



**Gouvernement
du Canada**

**Government
of Canada**

Établis par le
receveur général du Canada

Comptes publics du Canada

2018

Volume II

**Détails des
charges et des
revenus**

Canada^{ca}

© Ministre des Services publics et Approvisionnement 2018

Ce document est disponible en formats substitués
sur le site Web du receveur général du Canada à

www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

Disponible également en format PDF auprès des

Publications du gouvernement du Canada

<http://publications.gc.ca>

P51-1F-PDF

ISBN 1483-8583

This publication is also available in English

Errata

Suite au dépôt des Comptes publics du Canada, des corrections ont été effectuées au volume II, Programmes/Responsabilités essentielles, page 545. Les informations révisées sont surlignées.

Suite au dépôt des Comptes publics du Canada, des corrections ont été effectuées au volume II, Détail des montants disponibles pour être dépensés, page 549. Les informations révisées sont surlignées.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Volume II

Comptes publics du Canada 2017-2018

Table des matières

Section

	<i>Page</i>	
	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
Introduction		
1. Tableaux sommaires et Appendices.....	11	11
2. Affaires autochtones et du Nord	127	297
3. Affaires mondiales.....	145	239
4. Agriculture et Agroalimentaire	167	123
5. Anciens Combattants	181	565
6. Bureau du secrétaire du gouverneur général	193	447
7. Conseil du Trésor.....	201	551
8. Conseil privé.....	215	469
9. Défense nationale.....	231	401
10. Environnement et Changement climatique	251	171
11. Famille, Enfants et Développement social.....	269	189
12. Finances	287	207
13. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	307	285
14. Infrastructure et Collectivités.....	319	327
15. Innovation, Sciences et Développement économique ..	329	337
16. Justice	373	377
17. Parlement.....	399	455
18. Patrimoine canadien.....	413	137
19. Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	449	223
20. Ressources naturelles.....	467	427
21. Revenu national	487	417
22. Santé	497	259
23. Sécurité publique et Protection civile	523	485
24. Services aux Autochtones.....	553	315
25. Services publics et Approvisionnement	565	515
26. Transports	581	531
27. Index	601	575

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Introduction aux Comptes publics du Canada

Nature des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

Présentation des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada sont publiés en trois volumes.

- Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles
- Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement
- Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires

Le contenu du volume II se résume comme suit :

Tableaux sommaires et Appendices (section 1)

La section 1 comprend des tableaux sommaires qui présentent le sommaire des opérations financières divulguées dans les sections ministérielles.

La section 1 comprend également, comme appendices, les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs, de toutes les autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

Sections ministérielles (sections 2 à 25)

Il y a une section pour chaque portefeuille ministériel. Les ministères et les organismes pour lesquels un ministre est responsable au Parlement sont groupés ensemble afin de fournir une présentation ministérielle globale. Chaque section ministérielle présente un énoncé des résultats stratégiques et des descriptions des programmes. Chaque section ministérielle comprend également, s'il y a lieu, un ensemble uniforme d'états afin de présenter les opérations financières de chaque portefeuille ministériel. Ces états sont :

Sommaire du portefeuille ministériel

Présente par ministère et organisme la provenance et l'utilisation de chaque autorisation budgétaire et non budgétaire accordée par le Parlement dans les lois de crédits et autres lois.

Détail budgétaire par affectation

Présente par ministère et organisme la répartition des crédits budgétaires par affectation tels qu'approuvés par le Conseil du Trésor en vertu de l'article 31 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de même que les dépenses connexes de l'exercice en cours. Les détails pertinents à cet état sont présentés ci-dessous :

Affectations bloquées

Les affectations bloquées sont créées lorsqu'on exige que les ministères et les organismes annulent l'utilisation de fonds ou lorsque l'accès à des fonds est limité jusqu'à ce qu'une condition particulière soit remplie. Les affectations bloquées sont créées pour une variété de raisons, y compris le report de projets aux années à venir

Affectations à but spécial

Les affectations à but spécial sont utilisées pour restreindre l'utilisation des fonds à certains programmes ou initiatives. Ces restrictions empêchent les ministères et les organismes de réaffecter leur financement à but spécial à d'autres priorités

Annulées ou (dépassées)

Annulées ou (dépassées) est calculé à partir du total des autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice moins le total a) des autorisations employées au cours de l'exercice et b) des autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs. La valeur calculée des affectations annulées, également connue sous le nom de « annulés bruts » comprend les fonds inutilisés, placés dans une affectation bloquée ou dans une affectation à but spécial

Programmes

Présente par ministère et organisme le total des autorisations disponibles pour emploi et les autorisations employées au cours de l'exercice pour chaque programme sous chaque genre de dépenses (fonctionnement, capital, paiements de transfert et non budgétaires).

Paiements de transfert

Présente par ministère et organisme la provenance et l'utilisation des autorisations pour chaque paiement de transfert.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

Présente par ministère et organisme la nature des revenus et rentrées, lesquels augmentent les montants qui peuvent être dépensés à même les crédits ayant une autorisation nette de dépenser.

Revenus

Présente par ministère et organisme la nature des revenus sous chaque catégorie principale de revenus.

Les états dans les sections ministérielles sont conçus pour que les totaux et sous-totaux pertinents puissent être directement retracés à un état qui précède et ensuite aux Tableaux sommaires de la section 1 (e.g. les données de l'état des Paiements de transfert peuvent être retracées à l'état des Programmes, lesquelles peuvent ensuite être retracées au Sommaire du portefeuille ministériel; les données du Sommaire du portefeuille ministériel peuvent être retracées aux Tableaux sommaires (5, 6 et 7) de la section 1).

Provenance et utilisation des autorisations

Le volume II est conçu de façon à refléter d'aussi près que possible le format et le contenu de la partie II du Budget principal des dépenses. Certains Tableaux sommaires et Appendices et le Sommaire du portefeuille ministériel des sections ministérielles montrent la provenance et l'utilisation des autorisations de dépenses. Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués ci-dessous :

Disponibles des exercices antérieurs

Autorisations de dépenses reportées de l'exercice précédent. Comprennent seulement les autorisations pour lesquelles il existe une limite spécifique quant au montant total à être dépensé, ou sur le solde cumulatif en circulation pour les crédits pour lesquels il est permis de dépenser les revenus et les rentrées. Ces crédits représentent généralement soit des autorisations relatives à des fonds renouvelables, au produit de la vente de biens excédentaires de l'État ou à des prêts. Ces montants sont disponibles pour être dépensés sans aucune autre autorisation du Parlement.

Budget principal et budgets supplémentaires des dépenses

Comprennent les autorisations de dépenses demandées dans les Budgets des dépenses ainsi que les montants estimatifs des dépenses compris dans les Budgets des dépenses en vertu d'autorisations accordées par diverses autres lois y compris les lois de crédits des exercices antérieurs.

Redressements, mandats et virements

Redressements, mandats et virements comprennent :

- virements de ou à d'autres portefeuilles ministériels tels que les crédits 5, 10, 15, 25, 30 et 33 du Conseil du Trésor ou les modifications dans les responsabilités ministérielles
- les virements à l'intérieur du portefeuille ministériel d'un crédit à un autre (en vertu d'une autorisation parlementaire) ou entre paiements de transfert
- les montants non engagés de ou à d'autres portefeuilles ministériels comme des affectations réputées, conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*
- les modifications aux montants législatifs suite à des redressements aux estimés de dépenses compris dans les Budgets des dépenses, suite à l'annulation ou la modification aux lois ou suite à des redressements des autorisations d'emprunt des sociétés d'État
- les montants du suremploi des autorisations des exercices antérieurs versés ou réglés au cours de l'exercice et le produit de la vente de biens excédentaires de l'État
- les mandats spéciaux du gouverneur général pour couvrir les paiements requis lorsque le Parlement est dissous pour une élection générale

Total disponible pour emploi

Autorisations disponibles pour être dépensées au cours de l'exercice (après avoir déduit les montants estimatifs des revenus et rentrées disponibles pour être dépensés).

Employées au cours de l'exercice

Montants dépensés dans l'exercice en cours (après avoir déduit les revenus et rentrées réels disponibles pour être dépensés).

Annulées (écart positif)

Le montant des autorisations annulées correspond au total des autorisations disponibles pour l'emploi au cours de l'exercice moins le total a) des autorisations employées au cours de l'exercice et b) des autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs.

Dépassées (écart négatif)

Excédent des dépenses sur les autorisations accordées.

Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs

Autorisations de dépenses non employées qui ne sont pas annulées et qui sont reportées à un exercice ultérieur.

Employées au cours de l'exercice précédent

Montants dépensés dans l'exercice précédent (après avoir déduit les revenus et rentrées réels disponibles pour être dépensés). Pour les crédits ou paiements de transfert qui n'existent plus dans l'exercice en cours, le total des dépenses nettes correspondant de l'exercice précédent est présenté comme un montant seul, en ligne avec l'énoncé « Crédits (éléments) non requis pour l'exercice en cours ».

Section 1

Comptes publics du Canada 2017-2018

Tableaux sommaires et appendices

	<i>Page</i>
Tableaux sommaires –	
Tableau 1 – État consolidé des revenus et charges	11
Tableau 2 – Dépenses ministérielles par catégorie	12
Tableau 2a – Récapitulation des charges externes par catégorie	18
Tableau 2b – Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel.....	20
Tableau 2c – Détail des autres charges des autres portefeuilles ministériels.....	21
Tableau 3 – Dépenses ministérielles par article courant.....	22
Tableau 3a – Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges.....	30
Tableau 4 – Revenus ministériels.....	31
Tableau 4a – Récapitulation des revenus externes par provenance	36
Tableau 4b – Ventes de biens et de services.....	38
Tableau 5 – Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel.....	42
Tableau 6 – Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel.....	48
Tableau 7 – Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives).....	50
Appendices –	
Appendice 1 – Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice.....	56
Appendice 2 – Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits.....	101
Appendice 3 – Autorisations disponibles des exercices antérieurs	113
Appendice 4 – Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice	120
Appendice 5 – Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	122

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Tableau 1

État consolidé des revenus et charges

Le tableau 1 présente les revenus et les charges pour l'exercice financier clos le 31 mars 2018. De plus, des informations détaillées apparaissent à la section 3 du volume I des Comptes publics du Canada.

(en milliers de dollars)

Revenus	2018	Charges	2018
Revenus fiscaux		Charges de programmes	
Revenus d'impôt sur le revenu		Paievements de transfert	
Particuliers	153 619 424	Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	50 644 317
Sociétés	47 805 103		
Non-résidents	7 845 251		
	209 269 778	Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	
Autres taxes et droits		Transfert canadien en matière de santé	37 123 934
Taxe sur les produits et services	36 751 262	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13 748 395
Taxes sur l'énergie		Accords fiscaux	22 314 208
Taxe d'accise – Essence	4 501 143	Abattement du Québec	(4 739 492)
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel	1 237 545	Autres principaux transferts	2 071 933
	5 738 688		70 518 978
Droits de douane à l'importation	5 416 240	Assurance-emploi	19 714 879
Autres taxes et droits d'accise		Prestations pour enfants	23 432 299
Droits d'accise	4 856 832	Autres paiements de transfert	47 137 688
Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	822 569		
Diverses taxes et droits d'accise	233 242	Total des paiements de transfert	211 448 161
	5 912 643	Autres charges	
	53 818 833	Affaires autochtones et du Nord	3 224 986
Total des revenus fiscaux	263 088 611	Affaires mondiales	4 539 414
Cotisations d'assurance-emploi	21 139 515	Agriculture et Agroalimentaire	1 167 062
Autres revenus		Conseil du Trésor	3 880 914
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		Défense nationale	32 077 620
Quote-part des bénéficiaires annuels	6 959 101	Environnement et Changement climatique	1 807 016
Intérêt et autres	771 728	Famille, Enfants et Développement social	3 231 964
	7 730 829	Innovation, Sciences et Développement économique	2 623 051
Autres		Justice	1 351 494
Revenus de placements	1 316 046	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	1 954 329
Ventes de biens et de services	14 251 287	Ressources naturelles	1 648 820
Revenus divers	4 607 270	Revenu national	7 797 646
	20 174 603	Santé	2 222 877
Nets des opérations de change		Sécurité publique et Protection civile	11 318 819
Compte du fonds des changes	1 712 525	Services publics et Approvisionnement	5 002 895
Fonds monétaire international	(212 396)	Autres portefeuilles ministériels	15 380 948
Autres	(27 444)		
	1 472 685	Total des autres charges	99 229 855
Total des autres revenus	29 378 117	Total des charges de programmes	310 678 016
Total des revenus	313 606 243	Frais de la dette publique	21 889 095
		Total des charges	332 567 111
		Déficit annuel	(18 960 868)

Tableau 2**Dépenses ministérielles par catégorie**

Le tableau 2 présente les dépenses nettes par catégorie pour chaque portefeuille ministériel. La colonne « Total des dépenses ministérielles nettes » présente le total des dépenses nettes rapporté pour chaque portefeuille ministériel aux sections ministérielles de ce volume.

Le tableau 2a concilie le total des dépenses ministérielles nettes avec les dépenses externes présentées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Paiements de transfert ¹						Total des paiements de transfert	Autres dépenses	Frais de la dette publique	Total des dépenses ministérielles nettes
		Prestations de sécurité de la vieillesse ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec	Autres ³				
2	Affaires autochtones et du Nord										
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	–	–	–	–	–	7 157 581	7 157 581	871 841	–	8 029 422
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	–	–	–	–	–	10 709	10 709	10 819	–	21 528
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	7 168 290	7 168 290	882 660	–	8 050 950
3	Affaires mondiales										
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	–	–	–	–	–	4 539 007	4 539 007	2 035 280	–	6 574 287
	Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	–	–	–	–	–	–	–	51 198	–	51 198
	Centre de recherches pour le développement international	–	–	–	–	–	–	–	139 952	–	139 952
	Commission mixte internationale (section canadienne)	–	–	–	–	–	–	–	7 419	–	7 419
	Investir au Canada	–	–	–	–	–	–	–	2 033	–	2 033
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	4 539 007	4 539 007	2 235 882	–	6 774 889
4	Agriculture et Agroalimentaire										
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	–	–	–	–	–	1 269 798	1 269 798	715 100	–	1 984 898
	Commission canadienne du lait	–	–	–	–	–	–	–	3 924	–	3 924
	Commission canadienne des grains	–	–	–	–	–	–	–	(2 964)	–	(2 964)
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 269 798	1 269 798	716 060	–	1 985 858
5	Anciens Combattants										
	Ministère des Anciens Combattants	–	–	–	–	–	3 814 670	3 814 670	959 221	–	4 773 891
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	–	–	–	–	–	–	–	10 852	–	10 852
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	3 814 670	3 814 670	970 073	–	4 784 743

6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	–	–	–	–	–	647	647	22 810	–	23 457
7	Conseil du Trésor										
	Secrétariat du Conseil du Trésor	–	–	–	–	–	1 076	1 076	3 805 826	–	3 806 902
	École de la fonction publique du Canada	–	–	–	–	–	–	–	76 290	–	76 290
	Commissariat au lobbying	–	–	–	–	–	–	–	4 772	–	4 772
	Commissariat à l'intégrité du secteur public	–	–	–	–	–	48	48	4 902	–	4 950
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 124	1 124	3 891 790	–	3 892 914
8	Conseil privé										
	Bureau du Conseil privé	–	–	–	–	–	110	110	202 831	–	202 941
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	–	–	–	–	–	–	–	5 374	–	5 374
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	–	–	–	–	–	–	–	32 409	–	32 409
	Bureau du directeur général des élections	–	–	–	–	–	2 232	2 232	129 254	–	131 486
	Commissariat aux langues officielles	–	–	–	–	–	–	–	21 048	–	21 048
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	6 174	–	6 174
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	2 342	2 342	397 090	–	399 432
9	Défense nationale										
	Ministère de la Défense nationale	–	–	–	–	–	154 644	154 644	22 710 882	11 561	22 877 087
	Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	–	–	–	–	–	622 473	–	622 473
	Comité externe d'examen des griefs militaires	–	–	–	–	–	–	–	6 726	–	6 726
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	–	–	–	–	–	–	–	4 536	–	4 536
	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	–	–	–	–	–	1 967	–	1 967
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	154 644	154 644	23 346 584	11 561	23 512 789
10	Environnement et Changement climatique										
	Ministère de l'Environnement	–	–	–	–	–	200 135	200 135	964 672	–	1 164 807
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	–	–	–	–	–	3 827	3 827	35 995	–	39 822
	Agence Parcs Canada	–	–	–	–	–	19 060	19 060	1 297 973	–	1 317 033
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	223 022	223 022	2 298 640	–	2 521 662
11	Famille, Enfants et Développement social										
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	50 613 205	–	–	–	–	5 983 516	56 596 721	1 374 526	–	57 971 247
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	–	–	–	–	–	–	2 689 240	–	2 689 240
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	–	–	–	–	–	–	–	10 157	–	10 157
	Total du portefeuille ministériel	50 613 205	–	–	–	–	5 983 516	56 596 721	4 073 923	–	60 670 644

Tableau 2

Dépenses ministérielles par catégorie – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Paiements de transfert ¹						Total des paiements de transfert	Autres dépenses	Frais de la dette publique	Total des dépenses ministérielles nettes
		Prestations de sécurité de la vieillesse ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec	Autres ³				
12	Finances										
	Ministère des Finances	–	37 123 934	13 748 395	22 314 208	(4 739 492)	522 994	68 970 039	518 354	20 838 325	90 326 718
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	–	–	–	–	–	–	21 518	–	21 518
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	–	–	–	–	–	–	–	55 248	–	55 248
	Bureau du vérificateur général	–	–	–	–	–	–	–	82 430	–	82 430
	Bureau du surintendant des institutions financières	–	–	–	–	–	–	–	155 002	–	155 002
	Total du portefeuille ministériel	–	37 123 934	13 748 395	22 314 208	(4 739 492)	522 994	68 970 039	832 552	20 838 325	90 640 916
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté										
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	–	–	–	–	–	1 304 457	1 304 457	612 792	–	1 917 249
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	–	–	–	–	–	–	–	131 692	–	131 692
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 304 457	1 304 457	744 484	–	2 048 941
14	Infrastructure et Collectivités										
	Bureau de l'infrastructure du Canada	–	–	–	–	–	3 608 706	3 608 706	717 591	–	4 326 297
	PPP Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	5 900	–	5 900
	Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	–	–	–	–	–	–	–	179 230	–	179 230
	Autorité du pont Windsor-Détroit	–	–	–	–	–	–	–	184 000	–	184 000
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	3 608 706	3 608 706	1 086 721	–	4 695 427
15	Innovation, Sciences et Développement économique										
	Ministère de l'Industrie	–	–	–	–	–	1 856 184	1 856 184	499 754	–	2 355 938
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	–	–	–	–	–	283 971	283 971	75 015	–	358 986
	Agence canadienne de développement économique du Nord	–	–	–	–	–	39 552	39 552	14 868	–	54 420
	Agence spatiale canadienne	–	–	–	–	–	60 948	60 948	292 510	–	353 458
	Commission canadienne du tourisme	–	–	–	–	–	–	–	95 476	–	95 476
	Commission du droit d'auteur	–	–	–	–	–	–	–	3 231	–	3 231
	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	–	–	–	–	–	186 283	186 283	40 785	–	227 068
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	–	–	–	–	–	266 826	266 826	44 603	–	311 429

	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	–	–	–	–	220 106	220 106	30 145	–	250 251
	Conseil national de recherches du Canada	–	–	–	–	294 037	294 037	722 486	–	1 016 523
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	–	–	–	–	1 165 593	1 165 593	53 549	–	1 219 142
	Conseil de recherches en sciences humaines	–	–	–	–	756 636	756 636	27 343	–	783 979
	Conseil canadien des normes	–	–	–	–	–	–	13 829	–	13 829
	Statistique Canada	–	–	–	–	100	100	545 671	–	545 771
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	5 130 236	5 130 236	2 459 265	–	7 589 501
16	Justice									
	Ministère de la Justice	–	–	–	–	387 257	387 257	319 745	–	707 002
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	–	–	–	–	–	–	65 515	–	65 515
	Commission canadienne des droits de la personne	–	–	–	–	–	–	22 907	–	22 907
	Service administratif des tribunaux judiciaires	–	–	–	–	–	–	82 791	–	82 791
	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	–	–	–	–	–	–	568 450	–	568 450
	Bureau du directeur des poursuites pénales	–	–	–	–	–	–	181 501	–	181 501
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	–	–	–	–	476	476	38 842	–	39 318
	Registraire de la Cour suprême du Canada	–	–	–	–	–	–	37 417	–	37 417
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	387 733	387 733	1 317 168	–	1 704 901
17	Parlement									
	Chambre des communes	–	–	–	–	1 023	1 023	489 360	–	490 383
	Bibliothèque du Parlement	–	–	–	–	–	–	45 632	–	45 632
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	–	–	–	–	–	–	6 639	–	6 639
	Bureau du directeur parlementaire du budget	–	–	–	–	–	–	1 985	–	1 985
	Bureau du conseiller sénatorial en éthique	–	–	–	–	–	–	1 015	–	1 015
	Service de protection parlementaire	–	–	–	–	–	–	77 184	–	77 184
	Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	–	–	–	–	–	–	579	–	579
	Sénat	–	–	–	–	535	535	105 420	–	105 955
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	1 558	1 558	727 814	–	729 372
18	Patrimoine canadien									
	Ministère du Patrimoine canadien	–	–	–	–	1 259 281	1 259 281	239 786	–	1 499 067
	Conseil des Arts du Canada	–	–	–	–	–	–	258 714	–	258 714
	Société Radio-Canada	–	–	–	–	–	–	1 222 083	–	1 222 083
	Musée canadien des droits de la personne	–	–	–	–	–	–	25 352	–	25 352
	Musée canadien de l'histoire	–	–	–	–	–	–	74 013	–	74 013
	Musée canadien de l'immigration du Quai 21	–	–	–	–	–	–	7 963	–	7 963
	Musée canadien de la nature	–	–	–	–	–	–	33 269	–	33 269
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	–	–	–	–	–	–	12 045	–	12 045
	Bibliothèque et Archives du Canada	–	–	–	–	1 527	1 527	125 890	–	127 417
	Société du Centre national des Arts	–	–	–	–	–	–	141 324	–	141 324
	Commission de la capitale nationale	–	–	–	–	–	–	89 630	–	89 630
	Office national du film	–	–	–	–	–	–	66 354	–	66 354

Tableau 2

Dépenses ministérielles par catégorie – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Paiements de transfert ¹						Total des paiements de transfert	Autres dépenses	Frais de la dette publique	Total des dépenses ministérielles nettes
		Prestations de sécurité de la vieillesse ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec	Autres ³				
	Musée des beaux-arts du Canada	–	–	–	–	–	–	49 413	–	49 413	
	Musée national des sciences et de la technologie	–	–	–	–	–	–	145 278	–	145 278	
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	–	–	–	–	20 830	20 830	22 474	–	43 304	
	Téléfilm Canada	–	–	–	–	–	–	103 572	–	103 572	
	Commission des champs de bataille nationaux	–	–	–	–	–	–	9 752	–	9 752	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	1 281 638	1 281 638	2 626 912	–	3 908 550	
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne										
	Ministère des Pêches et des Océans	–	–	–	–	128 862	128 862	2 491 602	–	2 620 464	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	128 862	128 862	2 491 602	–	2 620 464	
20	Ressources naturelles										
	Ministère des Ressources naturelles	–	–	–	–	905 717	905 717	660 535	–	1 566 252	
	Énergie atomique du Canada, Limitée	–	–	–	–	–	–	826 595	–	826 595	
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	–	–	–	–	2 604	2 604	147 190	–	149 794	
	Office national de l'énergie	–	–	–	–	2 477	2 477	91 356	–	93 833	
	Administration du pipe-line du Nord	–	–	–	–	–	–	5 541	–	5 541	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	910 798	910 798	1 731 217	–	2 642 015	
21	Revenu national										
	Agence du revenu du Canada	–	–	–	–	333 553	333 553	4 374 214	–	4 707 767	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	333 553	333 553	4 374 214	–	4 707 767	
22	Santé										
	Ministère de la Santé	–	–	–	–	1 725 221	1 725 221	1 765 832	–	3 491 053	
	Agence canadienne d'inspection des aliments	–	–	–	–	7 177	7 177	731 841	–	739 018	
	Instituts de recherche en santé du Canada	–	–	–	–	1 035 405	1 035 405	61 756	–	1 097 161	
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	–	–	–	–	–	9 739	–	9 739	
	Agence de la santé publique du Canada	–	–	–	–	217 110	217 110	389 992	–	607 102	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	2 984 913	2 984 913	2 959 160	–	5 944 073	

23	Sécurité publique et Protection civile										
	Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	–	–	–	–	–	805 148	805 148	153 924	–	959 072
	Agence des services frontaliers du Canada	–	–	–	–	–	–	–	1 768 435	–	1 768 435
	Service canadien du renseignement de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	586 999	–	586 999
	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	–	–	–	–	–	–	–	9 022	–	9 022
	Service correctionnel du Canada	–	–	–	–	2 259	2 259	2 625 853	–	–	2 628 112
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	–	–	–	–	–	–	–	4 850	–	4 850
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	–	–	–	–	–	–	–	47 730	–	47 730
	Gendarmerie royale du Canada	–	–	–	–	238 465	238 465	2 972 519	–	–	3 210 984
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	–	–	–	–	–	–	–	1 576	–	1 576
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	1 045 872	1 045 872	8 170 908	–	–	9 216 780
24	Services aux Autochtones										
	Ministère des Services aux Autochtones Canada	–	–	–	–	–	3 547 984	3 547 984	739 815	–	4 287 799
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	3 547 984	3 547 984	739 815	–	4 287 799
25	Services publics et Approvisionnement										
	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	–	–	–	–	–	6 790	6 790	3 654 118	–	3 660 908
	Société canadienne des postes	–	–	–	–	–	–	–	22 210	–	22 210
	Commission de la fonction publique	–	–	–	–	–	–	–	85 669	–	85 669
	Services partagés Canada	–	–	–	–	–	–	–	1 797 913	–	1 797 913
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	6 790	6 790	5 559 910	–	5 566 700
26	Transports										
	Ministère des Transports	–	–	–	–	–	276 984	276 984	928 737	–	1 205 721
	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	–	–	–	–	–	–	–	723 429	–	723 429
	Office des transports du Canada	–	–	–	–	–	–	–	29 148	–	29 148
	Marine Atlantique S.C.C.	–	–	–	–	–	–	–	146 683	–	146 683
	La Société des ponts fédéraux Limitée	–	–	–	–	–	–	–	20 048	–	20 048
	VIA Rail Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	357 536	–	357 536
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	276 984	276 984	2 205 581	–	2 482 565
	Total des dépenses ministérielles nettes	50 613 205	37 123 934	13 748 395	22 314 208	(4 739 492)	44 630 138	163 690 388	76 862 835	20 849 886	261 403 109

Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Les paiements de transfert d'assurance-emploi sont présentés au tableau 2a.

² Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

³ Comprend les paiements de transfert pour l'allocation canadienne pour enfants.

Tableau 2a

Récapitulation des charges externes par catégorie

Le tableau 2a concilie le total des dépenses ministérielles nettes (tableau 2) avec les charges externes rapportées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I. Les éléments de conciliation comprennent les dépenses des comptes à fins déterminées consolidés, les redressements courus et autres, les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées, les crédits et remboursements fiscaux et l'élimination des charges internes.

(en milliers de dollars)

Description	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Courus et autres redressements	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Charges internes	Charges externes totales
Charges de programmes							
Paiements de transfert							
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	50 613 205	–	31 112	–	–	–	50 644 317
<i>Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement —</i>							
Transfert canadien en matière de santé	37 123 934	–	–	–	–	–	37 123 934
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13 748 395	–	–	–	–	–	13 748 395
Accords fiscaux	22 314 208	–	–	–	–	–	22 314 208
Abattement du Québec	(4 739 492)	–	–	–	–	–	(4 739 492)
Autres principaux transferts	2 071 933	–	–	–	–	–	2 071 933
<i>Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement</i>	<i>70 518 978</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>70 518 978</i>
Assurance-emploi	–	19 714 879	–	–	–	–	19 714 879
Prestations pour enfants	12 517	–	748	–	23 419 034	–	23 432 299
Autres paiements de transfert ¹	42 545 688	191 639	999 385	112 233	3 288 743	–	47 137 688
Total des paiements de transfert	163 690 388	19 906 518	1 031 245	112 233	26 707 777	–	211 448 161
Autres charges							
Affaires autochtones et du Nord	882 660	661	2 373 105	–	–	(31 440)	3 224 986
Affaires mondiales	2 235 882	–	(135 253)	2 451 528	–	(12 743)	4 539 414
Agriculture et Agroalimentaire	716 060	–	108 019	354 066	–	(11 083)	1 167 062
Conseil du Trésor	3 891 790	–	(4 675)	–	–	(6 201)	3 880 914
Défense nationale	23 346 584	(102 677)	8 933 600	–	–	(99 887)	32 077 620
Environnement et Changement climatique	2 298 640	2 805	(411 433)	–	–	(82 996)	1 807 016
Famille, Enfants et Développement social	4 073 923	1 755 446	(2 413 521)	–	–	(183 884)	3 231 964
Innovation, Sciences et Développement économique	2 459 265	–	150 581	37 394	–	(24 189)	2 623 051
Justice	1 317 168	–	2 599	–	–	31 727	1 351 494
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	2 491 602	72	(488 820)	–	–	(48 525)	1 954 329
Ressources naturelles	1 731 217	4 005	(20 005)	(52 353)	–	(14 044)	1 648 820
Revenu national	4 374 214	–	3 515 926	–	–	(92 494)	7 797 646
Santé	2 959 160	–	(705 076)	–	–	(31 207)	2 222 877

Sécurité publique et Protection civile	8 170 908	–	3 290 054	–	–	(142 143)	11 318 819
Services publics et Approvisionnement	5 559 910	28 803	(442 430)	3 639	–	(147 027)	5 002 895
Autres portefeuilles ministériels ²	10 353 852	(286 719)	4 229 301	1 183 576	–	(99 062)	15 380 948
Total des autres charges	76 862 835	1 402 396	17 981 972	3 977 850	–	(995 198)	99 229 855
<i>Total des charges de programmes</i>	<i>240 553 223</i>	<i>21 308 914</i>	<i>19 013 217</i>	<i>4 090 083</i>	<i>26 707 777</i>	<i>(995 198)</i>	<i>310 678 016</i>
Frais de la dette publique	20 849 886	(6 218)	1 045 427	–	–	–	21 889 095
Total des charges	261 403 109	21 302 696	20 058 644	4 090 083	26 707 777	(995 198)	332 567 111

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Le détail des autres paiements de transfert est présenté au tableau 2b.

² Le détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels est présenté au tableau 2c.

Tableau 2b**Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel**

Le tableau 2b présente le détail par portefeuille ministériel des autres paiements de transfert rapportés au tableau 2a.

(en milliers de dollars)

Portefeuille ministériel	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Cours et autres redressements	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Charges internes	Charges externes totales
Affaires autochtones et du Nord	7 168 290	–	(695 931)	10 507	–	–	6 482 866
Affaires mondiales	4 539 007	–	(238 790)	–	–	–	4 300 217
Agriculture et Agroalimentaire	1 269 798	–	(11 413)	–	–	–	1 258 385
Anciens Combattants	3 814 670	–	(3 791 037)	–	–	–	23 633
Bureau du secrétaire du gouverneur général	647	–	(647)	–	–	–	–
Conseil du Trésor	1 124	–	(343)	–	–	–	781
Conseil privé	2 342	–	–	–	–	–	2 342
Défense nationale	154 644	–	–	–	–	–	154 644
Environnement et Changement climatique	223 022	–	(1 317)	–	–	–	221 705
Famille, Enfants et Développement social	5 970 999	191 639	2 925 331	–	–	–	9 087 969
Finances	522 994	–	(111 731)	–	–	–	411 263
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	1 304 457	–	(8 316)	–	–	–	1 296 141
Infrastructure et Collectivités	1 536 773	–	(293)	–	–	–	1 536 480
Innovation, Sciences et Développement économique	5 130 236	–	(464 650)	101 726	–	–	4 767 312
Justice	387 733	–	(6 676)	–	–	–	381 057
Parlement	1 558	–	(50)	–	–	–	1 508
Patrimoine canadien	1 281 638	–	(3 459)	–	–	–	1 278 179
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	128 862	–	(1 745)	–	–	–	127 117
Ressources naturelles	910 798	–	(2 283)	–	–	–	908 515
Revenu national	333 553	–	–	–	3 288 743	–	3 622 296
Santé	2 984 913	–	(1 353 306)	–	–	–	1 631 607
Sécurité publique et Protection civile	1 045 872	–	(127 997)	–	–	–	917 875
Services aux Autochtones	3 547 984	–	5 229 186	–	–	–	8 777 170
Services publics et Approvisionnement	6 790	–	(6 790)	–	–	–	–
Transports	276 984	–	(63 866)	–	–	–	213 118
Total partiel	42 545 688	191 639	1 263 877	112 233	3 288 743	–	47 402 180
Provision pour évaluation et autres éléments	–	–	(264 492)	–	–	–	(264 492)
Total des autres paiements de transfert	42 545 688	191 639	999 385	112 233	3 288 743	–	47 137 688

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 2c**Détail des autres charges des autres portefeuilles ministériels**

Le tableau 2c présente le détail des autres charges des autres portefeuilles ministériels rapportées au tableau 2a.

(en milliers de dollars)

Portefeuille ministériel	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Courus et autres redressements	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Charges internes	Charges externes totales
Anciens Combattants	970 073	–	(7 296)	–	–	(2 729)	960 048
Bureau du secrétaire du gouverneur général	22 810	–	885	–	–	(94)	23 601
Conseil privé	397 090	–	(10 207)	–	–	(6 714)	380 169
Finances	832 552	–	(301 977)	–	–	(4 479)	526 096
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	744 484	–	634 470	–	–	(41 396)	1 337 558
Infrastructure et Collectivités	1 086 721	–	(612 044)	69 369	–	(4 337)	539 709
Parlement	727 814	–	681	–	–	(5 924)	722 571
Patrimoine canadien	2 626 912	1	54 134	526 103	–	(7 935)	3 199 215
Services aux Autochtones	739 815	–	1 130 313	–	–	(1 944)	1 868 184
Transports	2 205 581	4 062	(58 369)	588 104	–	(23 510)	2 715 868
Total partiel	10 353 852	4 063	830 590	1 183 576	–	(99 062)	12 273 019
Provision pour évaluation et autres éléments	–	(290 782)	3 398 711	–	–	–	3 107 929
Total des autres charges	10 353 852	(286 719)	4 229 301	1 183 576	–	(99 062)	15 380 948

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant

Le tableau 3 présente les dépenses par article courant pour chaque portefeuille ministériel tant sur une base brute que sur une base nette. La différence entre les dépenses brutes et nettes constitue les revenus affectés aux dépenses. La présentation des dépenses par article courant est liée aux biens et services acquis, de même qu'aux paiements de transfert effectués par le gouvernement. La colonne « Total des dépenses brutes » représente le total des dépenses imputées aux articles courants 1 à 12 inclusivement. La colonne « Total des dépenses ministérielles nettes » représente le résultat du total des dépenses brutes duquel est soustrait le total des revenus affectés aux dépenses. La colonne « Total des dépenses ministérielles nettes » présente le total des dépenses rapporté pour chaque portefeuille ministériel aux sections ministérielles de ce volume.

Le tableau 3a concilie le total des dépenses ministérielles nettes avec les charges externes rapportées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume 1.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approvi- sionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Autres subventions et paiements (12)	Total des dépenses brutes (1)-(12)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses ministérielles nettes	
															Revenus externes	Revenus internes	Total		
2	Affaires autochtones et du Nord																		
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	421 923	21 853	6 405	270 189	19 896	3 151	3 907	19 925	7 688	7 157 581	–	99 274	8 031 792	–	2 370	2 370	–	8 029 422
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	6 251	1 819	179	1 158	1 063	5	290	–	48	10 709	–	6	21 528	–	–	–	–	21 528
	Total du portefeuille ministériel	428 174	23 672	6 584	271 347	20 959	3 156	4 197	19 925	7 736	7 168 290	–	99 280	8 053 320	–	2 370	2 370	–	8 050 950
3	Affaires mondiales																		
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	1 174 392	125 965	19 398	272 681	187 603	27 773	46 437	64 076	71 543	4 539 007	–	81 699	6 610 574	35 142	1 145	36 287	–	6 574 287
	Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	–	–	–	5 588	–	–	–	–	–	–	–	45 610	51 198	–	–	–	–	51 198
	Centre de recherches pour le développement international	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	139 952	139 952	–	–	–	–	139 952
	Commission mixte internationale (section canadienne)	4 211	473	142	1 761	443	8	64	–	312	–	–	5	7 419	–	–	–	–	7 419
	Investir au Canada	284	14	769	483	321	–	–	–	162	–	–	–	2 033	–	–	–	–	2 033
	Total du portefeuille ministériel	1 178 887	126 452	20 309	280 513	188 367	27 781	46 501	64 076	72 017	4 539 007	–	267 266	6 811 176	35 142	1 145	36 287	–	6 774 889
4	Agriculture et Agroalimentaire																		
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	495 273	17 290	7 834	106 725	7 717	12 869	34 926	32 225	45 359	1 269 798	–	12 006	2 042 022	39 105	18 019	57 124	–	1 984 898
	Commission canadienne du lait	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 924	3 924	–	–	–	–	3 924

Commission canadienne des grains	45 030	3 233	300	3 093	5 649	2 430	1 297	–	4 760	–	–	201	65 993	68 368	589	68 957	(2 964)
Total du portefeuille ministériel	540 303	20 523	8 134	109 818	13 366	15 299	36 223	32 225	50 119	1 269 798	–	16 131	2 111 939	107 473	18 608	126 081	1 985 858
5 Anciens Combattants																	
Ministère des Anciens Combattants	259 687	32 711	3 006	454 962	6 573	4 295	193 407	–	1 779	3 814 670	–	2 801	4 773 891	–	–	–	4 773 891
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	8 972	880	8	459	42	117	96	–	243	–	–	35	10 852	–	–	–	10 852
Total du portefeuille ministériel	268 659	33 591	3 014	455 421	6 615	4 412	193 503	–	2 022	3 814 670	–	2 836	4 784 743	–	–	–	4 784 743
6 Bureau du secrétaire du gouverneur général	16 711	1 591	537	1 967	433	21	919	–	614	647	–	17	23 457	–	–	–	23 457
7 Conseil du Trésor																	
Secrétariat du Conseil du Trésor	4 340 899	2 633	1 843	119 381	3 692	4 948	676	–	6 666	1 076	–	(3 836)	4 477 978	12 633	658 443	671 076	3 806 902
École de la fonction publique du Canada	56 069	2 061	793	12 186	739	347	373	1 215	1 128	–	–	1 379	76 290	–	–	–	76 290
Commissariat au lobbying	2 907	81	48	1 417	32	4	18	–	252	–	–	13	4 772	–	–	–	4 772
Commissariat à l'intégrité du secteur public	3 647	103	71	945	41	2	18	–	61	48	–	14	4 950	–	–	–	4 950
Total du portefeuille ministériel	4 403 522	4 878	2 755	133 929	4 504	5 301	1 085	1 215	8 107	1 124	–	(2 430)	4 563 990	12 633	658 443	671 076	3 892 914
8 Conseil privé																	
Bureau du Conseil privé	126 735	7 853	7 730	44 508	2 184	4 837	983	–	7 515	110	–	486	202 941	–	–	–	202 941
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	2 846	752	6	853	611	13	55	–	195	–	–	43	5 374	–	–	–	5 374
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	27 577	1 473	164	1 555	380	371	193	33	662	–	–	1	32 409	–	–	–	32 409
Bureau du directeur général des élections	67 288	6 215	3 864	36 070	11 828	333	820	6	2 660	2 232	–	170	131 486	–	–	–	131 486
Commissariat aux langues officielles	16 792	626	269	2 399	320	189	106	–	335	–	–	12	21 048	–	–	–	21 048
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	3 460	383	74	615	127	3	35	–	1 485	–	–	(8)	6 174	–	–	–	6 174
Total du portefeuille ministériel	244 698	17 302	12 107	86 000	15 450	5 746	2 192	39	12 852	2 342	–	704	399 432	–	–	–	399 432
9 Défense nationale																	
Ministère de la Défense nationale	12 005 390	750 225	18 464	3 955 503	394 386	1 404 018	994 626	491 860	2 884 456	154 644	11 561	205 812	23 270 945	377 375	16 483	393 858	22 877 087
Centre de la sécurité des télécommunications	280 152	–	–	–	–	–	–	9 049	–	–	–	333 829	623 030	58	499	557	622 473
Comité externe d'examen des griefs militaires	4 405	52	24	508	686	10	6	654	380	–	–	1	6 726	–	–	–	6 726
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	2 949	194	70	736	367	8	39	79	96	–	–	(2)	4 536	–	–	–	4 536

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approu- visionnement (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Autres subventions et paiements (12)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses ministérielles nettes	
														Revenus externes	Revenus internes	Total		
	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	1 238	26	38	287	322	2	19	–	18	–	–	17	1 967	–	–	–	1 967
	Total du portefeuille ministériel	12 294 134	750 497	18 596	3 957 034	395 761	1 404 038	994 690	501 642	2 884 950	154 644	11 561	539 657	23 907 204	377 433	16 982	394 415	23 512 789
10	Environnement et Changement climatique																	
	Ministère de l'Environnement	693 842	33 995	5 295	158 381	45 564	21 085	37 480	980	32 365	200 135	–	13 923	1 243 045	53 081	25 157	78 238	1 164 807
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	28 942	1 029	205	5 345	263	5	112	–	684	3 827	–	880	41 292	1 432	38	1 470	39 822
	Agence Parcs Canada	415 111	24 180	10 863	219 952	34 125	32 863	57 353	421 927	30 176	19 060	–	51 423	1 317 033	–	–	–	1 317 033
	Total du portefeuille ministériel	1 137 895	59 204	16 363	383 678	79 952	53 953	94 945	422 907	63 225	223 022	–	66 226	2 601 370	54 513	25 195	79 708	2 521 662
11	Famille, Enfants et Développement social																	
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	2 140 105	63 054	69 898	653 414	220 854	8 535	7 693	–	51 287	56 596 721	–	242 519	60 054 080	381 184	1 701 649	2 082 833	57 971 247
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 689 240	2 689 240	–	–	–	2 689 240
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	8 090	197	80	1 395	30	182	78	–	105	–	–	–	10 157	–	–	–	10 157
	Total du portefeuille ministériel	2 148 195	63 251	69 978	654 809	220 884	8 717	7 771	–	51 392	56 596 721	–	2 931 759	62 753 477	381 184	1 701 649	2 082 833	60 670 644
12	Finances																	
	Ministère des Finances	89 885	2 901	2 060	11 967	1 475	361	94 439	–	2 120	68 970 039	20 838 325	313 146	90 326 718	–	–	–	90 326 718
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	13 983	697	1 092	3 721	1 044	76	68	–	772	–	–	65	21 518	–	–	–	21 518
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	41 897	1 379	380	4 205	5 534	279	427	–	1 071	–	–	76	55 248	–	–	–	55 248
	Bureau du vérificateur général	70 701	3 469	640	5 632	1 156	159	210	–	851	–	–	10	82 828	398	–	398	82 430
	Bureau du surintendant des institutions financières	117 114	4 138	1 479	14 714	11 381	835	330	938	4 025	–	–	48	155 002	–	–	–	155 002
	Total du portefeuille ministériel	333 580	12 584	5 651	40 239	20 590	1 710	95 474	938	8 839	68 970 039	20 838 325	313 345	90 641 314	398	–	398	90 640 916

13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté																	
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	605 448	59 172	8 371	483 605	28 103	6 934	40 345	–	13 475	1 304 457	–	15 782	2 565 692	644 607	3 836	648 443	1 917 249
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	107 579	2 791	467	15 824	942	823	505	–	1 658	–	–	1 103	131 692	–	–	–	131 692
	Total du portefeuille ministériel	713 027	61 963	8 838	499 429	29 045	7 757	40 850	–	15 133	1 304 457	–	16 885	2 697 384	644 607	3 836	648 443	2 048 941
14	Infrastructure et Collectivités																	
	Bureau de l'infrastructure du Canada	49 552	988	384	51 185	1 887	2 321	120	546 526	1 372	3 608 706	–	63 256	4 326 297	–	–	–	4 326 297
	PPP Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 900	5 900	–	–	–	5 900
	Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	179 230	179 230	–	–	–	179 230
	Autorité du pont Windsor-Détroit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	184 000	184 000	–	–	–	184 000
	Total du portefeuille ministériel	49 552	988	384	51 185	1 887	2 321	120	546 526	1 372	3 608 706	–	432 386	4 695 427	–	–	–	4 695 427
15	Innovation, Sciences et Développement économique																	
	Ministère de l'Industrie	531 174	13 461	9 952	137 973	16 353	15 925	5 916	–	24 739	1 856 184	–	5 374	2 617 051	218 644	42 469	261 113	2 355 938
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	64 564	2 533	538	4 407	2 121	342	370	–	584	283 971	–	(444)	358 986	–	–	–	358 986
	Agence canadienne de développement économique du Nord	10 181	799	74	2 028	933	112	66	–	263	39 553	–	411	54 420	–	–	–	54 420
	Agence spatiale canadienne	78 750	4 740	3 959	110 485	3 697	8 762	2 624	4 343	72 328	60 948	–	2 822	353 458	–	–	–	353 458
	Commission canadienne du tourisme	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	95 476	95 476	–	–	–	95 476
	Commission du droit d'auteur	2 036	64	204	676	89	97	39	–	20	–	–	6	3 231	–	–	–	3 231
	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	32 061	1 111	185	5 441	597	373	134	–	838	186 283	–	45	227 068	–	–	–	227 068
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	36 260	923	229	5 317	580	21	367	–	881	266 826	–	25	311 429	–	–	–	311 429
	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	24 647	788	279	3 920	102	35	76	–	194	220 105	–	105	250 251	–	–	–	250 251
	Conseil national de recherches du Canada	429 130	16 474	1 681	75 286	11 252	21 577	47 687	44 502	56 112	294 037	–	18 785	1 016 523	–	–	–	1 016 523
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	43 715	2 865	1 281	3 716	910	184	108	4	706	1 165 593	–	60	1 219 142	–	–	–	1 219 142
	Conseil de recherches en sciences humaines	21 734	998	815	2 664	495	105	54	18	415	756 636	–	45	783 979	–	–	–	783 979
	Conseil canadien des normes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13 829	13 829	–	–	–	13 829
	Statistique Canada	562 394	15 147	6 291	32 752	11 554	422	1 349	2 236	12 805	100	–	12 378	657 428	16 887	94 770	111 657	545 771
	Total du portefeuille ministériel	1 836 646	59 903	25 488	384 665	48 683	47 955	58 790	51 103	169 885	5 130 236	–	148 917	7 962 271	235 531	137 239	372 770	7 589 501

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communications (2)	Information (3)	Services professionnels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approvisionnements (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Autres subventions et paiements (12)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses ministérielles nettes	
														Revenus externes	Revenus internes	Total		
16	Justice																	
	Ministère de la Justice	552 182	7 379	2 712	37 763	8 368	9 081	3 579	–	4 818	387 257	–	10 175	1 023 314	461	315 851	316 312	707 002
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	68 136	3 979	718	7 157	3 507	248	521	1 482	2 633	–	–	311	88 692	11 561	11 616	23 177	65 515
	Commission canadienne des droits de la personne	20 166	803	134	1 714	315	111	132	182	1 002	–	–	384	24 943	–	2 036	2 036	22 907
	Service administratif des tribunaux judiciaires	54 534	2 800	561	10 108	2 724	416	2 299	2 859	6 407	–	–	83	82 791	–	–	–	82 791
	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	527 449	20 005	187	14 639	271	61	55	–	321	–	–	5 502	568 490	–	40	40	568 450
	Bureau du directeur des poursuites pénales	127 474	7 644	532	52 471	2 140	1 787	1 579	–	1 385	–	–	4 117	199 129	208	17 420	17 628	181 501
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	29 338	787	738	5 314	781	90	164	59	1 652	476	–	69	39 468	–	150	150	39 318
	Registraire de la Cour suprême du Canada	29 285	1 493	89	2 428	712	380	1 324	–	1 898	–	–	(192)	37 417	–	–	–	37 417
	Total du portefeuille ministériel	1 408 564	44 890	5 671	131 594	18 818	12 174	9 653	4 582	20 116	387 733	–	20 449	2 064 244	12 230	347 113	359 343	1 704 901
17	Parlement																	
	Chambre des communes	384 324	39 834	10 527	28 037	20 647	8 745	11 014	–	16 126	1 023	–	957	521 234	5 357	25 494	30 851	490 383
	Bibliothèque du Parlement	37 114	599	439	3 058	751	31	2 893	–	1 718	–	–	(27)	46 576	944	–	944	45 632
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	5 368	48	2	625	61	6	50	–	398	–	–	81	6 639	–	–	–	6 639
	Bureau du directeur parlementaire du budget	1 506	28	13	243	36	–	11	–	148	–	–	–	1 985	–	–	–	1 985
	Bureau du conseiller sénatorial en éthique	809	9	–	187	1	–	6	–	3	–	–	–	1 015	–	–	–	1 015
	Service de protection parlementaire	46 054	328	35	24 413	494	574	762	–	5 585	–	–	93	78 338	113	1 041	1 154	77 184
	Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	211	9	5	24	–	330	–	–	–	–	–	–	579	–	–	–	579
	Sénat	86 878	8 883	588	4 470	1 284	622	1 046	–	1 648	535	–	1	105 955	–	–	–	105 955
	Total du portefeuille ministériel	562 264	49 738	11 609	61 057	23 274	10 308	15 782	–	25 626	1 558	–	1 105	762 321	6 414	26 535	32 949	729 372
18	Patrimoine canadien																	
	Ministère du Patrimoine canadien	187 079	5 304	8 617	30 750	5 951	1 204	3 750	–	5 421	1 259 281	–	2 598	1 509 955	8 078	2 810	10 888	1 499 067
	Conseil des Arts du Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	258 714	258 714	–	–	–	258 714
	Société Radio-Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 222 083	1 222 083	–	–	–	1 222 083

Musée canadien des droits de la personne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 352	25 352	-	-	-	25 352
Musée canadien de l'histoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	74 013	74 013	-	-	-	74 013
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 963	7 963	-	-	-	7 963
Musée canadien de la nature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 269	33 269	-	-	-	33 269
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	51 160	1 362	1 266	4 210	855	428	233	-	3 313	-	-	778	63 605	51 560	-	51 560	12 045
Bibliothèque et Archives du Canada	87 967	1 151	417	13 180	4 923	1 388	2 786	6 051	2 507	1 527	-	5 904	127 801	195	189	384	127 417
Société du Centre national des Arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	141 324	141 324	-	-	-	141 324
Commission de la capitale nationale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 630	89 630	-	-	-	89 630
Office national du film	40 761	3 054	1 601	15 455	6 723	2 260	541	-	3 453	-	-	23	73 871	7 205	312	7 517	66 354
Musée des beaux-arts du Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49 413	49 413	-	-	-	49 413
Musée national des sciences et de la technologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	145 278	145 278	-	-	-	145 278
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	15 002	936	337	4 922	332	16	76	-	770	20 830	-	83	43 304	-	-	-	43 304
Téléfilm Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103 572	103 572	-	-	-	103 572
Commission des champs de bataille nationaux	4 295	119	233	860	80	667	631	70	192	-	-	2 605	9 752	-	-	-	9 752
Total du portefeuille ministériel	386 264	11 926	12 471	69 377	18 864	5 963	8 017	6 121	15 656	1 281 638	-	2 162 602	3 978 899	67 038	3 311	70 349	3 908 550
19 Pêches, Océans et Garde côtière canadienne																	
Ministère des Pêches et des Océans	1 077 925	89 826	3 133	569 449	29 763	154 462	114 580	228 015	231 213	128 862	-	35 634	2 662 862	42 398	-	42 398	2 620 464
Total du portefeuille ministériel	1 077 925	89 826	3 133	569 449	29 763	154 462	114 580	228 015	231 213	128 862	-	35 634	2 662 862	42 398	-	42 398	2 620 464
20 Ressources naturelles																	
Ministère des Ressources naturelles	439 694	18 277	8 061	102 365	12 610	6 718	26 380	37 911	25 153	905 717	-	9 739	1 592 625	20 262	6 111	26 373	1 566 252
Énergie atomique du Canada, Limitée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	826 595	826 595	-	-	-	826 595
Commission canadienne de sûreté nucléaire	112 330	5 614	1 215	17 113	4 840	1 302	601	-	3 964	2 604	-	211	149 794	-	-	-	149 794
Office national de l'énergie	70 795	3 370	374	13 035	503	890	700	299	1 370	2 477	-	20	93 833	-	-	-	93 833
Administration du pipe-line du Nord	32	3	-	181	10	-	-	-	-	-	-	5 315	5 541	-	-	-	5 541
Total du portefeuille ministériel	622 851	27 264	9 650	132 694	17 963	8 910	27 681	38 210	30 487	910 798	-	841 880	2 668 388	20 262	6 111	26 373	2 642 015
21 Revenu national																	
Agence du revenu du Canada	3 803 613	115 606	3 344	392 319	291 967	52 346	23 323	-	35 011	333 553	-	11 698	5 062 780	169 997	185 016	355 013	4 707 767
Total du portefeuille ministériel	3 803 613	115 606	3 344	392 319	291 967	52 346	23 323	-	35 011	333 553	-	11 698	5 062 780	169 997	185 016	355 013	4 707 767
22 Santé																	
Ministère de la Santé	920 725	170 806	17 484	363 600	18 090	21 262	371 431	4 311	55 530	1 725 221	-	28 271	3 696 731	188 462	17 216	205 678	3 491 053
Agence canadienne d'inspection des aliments	559 616	15 916	2 986	75 917	12 586	18 335	17 660	-	16 824	7 177	-	12 001	739 018	-	-	-	739 018

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approu- visionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Autres subventions et paiements (12)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses ministérielles nettes	
														Total des dépenses brutes (1)-(12)	Revenus externes	Revenus internes		Total
	Instituts de recherche en santé du Canada	49 124	4 639	526	4 975	1 253	36	144	–	939	1 035 405	–	120	1 097 161	–	–	–	1 097 161
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	7 236	149	425	1 498	97	16	10	–	276	–	–	32	9 739	–	–	–	9 739
	Agence de la santé publique du Canada	226 299	6 875	20 345	82 756	2 370	2 987	32 349	467	12 800	217 110	–	3 409	607 767	601	64	665	607 102
	Total du portefeuille ministériel	1 763 000	198 385	41 766	528 746	34 396	42 636	421 594	4 778	86 369	2 984 913	–	43 833	6 150 416	189 063	17 280	206 343	5 944 073
23	Sécurité publique et Protection civile																	
	Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	117 867	3 289	5 493	16 679	5 292	1 023	474	–	3 289	805 148	–	2 564	961 118	483	1 563	2 046	959 072
	Agence des services frontaliers du Canada	1 292 974	45 670	1 039	277 803	8 511	26 220	13 104	58 062	59 728	–	–	6 465	1 789 576	21 141	–	21 141	1 768 435
	Service canadien du renseignement de sécurité	383 252	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	203 747	586 999	–	–	–	586 999
	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	6 655	196	53	1 002	243	134	53	–	408	–	–	278	9 022	–	–	–	9 022
	Service correctionnel du Canada Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	1 848 683	27 659	675	351 084	27 763	43 211	157 048	117 497	65 015	2 259	–	94 311	2 735 205	6 918	100 175	107 093	2 628 112
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	3 857	265	42	291	31	1	21	–	25	–	–	317	4 850	–	–	–	4 850
	Gendarmerie royale du Canada Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	45 844	2 660	28	2 331	125	736	163	–	717	–	–	249	52 853	5 123	–	5 123	47 730
		3 509 237	208 286	4 286	479 200	146 820	106 422	147 183	86 784	297 249	238 465	–	128 201	5 352 133	2 118 841	22 308	2 141 149	3 210 984
		1 183	37	12	248	4	–	11	–	10	–	–	71	1 576	–	–	–	1 576
	Total du portefeuille ministériel	7 209 552	288 062	11 628	1 128 638	188 789	177 747	318 057	262 343	426 441	1 045 872	–	436 203	11 493 332	2 152 506	124 046	2 276 552	9 216 780
24	Services aux Autochtones																	
	Ministère des Services aux Autochtones Canada	164 405	146 093	334	194 214	903	1 427	178 117	–	19 861	3 547 984	–	47 491	4 300 829	13 032	(2)	13 030	4 287 799
	Total du portefeuille ministériel	164 405	146 093	334	194 214	903	1 427	178 117	–	19 861	3 547 984	–	47 491	4 300 829	13 032	(2)	13 030	4 287 799

25 Services publics et																		
Approvisionnement																		
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	1 355 452	77 894	20 813	1 979 510	1 219 586	1 173 131	242 476	487 802	132 058	6 790	–	570 964	7 266 476	397 381	3 208 187	3 605 568	3 660 908	
Société canadienne des postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	22 210	22 210	–	–	–	22 210	
Commission de la fonction publique	77 362	731	518	9 751	1 621	1 515	207	–	1 169	–	–	1 278	94 152	80	8 403	8 483	85 669	
Services partagés Canada	640 860	519 610	957	274 593	279 542	186 613	7 255	19 439	481 996	–	–	6 590	2 417 455	6 091	613 451	619 542	1 797 913	
Total du portefeuille ministériel	2 073 674	598 235	22 288	2 263 854	1 500 749	1 361 259	249 938	507 241	615 223	6 790	–	601 042	9 800 293	403 552	3 830 041	4 233 593	5 566 700	
26 Transports																		
Ministère des Transports	571 184	31 302	5 029	167 626	10 593	12 236	16 070	105 842	50 009	276 984	–	31 945	1 278 820	42 316	30 783	73 099	1 205 721	
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	723 429	723 429	–	–	–	723 429	
Office des transports du Canada	25 542	478	347	1 017	669	52	106	–	872	–	–	65	29 148	–	–	–	29 148	
Marine Atlantique S.C.C.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	146 683	146 683	–	–	–	146 683	
La Société des ponts fédéraux Limitée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20 048	20 048	–	–	–	20 048	
VIA Rail Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	357 536	357 536	–	–	–	357 536	
Total du portefeuille ministériel	596 726	31 780	5 376	168 643	11 262	12 288	16 176	105 842	50 881	276 984	–	1 279 706	2 555 664	42 316	30 783	73 099	2 482 565	
Total des dépenses ministérielles nettes	45 262 821	2 838 204	326 008	12 950 619	3 183 244	3 427 687	2 960 178	2 797 728	4 905 147	163 690 388	20 849 886	10 314 622	273 506 532	4 967 722	7 135 701	12 103 423	261 403 109	

Notes : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 3 du volume III.

² Des renseignements additionnels sont fournis à la section 4 du volume III.

³ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 5 du volume III.

⁴ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 6 du volume III.

⁵ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 7 du volume III.

Tableau 3a

Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges

Le tableau 3a concilie le total des dépenses ministérielles nettes (tableau 3) avec le total des charges externes rapportées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I. Les éléments de conciliation comprennent les dépenses des comptes à fins déterminées consolidés, les redressements courus et autres, les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées, les crédits et remboursements fiscaux et l'élimination des charges internes et des revenus internes affectés aux charges.

(en milliers de dollars)

Description	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Courus et autres redressements	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Moins :		Total des charges externes
						Charges internes	Revenus internes affectés aux charges	
Paiements de transfert	163 690 388	19 906 518	1 031 245	112 233	26 707 777	–	–	211 448 161
Personnel	45 262 821	(393 460)	13 711 103	1 712 998	–	–	–	60 293 462
Transports et communications	2 838 204	–	(60 178)	150 787	–	16 439	112 821	2 799 553
Information	326 008	–	(1 959)	77 821	–	13 067	89 679	299 124
Services professionnels et spéciaux	12 950 619	–	(566 615)	1 303 234	–	417 511	2 865 444	10 404 283
Location	3 183 244	–	(187 118)	203 254	–	114 596	786 494	2 298 290
Réparation et entretien	3 427 687	–	(70 757)	213 188	–	37 277	255 837	3 277 004
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 960 178	–	(323 812)	673 202	–	10 420	71 515	3 227 633
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	2 797 728	–	(2 797 728)	–	–	–	–	–
Acquisition de machinerie et matériel	4 905 147	–	(4 905 147)	–	–	–	–	–
Frais de la dette publique	20 849 886	(6 218)	1 045 427	–	–	–	–	21 889 095
Autres subventions et paiements	10 314 622	109 672	3 381 997	(894 336)	–	232 596	1 421 019	11 258 340
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–	4 781 243	479 758	–	–	–	5 261 001
Perte nette sur cession de biens	–	–	53 221	57 944	–	–	–	111 165
Total brut	273 506 532	19 616 512	15 090 922	4 090 083	26 707 777	841 906	5 602 809	332 567 111
Autres éléments :								
Frais d'administration								
Compte des opérations de l'assurance-emploi	–	1 686 184	–	–	–	153 292	1 532 892	–
Revenus affectés aux dépenses								
Revenus externes	(4 967 722)	–	4 967 722	–	–	–	–	–
Revenus internes	(7 135 701)	–	–	–	–	–	(7 135 701)	–
	(12 103 423)	1 686 184	4 967 722	–	–	153 292	(5 602 809)	–
Total des charges	261 403 109	21 302 696	20 058 644	4 090 083	26 707 777	995 198	–	332 567 111

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 4

Revenus ministériels

Le tableau 4 présente les revenus pour chaque portefeuille ministériel. La colonne « Total des revenus ministériels » représente les revenus provenant de toutes sources. Elle représente les revenus fiscaux et les autres revenus de sources externes et internes. Elle présente le total des revenus ministériels rapporté à l'état des « Revenus » dans chaque section ministérielle de ce volume.

Le tableau 4a concilie le total des revenus ministériels avec les revenus externes rapportés au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume 1.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Autres revenus							
		Revenus fiscaux	Revenus de placements ¹	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	Ventes de biens et de services ²	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	Divers ³	Total des autres revenus	Total des revenus ministériels
2	Affaires autochtones et du Nord								
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	–	2 147	55 352	4 100	1 251	1 406	64 256	64 256
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	–	–	366	–	–	230	596	596
	Total du portefeuille ministériel	–	2 147	55 718	4 100	1 251	1 636	64 852	64 852
3	Affaires mondiales								
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	–	973 182	15 414	138 629	1 464	79 354	1 208 043	1 208 043
	Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	–	22 134	–	–	–	145	22 279	22 279
	Commission mixte internationale (section canadienne)	–	–	–	–	–	3	3	3
	Total du portefeuille ministériel	–	995 316	15 414	138 629	1 464	79 502	1 230 325	1 230 325
4	Agriculture et Agroalimentaire								
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	–	310 218	17 558	66 746	7 556	28 115	430 193	430 193
	Commission canadienne des grains	–	–	32	65 159	9	11	65 211	65 211
	Total du portefeuille ministériel	–	310 218	17 590	131 905	7 565	28 126	495 404	495 404
5	Anciens Combattants								
	Ministère des Anciens Combattants	–	–	20 728	58	9	603	21 398	21 398
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	–	–	11	–	–	–	11	11
	Total du portefeuille ministériel	–	–	20 739	58	9	603	21 409	21 409
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	–	–	39	–	4	15	58	58
7	Conseil du Trésor								
	Secrétariat du Conseil du Trésor	–	–	1 490	14 856	–	3 698	20 044	20 044
	École de la fonction publique du Canada	–	–	27	9 740	4	–	9 771	9 771
	Commissariat au lobbying	–	–	2	–	–	–	2	2

Tableau 4

Revenus ministériels – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Autres revenus						Total des autres revenus	Total des revenus ministériels
		Revenus fiscaux	Revenus de placements ¹	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	Ventes de biens et de services ²	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	Divers ³		
	Commissariat à l'intégrité du secteur public	–	–	38	–	–	–	38	38
	Total du portefeuille ministériel	–	–	1 557	24 596	4	3 698	29 855	29 855
8	Conseil privé								
	Bureau du Conseil privé	–	–	826	75	6	5	912	912
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	–	–	21	–	–	966	987	987
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	–	–	266	104	22	16	408	408
	Bureau du directeur général des élections	–	–	278	–	–	231	509	509
	Commissariat aux langues officielles	–	–	69	–	4	–	73	73
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	–	–	18	–	–	–	18	18
	Total du portefeuille ministériel	–	–	1 478	179	32	1 218	2 907	2 907
9	Défense nationale								
	Ministère de la Défense nationale	–	182	84 580	388 512	23 774	14 243	511 291	511 291
	Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	464	763	21	636	1 884	1 884
	Comité externe d'examen des griefs militaires	–	–	86	–	–	1	87	87
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	–	–	1	–	–	–	1	1
	Total du portefeuille ministériel	–	182	85 131	389 275	23 795	14 880	513 263	513 263
10	Environnement et Changement climatique								
	Ministère de l'Environnement	–	–	6 270	81 993	796	6 903	95 962	95 962
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	–	–	288	1 430	–	107	1 825	1 825
	Agence Parcs Canada	–	–	3 334	103 081	–	155	106 570	106 570
	Total du portefeuille ministériel	–	–	9 892	186 504	796	7 165	204 357	204 357
11	Famille, Enfants et Développement social								
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	–	6 408 627	42 451	215 262	74	1 964 226	8 630 640	8 630 640
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	263 737	–	–	–	3 609	267 346	267 346
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	–	–	–	5 573	–	–	5 573	5 573
	Total du portefeuille ministériel	–	6 672 364	42 451	220 835	74	1 967 835	8 903 559	8 903 559
12	Finances								
	Ministère des Finances	–	3 771 887	646	4	–	361 607	4 134 144	4 134 144

Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	–	–	16 938	–	–	16 938	16 938
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	–	–	50	–	1	26	77	77
Bureau du vérificateur général	–	–	167	544	–	3	714	714
Bureau du surintendant des institutions financières	–	–	–	156 437	3	–	156 440	156 440
Total du portefeuille ministériel	–	3 771 887	863	173 923	4	361 636	4 308 313	4 308 313
13 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté								
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	–	237	15 781	1 530 274	16	89	1 546 397	1 546 397
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	–	–	444	–	1	3	448	448
Total du portefeuille ministériel	–	237	16 225	1 530 274	17	92	1 546 845	1 546 845
14 Infrastructure et Collectivités								
Bureau de l'infrastructure du Canada	–	3 409	45 953	–	–	114	49 476	49 476
Total du portefeuille ministériel	–	3 409	45 953	–	–	114	49 476	49 476
15 Innovation, Sciences et Développement économique								
Ministère de l'Industrie	–	13 584	8 750	532 046	267	408 998	963 645	963 645
Agence de promotion économique du Canada atlantique	–	7	19 445	–	6	59 941	79 399	79 399
Agence canadienne de développement économique du Nord	–	–	4 476	–	5	2	4 483	4 483
Agence spatiale canadienne	–	–	910	508	7	258	1 683	1 683
Commission du droit d'auteur	–	–	16	–	–	–	16	16
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	–	–	887	–	16	4 477	5 380	5 380
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	–	–	2 827	–	1	76 789	79 617	79 617
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	–	–	481	–	1	25 084	25 566	25 566
Conseil national de recherches du Canada	–	–	3 228	206 786	174	128	210 316	210 316
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	–	–	4 150	401	–	1	4 552	4 552
Conseil de recherches en sciences humaines	–	–	1 332	121	–	1	1 454	1 454
Statistique Canada	–	–	1 659	129 915	27	65	131 666	131 666
Total du portefeuille ministériel	–	13 591	48 161	869 777	504	575 744	1 507 777	1 507 777
16 Justice								
Ministère de la Justice	–	–	9 815	367 785	4	1 892	379 496	379 496
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	–	–	106	–	1	28 294	28 401	28 401
Commission canadienne des droits de la personne	–	–	110	2 036	–	–	2 146	2 146
Service administratif des tribunaux judiciaires	–	–	240	1 531	14	1 018	2 803	2 803
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	–	–	3	40	–	15 278	15 321	15 321
Bureau du directeur des poursuites pénales	–	–	377	19 477	–	1 261	21 115	21 115
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	–	–	74	151	–	–	225	225
Registraire de la Cour suprême du Canada	–	–	34	171	1	119	325	325
Total du portefeuille ministériel	–	–	10 759	391 191	20	47 862	449 832	449 832
17 Parlement								
Chambre des communes	–	–	455	30 825	26	–	31 306	31 306
Bibliothèque du Parlement	–	–	136	947	–	–	1 083	1 083

Tableau 4

Revenus ministériels – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Revenus fiscaux	Revenus de placements ¹	Autres revenus			Total des autres revenus	Total des revenus ministériels
				Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	Ventes de biens et de services ²	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	–	–	84	–	–	2	86
	Service de protection parlementaire	–	–	197	1 154	–	–	1 351
	Sénat	–	–	137	–	12	5	154
	Total du portefeuille ministériel	–	–	1 009	32 926	38	7	33 980
18	Patrimoine canadien							
	Ministère du Patrimoine canadien	–	–	4 488	10 952	20	74 309	89 769
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	–	–	365	170 274	–	652	171 291
	Bibliothèque et Archives du Canada	–	–	455	394	11	60	920
	Office national du film	–	–	–	7 572	–	–	7 572
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	–	–	30	–	–	–	30
	Commission des champs de bataille nationaux	–	–	–	2 517	–	–	2 517
	Total du portefeuille ministériel	–	–	5 338	191 709	31	75 021	272 099
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne							
	Ministère des Pêches et des Océans	–	–	9 913	88 075	3 308	6 699	107 995
	Total du portefeuille ministériel	–	–	9 913	88 075	3 308	6 699	107 995
20	Ressources naturelles							
	Ministère des Ressources naturelles	–	–	5 188	768 190	209	36	773 623
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	–	–	729	113 509	12	27	114 277
	Office national de l'énergie	–	–	191	111 413	10	–	111 614
	Administration du pipe-line du Nord	–	–	1	768	–	–	769
	Total du portefeuille ministériel	–	–	6 109	993 880	231	63	1 000 283
21	Revenu national							
	Agence du revenu du Canada	204 408 418	–	8 591	536 000	63	3 850 312	4 394 966
	Total du portefeuille ministériel	204 408 418	–	8 591	536 000	63	3 850 312	4 394 966
22	Santé							
	Ministère de la Santé	–	–	22 183	289 355	254	687	312 479
	Agence canadienne d'inspection des aliments	–	–	3 421	56 083	283	147	59 934
	Instituts de recherche en santé du Canada	–	–	4 628	–	7	1	4 636

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	–	14	32 944	–	4	32 962	32 962
Agence de la santé publique du Canada	–	–	2 859	15 055	56	(11)	17 959	17 959
Total du portefeuille ministériel	–	–	33 105	393 437	600	828	427 970	427 970
23 Sécurité publique et Protection civile								
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	–	–	54 088	2 045	21	59	56 213	56 213
Agence des services frontaliers du Canada	32 021 416	–	2 744	24 455	31	45 837	73 067	32 094 483
Service canadien du renseignement de sécurité	–	1	577	2 890	380	46	3 894	3 894
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	–	–	56	–	–	4	60	60
Service correctionnel du Canada	–	–	15 669	110 363	1 763	510	128 305	128 305
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	–	–	68	–	–	–	68	68
Commission des libérations conditionnelles du Canada	–	–	200	6 877	7	2	7 086	7 086
Gendarmerie royale du Canada	–	9	16 989	2 559 795	6 082	3 301	2 586 176	2 586 176
Total du portefeuille ministériel	32 021 416	10	90 391	2 706 425	8 284	49 759	2 854 869	34 876 285
24 Services aux Autochtones								
Ministère des Services aux Autochtones Canada	–	71	163	8 036	65	110	8 445	8 445
Total du portefeuille ministériel	–	71	163	8 036	65	110	8 445	8 445
25 Services publics et Approvisionnement								
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	–	–	54 206	3 614 320	187	87 663	3 756 376	3 756 376
Direction des opérations de la paye et de la gestion des services ⁴	–	–	24 326	–	–	–	24 326	24 326
Commission de la fonction publique	–	–	1 095	8 486	1	1 217	10 799	10 799
Services partagés Canada	–	–	13 912	619 652	1	11 286	644 851	644 851
Total du portefeuille ministériel	–	–	93 539	4 242 458	189	100 166	4 436 352	4 436 352
26 Transports								
Ministère des Transports	–	24 148	3 822	465 980	3 323	21 713	518 986	518 986
Office des transports du Canada	–	–	23	–	–	318	341	341
Total du portefeuille ministériel	–	24 148	3 845	465 980	3 323	22 031	519 327	519 327
Total des revenus ministériels	236 429 834	11 793 580	623 973	13 720 172	51 671	7 195 122	33 384 518	269 814 352

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun revenu n'a été rapporté.

¹ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 10 du volume III. Le montant total comprend 1 212 228 \$ pour les revenus de placement, 1 727 306 \$ qui se rapporte aux comptes des opérations de change (1 712 719 \$ pour le compte du fonds des changes et 14 587 \$ pour le Fonds monétaire international), et 8 854 046 \$ pour les sociétés d'État entreprises. Les montants qui se rapportent aux revenus des opérations de change et aux revenus des sociétés d'État ont été respectivement reclassifiés au tableau 4a de ce volume.

² Le détail des ventes de biens et de services est présenté au tableau 4b de ce volume.

³ Inclut les pièces de monnaie canadienne de 155 573 \$ et le gain net de change de 38 103 \$. Le montant de 38 103 \$ a été reclassifié aux revenus des opérations de change au tableau 4a de ce volume.

⁴ Les paiements de transition pour la mise en oeuvre de la paye en arrérage ont été transférés à un compte central administré par la Direction des opérations de la paye et de la gestion des services qui n'est pas un organisme nommé dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui est une direction relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui exerce un rôle de soutien administratif central pour l'ensemble du gouvernement.

Tableau 4a**Récapitulation des revenus externes par provenance**

Le tableau 4a concilie le total des revenus ministériels (tableau 4) avec les revenus externes rapportés au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I. Les éléments de conciliation comprennent les revenus des comptes à fins déterminées consolidés, des débiteurs courus et le redressement du Compte du fonds des changes afin de considérer les réserves internationales détenues dans le Compte, les autres revenus courus et reportés, les revenus des sociétés d'État et autres entités, les crédits et remboursements fiscaux et l'élimination des revenus internes.

(en milliers de dollars)

Description	Total des revenus ministériels	Comptes à fins déterminées consolidés	Courus et autres redressements	Sociétés d'État et autres entités	Crédits et remboursements fiscaux	Revenus internes ¹	Total des revenus externes
Revenus fiscaux							
Revenus d'impôt sur le revenu							
Particuliers	128 807 202	–	–	–	24 861 222	(49 000)	153 619 424
Sociétés	45 958 548	–	–	–	1 846 555	–	47 805 103
Non-résidents	7 845 251	–	–	–	–	–	7 845 251
	<i>182 611 001</i>	–	–	–	<i>26 707 777</i>	<i>(49 000)</i>	<i>209 269 778</i>
Autres taxes et droits							
Taxe sur les produits et services	36 751 262	–	–	–	–	–	36 751 262
Taxes sur l'énergie							
Taxe d'accise — Essence	4 501 143	–	–	–	–	–	4 501 143
Taxe d'accise — Essence d'aviation et combustible diesel	1 237 545	–	–	–	–	–	1 237 545
	<i>5 738 688</i>	–	–	–	–	–	<i>5 738 688</i>
Droits de douane à l'importation	5 416 240	–	–	–	–	–	5 416 240
Autres taxes et droits d'accise							
Droits d'accise	4 856 832	–	–	–	–	–	4 856 832
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	822 569	–	–	–	–	–	822 569
Diverses taxes et droits d'accise	233 242	–	–	–	–	–	233 242
	<i>5 912 643</i>	–	–	–	–	–	<i>5 912 643</i>
	<i>53 818 833</i>	–	–	–	–	–	<i>53 818 833</i>
Total des revenus fiscaux	236 429 834	–	–	–	26 707 777	(49 000)	263 088 611
Cotisations d'assurance-emploi	–	21 532 975	–	–	–	(393 460)	21 139 515

Tableau 4a

Récapitulation des revenus externes par provenance – fin

(en milliers de dollars)

Description	Total des revenus ministériels	Comptes à fins déterminées consolidés	Cours et autres redressements	Sociétés d'État et autres entités	Crédits et remboursements fiscaux	Revenus internes ¹	Total des revenus externes
Autres revenus							
Sociétés d'État							
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques							
Quote-part des bénéfices annuels	8 058 170	–	–	(1 099 069)	–	–	6 959 101
Intérêt et autres	795 876	–	(24 148)	–	–	–	771 728
	8 854 046	–	(24 148)	(1 099 069)	–	–	7 730 829
Autres programmes							
Revenus de placements	1 212 228	–	103 871	–	–	(53)	1 316 046
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	623 973	–	(582 651)	–	–	(41 322)	–
Ventes de biens et de services							
Droits et privilèges	1 741 031	–	1 091 444	–	–	(8 425)	2 824 050
Location et utilisation de biens publics	1 456 835	–	71 093	–	–	(781 924)	746 004
Services de nature réglementaire	2 083 320	–	32 686	–	–	(493 668)	1 622 338
Services de nature non réglementaire	5 056 230	–	1 198 902	–	–	(1 740 466)	4 514 666
Ventes de biens et de produits d'information	2 055 604	–	3 520 188	–	–	(1 878 215)	3 697 577
Autres frais et droits	1 327 152	–	214 642	–	–	(695 142)	846 652
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	51 671	–	(43 378)	–	–	(8 293)	–
Revenus divers							
Intérêt et pénalités	3 835 291	–	517 153	–	–	–	4 352 444
Autres	3 321 728	(258 071)	(6 702 514)	5 619 868	–	(1 726 185)	254 826
	22 765 063	(258 071)	(578 564)	5 619 868	–	(7 373 693)	20 174 603
Nets des opérations de change							
Compte du fonds des changes	1 712 719	–	(194)	–	–	–	1 712 525
Fonds monétaire international	14 587	–	(226 983)	–	–	–	(212 396)
Autres	38 103	–	(65 547)	–	–	–	(27 444)
	1 765 409	–	(292 724)	–	–	–	1 472 685
Total des autres revenus	33 384 518	(258 071)	(895 436)	4 520 799	–	(7 373 693)	29 378 117
Total des revenus	269 814 352	21 274 904	(895 436)	4 520 799	26 707 777	(7 816 153)	313 606 243

Note: Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun revenu n'a été rapporté.

¹ Le montant total des revenus internes réduit de 7 373 693 \$ le montant total des autres revenus. Ce montant comprend 995 198 \$ qui représente des charges internes, tel que détaillé au tableau 2a de ce volume et 6 378 495 \$ de revenus disponibles pour être dépensés.

Tableau 4b**Ventes de biens et de services**

Le tableau 4b présente le détail des revenus provenant de la vente de biens et de services pour chaque portefeuille ministériel. Ils comprennent ceux provenant des sources internes et externes.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Droits et privilèges	Location et utilisation de biens publics	Services de nature réglementaire	Services de nature non réglementaire	Ventes de biens et produits d'information	Autres frais et droits	Total
2	Affaires autochtones et du Nord							
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	1 676	–	–	54	–	2 370	4 100
	Total du portefeuille ministériel	1 676	–	–	54	–	2 370	4 100
3	Affaires mondiales							
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	–	32 569	104 598	1 462	–	–	138 629
	Total du portefeuille ministériel	–	32 569	104 598	1 462	–	–	138 629
4	Agriculture et Agroalimentaire							
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	5 877	6 386	14 735	20 518	49	19 181	66 746
	Commission canadienne des grains	–	–	61 109	4 009	–	41	65 159
	Total du portefeuille ministériel	5 877	6 386	75 844	24 527	49	19 222	131 905
5	Anciens Combattants							
	Ministère des Anciens Combattants	–	–	–	58	–	–	58
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	58	–	–	58
7	Conseil du Trésor							
	Secrétariat du Conseil du Trésor	–	–	–	–	–	14 856	14 856
	École de la fonction publique du Canada	–	–	9 740	–	–	–	9 740
	Total du portefeuille ministériel	–	–	9 740	–	–	14 856	24 596
8	Conseil privé							
	Bureau du Conseil privé	–	–	–	–	–	75	75
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	–	–	–	–	–	104	104
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	179	179
9	Défense nationale							
	Ministère de la Défense nationale	–	130 705	9	182 019	69 150	6 629	388 512
	Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	–	–	–	763	763
	Total du portefeuille ministériel	–	130 705	9	182 019	69 150	7 392	389 275

10	Environnement et Changement climatique							
	Ministère de l'Environnement	–	6 015	5 802	22 817	45 660	1 699	81 993
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	–	–	–	1 430	–	–	1 430
	Agence Parcs Canada	–	36 035	–	59 077	1 929	6 040	103 081
	Total du portefeuille ministériel	–	42 050	5 802	83 324	47 589	7 739	186 504
11	Famille, Enfants et Développement social							
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	–	–	37 930	177 325	–	7	215 262
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	–	–	–	–	5 346	227	5 573
	Total du portefeuille ministériel	–	–	37 930	177 325	5 346	234	220 835
12	Finances							
	Ministère des Finances	–	–	–	–	–	4	4
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	–	16 353	5	–	580	16 938
	Bureau du vérificateur général	–	–	–	–	–	544	544
	Bureau du surintendant des institutions financières	–	–	146 010	10 191	–	236	156 437
	Total du portefeuille ministériel	–	–	162 363	10 196	–	1 364	173 923
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté							
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	792 446	–	649 861	–	324	87 643	1 530 274
	Total du portefeuille ministériel	792 446	–	649 861	–	324	87 643	1 530 274
15	Innovation, Sciences et Développement économique							
	Ministère de l'Industrie	191 056	–	63 591	3 029	361	274 009	532 046
	Agence spatiale canadienne	120	–	–	388	–	–	508
	Conseil national de recherches du Canada	11 229	6 625	–	177 430	6 554	4 948	206 786
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	–	–	–	217	–	184	401
	Conseil de recherches en sciences humaines	–	–	–	–	–	121	121
	Statistique Canada	–	–	–	–	129 915	–	129 915
	Total du portefeuille ministériel	202 405	6 625	63 591	181 064	136 830	279 262	869 777
16	Justice							
	Ministère de la Justice	–	–	8 245	23 643	–	335 897	367 785
	Commission canadienne des droits de la personne	–	–	–	–	–	2 036	2 036
	Service administratif des tribunaux judiciaires	–	–	1 445	–	86	–	1 531
	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	–	–	–	40	–	–	40
	Bureau du directeur des poursuites pénales	–	–	–	19 477	–	–	19 477
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	–	–	–	–	–	151	151
	Registraire de la Cour suprême du Canada	–	48	–	–	11	112	171
	Total du portefeuille ministériel	–	48	9 690	43 160	97	338 196	391 191

Tableau 4b

Ventes de biens et de services – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Droits et privilèges	Location et utilisation de biens publics	Services de nature réglementaire	Services de nature non réglementaire	Ventes de biens et produits d'information	Autres frais et droits	Total
17	Parlement							
	Chambre des communes	–	–	–	17 705	12 913	207	30 825
	Bibliothèque du Parlement	–	–	–	–	947	–	947
	Service de protection parlementaire	–	–	–	1 028	104	22	1 154
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	18 733	13 964	229	32 926
18	Patrimoine canadien							
	Ministère du Patrimoine canadien	–	74	–	6 286	27	4 565	10 952
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	112 178	–	58 096	–	–	–	170 274
	Bibliothèque et Archives du Canada	–	–	–	–	190	204	394
	Office national du film	1 033	–	–	37	6 447	55	7 572
	Commission des champs de bataille nationaux	–	–	–	–	–	2 517	2 517
	Total du portefeuille ministériel	113 211	74	58 096	6 323	6 664	7 341	191 709
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne							
	Ministère des Pêches et des Océans	45 468	–	–	41 952	655	–	88 075
	Total du portefeuille ministériel	45 468	–	–	41 952	655	–	88 075
20	Ressources naturelles							
	Ministère des Ressources naturelles	522 744	586	1 931	20 015	2 099	220 815	768 190
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	–	–	113 284	–	–	225	113 509
	Office national de l'énergie	–	–	105 139	–	–	6 274	111 413
	Administration du pipe-line du Nord	28	–	227	–	–	513	768
	Total du portefeuille ministériel	522 772	586	220 581	20 015	2 099	227 827	993 880
21	Revenu national							
	Agence du revenu du Canada	360	–	356 167	162 674	39	16 760	536 000
	Total du portefeuille ministériel	360	–	356 167	162 674	39	16 760	536 000
22	Santé							
	Ministère de la Santé	51 598	63	50 031	163 888	–	23 775	289 355
	Agence canadienne d'inspection des aliments	7	28	54 376	–	–	1 672	56 083
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	–	–	–	–	32 944	32 944
	Agence de la santé publique du Canada	121	7	–	14 829	–	98	15 055
	Total du portefeuille ministériel	51 726	98	104 407	178 717	–	58 489	393 437

23	Sécurité publique et Protection civile							
	Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	–	–	–	2 045	–	–	2 045
	Agence des services frontaliers du Canada	390	–	16 149	7 915	–	1	24 455
	Service canadien du renseignement de sécurité	–	–	768	–	–	2 122	2 890
	Service correctionnel du Canada	–	1 508	–	28 377	80 086	392	110 363
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	–	–	6 877	–	–	–	6 877
	Gendarmerie royale du Canada	–	–	33 807	2 522 313	–	3 675	2 559 795
	Total du portefeuille ministériel	390	1 508	57 601	2 560 650	80 086	6 190	2 706 425
24	Services aux Autochtones							
	Ministère des Services aux Autochtones Canada	–	23	–	7 901	–	112	8 036
	Total du portefeuille ministériel	–	23	–	7 901	–	112	8 036
25	Services publics et Approvisionnement							
	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	–	841 129	147 814	681 857	1 691 765	251 755	3 614 320
	Commission de la fonction publique	–	–	–	8 486	–	–	8 486
	Services partagés Canada	–	–	–	620 925	–	(1 273)	619 652
	Total du portefeuille ministériel	–	841 129	147 814	1 311 268	1 691 765	250 482	4 242 458
26	Transports							
	Ministère des Transports	4 700	395 034	19 226	44 808	947	1 265	465 980
	Total du portefeuille ministériel	4 700	395 034	19 226	44 808	947	1 265	465 980
	Total des revenus ministériels	1 741 031	1 456 835	2 083 320	5 056 230	2 055 604	1 327 152	13 720 172

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun revenu n'a été rapporté.

Tableau 5

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel

Le tableau 5 présente la provenance et l'utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel. Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués à l'Introduction de ce volume. De plus, des renseignements détaillés apparaissent à l'état du « Sommaire du portefeuille ministériel » dans chaque section ministérielle de ce volume.

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
34 411	10 056 791	1 181 943	(2 835 414)	8 437 731	2	Affaires autochtones et du Nord					
						Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	8 029 422	407 058	–	1 251	9 132 505
–	21 594	629	623	22 846		Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	21 528	1 318	–	–	15 866
34 411	10 078 385	1 182 572	(2 834 791)	8 460 577		Total du portefeuille ministériel	8 050 950	408 376	–	1 251	9 148 371
					3	Affaires mondiales					
86 752	6 002 126	888 390	133 681	7 110 949		Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	6 574 287	475 089	–	61 573	6 260 025
–	–	–	–	–		Corporation commerciale canadienne	–	–	–	–	3 510
–	–	–	51 198	51 198		Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	51 198	–	–	–	8 210
–	138 706	–	1 246	139 952		Centre de recherches pour le développement international	139 952	–	–	–	147 474
–	10 049	–	312	10 361		Commission mixte internationale (section canadienne)	7 419	2 942	–	–	6 451
–	–	–	11 103	11 103		Investir au Canada	2 033	9 070	–	–	–
86 752	6 150 881	888 390	197 540	7 323 563		Total du portefeuille ministériel	6 774 889	487 101	–	61 573	6 425 670
					4	Agriculture et Agroalimentaire					
18 519	2 251 184	78 799	(273 194)	2 075 308		Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	1 984 898	70 468	–	19 942	2 614 910
–	3 600	–	334	3 934		Commission canadienne du lait	3 924	10	–	–	3 773
121 789	5 299	–	626	127 714		Commission canadienne des grains	(2 964)	1	–	130 677	(20 573)
140 308	2 260 083	78 799	(272 234)	2 206 956		Total du portefeuille ministériel	1 985 858	70 479	–	150 619	2 598 110
					5	Anciens Combattants					
–	4 691 400	203 386	27 751	4 922 537		Ministère des Anciens Combattants	4 773 891	148 646	–	–	3 770 809
–	10 791	–	429	11 220		Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	10 852	368	–	–	10 235
–	4 702 191	203 386	28 180	4 933 757		Total du portefeuille ministériel	4 784 743	149 014	–	–	3 781 044

1	22 744	–	1 118	23 863	6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	23 457	406	–	–	22 663
					7	Conseil du Trésor					
8	6 541 861	2 511 485	(4 054 472)	4 998 882		Secrétariat du Conseil du Trésor	3 806 902	1 191 979	–	1	3 064 209
7 942	77 578	–	6 869	92 389		École de la fonction publique du Canada	76 290	6 354	–	9 745	82 784
–	4 425	400	151	4 976		Commissariat au lobbying	4 772	204	–	–	4 536
–	5 441	–	270	5 711		Commissariat à l'intégrité du secteur public	4 950	761	–	–	4 324
7 950	6 629 305	2 511 885	(4 047 182)	5 101 958		Total du portefeuille ministériel	3 892 914	1 199 298	–	9 746	3 155 853
					8	Conseil privé					
34	144 875	72 737	7 507	225 153		Bureau du Conseil privé	202 941	22 206	–	6	154 241
–	5 925	–	250	6 175		Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	5 374	801	–	–	5 242
11	29 416	1 846	2 593	33 866		Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	32 409	1 435	–	22	29 993
–	112 208	–	19 676	131 884		Bureau du directeur général des élections	131 486	398	–	–	102 432
–	20 730	–	1 466	22 196		Commissariat aux langues officielles	21 048	1 144	–	4	20 434
–	5 021	2 000	(88)	6 933		Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	6 174	759	–	–	4 475
45	318 175	76 583	31 404	426 207		Total du portefeuille ministériel	399 432	26 743	–	32	316 817
					9	Défense nationale					
18 035	18 662 067	1 857 182	3 040 653	23 577 937		Ministère de la Défense nationale	22 877 087	677 076	–	23 774	18 606 154
1	595 984	12 252	41 304	649 541		Centre de la sécurité des télécommunications	622 473	27 047	–	21	590 860
–	6 723	594	413	7 730		Comité externe d'examen des griefs militaires	6 726	1 004	–	–	5 986
–	4 638	–	176	4 814		Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	4 536	278	–	–	4 120
–	2 109	–	92	2 201		Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	1 967	234	–	–	2 004
18 036	19 271 521	1 870 028	3 082 638	24 242 223		Total du portefeuille ministériel	23 512 789	705 639	–	23 795	19 209 124
					10	Environnement et Changement climatique					
427	987 275	246 959	82 282	1 316 943		Ministère de l'Environnement	1 164 807	151 340	–	796	1 005 868
–	34 093	1 666	4 324	40 083		Agence canadienne d'évaluation environnementale	39 822	261	–	–	38 688
275 791	1 388 903	70 769	33 738	1 769 201		Agence Parcs Canada	1 317 033	86 904	–	365 264	1 191 693
276 218	2 410 271	319 394	120 344	3 126 227		Total du portefeuille ministériel	2 521 662	238 505	–	366 060	2 236 249
					11	Famille, Enfants et Développement social					
1 825	57 422 856	1 009 251	(359 421)	58 074 511		Ministère de l'Emploi et du Développement social	57 971 247	102 199	–	1 065	56 338 966
–	2 735 001	40 880	2 175	2 778 056		Société canadienne d'hypothèques et de logement	2 689 240	88 816	–	–	3 129 131
1 598	8 877	–	2 356	12 831		Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	10 157	–	–	2 674	9 930
3 423	60 166 734	1 050 131	(354 890)	60 865 398		Total du portefeuille ministériel	60 670 644	191 015	–	3 739	59 478 027

Tableau 5

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel – suite

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					12	Finances					
68 587	90 143 612	(175 390)	362 518	90 399 327		Ministère des Finances	90 326 718	4 037	–	68 572	88 421 552
–	–	–	21 518	21 518		Agence de la consommation en matière financière du Canada	21 518	–	–	–	17 427
–	51 225	420	4 912	56 557		Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	55 248	1 309	–	–	55 407
1	77 502	–	6 609	84 112		Bureau du vérificateur général	82 430	1 681	–	1	79 029
69 477	150 160	–	3 284	222 921		Bureau du surintendant des institutions financières	155 002	–	–	67 919	148 021
–	–	–	–	–		PPP Canada Inc.	–	–	–	–	2 950
138 065	90 422 499	(174 970)	398 841	90 784 435		Total du portefeuille ministériel	90 640 916	7 027	–	136 492	88 724 386
					13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté					
1 022 561	1 646 960	378 452	212 693	3 260 666		Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	1 917 249	84 498	–	1 258 919	1 600 050
–	127 084	3 646	7 331	138 061		Commission de l'immigration et du statut de réfugié	131 692	6 369	–	–	115 500
1 022 561	1 774 044	382 098	220 024	3 398 727		Total du portefeuille ministériel	2 048 941	90 867	–	1 258 919	1 715 550
					14	Infrastructure et Collectivités					
–	7 011 664	133 267	9 671	7 154 602		Bureau de l'infrastructure du Canada	4 326 297	2 828 305	–	–	3 207 766
–	279 500	–	–	279 500		PPP Canada Inc.	5 900	273 600	–	–	8 850
–	331 777	–	–	331 777		Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	179 230	152 547	–	–	284 287
–	258 916	38 690	20 212	317 818		Autorité du pont Windsor-Détoit	184 000	133 818	–	–	334 500
–	7 881 857	171 957	29 883	8 083 697		Total du portefeuille ministériel	4 695 427	3 388 270	–	–	3 835 403
					15	Innovation, Sciences et Développement économique					
169 608	2 590 906	219 189	(14 128)	2 965 575		Ministère de l'Industrie	2 355 938	458 984	–	150 653	2 086 914
20	311 545	40 584	9 796	361 945		Agence de promotion économique du Canada atlantique	358 986	2 953	–	6	332 366
–	50 081	4 881	545	55 507		Agence canadienne de développement économique du Nord	54 420	1 082	–	5	53 639
26	353 809	12 986	54 185	421 006		Agence spatiale canadienne	353 458	67 541	–	7	388 298
–	95 476	–	269	95 745		Commission canadienne du tourisme	95 476	269	–	–	95 476
–	3 075	–	272	3 347		Commission du droit d'auteur	3 231	116	–	–	3 096
–	199 619	28 468	3 976	232 063		Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	227 068	4 995	–	–	190 483

12	303 817	5 000	5 542	314 371	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	311 429	2 942	–	–	315 953
–	269 349	–	3 515	272 864	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	250 251	22 612	–	1	222 136
132 883	1 000 352	73 817	79 791	1 286 843	Conseil national de recherches du Canada	1 016 523	138 654	–	131 666	1 048 740
–	1 207 030	11 775	4 639	1 223 444	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1 219 142	4 302	–	–	1 191 261
15	779 244	2 076	5 497	786 832	Conseil de recherches en sciences humaines	783 979	2 853	–	–	775 954
–	10 706	–	3 123	13 829	Conseil canadien des normes	13 829	–	–	–	10 515
–	471 050	15 598	88 479	575 127	Statistique Canada	545 771	29 356	–	–	681 517
302 564	7 646 059	414 374	245 501	8 608 498	Total du portefeuille ministériel	7 589 501	736 659	–	282 338	7 396 348
16 Justice										
2	656 159	45 840	31 526	733 527	Ministère de la Justice	707 002	26 521	–	4	689 819
1	61 020	2 923	5 865	69 809	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	65 515	4 293	–	1	60 162
–	21 823	–	1 443	23 266	Commission canadienne des droits de la personne	22 907	359	–	–	21 681
8	75 248	4 793	5 627	85 676	Service administratif des tribunaux judiciaires	82 791	2 871	–	14	72 277
–	571 878	984	(2 238)	570 624	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	568 450	2 174	–	–	546 797
15	181 427	–	12 041	193 483	Bureau du directeur des poursuites pénales	181 501	11 982	–	–	177 585
–	–	–	–	–	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	39 318	778	–	–	36 684
10	35 539	1 804	2 743	40 096	Registraire de la Cour suprême du Canada	37 417	1 367	–	–	33 679
–	34 883	161	3 740	38 784						
36	1 637 977	56 505	60 747	1 755 265	Total du portefeuille ministériel	1 704 901	50 345	–	19	1 638 684
17 Parlement										
–	476 075	34 939	2 083	513 097	Chambre des communes	490 383	22 714	–	–	444 894
–	47 757	3 151	(2 633)	48 275	Bibliothèque du Parlement	45 632	2 643	–	–	42 442
–	6 902	–	(58)	6 844	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	6 639	205	–	–	6 233
–	–	731	1 636	2 367	Bureau du directeur parlementaire du budget	1 985	382	–	–	–
–	1 232	–	(19)	1 213	Bureau du conseiller sénatorial en éthique	1 015	198	–	–	922
–	68 263	18 430	(1 639)	85 054	Service de protection parlementaire	77 184	7 870	–	–	64 780
–	–	2 253	2 009	4 262	Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	579	3 683	–	–	–
–	103 874	–	11 204	115 078	Sénat	105 955	9 123	–	–	80 679
–	704 103	59 504	12 583	776 190	Total du portefeuille ministériel	729 372	46 818	–	–	639 950
18 Patrimoine canadien										
21	1 444 697	69 454	12 067	1 526 239	Ministère du Patrimoine canadien	1 499 067	27 151	–	21	1 393 268
–	257 347	–	1 367	258 714	Conseil des Arts du Canada	258 714	–	–	–	222 574
–	1 188 024	–	34 059	1 222 083	Société Radio-Canada	1 222 083	–	–	–	1 113 024
–	24 865	–	487	25 352	Musée canadien des droits de la personne	25 352	–	–	–	33 604
–	71 601	464	1 948	74 013	Musée canadien de l'histoire	74 013	–	–	–	77 747
–	7 820	–	143	7 963	Musée canadien de l'immigration du Quai 21	7 963	–	–	–	7 900
–	32 515	–	754	33 269	Musée canadien de la nature	33 269	–	–	–	29 770
–	11 486	–	2 480	13 966	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	12 045	1 921	–	–	11 392
12	115 219	4 243	14 510	133 984	Bibliothèque et Archives du Canada	127 417	6 556	–	11	114 501

Tableau 5

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel – fin

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	140 035	–	1 289	141 324		Société du Centre national des Arts	141 324	–	–	–	135 309
–	91 895	590	776	93 261		Commission de la capitale nationale	89 630	3 631	–	–	90 623
4 216	74 375	1 869	3 669	84 129		Office national du film	66 354	12 567	–	5 208	63 914
–	54 203	–	860	55 063		Musée des beaux-arts du Canada	49 413	5 650	–	–	46 127
–	144 528	–	750	145 278		Musée national des sciences et de la technologie	145 278	–	–	–	108 103
–	37 977	6 172	514	44 663		Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	43 304	1 359	–	–	35 270
–	100 453	–	3 119	103 572		Téléfilm Canada	103 572	–	–	–	97 454
–	9 714	–	1 217	10 931		Commission des champs de bataille nationaux	9 752	1 179	–	–	9 324
4 249	3 806 754	82 792	80 009	3 973 804		Total du portefeuille ministériel	3 908 550	60 014	–	5 240	3 589 904
					19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne					
3 811	2 200 957	435 360	224 195	2 864 323		Ministère des Pêches et des Océans	2 620 464	240 746	–	3 113	2 352 678
3 811	2 200 957	435 360	224 195	2 864 323		Total du portefeuille ministériel	2 620 464	240 746	–	3 113	2 352 678
					20	Ressources naturelles					
7 551	1 339 947	107 983	183 686	1 639 167		Ministère des Ressources naturelles	1 566 252	65 193	–	7 722	1 357 999
–	971 055	–	300	971 355		Énergie atomique du Canada, Limitée	826 595	144 760	–	–	784 133
7 861	136 920	–	11 410	156 191		Commission canadienne de sûreté nucléaire	149 794	2 053	–	4 344	137 126
–	79 840	7 373	11 357	98 570		Office national de l'énergie	93 833	4 727	–	10	84 617
–	495	–	5 289	5 784		Administration du pipe-line du Nord	5 541	243	–	–	254
15 412	2 528 257	115 356	212 042	2 871 067		Total du portefeuille ministériel	2 642 015	216 976	–	12 076	2 364 129
					21	Revenu national					
203 651	4 162 900	72 244	407 017	4 845 812		Agence du revenu du Canada	4 707 767	12 830	–	125 215	4 389 948
203 651	4 162 900	72 244	407 017	4 845 812		Total du portefeuille ministériel	4 707 767	12 830	–	125 215	4 389 948
					22	Santé					
49	4 268 361	371 667	(914 442)	3 725 635		Ministère de la Santé	3 491 053	234 328	–	254	4 153 217
13 465	704 650	56 196	45 674	819 985		Agence canadienne d'inspection des aliments	739 018	36 308	–	44 659	785 912
–	1 085 601	7 441	5 326	1 098 368		Instituts de recherche en santé du Canada	1 097 161	1 200	–	7	1 081 330
–	10 866	–	569	11 435		Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	9 739	1 696	–	–	10 134
41	571 935	31 193	23 618	626 787		Agence de la santé publique du Canada	607 102	19 642	–	43	559 217
13 555	6 641 413	466 497	(839 255)	6 282 210		Total du portefeuille ministériel	5 944 073	293 174	–	44 963	6 589 810

					23 Sécurité publique et Protection civile					
					Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	959 072	147 919	–	20	1 197 612
–	1 052 594	87 690	(33 273)	1 107 011						
209 487	1 761 696	251 854	(8 699)	2 214 338	Agence des services frontaliers du Canada	1 768 435	226 364	–	219 539	1 698 951
484	577 092	8 137	27 205	612 918	Service canadien du renseignement de sécurité	586 999	25 539	–	380	589 416
					Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	9 022	1 484	–	–	9 036
–	9 936	–	570	10 506						
8 256	2 400 709	139 935	198 968	2 747 868	Service correctionnel du Canada	2 628 112	107 679	–	12 077	2 362 804
–	4 615	–	322	4 937	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	4 850	87	–	–	4 694
–	46 264	–	3 722	49 986	Commission des libérations conditionnelles du Canada	47 730	2 256	–	–	46 825
6 947	2 882 559	387 338	316 375	3 593 219	Gendarmerie royale du Canada	3 210 984	377 245	–	4 990	3 017 626
					Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1 576	280	–	–	1 524
225 174	8 736 411	875 881	505 173	10 342 639	Total du portefeuille ministériel	9 216 780	888 853	–	237 006	8 928 488
					24 Services aux Autochtones					
–	–	291 195	4 173 051	4 464 246	Ministère des Services aux Autochtones Canada	4 287 799	143 894	–	32 553	–
–	–	291 195	4 173 051	4 464 246	Total du portefeuille ministériel	4 287 799	143 894	–	32 553	–
					25 Services publics et Approvisionnement					
413 413	3 694 082	202 570	158 907	4 468 972	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	3 660 908	406 652	–	401 412	3 205 427
–	22 210	–	–	22 210	Société canadienne des postes	22 210	–	–	–	22 210
–	83 511	–	5 877	89 388	Commission de la fonction publique	85 669	3 719	–	–	75 823
–	1 725 545	35 510	168 059	1 929 114	Services partagés Canada	1 797 913	131 201	–	–	1 681 370
413 413	5 525 348	238 080	332 843	6 509 684	Total du portefeuille ministériel	5 566 700	541 572	–	401 412	4 984 830
					26 Transports					
3 015	1 302 833	129 399	49 455	1 484 702	Ministère des Transports	1 205 721	278 801	–	180	1 191 159
–	584 584	176 100	–	760 684	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	723 429	37 255	–	–	725 304
–	30 914	–	2 794	33 708	Office des transports du Canada	29 148	4 560	–	–	26 948
–	76 545	137 189	–	213 734	Marine Atlantique S.C.C.	146 683	67 051	–	–	98 967
–	22 885	–	699	23 584	La Société des ponts fédéraux Limitée	20 048	3 536	–	–	41 782
–	221 005	235 398	–	456 403	VIA Rail Canada Inc.	357 536	98 867	–	–	348 387
3 015	2 238 766	678 086	52 948	2 972 815	Total du portefeuille ministériel	2 482 565	490 070	–	180	2 432 547
2 912 650	257 917 635	12 346 127	2 067 729	275 244 141	Total du gouvernement	261 403 109	10 684 691	–	3 156 341	245 954 583

Note: Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 6

Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel

Le tableau 6 présente la provenance et l'utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel. Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués à l'Introduction de ce volume. De plus, des renseignements détaillés apparaissent à l'état du « Sommaire du portefeuille ministériel » dans chaque section ministérielle de ce volume.

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
60 374	25 903	30 400	(48 517)	68 160	2	Affaires autochtones et du Nord Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	44 040	12 263	–	11 857	38 322
60 374	25 903	30 400	(48 517)	68 160		Total du portefeuille ministériel	44 040	12 263	–	11 857	38 322
					3	Affaires mondiales Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Corporation commerciale canadienne Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	40 842 – (1 879 593)	– – –	– – –	92 610 093 10 000 18 347 101	8 154 – (78 103)
106 960 202	39 860	600	2 127 781	109 128 443		Total du portefeuille ministériel	(1 838 751)	–	–	110 967 194	(69 949)
207 675 41 617 022	– –	– –	– 1 843 109	207 675 43 460 131	4	Agriculture et Agroalimentaire Commission canadienne du lait Financement agricole Canada	3 342 –	– –	– –	204 333 43 460 131	42 135 –
41 824 697	–	–	1 843 109	43 667 806		Total du portefeuille ministériel	3 342	–	–	43 664 464	42 135
604 998	–	–	–	604 998	5	Anciens Combattants Ministère des Anciens Combattants	–	–	–	604 998	–
604 998	–	–	–	604 998		Total du portefeuille ministériel	–	–	–	604 998	–
71 881	–	–	–	71 881	9	Défense nationale Ministère de la Défense nationale	(5 180)	–	–	77 061	9 262
71 881	–	–	–	71 881		Total du portefeuille ministériel	(5 180)	–	–	77 061	9 262
–	358 763	210 484	617 561	1 186 808	11	Famille, Enfants et Développement social Ministère de l'Emploi et du Développement social Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 186 808 (1 076 543)	– 1 056 753	– –	– –	640 872 (770 376)
–	(286 027)	835 484	617 561	1 167 018		Total du portefeuille ministériel	110 265	1 056 753	–	–	(129 504)

					12 Finances					
–	–	53 400	42 955 032	43 008 432	Ministère des Finances	43 008 432	–	–	–	52 023 329
15 000 000	–	–	–	15 000 000	Société d'assurance-dépôts du Canada	–	–	–	15 000 000	–
75 000	–	–	–	75 000	Monnaie royale canadienne	–	–	–	75 000	–
15 075 000	–	53 400	42 955 032	58 083 432	Total du portefeuille ministériel	43 008 432	–	–	15 075 000	52 023 329
					13 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté					
61 551	–	–	16 600	78 151	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	13 178	–	–	64 973	1 894
61 551	–	–	16 600	78 151	Total du portefeuille ministériel	13 178	–	–	64 973	1 894
					15 Innovation, Sciences et Développement économique					
1 950	800	–	–	2 750	Ministère de l'Industrie	–	800	–	1 950	–
1 950	800	–	–	2 750	Total du portefeuille ministériel	–	800	–	1 950	–
					19 Pêches, Océans et Garde côtière canadienne					
50 000	–	–	–	50 000	Office de commercialisation du poisson d'eau douce	–	–	–	50 000	–
50 000	–	–	–	50 000	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	50 000	–
					23 Sécurité publique et Protection civile					
45	–	–	–	45	Service correctionnel du Canada	1	–	–	44	1
45	–	–	–	45	Total du portefeuille ministériel	1	–	–	44	1
					24 Services aux Autochtones					
–	–	–	48 517	48 517	Ministère des Services aux autochtones Canada	–	–	–	48 517	–
–	–	–	48 517	48 517	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	48 517	–
					25 Services publics et Approvisionnement					
72 031	–	14 000	–	86 031	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	(2 623)	–	–	88 654	(2 143)
500 000	–	–	–	500 000	Société canadienne des postes	–	–	–	500 000	–
572 031	–	14 000	–	586 031	Total du portefeuille ministériel	(2 623)	–	–	588 654	(2 143)
165 282 729	(219 464)	933 884	47 560 083	213 557 232	Total du gouvernement	41 332 704	1 069 816	–	171 154 712	51 913 347

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 7

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives)

Le tableau 7 présente la provenance et l'utilisation des autorisations budgétaires et non budgétaires par portefeuille ministériel et par genre d'autorisations (votées et législatives). Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués à l'Introduction de ce volume. De plus, des renseignements détaillés apparaissent à l'état du « Sommaire du portefeuille ministériel » dans chaque section ministérielle de ce volume.

Le gouvernement soumet ses propositions de dépenses au Parlement au moyen des Budgets des dépenses annuels. Au cours de l'exercice, le gouvernement peut demander des crédits additionnels. La demande initiale est intitulée le « Budget principal des dépenses », et les demandes additionnelles sont intitulées « Budget(s) supplémentaire(s) des dépenses ». Dans ces Budgets des dépenses, le gouvernement demande l'autorisation pour cette portion des propositions de dépenses qui n'est pas déjà couverte par d'autres statuts. Les montants totalisant de telles propositions de dépenses sont autorisés dans les lois de crédits et sont, en général, référés comme des autorisations « annuelles » ou « votées ». Le solde des dépenses prévues est effectué en vertu de l'autorisation d'autres statuts, lesquels autorisent des déboursés pour des fins spécifiques, et pour des montants et des périodes établis par ces lois. L'emploi prévu ou estimatif de presque toutes ces autorisations « législatives » pour l'exercice en cours est compris dans les Budgets des dépenses pour fins de renseignements seulement; cependant, il n'est pas compris dans des lois de crédits puisqu'il a déjà été autorisé par le Parlement.

Les autorisations votées, sauf pour quelques exceptions, s'annulent à la fin de l'exercice si elles ne sont pas employées. Les autorisations législatives, sauf pour quelques exceptions, sont reportées aux exercices futurs. Ces autorisations reportées aux exercices ultérieurs sont référées comme des autorisations qui « ne s'annulent pas ».

Les crédits budgétaires prévoient des autorisations de dépenses pour ces opérations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement. Les crédits non budgétaires prévoient des autorisations de dépenser pour toutes les opérations qui résultent en l'acquisition ou la disposition de prêts, placements et avances. Les soldes des crédits reportés des exercices antérieurs sont disponibles pour être dépensés, de même que les augmentations courantes à ces autorisations.

Les totaux de ces autorisations sont réduits par le montant de l'emploi de l'exercice en cours, afin de déterminer les soldes qui s'annulent, qui sont dépensés en trop ou qui sont reportés aux exercices futurs, selon le genre d'autorisation. Lorsque les remboursements de prêts sont autorisés pour être dépensés, les déboursés non budgétaires sont inscrits sur une base nette, soit en soustrayant de tels remboursements.

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements ¹	Total disponible pour emploi	Section	Portefeuille ministériel	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					2	Affaires autochtones et du Nord					
–	9 924 495	1 179 315	(2 805 147)	8 298 663		Budgétaires – Votées	7 891 862	406 801	–	–	8 980 227
34 411	153 890	3 257	(29 644)	161 914		Budgétaires – Législatives	159 088	1 575	–	1 251	168 144
34 411	10 078 385	1 182 572	(2 834 791)	8 460 577			8 050 950	408 376	–	1 251	9 148 371
60 374	25 903	30 400	(48 517)	68 160		Non budgétaires – Votées	44 040	12 263	–	11 857	38 322

					3 Affaires mondiales					
–	5 781 873	875 695	148 485	6 806 053	Budgétaires – Votées	6 321 010	485 043	–	–	6 003 244
86 752	369 008	12 695	49 055	517 510	Budgétaires – Législatives	453 879	2 058	–	61 573	422 426
86 752	6 150 881	888 390	197 540	7 323 563		6 774 889	487 101	–	61 573	6 425 670
16 340	–	–	–	16 340	Non budgétaires – Votées	2 732	–	–	13 608	5 120
106 943 862	39 860	600	2 127 781	109 112 103	Non budgétaires – Législatives	(1 841 483)	–	–	110 953 586	(75 069)
106 960 202	39 860	600	2 127 781	109 128 443		(1 838 751)	–	–	110 967 194	(69 949)
					4 Agriculture et Agroalimentaire					
–	954 242	78 129	58 559	1 090 930	Budgétaires – Votées	1 020 635	70 295	–	–	1 325 741
140 308	1 305 841	670	(330 793)	1 116 026	Budgétaires – Législatives	965 223	184	–	150 619	1 272 369
140 308	2 260 083	78 799	(272 234)	2 206 956		1 985 858	70 479	–	150 619	2 598 110
41 824 697	–	–	1 843 109	43 667 806	Non budgétaires – Législatives	3 342	–	–	43 664 464	42 135
					5 Anciens Combattants					
–	4 669 648	203 132	27 237	4 900 017	Budgétaires – Votées	4 751 003	149 014	–	–	3 742 814
–	32 543	254	943	33 740	Budgétaires – Législatives	33 740	–	–	–	38 230
–	4 702 191	203 386	28 180	4 933 757		4 784 743	149 014	–	–	3 781 044
604 998	–	–	–	604 998	Non budgétaires – Législatives	–	–	–	604 998	–
					6 Bureau du secrétaire du gouverneur général					
–	19 706	–	1 189	20 895	Budgétaires – Votées	20 489	406	–	–	19 834
1	3 038	–	(71)	2 968	Budgétaires – Législatives	2 968	–	–	–	2 829
1	22 744	–	1 118	23 863		23 457	406	–	–	22 663
					7 Conseil du Trésor					
–	6 247 077	2 509 690	(4 049 005)	4 707 762	Budgétaires – Votées	3 513 768	1 193 994	–	–	2 773 948
7 950	382 228	2 195	1 823	394 196	Budgétaires – Législatives	379 146	5 304	–	9 746	381 905
7 950	6 629 305	2 511 885	(4 047 182)	5 101 958		3 892 914	1 199 298	–	9 746	3 155 853
					8 Conseil privé					
–	213 977	74 113	16 695	304 785	Budgétaires – Votées	278 042	26 743	–	–	223 755
45	104 198	2 470	14 709	121 422	Budgétaires – Législatives	121 390	–	–	32	93 062
45	318 175	76 583	31 404	426 207		399 432	26 743	–	32	316 817

Tableau 7

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives) – suite

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements ¹	Total disponible pour emploi	Section	Portefeuille ministériel	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					9	Défense nationale					
–	18 041 836	1 790 503	911 202	20 743 541		Budgétaires – Votées	20 037 903	705 638	–	–	17 693 304
18 036	1 229 685	79 525	2 171 436	3 498 682		Budgétaires – Législatives	3 474 886	1	–	23 795	1 515 820
18 036	19 271 521	1 870 028	3 082 638	24 242 223			23 512 789	705 639	–	23 795	19 209 124
71 881	–	–	–	71 881		Non budgétaires – Votées	(5 180)	–	–	77 061	9 262
					10	Environnement et Changement climatique					
257 559	2 192 055	314 986	99 592	2 864 192		Budgétaires – Votées	2 282 013	238 505	–	343 674	1 949 879
18 659	218 216	4 408	20 752	262 035		Budgétaires – Législatives	239 649	–	–	22 386	286 370
276 218	2 410 271	319 394	120 344	3 126 227			2 521 662	238 505	–	366 060	2 236 249
					11	Famille, Enfants et Développement social					
–	5 162 298	979 019	107 018	6 248 335		Budgétaires – Votées	6 057 321	191 014	–	–	5 872 216
3 423	55 004 436	71 112	(461 908)	54 617 063		Budgétaires – Législatives	54 613 323	1	–	3 739	53 605 811
3 423	60 166 734	1 050 131	(354 890)	60 865 398			60 670 644	191 015	–	3 739	59 478 027
–	(286 027)	835 484	617 561	1 167 018		Non budgétaires – Législatives	110 265	1 056 753	–	–	(129 504)
					12	Finances					
–	204 437	36 265	22 389	263 091		Budgétaires – Votées	256 079	7 012	–	–	232 233
138 065	90 218 062	(211 235)	376 452	90 521 344		Budgétaires – Législatives	90 384 837	15	–	136 492	88 492 153
138 065	90 422 499	(174 970)	398 841	90 784 435			90 640 916	7 027	–	136 492	88 724 386
–	–	–	–	–		Non budgétaires – Votées	–	–	–	–	–
15 075 000	–	53 400	42 955 032	58 083 432		Non budgétaires – Législatives	43 008 432	–	–	15 075 000	52 023 329
15 075 000	–	53 400	42 955 032	58 083 432			43 008 432	–	–	15 075 000	52 023 329
					13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté					
–	1 852 474	371 331	64 248	2 288 053		Budgétaires – Votées	2 197 196	90 857	–	–	1 936 148
1 022 561	(78 430)	10 767	155 776	1 110 674		Budgétaires – Législatives	(148 255)	10	–	1 258 919	(220 598)
1 022 561	1 774 044	382 098	220 024	3 398 727			2 048 941	90 867	–	1 258 919	1 715 550
61 551	–	–	16 600	78 151		Non budgétaires – Législatives	13 178	–	–	64 973	1 894

					14 Infrastructure et Collectivités						
–	5 803 733	170 737	31 085	6 005 555	Budgétaires – Votées	2 617 285	3 388 270	–	–	1 758 100	
–	2 078 124	1 220	(1 202)	2 078 142	Budgétaires – Législatives	2 078 142	–	–	–	2 077 303	
–	7 881 857	171 957	29 883	8 083 697		4 695 427	3 388 270	–	–	3 835 403	
					15 Innovation, Sciences et Développement économique						
–	7 150 631	403 881	247 122	7 801 634	Budgétaires – Votées	7 081 765	719 869	–	–	6 840 785	
302 564	495 428	10 493	(1 621)	806 864	Budgétaires – Législatives	507 736	16 790	–	282 338	555 563	
302 564	7 646 059	414 374	245 501	8 608 498		7 589 501	736 659	–	282 338	7 396 348	
1 950	800	–	–	2 750	Non budgétaires – Votées	–	800	–	1 950	–	
					16 Justice						
–	955 959	55 184	70 051	1 081 194	Budgétaires – Votées	1 030 860	50 334	–	–	983 219	
36	682 018	1 321	(9 304)	674 071	Budgétaires – Législatives	674 041	11	–	19	655 465	
36	1 637 977	56 505	60 747	1 755 265		1 704 901	50 345	–	19	1 638 684	
					17 Parlement						
–	499 626	55 737	2 074	557 437	Budgétaires – Votées	510 619	46 818	–	–	458 820	
–	204 477	3 767	10 509	218 753	Budgétaires – Législatives	218 753	–	–	–	181 130	
–	704 103	59 504	12 583	776 190		729 372	46 818	–	–	639 950	
					18 Patrimoine canadien						
–	3 760 191	81 482	81 172	3 922 845	Budgétaires – Votées	3 862 831	60 014	–	–	3 544 757	
4 249	46 563	1 310	(1 163)	50 959	Budgétaires – Législatives	45 719	–	–	5 240	45 147	
4 249	3 806 754	82 792	80 009	3 973 804		3 908 550	60 014	–	5 240	3 589 904	
					19 Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
–	2 081 151	418 141	229 489	2 728 781	Budgétaires – Votées	2 488 035	240 746	–	–	2 234 714	
3 811	119 806	17 219	(5 294)	135 542	Budgétaires – Législatives	132 429	–	–	3 113	117 964	
3 811	2 200 957	435 360	224 195	2 864 323		2 620 464	240 746	–	3 113	2 352 678	
50 000	–	–	–	50 000	Non budgétaires – Votées	–	–	–	50 000	–	
					20 Ressources naturelles						
–	1 959 400	113 107	87 149	2 159 656	Budgétaires – Votées	1 942 680	216 976	–	–	1 729 469	
15 412	568 857	2 249	124 893	711 411	Budgétaires – Législatives	699 335	–	–	12 076	634 660	
15 412	2 528 257	115 356	212 042	2 871 067		2 642 015	216 976	–	12 076	2 364 129	
					21 Revenu national						
203 651	3 232 747	64 183	403 934	3 904 515	Budgétaires – Votées	3 766 470	12 830	–	125 215	3 453 313	
–	930 153	8 061	3 083	941 297	Budgétaires – Législatives	941 297	–	–	–	936 635	
203 651	4 162 900	72 244	407 017	4 845 812		4 707 767	12 830	–	125 215	4 389 948	

Tableau 7

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives) – fin

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements ¹	Total disponible pour emploi	Section	Portefeuille ministériel	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					22	Santé					
–	6 292 344	449 273	(868 489)	5 873 128		Budgétaires – Votées	5 579 960	293 168	–	–	6 178 265
13 555	349 069	17 224	29 234	409 082		Budgétaires – Législatives	364 113	6	–	44 963	411 545
13 555	6 641 413	466 497	(839 255)	6 282 210			5 944 073	293 174	–	44 963	6 589 810
					23	Sécurité publique et Protection civile					
209 398	7 820 392	813 984	600 682	9 444 456		Budgétaires – Votées	8 336 154	888 813	–	219 489	7 825 444
15 776	916 019	61 897	(95 509)	898 183		Budgétaires – Législatives	880 626	40	–	17 517	1 103 044
225 174	8 736 411	875 881	505 173	10 342 639			9 216 780	888 853	–	237 006	8 928 488
45	–	–	–	45		Non budgétaires – Votées	1	–	–	44	1
					24	Services aux Autochtones					
–	–	291 195	4 091 019	4 382 214		Budgétaires – Votées	4 238 320	143 894	–	–	–
–	–	–	82 032	82 032		Budgétaires – Législatives	49 479	–	–	32 553	–
–	–	291 195	4 173 051	4 464 246			4 287 799	143 894	–	32 553	–
–	–	–	48 517	48 517		Non budgétaires – Votées	–	–	–	48 517	–
					25	Services publics et Approvisionnement					
–	5 314 294	224 052	348 238	5 886 584		Budgétaires – Votées	5 345 160	541 424	–	–	4 813 561
413 413	211 054	14 028	(15 395)	623 100		Budgétaires – Législatives	221 540	148	–	401 412	171 269
413 413	5 525 348	238 080	332 843	6 509 684			5 566 700	541 572	–	401 412	4 984 830
1 677	–	14 000	–	15 677		Non budgétaires – Votées	1 029	–	–	14 648	34
570 354	–	–	–	570 354		Non budgétaires – Législatives	(3 652)	–	–	574 006	(2 177)
572 031	–	14 000	–	586 031			(2 623)	–	–	588 654	(2 143)
					26	Transports					
–	2 004 709	672 071	74 011	2 750 791		Budgétaires – Votées	2 260 721	490 070	–	–	2 175 085
3 015	234 057	6 015	(21 063)	222 024		Budgétaires – Législatives	221 844	–	–	180	257 462
3 015	2 238 766	678 086	52 948	2 972 815			2 482 565	490 070	–	180	2 432 547

					Total du gouvernement					
670 608	102 139 295	12 225 205	(1)	115 035 107	Budgétaires – Votées	103 688 181	10 658 548	–	688 378	92 748 875
2 242 042	155 778 340	120 922	2 067 730	160 209 034	Budgétaires – Législatives	157 714 928	26 143	–	2 467 963	153 205 708
2 912 650	257 917 635	12 346 127	2 067 729	275 244 141		261 403 109	10 684 691	–	3 156 341	245 954 583
202 267	26 703	44 400	–	273 370	Non budgétaires – Votées	42 622	13 063	–	217 685	52 739
165 080 462	(246 167)	889 484	47 560 083	213 283 862	Non budgétaires – Législatives	41 290 082	1 056 753	–	170 937 027	51 860 608
165 282 729	(219 464)	933 884	47 560 083	213 557 232		41 332 704	1 069 816	–	171 154 712	51 913 347
872 875	102 165 998	12 269 605	(1)	115 308 477	Votées	103 730 803	10 671 611	–	906 063	92 801 614
167 322 504	155 532 173	1 010 406	49 627 813	373 492 896	Législatives	199 005 010	1 082 896	–	173 404 990	205 066 316
168 195 379	257 698 171	13 280 011	49 627 812	488 801 373	Total du gouvernement	302 735 813	11 754 507	–	174 311 053	297 867 930

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun montant n'a été rapporté.

¹ Les redressements, mandats et virements comprennent des éléments tels que :

- les affectations réservées établies afin de fournir l'autorité de paiement relative au suremploi de crédits de l'exercice précédent par suite des crédateurs de l'exercice précédent
- les redressements aux éléments apparaissant dans les Budgets des dépenses pour fins de renseignements afin de démontrer les dépenses réelles, de même que les redressements à certaines autorisations reportées des exercices antérieurs pour refléter les autorisations disponibles
- les redressements aux autorisations approuvées dans des lois autres que les lois de crédits

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice

L'appendice 1 fournit les libellés complets de toutes les autorisations (budgétaires et non budgétaires) accordées dans les lois de crédits de l'exercice, par portefeuille ministériel.

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
2		Affaires autochtones et du Nord		
		Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien		
	1	Dépenses de fonctionnement		
		Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel		
		Autorisation d'effectuer des dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci		
		Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel		
		Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	892 342 724	
	1a	Dépenses de fonctionnement		
		Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel		
		Autorisation d'effectuer des dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci		
		Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel		
		Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		19 831 837
	1b	Dépenses de fonctionnement		
		Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel		
		Autorisation d'effectuer des dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci		
		Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel		
		Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		

	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		46 472 625
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel		
	Autorisation d'effectuer des dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci		
	Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel		
	Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvés par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		2 148 455
5	Dépenses en capital		
	Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés :		
	a) soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil;		
	b) soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, à titre collectif ou particulier, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.		
	Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral		
	Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables pour des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux pour des routes et ouvrages connexes	44 496 010	
7b	Renonciation, au titre de l'article 24.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , à certaines créances relatives à des prêts consentis à la Nation des Innus du Labrador et à la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, dues à Sa Majesté du chef du Canada et s'élevant au total à 526 408 \$		526 408
9b	Radiation, au titre du paragraphe 25 (2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , des créances relatives à des prêts consentis à la Mohawk Trading Company et au Wikwemikong Nursing Home, dues à Sa Majesté du chef du Canada et s'élevant au total à 100 114 \$		1
10	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	8 966 692 676	
10a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		699 089 958
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		395 670 049
10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		14 947 014
L15	Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais afférents aux revendications autochtones (recherche, négociation et élaboration de documents)	25 903 000	
L20	Prêts à des premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	1	
L20a	Prêts à des premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique		30 400 000
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique		
1	Dépenses du programme		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	20 963 206	
1b	Dépenses du programme		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		628 559
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	9 924 494 616	1 179 314 906
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	25 903 001	30 400 000

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
3		Affaires mondiales		
		Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
	1	Dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux Autorisation de faire des avances recouvrables à des organismes internationaux jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes Dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale Dépenses recouvrables pour aider des citoyens et résidents canadiens domiciliés à l'extérieur du Canada qui se trouvent en difficulté à l'étranger, y compris leurs personnes à charge, et pour rapatrier ces personnes Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice : a) les foires commerciales et éducatives; b) les publications ministérielles; c) les services suivants : (i) la formation offerte par l'Institut canadien du service extérieur, (ii) les missions commerciales et autres services de développement du commerce international, (iii) les services de développement des investissements, (iv) les services de télécommunication internationale, (v) les autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, organismes, sociétés d'État et autres organisations non fédérales, (vi) les services consulaires spécialisés. Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 557 659 937	
	1a	Dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux Autorisation de faire des avances recouvrables à des organismes internationaux jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes Dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables pour aider des citoyens et résidents canadiens domiciliés à l'extérieur du Canada qui se trouvent en difficulté à l'étranger, y compris leurs personnes à charge, et pour rapatrier ces personnes Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice : a) les foires commerciales et éducatives; b) les publications ministérielles; c) les services suivants : (i) la formation offerte par l'Institut canadien du service extérieur, (ii) les missions commerciales et autres services de développement du commerce international, (iii) les services de développement des investissements, (iv) les services de télécommunication internationale, (v) les autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, organismes, sociétés d'État et autres organisations non fédérales, (vi) les services consulaires spécialisés. Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		18 214 402

1b	<p>Dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux</p> <p>Autorisation de faire des avances recouvrables à des organismes internationaux jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes</p> <p>Dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale</p> <p>Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables pour aider des citoyens et résidents canadiens domiciliés à l'extérieur du Canada qui se trouvent en difficulté à l'étranger, y compris leurs personnes à charge, et pour rapatrier ces personnes</p> <p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les foires commerciales et éducatives; b) les publications ministérielles; c) les services suivants : <ul style="list-style-type: none"> (i) la formation offerte par l'Institut canadien du service extérieur, (ii) les missions commerciales et autres services de développement du commerce international, (iii) les services de développement des investissements, (iv) les services de télécommunication internationale, (v) les autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, organismes, sociétés d'État et autres organisations non fédérales, (vi) les services consulaires spécialisés. <p>Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i></p>	70 053 185
1c	<p>Dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux</p> <p>Autorisation de faire des avances recouvrables à des organismes internationaux jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes</p> <p>Dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale</p> <p>Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables pour aider des citoyens et résidents canadiens domiciliés à l'extérieur du Canada qui se trouvent en difficulté à l'étranger, y compris leurs personnes à charge, et pour rapatrier ces personnes</p> <p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les foires commerciales et éducatives; b) les publications ministérielles; c) les services suivants : <ul style="list-style-type: none"> (i) la formation offerte par l'Institut canadien du service extérieur, (ii) les missions commerciales et autres services de développement du commerce international, (iii) les services de développement des investissements, (iv) les services de télécommunication internationale, (v) les autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, organismes, sociétés d'État et autres organisations non fédérales, (vi) les services consulaires spécialisés. <p>Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i></p>	33 176 752
5	Dépenses en capital	106 313 014
5b	Dépenses en capital	63 090 861
10	<p>Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice</p> <p>Contributions, y compris les paiements à d'autres fins précisées et la fourniture de biens et de services pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la promotion du commerce et de l'investissement; b) l'aide humanitaire internationale et l'aide fournie en lien avec la sécurité internationale, le développement international et la paix mondiale. 	3 903 486 753
10b	<p>Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice</p> <p>Contributions, y compris les paiements à d'autres fins précisées et à fourniture de biens et de services pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la promotion du commerce et de l'investissement; b) l'aide humanitaire internationale et l'aide fournie en lien avec la sécurité internationale, le développement international et la paix mondiale. 	301 590 000

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
10c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions, y compris les paiements à d'autres fins précisées et la fourniture de biens et de services pour : a) la promotion du commerce et de l'investissement; b) l'aide humanitaire internationale et l'aide fournie en lien avec la sécurité internationale, le développement international et la paix mondiale.		389 570 000
15		Paiements effectués dans le cadre : a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada; b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor.	66 273 000	
20		Aide financière fournie par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, en consultation avec le ministre des Finances, à titre de contributions aux institutions financières internationales pour l'exercice 2017-2018, qui, conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , ne dépasse pas 227 048 000 \$	1	
20c		Aide financière fournie par le ministère des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, à titre de contributions aux institutions financières internationales pour l'exercice 2017-2018, qui, conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , ne dépasse pas 232 491 748 \$		1
L25		Achat d'actions d'institutions financières internationales pour l'exercice 2017-2018 pour une somme d'au plus 30 420 000 \$ US – estimé à 39 860 000 \$ CAN –, effectué en conformité avec le paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> et grâce à l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, en consultation avec le ministre des Finances	1	
L25c		Achat d'actions d'institutions financières internationales pour l'exercice 2017-2018 pour une somme d'au plus 30 420 000 \$ US – estimé à 40 460 000 \$ CAN –, effectué en conformité avec le paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> et grâce à l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances		1
		Centre de recherches pour le développement international		
1		Paiements au Centre	138 705 625	
		Commission mixte internationale (section canadienne)		
1		Dépenses du programme Dépenses de la section canadienne, y compris les traitements Dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié Dépenses faites par la Commission en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	9 434 410	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	5 781 872 740	875 695 201
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	1	1
4		Agriculture et Agroalimentaire		
		Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
1		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les ententes de recherche concertée et les services de recherche; b) les activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires; c) l'administration du programme Agri-stabilité; d) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		

	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	535 624 241	
1a	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les ententes de recherche concertée et les services de recherche; b) les activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires; c) l'administration du programme Agri-stabilité; d) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		6 175 775
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les ententes de recherche concertée et les services de recherche; b) les activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires; c) l'administration du programme Agri-stabilité; d) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		8 143 482
5	Dépenses en capital	74 339 571	
5a	Dépenses en capital		650 000
5b	Dépenses en capital		2 827 000
5c	Dépenses en capital		1 507 122
10	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	335 932 000	
10a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		39 950 000
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		18 875 983
10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		1
	Commission canadienne du lait		
1	Dépenses du programme	3 599 617	
	Commission canadienne des grains		
1	Dépenses du programme	4 746 362	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	954 241 791	78 129 363
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

5	Anciens Combattants
	Ministère des Anciens Combattants
1	Dépenses de fonctionnement Dépenses afférentes à l'entretien de propriétés immobilières, y compris celles relatives à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété ainsi que le paiement des taxes, assurances et services publics Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les dépenses afférentes : a) aux travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattant</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables; b) à tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède. Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	931 958 962	
1b		Dépenses de fonctionnement Dépenses afférentes à l'entretien de propriétés immobilières, y compris celles relatives à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété ainsi que le paiement des taxes, assurances et services publics Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les dépenses afférentes : a) aux travaux de réparation nécessaires sur les propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables; b) à tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède. Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		18 459 904
1c		Dépenses de fonctionnement Dépenses afférentes à l'entretien de propriétés immobilières, y compris celles relatives à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété ainsi que le paiement des taxes, assurances et services publics Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les dépenses afférentes : a) aux travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables; b) à tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède. Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		45 015 873
5		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		
		Contributions	3 728 239 000	
5b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		
		Contributions		7 500 000
5c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		
		Contributions		132 157 000
		Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		
1		Dépenses du programme	9 449 156	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 669 647 118	203 132 777
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

6	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
1	Dépenses du programme		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Dépenses relatives aux anciens gouverneurs généraux, y compris celles relatives à leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, en lien avec l'exercice de leurs attributions qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général		19 705 766
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		19 705 766
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire		–
7	Conseil du Trésor		
	Secrétariat du Conseil du Trésor		
1	Dépenses du programme		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de ses autres activités, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		222 912 616
1a	Dépenses du programme		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de ses autres activités, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		26 392 686
1b	Dépenses du programme		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de ses autres activités		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		30 671 729
1c	Dépenses du programme		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de ses autres activités		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		10 430 068
5	Dépenses éventuelles du gouvernement		
	Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice		
	Autorisation donnée au Conseil du Trésor de payer pour diverses dépenses urgentes ou imprévues auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs – notamment toute subvention ou contribution qui ne figure pas dans un budget des dépenses pour l'exercice et l'augmentation du montant de toute subvention qui y figure –, dans la mesure où ces dépenses sont conformes au mandat du ministère ou de l'organisme dont le crédit est ainsi augmenté		
	Autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit		750 000 000
10	Initiatives pangouvernementales		
	Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice, pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives entreprises dans l'administration publique fédérale en matière de gestion stratégique		3 193 000

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
15b		Rajustements à la rémunération Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice qui peut nécessiter un financement partiel ou intégral par suite de rajustements effectués aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, des membres des Forces canadiennes, des personnes nommées par le gouverneur en conseil et des employés des sociétés d'État au sens du paragraphe 83(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>		654 565 472
15c		Rajustements à la rémunération Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice qui peut nécessiter un financement partiel ou intégral par suite de rajustements effectués aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, des membres des Forces canadiennes, des personnes nommées par le gouverneur en conseil et des employés des sociétés d'État au sens du paragraphe 83(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>		36 120 434
20		Assurances de la fonction publique À l'égard de tout ou partie de la fonction publique et de toutes autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor, paiements effectués dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes – ou de l'administration de ces programmes ou ententes –, notamment au titre des primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses Autorisation d'affecter tous revenus ou toutes autres sommes perçues dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes :		
		a) pour compenser notamment les primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses liés à ces programmes ou autres ententes;		
		b) pour rembourser les employés éligibles, en application du paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> , pour l'excédent des primes retenus.	2 398 570 604	
20b		Assurances de la fonction publique À l'égard de tout ou partie de la fonction publique et de toutes autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor, paiements effectués dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes – ou de l'administration de ces programmes ou ententes –, notamment au titre des primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses Autorisation d'affecter tous revenus ou toutes autres sommes perçues dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes :		
		a) pour compenser notamment les primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses liés à ces programmes ou autres ententes;		
		b) pour rembourser les employés éligibles, en application du paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> , pour l'excédent des primes retenus.		253 209 974
20c		Assurances de la fonction publique À l'égard de tout ou partie de la fonction publique et de toutes autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor, paiements effectués dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes – ou de l'administration de ces programmes ou ententes –, notamment au titre des primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses Autorisation d'affecter tous revenus ou toutes autres sommes perçues dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes :		
		a) pour compenser notamment les primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses liées à ces programmes ou autres ententes;		
		b) pour rembourser les employés éligibles, en application du paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> , pour l'excédent des primes retenus.		622 900 000
25		Report du budget de fonctionnement Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice en raison du report de tout budget de fonctionnement de l'exercice précédent		1 600 000 000
30		Besoins en matière de rémunération Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice pour :		
		a) des prestations parentales et de maternité;		
		b) des versements liés à la cessation de service ou d'emploi;		
		c) des rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, et des membres des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération.		600 000 000

30a	Besoins en matière de rémunération Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice pour : a) des prestations parentales et de maternité; b) des versements liés à la cessation de service ou d'emploi; c) des rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, et des membres des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération.		625 000 000
30c	Besoins en matière de rémunération Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice pour : a) des prestations parentales et de maternité; b) des versements liés à la cessation de service ou d'emploi; c) des rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, et des membres des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération.		250 000 000
33	Report du budget des dépenses en capital Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice en raison du report de tout budget des dépenses en capital de l'exercice précédent	600 000 000	
École de la fonction publique du Canada			
1	Dépenses du programme	63 416 105	
Commissariat au lobbying			
1	Dépenses du programme	4 026 414	
1b	Dépenses du programme		400 000
Commissariat à l'intégrité du secteur public			
1	Dépenses du programme Contributions	4 957 842	
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		6 247 076 581	2 509 690 363
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire		–	–

8	Conseil privé		
	Bureau du Conseil privé		
1	Dépenses du programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues et le fonctionnement de la résidence du premier ministre Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	129 915 146	
1a	Dépenses du programme, y compris : a) les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues; b) les contributions relatives aux frais supportés par des personnes comparaisant devant des commissions d'enquête; c) le fonctionnement de la résidence du premier ministre. Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		33 132 276
1b	Dépenses du programme, y compris : a) les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues; b) les contributions relatives aux frais supportés par des personnes comparaisant devant des commissions d'enquête; c) le fonctionnement de la résidence du premier ministre.		

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
		Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		34 195 262
1c		Dépenses du programme, y compris : a) les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues; b) les contributions relatives aux frais supportés par des personnes comparaisant devant des commissions d'enquête; c) le fonctionnement de la résidence du premier ministre.		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
		Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		3 247 797
		Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes		
1		Dépenses du programme	5 534 133	
		Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports		
1		Dépenses du programme	26 202 261	
1b		Dépenses du programme		1 538 000
		Bureau du directeur général des élections		
1		Dépenses du programme	29 253 454	
		Commissariat aux langues officielles		
1		Dépenses du programme	18 595 492	
		Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
1		Dépenses du programme	4 476 578	
1a		Dépenses du programme		2 000 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	213 977 064	74 113 335
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
9		Défense nationale		
		Ministère de la Défense nationale		
1		Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 29 570 334 909 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué tout paiement afférent à l'un ou l'autre de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 11 760 112 207 \$ deviendra payable dans les années à venir)		

	Autorisation de faire des dépenses ou des avances recouvrables, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, à l'égard du matériel fourni à des particuliers, des sociétés, des organismes extérieurs, d'autres ministères ou organismes fédéraux et d'autres administrations, ou des services rendus en leur nom	
	Autorisation d'effectuer des paiements dans le cadre :	
	a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada;	
	b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor.	
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, notamment pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	14 201 614 868
1b	Dépenses de fonctionnement	
	Autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 29 570 334 909 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué tout paiement afférent à l'un ou l'autre de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 11 760 112 207 \$ deviendra payable dans les années à venir)	
	Autorisation de faire des dépenses ou des avances recouvrables, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, à l'égard du matériel fourni à des particuliers, des sociétés, des organismes extérieurs, d'autres ministères ou organismes fédéraux et d'autres administrations, ou des services rendus en leur nom	
	Autorisation d'effectuer des paiements dans le cadre :	
	a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada;	
	b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor.	
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi	
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	335 058 697
1c	Dépenses de fonctionnement	
	Autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 29 570 334 909 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera affecté tout paiement afférent à l'un ou l'autre de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 11 760 112 207 \$ deviendra payable dans les années à venir)	
	Autorisation de faire des dépenses ou des avances recouvrables, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, à l'égard du matériel fourni à des particuliers, des sociétés, des organismes extérieurs, d'autres ministères ou organismes fédéraux et d'autres administrations, ou des services rendus en leur nom	
	Autorisation d'effectuer des paiements dans le cadre :	
	a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada;	
	b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor.	
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi	
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	731 269 192
5	Dépenses en capital	3 102 710 864
5b	Dépenses en capital	668 095 118
5c	Dépenses en capital	31 500 825

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
10		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions, y compris :		
	a)	les montants versés à un bénéficiaire ou ce qui en tient lieu, notamment pour :		
		(i) la fourniture de biens ou de services,		
		(ii) l'utilisation d'installations.		
	b)	les contributions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , pour :		
		(i) l'acquisition ou le transfert d'équipement de défense,		
		(ii) la fourniture de services aux fins de défense,		
		(iii) l'acquisition ou le transfert de fournitures ou d'installations aux fins de défense.	164 695 408	
10c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions, y compris :		
	a)	les montants versés à un bénéficiaire ou ce qui en tient lieu, notamment pour :		
		(i) la fourniture de biens ou de services,		
		(ii) l'utilisation d'installations.		
	b)	les contributions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , pour :		
		(i) l'acquisition ou le transfert d'équipement de défense,		
		(ii) la fourniture de services aux fins de défense,		
		(iii) l'acquisition ou le transfert de fournitures ou d'installations aux fins de défense.		12 308 014
		Centre de la sécurité des télécommunications		
1		Dépenses du programme		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de ses activités, notamment la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice	560 506 384	
1b		Dépenses du programme		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		11 677 230
		Comité externe d'examen des griefs militaires		
1		Dépenses du programme	6 160 384	
1b		Dépenses du programme		594 400
		Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire		
1		Dépenses du programme	4 207 948	
		Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications		
1		Dépenses du programme	1 940 071	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	18 041 835 927	1 790 503 476
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
10		Environnement et Changement climatique		
		Ministère de l'Environnement		
1		Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin et versement à ceux-ci des traitements déterminés par celles-ci		

	<p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les services de recherche, les services d'analyse et les services scientifiques; b) les relevés hydrologiques; c) les services de réglementation; d) les services de surveillance, notamment les activités de surveillance des sables bitumineux; e) les droits d'entrée; f) les permis; g) les services de biens immobiliers. <p>Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an</p>	700 976 667
1a	<p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin et versement à ceux-ci des traitements déterminés par celles-ci</p> <p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les services de recherche, les services d'analyse et les services scientifiques; b) les relevés hydrologiques; c) les services de réglementation; d) les services de surveillance, notamment les activités de surveillance des sables bitumineux; e) les droits d'entrée; f) les permis; g) les services de biens immobiliers. <p>Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an</p>	11 484 108
1b	<p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin et versements à ceux-ci des traitements déterminés par celle-ci</p> <p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les services de recherche, les services d'analyse et les services scientifiques; b) les relevés hydrologiques; c) les services de réglementation; d) les services de surveillance, notamment les activités de surveillance des sables bitumeux; e) les droits d'entrée; f) les permis; g) les services de biens immobiliers. <p>Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i></p>	21 620 322
1c	<p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin et versements à ceux-ci des traitements déterminés par celle-ci</p> <p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de ce qui suit :</p>	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		a) les services de recherche, les services d'analyse et les services scientifiques; b) les relevés hydrologiques; c) les services de réglementation; d) les services de surveillance, notamment les activités de surveillance des sables bitumeux; e) les droits d'entrée; f) les permis; g) les services de biens immobiliers.		
		Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		19 632 704
5		Dépenses en capital		
		Autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations		
		Autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral	82 361 087	
5a		Dépenses en capital		
		Autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations		
		Autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral		250 000
5b		Dépenses en capital		
		Autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations		
		Autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral		332 000
10		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions, y compris celles aux pays en développement via le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens, d'équipement ou de services	119 485 748	
10a		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions, y compris celles aux pays en développement via le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens, d'équipement ou de services		11 140 000
10b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions, y compris celles aux pays en développement via le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens, d'équipement ou de services		1 432 500
10c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions, y compris celles aux pays en développement via le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens, d'équipement ou de services		177 500 000
		Agence canadienne d'évaluation environnementale		
1		Dépenses du programme		
		Contributions		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :		

	<ul style="list-style-type: none"> a) la réalisation d'évaluations environnementales par une commission; b) la formation; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. 	30 640 824	
1b	Dépenses du programme		
	Contributions		
	Autorisations, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :		
	<ul style="list-style-type: none"> a) la réalisation d'évaluations environnementales par une commission; b) la formation; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. 		1 631 948
1c	Dépenses du programme		
	Contributions		
	Autorisations, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :		
	<ul style="list-style-type: none"> a) la réalisation d'évaluations environnementales par une commission; b) la formation; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. 		1
	Agence Parcs Canada¹		
1	Dépenses du programme		
	Dépenses en capital		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, notamment :		
	<ul style="list-style-type: none"> a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral; b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières. 	1 258 090 149	
1a	Dépenses du programme		
	Dépenses en capital		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, notamment :		
	<ul style="list-style-type: none"> a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral; b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières. 		38 364 509
1b	Dépenses du programme		
	Dépenses en capital		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, notamment :		
	<ul style="list-style-type: none"> a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral; b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières. 		4 211 245
1c	Dépenses du programme		
	Dépenses en capital		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, notamment :		
	<ul style="list-style-type: none"> a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral; b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières. 		27 386 302
5	Somme créditée au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour les fins visées au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	500 000	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 192 054 475	314 985 639
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

11 Famille, Enfants et Développement social
Ministère de l'Emploi et du Développement social

1	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		<p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice :</p> <p>a) les services du Secteur des programmes d'accès public;</p> <p>b) les services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des ententes sur le développement du marché du travail;</p> <p>c) les services offerts au nom d'autres ministères fédéraux;</p> <p>d) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi;</p> <p>e) tout montant facturé à une société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en lien avec les coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État;</p> <p>f) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>.</p> <p>Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an</p>	576 846 158	
1a		<p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i></p> <p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice :</p> <p>a) les services du Secteur des programmes d'accès public;</p> <p>b) les services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des ententes sur le développement du marché du travail;</p> <p>c) les services offerts au nom d'autres ministères fédéraux;</p> <p>d) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi;</p> <p>e) tout montant facturé à une société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en lien avec les coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État;</p> <p>f) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>.</p> <p>Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an</p>		4 197 739
1b		<p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i></p> <p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :</p> <p>a) les services du Secteur des programmes d'accès public;</p> <p>b) les services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des ententes sur le développement du marché du travail;</p> <p>c) les services offerts au nom d'autres ministères fédéraux;</p> <p>d) les services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi;</p> <p>e) tout montant facturé à une société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en lien avec les coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État;</p> <p>f) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>.</p>		

	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		93 213 096
5	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	1 846 494 791	
5a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		580 429 054
	Contributions		
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		31 828 075
	Contributions		
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		25 000 000
	Contributions		
7c	Radiation, au titre du paragraphe 25(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , de 34 240 dettes relatives à des prêts d'études octroyés au titre de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> , dues à Sa Majesté du chef du Canada et s'élevant au total à 203 470 823 \$		203 470 823
	Société canadienne d'hypothèques et de logement		
1	Paiements à la Société visant à la rembourser pour les remises accordées par elle sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées, les dépenses contractées, les pertes subies et les frais et débours engagés, selon le cas :		
	a) au titre de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>		
	b) dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par toute autre loi fédérale et qu'elle exerce en conformité avec la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> .	2 735 001 048	
1a	Paiements à la Société visant à la rembourser pour les remises accordées par elle sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées, les dépenses contractées, les pertes subies et les frais et débours engagés, selon le cas :		
	a) au titre de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>		
	b) dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par toute autre loi fédérale et qu'elle exerce en conformité avec la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> .		40 880 175
1b	Paiements à la Société visant à la rembourser pour les remises accordées par elle sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées, les dépenses contractées, les pertes subies et les frais et débours engagés, selon le cas :		
	a) au titre de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>		
	b) dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par toute autre loi fédérale et qu'elle exerce en conformité avec la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> .		1
1c	Paiements à la Société visant à la rembourser pour les remises accordées par elle sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées, les dépenses contractées, les pertes subies et les frais et débours engagés, selon le cas :		
	a) au titre de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>		
	b) dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par toute autre loi fédérale et qu'elle exerce en conformité avec la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> .		1
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
1	Dépenses du programme	3 956 267	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	5 162 298 264	979 018 964
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

12 Finances

Ministère des Finances

1 Dépenses du programme

Contributions

Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice

Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la *Loi sur les traitements*, rajusté en application de l'article 67 de la *Loi sur le Parlement du Canada* et au prorata, pour toute période inférieure à un an

89 280 597

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
1b		Dépenses du programme Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		31 952 332
1c		Dépenses du programme Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		3 892 641
5		Aide financière fournie par le ministre des Finances à l'Association internationale de développement, en vertu du paragraphe 8(2) de la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , sous forme de paiements directs n'excédant pas, au total, 441 610 000 \$ pour l'exercice 2017-2018	1	
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada				
1		Dépenses du programme	45 942 822	
1b		Dépenses du programme Bureau du vérificateur général		420 000
1		Dépenses du programme Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des services professionnels de vérification aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	68 269 099	
1a		Dépenses du programme Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice : a) les services professionnels de vérification aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs; b) les enquêtes effectuées au titre de l'article 11 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> .		1
Bureau du surintendant des institutions financières				
1		Dépenses du programme	945 058	
PPP Canada Inc.				
1		Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement	11 800 000	

5	Paiements à la société pour les investissements effectués avec le Fonds PPP Canada	267 700 000	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	483 937 577	36 264 974
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté			
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration			
1	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services dans le cadre du programme Expérience internationale Canada, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice pour la prestation de ces services		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	545 294 901	
1a	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services dans le cadre du programme Expérience internationale Canada, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice pour la prestation de ces services		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		75 135 757
1b	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice pour la prestation de services dans le cadre du programme Expérience internationale Canada, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de ces services		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		86 248 882
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice pour la prestation de services dans le cadre du programme Expérience internationale Canada, les recettes perçues au cours de cet exercice qui proviennent de la prestation de ces services		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		13 643 958
5	Dépenses en capital	23 756 038	
5a	Dépenses en capital		4 119 500
5b	Dépenses en capital		4 560 663
7c	Radiation, au titre du paragraphe 25 (2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , de 1 660 dettes relatives à des prêts à des immigrants, dues à Sa Majesté du chef du Canada et s'élevant au total à 397 019 \$		397 019
10	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, y compris la fourniture de biens et de services	1 170 171 545	
10a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, y compris la fourniture de biens et de services		60 879 389
10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, y compris la fourniture de biens et de services		123 120 000

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Commission de l'immigration et du statut de réfugié		
	1	Dépenses du programme	113 251 545	
	1a	Dépenses du programme		3 226 219
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 852 474 029	371 331 387
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
14		Infrastructure et Collectivités		
		Bureau de l'infrastructure du Canada		
	1	Dépenses de fonctionnement	126 917 348	
	1b	Dépenses de fonctionnement		83 706 418
	5	Dépenses en capital	523 659 656	
	5b	Dépenses en capital		48 340 156
	10	Contributions	4 282 963 173	
		Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.		
	1	Paiements à la société à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur ses revenus, exception faite de l'amortissement des immobilisations et des réserves, relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain, du tunnel Melocheville et du pont de contournement de l'Île-des-Sœurs	331 777 000	
		Autorité du pont Windsor-Détoit		
	1	Paiements à l'Autorité pour l'exécution de son mandat, conformément à ses lettres patentes et à l'Accord sur le passage Canada-Michigan	258 916 050	
	1b	Paiements à l'Autorité pour l'exécution de son mandat, conformément à ses lettres patentes et à l'Accord sur le passage Canada-Michigan		38 689 600
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	5 524 233 227	170 736 174
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
15		Innovation, Sciences et Développement économique		
		Ministère de l'Industrie		
	1	Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :		
		a) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada;		
		b) les activités liées aux recherches sur les communications au Centre de recherches sur les communications;		
		c) les services et la procédure d'insolvabilité, au titre de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , au Bureau du surintendant des faillites;		
		d) les activités de Corporations Canada au titre de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , de la <i>Loi sur les chambres de commerce</i> , de la <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> , de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> et de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> ;		
		e) les services et la procédure réglementaire au Bureau de la concurrence pour les fusions et toute chose s'y rapportant, y compris les avis préalable à une fusion, les certificats de décision préalable et les avis consultatifs au titre de la <i>Loi sur la concurrence</i> .		

	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	356 511 722	
1a	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada; b) les activités liées aux recherches sur les communications au Centre de recherches sur les communications; c) les services et la procédure d'insolvabilité, au titre de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , au Bureau du surintendant des faillites; d) les activités de Corporations Canada au titre de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , de la <i>Loi sur les chambres de commerce</i> , de la <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> , de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> et de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> ; e) les services et la procédure réglementaire au Bureau de la concurrence pour les fusions et toute chose s'y rapportant, y compris les avis préalables à une fusion, les certificats de décision préalable et les avis consultatifs au titre de la <i>Loi sur la concurrence</i> . Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		1 288 806
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada; b) les activités liées aux recherches sur les communications au Centre de recherches sur les communications; c) les services et la procédure d'insolvabilité, au titre de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , au Bureau du surintendant des faillites; d) les activités de Corporations Canada au titre de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , de la <i>Loi sur les chambres de commerce</i> , de la <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> , de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> et de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> ; e) les services et la procédure réglementaire au Bureau de la concurrence pour les fusions et toute chose s'y rapportant, y compris les avis préalable à une fusion, les certificats de décision préalable et les avis consultatifs au titre de la <i>Loi sur la concurrence</i> . Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		23 903 710
1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada; b) les activités liées aux recherches sur les communications au Centre de recherches sur les communications; c) les services et la procédure d'insolvabilité, au titre de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , au Bureau du surintendant des faillites; d) les activités de Corporations Canada au titre de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , de la <i>Loi sur les chambres de commerce</i> , de la <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> , de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> et de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> ; e) les services et la procédure réglementaire au Bureau de la concurrence pour les fusions et toute chose s'y rapportant, y compris les avis préalable à une fusion, les certificats de décision préalable et les avis consultatifs au titre de la <i>Loi sur la concurrence</i> . Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		820 146
5	Dépenses en capital	11 234 609	
5a	Dépenses en capital		4 795 516
10	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions	2 038 304 873	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
10a		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		19 000 000
10b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		163 305 969
10c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		4 520 900
L15		Paiements effectués en vertu du paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	
L20		Prêts effectués en vertu de l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	
		Agence de promotion économique du Canada atlantique		
1		Dépenses de fonctionnement		
		Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, aux titres de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	63 351 960	
5		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions	240 222 493	
5b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		40 584 308
5c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		1
		Agence canadienne de développement économique du Nord		
1		Dépenses de fonctionnement	13 199 586	
1b		Dépenses de fonctionnement		313 028
5		Contributions	35 500 000	
5b		Contributions		4 537 297
		Agence spatiale canadienne		
1		Dépenses de fonctionnement	161 268 874	
1b		Dépenses de fonctionnement		8 612 533
5		Dépenses en capital	122 419 635	
5b		Dépenses en capital		4 200 532
10		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions	60 966 000	
		Commission canadienne du tourisme		
1		Paiements à la Commission	95 475 770	
		Commission du droit d'auteur		
1		Dépenses du programme	2 802 641	
		Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien		
1		Dépenses de fonctionnement		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	34 394 598	

1a	Dépenses de fonctionnement Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		251 070
5	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	161 523 000	
5a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		11 635 409
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		11 531 673
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		5 000 000
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec		
1	Dépenses de fonctionnement Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, aux titres de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	36 755 088	
5	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	262 729 505	
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		5 000 000
	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario		
1	Dépenses de fonctionnement	24 394 707	
5	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	242 198 502	
	Conseil national de recherches du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement	349 138 111	
1a	Dépenses de fonctionnement		52 378 832
1c	Dépenses de fonctionnement		1 895 661
5	Dépenses en capital	90 392 058	
5a	Dépenses en capital		2 247 723
10	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres	353 335 834	
10a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres		10 000 000
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres		1
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie		
1	Dépenses de fonctionnement	44 692 641	
1b	Dépenses de fonctionnement		141 000
1c	Dépenses de fonctionnement		367 500
5	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	1 156 971 837	
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		3 332 270
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		7 883 518
	Conseil de recherches en sciences humaines		
1	Dépenses de fonctionnement	24 768 257	
1b	Dépenses de fonctionnement		1 099 655
5	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	751 814 696	
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		885 326

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Conseil canadien des normes		
	1	Paielements au Conseil aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>	10 706 000	
	1b	Paielements au Conseil aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>		1
		Statistique Canada		
	1	Dépenses du programme Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	405 558 550	
	1b	Dépenses du programme Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		14 348 243
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	7 150 631 547	403 880 628
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	800 000	–
16		Justice		
		Ministère de la Justice		
	1	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux; b) les services juridiques – conformes au mandat du ministère – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales; c) les services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	234 300 919	
	1a	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux; b) les services juridiques – conformes au mandat du ministère – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales; c) les services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		5 122 201
	1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses		

	engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :		
	a) les services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux;		
	b) les services juridiques – conformes au mandat du ministère – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales;		
	c) les services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		1
5	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	350 315 319	
5a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		40 000 000
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
1	Dépenses du programme		
	Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrable liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	52 628 925	
1a	Dépenses du programme		
	Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrable liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		2 656 949
1b	Dépenses du programme		
	Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		1
	Commission canadienne des droits de la personne		
1	Dépenses du programme		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci provenant de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	19 222 932	
	Service administratif des tribunaux judiciaires		
1	Dépenses du programme	68 590 696	
1b	Dépenses du programme		1 000 000
1c	Dépenses du programme		3 475 320
	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale		
1	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services administratifs et de formation judiciaire à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		
	Traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i>	8 779 358	
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services administratifs et de formation judiciaire		
	Traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i>		265 150
5	Dépenses de fonctionnement – Conseil canadien de la magistrature	3 525 036	
5b	Dépenses de fonctionnement – Conseil canadien de la magistrature		700 000
	Bureau du directeur des poursuites pénales		
1	Dépenses du programme		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des services ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :		
	a) les services de poursuites et les services connexes;		

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		b) les services de poursuites et les services connexes – conformes au mandat du Bureau – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales;		
		c) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi.	161 657 167	
		Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada		
1		Commissariat à l'information du Canada		
		Dépenses du programme pour le Commissariat à l'information du Canada	9 946 659	
1b		Dépenses du programme – Commissariat à l'information du Canada		1 804 207
5		Commissariat à la protection de la vie privée du Canada		
		Dépenses du programme pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada		
		Contributions pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	22 075 133	
		Registraire de la Cour suprême du Canada		
1		Dépenses du programme	24 916 433	
1b		Dépenses du programme		131 691
1c		Dépenses du programme		28 909
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	955 958 577	55 184 429
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
17		Parlement		
		Chambre des communes		
1		Dépenses du programme, notamment les paiements liés au fonctionnement des bureaux de circonscription des députés		
		Contributions		
		Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice et provenant de ses activités	318 131 715	
1b		Dépenses du programme, notamment les paiements liés au fonctionnement des bureaux de circonscription des députés		
		Contributions		
		Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice et provenant de ses activités		32 585 677
		Bibliothèque du Parlement		
1		Dépenses du programme		
		Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice et provenant de ses activités	42 510 256	
1b		Dépenses du programme		
		Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice et provenant de ses activités		375 000
1c		Dépenses du programme		
		Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice et provenant de ses activités		2 380 000
		Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique		
1		Dépenses du programme	6 178 280	
		Bureau du directeur parlementaire du budget		
3c		Dépenses du programme		690 652

	Bureau du conseiller sénatorial en éthique		
1	Dépenses du programme	1 120 500	
	Service de protection parlementaire		
1	Dépenses du programme	62 100 000	
1a	Dépenses du programme		3 272 189
1b	Dépenses du programme		
	Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice et provenant de ses activités		14 245 794
	Secrétariat du comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement		
3b	Dépenses du programme		2 187 779
3c	Dépenses du programme		1
	Sénat		
1	Dépenses du programme, notamment les paiements liés au fonctionnement des bureaux des sénateurs et le versement d'une allocation de logement au président du Sénat au lieu de la mise à sa disposition d'une résidence		
	Contributions	69 584 548	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	499 625 299	55 737 092
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
18	Patrimoine canadien		
	Ministère du Patrimoine canadien		
1	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :		
	a) les activités de l'Institut canadien de conservation, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Bureau de certification des produits audiovisuels canadien;		
	b) les activités afférentes au programme Expérience de la capitale;		
	c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	208 821 920	
1a	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :		
	a) les activités de l'Institut canadien de conservation, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Bureau de certification des produits audiovisuels canadien;		
	b) les activités afférentes au programme Expérience de la capitale;		
	c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		262 951
1b	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :		
	a) les activités de l'Institut canadien de conservations, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Bureau de certification des produits audiovisuels canadien;		
	b) les activités afférentes au programme Expérience de la capitale;		
	c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		9 432 260

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
1c		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les activités de l'Institut canadien de conservations, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Bureau de certification des produits audiovisuels canadien; b) les activités afférentes au programme « Expérience de la capitale »; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		3 819 942
5		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions	1 210 058 005	
5a		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		6 577 100
5b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		24 896 194
5c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		23 910 208
		Conseil des Arts du Canada		
1		Paiements au Conseil devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>	257 347 387	
1b		Paiements au Conseil devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>		1
1c		Paiements au Conseil devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>		1
		Société Radio-Canada		
1		Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement	1 076 202 798	
5		Paiements à la Société pour le fonds de roulement	4 000 000	
10		Paiements à la Société pour les dépenses en capital	107 821 000	
		Musée canadien des droits de la personne		
1		Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	24 865 000	
		Musée canadien de l'histoire		
1		Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	71 600 477	
1b		Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		464 000
1c		Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		1
		Musée canadien de l'immigration du Quai 21		
1		Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	7 820 000	
		Musée canadien de la nature		
1		Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	32 515 112	
		Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes		
1		Dépenses du programme		

	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, au titre du <i>Règlement de 2010 sur les droits de télécommunication</i> , du <i>Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion</i> du <i>Règlement sur les droits relatifs aux télécommunications non sollicitées</i> , et autres recettes perçues par le Conseil dans le cadre de ses autres activités, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor	5 040 595	
	Bibliothèque et Archives du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des droits d'accès à la collection et des frais de reproduction d'éléments de celle-ci, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	92 746 852	
1b	Dépenses de fonctionnement		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent des droits d'accès à la collection et des frais de reproduction d'éléments de celle-ci		1 579 884
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent des droits d'accès à la collection et des frais de reproduction d'éléments de celle-ci		2 333 908
5	Dépenses en capital	12 153 065	
	Société du Centre national des Arts		
1	Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement	140 034 681	
	Commission de la capitale nationale		
1	Paiements à la Commission pour les dépenses de fonctionnement	67 590 380	
5	Paiements à la Commission pour les dépenses en capital	24 304 870	
5b	Paiements à la Commission pour les dépenses en capital		590 000
	Office national du film		
1	Dépenses du programme	74 375 345	
1b	Dépenses du programme		1 868 601
	Musée des beaux-arts du Canada		
1	Paiement au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	46 203 410	
5	Paiement au Musée à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection du Musée et des frais connexes	8 000 000	
	Musée national des sciences et de la technologie		
1	Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	144 527 796	
1b	Paiement au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		1
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme		
1	Dépenses de fonctionnement		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	15 608 148	
1b	Dépenses de fonctionnement		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		2 997 343

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
1c		Dépenses de fonctionnement Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		2 749 083
5		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions	20 580 000	
		Téléfilm Canada		
1		Paielements à la société devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	100 453 551	
1b		Paielements à la société devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>		1
		Commission des champs de bataille nationaux		
1		Dépenses du programme	7 520 761	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 760 191 153	81 481 479
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
19		Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
		Ministère des Pêches et des Océans		
1		Dépenses de fonctionnement Participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches Autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches Autorisation de faire des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés Autorisation de consentir des avances recouvrables pour des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis à des particuliers, à des organismes indépendants et à d'autres gouvernements en lien avec l'exercice de sa compétence en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et à la navigation maritime Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice ; a) les activités de la Garde côtière canadienne; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		1 258 375 596
1a		Dépenses de fonctionnement Participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches Autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches Autorisation de faire des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés Autorisation de consentir des avances recouvrables pour des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis à des particuliers, à des organismes indépendants et à d'autres gouvernements en lien avec l'exercice de sa compétence en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et à la navigation maritime Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice ;		

	<ul style="list-style-type: none"> a) les activités de la Garde côtière canadienne; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. 		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		215 272 236
1b	Dépenses de fonctionnement		
	<ul style="list-style-type: none"> Participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches Autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches Autorisation de faire des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés Autorisation de faire des avances recouvrables pour des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis à des particuliers, à des organismes indépendants et à d'autres gouvernements en lien avec l'exercice de sa compétence en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et à la navigation maritime Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> a) les activités de la Garde Côtière canadienne; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 		15 363 018
1c	Dépenses de fonctionnement		
	<ul style="list-style-type: none"> Participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches Autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches Autorisation de faire des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés Autorisation de faire des avances recouvrables pour des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis à des particuliers, à des organismes indépendants et à d'autres gouvernements en lien avec l'exercice de sa compétence en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et à la navigation maritime Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> a) les activités de la Garde Côtière canadienne; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 		1 528 644
5	Dépenses en capital		
	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités et à des autorités locales ou privées à titre de contributions à des travaux de construction entrepris par ces administrations ou autorités Autorisation d'acheter des bateaux de pêche commerciale et d'en disposer 	751 805 774	
5a	Dépenses en capital		
	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités et à des autorités locales ou privées à titre de contributions à des travaux de construction entrepris par ces administrations ou autorités Autorisation d'acheter des bateaux de pêche commerciale et d'en disposer 		79 887 440
5b	Dépenses en capital		
	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités et à des autorités locales ou privées à titre de contributions à des travaux de construction entrepris par ces administrations ou autorités Autorisation d'acheter des bateaux de pêche commerciale et d'en disposer 		29 745 946
5c	Dépenses en capital		
	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités et à des autorités locales ou privées à titre de contributions à des travaux de construction entrepris par ces administrations ou autorités Autorisation d'acheter des bateaux de pêche commerciale et d'en disposer 		350 000
10	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		70 969 884

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	10a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions		64 265 647
	10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions		10 877 675
	10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions		850 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 081 151 254	418 140 606
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
20		Ressources naturelles		
		Ministère des Ressources naturelles		
	1	Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la vente de produits d'information et de produits forestiers; b) la délivrance de licences, de permis et de certificats en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> et du <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ; c) la formation et les attestations de formation liées à la loi et au règlement visés à l'alinéa b); d) la perception, dans le cadre des activités du ministère, de frais pour des services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration; e) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> . Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	496 759 758	
	1a	Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la vente de produits d'information et de produits forestiers; b) la délivrance de licences, de permis et de certificats en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> et du <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ; c) la formation et les attestations de formation liées à la loi et au règlement visés à l'alinéa b); d) la perception, dans le cadre des activités du ministère, de frais pour des services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration, et pour l'accès à des travaux de recherche; e) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> . Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		1 580 875
	1b	Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) la vente de produits d'information et de produits forestiers; b) la délivrance de licences, de permis et de certificats en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> et du <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ; c) la formation et les attestations de formation liées à la loi et aux règlements visés à l'alinéa b);		

	d) la perception, dans le cadre des activités du ministère, de frais pour des services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration, et pour l'accès à des travaux de recherche;		
	e) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		16 210 451
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :		
	a) la vente de produits d'information et de produits forestiers;		
	b) la délivrance de licences, de permis et de certificats en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> et du <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ;		
	c) la formation et les attestations de formation liées à la loi et aux règlements visés à l'alinéa b);		
	d) la perception, dans le cadre des activités du ministère, de frais pour des services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration et pour l'accès à des travaux de recherche;		
	e) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		1 096 567
5	Dépenses en capital	55 781 300	
10	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	324 921 046	
10a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		7 000 000
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		18 165 000
10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		62 739 075
	Énergie atomique du Canada, Limitée		
1	Paievements à la société pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	971 055 162	
1b	Paievements à la société pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		1
	Commission canadienne de sûreté nucléaire		
1	Dépenses du programme		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	37 939 524	
	Office national de l'énergie		
1	Dépenses du programme		
	Contributions	72 478 474	
1a	Dépenses du programme		
	Contributions		4 925 980
1b	Dépenses du programme		
	Contributions		1 389 091
	Administration du pipe-line du Nord		
1	Dépenses du programme		
	Contributions	465 000	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 959 400 264	113 107 040
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
21		Revenu national		
		Agence du revenu du Canada¹		
	1	Dépenses de fonctionnement		
		Contributions		
		Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	3 173 383 552	
	1b	Dépenses de fonctionnement		
		Contributions		
		Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		44 941 394
	1c	Dépenses de fonctionnement		
		Contributions		
		Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		19 241 916
	5	Dépenses en capital		
		Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	59 363 678	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 232 747 230	64 183 310
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
22		Santé		
		Ministère de la Santé		
	1	Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :		
		a) la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux;		
		b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 943 584 804	
	1a	Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :		
		a) la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux;		
		b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		13 146 424
	1b	Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :		
		a) la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux;		
		b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		

	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		153 352 138
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :		
	a) la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux;		
	b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		34 377 223
5	Dépenses en capital	37 230 214	
5a	Dépenses en capital		310 000
5b	Dépenses en capital		720 000
5c	Dépenses en capital		540 000
10	Contributions, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens ou de services	2 116 553 920	
10a	Contributions, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens ou de services		48 315 710
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions, sous forme de paiements en argent et de fourniture de biens ou de services		111 582 923
	Agence canadienne d'inspection des aliments		
1	Dépenses de fonctionnement		
	Contributions	525 744 799	
1a	Dépenses de fonctionnement		30 858 352
	Contributions		
1b	Dépenses de fonctionnement		1
	Contributions		
1c	Dépenses de fonctionnement		17 244 054
	Contributions		
5	Dépenses en capital	49 256 401	
5a	Dépenses en capital		534 343
	Instituts de recherche en santé du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement	52 633 510	
1b	Dépenses de fonctionnement		287 623
5	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	1 027 148 842	
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		3 650 000
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		3 467 219
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés		
1	Dépenses du programme	9 930 556	
	Agence de la santé publique du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la vente de produits, de services d'inspection et de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice	322 134 984	
1b	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la vente de produits, de services d'inspection et de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		8 223 627

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – fin

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la vente de produits, de services d'inspection et de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		1 217 908
	5	Dépenses en capital	7 199 069	
	10	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions	200 927 114	
	10a	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		15 400 000
	10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		5 695 366
	10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions		350 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	6 292 344 213	449 272 911
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
23		Sécurité publique et Protection civile		
		Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile		
	1	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	123 231 161	
	1a	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		4 234 441
	1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		4 969 798

1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		2 649 033
5	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	914 540 358	
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		56 299 614
	Contributions		
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		18 859 241
	Contributions		
	Agence des services frontaliers du Canada¹		
1	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les droits – liés aux activités à la frontière – perçus pour la prestation d'un service, l'utilisation d'une installation, l'achat d'un produit ou l'exercice d'un droit ou d'un privilège; b) les paiements reçus au titre de contrats conclus par l'Agence.		1 388 555 431
1a	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les droits – liés aux activités à la frontière – perçus pour la prestation d'un service, l'utilisation d'une installation, l'achat d'un produit ou l'exercice d'un droit ou d'un privilège; b) les paiements reçus au titre de contrats conclus par l'Agence.		198 962 446
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les droits – liés aux activités à la frontière – perçus pour la prestation d'un service, l'utilisation d'une installation, l'achat d'un produit ou l'exercice d'un droit ou d'un privilège; b) les paiements reçus au titre de contrats conclus par l'Agence.		11 051 631
1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les droits – liés aux activités à la frontière – perçus pour la prestation d'un service, l'utilisation d'une installation, l'achat d'un produit ou l'exercice d'un droit ou d'un privilège; b) les paiements reçus au titre de contrats conclus par l'Agence.		3 267 327
5	Dépenses en capital	202 466 241	
5a	Dépenses en capital		5 431 431
5b	Dépenses en capital		70 000
5c	Dépenses en capital		18 042 576
	Service canadien du renseignement de sécurité		
1	Dépenses du programme	526 615 028	
1a	Dépenses du programme		275 157
1b	Dépenses du programme		7 814 966
	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada		
1	Dépenses du programme	9 020 809	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – fin

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Service correctionnel du Canada		
1		Dépenses de fonctionnement Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions Autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'exercice, des activités des détenus financées par cette caisse Autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de verser les recettes, au cours de l'exercice, à la Caisse de bienfaisance des détenus Paiements, selon les conditions fixées par le gouverneur en conseil : a) aux détenus libérés aux prises avec une incapacité physique résultant de leur participation aux activités normales dans des établissements fédéraux ou pour le compte de tels détenus; b) aux personnes à charge de détenus – libérés ou non – décédés à la suite de leur participation à de telles activités. Autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de toute province en vue, selon le cas : a) de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de personnes condamnées ou transférées dans un pénitencier; b) de l'indemnisation afférente à l'entretien de ces personnes; c) du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements.	1 962 343 216	
1b		Dépenses de fonctionnement Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions Autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'exercice, des activités des détenus financées par cette caisse Autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de verser les recettes, au cours de l'exercice, à la Caisse de bienfaisance des détenus Paiements, selon les conditions fixées par le gouverneur en conseil : a) aux détenus libérés aux prises avec une incapacité physique résultant de leur participation aux activités normales dans des établissements fédéraux ou pour le compte de tels détenus; b) aux personnes à charge de détenus – libérés ou non – décédés à la suite de leur participation à de telles activités. Autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de toute province en vue, selon le cas : a) de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de personnes condamnées ou transférées dans un pénitencier; b) de l'indemnisation afférente à l'entretien de ces personnes; c) du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements.		12 037 835
1c		Dépenses de fonctionnement Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions Autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'exercice, des activités des détenus financées par cette caisse Autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de verser les recettes, au cours de l'exercice, à la Caisse de bienfaisance des détenus Paiements, selon les conditions fixées par le gouverneur en conseil : a) aux détenus libérés aux prises avec une incapacité physique résultant de leur participation aux activités normales dans des établissements fédéraux ou pour le compte de tels détenus; b) aux personnes à charge de détenus – libérés ou non – décédés à la suite de leur participation à de telles activités.		

	Autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de toute province en vue, selon le cas :		
	a) de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de personnes condamnées ou transférées dans un pénitencier;		
	b) de l'indemnisation afférente à l'entretien de ces personnes;		
	c) du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements.		105 897 636
5	Dépenses en capital, notamment les paiements :		
	a) aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> , au titre d'un accord visé à l'article 81 de cette loi et prévoyant la prestation de services correctionnels;		
	b) aux organisations à but non lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités, à titre de contributions pour leurs travaux de construction respectifs.	208 941 724	
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada		
1	Dépenses du programme	4 102 301	
	Commission des libérations conditionnelles du Canada		
1	Dépenses du programme		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services visant le traitement des demandes de suspension du casier présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice	40 677 794	
	Gendarmerie royale du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, notamment pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	1 888 011 496	
1b	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		96 531 066
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		224 519 870
5	Dépenses en capital	327 465 645	
5b	Dépenses en capital		10 018 474
5c	Dépenses en capital		22 715 260
10	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant prévu pour chaque subvention pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		
	Contributions	223 573 483	
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant prévu pour chaque subvention pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		
	Contributions		5 000 000
10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant prévu pour chaque subvention pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		
	Contributions		4 500 000
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada		
1	Dépenses du programme	847 634	
1b	Dépenses du programme		835 946
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	7 820 392 321	813 983 748
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – fin

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
24		Services aux Autochtones		
		Ministère des Services aux Autochtones Canada		
	3c	Dépenses de fonctionnement Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel Autorisation d'effectuer des dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé et aux services médicaux; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		79 457 992
	7c	Dépenses en capital Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés : a) soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil; b) soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, à titre collectif ou particulier, à la discrétion du ministre d'État portant le titre de ministre des Services aux Autochtones. Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables pour des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux pour des routes et ouvrages connexes		1
	13c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens ou de services		211 736 742
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–	291 194 735
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
25		Services publics et Approvisionnement		
		Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux		
	1	Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour des services de gestion des locaux et des services communs et centraux Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		

	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	2 134 161 650	
1c	Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour des services de gestion des locaux et des services communs et centraux Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
5	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	159 985 195	
5c	Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux Autorisation d'effectuer des remboursements à des locataires d'immeubles fédéraux relativement à des améliorations à ceux-ci autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	1 441 927 728	
L7c	Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux Autorisation d'effectuer des remboursements à des locataires d'immeubles fédéraux relativement à des améliorations à ceux-ci autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	28 756 764	
	Augmentation de 22 000 000 \$ à 36 000 000 \$ de la somme qui peut être due, en tout temps au cours de la période commençant le 1er avril 2017 et se terminant le 31 mars 2022, au titre du crédit L29g (Finances) de la <i>Loi des subsides n° 2 de 1967</i> , tel qu'il a été modifié par le crédit L15b de la <i>Loi de crédits n° 3 pour 1990-1991</i> (Approvisionnements et Services)	14 000 000	
	Société canadienne des postes		
1	Paiements à la Société à des fins spéciales	22 210 000	
	Commission de la fonction publique		
1	Dépenses du programme Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la fourniture de produits et services de dotation, d'évaluation et de counseling et la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice	72 137 719	
1b	Dépenses du programme Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la fourniture de produits et services de dotation, d'évaluation et de counseling et de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		1
	Services partagés Canada		
1	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de technologie de l'information, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice	1 263 902 106	
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice pour la prestation de services de technologies de l'information au titre de la <i>Loi sur Services partagés Canada</i> , les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de ces services	14 704 740	
1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice pour la prestation de services de technologies de l'information au titre de la <i>Loi sur Services partagés Canada</i> , les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de ces services	20 455 242	
5	Dépenses en capital	379 955 130	
5b	Dépenses en capital Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses en capital engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de technologie de l'information au titre de la <i>Loi sur Services partagés Canada</i>		1

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – fin

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
5c		Dépenses en capital Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses en capital engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de technologie de l'information au titre de la <i>Loi sur Services partagés Canada</i>		150 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	5 314 294 333	224 051 943
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	14 000 000
26		Transports		
		Ministère des Transports		
1		Dépenses de fonctionnement Autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux dans le cadre de l'exercice d'une compétence en matière d'aéronautique Autorisation de payer des commissions pour le recouvrement de revenus en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i> Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	596 606 256	
1a		Dépenses de fonctionnement Autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux dans le cadre de l'exercice d'une compétence en matière d'aéronautique Autorisation de payer des commissions pour le recouvrement de revenus en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i> Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		40 968 956
1b		Dépenses de fonctionnement Autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux dans le cadre de l'exercice d'une compétence en matière d'aéronautique Autorisation de payer des commissions pour le recouvrement de revenus en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i> Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		35 258 582
1c		Dépenses de fonctionnement Autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux dans le cadre de l'exercice d'une compétence en matière d'aéronautique Autorisation de payer des commissions pour le recouvrement de revenus en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i>		

	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
	Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		755 921
5	Dépenses en capital	138 591 900	
5a	Dépenses en capital		500 000
5b	Dépenses en capital		3 200 000
10	Portes d'entrée et corridors		
	Contributions	113 975 543	
15	Infrastructures de transport		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	185 061 604	
15b	Infrastructures de transport		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		25 116 838
20	Programmes autre que Portes d'entrée et corridors et Infrastructure de transport		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions	37 739 369	
20a	Programmes autre que Portes d'entrée et corridors et Infrastructure de transport		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		9 384 841
20b	Programmes autre que Portes d'entrée et corridors et Infrastructure de transport		
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	Contributions		8 199 232
	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien		
1	Paiements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	584 584 214	
1a	Paiements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		150 800 000
1b	Paiements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		25 300 000
	Office des transports du Canada		
1	Dépenses du programme	27 714 765	
	Marine Atlantique S.C.C.		
1	Paiements la société pour les dépenses liées à sa gestion		
	Paiements à la société pour les dépenses en capital		
	Paiements à la société pour les services de transport, y compris les services de transport maritime entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, et les navires, terminaux et infrastructures connexes	76 545 000	
1a	Paiements à la société pour les dépenses liées à sa gestion		
	Paiements à la société pour les dépenses en capital		
	Paiements à la société pour les services de transport, y compris les services de transport maritime entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, et les navires, terminaux et infrastructures connexes		134 920 000
1b	Paiements à la société pour les dépenses liées à sa gestion		
	Paiements à la société pour les dépenses en capital		
	Paiements à la société pour les services de transport, y compris les services de transport maritime entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, et les navires, terminaux et infrastructures connexes		2 269 000
	La société des ponts fédéraux Limitée		
1	Paiements à la Société	22 885 386	
1c	Paiements à la Société		1

Appendice 1**Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – fin**

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		VIA Rail Canada Inc.		
1		Paiements à la société pour les dépenses liées à sa gestion		
		Paiements à la société pour les dépenses en capital		
		Paiements à la société en vue de la prestation d'un service ferroviaire au Canada, conformément aux contrats conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits</i>	221 004 897	
1a		Paiements à la société pour les dépenses liées à sa gestion		
		Paiements à la société pour les dépenses en capital		
		Paiements à la société en vue de la prestation d'un service ferroviaire au Canada, conformément aux contrats conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits</i>		235 397 834
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 004 708 934	672 071 205
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
		Total du gouvernement – Budgétaire	102 139 294 300	12 225 205 685
		Total du gouvernement – Non budgétaire	26 703 002	44 400 001

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Pour cet organisme, les sommes accordées dans l'annexe 2 de la loi de crédit peuvent être imputées à l'exercice en cours et à l'exercice suivant.

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹

L'appendice 2 fournit les libellés complets de toutes les autorisations (budgétaires et non budgétaires) lesquelles ont été accordées au cours de l'exercice par des lois autres que les lois de crédits, par portefeuille ministériel.

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
2	Affaires autochtones et du Nord		
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien		
	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des <i>Lois sur le règlement des revendications territoriales globales</i>	62 089 036	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	56 672 427	3 256 772
	Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	28 067 096	
	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	2 931 144	
	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2 000 000	
	Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1 400 000	
	Ministre des Affaires autochtones et du Nord – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	15 000	
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	631 025	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	153 890 128	3 256 772
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	—	
3	Affaires mondiales		
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
	Paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	227 048 000	5 443 748
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	140 842 162	7 251 180
	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i> (L.R.C. (1985), ch. D-2)	250 000	
	Ministre des Affaires étrangères – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Ministre du Commerce international – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Ministre du Développement international et de la Francophonie – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	(L) Paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	39 860 000	600 000
	Commission mixte internationale (section canadienne)		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	615 283	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	369 008 645	12 694 928
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	39 860 000	600 000
4	Agriculture et Agroalimentaire		
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
	Paiements de contribution pour le programme Agri-protection	640 800 000	
	Paiements de contribution pour le programme Agri-stabilité	219 300 000	

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Paiements de subvention pour le programme Agri-investissement	126 200 000	
	Paiements de contribution pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	118 513 335	
	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> (L.C. (1997), ch. C-34)	65 900 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	62 779 138	669 900
	Paiements de subvention pour le programme Agri-stabilité	41 000 000	
	Paiements de contribution pour le programme Agri-investissement	17 500 000	
	Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	13 111 013	
	Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	100 000	
	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Commission canadienne des grains		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	552 751	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 305 840 637	669 900
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
5	Anciens Combattants		
	Ministère des Anciens Combattants		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	30 920 220	253 966
	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	175 000	
	Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	10 000	
	Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4)	10 000	
	Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> (L.R.C. (1970), ch. W-4)	2 000	
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 341 796	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	32 543 416	253 966
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 103 339	
	Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i> (L.R.C. (1985), ch. G-9)	646 920	
	Traitement du gouverneur général (L.R.C. (1985), ch. G-9)	287 985	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 038 244	–
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

7	Conseil du Trésor		
	Secrétariat du Conseil du Trésor		
	Contributions de l'employeur en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> et d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	340 000 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 100 744	2 194 273
	Président du Conseil du Trésor – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	École de la fonction publique du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 093 730	
	Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	6 067 702	
	Commissariat au lobbying		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	398 225	
	Commissariat à l'intégrité du secteur public		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	483 539	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	382 228 340	2 194 273
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
8	Conseil privé		
	Bureau du Conseil privé		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 616 209	2 162 102
	Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	174 400	
	Leader du gouvernement à la Chambre des communes – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Ministre des Institutions démocratiques – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	390 526	
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 214 293	307 600
	Bureau du directeur général des élections		
	Dépenses électorales	75 855 380	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 785 056	
	Traitement du directeur général des élections	314 100	
	Commissariat aux langues officielles		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 134 492	
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	544 768	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	104 198 024	2 469 702
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
9	Défense nationale		
	Ministère de la Défense nationale		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Membres militaires	916 558 484	66 619 353
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	273 777 210	12 330 667
	Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	2 100 000	
	Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (L.R.C. (1970), ch. D-3)	500 000	
	Ministre de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	84 400	

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)	26 000	
	Centre de la sécurité des télécommunications		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35 477 339	574 970
	Comité externe d'examen des griefs militaires		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	562 442	
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	430 352	
	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	169 145	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 229 685 372	79 524 990
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
10	Environnement et Changement climatique		
	Ministère de l'Environnement		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 366 513	3 567 100
	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Agence canadienne d'évaluation environnementale		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 452 410	33 626
	Agence Parcs Canada		
	Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	81 000 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	49 312 921	807 327
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	218 216 244	4 408 053
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
11	Famille, Enfants et Développement social		
	Ministère de l'Emploi et du Développement social		
	Versements de la Sécurité de la vieillesse (L.R.C. (1985), ch. O-9)	38 810 000 000	(92 715 906)
	Versements du Supplément de revenu garanti (L.R.C. (1985), ch. O-9)	11 848 000 000	(29 060 192)
	Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	1 135 015 909	123 836 742
	Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes enregistrés d'épargne-études afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	843 000 000	37 000 000
	Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	795 376 247	(26 347 227)
	Versements d'allocations (L.R.C. (1985), ch. O-9)	497 000 000	23 374 450
	Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	371 500 000	14 012 000
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	231 417 662	12 158 448

Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	200 600 000	2 084 000
Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes enregistrés d'épargne-études afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	143 000 000	7 000 000
Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires et les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	49 250 000	
Paiements d'indemnités à des agents de l'État (L.R.C. (1985), ch. G-5) et à des marins marchands (L.R.C. (1985), ch. M-6)	44 000 000	
Prestation universelle pour la garde d'enfants	24 000 000	
Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	7 359 110	
Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	3 219 095	(229 516)
Redressements du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	145 000	
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
Prestations de retraite supplémentaires – Pensions pour les agents des rentes sur l'État	35 000	
Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	182	
Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(3 572 339)	
(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	280 883 274	221 453 803
(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	77 879 614	(10 970 074)
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
(L) Avances consenties en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (L.R.C. (1985), ch. N-11)	(644 790 000)	625 000 000
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
Dépenses des recettes conformément au paragraphe 6(1)(g) de la <i>Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail</i>	4 300 000	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	621 134	
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	55 004 435 800	71 112 799
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	(286 027 112)	835 483 729

12 Finances

Ministère des Finances

Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	37 149 703 000	
Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	18 253 657 000	
Intérêt sur la dette non échue	14 924 000 000	(699 000 000)
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	13 748 395 000	
Autres frais d'intérêts	6 566 000 000	36 000 000
Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	3 681 830 727	
Paiements à l'Association internationale de développement	441 610 000	
Achat de la monnaie canadienne	104 000 000	
Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000	
Subventions législatives (<i>Lois constitutionnelles de 1867 à 1982</i> , et autres autorisations législatives)	42 355 839	
Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire – Nouvelle-Écosse (<i>Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador</i>)	19 957 000	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 036 737	634 593
Ministre des Finances - Traitement et allocation pour automobile	84 400	
Financement des services de soins à domicile et de santé mentale	–	300 000 000
Paiements à la Banque d'infrastructures du Canada	–	19 006 000
Paiement de péréquation supplémentaire – Nouvelle-Écosse (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(27 918 000)	44 325 000
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(888 654 000)	16 429 000
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(4 022 927 000)	71 371 000
(L) Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures – Achat d'actions initiales par le Canada en vertu de la <i>Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures</i>	–	53 400 000

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 282 731	
	Bureau du vérificateur général		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 232 872	
	Bureau du surintendant des institutions financières		
	Dépenses des revenus conformément au paragraphe 17(2) de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>	149 215 269	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	90 218 061 575	(211 234 407)
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	53 400 000
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté		
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	58 690 393	10 346 934
	Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Fonds renouvelable de Passeport Canada (<i>Loi sur les fonds renouvelables</i> (L.R.C. (1985), ch. R-8)	(151 037 689)	
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 832 325	420 180
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	(78 430 571)	10 767 114
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
14	Infrastructure et Collectivités		
	Bureau de l'infrastructure du Canada		
	Fonds de la taxe sur l'essence	2 071 932 904	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 106 320	1 220 000
	Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 078 123 624	1 220 000
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
15	Innovation, Sciences et Développement économique		
	Ministère de l'Industrie		
	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 36)	69 029 621	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53 807 656	1 553 934
	Contributions à Génome Canada	31 400 000	
	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	28 029 265	
	Subvention à Génome Canada	1 700 000	
	Subvention à Technologies du développement durable Canada pour le Fonds de biocarburants ProGen	800 000	
	Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique – Traitement et allocation pour automobile	84 400	

Ministre d'État (Ministre des Sciences) – Allocation pour automobile	2 000	
Ministre d'État (Ministre de la Petite entreprise et Tourisme) – Allocation pour automobile	2 000	
Agence de promotion économique du Canada atlantique		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 970 491	
Agence canadienne de développement économique du Nord		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 381 597	30 106
Agence spatiale canadienne		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 155 402	172 967
Commission du droit d'auteur		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	272 088	
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 701 461	49 600
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 331 876	
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 755 440	
Conseil national de recherches du Canada		
Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)(e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> (L.R.C. (1985), ch. N-15)	168 000 000	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	39 486 231	7 294 958
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 786 888	50 200
Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</i>	578 779	
Conseil de recherches en sciences humaines		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 565 927	90 431
Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	94 976	
Statistique Canada		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	65 491 660	1 250 298
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	495 427 758	10 492 494
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
16 Justice		
Ministère de la Justice		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71 459 018	717 966
Ministre de la Justice et procureur général du Canada – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 391 224	266 405
Commission canadienne des droits de la personne		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 600 188	
Service administratif des tribunaux judiciaires		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 657 003	317 988
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale		
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1)	558 662 575	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	910 616	18 580

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Bureau du directeur des poursuites pénales		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18 215 455	
	Dépenses électorales	1 554 207	
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 517 184	
	Registraire de la Cour suprême du Canada		
	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1 et ses modifications)	7 708 915	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 257 574	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	682 018 359	1 320 939
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
17	Parlement		
	Chambre des communes		
	Députés – Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	119 299 378	793 400
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	38 643 307	1 559 744
	Bibliothèque du Parlement		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 247 241	395 640
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	723 271	
	Bureau du directeur parlementaire du budget		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	–	40 575
	Bureau du conseiller sénatorial en éthique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	111 627	
	Service de protection parlementaire		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 162 800	911 899
	Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	–	65 124
	Sénat		
	Dignitaires du Sénat et sénateurs – Traitements, allocations et autres paiements versés au président du Sénat, aux sénateurs et autres dignitaires du Sénat en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> ; contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires (R.S.C. (1985), ch. M-5)	26 601 965	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 687 852	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	204 477 441	3 766 382
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

18	Patrimoine canadien		
	Ministère du Patrimoine canadien		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	23 715 445	554 533
	Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 196 000	
	Paievements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i> (L.R.C. (1985), ch. L-8)	637 000	
	Prestations de retraite supplémentaires – lieutenants-gouverneurs précédents	182 000	
	Ministre du Patrimoine canadien – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Ministre d'État (Ministre des Sports et des Personnes handicapées) – Allocation pour automobile	2 000	
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 445 602	
	Bibliothèque et Archives du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 319 298	328 830
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 787 273	425 853
	Ministre d'État (ministre de la Condition féminine) – Allocation pour automobile	2 000	
	Commission des champs de bataille nationaux		
	Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	1 850 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	343 166	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	46 564 184	1 309 216
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
	Ministère des Pêches et des Océans		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	119 721 274	17 219 652
	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadien – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	119 805 674	17 219 652
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
20	Ressources naturelles		
	Ministère des Ressources naturelles		
	Paievements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières	387 366 755	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53 401 693	1 190 874
	Contribution à l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtières	8 835 000	
	Paievements au compte des recettes extracôtières de la Nouvelle-Écosse	6 623 774	
	Contribution à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtières	4 355 000	
	Paievements de rajustement à l'égard de la part de la Couronne pour les ressources pétrolières extracôtières de la Nouvelle-Écosse	1 817 724	
	Ministre des Ressources naturelles – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Commission canadienne de sûreté nucléaire		
	Dépenses aux termes du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	94 790 126	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 190 809	
	Office national de l'énergie		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 361 511	1 057 826

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Administration du pipe-line du Nord		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	29 830	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	568 856 622	2 248 700
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
21	Revenu national		
	Agence du revenu du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	424 347 682	8 061 142
	Versements d'allocations spéciales pour enfants	340 000 000	
	Dépense des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	165 720 262	
	Ministre du Revenu national – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Versements aux provinces en vertu de la <i>Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre</i>		
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	930 152 344	8 061 142
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
22	Santé		
	Ministère de la Santé		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	119 444 779	9 322 101
	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	51 462 891	
	Ministre de la Santé – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Agence canadienne d'inspection des aliments		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	72 987 394	7 559 170
	Dépense des recettes conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	53 161 000	
	Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> (L.C. (1997), ch. 6)	3 500 000	
	Instituts de recherche en santé du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 818 621	36 956
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	935 765	
	Agence de la santé publique du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28 261 022	306 441
	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	13 412 742	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	349 068 614	17 224 668
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

23	Sécurité publique et Protection civile		
	Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 737 940	678 114
	Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Agence des services frontaliers du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	170 674 564	15 028 212
	Service canadien du renseignement de sécurité		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50 477 031	47 511
	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	915 080	
	Service correctionnel du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	229 424 223	21 999 326
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	513 203	
	Commission des libérations conditionnelles du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 586 177	
	Gendarmerie royale du Canada		
	Pensions et autres prestations des employés – Membres de la GRC	363 214 725	17 466 889
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	70 293 491	6 586 275
	Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> (L.R.C. (1970), ch. R-10)	10 000 000	
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	97 876	91 189
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	916 018 710	61 897 516
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
25	Services publics et Approvisionnement		
	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	107 826 353	13 828 072
	Fonds renouvelable des Services immobiliers	6 125 449	
	Fonds renouvelable du Bureau de la traduction	3 956 604	
	Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Commission de la fonction publique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 373 214	
	Services partagés Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	81 687 804	199 606
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	211 053 824	14 027 678
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – fin

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
26	Transports		
	Ministère des Transports		
	Paiements versés conformément aux ententes de la Voie maritime du Saint-Laurent conclues dans le cadre de la <i>Loi maritime du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 10)	92 821 122	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	68 807 343	6 014 516
	Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i> (L.C. (1993), ch. 43)	65 845 012	
	Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont (crédit 107, <i>Loi des subsides n°5 de 1963</i> , L.C. (1963), ch. 42)	3 300 000	
	Ministre des Transports – Traitement et allocation pour automobile	84 400	
	Office des transports du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 199 401	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	234 057 278	6 014 516
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
	Total du gouvernement – Budgétaire	155 778 340 286	120 920 993
	Total du gouvernement – Non budgétaire	(246 167 112)	889 483 729

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Le détail des autorisations législatives non présentées dans les Budgets des dépenses n'est pas inclus dans cet appendice.

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs

L'appendice 3 fournit les libellés complets de la plupart des autorisations (budgétaires et non budgétaires) disponibles des exercices antérieurs, par portefeuille ministériel. Les autorisations budgétaires reliées à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État sont exclues de cet appendice. Le détail de ces autorisations est présenté à l'appendice 5.

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
2		Affaires autochtones et du Nord	
		Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	
(S)		<i>Loi de crédits n° 4 de 1987-1988 (crédit 5c)</i> Paiement du Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte de progrès économique des Indiens. L'autorisation maximale est de 60 000 000 \$ moins l'autorisation employée jusqu'à la fin de 2008-2009 au montant de 28 264 108 \$	32 490 796
L20		<i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> Prêts consentis, au cours du présent exercice financier et des exercices ultérieurs, en vue du progrès économique des Indiens, aux Indiens, à des groupes d'indiens ou bandes indiennes ou à des particuliers, des associations ou des sociétés dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce progrès; autorisation de garantir des prêts consentis à ces emprunteurs pour les mêmes motifs en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens, établi par le crédit L53b de la <i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> . Le montant de la réserve imputable en tout temps, telle que modifiée par le crédit 7b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997</i> , ne doit pas dépasser 48 550 835 \$ (Net)	48 517 156
L40		<i>Loi n° 3 de 1975 portant affectation de crédits</i> Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon pendant l'exercice financier en cours et les exercices ultérieurs, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire pour l'achat ou la construction de maisons au Yukon, aux termes de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> . Le solde non déboursé des prêts autorisés est de 320 000 \$ (Brut)	305 503
L55		<i>Loi des subsides n° 3 de 1953</i> Pour autoriser et ouvrir un compte spécial permanent reconnu comme le Fonds de prêts aux Inuits duquel des prêts ou placements peuvent être consentis à ou à l'égard de particuliers ou groupes d'Inuit afin de promouvoir les activités commerciales telles qu'établies par le crédit 546 de la <i>Loi des subsides n° 3 de 1953</i> . Le montant de la réserve imputable en tout temps, telle que modifiée par le crédit 37b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996</i> , ne doit pas dépasser 6 633 697 \$ (Net)	6 550 860
L81a		<i>Loi n° 4 de 1969 portant affectation de crédits</i> Pour autoriser, à l'égard du présent exercice financier et des exercices ultérieurs, conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, des prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des petites entreprises du Territoire du Yukon et pour établir un compte spécial connu sous le nom de Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon : a) auquel tous les emprunts et intérêts payables sur les emprunts contractés en vertu de la présente autorisation seront imputés, et b) auquel seront crédités les remboursements du principal des emprunts et de l'intérêt de ces emprunts. Le montant total exigible en vertu de la présente autorisation ne devant à aucun moment dépasser 5 000 000 \$ (Net)	5 000 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	32 490 796
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	60 373 519
3		Affaires mondiales	
		Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	
(S)		<i>Loi de crédits no 5 pour 2009-2010</i> Conformément à l'article 24.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , faire grâce d'un montant jusqu'à concurrence de 449 533 044 \$ que doit le gouvernement de la République islamique du Pakistan relativement à des ententes de prêt, sous réserve des conditions énoncées dans le protocole d'entente signé le 20 avril 2006 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République islamique du Pakistan	84 693 673
L11		<i>Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédits</i> Le montant de la réserve imputable en tout temps au compte d'avances de fonds de roulement des prêts et avances consentis aux employés en mission à l'étranger ne doit pas dépasser 38 200 000 \$, établi par le crédit L12c de la <i>Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédits</i> , et modifié par le crédit L11 de la <i>Loi de crédits n° 3 de 1989-1990</i> (Net)	10 588 539
L12		<i>Loi des subsides n° 2 de 1954</i> Le montant de la réserve imputable en tout temps au compte d'avances de fonds de roulement relativement aux avances consenties aux employés en mission à l'étranger ne doit pas dépasser 50 000 000 \$, établi par le crédit 630 (prêts, placements et avances) de la <i>Loi des subsides n° 2 de 1954</i> , et modifié par le crédit L12 de la <i>Loi de crédits n° 3 de 1989-1990</i> (Net)	5 752 268
(S)		(L) <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , article 11 Paiements représentant la souscription, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures tel qu'approuvé par le ministre des Finances, de capital-actions à la Société en vertu de l'article 11. Le capital autorisé de la Société est de 3 000 000 000 \$ (Brut)	1 666 800 000

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
(S)	(L) <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , autorité selon les conditions prescrites aux articles 12, 13 et 14; L'article 14 prévoit que le total non remboursé des emprunts de la Société fait en application des articles 12 et 13 ne doit pas dépasser un montant égal à quinze fois le total obtenu en ajoutant : a) au capital payé de la Société, et b) le montant, le cas échéant, de ses bénéfices non répartis, établi selon ses derniers états de comptes pour un exercice financier qui ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada (Net)		88 273 968 430
		Corporation commerciale canadienne	
(S)	(L) <i>Loi sur la Corporation commerciale canadienne</i> , article 11 Le ministre des Finances doit, à la requête du Ministre, déposer de temps à autre, au crédit de la Corporation, à la Banque du Canada ou dans une banque à charte désignée par le Ministre, un ou plusieurs montants n'excédant pas, dans l'ensemble, 10 000 000 \$, versés à même les deniers non attribués du Trésor (Net)		10 000 000
		Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	
(S)	(L) <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , article 23 Autorité selon les conditions prescrites à l'article 23, les comptes administrés pour le Canada, la responsabilité au titre de prêts et d'engagements tels que limités par l'article 24 ne doit jamais dépasser 20 000 000 000 \$ (Net) (Conformément aux articles 10, 23 et 24 de la <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , l'autorisation maximale de 20 milliards de dollars consiste en des prêts en vue d'appuyer l'expansion des exportations. Au moment où l'autorisation a été accordée, ces prêts étaient comptabilisés sur une base non budgétaire. Le gouvernement a subséquemment modifié ses politiques comptables pour comptabiliser des prêts conditionnels sur une base budgétaire. Donc, cette autorisation est valide pour les opérations budgétaires et non budgétaires. Cependant, puisque cette autorisation consiste en des prêts, elle est démontrée comme étant non budgétaire pour fins de rapport.)		16 993 093 306
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	84 693 673
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	106 960 202 543
4		Agriculture et Agroalimentaire	
		Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	
(S)	<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> , article 28 Subventions pour permettre à chaque office de faire face à ses dépenses initiales d'exploitation et à ses frais de premier établissement. L'autorisation maximale en vertu du paragraphe 28(2) de la Loi est de 1 000 000 \$ moins l'autorisation employée jusqu'à la fin de 1993-1994 au montant de 400 000 \$		600 000
(S)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 2 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 2 000 000 \$ en aucun temps		11 564 589
		Commission canadienne du lait	
(S)	(L) <i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i> , article 16 À la demande de la Commission, le ministre des Finances peut, sur le Trésor et selon les modalités qu'approuve le gouverneur en conseil, consentir des prêts à la Commission en vue de l'exercice de l'un quelconque des pouvoirs de la Commission mentionnés aux alinéas 9(1)a) et b) afin de faire le commerce de tout produit laitier, des paiements aux fins de stabiliser le prix, des recherches sur toute question relative à la production, au traitement ou à la commercialisation, d'aider à encourager la consommation et l'amélioration des produits laitiers et faire tous actes nécessaires ou accessoires aux pouvoirs ou fonctions de la Commission. Le montant total des prêts consentis à quelque moment que ce soit, tel que modifié par le crédit 50a de la <i>Loi n° 4 de 1975 portant affectation de crédits</i> , ne doit pas dépasser 300 000 000 \$ (Net)		207 674 826
		Commission canadienne des grains	
(S)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains – <i>Loi de crédits n° 4 pour 1994-1995</i> Dépenser pour les besoins du Fonds, tous les revenus que ce dernier générera; l'ensemble des dépenses faites pour les besoins du Fonds ne devra jamais dépasser les revenus générés par le Fonds de plus de 2 000 000 \$; diminution de l'autorité en vertu du crédit 36b, <i>Loi de crédits n° 2 pour 2001-2002</i>		121 789 470
		Financement agricole Canada	
(S)	(L) <i>Loi sur le Financement agricole Canada</i> Paragraphe 11(1). Le ministre des Finances peut, à la demande de la Société et avec l'approbation du gouverneur en conseil, verser à la Société, sur le Trésor, des montants ne dépassant pas au total 1 250 000 000 \$, et les montants ainsi versés constituent une partie de son capital (Net)		6 667 000

	Paragraphe 12(3). La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, et le ministre des Finances, peut, à la demande de la Société, consentir à celle-ci des prêts sur le Trésor, aux conditions agréées par le gouverneur en conseil. Le montant total non remboursé du principal des emprunts contractés par la Société et du principal des prêts visés aux paragraphes (1) et (2) respectivement, qui lui ont été consentis, ne doit jamais dépasser douze fois le capital de la Société (Net)	41 610 355 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	133 954 059
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	41 824 696 826
5	Anciens Combattants	
	Ministère des Anciens Combattants	
(S)	<i>(L) Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> Il peut être avancé, sur le Trésor, les montants nécessaires pour l'application des parties I, II et III, pour la Caisse de la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> . Le montant imputable en tout temps, tel que modifié par le crédit L55 de la <i>Loi n° 3 de 1970 portant affectation de crédits</i> , ne doit pas dépasser 605 000 000 \$ (Net)	604 998 193
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	604 998 193
7	Conseil du Trésor	
	École de la fonction publique du Canada	
(S)	<i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> , paragraphe 18(2) Conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> et sous réserve des conditions fixées par le Conseil du Trésor, l'École peut, au cours de deux exercices consécutifs, dépenser à ses fins les recettes tirées de ses redevances d'exploitation perçues durant le premier de ceux-ci	7 937 055
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	7 937 055
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
9	Défense nationale	
	Ministère de la Défense nationale	
L11c	<i>Loi n° 1 de 1976 portant affectation de crédits</i> , établi par le crédit L20b Pour autoriser, conformément aux conditions approuvées par le Conseil du Trésor, l'exploitation d'un compte d'avance du fonds de roulement de la Défense nationale durant l'exercice financier en cours et les exercices ultérieurs, dans le but de financer des avances temporaires de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics, des avances permanentes, des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger et des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines, le montant de la réserve imputable en tout temps telle que modifiée par le crédit L16c, <i>Loi n° 4 de 1984 portant affectation de crédits</i> , le crédit L11c de 1991, et le crédit L11b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i> ne devant pas dépasser 120 000 000 \$ (Net)	71 880 171
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	71 880 171
10	Environnement et Changement climatique	
	Agence Parcs Canada	
1	Dépenses du programme; la partie non utilisée des crédits affectés dans le cadre du paragraphe (1) aux dépenses de fonctionnement de l'Agence est annulée à la fin de l'exercice suivant celui au cours duquel ceux-ci ont été votés ou de tout exercice ultérieur précisé par la loi fédérale qui fait l'affectation, en vertu de l'article 19 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	257 559 545
(S)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	18 231 387
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	275 790 932
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
11		Famille, Enfants et Développement social	
		Ministère de l'Emploi et du Développement social	
	(S)	<i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> , paragraphe 12(4) Le ministre peut, avec l'approbation du ministre des Finances, conclure des accords avec tout gouvernement provincial en vue de l'administration de programmes provinciaux compatibles avec l'objet de la présente loi. Sous réserve des conditions fixées par le Conseil du Trésor, le ministre peut affecter à l'administration des programmes provinciaux visés au paragraphe (1) les sommes perçues pour la prestation des services	1 652 244
		Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	
	(S)	Dépenses des recettes conformément au paragraphe 6(1) (g) de la <i>Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail</i>	1 597 697
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 249 941
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
12		Finances	
		Ministère des Finances	
	(S)	<i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i> , article 16 Indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés. Sont affectés à l'application de la présente loi 875 000 000 \$ à prélever sur le Trésor au fur et à mesure des besoins	68 571 831
		Société d'assurance-dépôts du Canada	
	(S)	(L) <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> , paragraphe 10.1 Le gouverneur en conseil peut, à l'occasion, autoriser le ministre des Finances à avancer à la Société, sur les deniers non affectés du Trésor, des montants sous forme de prêts selon les modalités que peut fixer le gouverneur en conseil, mais l'ensemble de ces prêts en circulation ne doit à aucun moment excéder 15 000 000 000 \$ (Net)	15 000 000 000
		Bureau du surintendant des institutions financières	
	(S)	<i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> , articles 16 et 17 Le Ministre peut prélever des fonds sur le Trésor pour le paiement des dépenses afférentes aux activités du Bureau. L'autorisation maximale dont le montant ne peut dépasser de plus de 40 000 000 \$, le total des cotisations et revenus reçus et autorisés de dépenser lesquelles sont assujetties à l'approbation du Conseil du Trésor	69 477 067
		Monnaie royale canadienne	
	(S)	(L) <i>Loi sur la Monnaie royale canadienne</i> : Paragraphe 20(1) Dans l'exécution de sa mission, la Monnaie peut procéder, auprès du Trésor ou d'autres sources, à des emprunts d'un montant global maximal de 75 000 000\$ ou d'un montant supérieur fixé par une <i>loi de crédits</i> (Net)	75 000 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	138 048 898
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	15 075 000 000
13		Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	
		Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	
	(S)	Fonds renouvelable de Passeport Canada – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> article 4 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 4 000 000 \$ en aucun temps	1 022 550 147

(S)	(L) <i>Loi sur l'immigration</i> , article 119 Le ministre des Finances peut, sur le Trésor, avancer au Ministre les sommes qu'il demande pour faire des prêts aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites, en vue de leur permettre d'acquitter les frais d'admissibilité, de transport, ainsi que les frais raisonnables de leur séjour. Le montant total non remboursé, tel que modifié par CT814449 et en vertu de l'article 88 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> ne pourra à aucun moment dépasser 110 000 000 \$ (Net)	61 551 423
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 022 550 147
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	61 551 423
15	Innovation, Sciences et Développement économique	
	Ministère de l'Industrie	
(S)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada – <i>Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994</i> (crédit 2b) Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, diminution de l'autorisation de 15 000 000 \$ à 5 000 000 \$ en vertu du crédit 2b, <i>Loi de crédits no 4 pour 2001-2002</i>	169 488 519
L97b	<i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> Autorisation de consentir des avances aux bureaux régionaux et aux employés affectés à l'étranger, y compris l'imputation au compte des avances consenties au personnel en service à l'étranger. Le solde du compte ne doit jamais dépasser 1 950 000 \$ (Net)	1 950 000
(S)	Conseil national de recherches du Canada <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> , alinéa 5(1)e) Montant non dépensé rapporté de l'exercice précédent en vertu de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	132 863 750
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	302 352 269
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	1 950 000
18	Patrimoine canadien	
	Office national du film	
(S)	Fonds renouvelable de l'Office national du film – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 12 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, de financement temporaire des coûts d'exploitation, d'acquisition d'immobilisations et pour permettre l'enregistrement de l'augmentation de la valeur nette comptable des immobilisations en vertu de cette autorité, qui prévoit que le montant cumulatif du fonds de roulement admissible et de la valeur nette comptable ne peut excéder 15 000 000 \$ en aucun temps. Diminution de l'autorisation en vertu du crédit 86b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	4 215 530
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 215 530
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
19	Pêches, Océans et Garde Côtière Canadienne	
	Office de commercialisation du poisson d'eau douce	
L30b	L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été constitué en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> , 1968-1969, afin de réglementer le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce et créer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Aux fins de permettre à l'Office de poursuivre ses opérations en vertu de la présente loi, l'article 16 stipule que le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances, selon les modalités à convenir entre eux : a) à garantir le remboursement de prêts consentis à l'Office par une banque et le paiement de l'intérêt sur ces prêts; et b) à consentir des prêts à l'Office Le crédit L30b, <i>Loi n° 1 de 1974</i> portant affectation de crédits et modifié en 2006. Le total non remboursé des montants ayant été, d'une part, empruntés par l'Office au titre de l'alinéa 7g) et, d'autre part, prêtés par le ministre des Finances en vertu de l'article 16 de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> ne peut, à aucun moment, dépasser 50 000 000 \$ (Net)	50 000 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	50 000 000
20	Ressources naturelles	
	Ministère des Ressources naturelles	
(S)	Fonds renouvelable de Géomatique Canada – <i>Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994</i> Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 5 000 000 \$ en aucun temps; diminution de l'autorisation en vertu du crédit 3b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	7 448 333

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – fin

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
		Commission canadienne de sûreté nucléaire	
(S)		Dépense des recettes conformément à l'article 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	7 860 431
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	15 308 764
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
21		Revenu national	
		Agence du revenu du Canada	
1		Dépenses de fonctionnement; la partie non utilisée à la fin d'un exercice des crédits affectés par le Parlement à l'usage de l'Agence, après le rapprochement visé à l'article 37 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , est annulée à la fin de l'exercice suivant en vertu de l'article 60 (1) de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	182 213 512
5		Dépenses en capital; la partie non utilisée à la fin d'un exercice des crédits affectés par le Parlement à l'usage de l'Agence, après le rapprochement visé à l'article 37 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , est annulée à la fin de l'exercice suivant en vertu de l'article 60 (1) de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	21 437 880
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	203 651 392
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
22		Santé	
		Agence canadienne d'inspection des aliments	
(S)		L'Agence peut employer à ses fins les sommes affectées par ses recettes d'exploitation conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	13 202 652
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	13 202 652
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
23		Sécurité publique et Protection civile	
		Agence des services frontaliers du Canada	
1		Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'année en cours les revenus perçus pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence	122 503 987
5		Dépenses en capital	86 893 790
		Service correctionnel du Canada	
(S)		Fonds renouvelable CORCAN – <i>Loi de crédits n° 4 pour 1991-1992</i> (crédit 11c) Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 5 000 000 \$ en aucun temps; diminution de l'autorisation en vertu du crédit 16b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	8 072 277
L14b		<i>Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits</i> Pour étendre la portée du Compte des prêts aux libérés conditionnels, établi par le crédit L103b (Solliciteur général) de la <i>Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits</i> : a) pour autoriser des prêts à des personnes sous surveillance obligatoire; et b) pour porter de 10 000 \$ à 50 000 \$ le montant de la réserve imputable en tout temps à même ledit compte, telle que modifiée par le crédit L14b, <i>Loi n° 3 de 1982-1983 portant affectation de crédits</i> (Net)	44 749
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	217 470 054
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	44 749

24	Services publics et Approvisionnement	
	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	
(S)	Fonds renouvelable des services optionnels – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 8 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 35 000 000 \$ en aucun temps, tel que modifié par le crédit 6b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	36 688 658
(S)	Fonds renouvelable du Bureau de la traduction – <i>Loi de crédits n° 4 pour 1994-1995</i> Engager des dépenses sur le Trésor selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, pour la prestation des services de traduction et de services connexes, et autoriser le Ministre à dépenser aux fins du Fonds les revenus reçus à ces fins; la somme des dépenses effectuées pour les objectifs du Fonds ne doit en aucun temps dépasser 10 000 000 \$ les revenus reçus en fonction des objectifs du Fonds; diminution de l'autorisation en vertu du crédit 12b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i> ; radier un montant de 13 606 000 \$ représentant les pertes d'exploitation subies durant la période de transition de trois ans vers l'autosuffisance tel que modifié par le crédit 22b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996</i>	52 351 012
(S)	Fonds renouvelable des Services immobiliers – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 5 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, le montant total ne peut excéder 150 000 000 \$ en aucun temps	224 051 427
(S)	Fonds renouvelable de la production de défense – <i>Loi sur la production de défense</i> , article 15 Pour effectuer des paiements sur le Trésor dans le but de financer l'accumulation de stocks de fournitures de défense ou de matériel stratégique et permettre des paiements anticipés au titre de livraison de fournitures, le montant total ne pouvant excéder en aucun temps 100 000 000 \$ moins les prêts et avances du Compte de prêts de la production de défense	100 000 000
L15b	<i>Loi de crédits n° 3 pour 1990-1991</i> Élargir les fins du crédit L29g (Finances) de la <i>Loi des subsides no 2 de 1967</i> : a) remplacer les mots « des avances permanentes de voyage, des avances pour dépenses imprévues et des comptes de petite caisse ainsi que telles autres avances comptables » suivant immédiatement « ministères et organismes » par les mots suivants : « des caisses d'avances fixes, des avances à justifier et des avances recouvrables »; et b) accroître de 17 000 000 \$ à 22 000 000 \$ le montant qui peut être dû à n'importe quel moment aux fins du présent crédit (Net)	1 677 238
(S)	(L) <i>Loi sur l'administration des biens saisis de 1993</i> , article 12, paragraphes 1, 2, 3 et 4. Limite 50 000 000 \$ (Net)	70 353 611
	Société canadienne des postes	
(S)	(L) <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> , articles 28, 29 et 30 Sur demande de la Société approuvée par le Ministre, le ministre des Finances peut, aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, consentir des prêts à la Société sur le Trésor. Le principal global des prêts consentis à la Société mais non remboursés ne doit pas dépasser 500 000 000 \$ (Net)	500 000 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	413 091 097
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	572 030 849
<hr/>		
	Total du gouvernement – Budgétaire	2 868 007 259
	Total du gouvernement – Non budgétaire	165 282 728 273
<hr/>		

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance)

Appendice 4

Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice

L'appendice 4 fournit les libellés complets de la plupart des autorisations (budgétaires et non budgétaires) permanentes qui ont été accordées/abrogées au cours de l'exercice, par portefeuille ministériel. Les autorisations budgétaires permanentes reliées à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État sont exclues de cet appendice. Le détail de ces autorisations est présenté à l'appendice 5.

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant ¹
4		Agriculture et Agroalimentaire	
		Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	
	(S)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	
		Diminution de l'autorisation suite à un remboursement du crédit 30 (Conseil du Trésor)	(50 255)
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	(50 255)
7		Conseil du Trésor	
		École de la fonction publique du Canada	
	(S)	Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	9 213 733
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	9 213 733
10		Environnement et Changement climatique	
		Agence Parcs Canada	
	1	Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	343 673 818
	(S)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	21 590 323
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	365 264 141
15		Innovation, Sciences et Développement économique	
		Conseil national de recherches du Canada	
	(S)	Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)(e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	206 283 727
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	206 283 727
21		Revenu national	
		Agence du revenu du Canada	
	1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> (loi) et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> ; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	119 069 544
	5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> (loi) et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> ; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	6 145 470
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	125 215 014

23	Sécurité publique et Protection civile		
	Agence des services frontaliers du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2)(a) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	159 557 676	
5	Dépenses en capital; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	59 932 379	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		219 490 055
Total du gouvernement – Budgétaire			925 416 415

(S) Autorisation législative.

¹ Ne comprend pas la plupart des redressements dus aux taux de change.

Appendice 5

Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État

L'appendice 5 fournit le détail, par portefeuille ministériel, de la provenance et de l'utilisation des autorisations reliées à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

En vertu des articles 13(2) et 14 de la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*, les ministères tels que définis à l'annexe 2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (excluant la Chambre des communes, le Sénat, la Bibliothèque du Parlement, le Commissariat aux conflits d'intérêt et à l'éthique, le Conseiller sénatorial en éthique et la Commission mixte internationale) ont le pouvoir d'établir une autorisation de dépenser égale aux produits reçus de la vente de biens excédentaires de l'État. Les produits reçus dans un exercice et qui n'ont pas été dépensés au cours de cet exercice sont reportés à l'exercice ultérieur, pour emploi dans cet exercice seulement. Le montant reporté est toutefois sujet à une limite maximale.

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Sources des autorisations			Utilisation des autorisations		
		Disponibles de l'exercice précédent	Produits reçus dans l'exercice courant	Total disponible pour emploi	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans l'exercice ultérieur
2	Affaires autochtones et du Nord						
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	1 920 863	1 250 770	3 171 633	345 725	1 575 138	1 250 770
	Total du portefeuille ministériel	1 920 863	1 250 770	3 171 633	345 725	1 575 138	1 250 770
3	Affaires mondiales						
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	2 058 260	1 463 571	3 521 831	–	2 058 260	1 463 571
	Total du portefeuille ministériel	2 058 260	1 463 571	3 521 831	–	2 058 260	1 463 571
4	Agriculture et Agroalimentaire						
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	6 354 452	7 556 191	13 910 643	6 171 192	183 260	7 556 191
	Commission canadienne des grains	–	8 659	8 659	8 659	–	–
	Total du portefeuille ministériel	6 354 452	7 564 850	13 919 302	6 179 851	183 260	7 556 191
5	Anciens Combattants						
	Ministère des Anciens Combattants	–	9 380	9 380	9 380	–	–
	Total du portefeuille ministériel	–	9 380	9 380	9 380	–	–
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	659	4 498	5 157	5 157	–	–
7	Conseil du Trésor						
	Secrétariat du Conseil du Trésor	7 737	404	8 141	–	7 737	404
	École de la fonction publique du Canada	5 239	4 492	9 731	–	5 239	4 492
	Total du portefeuille ministériel	12 976	4 896	17 872	–	12 976	4 896

8	Conseil privé						
	Bureau du Conseil privé	34 166	5 980	40 146	34 166	–	5 980
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	10 520	22 077	32 597	10 520	–	22 077
	Bureau du directeur général des élections	–	183	183	183	–	–
	Commissariat aux langues officielles	–	3 853	3 853	–	–	3 853
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	300	6	306	300	–	6
	Total du portefeuille ministériel	44 986	32 099	77 085	45 169	–	31 916
9	Défense nationale						
	Ministère de la Défense nationale	18 034 807	23 773 722	41 808 529	18 035 081	–	23 773 448
	Centre de la sécurité des télécommunications	865	20 620	21 485	–	865	20 620
	Comité externe d'examen des griefs militaires	–	1 093	1 093	1 093	–	–
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	89	65	154	–	89	65
	Total du portefeuille ministériel	18 035 761	23 795 500	41 831 261	18 036 174	954	23 794 133
10	Environnement et Changement climatique						
	Ministère de l'Environnement	427 403	796 102	1 223 505	427 403	–	796 102
	Total du portefeuille ministériel	427 403	796 102	1 223 505	427 403	–	796 102
11	Famille, Enfants et Développement social						
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	172 852	73 780	246 632	196 992	–	49 640
	Total du portefeuille ministériel	172 852	73 780	246 632	196 992	–	49 640
12	Finances						
	Ministère des Finances	14 832	380	15 212	–	14 832	380
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	46	151	197	–	46	151
	Bureau du vérificateur général	1 107	338	1 445	1 107	–	338
	Bureau du surintendant des institutions financières	–	2 722	2 722	2 722	–	–
	Total du portefeuille ministériel	15 985	3 591	19 576	3 829	14 878	869
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté						
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	11 304	15 988	27 292	2 045	9 259	15 988
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	–	667	667	667	–	–
	Total du portefeuille ministériel	11 304	16 655	27 959	2 712	9 259	15 988
15	Innovation, Sciences et Développement économique						
	Ministère de l'Industrie	119 234	267 097	386 331	231 465	–	154 866
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	20 373	6 321	26 694	–	20 373	6 321
	Agence canadienne de développement économique du Nord	–	5 228	5 228	–	–	5 228
	Agence spatiale canadienne	25 621	7 155	32 776	5 777	19 844	7 155
	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	–	15 948	15 948	15 948	–	–

Appendice 5

Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État – fin

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Sources des autorisations			Utilisation des autorisations		
		Disponibles de l'exercice précédent	Produits reçus dans l'exercice courant	Total disponible pour emploi	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans l'exercice ultérieur
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	12 273	679	12 952	12 859	–	93
	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	–	577	577	–	–	577
	Conseil national de recherches du Canada	19 078	173 447	192 525	170 000	–	22 525
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	200	134	334	–	200	134
	Conseil de recherches en sciences humaines	15 529	39	15 568	15 568	–	–
	Statistique Canada	–	27 300	27 300	27 300	–	–
	Total du portefeuille ministériel	212 308	503 925	716 233	478 917	40 417	196 899
16	Justice						
	Ministère de la Justice	1 573	3 658	5 231	1 573	–	3 658
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	895	1 592	2 487	–	895	1 592
	Commission canadienne des droits de la personne	207	105	312	312	–	–
	Service administratif des tribunaux judiciaires	7 786	14 122	21 908	7 786	–	14 122
	Bureau du directeur des poursuites pénales	15 493	–	15 493	15 493	–	–
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	9 654	63	9 717	–	9 654	63
	Registraire de la Cour suprême du Canada	–	330	330	330	–	–
	Total du portefeuille ministériel	35 608	19 870	55 478	25 494	10 549	19 435
18	Patrimoine canadien						
	Ministère du Patrimoine canadien	20 749	20 376	41 125	20 749	–	20 376
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	–	207	207	207	–	–
	Bibliothèque et Archives du Canada	12 028	11 136	23 164	12 028	–	11 136
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	–	58	58	–	–	58
	Total du portefeuille ministériel	32 777	31 777	64 554	32 984	–	31 570
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
	Ministère des Pêches et des Océans	3 810 753	3 307 809	7 118 562	4 005 670	–	3 112 892
	Total du portefeuille ministériel	3 810 753	3 307 809	7 118 562	4 005 670	–	3 112 892

20	Ressources naturelles						
	Ministère des Ressources naturelles	103 051	209 284	312 335	220 564	–	91 771
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	81	11 362	11 443	–	81	11 362
	Office national de l'énergie	50	10 579	10 629	–	50	10 579
	Total du portefeuille ministériel	103 182	231 225	334 407	220 564	131	113 712
21	Revenu national						
	Agence du revenu du Canada	–	62 735	62 735	62 735	–	–
	Total du portefeuille ministériel	–	62 735	62 735	62 735	–	–
22	Santé						
	Ministère de la Santé	49 430	253 864	303 294	43 096	6 334	253 864
	Agence canadienne d'inspection des aliments	262 129	283 203	545 332	299 739	–	245 593
	Instituts de recherche en santé du Canada	–	7 298	7 298	–	–	7 298
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	472	472	472	–	–
	Agence de la santé publique du Canada	40 677	55 988	96 665	53 678	–	42 987
	Total du portefeuille ministériel	352 236	600 825	953 061	396 985	6 334	549 742
23	Sécurité publique et Protection civile						
	Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	–	20 538	20 538	–	–	20 538
	Agence des services frontaliers du Canada	89 392	30 677	120 069	70 985	–	49 084
	Service canadien du renseignement de sécurité	483 755	380 376	864 131	443 783	39 972	380 376
	Service correctionnel du Canada	183 308	1 762 449	1 945 757	1 477 813	–	467 944
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	–	7 558	7 558	7 558	–	–
	Gendarmerie royale du Canada	6 946 759	6 081 931	13 028 690	8 038 483	–	4 990 207
	Total du portefeuille ministériel	7 703 214	8 283 529	15 986 743	10 038 622	39 972	5 908 149
24	Services aux Autochtones						
	Ministère des Services aux Autochtones Canada	–	64 771	64 771	2 184	–	62 587
	Total Ministry	–	64 771	64 771	2 184	–	62 587
25	Services publics et Approvisionnement						
	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	321 505	186 726	508 231	173 971	147 534	186 726
	Commission de la fonction publique	–	1 594	1 594	1 594	–	–
	Services partagés Canada	291	1 244	1 535	1 535	–	–
	Total du portefeuille ministériel	321 796	189 564	511 360	177 100	147 534	186 726
26	Transports						
	Ministère des Transports	3 014 650	3 322 646	6 337 296	6 157 764	–	179 532
	Total du portefeuille ministériel	3 014 650	3 322 646	6 337 296	6 157 764	–	179 532
	Total du gouvernement	44 642 025	51 634 368	96 276 393	46 851 411	4 099 662	45 325 320

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 2

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Affaires autochtones et du Nord

**Ministère des Affaires indiennes et du Nord
canadien**

**Station canadienne de recherche dans
l'Extrême-Arctique**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	128
Sommaire du portefeuille ministériel.....	133
Détail budgétaire par affectation.....	137
Programmes.....	139
Paievements de transfert.....	140
Détail des montants disponibles pour être dépensés	143
Revenus	143

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**Résultat stratégique 1**

Les gens – Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits.

Programme 1.1 : Éducation

L'objectif général de ce programme est de travailler en partenariat avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants du milieu de l'éducation en vue de soutenir les étudiants admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites pour qu'ils obtiennent des résultats comparables à ceux des autres Canadiens en matière d'éducation. Le programme Éducation accorde du financement pour un enseignement primaire et secondaire adapté à la culture, à l'intention des élèves admissibles qui résident habituellement dans une réserve; le programme accorde également un soutien financier pour l'enseignement postsecondaire des étudiants admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites.

Programme 1.2 : Développement social

Ce programme accorde du financement dans le cadre de quatre sous-programmes sociaux : Aide au revenu, Prestation nationale pour enfants, Aide à la vie autonome, Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et Prévention de la violence familiale. Ensemble, ces sous-programmes aident les membres des Premières Nations et leurs collectivités à devenir plus autonomes, à protéger les personnes et les familles susceptibles d'être victimes de violence, à fournir du soutien à la prévention afin de permettre aux personnes et aux familles de mieux prendre soin de leurs enfants, et à soutenir une participation accrue au marché du travail. Ce programme aide les hommes, les femmes et les enfants des collectivités des Premières Nations de partout au Canada à acquérir une plus grande indépendance et une plus grande autonomie, en octroyant des fonds aux Premières Nations et à leurs organisations, aux provinces et à d'autres bénéficiaires qui fournissent des services individuels et familiaux aux résidents des réserves (et aux résidents des Premières Nations du Yukon). Ces services aident les collectivités des Premières Nations à répondre aux besoins fondamentaux et particuliers, à soutenir l'employabilité et la participation au marché du travail, de même qu'à favoriser la sécurité des personnes et des familles. Grâce à ces quatre sous-programmes sociaux, les Premières Nations peuvent mieux assurer leur propre développement, saisir les possibilités et contribuer activement à l'économie et à la société canadiennes dans leur ensemble.

Programme 1.3 : Résolution des questions des pensionnats

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, un règlement multipartite négocié et placé sous la surveillance des tribunaux, représente un engagement à l'égard d'une solution juste et durable des séquelles laissées par les pensionnats indiens. La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens appuie l'objectif du gouvernement du Canada qu'est la réconciliation avec les anciens élèves, leurs familles et leurs collectivités et les autres Canadiens. Le Processus d'évaluation indépendant – la dernière composante de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens – est un processus de règlement extrajudiciaire qui permet aux anciens pensionnaires de régler leurs demandes d'indemnisation pour sévices sexuels, violences physiques graves et autres actes répréhensibles ayant eu de graves répercussions psychologiques sur le demandeur. Dans le cadre d'une démarche neutre, axée sur les demandeurs, le Processus d'évaluation indépendant vise à régler de manière juste et durable les sévices

causés par les pensionnats indiens. Des mises à jour sur le Processus d'évaluation indépendant sont affichées tous les trois mois dans le site Web du Ministère. Ce programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions aux groupes de survivants des pensionnats indiens qui souhaitent régler leur réclamation de façon collective dans le cadre du processus d'évaluation indépendant.

Programme 1.4 : Affaires individuelles des Premières Nations

Ce programme contribue à assurer l'intendance, par le fédéral, des responsabilités législatives et administratives du gouvernement fédéral liées à l'inscription, à l'appartenance, aux certificats de statut et aux successions. Les résultats, qui sont atteints au moyen de services directs auprès des clients et de partenariats avec les Premières Nations, consistent à déterminer l'admissibilité à l'inscription conformément à la *Loi sur les Indiens*, à délivrer les preuves d'inscription, comme le certificat sécurisé de statut d'Indien, et à administrer les successions sous le régime de la *Loi sur les Indiens*. Grâce à la prestation de services centrée sur le client, la saine administration des affaires individuelles contribue au bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations.

Résultat stratégique 2

Les terres et l'économie – Participation entière des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des inuits à l'économie.

Programme 2.1 : Infrastructure et capacité

Ce programme accorde du financement et fournit une aide consultative aux collectivités des Premières Nations pour la construction, l'acquisition, l'exploitation et l'entretien des infrastructures communautaires dans les réserves. Ces infrastructures comprennent les systèmes d'approvisionnement en eau potable, les réseaux d'égout et les édifices communautaires. Le programme inclut également du soutien pour l'aide à la gestion des urgences, les projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que du soutien financier et consultatif pour les réseaux d'aqueduc et d'égout, les installations d'enseignement, le logement et les autres infrastructures communautaires comme les routes et les ponts, l'électrification et les édifices communautaires (ces quatre sous-programmes sont collectivement désignés sous le nom de Programme d'immobilisations et d'entretien). En fin de compte, ce programme permet aux Premières Nations de participer pleinement à l'économie canadienne grâce à la mise en place d'infrastructures qui répondent aux normes établies et aux besoins des collectivités des Premières Nations.

Programme 2.2 : Développement économique des communautés

Ce programme fait la promotion des conditions qui contribueront à améliorer le développement économique des communautés et la prospérité des Canadiens autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones et sa vision intitulée « Améliorer la valeur des actifs autochtones » orientent ce programme, qui fait la promotion d'une autosuffisance et d'une participation accrues aux circuits économiques ainsi que du bien être communautaire. Pour ce faire, les institutions et les Premières Nations bénéficient d'un soutien pour la gestion des terres et de l'environnement de même que pour leur développement économique.

Programme 2.3 : Entrepreneuriat autochtone

Ce programme soutient et renforce la viabilité à long terme des entreprises autochtones, la participation accrue des Autochtones à l'économie et l'amélioration de la prospérité économique des peuples autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones oriente ce programme, qui aide à la création et à la croissance d'entreprises autochtones viables grâce à un meilleur accès au capital, aux capacités, aux réseaux, aux services d'expansion des entreprises et aux possibilités d'affaires.

Programme 2.4 : Partenariats stratégiques

Ce programme soutient les activités de préparation des collectivités autochtones en vue de participer avec des partenaires à des possibilités économiques, y compris à l'Initiative sur les partenariats stratégiques, un programme horizontal novateur qui a pour objectif d'harmoniser les efforts fédéraux visant à soutenir la participation des Autochtones à des occasions complexes de développement économique, particulièrement des projets régionaux d'envergure et d'importants projets de mise en valeur des ressources. L'Initiative sur les partenariats stratégiques offre aux partenaires fédéraux un mécanisme permettant de répertorier collectivement les nouvelles possibilités, de cibler les décisions en matière d'investissement et de rationaliser les processus de demande et d'approbation dans le cadre de programmes afin d'appuyer les collectivités

autochtones dès les premières étapes des possibilités de développement économique complexes et d'envergure. Ainsi, il est possible d'établir des collaborations plus étroites avec les partenaires non fédéraux, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les collectivités autochtones. Le fait de combler les lacunes des programmes permet aux Canadiens autochtones de saisir les possibilités liées aux priorités régionales et de participer aux importants projets d'exploitation des ressources, et d'en tirer profit. Ce programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions à l'appui de l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones.

Programme 2.5 : Programmes urbains pour les peuples autochtones

Ce programme favorise la participation des Autochtones vivant en milieu urbain et des communautés autochtones en milieu urbain à l'économie. Il comporte deux volets : le Développement des capacités communautaires et les Partenariats urbains. Le volet Développement des capacités communautaires accorde du financement aux organismes communautaires autochtones en milieu urbain pour offrir des programmes et des services conçus pour éliminer les obstacles et favoriser des partenariats novateurs. Le volet Partenariats urbains comprend une composante planification et une composante mise en œuvre. La composante planification soutient les collectivités par l'entremise d'une participation multipartite (secteur privé, municipalités, groupes autochtones) à la conception et à l'élaboration de plans stratégiques régionaux et à la détermination des priorités communautaires. Ces plans sont ensuite partagés avec l'Association nationale des centres d'amitié, qui, en retour, met en œuvre les priorités dans le cadre de projets communautaires. Ce programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions à l'appui de la stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

Résultat stratégique 3

Le gouvernement – Soutenir la bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples autochtones.

Programme 3.1 : Droits et intérêts des peuples autochtones

Ce programme vise à renforcer la collaboration entre les gouvernements et les groupes autochtones en favorisant le respect mutuel, la confiance, la compréhension, le partage des responsabilités, la responsabilisation, le dialogue et la négociation relativement aux droits et aux intérêts des peuples autochtones. Des partenariats seront établis pour contribuer au renforcement du bien-être social, économique et culturel des collectivités autochtones en vue d'établir des conditions favorables à une participation plus active à la société canadienne. Le programme aborde également la question des objectifs de réconciliation, des obligations constitutionnelles et historiques et des politiques publiques par l'entremise des moyens suivants : la négociation d'accords qui permettent de clarifier les pouvoirs législatifs ainsi que la propriété, l'utilisation et le contrôle des terres et des ressources; l'examen des revendications particulières; le traitement des revendications spéciales; la mise en place de processus à partenaires multiples dans les domaines répertoriés par les groupes autochtones et le gouvernement fédéral; et le soutien de la consultation et de l'accommodement efficaces et fructueux des groupes autochtones et de leur représentation dans l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux.

Programme 3.2 : Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités

Ce programme vise à instaurer et à maintenir des partenariats continus pour appuyer l'exécution des obligations légales du Canada conformément aux traités conclus avant et après 1975, tout en tenant compte des droits et des intérêts continus des peuples autochtones. Ce programme aide les collectivités autochtones à préciser leurs intérêts, à participer aux activités économiques ainsi qu'à gérer et à mettre en valeur les terres et les ressources, le cas échéant. Il aide aussi à démontrer l'importance des traités et des partenariats connexes entre la Couronne et les peuples autochtones. Cet objectif se concrétise par le respect des obligations du Canada énoncées dans les accords de règlement final et les traités de même que par l'amélioration de la collaboration entre le Canada et les peuples autochtones ainsi qu'entre le Canada et les groupes autochtones ayant conclu un traité avant et après 1975. L'instauration et le maintien de relations et de partenariats honorant les traités conclus avant et après 1975 contribuent à l'essor de collectivités autochtones renforcées, saines, autonomes et viables, et favorisent du même coup la prestation de programmes et de services essentiels à la santé et à l'épanouissement des peuples autochtones. Ce programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : (L) Rentes versées aux Indiens - Paiements en vertu de traités; (L) Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales; Subventions pour la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale;

Subventions aux Premières nations participantes et à l'Autorité scolaire des premières nations en vertu de la *Loi sur la compétence des Premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique*; Contributions pour appuyer la négociation et la mise en œuvre d'ententes ou d'initiatives de traités, de revendications et d'autonomie gouvernementale; Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques; et Contributions pour favoriser l'essor de régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations.

Programme 3.3 : Gouvernance et institutions gouvernementales

Ce programme soutient les gouvernements des Premières Nations ainsi que les institutions et les organisations de gouvernance autochtone. Ce soutien a pour but de favoriser le renforcement des capacités de la fonction publique autochtone, des élus et des entités qui administrent des services regroupés au nom ou pour les gouvernements et des collectivités des Premières Nations. Les gouvernements des Premières Nations transparents et responsables attirent les investissements, créent des possibilités et offrent un soutien efficace à leurs citoyens. Les institutions et les organisations transparentes et responsables renforcent la structure des gouvernements autochtones partout au Canada, aident les collectivités autochtones et leur gouvernement à attirer des investissements et soutiennent la participation des Autochtones à l'économie du Canada. En définitive, l'adoption de pratiques de saine gouvernance est essentielle à la participation active des Autochtones à la société et à l'économie du Canada.

Programme 3.4 : Autres revendications

Ce programme vise les paiements liés au règlement des litiges et/ou aux règlements à l'amiable pour toute revendication qui ne peut pas être classée dans un des autres programmes actuels d'Affaires autochtones et du Nord Canada. Les principales activités pourraient comprendre : l'évaluation du bien fondé de la réclamation, la négociation d'une convention de règlement selon les besoins, le versement de toute indemnité pécuniaire et le financement et la mise en œuvre d'activités connexes aux termes d'une convention de règlement et/ou sur instruction d'une cour ou d'un tribunal.

Résultat stratégique 4

Le Nord – Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord.

Programme 4.1 : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord

Ce programme met l'accent sur la gestion, le développement durable et la surveillance réglementaire des terres, des eaux, des ressources naturelles et de l'environnement du Nord, sur l'exercice du rôle qui incombe au Ministère à titre de gestionnaire des ressources naturelles du gouvernement du Canada au Nunavut et dans les zones extracôtières du Nord ainsi que sur les responsabilités résiduelles du Ministère à la suite du transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Ce programme comprend : la gestion de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières; le soutien de la gestion durable de l'exploration et de la mise en valeur actives des ressources minérales; le soutien de la saine gestion des sites contaminés et des quelques étendues de terre et d'eau toujours gérées par les Affaires autochtones et du Nord Canada dans le Nord; l'achèvement du plan d'aménagement du territoire, y compris des zones destinées à la conservation, à la mise en valeur et à d'autres usages. Les résidents du Nord et les Canadiens profiteront des possibilités économiques et du développement durable.

Programme 4.2 : Gouvernance et gens du Nord

Ce programme renforce les collectivités et les gens du Nord par l'entremise des moyens suivants : le transfert aux gouvernements territoriaux de responsabilités à l'égard des terres et des ressources naturelles; la promotion de relations intergouvernementales efficaces avec les gouvernements territoriaux et inuits; la collaboration avec les organismes inuits et le soutien apporté aux commissaires des territoires; la subvention des coûts des aliments nutritifs périssables dans les collectivités isolées du Nord; le versement de subventions pour les services hospitaliers et médicaux au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest; le travail avec les gouvernements et les organisations des collectivités du Nord en vue de s'attaquer aux risques et aux défis que posent les changements climatiques; la réduction de la dépendance au diesel; la promotion des intérêts canadiens et du Nord dans le cadre de forums circumpolaires comme le Conseil de l'Arctique, un organisme international. Les Canadiens et les résidents du Nord bénéficieront du fait que les gouvernements territoriaux en viendront à exercer davantage de contrôle sur leurs propres affaires.

Programme 4.3 : Science et technologies du Nord

Ce programme soutient la recherche scientifique et la technologie dans le Nord par l'entremise de programmes et d'infrastructures afin de veiller à ce que les politiques nationales et internationales sur les principaux enjeux du Nord soient mieux éclairées grâce à une base de connaissances scientifiques. Ce programme met l'accent sur : la recherche et la surveillance des contaminants et de leurs incidences sur l'écosystème et la santé humaine par l'entremise du sous-programme Lutte contre les contaminants dans le Nord; l'évaluation, la gestion et la diffusion des données et des résultats scientifiques et la transmission d'une expertise afin d'aider à éclairer l'élaboration de politiques publiques et de contrôles internationaux sur certains contaminants; et le soutien de la construction de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique. Les résidents du Nord et l'ensemble des Canadiens tireront avantage d'une base de connaissances qui appuie la santé et le développement durable, ainsi que le positionnement du Canada en tant que chef de file international dans le domaine des sciences et des technologies de l'Arctique.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 5.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique**Résultat stratégique 1**

Le Canada a une science et une technologie arctiques de calibre mondial qui appuient le développement et la gérance du Nord canadien, et il est reconnu comme un chef de file dans les questions associées à la recherche circumpolaire.

Programme 1.1 : Sciences et technologie pour le Nord

Ce programme vise à assurer une forte présence scientifique dans l'Arctique canadien. Grâce à des partenariats et à des activités internes de sciences et de technologie, POLAIRE disposera de toute la gamme d'information requise pour trouver des solutions efficaces aux enjeux de l'Arctique, élaborer des politiques et des programmes de recherche dans le Nord et faire valoir le Canada comme nation arctique de premier plan. Les connaissances approfondies que la formation et la recherche en science et en technologie dans l'Arctique permettent d'acquérir favorisent l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles du Nord.

Programme 1.2 : Application des connaissances polaires

Ce programme vise à guider la mise en pratique des sciences et de la technologie polaires. POLAIRE analysera et diffusera le savoir polaire obtenu par l'entremise de son programme de sciences et de technologie ainsi que des intervenants fédéraux, territoriaux et autres et elle réalisera des investissements afin d'orienter la gestion, les programmes et les politiques; elle fera la promotion des sciences et de la technologie arctiques à l'échelle nationale et internationale; et elle développera les capacités grâce à des possibilités de formation, de diffusion et d'apprentissage. Ainsi, l'accent sera mis sur le savoir polaire qui est pertinent pour les intervenants et qui développe une culture scientifique au Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien										
-	892 342 724	-	-	892 342 724	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	19 831 837	-	19 831 837	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	46 472 625	-	46 472 625	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	2 148 455	-	2 148 455	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	493 026	493 026		crédit 1 (Santé)				
-	-	-	20 000	20 000		crédit 1 (Industrie)				
-	-	-	500 000	500 000		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
-	-	-	(100 114)	(100 114)		crédit 9				
-	-	-	45 141 500	45 141 500		crédit 10				
-	-	-	16 610 713	16 610 713		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	24 879 894	24 879 894		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	13 204 369	13 204 369		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(110 855)	(110 855)		crédit 1 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
-	-	-	(75 000)	(75 000)		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	(43 500)	(43 500)		crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile)				
-	-	-	(45 516 026)	(45 516 026)		crédit 3 (Services aux Autochtones Canada)				
-	-	-	(80 000)	(80 000)		crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique)				
-	-	-	(63 633 136)	(63 633 136)		Affectations réputées au crédit 3 (Services aux Autochtones Canada) ²				
-	892 342 724	68 452 917	(8 709 129)	952 086 512		Total – Crédit 1	757 396 283	194 690 229	-	871 749 610
-	44 496 010	-	-	44 496 010	5	Dépenses en capital				
-	-	-	7 793 740	7 793 740		Virement du CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(274 539)	(274 539)		Affectations réputées au crédit 7 (Services aux Autochtones Canada) ²				
-	44 496 010	-	7 519 201	52 015 211		Total – Crédit 5	28 783 127	23 232 084	-	47 675 818
-	-	526 408	-	526 408	7b	Remise de dette	523 804	2 604	-	-
-	-	1	-	1	9b	Radiation de dette				
-	-	-	100 114	100 114		Virement du crédit 1				
-	-	1	100 114	100 115		Total – Crédit 9	100 114	1	-	-
-	8 966 692 676	-	-	8 966 692 676	10	Subventions et contributions				
-	-	699 089 958	-	699 089 958	10a	Subventions et contributions				
-	-	395 670 049	-	395 670 049	10b	Subventions et contributions				
-	-	14 947 014	-	14 947 014	10c	Subventions et contributions				

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						Virement du :				
–	–	–	351 000	351 000		crédit 1 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
–	–	–	1 050 209	1 050 209		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	400 000	400 000		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	–	–	4 078 679	4 078 679		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	100 000	100 000		crédit 5 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)				
–	–	–	150 000	150 000		crédit 10 (Pêches et des Océans)				
–	–	–	925 000	925 000		crédit 10 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
–	–	–	1 000 000	1 000 000		crédit 10 (Santé)				
–	–	–	836 744	836 744		crédit 13 (Services aux Autochtones Canada)				
						Virement au :				
–	–	–	(45 141 500)	(45 141 500)		crédit 1				
–	–	–	(1 440 000)	(1 440 000)		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	(1 182 860)	(1 182 860)		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	(100 000)	(100 000)		crédit 5 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)				
–	–	–	(105 000)	(105 000)		crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
–	–	–	(600 000)	(600 000)		crédit 10 (Santé)				
–	–	–	(23 700 000)	(23 700 000)		crédit 13 (Services aux Autochtones Canada)				
–	–	–	(2 741 174 337)	(2 741 174 337)		Affectations réputées au crédit 13 (Services aux Autochtones Canada) ²				
–	8 966 692 676	1 109 707 021	(2 804 552 065)	7 271 847 632		Total – Crédit 10	7 084 289 390	187 558 242	–	8 045 438 294
–	56 672 427	3 256 772	(16 118 037)	43 811 162	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	43 811 162	–	–	55 375 191
–	28 067 096	–	(19 518 646)	8 548 450	(S)	Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	8 548 450	–	–	28 067 096
–	84 400	–	1 367	85 767	(S)	Ministre des Affaires autochtones et du Nord – Traitement et allocation pour automobile	85 767	–	–	83 500
–	62 089 036	–	688 252	62 777 288	(S)	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des <i>Lois sur le règlement des revendications territoriales globales</i>	62 777 288	–	–	69 236 768
–	2 000 000	–	(2 000 000)	–	(S)	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	–	–	–	–
32 490 796	–	–	(32 490 796)	–	(S)	Paiement sur le Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte d'expansion économique des Indiens (limite autorisée 60 000 000 \$). Changement de responsabilité du portefeuille ministériel (Services aux Autochtones Canada)	–	–	–	–
–	2 931 144	–	(1 257 538)	1 673 606	(S)	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	1 673 606	–	–	997 670
–	1 400 000	–	566 368	1 966 368	(S)	Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1 966 368	–	–	2 242 647

					(S)	Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington				
	15 000		(15 000)							
			37 790 842	37 790 842	(S)	Montants adjugés par une cour	37 790 842			10 031 934
			1 330 169	1 330 169	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	1 330 169			1 196 122
1 920 863			1 250 770	3 171 633	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	345 725	1 575 138	1 250 770	410 401
34 411 659	10 056 790 513	1 181 943 119	(2 835 414 128)	8 437 731 163		Total budgétaire	8 029 422 095	407 058 298	1 250 770	9 132 505 051
	25 903 000			25 903 000	L15	Prêts à des revendicateurs autochtones				
			3 000 000	3 000 000		Virement du crédit L20				
	25 903 000		3 000 000	28 903 000		Total – Crédit L15	27 733 354	1 169 646		20 919 071
					L20	Prêts et garanties de prêts en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens. Tel que modifié par le crédit 7b de la <i>Loi de crédits no 4 pour 1996-1997</i> . Limite de 48 550 835 \$ (Net). Changement de responsabilité du portefeuille ministériel (Services aux Autochtones Canada)				
48 517 156			(48 517 156)							
	1			1	L20	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique				
		30 400 000		30 400 000	L20a	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique				
			(3 000 000)	(3 000 000)		Virement au crédit L15				
	1	30 400 000	(3 000 000)	27 400 001		Total – Crédit L20	16 306 648	11 093 353		17 403 292
					L40	Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire aux termes de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et de la <i>Loi no 3 de 1975 portant affectation de crédits</i> . Limite 320 000 \$ (Brut)			305 503	
305 503				305 503						
					L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour les prêts consentis aux Inuits afin de promouvoir les activités commerciales telles qu'établies par le crédit 546 de la <i>Loi des subsides no 3 de 1953</i> et telle que modifiée par le crédit 37b de la <i>Loi de crédits no 4 pour 1995-1996</i> . Limite 6 633 697 \$ (Net)			6 550 860	
6 550 860				6 550 860						
					L81a	Prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des petites entreprises du Territoire du Yukon en vertu du Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon. Limite 5 000 000 \$ (<i>Loi n° 4 de 1969 portant affectation de crédits</i>) (Net)			5 000 000	
5 000 000				5 000 000						
60 373 519	25 903 001	30 400 000	(48 517 156)	68 159 364		Total non budgétaire	44 040 002	12 262 999	11 856 363	38 322 363
34 411 659	10 056 790 513	1 181 943 119	(2 835 414 128)	8 437 731 163		Total du ministère – Budgétaire	8 029 422 095	407 058 298	1 250 770	9 132 505 051
60 373 519	25 903 001	30 400 000	(48 517 156)	68 159 364		Total du ministère – Non budgétaire	44 040 002	12 262 999	11 856 363	38 322 363

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique										
-	20 963 206	-	-	20 963 206	1	Dépenses du programme				
-	-	628 559	-	628 559	1b	Dépenses du programme				
-	-	-	38 608	38 608		Virement du :				
-	-	-	456 110	456 110		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	-	-		CT, crédit 25 ¹				
-	20 963 206	628 559	494 718	22 086 483		Total – Crédit 1	20 769 053	1 317 430	-	15 363 078
-	631 025	-	128 049	759 074	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	759 074	-	-	503 400
-	21 594 231	628 559	622 767	22 845 557		Total de l'organisme – Budgétaire	21 528 127	1 317 430	-	15 866 478
34 411 659	10 078 384 744	1 182 571 678	(2 834 791 361)	8 460 576 720		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	8 050 950 222	408 375 728	1 250 770	9 148 371 529
60 373 519	25 903 001	30 400 000	(48 517 156)	68 159 364		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	44 040 002	12 262 999	11 856 363	38 322 363

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Affaires autochtones et du Nord				
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	732 252 635	715 662 114	16 590 521	–
Affectation des règlements.....	41 784 549	41 784 549	–	–
Réaménagement des effectifs.....	2 319 624	2 319 624	–	–
Affectations bloquées				
Report	173 343 710	–	173 343 710	–
Transfert/réaffectation	4 163 310	–	4 163 310	–
Autre	602 678	–	602 678	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 379 994)	(2 370 004)	(9 990)	–
	<i>952 086 512</i>	<i>757 396 283</i>	<i>194 690 229</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	30 223 314	28 783 127	1 440 187	–
Affectations bloquées				
Report	21 791 897	–	21 791 897	–
	<i>52 015 211</i>	<i>28 783 127</i>	<i>23 232 084</i>	–
Crédit 7 – Remise de dette				
Innus du Labrador & métisse du T.N.-O.	526 408	523 804	2 604	–
Crédit 9 – Radiation de dette				
Mohawk Trading Co. et Wikwemikong Nursing	100 115	100 114	1	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions.....	7 049 200 877	7 049 200 877	–	–
Programme d'assistance de gestion des urgences.....	29 327 155	29 327 155	–	–
Investissements d'atténuation dans les Premières nations	3 755 742	3 755 742	–	–
Coûts d'intervention et de rétablissement dans les réserves	2 005 616	2 005 616	–	–
Affectations bloquées				
Report	187 558 242	–	187 558 242	–
	<i>7 271 847 632</i>	<i>7 084 289 390</i>	<i>187 558 242</i>	–
Montants législatifs	161 155 285	158 329 377	1 575 138	1 250 770
	8 437 731 163	8 029 422 095	407 058 298	1 250 770

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	10 740 941	10 060 703	680 238	–
Subventions et contributions	10 708 366	10 708 350	16	–
Affectations bloquées				
Report	348 255	–	348 255	–
Transfert/réaffectation	288 921	–	288 921	–
	22 086 483	20 769 053	1 317 430	–
Montants législatifs	759 074	759 074	–	–
	22 845 557	21 528 127	1 317 430	–
Total du portefeuille ministériel	8 460 576 720	8 050 950 222	408 375 728	1 250 770

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien												
Éducation	22 780 595	22 780 595	–	–	1 456 555 872	1 456 555 872	–	–	1 479 336 467	1 479 336 467	–	–
Développement social	9 153 755	9 153 755	–	–	1 196 095 653	1 196 095 653	–	–	1 205 249 408	1 205 249 408	–	–
Résolution des questions des pensionnats	194 416 552	81 451 508	–	–	997 500	997 500	–	–	195 414 052	82 449 008	–	–
Affaires individuelles des Premières Nations	27 332 168	26 560 900	–	–	8 851 058	8 851 058	–	–	36 183 226	35 411 958	–	–
Infrastructure et capacité	28 544 079	28 517 055	64 159	64 159	963 442 791	963 442 791	–	–	992 051 029	992 024 005	–	–
Développement économique des communautés	73 435 052	72 385 537	2 175 822	899 202	345 940 001	322 524 276	–	–	421 550 875	395 809 015	–	–
Entrepreneuriat autochtone	3 655 278	3 549 961	–	–	44 195 523	44 195 523	–	–	47 850 801	47 745 484	–	–
Partenariats stratégiques	8 371 718	8 064 384	–	–	35 511 296	35 511 296	–	–	43 883 014	43 575 680	–	–
Programmes urbains pour les peuples autochtones	1 152 761	1 152 761	–	–	14 474 025	14 474 025	–	–	15 626 786	15 626 786	–	–
Droits et intérêts des peuples autochtones	58 088 874	53 138 638	–	–	1 625 925 362	1 508 160 961	–	–	1 684 014 236	1 561 299 599	56 303 001	44 040 002
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	49 059 434	45 355 563	345 900	340 144	1 109 713 858	1 100 713 858	–	–	1 159 119 192	1 146 409 565	–	–
Gouvernance et institutions gouvernementales	25 614 105	25 614 105	–	–	279 848 335	279 848 335	–	–	305 462 440	305 462 440	–	–
Autres revendications	2 038 619	2 038 619	–	–	–	–	–	–	2 038 619	2 038 619	–	–
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	202 194 312	157 508 463	134 636	129 424	76 174 297	53 449 458	–	–	278 503 245	211 087 345	–	–
Gouvernance et gens du Nord	15 399 346	14 107 209	–	–	182 412 757	167 759 480	–	–	197 812 103	181 866 689	11 856 363	–
Science et technologies du Nord	8 059 790	7 905 518	44 293 693	25 756 796	5 001 410	5 001 410	–	–	57 354 893	38 663 724	–	–
Services internes	313 659 770	286 142 905	5 001 001	1 593 402	–	–	2 379 994	2 370 004	316 280 777	285 366 303	–	–
Total partiel	1 042 956 208	845 427 476	52 015 211	28 783 127	7 345 139 738	7 157 581 496	2 379 994	2 370 004	8 437 731 163	8 029 422 095	68 159 364	44 040 002
Revenus affectés aux dépenses	(2 379 994)	(2 370 004)	–	–	–	–	(2 379 994)	(2 370 004)	–	–	–	–
Total du ministère	1 040 576 214	843 057 472	52 015 211	28 783 127	7 345 139 738	7 157 581 496	–	–	8 437 731 163	8 029 422 095	68 159 364	44 040 002
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique												
Sciences et technologie pour le Nord	3 960 348	3 881 745	–	–	9 510 621	9 162 366	–	–	13 470 969	13 044 111	–	–
Application des connaissances	2 238 232	1 934 228	–	–	1 546 000	1 545 984	–	–	3 784 232	3 480 212	–	–
Services internes	5 590 356	5 003 804	–	–	–	–	–	–	5 590 356	5 003 804	–	–
Total de l'organisme	11 788 936	10 819 777	–	–	11 056 621	10 708 350	–	–	22 845 557	21 528 127	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 052 365 150	853 877 249	52 015 211	28 783 127	7 356 196 359	7 168 289 846	–	–	8 460 576 720	8 050 950 222	68 159 364	44 040 002

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien									
Subventions									
-	920 692 361	562 314 066	(65 820 152)	1 417 186 275	Subventions aux Premières nations pour le règlement de revendications particulières et spéciales négocié par le Canada ou imposé par le Tribunal des revendications particulières	1 297 921 874	119 264 401	-	393 695 147
-	498 302 311	212 503 751	6 187 705	716 993 767	Subventions pour la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale	707 993 767	9 000 000	-	477 415 037
-	229 274 186	-	(135 862 962)	93 411 224	Subvention pour le financement du soutien des bandes	93 411 224	-	-	160 929 272
-	55 454 000	-	-	55 454 000	Subventions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits	55 454 000	-	-	54 367 000
-	11 062 889	-	(3 017 152)	8 045 737	Subvention à la bande indienne de Miawpukek pour appuyer des programmes désignés	8 045 737	-	-	10 845 970
-	10 000 000	-	(5 549 281)	4 450 719	Subventions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	4 450 719	-	-	8 407 419
-	8 250 036	600 000	(798 772)	8 051 264	Subvention pour l'évolution politique des territoires, particulièrement en ce qui concerne le transfert des responsabilités	8 051 264	-	-	8 158 688
-	1 500 000	-	(1 021 252)	478 748	Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	478 748	-	-	1 092 714
-	600 000	-	(600 000)	-	Subvention aux Premières Nations participantes et à l'Autorité scolaire des Premières Nations en vertu de la <i>Loi sur la compétence des Premières Nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique</i>	-	-	-	-
-	500 000	-	-	500 000	Subvention accordée à l'Administration financière des Premières Nations en vertu de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des Première Nations</i>	500 000	-	-	500 000
-	300 000	-	-	300 000	Subventions aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique tenant lieu d'une rente par habitant	300 000	-	-	300 000
-	150 000	-	(145 368)	4 632	Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	4 632	-	-	6 594
-	45 000	-	(45 000)	-	Subventions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	-	-	-	45 000
-	-	-	10 000 000	10 000 000	Subvention pour le Centre national pour la vérité et la réconciliation	10 000 000	-	-	-
-	-	500 000	(500 000)	-	Subventions à l'appui des programmes urbains pour les peuples autochtones	-	-	-	-

					(S) Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	62 777 288	–	–	69 236 768
–	62 089 036	–	688 252	62 777 288					
–	1 400 000	–	566 368	1 966 368	(S) Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1 966 368	–	–	2 242 647
–	1 799 619 819	775 917 817	(195 917 614)	2 379 620 022	Total – Subventions	2 251 355 621	128 264 401	–	1 187 242 256
Contributions									
–	2 149 035 493	121 120 284	(1 301 230 375)	968 925 402	Contributions pour appuyer la construction et l'entretien des infrastructures communautaires	968 925 402	–	–	1 702 422 689
–	1 769 322 759	–	(649 720 459)	1 119 602 300	Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	1 119 602 300	–	–	1 680 325 427
–	1 031 377 987	39 200 000	(354 879 262)	715 698 725	Contributions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	715 698 725	–	–	1 055 905 261
–	818 270 358	–	(342 324 150)	475 946 208	Contributions pour fournir des services de protection et de prévention aux femmes, aux enfants et aux familles	475 946 208	–	–	799 489 207
–	358 918 206	–	(75 595 425)	283 322 781	Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	283 322 781	–	–	350 217 704
–	306 779 080	74 040 243	15 148 730	395 968 053	Contributions pour appuyer la négociation et la mise en œuvre d'ententes ou d'initiatives de traités, de revendications et d'autonomie gouvernementale	395 968 053	–	–	337 134 529
–	202 237 355	1 970 000	43 617 154	247 824 509	Contributions pour appuyer la gestion des terres et le développement économique	234 356 021	13 468 488	–	219 715 253
–	134 211 324	–	55 997 989	190 209 313	Contributions servant à la prestation de services publics dans le domaine du soutien aux gouvernements indiens et à l'établissement de systèmes solides de gouvernance, d'administration et de responsabilisation	190 209 313	–	–	247 412 053
–	84 641 748	555 038	6 943 491	92 140 277	Contribution pour appuyer l'accès aux aliments sains dans les collectivités isolées du Nord	77 487 000	14 653 277	–	71 871 143
–	64 977 822	–	(16 509 238)	48 468 584	Contributions pour appuyer la gestion des urgences dans le cadre des activités dans les réserves	48 468 584	–	–	115 686 700
–	63 874 716	–	15 664 228	79 538 944	Contributions versées aux Premières Nations pour la gestion de sites contaminés	72 091 707	7 447 237	–	50 504 655
–	56 068 435	–	(19 011 076)	37 057 359	Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la préservation et l'entretien, l'assainissement et la gestion de la fermeture des sites contaminés au Yukon	22 557 359	14 500 000	–	32 131 877
–	41 376 000	36 685 397	(24 913 985)	53 147 412	Contributions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	53 147 412	–	–	76 217 997
–	31 011 532	5 350 000	26 216 448	62 577 980	Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	61 577 980	1 000 000	–	24 029 251
–	27 363 051	23 200 000	(36 089 026)	14 474 025	Contributions à l'appui des programmes urbains pour les peuples autochtones	14 474 025	–	–	47 798 334
–	25 285 531	–	5 125 470	30 411 001	Contributions pour appuyer la capacité organisationnelle de base des organismes représentant les Autochtones	30 411 001	–	–	26 446 839
–	24 750 000	–	10 761 296	35 511 296	Contributions pour appuyer l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones	35 511 296	–	–	39 864 171

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	24 209 640	13 000 000	28 496 485	65 706 125	Contributions pour promouvoir l'utilisation, le développement, la conservation et la protection sécuritaires des ressources naturelles du Nord ainsi que le développement scientifique dans le Nord	57 481 286	8 224 839	–	18 400 307
–	8 110 515	–	(3 032 757)	5 077 758	Contributions aux bandes indiennes pour l'administration de l'inscription	5 077 758	–	–	4 994 071
–	3 943 588	18 668 242	6 804 766	29 416 596	Programme de contributions de l'Interlocuteur fédéral	29 416 596	–	–	21 614 187
–	3 901 053	–	902 365	4 803 418	Contributions pour promouvoir le développement social et politique dans le Nord et pour les résidents du Nord	4 803 418	–	–	4 737 856
–	750 000	–	247 500	997 500	Contributions aux groupes de survivants des pensionnats indiens qui souhaitent régler leur réclamation de façon collective dans le cadre du processus d'évaluation indépendant	997 500	–	–	775 842
–	145 700	–	–	145 700	Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la restauration de la fosse de bitume de Marwell dans le cadre du Programme des sites contaminés	145 700	–	–	1 980 100
–	28 067 096	–	(19 518 646)	8 548 450	(S) Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	8 548 450	–	–	28 067 096
–	7 258 628 989	333 789 204	(2 626 898 477)	4 965 519 716	Total – Contributions	4 906 225 875	59 293 841	–	6 957 742 549
–	9 058 248 808	1 109 707 021	(2 822 816 091)	7 345 139 738	Total du ministère	7 157 581 496	187 558 242	–	8 144 984 805
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique									
Subventions									
–	1 286 000	–	260 000	1 546 000	Subventions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires	1 545 984	16	–	1 388 350
–	270 000	–	(260 000)	10 000	Subventions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	10 000	–	–	87 305
–	1 556 000	–	–	1 556 000	Total – Subventions	1 555 984	16	–	1 475 655
Contributions									
–	8 427 518	–	1 073 103	9 500 621	Contributions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	9 152 366	348 255	–	5 627 081
–	9 983 518	–	1 073 103	11 056 621	Total de l'organisme	10 708 350	348 271	–	7 102 736
–	9 068 232 326	1 109 707 021	(2 821 742 988)	7 356 196 359	Total du portefeuille ministériel	7 168 289 846	187 906 513	–	8 152 087 541

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Services internes fournis à d'autres ministères	2 379 994	2 370 004	2 264 394
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 379 994	2 370 004	2 264 394

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien		
Autres revenus		
Revenus de placements ¹		
Prêts, placements et avances		
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens	7 049	18 664
Conseil des Premières nations du Yukon – Aînés	23 108	63 288
Fonds d'aide domiciliaire aux Indiens – Logement sur réserve – Intérêt sur prêts garantis	–	3 804 444
Revendicateurs autochtones	669 552	1 220 297
Premières nations de la Colombie-Britannique	713 380	833 439
Prêt perpétuel de la bande Stoney	11 688	11 689
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves	722 002	–
	2 146 779	5 951 821
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Remboursements de paiements de transfert	46 353 194	29 118 437
Remboursement de frais de fonctionnement et d'entretien	3 133 636	1 469 068
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent		
Paiements de transfert	4 703 122	374 224
Fonctionnement et entretien	1 156 355	8 718 520
Recouvrement de trop-payés de salaire	5 922	–
	55 352 229	39 680 249
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges		
Exploitation minière du Canada		
Droits de permis	21 725	75 134
Redevances des richesses naturelles	426 990	70
Autres revenus provenant de droits et redevances		
Redevances – Carrières	1 227 136	836 002
	1 675 851	911 206
Services de nature non réglementaire	54 564	69 846
Autres frais et droits		
Services internes fournis à d'autres ministères	2 370 003	2 264 394
	4 100 418	3 245 446
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 250 770	1 920 863

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers		
Intérêts sur débiteurs en souffrance	51 540	112 236
Location et utilisation de biens publics	1 173 667	1 620 726
Ventes de biens et de produits d'information	13 078	2 125
Divers	167 616	3 039 666
Revenus provenant d'amendes	100	–
	1 406 001	4 774 753
Total du ministère	64 256 197	55 573 132
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Remboursement de frais de fonctionnement et d'entretien	20 216	2 524
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	345 285	28 918
	<i>365 501</i>	<i>31 442</i>
Revenus divers		
Divers	229 906	–
Total de l'organisme	595 407	31 442
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	2 146 779	5 951 821
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	55 717 730	39 711 691
Ventes de biens et de services	4 100 418	3 245 446
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 250 770	1 920 863
Revenus divers	1 635 907	4 774 753
Total du portefeuille ministériel	64 851 604	55 604 574

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section 3

Comptes publics du Canada 2017-2018

Affaires mondiales

**Ministère des Affaires étrangères, du Commerce
et du Développement**

Corporation commerciale canadienne

**Exportation et développement Canada (Compte
du Canada)**

**Centre de recherches pour le développement
international**

**Commission mixte internationale (section
canadienne)**

Investir au Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique, description des programmes ou responsabilités essentielles.....	146
Sommaire du portefeuille ministériel.....	151
Détail budgétaire par affectation.....	156
Programmes/Responsabilités essentielles	158
Paievements de transfert.....	160
Détail des montants disponibles pour être dépensés	164
Revenus	164

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement**Résultat stratégique 1**

Développement international et réduction de la pauvreté - La pauvreté est réduite et la sécurité internationale et la démocratie sont accrues pour les gens vivant dans des pays où le Canada intervient.

Programme 1.1 : Développement international

Grâce à ce programme, Affaires mondiales Canada contribue à réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement, notamment dans les États fragiles, par le biais de divers partenaires canadiens, internationaux et locaux. Afin d'optimiser les retombées, le programme définit ses priorités en fonction de thèmes proposés par les pays partenaires et dans des domaines où le Canada possède une certaine expertise, comme la croissance économique durable, les enfants et les jeunes ainsi que la sécurité alimentaire. L'engagement du Canada pour améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants fait partie des grandes initiatives canadiennes relevant de ce programme. Les investissements du programme dans des domaines complémentaires, comme l'assistance multisectorielle, font en sorte que les programmes de développement international du Canada demeurent cohérents et aident à promouvoir les valeurs et les intérêts canadiens. L'exécution du programme s'effectue surtout par des contributions au profit de gouvernements de pays en développement, d'organisations multilatérales et d'organisations non gouvernementales.

Programme 1.2 : Assistance humanitaire internationale

Le programme Assistance humanitaire internationale réduit la vulnérabilité des populations dans des situations de crise causées par des conflits armés, de l'insécurité alimentaire aiguë et des catastrophes naturelles. Il s'assure que l'on répond rapidement et de manière appropriée aux besoins de ces populations en matière de nourriture, d'eau, de salubrité, de nutrition, de soins médicaux d'urgence, de coordination et de protection de logement; et il fait cela en appuyant la coordination et les autres services humanitaires partagés. Il réagit aux besoins humanitaires aigus en répondant aux demandes d'aide internationale. Le programme comprend un volet à court terme destiné à la prestation de services humanitaires essentiels. Il comprend également un volet de soutien institutionnel à long terme pour les activités courantes des partenaires d'assistance humanitaire clés. Le Canada collabore avec les organes directeurs des organisations de ses partenaires en matière de politiques pour s'assurer qu'ils sont habilités à remplir leur mandat humanitaire et à réaliser des résultats dans un contexte politique et environnemental de plus en plus difficile.

Programme 1.3 : Sécurité internationale et développement démocratique

Le programme Sécurité internationale et développement démocratique contribue à accroître la sécurité et la démocratie en améliorant la capacité des gouvernements étrangers et des organisations internationales à faire face aux enjeux de paix et de sécurité internationales, à prévenir la criminalité et le terrorisme transnationaux, et à y remédier, ainsi qu'à réduire la menace posée par les armes de destruction massive. Il soutient également la démocratie en travaillant avec des partenaires dans des pays et des régions en développement et dans des États fragiles, en transition vers la démocratie ou gouvernés par des régimes répressifs pour promouvoir la participation de la population dans les processus politiques, améliorer le respect des droits de la personne et de la primauté du droit, et soutenir l'émergence d'institutions efficaces et responsables. Ce

programme agit en partenariat avec des sociétés d'État et d'autres institutions du gouvernement du Canada, des gouvernements, institutions et organismes étrangers, des organisations multilatérales et des organisations de la société civile. De cette manière, le programme établit des fondements stables et démocratiques nécessaires à la paix, au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Résultat stratégique 2

Programme international du Canada - Le programme international est modelé pour faire avancer la sécurité, la prospérité, les intérêts et les valeurs du Canada.

Programme 2.1 : Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux

Le programme Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux permet le dialogue et la collaboration avec des gouvernements étrangers et des organisations internationales afin de susciter leur adhésion à des décisions et d'influer sur des mesures qui font progresser les valeurs et les intérêts du Canada. À cette fin, Affaires mondiales Canada consulte des décideurs à tous les échelons, dans d'autres pays, en plus de faciliter le dialogue et les démarches de haut niveau par des hauts responsables canadiens, y compris le premier ministre, pour que les intérêts du Canada soient pris en compte dans les ententes et les initiatives bilatérales, régionales et multilatérales, y compris les accords commerciaux internationaux. Ce programme appuie aussi des activités de diplomatie ouverte afin de promouvoir le point de vue du Canada concernant des enjeux qui préoccupent les Canadiens. Grâce à des contributions obligatoires et à des quotes-parts, le programme permet au Canada d'avoir accès à des organisations internationales et multilatérales afin de promouvoir ses intérêts à l'étranger. Ce programme est également chargé de la représentation diplomatique officielle du Canada à l'étranger, ainsi que de l'accréditation des représentants étrangers.

Programme 2.2 : Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international

Le programme Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international s'assure que les décideurs du gouvernement du Canada obtiennent des renseignements, des analyses et des conseils stratégiques sur les affaires internationales afin d'élaborer des politiques intégrées et judicieuses qui font progresser les intérêts et les valeurs du Canada dans le monde. Cela implique la coordination des politiques aux Affaires mondiales Canada, ainsi qu'avec d'autres ministères et parties prenantes, et l'utilisation des conseils provenant du réseau des missions d'Affaires mondiales Canada à l'étranger, afin d'élaborer des politiques pangouvernementales intégrées et uniformes concernant des enjeux internationaux.

Résultat stratégique 3

Réseau du Canada à l'étranger - Le ministère entretient un réseau de missions offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités internationales.

Programme 3.1 : Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions

Le programme Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions permet aux Affaires mondiales Canada et au gouvernement du Canada d'atteindre leurs priorités internationales en offrant aux missions canadiennes à l'étranger et à leurs partenaires une saine gouvernance, une orientation stratégique et des services communs efficaces et rentables. Ces services communs comprennent la gestion des biens immobiliers et de la sécurité des missions, la prestation de services de gestion de l'information et de soutien de la technologie de l'information, et la gouvernance des employés recrutés sur place du réseau. La gestion de ce réseau de missions est assurée en collaboration avec Affaires mondiales Canada, d'agences et de ministères fédéraux, de sociétés de la Couronne, de gouvernements provinciaux, d'autres gouvernements nationaux et d'organisations non gouvernementales, afin que les normes de services communes soient définies clairement et exécutées de manière viable, et que les modifications apportées au réseau soient gérées efficacement.

Programme 3.2 : Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger

Le programme Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger appuie les activités du réseau des missions canadiennes à l'étranger en veillant à ce que les employés canadiens obtiennent des prestations exactes et en temps opportun ainsi que des services au titre des Directives sur le service extérieur, et que

les employés recrutés sur place bénéficient de prestations de retraite, d'assurance et de sécurité sociale opportunes et exactes, ainsi que d'un soutien à cet effet. Le programme y parvient grâce à une gouvernance et une administration efficaces de la politique, des paiements et des services au titre des Directives sur le service extérieur, ainsi que des politiques et paiements aux fournisseurs de services liés aux régimes de pension, d'assurance et de sécurité sociale des employés recrutés sur place.

Résultat stratégique 4

Services de commerce international et consulaires destinés aux Canadiens - Les Canadiens sont satisfaits des services commerciaux et consulaires.

Programme 4.1 : Commerce international

Le programme Commerce international offre aux entreprises canadiennes des services commerciaux et des conseils destinés à les aider à réussir à l'étranger. Cela se fait principalement par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux du Canada, qui fournit des outils de promotion commerciale, des conseils et des services qui harmonisent les marchés prioritaires identifiés aux capacités et aux intérêts des entreprises canadiennes. Le Service des délégués commerciaux organise des missions commerciales ciblant des secteurs précis dans les marchés prioritaires, aide les entreprises canadiennes à accéder aux chaînes de valeur mondiales, et appuie la facilitation, l'expansion ou le maintien de l'investissement étranger direct ainsi que des partenariats internationaux en matière d'innovation, de science et de technologie. Le Service des délégués commerciaux facilite la conclusion d'accords commerciaux internationaux et surveille activement son degré de réaction aux besoins des entreprises canadiennes.

Programme 4.2 : Services consulaires et gestion des urgences

Le programme Services consulaires et gestion des urgences offre aux Canadiens des conseils sur les voyages et des services consulaires, en plus d'assurer une action coordonnée du gouvernement du Canada face à des situations d'urgence qui affectent les Canadiens qui se trouvent à l'étranger. Ce travail s'effectue par l'intermédiaire d'agents et de responsables consulaires dans les missions à l'étranger et par l'utilisation du site Web voyage.gc.ca et de la plateforme de réseautage social d'Affaires mondiales Canada, qui fournit rapidement aux Canadiens des renseignements et des conseils exacts et sûrs sur les voyages, afin que ceux-ci puissent prendre des décisions responsables concernant les voyages à l'étranger. Ce programme offre aux Canadiens qui se trouvent à l'extérieur du Canada une assistance consulaire pour les demandes courantes ainsi qu'une assistance 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour gérer les situations de détresse personnelles. En collaboration avec des partenaires fédéraux et les missions, le programme fournit une réponse coordonnée du gouvernement du Canada lors de situations d'urgence à l'étranger touchant des Canadiens.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 5.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Corporation commerciale canadienne

Résultat stratégique 1

Un meilleur accès aux marchés pour les exportateurs canadiens en ce qui concerne les marchés complexes du secteur public international.

Programme 1.1 : Défense

Ce programme comprend des ventes à l'exportation pour les secteurs de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité. Elle inclut également les ventes à tous les ordres de gouvernement.

Programme 1.2 : Marchés émergents et en développement

Ce sont des activités commerciales qui ne sont pas régies par l'Accord sur le partage de la production de défense et qui ne comprennent pas les industries de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité qui ont trait à l'approvisionnement et à des projets de construction dans divers autres secteurs et pouvant inclure des ventes à tous les ordres de gouvernement, soit fédéral, d'État et municipal.

Centre de recherches pour le développement international

Résultat stratégique 1

Faire en sorte que les pays en développement accroissent leurs capacités de recherche et de proposer des solutions afin d'appuyer le développement durable et équitable, ainsi que la lutte contre la pauvreté.

Programme 1.1 : Recherche sur les défis en matière de développement

Le Centre de recherches pour le développement international appuie des travaux de recherche dans les pays en développement afin d'en favoriser la croissance et le développement. Dans le domaine du développement international, les défis sont aussi variés que complexes, et la recherche et l'innovation constituent une part fondamentale de la solution. En vertu de son Cadre stratégique 2010-2015, le Centre de recherches pour le développement international met l'accent sur les thèmes de recherche suivants : agriculture et environnement, science, technologie et innovation, politique sociale et économique, et santé et systèmes de santé. Chaque thème englobe des programmes qui cernent des problèmes de développement bien précis et qui en déterminent les solutions les plus prometteuses. Ces programmes appuient des travaux de recherche appliquée et des activités qui viennent consolider les champs de recherche concernés. Le Centre de recherches pour le développement international réévalue continuellement le bien-fondé, le lieu et les modalités de son intervention afin d'en maximiser l'incidence. Les fonds sont octroyés aux programmes chaque année en fonction de ces priorités changeantes. Le Centre de recherches pour le développement international travaille avec des chercheurs et des innovateurs de pays en développement, souvent en collaboration avec des chercheurs du Canada et d'ailleurs. La plupart des projets sont dirigés par des établissements de pays en développement, notamment des universités et des organismes de recherche et de la société civile. Le Centre de recherches pour le développement international veille aussi à promouvoir la diffusion des connaissances ainsi acquises auprès de responsables des politiques, de chercheurs et de collectivités de par le monde. Il en résulte des solutions locales, novatrices et durables, qui offrent des choix aux personnes qui en ont le plus besoin et font changer les choses.

Programme 1.2 : Capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche

Le Centre de recherches pour le développement international investit aussi dans des travaux de recherche conçus pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés. Pour contribuer à leur société, les chercheurs et les innovateurs des pays en développement ont besoin d'accéder au savoir mondial, de dialoguer avec leurs pairs et de faire connaître leur travail. Bref, ils ont besoin d'occasions de renforcer leur capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche. Ce programme soutient des projets et une assistance technique en ce qui concerne la conception et la méthodologie de la recherche, les communications et l'évaluation. De la formation et des spécialistes aident les chercheurs à concevoir leurs propres projets de recherche, à communiquer les résultats de leurs travaux et à contribuer aux efforts globaux de réduction de la pauvreté. Le Centre de recherches pour le développement international travaille également à la création d'outils et de méthodes d'évaluation et appuie les milieux professionnels de l'évaluation dans les pays en développement. Ce programme met à contribution des professionnels de la recherche, des médias et de l'évaluation de pays en développement. Pour ce faire, il adopte une approche de « subventions à valeur ajoutée » visant à soutenir les travaux de recherche en matière de développement. Cette approche regroupe l'aide financière visant à créer de nouvelles possibilités, l'engagement des bénéficiaires au processus de recherche et les services d'intermédiaires qui contribuent à renforcer les liens entre la recherche et l'élaboration des politiques. Le travail du Centre de recherches pour le développement international s'inscrit dans le cadre de l'aide internationale du Canada et est orienté par la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission mixte internationale (section canadienne)

Résultat stratégique 1

Prévention et/ou résolution prompte et efficace des différends possibles sous le régime du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.

Programme 1.1 : Traité des eaux limitrophes

Émettre des ordonnances en réponse à des demandes d'approbation concernant l'utilisation, l'obstruction ou la dérivation des eaux coulant le long de la frontière ou qui la traversent, si les utilisations envisagées doivent influencer sur les niveaux ou les débits naturels de ces eaux de l'autre côté de la frontière; à la demande des gouvernements, des enquêtes peuvent être faites sur des questions particulières (renvois); et selon les dispositions du traité, prendre une décision exécutoire relativement à ces questions.

Programme 1.2 : Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

Évaluer les progrès vers la restauration et la conservation de l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Investir au Canada

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Attirer de l'investissement direct étranger

Diriger les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour attirer de l'investissement direct étranger en faisant du Canada une destination de choix pour les investisseurs étrangers et en offrant des services visant à faciliter la prise de décision des investisseurs d'élargir leurs activités en sol canadien.

Responsabilité essentielle 1.2 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement										
-	1 557 659 937	-	-	1 557 659 937	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	18 214 402	-	18 214 402	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	70 053 185	-	70 053 185	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	33 176 752	-	33 176 752	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	319 795	319 795		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
-	-	-	100 000	100 000		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
-	-	-	1 989 746	1 989 746		crédit 1 (Service canadien du renseignement de sécurité)				
-	-	-	9 248 797	9 248 797		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
-	-	-	362 250	362 250		crédit 1 (Centre de la sécurité des télécommunications)				
-	-	-	110 855	110 855		crédit 1 (Emploi et développement social)				
-	-	-	160 000	160 000		crédit 1 (Environnement)				
-	-	-	110 855	110 855		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	4 109 289	4 109 289		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-				crédit 1 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)				
-	-	-	27 000	27 000		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
-	-	-	459 519	459 519		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	348 066	348 066		crédit 1 (Transports)				
-	-	-	460 280	460 280		crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique)				
-	-	-	40 000	40 000		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	16 497 507	16 497 507		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	74 658 771	74 658 771		CT, crédit 30 ¹				
-	-	-	24 476 878	24 476 878						
Virement au :										
-	-	-	(255 021)	(255 021)		crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire)				
-	-	-	(124 587)	(124 587)		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
-	-	-	(200 000)	(200 000)		crédit 1 (Conseil des Arts du Canada)				
-	-	-	(138 043)	(138 043)		crédit 1 (Musée canadien de l'histoire)				
-	-	-	(12 064 000)	(12 064 000)		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
-	-	-	(665 305)	(665 305)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	(351 000)	(351 000)		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	(11 103 293)	(11 103 293)		Affectations réputées (Investir au Canada) ²				
-	1 557 659 937	121 444 339	108 578 359	1 787 682 635		Total – Crédit 1	1 660 201 820	127 480 815	-	1 533 816 561

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	106 313 014	–	–	106 313 014	5	Dépenses en capital				
–	–	63 090 861	–	63 090 861	5b	Dépenses en capital				
–	–	–	816 021	816 021		Virement du :				
–	–	–	27 029 549	27 029 549		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration) CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(2 100 000)	(2 100 000)		Virement au crédit 5 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	106 313 014	63 090 861	25 745 570	195 149 445		Total – Crédit 5	139 961 958	55 187 487	–	158 503 511
–	3 903 486 753	–	–	3 903 486 753	10	Subventions et contributions				
–	–	301 590 000	–	301 590 000	10b	Subventions et contributions				
–	–	389 570 000	–	389 570 000	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	5 800 000	5 800 000		Virement du :				
–	–	–	354 210	354 210		crédit 1 (Défense nationale) crédit 1 (Bureau du Conseil privé)				
–	–	–	(1 500 000)	(1 500 000)		Virement au :				
–	–	–	(2 000 000)	(2 000 000)		crédit 1 (Société canadienne d'hypothèques et de logement) crédit 1 (Agence Parcs Canada) crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	(350 000)	(350 000)						
–	–	–	(925 000)	(925 000)						
–	3 903 486 753	691 160 000	1 379 210	4 596 025 963		Total – Crédit 10	4 306 311 566	289 714 397	–	4 073 558 164
–	66 273 000	–	–	66 273 000	15	Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions	65 625 437	647 563	–	62 385 033
–	1	–	–	1	20	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	–	2	–	–
–	–	1	–	1	20c	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	–	–	–	–
–	1	1	–	2		Total – Crédit 20	–	2	–	–

					(S)	Conformément à l'article 24.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , faire grâce d'un montant jusqu'à concurrence de 449 533 044 \$ que doit le gouvernement de la République islamique du Pakistan relativement à des ententes de prêt, sous réserve des conditions énoncées dans le protocole d'entente signé le 20 avril 2006 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République islamique du Pakistan	24 584 115	–	60 109 558	39 946 304
84 693 673	–	–	–	84 693 673						
–	140 842 162	7 251 180	(44 369 827)	103 723 515	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	103 723 515	–	–	101 376 652
–	84 400	–	–	84 400	(S)	Ministre des Affaires étrangères – Traitement et allocation pour automobile	84 400	–	–	83 500
–	84 400	–	–	84 400	(S)	Ministre du Commerce international – Traitement et allocation pour automobile	84 400	–	–	83 500
–	84 400	–	–	84 400	(S)	Ministre du Développement international et de la Francophonie – Traitement et allocation pour automobile	84 400	–	–	83 500
–	227 048 000	5 443 748	(239 798)	232 251 950	(S)	Paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	232 251 950	–	–	240 772 641
–	250 000	–	193 832	443 832	(S)	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i> (L.R.C. (1985)ch. D-2)	443 832	–	–	381 467
2 058 260	–	–	1 463 571	3 521 831	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	2 058 260	1 463 571	2 000 000
–	–	–	90 366	90 366	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	90 366	–	–	58 256
–	–	–	40 839 255	40 839 255	(S)	Pertes sur opérations de change	40 839 255	–	–	28 965 984
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	18 009 733
86 751 933	6 002 126 067	888 390 129	133 680 538	7 110 948 667		Total budgétaire	6 574 287 014	475 088 524	61 573 129	6 260 024 806
					L11	Avances de fonds de roulement relativement aux prêts et avances consentis aux employés en mission à l'étranger selon le crédit L12c de la <i>Loi n°1 de 1971 portant affectation de crédits</i> . Limite 38 200 000 \$ (Net)	961 594	–	9 626 945	2 762 785
10 588 539	–	–	–	10 588 539	L12	Avances de fonds de roulement relativement aux avances consenties aux missions à l'étranger selon le crédit 630 de la <i>Loi des subsides n°2 de 1954</i> , modifié par le crédit L12 de la <i>Loi de crédits n°3 de 1989-1990</i> . Limite 50 000 000 \$ (Net)	1 772 123	–	3 980 145	2 357 452
5 752 268	–	–	–	5 752 268	(S)	(L) Paiements pour souscription de capital-actions de la Société en vertu de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> , article 11. Limite 3 000 000 000 \$ (Brut)	–	–	1 666 800 000	–
1 666 800 000	–	–	–	1 666 800 000	(S)	(L) Emprunt de la Société en vertu des articles 12, 13 et 14 de la Loi, limité par du capital payé et des bénéfices non répartis (Net)	–	–	90 929 686 079	–
88 273 968 430	–	–	2 655 717 649	90 929 686 079	(S)	(L) Paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	38 108 110	–	–	3 034 135

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					L25	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	–	1	–	–
–	1	–	–	1	L25c	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	–	1	–	–
–	–	1	–	1			–	1	–	–
–	1	1	–	2		Total – Crédit L25	–	2	–	–
89 957 109 237	39 860 001	600 001	2 653 365 759	92 650 934 998		Total non budgétaire	40 841 827	2	92 610 093 169	8 154 372
86 751 933	6 002 126 067	888 390 129	133 680 538	7 110 948 667		Total du ministère – Budgétaire	6 574 287 014	475 088 524	61 573 129	6 260 024 806
89 957 109 237	39 860 001	600 001	2 653 365 759	92 650 934 998		Total du ministère – Non budgétaire	40 841 827	2	92 610 093 169	8 154 372
						Corporation commerciale canadienne				
–	–	–	–	–	(S)	Crédits non requis pour l'exercice en cours (L) Versements à la Corporation en vertu de la <i>Loi sur la Corporation commerciale canadienne</i> , article 11. Limite 10 000 000 \$ (Net)	–	–	–	3 510 000
10 000 000	–	–	–	10 000 000			–	–	10 000 000	–
–	–	–	–	–		Total de l'organisme – Budgétaire	–	–	–	3 510 000
10 000 000	–	–	–	10 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	10 000 000	–
						Exportation et développement Canada (Compte du Canada)				
–	–	–	45 610 229	45 610 229	(S)	Pertes sur opérations de change	45 610 229	–	–	–
–	–	–	5 588 461	5 588 461	(S)	Frais administratif	5 588 461	–	–	8 210 494
–	–	–	51 198 690	51 198 690		Total budgétaire	51 198 690	–	–	8 210 494
					(S)	(L) L'autorisation maximale de 20 000 000 000 \$ en vertu de l'article 24 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> relatif aux prêts effectués conformément à l'article 23	(1 879 593 038)	–	18 347 101 347	(78 103 392)
16 993 093 306	–	–	(525 584 997)	16 467 508 309						
–	–	–	51 198 690	51 198 690		Total de l'organisme – Budgétaire	51 198 690	–	–	8 210 494
16 993 093 306	–	–	(525 584 997)	16 467 508 309		Total de l'organisme – Non budgétaire	(1 879 593 038)	–	18 347 101 347	(78 103 392)

					Centre de recherches pour le développement international					
	138 705 625			138 705 625	1	Paiements au Centre				
	–		1 246 261	1 246 261		Virement du CT, crédit 15 ¹				
	138 705 625		1 246 261	139 951 886		Total – Crédit 1	139 951 886	–	–	147 474 006
	138 705 625		1 246 261	139 951 886		Total de l'organisme – Budgétaire	139 951 886	–	–	147 474 006
					Commission mixte internationale (section canadienne)					
	9 434 410			9 434 410	1	Dépenses du programme				
	–		88 038	88 038		Virement du				
	–		308 454	308 454		CT, crédit 15 ¹				
	–		35 840	35 840		CT, crédit 25 ¹				
	–					CT, crédit 30 ¹				
	9 434 410		432 332	9 866 742		Total – Crédit 1	6 924 451	2 942 291	–	5 986 508
	615 283		(120 446)	494 837	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	494 837	–	–	464 115
	10 049 693		311 886	10 361 579		Total de l'organisme – Budgétaire	7 419 288	2 942 291	–	6 450 623
					Investir au Canada³					
			11 103 293	11 103 293		Affectations réputées du crédit 1 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement) ²				
			11 103 293	11 103 293		Total de l'organisme – Budgétaire	2 032 683	9 070 610	–	–
86 751 933	6 150 881 385	888 390 129	197 540 668	7 323 564 115		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	6 774 889 561	487 101 425	61 573 129	6 425 669 929
106 960 202 543	39 860 001	600 001	2 127 780 762	109 128 443 307		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	(1 838 751 211)	2	110 967 194 516	(69 949 020)

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

³ Investir au Canada est établi. Les décrets C.P.2018-0048 et 2018-0049 permettent l'entrée en vigueur de la *Loi sur Investir au Canada* et désignent le ministre du Commerce international à titre de ministre compétent aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	1 374 834 803	1 289 814 736	85 020 067	–
Participants au règlement des différends	620 000	30 567	589 433	–
L'enveloppe de l'aide internationale	282 130 358	282 130 358	–	–
Frais juridiques et de litige liés au bois d'oeuvre résineux	22 700 000	13 819 887	8 880 113	–
Bois d'oeuvre résineux	6 495 136	5 052 360	1 442 776	–
Devoir de diligence à l'égard des missions canadiennes à l'étranger	95 388 666	86 423 981	8 964 685	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	31 007 085	19 074 745	11 932 340	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	284 556	141 762	142 794	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	17 574 138	–	17 574 138	–
Autre	2 572 893	–	2 572 893	–
Revenus affectés aux dépenses	(45 925 000)	(36 286 576)	(9 638 424)	–
	<i>1 787 682 635</i>	<i>1 660 201 820</i>	<i>127 480 815</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	127 878 837	99 722 013	28 156 824	–
Devoir de diligence à l'égard des missions canadiennes à l'étranger	48 244 877	40 239 945	8 004 932	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	1 270 004	–	1 270 004	–
Autre	17 755 727	–	17 755 727	–
	<i>195 149 445</i>	<i>139 961 958</i>	<i>55 187 487</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	574 914 011	488 428 382	86 485 629	–
Mécanisme de décaissement rapide de fonds du compte de crises	210 000 000	210 000 000	–	–
L'enveloppe de l'aide internationale	3 628 925 357	3 607 883 184	21 042 173	–
Affectations bloquées				
Report	2 452 847	–	2 452 847	–
Transfert/réaffectation	5 443 748	–	5 443 748	–
Autre	174 290 000	–	174 290 000	–
	<i>4 596 025 963</i>	<i>4 306 311 566</i>	<i>289 714 397</i>	–
Crédit 15 – Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions				
Autre autorisation	66 273 000	65 625 437	647 563	–
Crédit 20 – Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs				
Autre	2	–	2	–
Montants législatifs	465 817 622	402 186 233	2 058 260	61 573 129
	<i>7 110 948 667</i>	<i>6 574 287 014</i>	<i>475 088 524</i>	<i>61 573 129</i>
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)				
Montants législatifs	51 198 690	51 198 690	–	–

Centre de recherches pour le développement international				
Crédit 1 – Versements au Centre de recherches pour le développement international				
Paiements à la Société d'État.....	139 951 886	139 951 886	–	–
Commission mixte internationale (section canadienne)				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement.....	8 644 942	6 924 451	1 720 491	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	5 000	–	5 000	–
Réduction.....	1 216 800	–	1 216 800	–
Montants législatifs.....	494 837	494 837	–	–
	10 361 579	7 419 288	2 942 291	–
Investir au Canada				
Crédit —Dépenses de fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement.....	11 103 293	2 032 683	9 070 610	–
Total du portefeuille ministériel.....	7 323 564 115	6 774 889 561	487 101 425	61 573 129

Programmes/Responsabilités essentielles

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement												
Développement international	221 880 996	160 060 385	–	–	2 538 270 424	2 525 769 525	–	–	2 760 151 420	2 685 829 910	38 108 112	38 108 110
Assistance humanitaire internationale	7 546 425	7 540 179	–	–	1 040 622 598	885 732 598	–	–	1 048 169 023	893 272 777	–	–
Sécurité internationale et développement démocratique	49 909 914	37 726 174	–	–	496 635 365	496 058 608	–	–	546 545 279	533 784 782	–	–
Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux	311 018 950	274 948 439	11 952 663	11 950 655	721 593 544	605 233 014	4 000 000	111 405	1 040 565 157	892 020 703	–	–
Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international	87 404 914	85 857 172	–	–	30 000	30 000	–	–	87 434 914	85 887 172	–	–
Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions	697 314 499	638 856 702	173 353 300	119 424 395	–	–	35 625 000	33 867 153	835 042 799	724 413 944	16 340 807	2 733 717
Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger	245 468 682	243 820 731	60 000	60 000	443 832	443 832	–	–	245 972 514	244 324 563	–	–
Commerce international	186 281 716	179 168 453	227 239	201 235	31 125 982	25 739 771	3 050 000	83 750	214 584 937	205 025 709	92 596 486 079	–
Services consulaires et gestion des urgences	60 990 926	49 393 463	–	–	–	–	3 250 000	2 224 268	57 740 926	47 169 195	–	–
Services internes	265 185 455	254 232 586	9 556 243	8 325 673	–	–	–	–	274 741 698	262 558 259	–	–
Total partiel	2 133 002 477	1 931 604 284	195 149 445	139 961 958	4 828 721 745	4 539 007 348	45 925 000	36 286 576	7 110 948 667	6 574 287 014	92 650 934 998	40 841 827
Revenus affectés aux dépenses	(45 925 000)	(36 286 576)	–	–	–	–	(45 925 000)	(36 286 576)	–	–	–	–
Total du ministère	2 087 077 477	1 895 317 708	195 149 445	139 961 958	4 828 721 745	4 539 007 348	–	–	7 110 948 667	6 574 287 014	92 650 934 998	40 841 827
Corporation commerciale canadienne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10 000 000	–
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	51 198 690	51 198 690	–	–	–	–	–	–	51 198 690	51 198 690	16 467 508 309	(1 879 593 038)
Centre de recherches pour le développement international	139 951 886	139 951 886	–	–	–	–	–	–	139 951 886	139 951 886	–	–

Commission mixte internationale (section canadienne)													
Traité des eaux limitrophes	8 554 819	5 636 892	-	-	-	-	-	-	-	8 554 819	5 636 892	-	-
Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	1 806 760	1 782 396	-	-	-	-	-	-	-	1 806 760	1 782 396	-	-
Total de l'organisme	10 361 579	7 419 288	-	-	-	-	-	-	-	10 361 579	7 419 288	-	-
Investir au Canada													
Attirer de l'investissement direct étranger	7 026 739	1 129 045	-	-	-	-	-	-	-	7 026 739	1 129 045	-	-
Services internes	4 076 554	903 638	-	-	-	-	-	-	-	4 076 554	903 638	-	-
Total de l'organisme	11 103 293	2 032 683	-	-	-	-	-	-	-	11 103 293	2 032 683	-	-
Total du portefeuille ministériel	2 299 692 925	2 095 920 255	195 149 445	139 961 958	4 828 721 745	4 539 007 348	-	-	-	7 323 564 115	6 774 889 561	109 128 443 307	(1 838 751 211)

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement									
Subventions									
Subventions pour la programmation multilatérale :									
Subventions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition									
-	2 107 623 251	504 090 000	(391 089 058)	2 220 624 193		2 065 734 193	154 890 000	-	1 925 888 917
Subventions à l'appui du Programme de paix et de stabilisation des opérations									
-	140 000 000	6 000 000	(3 266 789)	142 733 211		142 733 211	-	-	133 985 518
Subventions pour la programmation des partenariats avec les Canadiens:									
Subventions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement									
-	38 900 001	-	(23 429 685)	15 470 316		15 470 316	-	-	14 705 448
Programme de partenariat mondial pour la destruction, l'élimination et la protection des armes de destruction massive ainsi que des matières et de l'expertise connexes									
-	20 550 000	-	(3 096 590)	17 453 410		17 072 053	381 357	-	14 870 278
Subventions en remplacement de taxes sur les propriétés diplomatiques, consulaires et celles des organisations internationales au Canada conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil									
-	15 854 000	-	(2 200 000)	13 654 000		13 523 934	130 066	-	15 982 860
Subventions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes									
-	13 970 000	-	(5 327 877)	8 642 123		8 642 123	-	-	7 920 579
Subventions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité									
-	9 500 000	-	(4 418 662)	5 081 338		4 929 666	151 672	-	9 356 430
Subventions pour la programmation bilatérale :									
Subventions pour la coopération avec d'autres pays donateurs au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition									
-	7 832 776	-	(6 432 776)	1 400 000		1 400 000	-	-	-
-	2 530 000	-	(889 520)	1 640 480		1 558 600	81 880	-	1 045 341
Subventions dans le domaine des relations avec les universités									
-	1 195 243	-	-	1 195 243		1 195 243	-	-	1 188 519
Soutien financier annuel pour le pays hôte de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique									
-	60 000	-	-	60 000		60 000	-	-	60 000
Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture									

-	30 000	-	-	30 000	Fonds des Nations Unies pour les populations autochtones	30 000	-	-	30 000
-	250 000	-	193 832	443 832	(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	443 832	-	-	381 467
-	2 358 295 271	510 090 000	(439 957 125)	2 428 428 146	Total – Subventions	2 272 793 171	155 634 975	-	2 125 415 357
Contributions									
Paiements de quote-parts aux organisations internationales :									
-	289 915 299	-	11 400 000	301 315 299	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (229 451 187 \$US)	248 147 108	53 168 191	-	259 066 333
-	123 405 594	-	(468 569)	122 937 025	Organisation des Nations Unies (93 973 191 \$US)	91 383 841	31 553 184	-	100 964 605
-	25 156 127	-	459 495	25 615 622	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord – Administration civile (17 163 217 euros)	25 615 622	-	-	24 914 558
-	19 678 197	-	-	19 678 197	Organisation mondiale de la santé (7 709 632 \$US) (7 160 240 francs suisses)	17 930 314	1 747 883	-	17 917 997
-	19 379 796	11 400 000	-	19 379 796	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (8 149 050 \$US) (5 921 037 euros)	18 462 600	917 196	-	18 686 622
-	17 691 755	-	(10 778 992)	18 312 763	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (12 070 516 euros)	18 312 763	-	-	20 289 813
-	16 628 752	-	-	16 628 752	Agence internationale de l'énergie atomique (9 998 948 euros) (1 502 661 \$US)	15 666 577	962 175	-	14 475 115
-	15 618 798	-	-	15 618 798	Organisation internationale du travail (11 705 612 francs suisses)	14 398 848	1 219 950	-	14 835 877
-	15 044 532	-	233 589	15 278 121	Organisation internationale de la Francophonie (10 264 401 euros)	15 278 121	-	-	16 813 963
-	14 568 991	-	178 495	14 747 486	Organisation de coopération et de développement économiques (9 939 954 euros)	14 747 486	-	-	13 970 172
-	13 392 766	-	-	13 392 766	Organisation panaméricaine de la santé (10 198 573 \$US)	12 399 672	993 094	-	13 781 627
-	13 344 417	-	-	13 344 417	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (4 247 352 euros) (5 421 164 \$US)	12 272 274	1 072 143	-	11 591 061
-	12 408 616	-	-	12 408 616	Cour pénale internationale (8 466 000 euros)	11 146 732	1 261 884	-	9 944 741
-	11 852 039	-	-	11 852 039	Organisation des États américains (9 025 311 \$US)	10 138 174	1 713 865	-	11 535 398
-	7 251 787	-	-	7 251 787	Organisation mondiale du commerce (5 434 900 francs suisses)	6 417 507	834 280	-	6 547 332
-	6 927 756	-	-	6 927 756	Secrétariat du Commonwealth (3 972 109 livres sterling)	5 717 145	1 210 611	-	5 839 576
-	5 103 470	-	(704 672)	4 398 798	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (2 384 640 euros) (1 224 721 \$US)	4 398 798	-	-	4 531 823
-	4 073 273	-	(347 019)	3 726 254	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (3 101 792 \$US)	3 726 254	-	-	4 154 658
-	3 204 152	-	(272 908)	2 931 244	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (2 186 090 euros)	2 931 244	-	-	2 679 755
-	2 420 095	-	(270 118)	2 149 977	Commission du parc international Roosevelt de Campobello (1 842 899 \$US)	2 149 977	-	-	2 239 578
-	2 410 492	-	199 626	2 610 118	Organisation de l'aviation civile internationale	2 610 118	-	-	2 596 462
-	1 430 491	-	39 226	1 469 717	Agence internationale de l'énergie (975 978 euros)	1 469 717	-	-	1 371 053
-	1 294 067	-	5 819	1 299 886	Centre international de Recherche sur le Cancer (882 900 euros)	1 299 886	-	-	1 231 582
-	1 204 066	-	(112 617)	1 091 449	Fondation du Commonwealth (690 365 livres sterling)	1 091 449	-	-	1 139 344
-	1 117 202	-	(42 467)	1 074 735	Programme du Commonwealth pour la jeunesse (640 561 livres sterling)	1 074 735	-	-	1 090 389

Paiement de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	873 900	–	153 039	1 026 939	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (596 234 euros)	1 026 939	–	–	775 641
–	826 289	–	101 731	928 020	Agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'énergie nucléaire (563 750 euros)	928 020	–	–	767 302
–	716 878	–	24 409	741 287	Secrétariat de coopération économique avec l'Asie-Pacifique (122 800 \$US) (574 400 SGD)	741 287	–	–	697 500
–	672 698	–	539 195	1 211 893	Convention sur la diversité biologique (512 259 \$US)	1 211 893	–	–	–
–	606 929	–	(27 170)	579 759	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (454 867 francs suisses)	579 759	–	–	604 298
–	602 978	–	2 931	605 909	Tribunal international du droit de la mer (411 393 euros)	605 909	–	–	469 206
–	590 019	–	(70 338)	519 681	Organisation mondiale des douanes (402 551 euros)	519 681	–	–	573 610
–	368 796	–	(33 123)	335 673	Organisation maritime internationale (211 453 livres sterling)	335 673	–	–	328 554
–	338 490	–	(13 586)	324 904	Autorité internationale des fonds marins (257 760 \$US)	324 904	–	–	346 202
–	303 470	–	(92 000)	211 470	Non-prolifération des armes nucléaires, contrôle des armements et désarmement (231 092 \$US)	211 470	–	–	191 660
–	271 478	–	(42 196)	229 282	La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (206 730 \$US)	229 282	–	–	244 963
–	266 463	–	(32 169)	234 294	Conseil de mise en œuvre de l'accord de paix (181 799 euros)	234 294	–	–	259 372
–	261 543	–	(22 265)	239 278	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (199 165 \$US)	239 278	–	–	257 773
–	239 880	–	(15 377)	224 503	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (182 668 \$US)	224 503	–	–	230 657
–	213 654	–	3 819	217 473	Organisation de coopération et de développement économiques – Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (145 769 euros)	217 473	–	–	205 335
–	136 287	–	14 068	150 355	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (103 782 \$US)	150 355	–	–	133 947
–	111 051	–	(5 225)	105 826	Entente de Wassenaar (75 767 euros)	105 826	–	–	96 830
–	87 026	–	(846)	86 180	Secrétariat technique permanent des conférences ministérielles de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (21 364 157 CFA) (26 273 euros)	86 180	–	–	85 259
–	73 011	–	(3 211)	69 800	Cour permanente d'arbitrage (49 813 euros)	69 800	–	–	62 201
–	41 847	–	375	42 222	Organisations internationales de produits de base (28 551 euros)	42 222	–	–	39 888
–	15 319	–	(949)	14 370	Commission internationale d'établissement des faits (11 481 francs suisses)	14 370	–	–	14 838

					Contributions pour la programmation bilatérale :				
					Contributions pour l'aide au développement, contributions pour la coopération avec les pays en transition et contributions à l'appui de programmes, de projets et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	789 877 287	10 684 351	–	715 950 024
–	444 827 759	–	355 733 879	800 561 638	Contributions pour la programmation de partenariat avec les Canadiens :				
					Contributions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement	218 805 735	1 815 849	–	295 818 238
–	218 292 015	–	2 329 569	220 621 584	Contributions pour la programmation multilatérale :				
					Contributions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	211 291 248	–	–	164 680 077
–	53 480 000	169 670 000	(11 858 752)	211 291 248	Contributions à l'appui du Programme de paix et de stabilisation des opérations	110 127 787	43 730	–	40 638 721
–	43 800 000	–	66 371 517	110 171 517	Contributions, dans le cadre du Programme de partenariat mondial visant la destruction, l'élimination et la mise en sécurité des armes et des matières de destruction massive, ainsi que l'expertise connexe	47 552 693	–	–	46 361 341
–	42 940 000	–	4 612 693	47 552 693	Fonds canadien d'initiatives locales	14 752 196	19 549 069	–	14 477 764
–	34 100 000	–	201 265	34 301 265	Programme de soutien au commerce mondial	16 292 328	2 308 527	–	15 761 912
–	17 955 855	–	645 000	18 600 855	Contributions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	27 077 571	–	–	40 158 070
–	8 222 565	–	18 855 006	27 077 571	Projets et activités de développement découlant des sommets de la Francophonie	8 202 500	–	–	7 829 949
–	8 000 000	–	202 500	8 202 500	Contributions au Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	11 085 595	–	–	7 735 084
–	7 092 625	–	3 992 970	11 085 595	Programme canadien à l'innovation internationale	2 061 696	2 995 804	–	914 102
–	5 852 500	–	(795 000)	5 057 500	Contributions dans le domaine des relations avec les universités	5 827 147	–	–	6 131 578
–	4 587 627	–	1 239 520	5 827 147	Contributions volontaires annuelles	3 450 000	–	–	2 780 577
–	3 450 000	–	–	3 450 000	Volet nordique de la politique étrangère du Canada	672 364	27 636	–	689 966
–	700 000	–	–	700 000	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	2 400
–	–	–	–	–					
–	1 545 441 482	181 070 000	441 530 167	2 168 041 649	Total – Contributions	2 033 962 227	134 079 422	–	1 948 524 273
Autres paiements de transfert									
					(S) Paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	232 251 950	–	–	240 772 641
–	227 048 000	5 443 748	(239 798)	232 251 950					
–	227 048 000	5 443 748	(239 798)	232 251 950	Total – Autres paiements de transfert	232 251 950	–	–	240 772 641
–	4 130 784 753	696 603 748	1 333 244	4 828 721 745	Total du portefeuille ministériel	4 539 007 348	289 714 397	–	4 314 712 271

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux			
Edu-Canada	4 000 000	111 405	105 989
Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions			
Services immobiliers à l'étranger (co-location)	28 000 000	28 865 621	27 515 975
Services internationaux de télécommunication	1 125 000	395 784	391 870
Services de formation par l'Institut canadien du service extérieur	2 200 000	862 750	759 588
Services immobiliers à l'étranger	4 300 000	3 742 998	2 212 265
	35 625 000	33 867 153	30 879 698
Commerce international			
Foires commerciales et missions axées sur le commerce, la technologie et l'investissement	3 050 000	83 750	–
Services consulaires et gestion des urgences			
Services consulaires spécialisés	3 250 000	2 224 268	2 346 605
Total budgétaire	45 925 000	36 286 576	33 332 292
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Gouvernance, orientations stratégiques et prestation de services communs			
Prêts et avances pour les employés affectés à l'étranger	10 293 625	10 293 625	9 903 751
Total non budgétaire	10 293 625	10 293 625	9 903 751
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	45 925 000	36 286 576	33 332 292
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	10 293 625	10 293 625	9 903 751

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Autres revenus		
Revenus de placements ¹		
Prêts, placements et avances		
Exportation et développement Canada – Dividendes	969 000 000	786 000 000
Employés affectés à l'étranger	164 661	163 966
Aide au développement international – Prêts aux pays en développement	3 945 413	4 291 209
Frais de service et d'engagements financiers sur les prêts aux pays en développement	218	1 263
Autres comptes		
Intérêt sur les comptes de banque des délégations	71 208	52 567
	973 181 500	790 509 005
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Autres subventions et contributions	7 330 498	13 154 640
Avances comptables	–	47 359
Fonctionnement	4 432 201	2 214 851
Divers	–	96 739
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	3 651 592	5 698 782
	15 414 291	21 212 371
Ventes de biens et de services		
Location et utilisation de biens publics		
Co-location	32 568 827	30 105 258
Services de nature réglementaire		
Droits consulaires spécialisés	2 223 337	2 348 042
Droits consulaires – Achat de passeports	102 375 280	104 710 770
	104 598 617	107 058 812
Services de nature non réglementaire		
Revenus tirés d'une activité de crédit net – Service divers	1 065 925	865 577
Revenus tirés d'une activité de crédit net		
Services de télécommunications	395 784	391 870
	1 461 709	1 257 447
	138 629 153	138 421 517
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 463 571	2 058 260
Revenus divers		
Gain net de change	39 841 105	29 300 391
Intérêt sur les comptes débiteurs non fiscaux en souffrance	253 548	202 783
Ventes de biens immobiliers	12 328 898	113 278 046
Autres frais et droits	7 435	5 335
Autres permis d'importation/exportation	3 025 051	3 355 141

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent	
Revenus de locations	19 072 875	22 680 068	Sommaire du portefeuille ministériel			
Vente de publications	6 525	6 050		Autres revenus		
Services rendus à Passeport Canada	4 341 614	4 338 064		Revenus de placements	995 315 809	863 936 366
Divers	476 966	397 503		Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	15 414 291	21 229 381
	79 354 017	173 563 381		Ventes de biens et de services	138 629 153	138 421 517
Total du ministère	1 208 042 532	1 125 764 534	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 463 571	2 058 260	
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)			Revenus divers	79 501 860	260 691 499	
Autres revenus			Total du portefeuille ministériel	1 230 324 684	1 286 337 023	
Revenus de placements						
Prêts, placements et avances						
Expansion du commerce d'exportation – Intérêt	22 134 309	73 427 361				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	11 120				
Revenus divers						
Gain net de change	–	86 862 343				
Divers	144 890	77 852				
	144 890	86 940 195				
Total de l'organisme	22 279 199	160 378 676				
Commission mixte internationale (section canadienne)						
Autres revenus						
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs						
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	3 782				
Redressements des crédettes de l'exercice précédent	–	2 108				
	–	5 890				
Revenus divers						
Quote-part des États-Unis aux dépenses du Bureau régional de Windsor	–	187 923				
Divers	2 953	–				
	2 953	187 923				
Total de l'organisme	2 953	193 813				

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 4

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Agriculture et Agroalimentaire

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Commission canadienne du lait

Commission canadienne des grains

Financement agricole Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	168
Sommaire du portefeuille ministériel.....	172
Détail budgétaire par affectation.....	175
Programmes.....	176
Paiements de transfert.....	177
Détail des montants disponibles pour être dépensés	179
Revenus.....	179

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**Résultat stratégique 1**

Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive.

Programme 1.1 : Gestion des risques de l'entreprise

Agriculture et Agroalimentaire Canada a une série complète de programmes de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Cette série de programmes offre aux agriculteurs un soutien pour des pertes de revenus, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe et une assurance pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles incontrôlables ainsi que la recherche, le développement, la mise en œuvre et l'administration de nouveaux outils de gestion des risques agricoles. En plus de la série de la gestion des risques de l'entreprise, Agriculture et Agroalimentaire Canada offre aux producteurs une aide sous forme de garanties financières pour faciliter la commercialisation de leurs produits lorsque la conjoncture du marché et des prix sont plus favorables.

Programme 1.2 : Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance

Agriculture et Agroalimentaire Canada vient en aide à l'industrie et lui offre les outils nécessaires à son succès commercial dans le but de maximiser la rentabilité et la compétitivité à long terme du secteur. Afin d'atteindre cet objectif, et ce, en étroite collaboration avec le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, Agriculture et Agroalimentaire Canada garantit l'accès aux marchés, facilite les activités menées par l'industrie visant à développer les marchés internationaux et les systèmes d'assurance, et fournit des renseignements afin d'aider l'industrie à se placer dans une bonne position pour tirer profit des débouchés commerciaux et maximiser son rendement, tant au Canada qu'à l'étranger. Les systèmes d'assurance incluent les normes, les systèmes et les outils pour la salubrité des aliments, la biosécurité, la traçabilité, la surveillance, le bien-être animal, et les autres attributs du marché.

Programme 1.3 : Conseil des produits agricoles du Canada

Institué par l'entremise de *la Loi sur les offices des produits agricoles*, le Conseil des produits agricoles du Canada est un organisme de surveillance qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le Ministre). *La Loi sur les offices des produits agricoles* permet la création d'offices nationaux de commercialisation, qui ne sont pas assujettis à *la Loi sur la concurrence*, ainsi que d'offices de promotion et de recherche. Le Conseil des produits agricoles du Canada supervise ces offices afin de s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs ainsi que les activités de promotion et de recherche pour le bovin de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants; des producteurs aux consommateurs et sont en mesure d'évoluer pour relever les défis actuels et futurs. Le Conseil des produits agricoles du Canada prodigue également des conseils et recommandations au Ministre, collabore avec les organismes de surveillances provinciaux et travaille de façon active avec le ministère ainsi que les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Résultat stratégique 2

Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Programme 2.1 : Sciences, innovation, adoption et durabilité

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'innovation et la durabilité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels par le biais d'activités scientifiques et connexes ayant pour but d'accroître la rentabilité des produits, des services, des procédés et des marchés nouveaux et existants. Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue de la recherche, du développement et du transfert de connaissances qui accroissent la résilience du secteur, favorisent la découverte de domaines prometteurs pour le secteur, contribuent à la position compétitive de ce dernier et facilitent la prise de décisions éclairées et coordonnées. Agriculture et Agroalimentaire Canada favorise la planification intégrée, la mobilisation de l'industrie, du gouvernement et des universités ainsi que la collaboration pour accélérer la transmission de l'information scientifique et technologique dans le continuum de l'innovation, et ce, à l'appui des stratégies établies par le secteur pour assurer sa réussite. Les agriculteurs, les agroentrepreneurs et les agroentreprises sont soutenus dans leurs efforts visant à adopter de nouvelles technologies et à commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles permettent de cerner les débouchés durables à venir et de préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Programme 2.2 : Capacité de l'industrie

Ce programme permet au secteur et aux entreprises d'accroître leur capacité de réussir à long terme dans un monde compétitif et axé sur le marché. Le programme encourage l'utilisation de pratiques de gestion d'entreprise éprouvées, tout en permettant aux entreprises du secteur de comprendre leur situation financière, de rester rentables et d'investir, au besoin. Il favorise une participation accrue des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs débutants, des clients des Premières nations et des clients de certains sous-secteurs en transition. Le programme appuie également le secteur et ses entreprises afin d'améliorer l'accès aux infrastructures clés.

Programme 2.3 : Agence canadienne du pari mutuel

L'article 204 du *Code criminel du Canada* confère au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire la responsabilité de prendre des règlements permettant la tenue de pari mutuel licite sur les courses de chevaux au Canada. L'Agence canadienne du pari mutuel est un organisme de service spécial d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui est chargé d'approuver et de superviser les paris mutuels effectués dans les hippodromes et les salles de pari à l'échelle du Canada et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour les parieurs. Les coûts rattachés aux activités de l'Agence canadienne du pari mutuel sont recouverts au moyen d'un prélèvement fixé à 0,8 % sur chaque dollar d'un pari engagé au Canada sur les courses de chevaux. Les plans stratégiques de l'Agence canadienne du pari mutuel visent à permettre la réglementation et la supervision des activités de pari mutuel sur les courses de chevaux de façon moderne, efficace et transparente.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission canadienne du lait

Résultat stratégique 1

Accroître la vitalité de l'industrie laitière canadienne au profit de tous les partenaires de l'industrie.

Programme 1.1 : Administre le système de gestion des approvisionnements du lait

Établit les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé. Calcule et recommande le niveau cible national de production du lait de transformation. Agit comme facilitateur au sein de l'industrie laitière. Gère les Programmes intérieurs de saisonnalité (offre et demande).

Commission canadienne des grains**Résultat stratégique 1**

Le grain du Canada est salubre, fiable et commercialisable, et les producteurs de grain canadiens sont rémunérés convenablement pour les livraisons de grain aux compagnies céréalières agréées.

Programme 1.1 : Programme de recherches sur la qualité des grains

En vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, la Commission canadienne des grains doit entreprendre, parrainer et promouvoir des travaux de recherche sur les grains. La Commission canadienne des grains effectue de la recherche à l'appui du système d'assurance de la qualité des grains du Canada en vue de l'adapter aux nouveaux enjeux et de faciliter la commercialisation efficace du grain canadien sur les marchés canadiens et étrangers. Le Laboratoire de recherches sur les grains de la Commission canadienne des grains étudie les facteurs influant sur la qualité et la salubrité du grain et des produits céréaliers ainsi que les procédures et les technologies servant à quantifier ces facteurs. La recherche menée au Laboratoire de recherches sur les grains sert de fondement à l'établissement des caractéristiques des grades. Ce programme bénéficie non seulement au secteur agricole, mais également aux Canadiens en tant que consommateurs de produits céréaliers. La collaboration étroite avec les organisations canadiennes et internationales scientifiques, universitaires, analytiques et industrielles (secteur céréalier) ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux (p. ex. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada) permet à la Commission canadienne des grains de demeurer au fait des nouveautés en matière de recherche et d'adapter ses priorités de recherche aux nouveaux défis à relever. Le programme de recherches sur la qualité des grains est financé par un fonds renouvelable et des crédits budgétaires.

Programme 1.2 : Programme d'assurance de la qualité

Le programme d'assurance de la qualité de la Commission canadienne des grains est exécuté aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada. Ce programme assure la livraison de grain de qualité uniforme et fiable qui répond aux besoins des marchés canadiens et étrangers. La qualité du grain s'entend de la qualité de la transformation aux fins de l'utilisation finale, de la salubrité et de la propreté du grain, et, dans certains cas, de la composition des variétés de grain dans les expéditions. La prestation de services d'inspection des grains, de salubrité des grains, de classement et d'analyse ainsi que de programmes et de services de soutien scientifique et technique solides fait partie intégrante de la prestation globale d'un programme d'assurance de la qualité efficace. Ce programme comprend un processus de résolution de plaintes visant à résoudre les plaintes des clients ainsi que les différends concernant l'assurance de la qualité du grain. Un programme efficace d'assurance de la qualité du grain est un facteur clé de la réussite des exportateurs canadiens sur les marchés céréaliers étrangers, là où la concurrence est forte, et est essentiel pour que les producteurs obtiennent le meilleur prix possible pour leur grain. Le programme d'assurance de la qualité est financé par un fonds renouvelable.

Programme 1.3 : Programme d'assurance de la quantité

Le programme d'assurance de la quantité de la Commission canadienne des grains est exécuté aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada. Les services fournis dans le cadre de ce programme facilitent la pesée officielle du grain déchargé des silos terminaux à des fins d'exportation, ainsi que la délivrance des documents d'assurance de la quantité connexes. Ce programme garantit aux acheteurs de grain et aux utilisateurs finaux étrangers que le grain canadien exporté est dûment pesé et acheminé aux transporteurs, tel qu'il est indiqué dans les documents de la Commission canadienne des grains. Le programme comprend la validation de la documentation relative au processus de pesée et des dossiers visant les appareils de pesée, l'établissement et le maintien d'un programme de certification

des systèmes de pesée, et la formulation de recommandations concernant les exigences relatives au matériel de pesée en vue d'assurer la pesée exacte du grain expédié à partir des silos terminaux. Le programme d'assurance de la quantité est financé par un fonds renouvelable.

Programme 1.4 : Programme de protection des producteurs

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada, la Commission canadienne des grains a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de mesures de protection afin d'assurer aux producteurs une rémunération convenable pour le grain livré aux compagnies céréalières agréées. Ces programmes et mesures comprennent le programme d'agrément et de garantie, l'attribution des wagons de producteurs disponibles aux producteurs et aux groupes de producteurs qui désirent expédier eux-mêmes leur grain, et des mesures de liaison avec les producteurs, notamment la communication d'information et le système de réinspection concernant le grade attribué au grain. De plus, la Commission canadienne des grains recueille et met à jour des données sur la qualité du grain et des renseignements sur la manutention du grain pour faciliter les ventes des producteurs et les décisions en matière de marketing. Le programme de protection des producteurs est financé par un fonds renouvelable.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Financement agricole Canada

Résultat stratégique 1

Financement agricole Canada appuie la vision du gouvernement fédéral relative au maintien de la croissance et de la prospérité de l'industrie agricole.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire										
-	535 624 241	-	-	535 624 241	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	6 175 775	-	6 175 775	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	8 143 482	-	8 143 482	1b	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	255 021	255 021		crédit 1 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
-	-	-	21 821 935	21 821 935		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	29 241 383	29 241 383		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	12 761 768	12 761 768		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(7 128 000)	(7 128 000)		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
-	-	-	(199 000)	(199 000)		crédit 3 (Services aux Autochtones Canada)				
-	535 624 241	14 319 257	56 753 107	606 696 605		Total – Crédit 1	591 991 077	14 705 528	-	889 616 909
-	74 339 571	-	-	74 339 571	5	Dépenses en capital				
-	-	650 000	-	650 000	5a	Dépenses en capital				
-	-	2 827 000	-	2 827 000	5b	Dépenses en capital				
-	-	1 507 122	-	1 507 122	5c	Dépenses en capital				
-	-	-	812 500	812 500		Virement du crédit 5 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
-	74 339 571	4 984 122	812 500	80 136 193		Total – Crédit 5	56 866 815	23 269 378	-	91 107 007
-	335 932 000	-	-	335 932 000	10	Subventions et contributions				
-	-	39 950 000	-	39 950 000	10a	Subventions et contributions				
-	-	18 875 983	-	18 875 983	10b	Subventions et contributions				
-	-	1	-	1	10c	Subventions et contributions				
-	335 932 000	58 825 984	-	394 757 984		Total – Crédit 10	362 448 384	32 309 600	-	336 496 052
-	62 779 138	669 900	(3 190 580)	60 258 458	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	60 258 458	-	-	57 275 602
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
-	640 800 000	-	10 904 357	651 704 357	(S)	Paiements de contribution pour le programme Agri-protection	651 704 357	-	-	701 496 004
-	219 300 000	-	(184 508 395)	34 791 605	(S)	Paiements de contribution pour le programme Agri-stabilité	34 791 605	-	-	311 527 441
-	126 200 000	-	21 378 690	147 578 690	(S)	Paiements de subvention pour le programme Agri-investissement	147 578 690	-	-	152 279 055
-	65 900 000	-	(36 869 026)	29 030 974	(S)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> (L.C. (1997), ch. C-34)	29 030 974	-	-	25 670 879
-	41 000 000	-	(14 172 253)	26 827 747	(S)	Paiements de subvention pour le programme Agri-stabilité	26 827 747	-	-	35 373 415
-	17 500 000	-	2 536 000	20 036 000	(S)	Paiements de contribution pour le programme Agri-investissement	20 036 000	-	-	24 986 173
-	13 111 013	-	(12 725 513)	385 500	(S)	Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	385 500	-	-	611 840
-	-	-	(17 722 056)	(17 722 056)	(S)	Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	(17 722 056)	-	-	(20 782 068)

600 000	100 000	–	(100 000)	600 000	(S)	Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> (L.R.C. (1985), ch. F-4)	–	–	600 000	–
11 564 589	–	–	–	11 564 589	(S)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	–	–	–	–
–	–	–	(50 255)	(50 255)		Pour rembourser le CT, crédit 30	–	–	–	–
11 564 589	–	–	(50 255)	11 514 334		Total – Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	(271 765)	–	11 786 099	(1 046 008)
–	118 513 335	–	(103 378 263)	15 135 072	(S)	Paiements de contribution pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	15 135 072	–	–	6 923 281
–	–	–	2 064	2 064	(S)	Subventions à l'appui de l'Indemnité pour coûts de production	2 064	–	–	(23 540)
–	–	–	(30 269)	(30 269)	(S)	Paiements de subvention pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(30 269)	–	–	(84 398)
–	–	–	3 851	3 851	(S)	Paiements de subvention par catégorie pour le programme de revenu agricole	3 851	–	–	(20 954)
–	–	–	(354 634)	(354 634)	(S)	Contributions pour la gestion des risques agricoles – Gestion des risques de l'entreprise du programme d'avances printanières bonifié	(354 634)	–	–	(353 075)
–	–	–	(5 133)	(5 133)	(S)	Subventions à l'appui du programme de paiements relatifs aux céréales et oléagineux	(5 133)	–	–	(35 345)
6 354 452	–	–	7 556 191	13 910 643	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	6 171 192	183 260	7 556 191	4 073 766
–	–	–	(34 752)	(34 752)	(S)	Paiements de contribution pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(34 752)	–	–	(136 027)
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	(129 159)
18 519 041	2 251 183 698	78 799 263	(273 194 169)	2 075 307 833		Total du ministère – Budgétaire	1 984 897 777	70 467 766	19 942 290	2 614 910 350
–	3 599 617	–	–	3 599 617	1	Commission canadienne du lait				
–	–	–	239 560	239 560		Dépenses du programme				
–	–	–	94 983	94 983		Virement du :				
–	3 599 617	–	334 543	3 934 160		CT, crédit 15 ¹				
						CT, crédit 30 ¹				
–	3 599 617	–	334 543	3 934 160		Total – Crédit 1	3 924 160	10 000	–	3 773 193
207 674 826	–	–	–	207 674 826	(S)	(L) Prêts en vertu de la <i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i> , article 16 tel que modifié par le crédit 50a de la Loi n° 4 de portant affectation de crédits. <i>Limite 300 000 000 \$ (Net)</i>	3 342 330	–	204 332 496	42 134 698
–	3 599 617	–	334 543	3 934 160		Total de l'organisme – Budgétaire	3 924 160	10 000	–	3 773 193
207 674 826	–	–	–	207 674 826		Total de l'organisme – Non budgétaire	3 342 330	–	204 332 496	42 134 698
–	4 746 362	–	–	4 746 362	1	Commission canadienne des grains				
–	–	–	624 806	624 806		Dépenses du programme				
–	–	–	34 574	34 574		Virement du :				
–	4 746 362	–	659 380	5 405 742		CT, crédit 15 ¹				
–	552 751	–	(42 260)	510 491	(S)	CT, crédit 25 ¹				
121 789 470	–	–	–	121 789 470	(S)	Total – Crédit 1	5 404 973	769	–	4 747 565
–	–	–	8 659	8 659	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	510 491	–	–	552 591
–	–	–	–	–	(S)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(8 887 666)	–	130 677 136	(25 902 145)
–	–	–	–	–	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	8 659	–	–	29 002
121 789 470	5 299 113	–	625 779	127 714 362		Total de l'organisme – Budgétaire	(2 963 543)	769	130 677 136	(20 572 987)

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Financement agricole Canada										
					(S)	<i>Loi sur Financement agricole Canada</i>				
					(L)	Paiements de capital en vertu de la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> , paragraphe 11(1). Limite 1 250 000 000 \$ (Net)	–	–	6 667 000	–
6 667 000	–	–	–	6 667 000						
					(L)	Prêts à la Société en vertu de la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> , paragraphe 12(3). Le total ne doit pas dépasser douze fois le capital de la Société (Net)	–	–	43 453 464 000	–
41 610 355 000	–	–	1 843 109 000	43 453 464 000						
41 617 022 000	–	–	1 843 109 000	43 460 131 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	43 460 131 000	–
140 308 511	2 260 082 428	78 799 263	(272 233 847)	2 206 956 355		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 985 858 394	70 478 535	150 619 426	2 598 110 556
41 824 696 826	–	–	1 843 109 000	43 667 805 826		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	3 342 330	–	43 664 463 496	42 134 698

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	660 189 410	639 271 034	20 918 376	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	102 483	–	102 483	–
Autre	2 404 712	–	2 404 712	–
Revenus affectés aux dépenses	(56 000 000)	(47 279 957)	(8 720 043)	–
	606 696 605	591 991 077	14 705 528	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	66 424 897	56 866 815	9 558 082	–
Affectations bloquées				
Report	11 015 000	–	11 015 000	–
Transfert/réaffectation	337	–	337	–
Réduction.....	2 695 959	–	2 695 959	–
	80 136 193	56 866 815	23 269 378	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	384 757 984	362 448 384	22 309 600	–
Affectations bloquées				
Report	10 000 000	–	10 000 000	–
	394 757 984	362 448 384	32 309 600	–
Montants législatifs	993 717 051	973 591 501	183 260	19 942 290
	2 075 307 833	1 984 897 777	70 467 766	19 942 290
Commission canadienne du lait				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	3 924 160	3 924 160	–	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	10 000	–	10 000	–
	3 934 160	3 924 160	10 000	–
Commission canadienne des grains				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	5 405 742	5 404 973	769	–
	5 405 742	5 404 973	769	–
Montants législatifs	122 308 620	(8 368 516)	–	130 677 136
	127 714 362	(2 963 543)	769	130 677 136
Total du portefeuille ministériel	2 206 956 355	1 985 858 394	70 478 535	150 619 426

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire												
Gestion des risques de l'entreprise	41 182 205	34 240 094	2 811 500	2 597 510	923 399 016	921 872 816	1 000 000	357 399	966 392 721	958 353 021	-	-
Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance	73 539 343	68 906 019	1 486 400	1 106 920	141 621 087	123 122 411	-	-	216 646 830	193 135 350	-	-
Conseil des produits agricoles du Canada	2 957 771	2 626 335	-	-	600 000	-	-	-	3 557 771	2 626 335	-	-
Sciences, innovation, adoption et durabilité	402 016 933	393 461 715	71 295 493	52 463 838	186 734 399	176 426 541	22 000 000	19 741 126	638 046 825	602 610 968	-	-
Capacité de l'industrie	28 636 659	18 186 080	147 000	143 396	50 352 498	48 375 632	13 000 000	9 162 497	66 136 157	57 542 611	-	-
Agence canadienne du pari mutuel	21 647 334	9 572 416	-	-	-	-	10 133 000	9 844 181	11 514 334	(271 765)	-	-
Services internes	188 617 395	188 365 041	4 395 800	555 151	-	-	20 000 000	18 018 935	173 013 195	170 901 257	-	-
Total partiel	758 597 640	715 357 700	80 136 193	56 866 815	1 302 707 000	1 269 797 400	66 133 000	57 124 138	2 075 307 833	1 984 897 777	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(66 133 000)	(57 124 138)	-	-	-	-	(66 133 000)	(57 124 138)	-	-	-	-
Total du ministère	692 464 640	658 233 562	80 136 193	56 866 815	1 302 707 000	1 269 797 400	-	-	2 075 307 833	1 984 897 777	-	-
Commission canadienne du lait												
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait	3 934 160	3 924 160	-	-	-	-	-	-	3 934 160	3 924 160	207 674 826	3 342 330
Total de l'organisme	3 934 160	3 924 160	-	-	-	-	-	-	3 934 160	3 924 160	207 674 826	3 342 330
Commission canadienne des grains												
Programme de recherches sur la qualité des grains	32 479 117	11 764 302	-	-	-	-	4 261 408	480 552	28 217 709	11 283 750	-	-
Programme d'assurance de la qualité	84 478 391	30 038 925	-	-	-	-	29 826 328	62 302 576	54 652 063	(32 263 651)	-	-
Programme d'assurance de la quantité	4 015 049	1 437 835	-	-	-	-	1 467 293	4 183 631	2 547 756	(2 745 796)	-	-
Programme de protection des producteurs	11 471 018	4 184 291	-	-	-	-	3 799 896	1 981 153	7 671 122	2 203 138	-	-
Services internes	52 352 610	18 567 971	-	-	-	-	17 726 898	8 955	34 625 712	18 559 016	-	-
Total partiel	184 796 185	65 993 324	-	-	-	-	57 081 823	68 956 867	127 714 362	(2 963 543)	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(57 081 823)	(68 956 867)	-	-	-	-	(57 081 823)	(68 956 867)	-	-	-	-
Total de l'organisme	127 714 362	(2 963 543)	-	-	-	-	-	-	127 714 362	(2 963 543)	-	-
Financement agricole Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 460 131 000	-
Total du portefeuille ministériel	824 113 162	659 194 179	80 136 193	56 866 815	1 302 707 000	1 269 797 400	-	-	2 206 956 355	1 985 858 394	43 667 805 826	3 342 330

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire									
Subventions									
					Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour leur participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture				
–	1 883 000	1	2 970 000	4 853 001		4 852 942	59	–	3 079 475
					Paiements de subvention pour le programme des initiatives Agri-risques				
–	100 000	–	–	100 000		100 000	–	–	100 000
					(S) Paiements de subvention pour le programme Agri-investissement				
–	126 200 000	–	21 378 690	147 578 690		147 578 690	–	–	152 279 055
–	41 000 000	–	(14 172 253)	26 827 747	(S) Paiements de subvention pour le programme Agri-stabilité	26 827 747	–	–	35 373 415
					(S) Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>				
600 000	100 000	–	(100 000)	600 000		–	–	600 000	–
					(S) Paiements de subvention pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks				
–	–	–	(30 269)	(30 269)		(30 269)	–	–	(84 398)
–	–	–	2 064	2 064	(S) Subventions à l'appui de l'Indemnité pour coûts de production	2 064	–	–	(23 540)
					(S) Paiements de subvention par catégorie pour le programme d'aide transitoire à l'industrie				
–	–	–	3 851	3 851		3 851	–	–	(20 954)
					(S) Subventions à l'appui du programme de paiements relatifs aux céréales et oléagineux				
–	–	–	(5 133)	(5 133)		(5 133)	–	–	(35 345)
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	(89 207)
600 000	169 283 000	1	10 046 950	179 929 951	Total – Subventions	179 329 892	59	600 000	190 578 501
Contributions									
					Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'innovation				
–	100 179 252	5 953 611	(10 273 327)	95 859 536		88 100 021	7 759 515	–	100 523 555
					Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour la compétitivité et le développement des marchés				
–	60 869 892	12 922 372	16 573 457	90 365 721		85 596 738	4 768 983	–	91 792 901
					Paiements de contribution pour le programme Agri-innovation dans le cadre de Cultivons l'avenir 2				
–	60 455 000	–	(476 446)	59 978 554		57 494 019	2 484 535	–	61 656 052
					Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'adaptabilité et la capacité du secteur				
–	44 830 856	–	(15 950 400)	28 880 456		28 703 415	177 041	–	27 163 776

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	37 600 000	3 261 000	40 861 000	Contributions à l'appui des investissements dans le secteur laitier	30 817 846	10 043 154	–	–
–	35 500 000	–	4 943 173	40 443 173	Paiements de contribution pour le programme Agri-marketing dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	36 531 651	3 911 522	–	34 250 294
–	17 150 000	–	(1 200 000)	15 950 000	Contributions pour le programme des initiatives Agri-risques	14 423 800	1 526 200	–	8 284 065
–	5 591 000	–	(1 676 799)	3 914 201	Contributions à l'appui du programme canadien d'adaptation agricole	2 632 964	1 281 237	–	2 182 027
–	5 382 000	–	453 245	5 835 245	Contributions à l'appui du programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture	5 771 446	63 799	–	1 857 891
–	3 127 000	–	1 376 097	4 503 097	Paiements de contribution pour le programme Agri-compétitivité dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	4 475 395	27 702	–	3 270 605
–	864 000	2 350 000	–	3 214 000	Contributions en vertu du programme Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse	2 948 147	265 853	–	2 335 411
–	640 800 000	–	10 904 357	651 704 357	(S) Paiements de contribution pour le programme Agri-protection	651 704 357	–	–	701 496 004
–	219 300 000	–	(184 508 395)	34 791 605	(S) Paiements de contribution pour le programme Agri-stabilité	34 791 605	–	–	311 527 441
–	118 513 335	–	(103 378 263)	15 135 072	(S) Paiements de contribution pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	15 135 072	–	–	6 923 281
–	65 900 000	–	(36 869 026)	29 030 974	(S) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	29 030 974	–	–	25 670 879
–	17 500 000	–	2 536 000	20 036 000	(S) Paiements de contribution pour le programme Agri-investissement	20 036 000	–	–	24 986 173
–	13 111 013	–	(12 725 513)	385 500	(S) Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	385 500	–	–	611 840
–	–	–	(17 722 056)	(17 722 056)	(S) Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	(17 722 056)	–	–	(20 782 068)
–	–	–	(354 634)	(354 634)	(S) Contributions pour la gestion des risques agricoles – Gestion des risques de l'entreprise du programme d'avances printanières bonifié	(354 634)	–	–	(353 075)
–	–	–	(34 752)	(34 752)	(S) Paiements de contribution pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(34 752)	–	–	(136 027)
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	(42 798)
–	1 409 073 348	58 825 983	(345 122 282)	1 122 777 049	Total – Contributions	1 090 467 508	32 309 541	–	1 383 218 227
600 000	1 578 356 348	58 825 984	(335 075 332)	1 302 707 000	Total du portefeuille ministériel	1 269 797 400	32 309 600	600 000	1 573 796 728

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Gestion des risques de l'entreprise	1 000 000	357 399	403 549
Sciences, innovation, adoption et durabilité	22 000 000	19 741 126	18 044 897
Capacité de l'industrie	13 000 000	9 162 497	14 178 194
Agence canadienne du pari mutuel	10 133 000	9 844 181	10 184 639
Services internes	20 000 000	18 018 935	17 964 194
Total du ministère – Budgétaire	66 133 000	57 124 138	60 775 473
Commission canadienne du lait			
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensés)			
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait			
Remboursement de prêts	–	–	42 134 698
Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	42 134 698
Commission canadienne des grains			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme de recherches sur la qualité des grains	4 261 408	480 552	591 183
Programme d'assurance de la qualité	29 826 328	62 302 576	70 656 050
Programme d'assurance de la quantité	1 467 293	4 183 631	6 148 268
Programme de protection des producteurs	3 799 896	1 981 153	2 048 200
Services internes	17 726 898	8 955	11 105
Total de l'organisme – Budgétaire	57 081 823	68 956 867	79 454 806
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	123 214 823	126 081 005	140 230 279
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–	42 134 698

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
Autres revenus		
Revenus de placements ¹		
Prêts, placements et avances		
Financement agricole Canada – Dividendes	308 300 000	268 300 000
Commission canadienne du lait	643 004	358 077
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc	1 274 593	647 395
	310 217 597	269 305 472
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	11 429 472	8 486 602
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	6 063 932	8 114 730
Recouvrement de trop-payés de salaire, débiteurs transférés d'autres ministères	65 053	–
	17 558 457	16 601 332
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges	5 876 588	5 602 331
Location et utilisation de biens publics	6 386 046	9 189 222
Services de nature réglementaire	14 735 106	17 279 523
Services de nature non réglementaire	20 517 589	18 451 583
	47 515 329	50 522 659
Ventes de biens et de produits d'information		
Divers	49 035	55 638
Autres frais et droits		
Services aux autres ministères		
Services de gestion des ressources humaines	3 822 708	18 442
Services de gestion financière	8 588 395	103 000
Services de gestion de l'information	1 474 887	1 167 020
Services de technologie de l'information	2 403 540	15 336 510
Services en matière de communications	–	250 167
Services des biens immobiliers	1 729 405	1 091 305
Divers	1 162 216	1 239 892
	19 181 151	19 206 336
	66 745 515	69 784 633
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 556 191	6 354 452

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers		
Produit de l'aliénation des biens immobiliers	1 668 167	3 287 056
Intérêts et pénalités		
Intérêts sur débiteurs en souffrance	12 270 179	11 247 977
Divers	14 176 805	16 539 724
	28 115 151	31 074 757
Total du ministère	430 192 911	393 120 646
Commission canadienne des grains		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	32 072	7 752
Ventes de biens et de services		
Services de nature réglementaire	61 108 382	73 771 243
Services de nature non réglementaire	4 009 393	4 097 123
Autres frais et droits		
Revenus reportés	40 840	(116 944)
	65 158 615	77 751 422
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	8 659	29 002
Revenus divers		
Intérêts et pénalités		
Intérêt sur débiteurs en souffrance	10 560	8 181
Gain net de change		
Gain sur réévaluation de change	700	348
	11 260	8 529
Total de l'organisme	65 210 606	77 796 705
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	310 217 597	269 305 472
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	17 590 529	16 609 084
Ventes de biens et de services	131 904 130	147 536 055
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 564 850	6 383 454
Revenus divers	28 126 411	31 083 286
Total du portefeuille ministériel	495 403 517	470 917 351

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section 5

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Anciens Combattants

Ministère des Anciens Combattants

**Tribunal des anciens combattants
(révision et appel)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	182
Sommaire du portefeuille ministériel.....	185
Détail budgétaire par affectation.....	187
Programmes.....	188
Paiements de transfert.....	189
Revenus.....	191

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère des Anciens Combattants**Résultat stratégique 1**

Mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles.

Programme 1.1 : Indemnités d'invalidité et de décès

Ce programme, en guise de reconnaissance, donne une compensation aux vétérans admissibles, aux membres des Forces armées canadiennes et à d'autres personnes admissibles pour les effets d'invalidités liées au service, en cas de décès et de détention. Dans les cas de pension d'invalidité, des avantages et des allocations sont versées sous forme de paiements mensuels et pour les indemnités d'invalidité, avantages pour blessure grave et de décès, une indemnité est versée sous la forme d'une somme forfaitaire, d'un versement annuel, ou d'une combinaison des deux. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions.

Programme 1.2 : Programme de soins de santé et services de réinsertion

Ce programme vise à améliorer ou préserver le bien-être physique, mental et social des vétérans et de certains membres de la Réserve et civils admissibles, ainsi que celui de leurs survivants et personnes à charge et d'autres personnes admissibles, à favoriser l'autonomie et à offrir un continuum de soins pour faire en sorte que ces personnes demeurent à leur résidence et au sein de leur collectivité. Ce programme finance l'accès à des services de réadaptation, à des services de transition de carrière, à des soins de santé, à l'allocation pour relève d'un aidant familial, à des soins à domicile et à des soins de longue durée. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions et contributions.

Programme 1.3 : Programme de soutien financier

Ce programme fournit un soutien du revenu aux vétérans admissibles et à leurs survivants dans le but de s'assurer que les bénéficiaires auront un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Ce programme offre également un revenu de remplacement ou un soutien du revenu aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles, ainsi qu'à leurs survivants et orphelins, dans le but de contrer l'incidence que pourrait avoir une fin de carrière militaire, une blessure ou maladie liée au service ou un décès sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu ou à épargner pour sa retraite. Les prestations sont versées sous forme de somme forfaitaire ou paiements mensuels de remplacement ou de soutien du revenu après la libération du service militaire. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions.

Résultat stratégique 2

Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.

Programme 2.1 : Programme Le Canada se souvient

Les vétérans canadiens et ceux qui sont morts pendant le service ont grandement contribué au développement du Canada. En vertu du Décret C.P. 1965-688, ce programme veille à ce que les vétérans et ceux qui sont morts pendant le service soient honorés et à ce que le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices soit préservé. Les activités du programme Le Canada se souvient favorisent l'atteinte des résultats suivants : les Canadiens sont informés au sujet des efforts des vétérans et de ceux qui sont morts pendant le service; les jalons importants militaires sont reconnus publiquement de même que les vétérans canadiens qui y ont pris part; les collectivités et d'autres groupes organisent des activités de commémoration; les monuments érigés à la mémoire des vétérans sont préservés pour toujours au nom des Canadiens, et les successions des vétérans obtiennent une aide financière pour couvrir les frais de funérailles et d'inhumation faites en toute dignité. En favorisant la fierté à l'égard de notre histoire militaire commune, en célébrant les contributions et les sacrifices des vétérans et en préservant les symboles qui glorifient leur courage, le gouvernement du Canada contribue à souligner la richesse de la culture et du patrimoine de notre pays. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions et contributions.

Résultat stratégique 3

Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.

Programme 3.1 : Ombudsman des vétérans

Ce programme offre la possibilité d'un examen indépendant et impartial des plaintes soumises par les vétérans et d'autres personnes, c'est-à-dire les vétérans ayant servi en temps de guerre, les vétérans et les membres des Forces armées canadiennes (force régulière et de réserve), les membres actifs et à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada, les conjoints et les conjoints de fait, les survivants et les principaux dispensateurs de soins, les autres personnes à charge et les membres de la famille admissibles, ainsi que d'autres personnes admissibles et des représentants des groupes susmentionnés. Il préconise un traitement juste et équitable des personnes pour ce qui est de l'accès aux services, aux programmes et aux avantages offerts par Anciens Combattants Canada. À cette fin, il leur fournit des renseignements et une orientation afin de faciliter leur accès aux programmes et aux services; examine et règle les plaintes relatives à la Déclaration des droits des anciens combattants et aux décisions sur les prestations et services qui ne peuvent être portées en appel devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel); examine les questions d'ordre systémique reliées au Tribunal des anciens combattants (révision et appel); cerne et examine les questions nouvelles et d'ordre systémique liées aux programmes et aux services fournis ou administrés par le Ministère; et fournit des renseignements et des recommandations au ministre en lien avec ces questions. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Résultat stratégique 1

Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité.

Programme 1.1 – Révision et appel

Le programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) assure un processus de révision et d'appel indépendant pour les décisions sur les pensions d'invalidité et les indemnités d'invalidité rendues par le Ministère des Anciens Combattants. Le Tribunal offre deux niveaux d'appel pour les anciens combattants et vétérans, les membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, et leurs familles, qui ne sont pas satisfaits des décisions au sujet de leur pension d'invalidité ou leur indemnité d'invalidité. Le Tribunal tient des audiences et émet des décisions écrites. Les autres fonctions principales du Tribunal incluent la tenue d'audiences de révision et d'appel de décisions rendues par le Ministère des Anciens Combattants concernant les allocations spéciales (allocations pour soins, allocations d'incapacité exceptionnelle et allocations vestimentaires); la tenue d'audiences de dernier niveau d'appel pour les allocations aux anciens combattants; et la prise de décisions sur les demandes d'allocations de commisération.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Anciens Combattants										
–	931 958 962	–	–	931 958 962	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	18 459 904	–	18 459 904	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	45 015 873	–	45 015 873	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	9 896 385	9 896 385		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	12 127 119	12 127 119		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	4 660 264	4 660 264		CT, crédit 30 ¹				
–	931 958 962	63 475 777	26 683 768	1 022 118 507		Total – Crédit 1	926 664 000	95 454 507	–	959 154 685
–	3 728 239 000	–	–	3 728 239 000	5	Subventions et contributions				
–	–	7 500 000	–	7 500 000	5b	Subventions et contributions				
–	–	132 157 000	–	132 157 000	5c	Subventions et contributions				
–	–	–	(100 000)	(100 000)		Virement au crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	3 728 239 000	139 657 000	(100 000)	3 867 796 000		Total – Crédit 5	3 814 604 720	53 191 280	–	2 774 591 177
–	30 920 220	253 966	1 276 524	32 450 710	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	32 450 710	–	–	36 863 419
–	84 400	–	200	84 600	(S)	Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	84 600	–	–	83 500
–	175 000	–	(109 983)	65 017	(S)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	65 017	–	–	42 398
–	10 000	–	(10 000)	–	(S)	Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4)	–	–	–	–
–	10 000	–	(9 234)	766	(S)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	766	–	–	759
–	2 000	–	(2 000)	–	(S)	Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> (L.R.C. (1970), ch. W-4)	–	–	–	–
–	–	–	9 380	9 380	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 380	–	–	16 945
–	–	–	4 766	4 766	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	4 766	–	–	35 975
–	–	–	7 121	7 121	(S)	Montants adjugés par une cour	7 121	–	–	13 907
–	–	–	–	–	(S)	Pertes sur opérations de change	–	–	–	5 976
–	4 691 399 582	203 386 743	27 750 542	4 922 536 867		Total budgétaire	4 773 891 080	148 645 787	–	3 770 808 741

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S)	(L) Prêts à la Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en vertu de la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> , parties I, II et III telle que modifiée par le crédit L55 de la <i>Loi n° 3 de 1970 portant affectation de crédits</i> . Limite 605 000 000 \$ (Net)				
604 998 193	–	–	–	604 998 193			–	–	604 998 193	–
–	4 691 399 582	203 386 743	27 750 542	4 922 536 867		Total du ministère – Budgétaire	4 773 891 080	148 645 787	–	3 770 808 741
604 998 193	–	–	–	604 998 193		Total du ministère – Non budgétaire	–	–	604 998 193	–
						Tribunal des anciens combattants (révision et appel)				
–	9 449 156	–	–	9 449 156	1	Dépenses du programme				
–	–	–	181 079	181 079		Virement du :				
–	–	–	472 558	472 558		CT, crédit 15 ¹				
–	9 449 156	–	653 637	10 102 793		CT, crédit 25 ¹				
–	1 341 796	–	(223 964)	1 117 832	(S)	Total – Crédit 1	9 734 537	368 256	–	9 068 086
–	–	–	–	–		Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 117 832	–	–	1 167 203
–	10 790 952	–	429 673	11 220 625		Total de l'organisme – Budgétaire	10 852 369	368 256	–	10 235 289
–	4 702 190 534	203 386 743	28 180 215	4 933 757 492		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 784 743 449	149 014 043	–	3 781 044 030
604 998 193	–	–	–	604 998 193		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–	604 998 193	–

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	287 630 341	284 263 934	3 366 407	–
Services de soutien de la nouvelle charte des anciens combattants.....	46 686 404	43 606 334	3 080 070	–
Autres services de santé achetés.....	662 121 000	583 329 481	78 791 519	–
L'Hôpital Sainte-Anne	11 226 051	8 580 763	2 645 288	–
Initiatives publicitaires.....	2 082 500	1 938 106	144 394	–
Centre d'accueil à Vimy	613 319	–	613 319	–
Réaménagement des effectifs – L'Hôpital Sainte-Anne	2 502 798	2 502 798	–	–
Stratégie de sensibilisation de budget 2017	7 347 360	2 442 584	4 904 776	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	1 908 734	–	1 908 734	–
	<i>1 022 118 507</i>	<i>926 664 000</i>	<i>95 454 507</i>	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions.....	3 867 796 000	3 814 604 720	53 191 280	–
Montants législatifs	32 622 360	32 622 360	–	–
	<i>4 922 536 867</i>	<i>4 773 891 080</i>	<i>148 645 787</i>	–
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	10 088 793	9 734 537	354 256	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	14 000	–	14 000	–
	<i>10 102 793</i>	<i>9 734 537</i>	<i>368 256</i>	–
Montants législatifs	1 117 832	1 117 832	–	–
	<i>11 220 625</i>	<i>10 852 369</i>	<i>368 256</i>	–
Total du portefeuille ministériel	4 933 757 492	4 784 743 449	149 014 043	–

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Anciens Combattants												
Indemnités d'invalidité et de décès	76 543 267	76 058 055	–	–	2 908 832 000	2 885 426 871	–	–	2 985 375 267	2 961 484 926	604 998 193	–
Programme de soins de santé et services de réinsertion	850 714 663	757 121 368	–	–	358 176 000	347 462 054	–	–	1 208 890 663	1 104 583 422	–	–
Programme de soutien financier	9 119 209	8 919 060	–	–	569 500 783	552 290 650	–	–	578 619 992	561 209 710	–	–
Programme Le Canada se souvient	27 708 276	27 375 487	–	–	31 353 000	29 490 928	–	–	59 061 276	56 866 415	–	–
Ombudsman des vétérans	5 453 873	4 960 234	–	–	–	–	–	–	5 453 873	4 960 234	–	–
Services internes	85 135 796	84 786 373	–	–	–	–	–	–	85 135 796	84 786 373	–	–
Total du ministère	1 054 675 084	959 220 577	–	–	3 867 861 783	3 814 670 503	–	–	4 922 536 867	4 773 891 080	604 998 193	–
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)												
Révision et appel	11 220 625	10 852 369	–	–	–	–	–	–	11 220 625	10 852 369	–	–
Total de l'organisme	11 220 625	10 852 369	–	–	–	–	–	–	11 220 625	10 852 369	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 065 895 709	970 072 946	–	–	3 867 861 783	3 814 670 503	–	–	4 933 757 492	4 784 743 449	604 998 193	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Anciens Combattants									
Subventions									
-	1 491 817 000	136 459 000	-	1 628 276 000	Indemnités et allocations d'invalidité	1 621 406 562	6 869 438	-	699 964 297
-	1 286 182 000	(10 385 000)	-	1 275 797 000	Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions accordées en vertu de l'ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, qui sont régies par les dispositions de la <i>Loi sur les pensions</i> , indemnités pour les anciens prisonniers de guerre en vertu de la <i>Loi sur les pensions</i> ; et allocations spéciales dans le cas de Terre-Neuve	1 261 223 444	14 573 556	-	1 331 052 207
-	551 398 000	8 602 000	-	560 000 000	Allocation pour perte de revenus et prestation de retraite supplémentaire	543 520 506	16 479 494	-	350 002 141
-	275 733 000	180 000	-	275 913 000	Entretien ménager et entretien du terrain	265 450 023	10 462 977	-	268 825 825
-	12 848 000	(1 649 000)	-	11 199 000	Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	10 697 195	501 805	-	11 086 868
-	11 514 000	(1 197 000)	-	10 317 000	Fonds du Souvenir	9 120 000	1 197 000	-	9 098 755
-	6 366 000	(104 000)	-	6 262 000	Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils	6 101 466	160 534	-	6 522 429
-	5 125 000	(2 200 000)	-	2 925 000	Allocation pour relève d'un aidant familial	2 822 380	102 620	-	2 123 454
-	3 779 000	(2 640 000)	-	1 139 000	Allocation de sécurité du revenu de retraite	920 262	218 738	-	534 102
-	1 674 000	(190 000)	-	1 484 000	Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1 456 781	27 219	-	1 111 151
-	975 000	-	-	975 000	Paiements effectués en vertu du Règlement sur l'indemnisation en cas d'accidents d'aviation	625 270	349 730	-	674 488
-	917 000	34 000	-	951 000	Aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés	697 021	253 979	-	756 577
-	750 000	-	(269 385)	480 615	Subvention pour partenariats de commémoration	369 243	111 372	-	536 232
-	625 000	-	-	625 000	Allocation de traitement	315 374	309 626	-	318 734
-	500 000	1 700 000	-	2 200 000	Indemnité pour blessure grave	1 153 618	1 046 382	-	2 488 175
-	420 000	-	-	420 000	Aide accordée en conformité avec les dispositions du Règlement sur le fonds de secours	158 884	261 116	-	186 809
-	130 000	-	-	130 000	Aide aux anciens combattants canadiens – District d'outre-mer	66 968	63 032	-	80 875
-	70 000	-	-	70 000	Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée	23 105	46 895	-	22 327
-	61 000	-	-	61 000	Services de transition de carrière	36 593	24 407	-	19 257
-	7 000	1 000	-	8 000	Paiements de prestations pour bravoure	5 582	2 418	-	8 400
-	5 000	-	-	5 000	Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni	-	5 000	-	5 000
-	175 000	-	(109 983)	65 017	(S) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	65 017	-	-	42 398
-	10 000	-	(9 234)	766	(S) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	766	-	-	759

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S) Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4)				
-	10 000	-	(10 000)	-		-	-	-	-
-	2 000	-	(2 000)	-	(S) Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> , (L.R.C. (1970), ch. W-4)	-	-	-	-
-	3 651 093 000	128 611 000	(400 602)	3 779 303 398	Total – Subventions	3 726 236 060	53 067 338	-	2 685 461 260
Contributions									
					Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, afin de les aider à payer les coûts des services complémentaires de santé non couverts par les programmes de soins médicaux provinciaux				
-	75 731 000	3 546 000	-	79 277 000		79 153 058	123 942	-	81 325 607
					Contributions, en vertu du Programme de partenariat pour la commémoration, aux organisations, institutions et autres ordres de gouvernement, à l'appui des projets afférents à la santé et au mieux-être des anciens combattants, et des activités et événements commémoratifs				
-	1 612 000	7 500 000	169 385	9 281 385		9 281 385	-	-	7 847 467
-	77 343 000	11 046 000	169 385	88 558 385	Total – Contributions	88 434 443	123 942	-	89 173 074
-	3 728 436 000	139 657 000	(231 217)	3 867 861 783	Total du portefeuille ministériel	3 814 670 503	53 191 280	-	2 774 634 334

(S) Paiement de transfert législatif.

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Anciens Combattants			Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus			Autres revenus		
Revenus de placements			Revenus de placements	76	76
Prêts, placements et avances			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	20 739 560	32 064 987
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants – Avances – Intérêt	76	76	Ventes de biens et de services	57 682	28 029
			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 380	16 945
			Revenus divers	602 650	1 011 858
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Total du portefeuille ministériel	21 409 348	33 121 895
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Allocations aux anciens combattants	36 990	27 760			
Pensions	5 213 719	5 741 100			
Autres subventions et contributions	10 550 631	9 456 585			
Recouvrements des fonds d'exploitation et d'entretien	4 927 113	4 540 230			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	–	12 266 232			
	20 728 453	32 031 907			
Ventes de biens et de services					
Services de nature non réglementaire					
Régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation pour services aux malades hospitalisés	669	3 425			
Autres services aux malades hospitalisés	57 013	24 604			
	57 682	28 029			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 380	16 945			
Revenus divers					
Recouvrement de pensions de gouvernements étrangers	542 255	698 079			
Gain net de change	4 242	– ¹			
Divers	56 153	313 779 ¹			
	602 650	1 011 858			
Total du ministère	21 398 241	33 088 815			
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Recouvrements des fonds d'exploitation et d'entretien	11 107	33 080			
Total de l'organisme	11 107	33 080			

¹ Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 6

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Bureau du secrétaire du gouverneur général

**Bureau du secrétaire du gouverneur
général**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	194
Sommaire du portefeuille ministériel.....	195
Détail budgétaire par affectation.....	196
Programmes.....	197
Paiements de transfert.....	198
Revenus	199

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Résultat stratégique 1

Le gouverneur général, représentant la Reine au Canada, est habilité à exécuter ses rôles constitutionnel, d'état, cérémonial et public.

Programme 1.1 : Soutien du gouverneur général

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général offre un appui et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada à l'échelle internationale, et à encourager l'excellence et les réalisations par le biais de l'administration du Régime canadien de distinctions honorifiques et de la concession d'emblèmes héraldiques. Le Bureau aide également le gouverneur général à rapprocher les Canadiens. Il gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau du secrétaire du gouverneur général										
–	19 705 766	–	–	19 705 766	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	441 877	441 877		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	747 403	747 403		CT, crédit 25 ¹				
–	19 705 766	–	1 189 280	20 895 046		Total – Crédit 1	20 489 098	405 948	–	19 834 381
–	2 103 339	–	(81 600)	2 021 739	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 021 739	–	–	1 969 157
					(S)	Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i>				
	646 920	–	529	647 449		(L.R.C. (1985), ch. G-9)	647 449	–	–	567 469
–	287 985	–	5 134	293 119	(S)	Traitement du gouverneur général (L.R.C. (1985), ch. G-9)	293 119	–	–	289 042
659	–	–	4 498	5 157	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 157	–	–	3 036
659	22 744 010	–	1 117 841	23 862 510		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	23 456 562	405 948	–	22 663 085

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	20 824 742	20 489 098	335 644	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	70 304	–	70 304	–
	20 895 046	20 489 098	405 948	–
Montants législatifs	2 967 464	2 967 464	–	–
Total du portefeuille ministériel	23 862 510	23 456 562	405 948	–

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Bureau du secrétaire du gouverneur général												
Soutien du gouverneur général	16 839 436	16 545 867	–	–	647 449	647 449	–	–	17 486 885	17 193 316	–	–
Services internes	6 375 625	6 263 246	–	–	–	–	–	–	6 375 625	6 263 246	–	–
Total du portefeuille ministériel	23 215 061	22 809 113	–	–	647 449	647 449	–	–	23 862 510	23 456 562	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					Bureau du secrétaire du gouverneur général				
					Subventions				
					(S) Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i> (L.R.C. (1985), ch. G-9)				
–	646 920	–	529	647 449		647 449	–	–	567 469
–	646 920	–	529	647 449	Total du portefeuille ministériel	647 449	–	–	567 469

(S) Paiement de transfert législatif.

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau du secrétaire du gouverneur général		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	32 032	35 936
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	6 420	24 378
	<hr/>	<hr/>
	38 452	60 314
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 498	659
Revenus divers	14 940	23 490
Total du portefeuille ministériel	57 890	84 463

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 7

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Conseil du Trésor

Secrétariat du Conseil du Trésor

École de la fonction publique du Canada

Commissariat au lobbying

Commissariat à l'intégrité du secteur
public

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes ou responsabilités essentielles.....	202
Sommaire du portefeuille ministériel.....	205
Détail budgétaire par affectation.....	208
Programmes/Responsabilités essentielles	210
Paiements de transfert.....	211
Détail des montants disponibles pour être dépensés	212
Revenus	212

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Secrétariat du Conseil du Trésor

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Surveillance des dépenses

Revoir les propositions et les autorisations de dépenses; revoir les programmes gouvernementaux actuels et proposés quant à l'efficience, l'efficacité et la pertinence; informer le Parlement et les Canadiens sur les dépenses du gouvernement.

Responsabilité essentielle 1.2 : Employeur

Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique sur la gestion des personnes dans la fonction publique; gérer la rémunération totale (comprenant les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail; entreprendre des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs de recrutement et de maintien en poste des employés.

Responsabilité essentielle 1.3 : Leadership administratif

Diriger des initiatives pangouvernementales; élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique sur la prestation de services et l'accès à l'information gouvernementale, et sur la gestion des actifs, des finances, de l'information et de la technologie.

Responsabilité essentielle 1.4 : Surveillance réglementaire

Élaborer et surveiller les politiques afin de promouvoir de bonnes pratiques réglementaires, revoir les projets de règlement afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences des politiques du gouvernement, et favoriser la coopération en matière de réglementation entre les différentes sphères de compétences.

Responsabilité essentielle 1.5 : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

École de la fonction publique du Canada

Résultat stratégique 1

Les fonctionnaires fédéraux ont les connaissances, les habiletés et les compétences communes dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens.

Programme 1.1 : Service d'apprentissage

Ce programme vise à offrir des services d'apprentissage à la fonction publique fédérale ainsi que de la formation normalisée afin de renforcer les connaissances, les habiletés et les compétences communes dont les fonctionnaires ont besoin pour exercer leurs responsabilités en matière d'exécution des programmes et de prestation des services à l'intention des Canadiens. Ce programme comprend la formation et le perfectionnement à l'échelle de l'organisation, à l'appui des priorités du gouvernement. Il débouche sur une approche centralisée et commune en matière de gestion et de prestation des services d'apprentissage. Ces services s'adressent à l'ensemble des fonctionnaires fédéraux tout au long de leur carrière et concernent le fonctionnement de toutes les institutions fédérales, quel que soit leur mandat ou l'endroit où elles se trouvent. Le Programme des services d'apprentissage comporte un programme de cours constitué de deux volets : la formation de perfectionnement de base qui vise l'édification d'une culture commune fondamentale dans l'ensemble de la fonction publique fédérale; la formation spécialisée qui s'adresse à tous les fonctionnaires travaillant dans le domaine des technologies de l'information, des ressources humaines ou des finances, de même qu'à ceux qui souhaitent acquérir des connaissances dans d'autres spécialités, notamment la gestion et le leadership. Pour réaliser ses objectifs, ce programme s'appuie sur un programme de cours commun, conçu de manière à proposer des cours en ligne et en personne, et qui est soutenu par l'infrastructure technologique voulue pour offrir la formation à la fonction publique fédérale dans son ensemble.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat au lobbying

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement

L'objet de la *Loi sur le lobbying* et du Code de déontologie des lobbyistes est de rassurer le public canadien que le lobbying est fait d'une manière transparente et selon des normes d'éthique élevées de façon à rehausser la confiance du public dans l'intégrité de la prise de décisions du gouvernement. Le mandat du Commissaire au lobbying est de créer et gérer le Registre des lobbyistes, d'élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation pour faire connaître la Loi et le Code, et d'assurer la conformité à la Loi et au Code.

Responsabilité essentielle 1.2 : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Commissariat à l'intégrité du secteur public**Résultat stratégique 1**

Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.

Programme 1.1 : Programme de gestion des divulgations et des représailles

Ce programme vise à mener une action concernant les divulgations d'actes répréhensibles et les plaintes de représailles, et il contribue à augmenter la confiance envers les organismes publics fédéraux. Il vise à fournir des conseils aux employés du secteur public fédéral et aux membres du public qui envisagent de faire une divulgation, et recevoir les divulgations de renseignements concernant d'éventuels actes répréhensibles, faire enquête sur les divulgations et en faire rapport. Dans le cadre de cette activité, le commissaire à l'intégrité du secteur public exerce la compétence exclusive à l'égard de l'examen, de la conciliation et du règlement des plaintes concernant des représailles, y compris les demandes au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles pour déterminer s'il y a eu représailles et ordonner que la situation soit corrigée et que des mesures de réparation soient prises.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Secrétariat du Conseil du Trésor										
-	222 912 616	-	-	222 912 616	1	Dépenses du programme				
-	-	26 392 686	-	26 392 686	1a	Dépenses du programme				
-	-	30 671 729	-	30 671 729	1b	Dépenses du programme				
-	-	10 430 068	-	10 430 068	1c	Dépenses du programme				
						Virement du :				
-	-	-	6 002 457	6 002 457		crédit 15				
-	-	-	11 176 733	11 176 733		crédit 25				
-	-	-	1 813 215	1 813 215		crédit 30				
-	-	-	(100 000)	(100 000)		Virement au crédit 5 (Bureau de la coordonatrice de la situation de la femme)				
-	222 912 616	67 494 483	18 892 405	309 299 504		Total – Crédit 1	272 955 611	36 343 893	-	290 703 748
-	750 000 000	-	-	750 000 000	5	Dépenses éventuelles du gouvernement				
-	-	-	(219 725 102)	(219 725 102)		Virement à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	750 000 000	-	(219 725 102)	530 274 898		Total – Crédit 5	-	530 274 898	-	-
-	3 193 000	-	-	3 193 000	10	Initiatives pangouvernementales				
-	-	-	(2 500 000)	(2 500 000)		Virement à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	3 193 000	-	(2 500 000)	693 000		Total – Crédit 10	-	693 000	-	-
-	-	654 565 472	-	654 565 472	15b	Rajustements à la rémunération				
-	-	36 120 434	-	36 120 434	15c	Rajustements à la rémunération				
-	-	-	(690 685 906)	(690 685 906)		Virement à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	-	690 685 906	(690 685 906)	-		Total – Crédit 15	-	-	-	-
-	2 398 570 604	-	-	2 398 570 604	20	Assurances de la fonction publique				
-	-	253 209 974	-	253 209 974	20b	Assurances de la fonction publique				
-	-	622 900 000	-	622 900 000	20c	Assurances de la fonction publique				
-	2 398 570 604	876 109 974	-	3 274 680 578		Total – Crédit 20	3 164 665 468	110 015 110	-	2 406 697 551
-	1 600 000 000	-	-	1 600 000 000	25	Report du budget de fonctionnement				
-	-	-	(1 377 002 308)	(1 377 002 308)		Virement à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	1 600 000 000	-	(1 377 002 308)	222 997 692		Total – Crédit 25	-	222 997 692	-	-

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	600 000 000	–	–	600 000 000	30	Besoins en matière de rémunération				
–	–	625 000 000	–	625 000 000	30a	Besoins en matière de rémunération				
–	–	250 000 000	–	250 000 000	30c	Besoins en matière de rémunération				
–	–	–	(1 225 573 239)	(1 225 573 239)		Virement à d'autres portefeuilles ministériels				
–	600 000 000	875 000 000	(1 225 573 239)	249 426 761		Total – Crédit 30	–	249 426 761	–	–
–	600 000 000	–	–	600 000 000	33	Report du budget des dépenses en capital				
–	–	–	(557 779 981)	(557 779 981)		Virements à d'autres portefeuilles ministériels				
–	600 000 000	–	(557 779 981)	42 220 019		Total – Crédit 33	–	42 220 019	–	–
–	27 100 744	2 194 273	(1 362 292)	27 932 725	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 932 725	–	–	27 019 489
–	84 400	–	200	84 600	(S)	Président du Conseil du Trésor – Traitement et allocation pour automobile	84 600	–	–	83 500
–	–	–	15 823	15 823	(S)	Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i> (L.R.C. (1970), ch. P-33)	15 823	–	–	355
–	340 000 000	–	1 250 848	341 250 848	(S)	Contributions de l'employeur en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> et d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	341 250 848	–	–	339 743 644
7 737	–	–	404	8 141	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	7 737	404	–
–	–	–	(3 072)	(3 072)	(S)	Paiements au titre de l'entente sur la parité salariale	(3 072)	–	–	(39 653)
7 737	6 541 861 364	2 511 484 636	(4 054 472 220)	4 998 881 517		Total du secrétariat – Budgétaire	3 806 902 003	1 191 979 110	404	3 064 208 634
École de la fonction publique du Canada										
–	63 416 105	–	–	63 416 105	1	Dépenses du programme				
–	–	–	1 953 469	1 953 469		Virement du :				
–	–	–	2 878 301	2 878 301		crédit 15				
–	63 416 105	–	4 831 770	68 247 875		crédit 25				
–	8 093 730	–	(1 639 754)	6 453 976	(S)	Total – Crédit 1	67 189 658	1 058 217	–	68 461 554
–	–	–	–	–	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 453 976	–	–	7 021 097
–	–	–	–	–	(S)	Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> –				
7 937 055	–	–	–	7 937 055		Montant non dépensé au début de l'exercice				
–	6 067 702	–	3 672 663	9 740 365		Montant reçu au cours de l'exercice				
7 937 055	6 067 702	–	3 672 663	17 677 420		Total	2 646 000	5 291 055	9 740 365	7 297 211
5 239	–	–	4 492	9 731	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	5 239	4 492	4 376
7 942 294	77 577 537	–	6 869 171	92 389 002		Total de l'organisme – Budgétaire	76 289 634	6 354 511	9 744 857	82 784 238

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	256 619 535	249 726 566	6 892 969	–
Subventions et contributions	737 302	737 302	–	–
Frais de déménagement et frais relatifs aux locaux du SCT	6 670 385	6 670 385	–	–
Initiative de transformation des services administratifs	29 159 543	29 159 543	–	–
Après-mise en œuvre du système de paye	1 276 608	1 276 608	–	–
Affectations bloquées				
Report	20 796 514	–	20 796 514	–
Transfert/réaffectation	2 240 141	–	2 240 141	–
Autre	6 938 147	–	6 938 147	–
Revenus affectés aux dépenses	(15 138 671)	(14 614 793)	(523 878)	–
	309 299 504	272 955 611	36 343 893	–
Crédit 5 – Dépenses éventuelles du gouvernement				
Budget de fonctionnement	530 274 898	–	530 274 898	–
Crédit 10 – Initiatives pangouvernementales				
Budget de fonctionnement	693 000	–	693 000	–
Crédit 20 – Assurances de la fonction publique				
Subventions et contributions	500 000	322 954	177 046	–
Budget de fonctionnement	3 950 892 377	3 820 804 191	130 088 186	–
Revenus affectés aux dépenses	(676 711 799)	(656 461 677)	(20 250 122)	–
	3 274 680 578	3 164 665 468	110 015 110	–
Crédit 25 – Report du budget de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	222 997 692	–	222 997 692	–
Crédit 30 – Besoins en matière de rémunération				
Budget de fonctionnement	249 426 761	–	249 426 761	–
Crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital				
Budget en capital	42 220 019	–	42 220 019	–
Montants législatifs	369 289 065	369 280 924	7 737	404
	4 998 881 517	3 806 902 003	1 191 979 110	404

École de la fonction publique du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	68 217 450	67 189 658	1 027 792	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	30 425	–	30 425	–
	68 247 875	67 189 658	1 058 217	–
Montants législatifs	24 141 127	9 099 976	5 296 294	9 744 857
	92 389 002	76 289 634	6 354 511	9 744 857
Commissariat au lobbying				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	4 242 478	4 166 748	75 730	–
Frais juridiques pour contestation judiciaire.....	400 000	271 804	128 196	–
	4 642 478	4 438 552	203 926	–
Montants législatifs	333 393	333 393	–	–
	4 975 871	4 771 945	203 926	–
Commissariat à l'intégrité du secteur public				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	5 216 834	4 469 901	746 933	–
Subventions et contributions.....	48 209	48 209	–	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	14 355	–	14 355	–
	5 279 398	4 518 110	761 288	–
Montants législatifs	431 723	431 723	–	–
	5 711 121	4 949 833	761 288	–
Total du portefeuille ministériel	5 101 957 511	3 892 913 415	1 199 298 835	9 745 261

Programmes/Responsabilités essentielles

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Secrétariat du Conseil du Trésor												
Surveillance des dépenses	1 048 758 587	42 055 064	42 220 019	–	–	–	–	–	1 090 978 606	42 055 064	–	–
Employeur	4 369 036 907	4 229 664 169	–	–	515 823	338 777	683 372 466	661 565 566	3 686 180 264	3 568 437 380	–	–
Leadership administratif	113 002 002	103 085 103	6 298 754	–	737 302	737 302	–	–	120 038 058	103 822 405	–	–
Surveillance réglementaire	6 664 370	5 983 551	–	–	–	–	–	–	6 664 370	5 983 551	–	–
Services internes	103 498 223	96 114 507	–	–	–	–	8 478 004	9 510 904	95 020 219	86 603 603	–	–
Total partiel	5 640 960 089	4 476 902 394	48 518 773	–	1 253 125	1 076 079	691 850 470	671 076 470	4 998 881 517	3 806 902 003	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(691 850 470)	(671 076 470)	–	–	–	–	(691 850 470)	(671 076 470)	–	–	–	–
Total du secrétariat	4 949 109 619	3 805 825 924	48 518 773	–	1 253 125	1 076 079	–	–	4 998 881 517	3 806 902 003	–	–
École de la fonction publique du Canada												
Services d'apprentissage	68 886 131	55 437 037	–	–	–	–	–	–	68 886 131	55 437 037	–	–
Services internes	23 502 871	20 852 597	–	–	–	–	–	–	23 502 871	20 852 597	–	–
Total de l'organisme	92 389 002	76 289 634	–	–	–	–	–	–	92 389 002	76 289 634	–	–
Commissariat au lobbying												
Assurer la transparence et l'obligation de rendre des comptes des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement	3 405 975	3 266 388	–	–	–	–	–	–	3 405 975	3 266 388	–	–
Services internes	1 569 896	1 505 557	–	–	–	–	–	–	1 569 896	1 505 557	–	–
Total de l'organisme	4 975 871	4 771 945	–	–	–	–	–	–	4 975 871	4 771 945	–	–
Commissariat à l'intégrité du secteur public												
Programme de gestion des divulgations et des représailles	3 769 445	3 214 541	–	–	48 209	48 209	–	–	3 817 654	3 262 750	–	–
Services internes	1 893 467	1 687 083	–	–	–	–	–	–	1 893 467	1 687 083	–	–
Total de l'organisme	5 662 912	4 901 624	–	–	48 209	48 209	–	–	5 711 121	4 949 833	–	–
Total du portefeuille ministériel	5 052 137 404	3 891 789 127	48 518 773	–	1 301 334	1 124 288	–	–	5 101 957 511	3 892 913 415	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Secrétariat du Conseil du Trésor									
Contributions									
–	281 690	–	225 612	507 302	Contributions au Partenariat pour un gouvernement ouvert	507 302	–	–	531 560
–	200 000	–	–	200 000	Fédération internationale des comptables	200 000	–	–	200 000
–	–	–	30 000	30 000	Contributions en vertu du Programme de soutien d'initiatives stratégiques et de recherche	30 000	–	–	–
–	481 690	–	255 612	737 302	Total – Contributions	737 302	–	–	731 560
Autres paiements de transfert									
–	495 000	–	(1 177)	493 823	Paiements, sous forme d'indemnités pour des accidents du travail, conformément aux régimes de la fonction publique de prestations versées aux survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions	316 777	177 046	–	372 849
–	5 000	–	1 177	6 177	Régime spécial d'indemnisation pour les conjoints des attachés des Forces canadiennes	6 177	–	–	4 852
–	–	–	15 823	15 823	(S) Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i> (L.R.C. (1970), ch. P-33)	15 823	–	–	355
–	500 000	–	15 823	515 823	Total – Autres paiements de transfert	338 777	177 046	–	378 056
–	981 690	–	271 435	1 253 125	Total du secrétariat	1 076 079	177 046	–	1 109 616
Commissariat à l'intégrité du secteur public									
Contributions									
–	40 000	–	8 209	48 209	Contribution qui permet d'obtenir des conseils juridiques en vertu de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	48 209	–	–	25 157
–	40 000	–	8 209	48 209	Total de l'organisme	48 209	–	–	25 157
–	1 021 690	–	279 644	1 301 334	Total du portefeuille ministériel	1 124 288	177 046	–	1 134 773

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Secrétariat du Conseil du Trésor			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Employeur	683 372 466	661 565 566	–
Services internes	8 478 004	9 510 904	6 409 308
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	–	–	565 779 542
Conception et prestation des programmes pangouvernementaux	–	–	4 465 728
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	691 850 470	671 076 470	576 654 578

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de salaires et avantages sociaux	738 445	1 102 134
Recouvrements de biens et services	163 464	118 592
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	587 866	475 344
	1 489 775	1 696 070
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Recouvrements d'accès à l'information	1 920	2 055
Recouvrement de coûts de pension de la fonction publique – Salaires et coûts de fonctionnement	5 342 764	4 465 728
Recouvrement des services de soutien internes	9 510 904	6 409 308
	14 855 588	10 877 091
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	404	7 737
Revenus divers		
Intérêts perçus sur les avances et débiteurs en souffrance	41 449	59 695
Pénalités disciplinaires	–	1 912
Frais de stationnement	2 382 742	2 659 665
Recouvrement de coûts de pension de la fonction publique – Avantages sociaux	758 289	774 793
Recouvrement de coûts de pension de la fonction publique – Locaux	417 171	409 282
Recouvrements du Régime de soins de santé de la fonction publique	–	157
Divers	98 699	85 248
	3 698 350	3 990 752
Total du secrétariat	20 044 117	16 571 650
École de la fonction publique du Canada		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	26 469	91 458
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	–	110 120
	26 469	201 578

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services		
Services de nature réglementaire		
Paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> – Frais de cours et autres revenus relatifs à ces cours	9 740 365	7 974 049
Autres frais et droits	125	105
	<hr/> 9 740 490	<hr/> 7 974 154
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 492	5 239
Revenus divers	–	1
Total de l'organisme	<hr/> 9 771 451	<hr/> 8 180 972
Commissariat au lobbying		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 130	–
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	6	1 450
	<hr/> 2 136	<hr/> 1 450
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	12
Revenus divers		
Divers	20	25
Total de l'organisme	<hr/> 2 156	<hr/> 1 487
Commissariat à l'intégrité du secteur public		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	13 406	665
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	24 538	30 085
	<hr/> 37 944	<hr/> 30 750
Revenus divers		
Divers	5	20
Total de l'organisme	<hr/> 37 949	<hr/> 30 770
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 556 324	1 929 848
Ventes de biens et de services	24 596 078	18 851 245
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 896	12 988
Revenus divers	3 698 375	3 990 798
Total du portefeuille ministériel	<hr/> 29 855 673	<hr/> 24 784 879

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 8

Comptes publics du Canada 2017-2018

Conseil privé

Bureau du Conseil privé

**Secrétariat des conférences
intergouvernementales canadiennes**

**Bureau canadien d'enquête sur les
accidents de transport et de la sécurité
des transports**

Bureau du directeur général des élections

Commissariat aux langues officielles

**Comité de surveillance des activités de
renseignement de sécurité**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique, description des programmes ou responsabilités essentielles.....	216
Sommaire du portefeuille ministériel.....	221
Détail budgétaire par affectation.....	224
Programmes/Responsabilités essentielles	226
Paiements de transfert.....	228
Détail des montants disponibles pour être dépensés	229
Revenus	229

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Bureau du Conseil privé**Résultat stratégique 1**

Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement, et soutenir les institutions et leur fonctionnement.

Programme 1.1 : Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille

Le Bureau du Conseil privé fournit des avis et un soutien professionnels et impartiaux au Premier ministre et aux ministres du portefeuille concernant toute la gamme des enjeux nationaux et internationaux dont ils s'occupent quotidiennement. Le Bureau du Conseil privé fournit également des avis et un soutien concernant : la structure et l'organisation du gouvernement; les communications à l'échelle du gouvernement; les nominations par le gouverneur en conseil; l'élaboration et la mise en œuvre de programmes parlementaires et législatifs; la réforme des institutions démocratique; les relations intergouvernementales et les affaires juridiques. De plus, le Bureau du Conseil privé fournit des avis et un soutien d'ordre administratif concernant le budget du Cabinet du Premier ministre et ceux des cabinets des ministres du portefeuille.

Programme 1.2 : Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet

Le Bureau du Conseil privé appuie au quotidien le fonctionnement efficient et efficace du Cabinet et de ses comités. Dans le cadre de ce travail, le Bureau du Conseil privé coordonne la présentation au Cabinet et à ses comités de propositions ministérielles de politiques, de dispositions législatives et de mesures intéressant l'administration publique, soumet à un examen critique les politiques en cours d'élaboration, et produit des documents d'information et des analyses de politiques pour faciliter le processus décisionnel du Cabinet. Le Bureau du Conseil privé offre également des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités. À ce titre, il établit le calendrier des réunions et fournit des services de soutien connexes, en plus de préparer et de distribuer les documents du Cabinet. Le Bureau du Conseil privé soutient en outre la bonne intégration des politiques à l'échelle de l'administration fédérale de sorte que les propositions tiennent compte de toutes les perspectives et enjeux – ministériels et de la fonction publique – ayant trait à la mise en œuvre, par exemple les communications, les affaires parlementaires, les relations intergouvernementales et les incidences financières.

Programme 1.3 : Leadership et orientation au sein de la fonction publique

Le Bureau du Conseil privé appuie le développement et le maintien d'une fonction publique de haute qualité qui répond aux plus hautes normes de responsabilité, de transparence et d'efficacité. À cet égard, le Bureau du Conseil privé conseille le greffier du Conseil privé et le Premier ministre sur le renouvellement de la fonction publique et des activités gouvernementales, l'objectif étant de positionner l'effectif et le milieu de travail pour l'avenir en mettant l'accent sur la souplesse, l'innovation et la rationalisation. Le Bureau du Conseil privé appuie par ailleurs la gestion des ressources humaines aux échelons supérieurs de l'administration publique dans son ensemble, y compris la gestion du rendement et le développement du leadership.

Programme 1.4 : Commissions d'enquête

Le Bureau du Conseil privé fournit le soutien financier et administratif nécessaire aux commissions d'enquête. Le Bureau du Conseil privé peut ainsi fournir au besoin des avis et un soutien d'ordre administratif dans les domaines suivants : la dotation; les services d'acquisition; la passation de marchés; les services financiers; l'obtention de financement; la gestion des documents; la gestion de la paie; la publication sur Internet; la traduction; les services juridiques; la sécurité; et le soutien informatique.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Résultat stratégique 1

Les services aux conférences intergouvernementales de haut niveau sont exécutés avec professionnalisme et avec succès.

Programme 1.1 : Services aux conférences

Prestation de services de soutien impartiaux et spécialisés nécessaires à la planification et à l'organisation des conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Enquêtes indépendantes de sécurité et communication des risques dans le réseau de transport

L'unique objectif du Bureau de la sécurité des transports consiste à promouvoir la sécurité du transport aérien, maritime, ferroviaire et par pipeline. Il s'acquitte de son mandat en procédant à des enquêtes indépendantes sur les événements de transport choisis afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs des événements, ainsi que les lacunes en matière de sécurité mises en évidence par de tels événements. Le Bureau de la sécurité des transports formule ensuite des recommandations visant à réduire ou à éliminer les lacunes sur le plan de la sécurité et rend compte publiquement de ses enquêtes. Le Bureau de la sécurité des transports assure ensuite le suivi auprès des parties intéressées pour s'assurer que les mesures de sécurité sont prises pour réduire les risques et améliorer la sécurité.

Responsabilité essentielle 1.2 : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Bureau du directeur général des élections**Résultat stratégique 1**

Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance.

Programme 1.1 : Opérations électorales

Ce programme permet à Élections Canada de conduire en tout temps des scrutins équitables et efficaces. Il vise à ce que les Canadiens puissent exercer leur droit démocratique de voter à une élection générale ou partielle ou à un référendum fédéral en leur offrant un processus électoral accessible et en constante amélioration, adapté aux besoins des électeurs.

Programme 1.2 : Régulation des activités électorales

Ce programme offre aux Canadiens un processus électoral équitable, transparent et conforme à la *Loi électorale du Canada*. Dans le cadre de ce programme, il incombe à Élections Canada d'administrer les dispositions de la *Loi en matière de financement politique* : surveillance de la conformité, divulgation, reddition de comptes sur les activités financières et application de la législation électorale.

Programme 1.3 : Engagement électoral

Ce programme promeut et soutient le processus électoral du Canada. Il permet aux Canadiens de bénéficier de programmes d'éducation et d'information sur les élections afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées à propos de leur engagement dans le processus électoral. Il vise aussi à améliorer le cadre électoral par la consultation d'autres intervenants et par la mise en commun des pratiques électorales.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat aux langues officielles

Résultat stratégique 1

Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

Programme 1.1 : Protection des droits linguistiques

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat aux langues officielles enquête sur les plaintes déposées par des citoyens qui croient que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés, évalue le respect de la *Loi sur les langues officielles*, par les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la Loi grâce à des mesures du rendement et à des vérifications, et intervient de manière proactive pour prévenir la non-conformité à la Loi. Le commissaire peut aussi intervenir devant les tribunaux en cas de non-conformité à la *Loi sur les langues officielles*.

Programme 1.2 : Promotion de la dualité linguistique

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) travaille avec les parlementaires, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle et le public canadien à favoriser la dualité linguistique. Le Commissariat établit des liens entre les institutions fédérales, les communautés de langue officielle et les ordres de gouvernement pour les aider à mieux comprendre les besoins des communautés de langue officielle, l'importance du bilinguisme et la valeur du respect de la dualité linguistique du Canada. Afin de jouer son rôle d'agent de promotion, le Commissariat effectue des recherches et des études, entreprend des activités de sensibilisation du public et intervient auprès des hauts fonctionnaires fédéraux pour qu'ils introduisent un changement de culture afin de pleinement intégrer la dualité linguistique dans leurs organismes.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Résultat stratégique 1

Le Service canadien du renseignement de sécurité remplit ses tâches et ses fonctions conformément aux lois, aux politiques et les instructions du ministre.

Programme 1.1 : Examens

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité examine les activités du Service canadien du renseignement de sécurité et évalue leur efficacité, leur caractère approprié et leur conformité. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité établit un plan de recherche annuel qui indique les examens devant être effectués chaque année, examine les opérations du Service canadien du renseignement de sécurité, procède à une évaluation et à un examen rétrospectifs d'enquêtes et de fonctions précises du Service canadien du renseignement de sécurité, examine de l'information sur les activités du Service canadien du renseignement de sécurité, évalue la conformité des activités du Service canadien du renseignement de sécurité et formule des conclusions et des recommandations. L'objectif est de fournir

au Parlement, au ministre de la Sécurité publique et à la population canadienne un portrait complet des activités opérationnelles du Service canadien du renseignement de sécurité et de leur assurer que celui-ci respecte la règle de droit.

Programme 1.2 : Enquêtes

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité mène des enquêtes sur les plaintes déposées contre le Service canadien du renseignement de sécurité, les habilitations de sécurité refusées, les rapports du ministre quant à la *Loi sur la citoyenneté* et les questions soumises conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Si sa compétence est établie, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité mène une enquête qui comprend une audience quasi judiciaire présidée par un ou plusieurs de ses membres. Le temps requis pour mener une enquête varie selon la complexité du dossier, la quantité de documents à examiner, le nombre de jours d'audience requis, la disponibilité des participants et les diverses questions de procédure soulevées par les parties concernées. Une fois l'enquête terminée, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité présente un rapport final contenant ses conclusions et ses recommandations, s'il y a lieu.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau du Conseil privé										
-	129 915 146	-	-	129 915 146	1	Dépenses du programme				
-	-	33 132 276	-	33 132 276	1a	Dépenses du programme				
-	-	34 195 262	-	34 195 262	1b	Dépenses du programme				
-	-	3 247 797	-	3 247 797	1c	Dépenses du programme				
Virement du :										
-	-	-	(354 210)	(354 210)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	2 301 991	2 301 991		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	5 291 071	5 291 071		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	4 000 000	4 000 000		CT, crédit 30 ¹				
-	-	-	(2 073 827)	(2 073 827)		Virement au crédit 3 (Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement)				
-	129 915 146	70 575 335	9 165 025	209 655 506		Total – Crédit 1	187 449 564	22 205 942	-	141 450 160
-	14 616 209	2 162 102	(1 580 443)	15 197 868	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 197 868	-	-	12 493 221
-	174 400	-	300	174 700	(S)	Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	174 700	-	-	172 400
-	-	-	-	-	(S)	Leader du gouvernement à la Chambre des communes – Traitement et allocation pour automobile	-	-	-	32 371
-	84 400	-	(84 400)	-	(S)	Ministre des Institutions démocratiques – Traitement et allocation pour automobile	-	-	-	83 694
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	84 600	-	-	9 058
34 166	-	-	5 980	40 146	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	34 166	-	5 980	-
-	-	-	-	-			-	-	-	37
34 166	144 874 555	72 737 437	7 506 662	225 152 820		Total du ministère – Budgétaire	202 940 898	22 205 942	5 980	154 240 941
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes										
-	5 534 133	-	-	5 534 133	1	Dépenses du programme				
Virement du :										
-	-	-	73 573	73 573		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	277 357	277 357		CT, crédit 25 ¹				
-	5 534 133	-	350 930	5 885 063		Total – Crédit 1	5 084 084	800 979	-	4 965 409
-	390 526	-	(100 883)	289 643	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	289 643	-	-	276 529
-	5 924 659	-	250 047	6 174 706		Total de l'organisme – Budgétaire	5 373 727	800 979	-	5 241 938

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports										
–	26 202 261	–	–	26 202 261	1	Dépenses du programme				
–	–	1 538 000	–	1 538 000	1b	Dépenses du programme				
–	–	–	1 219 880	1 219 880		Virement du :				
–	–	–	1 309 114	1 309 114		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 25 ¹				
–	26 202 261	1 538 000	2 528 994	30 269 255		Total – Crédit 1	28 834 111	1 435 144	–	26 597 957
–	3 214 293	307 600	(77 150)	3 444 743	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 444 743	–	–	3 314 521
10 520	–	–	22 077	32 597	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	10 520	–	22 077	9 675
–	–	–	119 911	119 911	(S)	Dépenses aux termes de l'alinéa 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	119 911	–	–	70 592
10 520	29 416 554	1 845 600	2 593 832	33 866 506		Total de l'organisme – Budgétaire	32 409 285	1 435 144	22 077	29 992 745
Bureau du directeur général des élections										
–	29 253 454	–	–	29 253 454	1	Dépenses du programme				
–	–	–	1 588 291	1 588 291		Virement du :				
–	–	–	1 460 637	1 460 637		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 25 ¹				
–	29 253 454	–	3 048 928	32 302 382		Total – Crédit 1	31 903 703	398 679	–	28 287 648
–	6 785 056	–	579 098	7 364 154	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 364 154	–	–	6 555 077
–	75 855 380	–	16 163 234	92 018 614	(S)	Dépenses électorales	92 018 614	–	–	67 355 445
–	314 100	–	(115 074)	199 026	(S)	Traitement du directeur général des élections	199 026	–	–	232 832
–	–	–	183	183	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	183	–	–	656
–	–	–	41	41	(S)	Droits des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	41	–	–	66
–	112 207 990	–	19 676 410	131 884 400		Total de l'organisme – Budgétaire	131 485 721	398 679	–	102 431 724
Commissariat aux langues officielles										
–	18 595 492	–	–	18 595 492	1	Dépenses du programme				
–	–	–	548 970	548 970		Virement du :				
–	–	–	927 970	927 970		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 25 ¹				
–	18 595 492	–	1 476 940	20 072 432		Total – Crédit 1	18 928 368	1 144 064	–	18 329 523

-	2 134 492	-	(15 270)	2 119 222	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 119 222	-	-	2 104 589
-	-	-	3 853	3 853	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	3 853	608
-	20 729 984	-	1 465 523	22 195 507		Total de l'organisme – Budgétaire	21 047 590	1 144 064	3 853	20 434 720
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité										
-	4 476 578	-	-	4 476 578	1	Dépenses du programme				
-	-	2 000 000	-	2 000 000	1a	Dépenses du programme				
-	-	-	123 870	123 870		Virement du CT, crédit 25 ¹				
-	4 476 578	2 000 000	123 870	6 600 448		Total – Crédit 1	5 841 352	759 096	-	4 124 621
-	544 768	-	(212 228)	332 540	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	332 540	-	-	350 147
300	-	-	6	306	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	300	-	6	-
300	5 021 346	2 000 000	(88 352)	6 933 294		Total de l'organisme – Budgétaire	6 174 192	759 096	6	4 474 768
44 986	318 175 088	76 583 037	31 404 122	426 207 233		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	399 431 413	26 743 904	31 916	316 816 836

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	140 706 428	136 080 555	4 625 873	–
Projet de modernisation GI/TI	28 391 807	26 725 764	1 666 043	–
Commission d'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées or disparues.....	32 905 874	18 638 321	14 267 553	–
Projet sur le contrôle de l'accès et la sécurité physique.....	6 513 968	5 895 111	618 857	–
Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement.....	148 024	109 813	38 211	–
Affectations bloquées				
Report	696 818	–	696 818	–
Transfert/réaffectation	493 145	–	493 145	–
Revenus affectés aux dépenses	(200 558)	–	(200 558)	–
	209 655 506	187 449 564	22 205 942	–
Montants législatifs	15 497 314	15 491 334	–	5 980
	225 152 820	202 940 898	22 205 942	5 980
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	5 885 063	5 084 084	800 979	–
Montants législatifs	289 643	289 643	–	–
	6 174 706	5 373 727	800 979	–
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	30 126 085	28 834 111	1 291 974	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	106 120	–	106 120	–
Autre	37 050	–	37 050	–
	30 269 255	28 834 111	1 435 144	–
Montants législatifs	3 597 251	3 575 174	–	22 077
	33 866 506	32 409 285	1 435 144	22 077
Bureau du directeur général des élections				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	32 302 382	31 903 703	398 679	–
Montants législatifs	99 582 018	99 582 018	–	–
	131 884 400	131 485 721	398 679	–

Commissariat aux langues officielles				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	19 492 826	18 928 368	564 458	–
Affectations bloquées				
Report	440 225	–	440 225	–
Transfert/réaffectation	139 381	–	139 381	–
	<i>20 072 432</i>	<i>18 928 368</i>	<i>1 144 064</i>	–
Montants législatifs	2 123 075	2 119 222	–	3 853
	22 195 507	21 047 590	1 144 064	3 853
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	4 448 143	4 337 149	110 994	–
Projet de modernisation de la GI/TI.....	2 134 038	1 504 203	629 835	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	18 267	–	18 267	–
	<i>6 600 448</i>	<i>5 841 352</i>	<i>759 096</i>	–
Montants législatifs	332 846	332 840	–	6
	6 933 294	6 174 192	759 096	6
Total du portefeuille ministériel	426 207 233	399 431 413	26 743 904	31 916

Programmes/Responsabilités essentielles

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Bureau du Conseil privé												
Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	84 806 508	82 917 353	–	–	–	–	–	–	84 806 508	82 917 353	–	–
Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	18 496 961	15 521 667	–	–	–	–	–	–	18 496 961	15 521 667	–	–
Leadership et orientation au sein de la fonction publique	4 759 997	3 962 978	–	–	–	–	–	–	4 759 997	3 962 978	–	–
Commissions d'enquête	29 647 353	19 543 272	–	–	4 500 000	110 126	–	–	34 147 353	19 653 398	–	–
Services internes	83 142 559	80 885 502	–	–	–	–	200 558	–	82 942 001	80 885 502	–	–
Total partiel	220 853 378	202 830 772	–	–	4 500 000	110 126	200 558	–	225 152 820	202 940 898	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(200 558)	–	–	–	–	–	(200 558)	–	–	–	–	–
Total du ministère	220 652 820	202 830 772	–	–	4 500 000	110 126	–	–	225 152 820	202 940 898	–	–
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes												
Services aux conférences	4 685 532	4 084 661	–	–	–	–	–	–	4 685 532	4 084 661	–	–
Services internes	1 489 174	1 289 066	–	–	–	–	–	–	1 489 174	1 289 066	–	–
Total de l'organisme	6 174 706	5 373 727	–	–	–	–	–	–	6 174 706	5 373 727	–	–
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports												
Enquêtes indépendantes de sécurité et communication des risques dans le réseau de transport	27 332 657	26 156 576	–	–	–	–	–	–	27 332 657	26 156 576	–	–
Services internes	6 533 849	6 252 709	–	–	–	–	–	–	6 533 849	6 252 709	–	–
Total de l'organisme	33 866 506	32 409 285	–	–	–	–	–	–	33 866 506	32 409 285	–	–
Bureau du directeur général des élections												
Opérations électorales	62 461 984	62 296 091	–	–	–	–	–	–	62 461 984	62 296 091	–	–
Régulation des activités électorales	13 028 369	12 964 647	–	–	2 231 441	2 231 441	–	–	15 259 810	15 196 088	–	–

Engagement électoral	10 836 390	10 793 892	-	-	-	-	-	-	10 836 390	10 793 892	-	-
Services internes	43 326 216	43 199 650	-	-	-	-	-	-	43 326 216	43 199 650	-	-
Total de l'organisme	129 652 959	129 254 280	-	-	2 231 441	2 231 441	-	-	131 884 400	131 485 721	-	-
Commissariat aux langues officielles												
Protection des droits linguistiques	7 995 071	7 468 645	-	-	-	-	-	-	7 995 071	7 468 645	-	-
Promotion de la dualité linguistique	7 555 305	7 403 591	-	-	-	-	-	-	7 555 305	7 403 591	-	-
Services internes	6 645 131	6 175 354	-	-	-	-	-	-	6 645 131	6 175 354	-	-
Total de l'organisme	22 195 507	21 047 590	-	-	-	-	-	-	22 195 507	21 047 590	-	-
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité												
Examens	2 199 258	1 649 946	-	-	-	-	-	-	2 199 258	1 649 946	-	-
Enquêtes	1 360 623	1 244 252	-	-	-	-	-	-	1 360 623	1 244 252	-	-
Services internes	1 798 881	3 279 994	1 574 532	-	-	-	-	-	3 373 413	3 279 994	-	-
Total de l'organisme	5 358 762	6 174 192	1 574 532	-	-	-	-	-	6 933 294	6 174 192	-	-
Total du portefeuille ministériel	417 901 260	397 089 846	1 574 532	-	6 731 441	2 341 567	-	-	426 207 233	399 431 413	-	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau du Conseil privé									
Contributions									
–	–	4 500 000	–	4 500 000	Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées	110 126	4 389 874	–	–
–	–	4 500 000	–	4 500 000	Total du ministère	110 126	4 389 874	–	–
Bureau du directeur général des élections									
Autres paiements de transfert									
–	1 100 000	–	(247 674)	852 326	(S) Allocations aux vérificateurs des associations de circonscription	852 326	–	–	1 308 468
–	–	–	357 151	357 151	(S) Remboursement des dépenses électorales des candidats concernant la 42 ^{ième} élection générale, versé au bénéficiaire désigné	357 151	–	–	3 576 996
–	–	–	2 988	2 988	(S) Versement d'allocations aux vérificateurs des candidats concernant la 42 ^{ième} élection générale	2 988	–	–	38 271
–	–	–	994 074	994 074	(S) Remboursement des dépenses électorales aux candidats et versement d'allocations aux vérificateurs des candidats concernant les élections partielles de l'année en cours	994 074	–	–	43 233
–	–	–	24 902	24 902	(S) Remboursement des dépenses électorales aux candidats et versement d'allocations aux vérificateurs d'autres élections générales et élections partielles	24 902	–	–	199 285
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	(3 955 040)
–	1 100 000	–	1 131 441	2 231 441	Total de l'organisme	2 231 441	–	–	1 211 213
–	1 100 000	4 500 000	1 131 441	6 731 441	Total du portefeuille ministériel	2 341 567	4 389 874	–	1 211 213

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Bureau du Conseil privé			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Services de soutien interne	200 558	–	73 082
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	200 558	–	73 082

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau du Conseil privé		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Traitements	165 462	64 080
Achat de biens et services	9 610	11 719
Redressements des crédettes de l'exercice précédent	650 983	472 708
	826 055	548 507
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Services de soutien interne	75 000	73 082
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 980	34 166
Revenus divers		
Revenus en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	3 880	4 120
Produits d'autres montants adjugés par une cour	–	10 000
Divers	1 262	1 223
	5 142	15 343
Total du ministère	912 177	671 098
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 882	36
Redressements des crédettes de l'exercice précédent	19 304	10 976
	21 186	11 012
Revenus divers		
Contributions des gouvernements provinciaux	965 800	979 600
Total de l'organisme	986 986	990 612
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	252 220	6 984
Redressements des crédettes de l'exercice précédent	13 638	20 765
	265 858	27 749

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Programme d'accès à l'information – Frais	330	420
Article 29.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> – Remboursement par des provinces pour diverses enquêtes		
	103 353	57 902
	103 683	58 322
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	22 077	10 521
Revenus divers		
Divers	16 229	12 270
Total de l'organisme	407 847	108 862
Bureau du directeur général des élections		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	180 298	22 600
Recouvrement de trop-payés	1 606	–
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	96 169	52 434
	278 073	75 034
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	183	656
Revenus divers		
Gain provenant de la vente des immobilisations	15	–
Excédent des dépenses électorales des candidats	26 915	5 826
Dons anonymes aux candidats / partis politiques	4 511	1 184
Remboursement de contributions excédentaires	171 719	277 719
Produits d'autres montants adjugés par une cour	2 500	1 525
Intérêts et pénalités		
Intérêts sur les débiteurs en souffrance	5 918	2 109
Divers	19 377	15 612
	230 955	303 975
Total de l'organisme	509 211	379 665

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Commissariat aux langues officielles		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	29 735	3 150
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	38 660	10 504
	68 395	13 654
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens et de produits d'information	60	80
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 853	92
Total de l'organisme	72 308	13 826
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Traitements	6 946	–
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	11 238	908
	18 184	908
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	6	300
Revenus divers		
Revenus en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	–	25
Total de l'organisme	18 190	1 233
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 477 751	676 864
Ventes de biens et de services	178 743	131 484
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	32 099	45 735
Revenus divers	1 218 126	1 311 213
Total du portefeuille ministériel	2 906 719	2 165 296

Section 9

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Défense nationale

Ministère de la Défense nationale

**Centre de la sécurité des
télécommunications**

**Comité externe d'examen des griefs
militaires**

**Commission d'examen des plaintes
concernant la police militaire**

**Bureau du commissaire du Centre de la
sécurité des télécommunications**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	232
Sommaire du portefeuille ministériel.....	237
Détail budgétaire par affectation.....	241
Programmes.....	243
Paiements de transfert.....	245
Détail des montants disponibles pour être dépensés	247
Revenus	248

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources de dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère de la Défense nationale**Résultat stratégique 1**

La Défense demeure continuellement préparée à s'acquitter de la défense nationale et des services de la Défense en conformité avec les valeurs et intérêts canadiens.

Programme 1.1 : Production des éléments de capacité de la Défense

Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise à appuyer la Défense par la production et le maintien de portefeuilles d'éléments fondamentaux de capacité de défense, de sorte que ceux-ci soient toujours disponibles en fonction des quantités, des combinaisons et des conditions nécessaires pour soutenir la chaîne de programmes offerts par la Défense, du Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense au Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action, qui, ensemble, permettent à la Défense de mener les activités du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense et Services de la Défense et contributions au gouvernement. Les principaux éléments de capacité de la Défense sont le personnel militaire, le matériel et les systèmes d'information, l'information et les biens immobiliers. Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise notamment à fournir de manière adéquate et constante du personnel et du matériel militaires à court terme et à long terme, de sorte que ces éléments puissent être intégrés afin de produire des éléments de force par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action. Les résultats sont obtenus par l'intermédiaire de programmes subordonnés, lesquels sont axés sur des portefeuilles distincts : personnel militaire et organisation, matériel, biens immobiliers, ou systèmes d'information. On a recours à une approche de cycle de vie pour gérer chaque portefeuille. Les aspects essentiels de l'approche de cycle de vie sont des sous-sous-programmes offrant les principales fonctions de cycle de vie : mise en service; maintenance; mise à niveau et approvisionnement; retrait du service; gestion du portefeuille; et coordination et contrôle généraux. Le type d'activité se déroulant dans le cadre de chacune de ces fonctions principales dépend du portefeuille d'entités produites et, par conséquent, la répartition des fonctions de cycle de vie en sous-sous-programmes est propre à chaque portefeuille. L'autorité de ce Programme découle de la *Loi sur la défense nationale*.

Programme 1.2 : Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action

Le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action produit et renouvelle les éléments de force de façon continue aux fins d'utilisation dans le cadre du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense, et pour la prestation du Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce Programme vise ainsi à augmenter les chances de réussite et à diminuer les risques d'échec de la défense du Canada, en plus de promouvoir les intérêts du pays. Les résultats sont produits par la réunion des éléments de force provenant des éléments fondamentaux de capacité de la Défense (c'est-à-dire : personnel militaire, matériel et systèmes d'information, information et, dans certains cas, biens immobiliers), et par leur intégration dans divers programmes d'instruction et de certification pour qu'ils atteignent le niveau de disponibilité opérationnelle requis afin de remplir des rôles établis à l'avance lors des opérations auxquelles ils sont affectés. La disponibilité opérationnelle s'entend des caractéristiques que sont le volume, l'endurance, la réactivité et la capacité chez les éléments de force qui ne sont pas employés. Ces caractéristiques servent à déterminer le niveau de risque auquel on s'exposerait si d'éventuels rôles étaient attribués à ces éléments dans le cadre d'opérations en cours et de contingence. Les éléments de force produits par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action sont organisés en portefeuilles selon les environnements terrestres, aériens et maritimes dans lesquels ils mènent leurs opérations. Il existe également des portefeuilles pour les éléments de force qui travaillent conjointement dans l'ensemble de ces

domaines, et pour les éléments de force qui remplissent des fonctions de soutien commun. Au sein de ces portefeuilles, des éléments de force sont produits afin d'atteindre des objectifs de disponibilité opérationnelle. Ceux-ci assurent le maintien de la production sur des horizons à court terme et à moyen terme, et la conformité du nombre d'éléments de force disponibles pour participer à des opérations en cours et de contingence avec les niveaux acceptables de risque opérationnel.

Programme 1.3 : Recherche et développement concernant les capacités de la Défense

Le Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense vise à fournir les bases analytiques et les connaissances nécessaires pour prévoir les changements relatifs aux menaces et à la sécurité et pour déterminer la demande se rattachant aux capacités de la Défense à court et à long terme afin de permettre une prise de décisions stratégiques fondées sur les résultats qui harmonisent l'introduction, la modification et le dessaisissement des capacités de la Défense et guident l'application des capacités existantes selon des degrés de risque acceptables. Les résultats sont obtenus par : l'établissement et la surveillance des objectifs à court terme de préparation des éléments de force et de l'exécution des opérations de la Défense; la détermination des leçons retenues à partir des opérations antérieures; l'évaluation des tendances en matière de défense et de sécurité; le développement et l'intégration de nouvelles connaissances et de nouveaux systèmes ainsi que de nouvelles méthodes pour exécuter les opérations; l'élaboration d'approches et la réalisation d'analyses des capacités de la Défense sur le plan stratégique, opérationnel et tactique; l'évaluation des capacités actuelles et futures; l'élaboration et l'évaluation de solution de rechange pour la Défense; la prestation d'une surveillance et expertise concernant les capacités de la Défense; et la planification de l'utilisation des capacités de la Défense pour des capacités de la Défense durables dans l'avenir. Ainsi, ce Programme appuie la Défense en fournissant les produits et services essentiels au Programme de production d'éléments de capacité de la Défense, au Programme de production d'éléments de force prête à l'action de la Défense et, en partie, au Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense ainsi qu'au Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce Programme habilite aussi directement la réalisation de la gestion et de la surveillance de la Défense dans son ensemble.

Résultat stratégique 2

Les opérations et services de la Défense améliorent la stabilité et la sécurité, et promeuvent les valeurs et intérêts canadiens.

Programme 2.1 : Opérations de soutien et de combat de la Défense

Le Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense vise à offrir une puissance militaire dans le cadre d'opérations de combat, de sécurité, de stabilité et de surveillance menées en réaction à des menaces armées, ou à un risque d'agression armée, dans le but de protéger la souveraineté du Canada, d'appuyer les valeurs des Canadiens et de défendre les intérêts du gouvernement du Canada. Les résultats escomptés du Programme sont atteints par la mise en œuvre de capacités de la Défense à l'échelle nationale, continentale et internationale, de façon indépendante ou en collaboration avec des alliés, dans le but premier de contrer les menaces par la force militaire. L'expression « capacité de la Défense » fait référence à la capacité d'une force militaire d'obtenir les effets escomptés pour contrer une menace par la réalisation d'une opération de la Défense (ou la prestation d'un service de la Défense) en exécutant des tâches conformément aux concepts, aux doctrines et aux normes établis. Les forces militaires fournies par la Défense sont constituées d'éléments de force, soit des entités organisationnelles qui, elles, sont composées de membres des Forces armées canadiennes et, dans certains cas, de membres du personnel du ministère de la Défense nationale. Les éléments de force comprennent les personnes ayant une expertise spécialisée, les renseignements spécialisés, le matériel (p. ex., équipement, plateformes, systèmes d'armes) et, dans certains cas, les biens immobiliers nécessaires à la mise en œuvre des capacités pour contrer les menaces. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La *Loi sur la défense nationale*, la politique en matière de défense, les traités et les accords internationaux, l'appartenance à des organisations militaires et les directives reçues par le gouvernement du Canada sous-tendent ce Programme. Les sous-programmes découlant de ce Programme visent un éventail de menaces qui peuvent surgir dans divers contextes opérationnels, dans le cadre de divers mécanismes de prestation et dans diverses régions géographiques.

Programme 2.2 : Services de la Défense et contributions au gouvernement

Le Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement vise à appuyer la réalisation des initiatives du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de sûreté, et à encourager la reconnaissance et la fierté à l'égard du Canada et des forces militaires canadiennes. Un tel soutien est fourni grâce à la prestation de services de la Défense uniques à l'appui d'autres éléments du gouvernement ou de la population canadienne. En vue de susciter et de partager un sentiment de fierté et de sensibiliser

la population à l'égard de l'héritage, des contributions et du leadership militaires du Canada, la Défense fournit des services uniques ainsi que des occasions de sensibilisation, de préservation et de développement. Les services uniques de la Défense comprennent également les opérations menées en vue d'assurer ou d'améliorer la sécurité, la sûreté, la stabilité ou le bien-être des Canadiens ou de populations en péril d'autres nations, conformément aux valeurs canadiennes et aux intérêts du gouvernement du Canada, dans les situations où une défense contre des menaces armées pourrait être nécessaire mais ne constitue pas l'objectif premier. Les opérations sont menées en employant des éléments de force en vue d'atteindre un effet escompté dans des contextes précis grâce à l'exécution de tâches selon les concepts, les doctrines et les normes établis. Les éléments de force fournis par la Défense sont des entités organisationnelles composées de membres des Forces armées canadiennes et, dans certains cas, de membres du personnel du Ministère de la Défense nationale. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La Défense se tient prête en tout temps à employer des éléments de force dans le cadre de ce Programme; toutefois, des opérations d'envergure n'ont pas lieu systématiquement au cours de chaque année financière.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Centre de la sécurité des télécommunications

Résultat stratégique 1

Les capacités en matière de renseignement électromagnétique étranger et de sécurité technique font progresser et protègent les intérêts vitaux du Canada.

Programme 1.1 : Renseignement électromagnétique

Ce programme fournit du renseignement étranger qui répond aux intérêts vitaux du gouvernement du Canada en matière de défense, de sécurité, et d'affaires internationales grâce à la collecte, au traitement et à l'analyse de renseignement, ainsi qu'à l'élaboration de rapports. Il offre également une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité.

Programme 1.2 : Sécurité des technologies de l'information

Ce programme fournit des avis, des conseils, et des services pour aider à protéger les renseignements électroniques et les systèmes d'information d'importance au gouvernement du Canada.

Comité externe d'examen des griefs militaires

Résultat stratégique 1

Le Chef d'état-major de la Défense et les membres des Forces armées canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.

Programme 1.1 : Examen indépendant des griefs militaires

Le Comité externe d'examen des griefs militaires est un tribunal indépendant qui examine les griefs militaires qui lui sont renvoyés conformément à l'article 29 de la *Loi sur la Défense nationale* qui prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans les affaires des Forces armées canadiennes a le droit de déposer un grief; il s'agit, à quelques exceptions près, de la seule procédure formelle de plainte dont disposent les membres des Forces armées canadiennes. Le Comité remet ses conclusions et ses recommandations au chef d'état-major de la Défense et au militaire qui a soumis le grief. Les conclusions et recommandations du Comité peuvent également faire état de problèmes touchant certaines politiques et de préoccupations d'ordre général. Dans la mesure où les circonstances et les considérations d'équité le permettent, le Comité procède à l'examen des griefs militaires sans formalisme et avec célérité. Le Comité présente les résultats de ses activités dans son rapport annuel et dans diverses publications.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Résultat stratégique 1

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire assure que la police militaire des Forces canadiennes applique les normes déontologiques les plus élevées, conformément aux meilleures pratiques du droit et de la police, et soit libre de toute forme d'ingérence dans ses enquêtes.

Programme 1.1 : Règlement des plaintes

L'objectif de ce programme est de régler avec succès les plaintes portant sur la conduite des membres de la police militaire ainsi que les plaintes pour ingérence dans les enquêtes de la police militaire, en surveillant et en révisant toutes les plaintes reçues. Ce programme est essentiel afin d'aider les membres de la police militaire à exercer leurs fonctions et attributions avec toute l'efficacité et le professionnalisme possibles.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications**Résultat stratégique 1**

Le Centre de la sécurité des télécommunications s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada et avec le souci du respect de la vie privée des Canadiens.

Programme 1.1 : Programme d'examen du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

Ce programme prévoit l'examen indépendant de la légalité des activités du Centre de la sécurité des télécommunications par le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications afin de déterminer si elles sont conformes aux lois du Canada en général, et en particulier la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur la Défense nationale*, le *Code criminel* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le programme prévoit également que le Commissaire puisse entreprendre une enquête, s'il le juge nécessaire, afin de donner suite à une plainte déposée par des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada. Si le commissaire estime que le Centre de la sécurité des télécommunications pourrait ne pas s'être conformé à la loi, il est tenu d'en informer le ministre de la Défense nationale et le Procureur général du Canada. En outre, le commissaire a l'obligation, en vertu de la *Loi sur la protection de l'information*, de recevoir des renseignements de personnes astreintes au secret à perpétuité qui veulent se prévaloir de la défense d'intérêt public pour divulguer des renseignements classifiés au sujet du Centre de la sécurité des télécommunications.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Défense nationale										
-	14 201 614 868	-	-	14 201 614 868	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	335 058 697	-	335 058 697	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	731 269 192	-	731 269 192	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	1 210 006	1 210 006		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
-	-	-	31 749	31 749		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	297 500	297 500		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
-	-	-	1 016 866	1 016 866		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
-	-	-	92 730 747	92 730 747		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	308 030 068	308 030 068		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	402 642 318	402 642 318		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(4 109 289)	(4 109 289)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(30 000)	(30 000)		crédit 1 (Industrie)				
-	-	-	(2 446 290)	(2 446 290)		crédit 1 (Ressources naturelles)				
-	-	-	(3 700 000)	(3 700 000)		crédit 1 (Agence Parcs Canada)				
-	-	-	(104 571)	(104 571)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	(3 050 000)	(3 050 000)		crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique)				
-	-	-	(3 031 334)	(3 031 334)		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
-	-	-	(100 000)	(100 000)		crédit 5 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)				
-	-	-	(50 000)	(50 000)		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
-	-	-	(5 800 000)	(5 800 000)		crédit 10 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(1 050 209)	(1 050 209)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	14 201 614 868	1 066 327 889	782 487 561	16 050 430 318		Total – Crédit 1	15 560 133 719	490 296 599	-	13 919 219 357
Dépenses en capital										
-	3 102 710 864	-	-	3 102 710 864	5	Dépenses en capital				
-	-	668 095 118	-	668 095 118	5b	Dépenses en capital				
-	-	31 500 825	-	31 500 825	5c	Dépenses en capital				
Virement du :										
-	-	-	3 862 294	3 862 294		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	3 246 182	3 246 182		CT, crédit 30 ¹				
-	-	-	80 035 373	80 035 373		CT, crédit 33 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(300 000)	(300 000)		crédit 1 (Énergie atomique du Canada, Limitée)				
-	-	-	(200 000)	(200 000)		crédit 1 (Service canadien du renseignement de sécurité)				

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
-	-	-	(100 000)	(100 000)		crédit 5 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
-	-	-	(737 387)	(737 387)		crédit 5 (Ressources naturelles)				
-	-	-	(350 000)	(350 000)		crédit 5 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	(235 040)	(235 040)		crédit 5 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	(2 000 000)	(2 000 000)		crédit 5 (Services partagés Canada)				
-	3 102 710 864	699 595 943	83 221 422	3 885 528 229		Total – Crédit 5	3 722 931 316	162 596 913	-	3 055 226 195
-	164 695 408	-	-	164 695 408	10	Subventions et contributions				
-	-	12 308 014	-	12 308 014	10c	Subventions et contributions				
-	164 695 408	12 308 014	-	177 003 422		Total – Crédit 10	152 820 308	24 183 114	-	150 784 806
-	273 777 210	12 330 667	(16 331 509)	269 776 368	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	269 776 368	-	-	255 678 012
-	916 558 484	66 619 353	2 167 810 979	3 150 988 816	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Membres militaires	3 150 988 816	-	-	1 216 089 514
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Ministre de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
-	2 100 000	-	(614 599)	1 485 401	(S)	Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	1 485 401	-	-	1 763 782
-	500 000	-	(183 899)	316 101	(S)	Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (L.R.C. (1970), ch. D-3)	316 101	-	-	370 923
-	26 000	-	(3 316)	22 684	(S)	Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)	22 684	-	-	26 397
18 034 807	-	-	23 773 722	41 808 529	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	18 035 081	-	23 773 448	4 501 914
-	-	-	492 327	492 327	(S)	Pertes d'opérations de change	492 327	-	-	-
-	-	-	-	-		Crédits non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	2 409 129
18 034 807	18 662 067 234	1 857 181 866	3 040 652 888	23 577 936 795		Total budgétaire	22 877 086 721	677 076 626	23 773 448	18 606 153 529
71 880 171	-	-	-	71 880 171	L11c	Autorisation d'un compte d'avance du fonds de roulement prescrite par le crédit L20b, <i>Loi n° 1 de 1976 portant affectation de crédits</i> . Limite 120 000 000 \$ (Net)	(5 180 525)	-	77 060 696	9 262 275
18 034 807	18 662 067 234	1 857 181 866	3 040 652 888	23 577 936 795		Total du ministère – Budgétaire	22 877 086 721	677 076 626	23 773 448	18 606 153 529
71 880 171	-	-	-	71 880 171		Total du ministère – Non budgétaire	(5 180 525)	-	77 060 696	9 262 275

						Centre de la sécurité des télécommunications				
-	560 506 384	-	-	560 506 384	1	Dépenses du programme				
-	-	11 677 230	-	11 677 230	1b	Dépenses du programme				
						Virement du :				
-	-	-	21 601 037	21 601 037		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	23 460 417	23 460 417		CT, crédit 30 ¹				
						Virement du crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(362 250)	(362 250)						
-	560 506 384	11 677 230	44 699 204	616 882 818		Total – Crédit 1	589 836 561	27 046 257	-	557 106 928
-	35 477 339	574 970	(3 415 388)	32 636 921	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	32 636 921	-	-	33 670 717
865	-	-	20 620	21 485	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	865	20 620	73 436
-	-	-	-	-		Crédits non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	9 113
865	595 983 723	12 252 200	41 304 436	649 541 224		Total de l'organisme – Budgétaire	622 473 482	27 047 122	20 620	590 860 194
						Comité externe d'examen des griefs militaires				
-	6 160 384	-	-	6 160 384	1	Dépenses du programme				
-	-	594 400	-	594 400	1b	Dépenses du programme				
						Virement du :				
-	-	-	121 619	121 619		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	307 054	307 054		CT, crédit 25 ¹				
-	6 160 384	594 400	428 673	7 183 457		Total – Crédit 1	6 179 818	1 003 639	-	5 383 550
-	562 442	-	(16 896)	545 546	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	545 546	-	-	602 252
-	-	-	1 093	1 093	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 093	-	-	-
-	6 722 826	594 400	412 870	7 730 096		Total de l'organisme – Budgétaire	6 726 457	1 003 639	-	5 985 802
						Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire				
-	4 207 948	-	-	4 207 948	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
-	-	-	35 289	35 289		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	210 876	210 876		CT, crédit 25 ¹				
-	4 207 948	-	246 165	4 454 113		Total – Crédit 1	4 175 963	278 150	-	3 748 700
-	430 352	-	(70 617)	359 735	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	359 735	-	-	370 830
89	-	-	65	154	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	89	65	-
89	4 638 300	-	175 613	4 814 002		Total de l'organisme – Budgétaire	4 535 698	278 239	65	4 119 530

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications										
-	1 940 071	-	-	1 940 071	1	Dépenses du programme				
-	-	-	22 171	22 171		Virement du : CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	97 004	97 004		CT, crédit 25 ¹				
-	1 940 071	-	119 175	2 059 246		Total – Crédit 1	1 825 235	234 011	-	1 834 217
-	169 145	-	(27 319)	141 826	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	141 826	-	-	170 161
-	2 109 216	-	91 856	2 201 072		Total de l'organisme – Budgétaire	1 967 061	234 011	-	2 004 378
18 035 761	19 271 521 299	1 870 028 466	3 082 637 663	24 242 223 189		Total du ministère – Budgétaire	23 512 789 419	705 639 637	23 794 133	19 209 123 433
71 880 171	-	-	-	71 880 171		Total du ministère – Non budgétaire	(5 180 525)	-	77 060 696	9 262 275

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	16 292 310 592	15 951 438 477	340 872 115	–
La présidence canadienne du G7 en 2018.....	2 553 399	2 553 399	–	–
Affectations bloquées				
Report	125 260 973	–	125 260 973	–
Transfert/réaffectation	24 163 511	–	24 163 511	–
Revenus affectés aux dépenses	(393 858 157)	(393 858 157)	–	–
	<i>16 050 430 318</i>	<i>15 560 133 719</i>	<i>490 296 599</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	3 722 931 316	3 722 931 316	–	–
Affectations bloquées				
Report	162 596 913	–	162 596 913	–
	<i>3 885 528 229</i>	<i>3 722 931 316</i>	<i>162 596 913</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	152 820 308	152 820 308	–	–
Affectations bloquées				
Report	24 183 114	–	24 183 114	–
	<i>177 003 422</i>	<i>152 820 308</i>	<i>24 183 114</i>	–
Montants législatifs	3 464 974 826	3 441 201 378	–	23 773 448
	<i>23 577 936 795</i>	<i>22 877 086 721</i>	<i>677 076 626</i>	<i>23 773 448</i>
Centre de la sécurité des télécommunications				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	494 155 253	480 756 059	13 399 194	–
Projet lié à l'installation à long terme du Centre de la sécurité des télécommunications	115 861 745	109 637 641	6 224 104	–
Affectations bloquées				
Report	7 817 781	–	7 817 781	–
Transfert/réaffectation	48 039	–	48 039	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 000 000)	(557 139)	(442 861)	–
	<i>616 882 818</i>	<i>589 836 561</i>	<i>27 046 257</i>	–
Montants législatifs	32 658 406	32 636 921	865	20 620
	<i>649 541 224</i>	<i>622 473 482</i>	<i>27 047 122</i>	<i>20 620</i>

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Comité externe d'examen des griefs militaires				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	7 153 272	6 179 818	973 454	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	30 185	–	30 185	–
	7 183 457	6 179 818	1 003 639	–
Montants législatifs	546 639	546 639	–	–
	7 730 096	6 726 457	1 003 639	–
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	4 449 113	4 175 963	273 150	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	5 000	–	5 000	–
	4 454 113	4 175 963	278 150	–
Montants législatifs	359 889	359 735	89	65
	4 814 002	4 535 698	278 239	65
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	2 054 246	1 825 235	229 011	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	5 000	–	5 000	–
	2 059 246	1 825 235	234 011	–
Montants législatifs	141 826	141 826	–	–
	2 201 072	1 967 061	234 011	–
Total du portefeuille ministériel	24 242 223 189	23 512 789 419	705 639 637	23 794 133

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Défense nationale												
Production des éléments de capacité de la Défense	12 423 400 694	11 805 559 064	3 730 226 301	3 521 286 968	7 324 186	2 411 975	248 464 445	253 274 139	15 912 486 736	15 075 983 868	33 225 116	(755 122)
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	4 282 990 874	4 471 775 853	77 597 347	88 051 269	1 400 000	1 400 000	9 453 127	8 057 963	4 352 535 094	4 553 169 159	12 768 352	(5 367 553)
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense	443 147 875	502 853 263	36 317 434	37 687 873	131 412	131 412	439 763	184 657	479 156 958	540 487 891	–	–
Opérations de soutien et de combat de la Défense	1 729 792 478	1 671 909 958	19 661 926	17 279 031	161 071 010	145 712 272	111 293 763	112 871 868	1 799 231 651	1 722 029 393	25 886 703	942 150
Services de la Défense et contributions au gouvernement	484 012 751	484 442 758	34 767	3 382 171	8 901 000	4 988 835	9 513 209	1 847 031	483 435 309	490 966 733	–	–
Services internes	544 094 443	456 828 172	21 690 454	55 244 004	–	–	14 693 850	17 622 499	551 091 047	494 449 677	–	–
Total partiel	19 907 439 115	19 393 369 068	3 885 528 229	3 722 931 316	178 827 608	154 644 494	393 858 157	393 858 157	23 577 936 795	22 877 086 721	71 880 171	(5 180 525)
Revenus affectés aux dépenses	(393 858 157)	(393 858 157)	–	–	–	–	(393 858 157)	(393 858 157)	–	–	–	–
Total du ministère	19 513 580 958	18 999 510 911	3 885 528 229	3 722 931 316	178 827 608	154 644 494	–	–	23 577 936 795	22 877 086 721	71 880 171	(5 180 525)
Centre de la sécurité des télécommunications												
Renseignement électromagnétique	453 662 534	443 858 374	–	–	–	–	–	–	453 662 534	443 858 374	–	–
Sécurité des technologies de l'information	196 878 690	179 172 247	–	–	–	–	1 000 000	557 139	195 878 690	178 615 108	–	–
Total partiel	650 541 224	623 030 621	–	–	–	–	1 000 000	557 139	649 541 224	622 473 482	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 000 000)	(557 139)	–	–	–	–	(1 000 000)	(557 139)	–	–	–	–
Total de l'organisme	649 541 224	622 473 482	–	–	–	–	–	–	649 541 224	622 473 482	–	–
Comité externe d'examen des griefs militaires												
Examen indépendant des griefs militaires	4 539 396	3 922 563	–	–	–	–	–	–	4 539 396	3 922 563	–	–
Services internes	3 190 700	2 803 894	–	–	–	–	–	–	3 190 700	2 803 894	–	–
Total de l'organisme	7 730 096	6 726 457	–	–	–	–	–	–	7 730 096	6 726 457	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire												
Règlement des plaintes	2 482 754	2 465 292	–	–	–	–	–	–	2 482 754	2 465 292	–	–
Services internes	2 331 248	2 070 406	–	–	–	–	–	–	2 331 248	2 070 406	–	–
Total de l'organisme	4 814 002	4 535 698	–	–	–	–	–	–	4 814 002	4 535 698	–	–
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications												
Programme d'examen du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications												
Services internes	571 478	574 515	–	–	–	–	–	–	571 478	574 515	–	–
Total de l'organisme	2 201 072	1 967 061	–	–	–	–	–	–	2 201 072	1 967 061	–	–
Total du portefeuille ministériel	20 177 867 352	19 635 213 609	3 885 528 229	3 722 931 316	178 827 608	154 644 494	–	–	24 242 223 189	23 512 789 419	71 880 171	(5 180 525)

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Défense nationale									
Subventions									
–	2 400 000	–	–	2 400 000	Subventions à l'appui du Programme de dédommagement des employeurs de réservistes	33 064	2 366 936	–	–
–	500 000	100 000	–	600 000	Subventions à l'appui du Programme d'engagement de la Défense	550 099	49 901	–	499 707
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada :									
–	467 000	–	–	467 000	Ligue navale du Canada	462 000	5 000	–	458 000
–	467 000	–	–	467 000	Ligue des cadets de l'Armée du Canada	462 000	5 000	–	458 000
–	467 000	–	–	467 000	Ligue des cadets de l'Air du Canada	462 000	5 000	–	458 000
(S) Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)									
–	26 000	–	(3 316)	22 684		22 684	–	–	26 397
–	4 327 000	100 000	(3 316)	4 423 684	Total – Subventions	1 991 847	2 431 837	–	1 900 104
Contributions									
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord :									
–	77 992 408	12 208 014	6 279 642	96 480 064	Budget militaire de l'OTAN (Programmes de l'OTAN)	96 480 064	–	–	84 599 569
–	60 100 000	–	(7 737 168)	52 362 832	Programme de l'OTAN d'investissement au service de la sécurité (Programmes de l'OTAN)	36 481 238	15 881 594	–	33 965 769
–	11 389 000	–	–	11 389 000	Contributions à l'appui au Programme d'instruction et de coopération militaires	10 511 857	877 143	–	10 843 564
–	5 500 000	–	–	5 500 000	Contributions à l'appui du Programme d'aide aux immobilisations	587 789	4 912 211	–	5 177 394
–	3 100 000	–	–	3 100 000	Contribution à l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens	3 019 671	80 329	–	2 908 142
–	2 182 000	–	57 114	2 239 114	Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Autres activités de l'OTAN	2 239 114	–	–	1 787 572
–	131 000	–	412	131 412	Contribution au Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique	131 412	–	–	129 089
–	–	–	1 400 000	1 400 000	Contribution au Fonds de commémoration de la marine canadienne à l'appui de la préservation du NCSM Sackville	1 400 000	–	–	–

Paiement de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	2 100 000	–	(614 599)	1 485 401	(S) Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	1 485 401	–	–	1 763 782
–	500 000	–	(183 899)	316 101	(S) Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (S R C 1970 ch D-3)	316 101	–	–	370 923
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	9 500 000
–	162 994 408	12 208 014	(798 498)	174 403 924	Total – Contributions	152 652 647	21 751 277	–	151 045 804
–	167 321 408	12 308 014	(801 814)	178 827 608	Total du portefeuille ministériel	154 644 494	24 183 114	–	152 945 908

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Défense nationale				Services internes			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Non budgétaire (retrées disponibles pour être dépensées)			
Production des éléments de capacité de la Défense				Recouvrements des membres	11 505 000	11 210 096	10 824 952
Recouvrements des membres	146 199 822	147 154 532	145 541 073	Recouvrements des autres ministères	30 000	34 727	93 410
Recouvrements des autres ministères	6 484 537	14 063 375	15 453 041	Autres recouvrements	3 158 850	6 377 676	6 511 029
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	29 604 246	30 902 148	59 366 114		14 693 850	17 622 499	17 429 391
Autres recouvrements	66 175 840	61 154 084	86 367 769	Total budgétaire	393 858 157	393 858 157	446 383 287
	248 464 445	253 274 139	306 727 997	Production des éléments de capacité de la Défense	108 842 263	108 842 263	31 218 254
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action				Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	46 905 245	46 905 245	25 913 643
Recouvrements des membres	2 127 273	1 764 813	1 529 589	Opérations de soutien et de combat de la Défense	83 271 844	83 271 844	73 909 347
Recouvrements des autres ministères	1 609 899	1 874 617	1 652 958		239 019 352	239 019 352	131 041 244
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	110 000	309 839	1 320 191	Total non budgétaire	239 019 352	239 019 352	131 041 244
Autres recouvrements	5 605 955	4 108 694	6 915 875	Total du ministère – Budgétaire	393 858 157	393 858 157	446 383 287
	9 453 127	8 057 963	11 418 613	Total du ministère – Non budgétaire	239 019 352	239 019 352	131 041 244
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense				Centre de la sécurité des télécommunications			
Autres recouvrements	439 763	184 657	142 752	Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Opérations de soutien et de combat de la Défense				Sécurité des technologies de l'information			
Recouvrements des membres	125 000	114 330	95 462	Autres recouvrements			
Recouvrements des autres ministères	826 739	–	–	1 000 000			
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	109 598 642	112 688 683	106 319 169	Total de l'organisme – Budgétaire			
Autres recouvrements	743 382	68 855	468 620	1 000 000			
	111 293 763	112 871 868	106 883 251	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			
Services de la Défense et contributions au gouvernement				394 858 157			
Recouvrements des membres	24 450	1 460	13 493	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire			
Recouvrements des autres ministères	9 433 836	510 425	1 007 928	239 019 352			
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	–	1 286 369	2 732 889				
Autres recouvrements	54 923	48 777	26 973				
	9 513 209	1 847 031	3 781 283				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Défense nationale					
Autres revenus					
Revenus de placements			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	20 620	47 629
Autres comptes			Revenus divers		
Intérêt sur prêts aux employés affectés à l'étranger	147 098	155 713	Location et utilisation de biens publics	630 318	643 001
Intérêt gagné sur les fonds en dépôt avec les fournisseurs/ banques	33 395	141 557	Gain net de change	3 946	2 250
Dépôt de garantie (articles extérieurs du Canada)	1 174	2 548	Divers	2 195	26 734
	181 667	299 818		636 459	671 985
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	84 579 609	41 899 105	Total de l'organisme	1 883 980	2 031 729
Ventes de biens et de services			Comité externe d'examen des griefs militaires		
Location et utilisation de biens publics	130 705 369	134 855 295	Autres revenus		
Services de nature réglementaire	9 130	9 962	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Services de nature non réglementaire	182 019 092	205 246 835	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	5 263	–
Ventes de biens et de produits d'information	69 149 487	67 748 009	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	80 706	22 698
Autres frais et droits				85 969	22 698
Revenus reportés	(572 282)	(70 493)	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 093	–
Revenus provenant d'amendes	469 936	463 201	Total de l'organisme	87 062	22 698
Divers	6 731 723	6 352 888	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire		
	6 629 377	6 745 596	Autres revenus		
	388 512 455	414 605 697	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 773 722	18 274 183	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	767	–
Revenus divers			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	–	20 572
Comprend les paiements reçus des Nations Unies	10 196 833	9 881 724		767	20 572
Gain net de change	4 046 470	563 685	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	65	89
	14 243 303	10 445 409	Revenus divers	35	85
Total du ministère	511 290 756	485 524 212	Total de l'organisme	867	20 746
Centre de la sécurité des télécommunications			Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	192	–
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	135 312	444 751	Total de l'organisme	192	–
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	328 889	394 693			
	464 201	839 444	Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits	762 700	472 671	Autres frais et droits		

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	181 667	299 818
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	85 130 738	42 781 819
Ventes de biens et de services	389 275 155	415 078 368
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 795 500	18 321 901
Revenus divers	14 879 797	11 117 479
Total du portefeuille ministériel	513 262 857	487 599 385

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 10

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Environnement et Changement climatique

Ministère de l'Environnement

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Agence Parcs Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	252
Sommaire du portefeuille ministériel.....	258
Détail budgétaire par affectation.....	260
Programmes.....	262
Paiements de transfert.....	264
Détail des montants disponibles pour être dépensés	266
Revenus	267

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère de l'Environnement**Résultat stratégique 1**

L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Ce programme vise à prévenir la perte de la biodiversité tout en permettant l'utilisation durable grâce : à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats essentiels; à la conservation et à la protection de populations saines d'oiseaux migrateurs; à la surveillance, à la conservation et à la restauration d'habitats importants effectués par l'établissement et le maintien d'un réseau d'aires protégées, et par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'intendance. Il appuie aussi l'évaluation, la recherche, la planification et la prise de mesures coordonnées et cohérentes à l'échelle nationale pour la protection de la biodiversité, incluant des populations autosuffisantes et viables d'espèces, des écosystèmes sains et diversifiés, ainsi que des ressources génétiques. Ce programme forme des partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, y compris l'intendance et la gestion durable des paysages. Les responsabilités de ce programme découlent de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Les responsabilités internationales du programme ont trait à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992), à la Convention concernant les oiseaux migrateurs, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, au Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques, ainsi qu'à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (la Convention de Ramsar).

Programme 1.2 : Écosystèmes durables

Ce programme vise à assurer la conservation à long terme des écosystèmes du Canada en donnant aux Canadiens, à leurs gouvernements et au secteur privé l'information et les outils environnementaux nécessaires pour intégrer des considérations sociales, économiques et environnementales à leurs décisions et à leurs gestes. Les évaluations environnementales constituent une grande partie de ce programme. L'approche écosystémique de la gestion environnementale vise à préserver la capacité de tout un écosystème de produire des biens et des services écologiques ainsi que des ressources génétiques pour renforcer notre économie de même que la sécurité, la santé et le bien être des gens. Ce programme est axé sur : l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'Environnement et Changement climatique Canada en matière de durabilité; la communication d'information pour appuyer la planification intégrée à l'échelle des écosystèmes; la participation de la collectivité à la remise en état des sites; la participation des jeunes; ainsi que la recherche et la préparation de rapports sur la situation et les tendances environnementales. Il facilite la planification interdisciplinaire et intersectorielle, et l'échange d'information entre les partenaires.

Programme 1.3 : Ressources en eau

Ce programme porte sur les répercussions des activités industrielles, de l'agriculture, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau et les risques qu'ils représentent pour ces ressources. Il vise à minimiser les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada, et à assurer la pérennité de ces ressources. Ce programme est exécuté en collaboration avec des partenaires, plus précisément d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et un éventail d'organisations non gouvernementales. Il se concentre sur la contribution d'Environnement et Changement climatique Canada à la surveillance de la qualité de l'eau et à la réalisation d'analyses et de recherches sur l'eau ainsi que sur le rôle qu'il joue en collaborant avec d'autres ministères pour déterminer les priorités en matière de surveillance et de recherche relatives à la qualité de l'eau, à la quantité d'eau et aux écosystèmes aquatiques. Il fournit des conseils et de l'information scientifiques aux décideurs et appuie la mise en œuvre de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales* et de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*.

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Ce programme s'efforce de conserver et de protéger le milieu naturel par la promotion de la conformité et l'application de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*, de la *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique* et de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Il favorise l'observation des lois en communiquant de l'information aux parties touchées par ces actes législatifs, en les renseignant et en les consultant. Il maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les activités consistent à vérifier le respect des lois, des règlements et des permis relatifs aux espèces sauvages et aux aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, à recueillir des renseignements, à effectuer des inspections et à faire enquête sur les présumés contrevenants. Ce programme collabore aussi avec INTERPOL ainsi qu'avec les États-Unis et le Mexique sous les auspices de la Commission de coopération environnementale, pour renforcer l'application de la législation sur les espèces sauvages. Ces mesures visent à réduire les dommages et les menaces à la biodiversité au profit des Canadiens et de la communauté internationale.

Résultat stratégique 2

Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

Programme 2.1 : Changements climatiques et qualité de l'air

Ce programme vise à protéger la santé des Canadiens, l'environnement et l'économie du Canada contre les effets nocifs des polluants atmosphériques et les incidences des émissions de gaz à effet de serre par l'élaboration et la mise en œuvre de règlements et d'autres mesures de contrôle. Les programmes sont basés sur un travail scientifique rigoureux, une analyse économique et de politique ainsi que la surveillance et le signalement des émissions. Le travail effectué dans le cadre de ce programme est le suivant : collaboration continue avec d'autres gouvernements et avec des intervenants; production de résultats scientifiques solides, conseils d'experts en technologie et en science de l'environnement, évaluations et gestion de programmes pour appuyer les décisions relatives aux investissements technologiques, à l'élaboration de politiques et à la réglementation; collaboration avec les États Unis pour uniformiser la réglementation sur les gaz à effet de serre au besoin, réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et faire progresser la mise au point de technologies propres. Le travail consiste aussi à participer et à contribuer à des tribunes internationales, et à y négocier afin de lutter contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique transfrontalière; il consiste de plus à participer et à contribuer à des processus bilatéraux et multilatéraux pour appuyer les positions et les objectifs du Canada.

Programme 2.2 : Gestion des substances et des déchets

Les activités de ce programme réduisent les menaces que font peser la pollution et les déchets d'origine anthropique sur la santé humaine et l'environnement. Le programme évalue les risques que représentent pour l'environnement des substances déjà dans le commerce (substances existantes) et des substances dont l'utilisation est proposée au Canada (nouvelles substances). Il élabore aussi et met en œuvre des mesures visant à prévenir ou à gérer les risques découlant de ces substances et leurs déchets.

Programme 2.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution

Ce programme minimise les dommages et les menaces pour les milieux naturels et la biodiversité par la promotion et l'application de la législation administrée par Environnement et Changement climatique Canada. Ses activités portent sur la pollution, y compris le rejet de substances toxiques dans l'air, dans l'eau ou sur les terres, et l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui représentent un risque pour l'environnement ou la santé humaine. Ce programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi et de promotion de la conformité. Les agents de promotion de la conformité effectuent des activités pour sensibiliser davantage les entités réglementées et leur faire mieux comprendre et mieux respecter la réglementation et les autres instruments de gestion des risques prévus par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et la *Loi sur les pêches*, ce afin que les résultats environnementaux souhaités soient plus facilement atteints. Ils donnent aussi de l'information sur les exigences relatives aux instruments de gestion des risques, les avantages de l'observation de la loi et les pénalités éventuelles pour ceux qui ne la respectent pas, le cas échéant. Les agents d'application de la loi, d'autre part, procèdent à des inspections pour vérifier que les lois et les règlements sont respectés, recueillent des renseignements, prennent des mesures appropriées pour amener les délinquants à respecter la loi et mènent des enquêtes lorsque nécessaire. Ce programme collabore avec des partenaires internationaux et nationaux pour renforcer l'application transfrontalière de la loi en environnement. Les agents reçoivent de la formation et ils bénéficient souvent d'analyses et d'expertises scientifiques, y compris de conseils scientifiques appuyant les activités d'application de la loi. En plus, le programme bénéficie d'analyses et d'expertises scientifiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux règlements et de règlements révisés.

Résultat stratégique 3

La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

Programme 3.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Ce programme fournit en temps opportun des prévisions et des avertissements fiables et exacts, ainsi que des renseignements sur l'environnement et la météo pour prévoir, gérer et s'adapter aux risques et aux possibilités associés aux conditions changeantes du temps, de l'eau, de la qualité de l'air et du climat. Des activités de surveillance, des recherches, des prévisions et la prestation de services fondées sur des principes scientifiques solides sont effectuées dans le cadre de ce programme pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées afin de protéger leur santé, leur sécurité et leur prospérité économique. Puisque surveiller, comprendre et prédire des conditions (du temps, de l'eau, de la qualité de l'air, de la glace de mer et du climat) qui changent constamment exige un effort mondial, ce programme travaille avec différents collaborateurs partout dans le monde. Ses partenaires dans le monde sont les autres services météorologiques nationaux, comme la National Oceanic and Atmospheric Administration des États Unis et Météo France, ainsi que des organisations internationales, comme l'Organisation météorologique mondiale et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Au niveau national, les collaborateurs comprennent les médias, le milieu universitaire et tous les paliers de gouvernement au Canada. Le programme répond aux responsabilités du Ministère en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, de la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps*, de la *Loi sur la gestion des urgences (2007)*, de la *Convention de l'Organisation météorologique mondiale* et de protocoles d'entente avec d'autres organismes météorologiques et agences spatiales nationaux. Le programme fournit des prévisions et de l'information en cas d'urgences environnementales en lien avec le rejet de matières toxiques ou radioactives dans l'atmosphère.

Programme 3.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Environnement et Changement climatique Canada fournit des prévisions et des services particuliers à des secteurs ciblés sensibles aux conditions météorologiques, dans le cadre d'ententes officielles et de contrats générant des revenus. S'appuyant sur les compétences essentielles offertes par le programme 2.1, ce programme fournit en temps opportun des services, et des prévisions et des observations fiables et exactes du temps, du climat et de la glace pour appuyer la prise des décisions particulières dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime et dans le service militaire. Il fournit des services par le truchement de diverses collaborations au Canada (y compris avec d'autres ministères) et à l'échelle internationale avec l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'avec d'autres pays et instances internationaux, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale et la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). Ce programme aide le Ministère à s'acquitter des responsabilités et obligations qui lui sont confiées par la *Loi sur le ministère de l'Environnement et la Convention de l'Organisation météorologique mondiale*. Il aide aussi d'autres ministères à respecter leurs obligations aux termes de la *Loi sur l'aéronautique et du traité relatif à l'aviation*

civile internationale, de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les pêches*, et appuie les protocoles d'entente conclus avec le ministère des Pêches et des Océans/la Garde côtière canadienne, le ministère de la Défense nationale et divers organismes provinciaux et territoriaux.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Résultat stratégique 1

Évaluations environnementales de grande qualité et en temps opportun des grands projets pour protéger l'environnement et favoriser la croissance économique.

Programme 1.1 : Programme de réalisation d'évaluations environnementales

Ce programme vise à s'assurer que des évaluations environnementales de grande qualité sont réalisées et achevées de façon opportune et prévisible, à l'appui de la croissance économique tout en prévenant ou en réduisant les effets environnementaux négatifs. Le moyen le plus approprié d'éviter le chevauchement d'activités d'évaluation avec d'autres instances est utilisé, ce qui augmente l'efficacité et offre une certitude à tous les participants à l'égard du processus. L'Agence encouragera, surveillera et favorisera le respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). L'évaluation environnementale permet la participation significative du public et des groupes autochtones. Les obligations légales de consultation des Autochtones sont intégrées, dans la mesure du possible, au processus fédéral d'évaluation environnementale. À ce titre, l'Agence consulte les groupes autochtones durant le processus d'évaluation environnementale pour évaluer comment le projet est susceptible de porter atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, et aux intérêts connexes et pour trouver des façons d'éviter ou d'atténuer les impacts négatifs. Ce programme a recouru au financement des paiements de transfert suivants: le Programme d'aide financière aux participants, et la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Programme 1.2 : Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale

Le programme stratégique en matière d'évaluation environnementale élabore un cadre stratégique solide et favorise la mise en place de pratiques saines pour une évaluation environnementale de grande qualité conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). Pour ce faire, on élabore et renforce les politiques, les procédures et les critères pour la réalisation d'évaluations environnementales fédérales; on favorise la collaboration entre le gouvernement fédéral et les autres instances et la mise en œuvre d'actions coordonnées; on favorise la communication et la collaboration avec les peuples autochtones, élabore des instruments et offre des séances de formation aux praticiens de l'évaluation environnementale. Le cadre stratégique en matière d'évaluation environnementale permet une amélioration continue grâce à la recherche, le suivi, l'analyse et la prestation de conseils. Les recommandations éclairent l'élaboration de nouvelles approches réglementaires et stratégiques de même que la révision des documents d'orientation et de formation et des instruments axés sur le savoir. Le programme offre également de l'appui pour la réalisation d'évaluations environnementales par différents moyens tels que l'élaboration d'ententes fédérales provinciales et de critères stratégiques.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence Parcs Canada**Résultat stratégique 1**

Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Programme 1.1 : Expérience du visiteur

Ce programme crée des occasions, pour les visiteurs du Canada et d'ailleurs, de découvrir, d'explorer, d'apprécier et de tisser des liens personnels avec le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada, les aires marines nationales de conservation et les canaux patrimoniaux du Canada. Il comprend toute une gamme d'activités, de services et de produits associés à la planification avant la visite, à la visite sur les lieux et aux communications après la visite. Ces activités touchent le marketing touristique, les renseignements sur la planification de séjours, l'accueil, l'orientation, l'interprétation, les activités de loisirs, les activités spéciales, la marchandise, les services de conformité et de sécurité des visiteurs et les installations destinées aux visiteurs. Le programme est appuyé par les analyses du marché et des visiteurs, l'analyse des tendances et la mesure du rendement.

Programme 1.2 : Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains

Ce programme comprend la gestion de l'infrastructure pour les Canadiens et présente des possibilités de retombées socioéconomiques pour les collectivités avoisinantes. Il est lié à l'exploitation, à l'entretien et à l'amélioration des portions de la Transcanadienne et de routes provinciales numérotées qui sont situées dans des parcs nationaux et dans un lieu historique national; à la gestion des eaux de certains canaux patrimoniaux; et à la prestation de services municipaux dans certains lotissements urbains de parcs nationaux.

Programme 1.3 : Conservation des lieux patrimoniaux

Ce programme vise à protéger et à conserver les ressources naturelles et culturelles de tous les lieux patrimoniaux gérés par Parcs Canada, y compris les ressources agricoles du parc urbain national, ainsi qu'à permettre à l'Agence de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la législation fédérale. Les activités de protection et de conservation dans le parc urbain national, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation, les canaux patrimoniaux et les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada permettent de veiller à ce que ces endroits soient entretenus et utilisés de manière à les laisser intacts pour le bénéfice et le plaisir des générations d'aujourd'hui et de demain.

Programme 1.4 : Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public

Ce programme vise à inspirer un sentiment de fierté à l'égard des lieux gérés par Parcs Canada et à obtenir le soutien des Canadiens en sensibilisant ces derniers et en les amenant à mieux apprécier la valeur de ces lieux et les diverses façons de les explorer. Il est mis en œuvre par l'intermédiaire d'initiatives de promotion des lieux patrimoniaux pertinentes et efficaces, qui permettent de joindre les Canadiens dans leur vie quotidienne. Certaines de ces activités de promotion sont réalisées en collaboration avec des intervenants et des partenaires, ce qui permet de joindre et de mobiliser davantage de Canadiens.

Programme 1.5 : Création de lieux patrimoniaux

Ce programme vise à créer des lieux patrimoniaux en vue de protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada, pour le bénéfice et le plaisir des générations présentes et futures, et ainsi inspirer un fort sentiment d'appartenance à l'égard de notre patrimoine naturel et culturel. Ce programme appuie également la participation du Canada aux efforts visant à protéger et à commémorer les meilleurs éléments du patrimoine naturel et culturel mondial. Par l'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans toutes les régions terrestres et marines du pays, ce programme permet d'assurer la protection et la mise en valeur d'exemples représentatifs de la diversité naturelle du Canada. Aussi, grâce à la désignation et à la commémoration de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique dans des collectivités de partout au pays, notre histoire demeure un héritage vivant pour tous les Canadiens. Le processus d'établissement ou de désignation de lieux patrimoniaux peut inclure des évaluations de faisabilité, des propositions du public, des recherches, des consultations auprès d'Autochtones, d'intervenants et du grand public, des négociations avec d'autres gouvernements et des organisations autochtones, des recommandations de comités consultatifs et doit respecter les exigences législatives. Ce processus conduit à l'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation et à la désignation de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale, ainsi que d'autres lieux patrimoniaux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Environnement										
-	700 976 667	-	-	700 976 667	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	11 484 108	-	11 484 108	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	21 620 322	-	21 620 322	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	19 632 704	-	19 632 704	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	25 123 098	25 123 098		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	34 695 457	34 695 457		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	26 484 201	26 484 201		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(1 000 000)	(1 000 000)		crédit 1 (Agence canadienne d'évaluation environnementale)				
-	-	-	(200 000)	(200 000)		crédit 1 (Services correctionnel du Canada)				
-	-	-	(1 150 300)	(1 150 300)		crédit 1 (Pêches et Océans)				
-	-	-	(160 000)	(160 000)		crédit 1 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
-	700 976 667	52 737 134	83 792 456	837 506 257		Total – Crédit 1	815 673 987	21 832 270	-	715 399 847
-	82 361 087	-	-	82 361 087	5	Dépenses en capital				
-	-	250 000	-	250 000	5a	Dépenses en capital				
-	-	332 000	-	332 000	5b	Dépenses en capital				
-	-	-	2 081 508	2 081 508		Virement du CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(450 000)	(450 000)		Virement au crédit 5 (Services partagés Canada)				
-	82 361 087	582 000	1 631 508	84 574 595		Total – Crédit 5	64 208 758	20 365 837	-	57 787 760
-	119 485 748	-	-	119 485 748	10	Subventions et contributions				
-	-	11 140 000	-	11 140 000	10a	Subventions et contributions				
-	-	1 432 500	-	1 432 500	10b	Subventions et contributions				
-	-	177 500 000	-	177 500 000	10c	Subventions et contributions				
-	-	-	68 640	68 640		Virement du crédit 10 (Pêches et Océans)				
-	-	-	(350 000)	(350 000)		Virement au crédit 1 (Agence Parcs Canada)				
-	119 485 748	190 072 500	(281 360)	309 276 888		Total – Crédit 10	200 135 164	109 141 724	-	148 617 669
-	84 366 513	3 567 100	(3 656 658)	84 276 955	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 276 955	-	-	80 175 344
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique – Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
427 403	-	-	796 102	1 223 505	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	427 403	-	796 102	1 505 493
-	-	-	-	-		Crédits non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	2 298 667
427 403	987 274 415	246 958 734	82 282 248	1 316 942 800		Total du ministère – Budgétaire	1 164 806 867	151 339 831	796 102	1 005 868 280

						Agence canadienne d'évaluation environnementale				
	30 640 824				30 640 824	Dépenses du programme	1			
		1 631 948			1 631 948	Dépenses du programme	1b			
			1		1	Dépenses du programme	1c			
						Virement du :				
				1 000 000	1 000 000	crédit 1 (Environnement)				
				646 145	646 145	CT, crédit 15 ¹				
				1 539 929	1 539 929	CT, crédit 25 ¹				
				1 175 678	1 175 678	CT, crédit 30 ¹				
	30 640 824	1 631 949		4 361 752	36 634 525	Total – Crédit 1		36 373 415	261 110	– 35 361 771
	3 452 410	33 626		(37 291)	3 448 745	(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés		3 448 745	–	– 3 326 229
	34 093 234	1 665 575		4 324 461	40 083 270	Total de l'organisme – Budgétaire		39 822 160	261 110	– 38 688 000
						Agence Parcs Canada				
257 559 545	1 258 090 149				1 515 649 694	Dépenses du programme	1			
		38 364 509			38 364 509	Dépenses du programme	1a			
		4 211 245			4 211 245	Dépenses du programme	1b			
		27 386 302			27 386 302	Dépenses du programme	1c			
						Virement du :				
				3 700 000	3 700 000	crédit 1 (Défense Nationale)				
				350 000	350 000	crédit 10 (Environnement)				
				2 000 000	2 000 000	crédit 10 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
				4 442 999	4 442 999	CT, crédit 30 ¹				
						Virement au :				
				(405 000)	(405 000)	crédit 1 (Bibliothèque et Archives du Canada)				
				(25 045 821)	(25 045 821)	crédit 5				
257 559 545	1 258 090 149	69 962 056		(14 957 822)	1 570 653 928	Total – Crédit 1		1 140 076 058	86 904 052	343 673 818 992 212 261
	500 000				500 000	5 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques				
				25 045 821	25 045 821	Virement du crédit 1				
	500 000			25 045 821	25 545 821	Total – Crédit 5		25 545 821	–	– 500 000
	49 312 921	807 327		1 475 560	51 595 808	(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés		51 595 808	–	– 50 864 137
						(S) Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>				
18 231 387	81 000 000			22 174 059	121 405 446			99 815 123	–	21 590 323 148 116 653
275 790 932	1 388 903 070	70 769 383		33 737 618	1 769 201 003	Total de l'organisme – Budgétaire		1 317 032 810	86 904 052	365 264 141 1 191 693 051
276 218 335	2 410 270 719	319 393 692		120 344 327	3 126 227 073	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		2 521 661 837	238 504 993	366 060 243 2 236 249 331

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	913 624 900	893 911 695	19 713 205	–
Affectations bloquées				
Report	3 150 000	–	3 150 000	–
Transfert/réaffectation	262 503	–	262 503	–
Revenus affectés aux dépenses	(79 531 146)	(78 237 708)	(1 293 438)	–
	837 506 257	815 673 987	21 832 270	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	78 476 755	64 208 758	14 267 997	–
Affectations bloquées				
Report	1 010 000	–	1 010 000	–
Transfert/réaffectation	114 474	–	114 474	–
Réduction	3 225 628	–	3 225 628	–
Autre	1 747 738	–	1 747 738	–
	84 574 595	64 208 758	20 365 837	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	293 241 866	185 817 878	107 423 988	–
L'enveloppe de l'aide internationale	15 538 000	14 317 286	1 220 714	–
Affectations bloquées				
Autre	497 022	–	497 022	–
	309 276 888	200 135 164	109 141 724	–
Montants législatifs	85 585 060	84 788 958	–	796 102
	1 316 942 800	1 164 806 867	151 339 831	796 102
Agence canadienne d'évaluation environnementale				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	40 621 525	34 016 663	6 604 862	–
Subventions et contributions	3 972 000	3 827 160	144 840	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	42 000	–	42 000	–
Revenus affectés aux dépenses	(8 001 000)	(1 470 408)	(6 530 592)	–
	36 634 525	36 373 415	261 110	–
Montants législatifs	3 448 745	3 448 745	–	–
	40 083 270	39 822 160	261 110	–

Agence Parcs Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	592 279 226	505 677 477	–	86 601 749
Budget en capital	865 176 612	612 838 653	–	252 337 959
Subventions et contributions	23 794 038	19 059 928	–	4 734 110
Initiatives de publicité	2 500 000	2 500 000	–	–
Affectations bloquées				
Report	83 358 831	–	83 358 831	–
Transfert/réaffectation	3 545 221	–	3 545 221	–
	1 570 653 928	1 140 076 058	86 904 052	343 673 818
Crédit 5 – Paiements au compte des nouveaux parcs et lieux historiques				
Autre autorisation	25 545 821	25 545 821	–	–
Montants législatifs	173 001 254	151 410 931	–	21 590 323
	1 769 201 003	1 317 032 810	86 904 052	365 264 141
Total du portefeuille ministériel	3 126 227 073	2 521 661 837	238 504 993	366 060 243

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de l'Environnement												
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	91 906 032	91 784 897	5 852 894	5 313 220	66 762 710	66 336 793	4 106 753	3 988 448	160 414 883	159 446 462	–	–
Écosystèmes durables	92 721 156	85 633 747	1 787 340	1 753 113	27 269 053	26 979 940	11 037 559	10 780 707	110 739 990	103 586 093	–	–
Ressources en eau	92 591 738	92 277 550	11 549 516	10 053 240	860 000	830 000	21 599 346	21 291 942	83 401 908	81 868 848	–	–
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	18 456 916	18 365 332	435 158	333 040	–	–	25 174	17 821	18 866 900	18 680 551	–	–
Changements climatiques et qualité de l'air	128 442 822	125 568 684	8 542 686	8 379 094	204 998 235	96 703 812	2 445 052	2 445 052	339 538 691	228 206 538	–	–
Gestion des substances et des déchets	93 349 357	88 619 630	4 224 341	3 586 088	1 669 647	1 567 377	2 236 466	2 181 265	97 006 879	91 591 830	–	–
Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	43 288 165	43 262 248	2 123 482	1 431 268	–	–	70 075	66 209	45 341 572	44 627 307	–	–
Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	163 292 994	161 757 234	43 783 338	28 996 123	7 534 016	7 534 015	8 256 279	8 250 924	206 354 069	190 036 448	–	–
Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	53 667 552	46 928 082	1 697 815	265 110	183 227	183 227	28 739 988	28 462 910	26 808 606	18 913 509	–	–
Services internes	224 905 731	224 503 249	4 578 025	4 098 462	–	–	1 014 454	752 430	228 469 302	227 849 281	–	–
Total partiel	1 002 622 463	978 700 653	84 574 595	64 208 758	309 276 888	200 135 164	79 531 146	78 237 708	1 316 942 800	1 164 806 867	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(79 531 146)	(78 237 708)	–	–	–	–	(79 531 146)	(78 237 708)	–	–	–	–
Total du ministère	923 091 317	900 462 945	84 574 595	64 208 758	309 276 888	200 135 164	–	–	1 316 942 800	1 164 806 867	–	–
Agence canadienne d'évaluation environnementale												
Programme de réalisation d'évaluations environnementales	31 186 589	24 540 705	–	–	3 972 000	3 827 160	7 956 000	1 426 386	27 202 589	26 941 479	–	–
Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale	6 189 570	6 189 136	–	–	–	–	30 000	29 566	6 159 570	6 159 570	–	–
Services internes	6 736 111	6 735 567	–	–	–	–	15 000	14 456	6 721 111	6 721 111	–	–
Total partiel	44 112 270	37 465 408	–	–	3 972 000	3 827 160	8 001 000	1 470 408	40 083 270	39 822 160	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(8 001 000)	(1 470 408)	–	–	–	–	(8 001 000)	(1 470 408)	–	–	–	–
Total de l'organisme	36 111 270	35 995 000	–	–	3 972 000	3 827 160	–	–	40 083 270	39 822 160	–	–
Agence Parcs Canada												
Expérience du visiteur	336 486 183	254 672 654	373 895 143	243 181 912	856 150	856 150	–	–	711 237 476	498 710 716	–	–
Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains	50 420 410	48 750 675	499 065 452	302 461 972	159 799	159 799	–	–	549 645 661	351 372 446	–	–

Conservation des lieux patrimoniaux	162 064 243	149 635 092	74 762 007	72 022 616	14 762 416	13 714 606	–	–	251 588 666	235 372 314	–	–
Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public	48 090 352	44 891 775	1 987 404	456 772	2 310 069	2 177 041	–	–	52 387 825	47 525 588	–	–
Création de lieux patrimoniaux	15 075 371	7 026 758	7 460 672	2 569 411	5 705 604	2 152 332	–	–	28 241 647	11 748 501	–	–
Services internes	157 552 701	154 611 454	18 547 027	17 691 791	–	–	–	–	176 099 728	172 303 245	–	–
Total de l'organisme	769 689 260	659 588 408	975 717 705	638 384 474	23 794 038	19 059 928	–	–	1 769 201 003	1 317 032 810	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 728 891 847	1 596 046 353	1 060 292 300	702 593 232	337 042 926	223 022 252	–	–	3 126 227 073	2 521 661 837	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Environnement									
Subventions									
-	22 500 000	-	-	22 500 000	Subvention à l'appui du Programme de conservation des zones naturelles	22 500 000	-	-	22 500 000
-	2 800 000	-	(542 949)	2 257 051	Subventions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	2 254 462	2 589	-	2 326 122
-	44 000	-	(38 040)	5 960	Subvention à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	5 960	-	-	6 000
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	2 290 112
-	25 344 000	-	(580 989)	24 763 011	Total – Subventions	24 760 422	2 589	-	27 122 234
Contributions									
-	30 418 713	400 000	86 887	30 905 600	Contributions à l'appui de Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	30 905 600	-	-	32 223 112
-	22 519 229	-	2 966 481	25 485 710	Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air	24 920 210	565 500	-	18 043 165
-	14 584 584	-	(1 652 420)	12 932 164	Programme de contribution à l'intendance de l'habitat	12 841 337	90 827	-	13 187 733
-	8 130 993	1 032 500	-	9 163 493	Contributions à l'appui d'Écosystèmes durables	8 785 205	378 288	-	16 210 500
-	4 525 000	-	(478 019)	4 046 981	Programme de financement communautaire ÉcoAction	4 011 551	35 430	-	4 468 743
-	3 069 000	10 990 000	-	14 059 000	Contributions à l'appui du Programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences relevant du volet Objectif carrière de la Stratégie d'emploi jeunesse	13 828 184	230 816	-	10 419 000
-	2 981 150	150 000	(848 057)	2 283 093	Contributions à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	2 265 044	18 049	-	2 709 069
-	2 767 818	-	(21 583)	2 746 235	Contribution obligatoire à la Commission de coopération environnementale	2 746 235	-	-	4 170 640
-	2 167 785	-	234 566	2 402 351	Contribution obligatoire à l'Organisation météorologique mondiale	2 402 351	-	-	2 558 518
-	1 495 965	-	(147 953)	1 348 012	Contributions à l'appui de Gestion des substances et des déchets	1 271 198	76 814	-	1 161 807
-	964 157	-	(104 157)	860 000	Contributions à l'appui de Ressources en eau	860 000	-	-	792 500
-	206 140	-	-	206 140	Contribution obligatoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	197 051	9 089	-	190 875
-	190 000	-	28 806	218 806	Contribution obligatoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	217 805	1 001	-	235 671
-	121 214	-	-	121 214	Contribution obligatoire à l'Organisation de coopération et de développement économiques	110 099	11 115	-	121 214
-	-	115 000 000	-	115 000 000	Contributions au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	7 293 000	107 707 000	-	-

–	–	62 500 000	–	62 500 000	Contribution à la Fédération canadienne des municipalités pour le Fonds municipal vert	62 500 000	–	–	–
–	–	–	35 078	35 078	Contribution obligatoire au besoin international sur le bambou et le rotin	35 078	–	–	–
–	–	–	200 000	200 000	Modalités relatives aux contributions obligatoires du Canada à la Convention de Minamata sur le mercure	184 794	15 206	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	17 293 000
–	94 141 748	190 072 500	299 629	284 513 877	Total – Contributions	175 374 742	109 139 135	–	123 785 547
–	119 485 748	190 072 500	(281 360)	309 276 888	Total du ministère	200 135 164	109 141 724	–	150 907 781
Agence canadienne d'évaluation environnementale									
Contributions									
–	4 719 500	–	(993 000)	3 726 500	Contributions pour appuyer la participation du public et des groupes autochtones à l'évaluation environnementale et aux processus d'examen connexes – Programme d'aide financière aux participants	3 581 660	144 840	–	4 332 682
–	245 500	–	–	245 500	Contribution à la province de Québec – Convention de la Baie James et du Nord québécois	245 500	–	–	245 500
–	4 965 000	–	(993 000)	3 972 000	Total de l'organisme	3 827 160	144 840	–	4 578 182
Agence Parcs Canada									
Subventions									
1 045 786	–	–	–	1 045 786	Financement à l'appui de la campagne de financement de la Fondation du sentier transcanadien	1 045 786	–	–	5 031 682
–	–	3 000 000	–	3 000 000	Subvention aux Premières Nations Dehcho	–	–	3 000 000	–
–	22 700	–	–	22 700	Subvention au Jardin international de la paix	22 700	–	–	22 700
1 045 786	22 700	3 000 000	–	4 068 486	Total – Subventions	1 068 486	–	3 000 000	5 054 382
Contributions									
3 416 228	10 000 000	–	–	13 416 228	Contributions à l'appui du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	11 768 415	–	1 647 813	6 262 998
–	4 464 324	1 845 000	–	6 309 324	Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	6 223 027	–	86 297	4 477 298
3 416 228	14 464 324	1 845 000	–	19 725 552	Total – Contributions	17 991 442	–	1 734 110	10 740 296
4 462 014	14 487 024	4 845 000	–	23 794 038	Total de l'organisme	19 059 928	–	4 734 110	15 794 678
4 462 014	138 937 772	194 917 500	(1 274 360)	337 042 926	Total du portefeuille ministériel	223 022 252	109 286 564	4 734 110	171 280 641

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de l'Environnement				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats				Gestion des substances et des déchets			
Produits de la vente de biens et de produits d'information	292 110	292 110	421 258	Produits de la vente de biens et de produits d'information	–	–	38
Locations et utilisation de biens publics	217 959	217 959	211 508	Services fournis aux autres ministères	–	–	25 000
Revenus provenant de services non-réglementaires	1 713 149	1 713 149	2 715 483	Revenus provenant de services non-réglementaires	577 950	577 950	534 157
Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	1 881 790	1 763 485	1 901 707	Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	1 628 516	1 573 315	1 711 468
Divers	1 730	1 730	–	Divers	30 000	30 000	115 000
Frais administratifs et autres	15	15	–		2 236 466	2 181 265	2 385 663
	4 106 753	3 988 448	5 249 956	Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution			
Écosystèmes durables				Locations et utilisation de biens publics	70 075	66 209	58 650
Locations et utilisation de biens publics	33 182	31 594	52 896	Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens			
Revenus provenant de services non-réglementaires	10 393 549	10 284 373	3 555 591	Produits de la vente de biens et de produits d'information	1 783 993	1 783 993	1 398 030
Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	460 740	460 740	324 736	Divers	5 355	–	550
Produits de la vente de biens et de produits d'information	4 000	4 000	39 856	Locations et utilisation de biens publics	4 913 554	4 913 554	5 033 057
Divers	146 088	–	37 500	Revenus provenant de services non-réglementaires	1 553 377	1 553 377	1 238 506
	11 037 559	10 780 707	4 010 579		8 256 279	8 250 924	7 670 143
Ressources en eau				Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés			
Produits de la vente de biens et de produits d'information	276 768	1 805	2 692	Produits de la vente de biens et de produits d'information	24 452 065	24 452 065	25 101 418
Locations et utilisation de biens publics	503 056	503 056	493 996	Locations et utilisation de biens publics	20 110	20 110	26 902
Revenus provenant de services non-réglementaires	20 711 090	20 711 090	23 071 304	Revenus provenant de services non-réglementaires	3 049 737	2 772 659	2 472 489
Divers	75 991	75 991	172 529	Divers	1 218 076	1 218 076	1 321 259
Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	32 441	–	–		28 739 988	28 462 910	28 922 068
	21 599 346	21 291 942	23 740 521	Services internes			
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune				Produits de la vente de biens et de produits d'information	115 681	–	–
Locations et utilisation de biens publics	25 174	17 821	60 324	Locations et utilisation de biens publics	163 352	163 352	127 606
Changements climatiques et qualité de l'air				Revenus provenant de services non-réglementaires	138 401	–	25 000
Revenus provenant de services non-réglementaires	2 320 052	2 320 052	3 541 680	Services fournis aux autres ministères	383 716	375 774	544 646
Produits de la vente de biens et de produits d'information	125 000	125 000	164 348	Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	213 304	213 304	154 820
	2 445 052	2 445 052	3 706 028		1 014 454	752 430	852 072
				Total du ministère – Budgétaire	79 531 146	78 237 708	76 656 004

Détails des montants disponibles pour être dépensés – fin

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Agence canadienne d'évaluation environnementale			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme de réalisation d'évaluations environnementales			
Services d'évaluation environnementale	7 956 000	1 426 386	566 810
Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale			
Formation, information et publications (Interne)	30 000	29 566	22 500
Formation, information et publications (Externe)	–	–	19 967
	30 000	29 566	42 467
Services internes			
Formation, information et publications (Interne)	–	–	1 350
Formation, information et publications (Externe)	15 000	14 456	27 316
	15 000	14 456	28 666
Total de l'organisme – Budgétaire	8 001 000	1 470 408	637 943
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	87 532 146	79 708 116	77 293 947

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de l'Environnement		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de paiements de transfert	141 784	304 504
Remboursement de dépenses de fonctionnement et d'entretien	3 908 889	984 257
Redressements des créateurs de l'exercice précédent	2 219 436	1 643 640
	6 270 109	2 932 401
Ventes de biens et de services		
Location et utilisation de biens publics		
Baux de pétrole et gaz	5 660	–
Baux de terrains	117 251	212 739
Location de machines et de matériel	67 157	92 634
Location de bâtiments résidentiels	289 367	312 002
Location de bâtiments non - résidentiels	5 535 369	5 338 542
Divers	262	–
	6 015 066	5 955 917
Services de nature réglementaire		
Immersion en mer	1 263 855	1 515 100
Permis de chasse d'oiseaux	1 702 978	1 775 071
Amendes diverses	2 835 562	2 873 408
	5 802 395	6 163 579
Services de nature non réglementaire		
Ministère de la Défense nationale	1 905 433	1 890 557
Recouvrements – Relevés hydrométriques	350	–
NAV Canada	237 729	304 452
Surveillance des sables bitumineux	14 930 708	11 469 896
Divers	5 742 657	5 589 264
	22 816 877	19 254 169
Ventes de biens et de produits d'information		
Garde côtière canadienne	4 644 727	6 376 787
Ministère de la Défense nationale	4 549 808	4 238 045
Recouvrements – Relevés hydrométriques	17 337 590	16 381 990
NAV Canada	13 543 986	13 194 222
Divers	4 731 674	3 943 870
Autres recouvrements relatifs à l'eau	852 261	916 997
	45 660 046	45 051 911
Autres frais et droits		
Divers	1 322 698	1 646 356
Services de technologie de l'information	210 987	244 753
Services de gestion des ressources humaines	110 000	175 000
Services de gestion de l'information	–	17 873
Services des biens immobiliers	54 786	54 946

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Services du matériel	–	77 074	Ventes de biens et de services		
Frais administratifs perçus pour chèques sans provisions	15	–	Location et utilisation de biens publics	36 034 622	30 905 054
	1 698 486	2 216 002	Services de nature non réglementaire	59 077 417	109 497 100
	81 992 870	78 641 578	Ventes de biens et de produits d'information	1 928 829	1 277 123
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État			Autres frais et droits	6 040 211	8 180 605
Biens excédentaires d'État vendus	796 102	1 342 946		103 081 079	149 859 882
Revenus divers			Revenus divers	154 917	127 442
Autres	6 878 638	6 263 317	Total de l'organisme	106 569 568	151 565 947
Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	23 966	73 749			
	6 902 604	6 337 066	Sommaire du portefeuille ministériel		
Total du ministère	95 961 685	89 253 991	Autres revenus		
Agence canadienne d'évaluation environnementale			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	9 892 242	4 919 296
Autres revenus			Ventes de biens et de services	186 504 061	229 267 892
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	796 102	1 342 946
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	253 923	125 620	Revenus divers	7 164 221	6 881 269
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	34 638	282 652	Total du portefeuille ministériel	204 356 626	242 411 403
	288 561	408 272			
Ventes de biens et de services					
Services de nature non réglementaire	1 430 112	766 432			
Revenus divers					
Revenus divers	249	10 383			
Intérêts et pénalités	106 451	406 378			
	106 700	416 761			
Total de l'organisme	1 825 373	1 591 465			
Agence Parcs Canada					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 940 936	588 554			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 392 636	990 069			
	3 333 572	1 578 623			

Section 11

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Famille, Enfants et Développement social

Ministère de l'Emploi et du Développement social

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes.....	270
Sommaire du portefeuille ministériel.....	274
Détail budgétaire par affectation.....	278
Programmes.....	279
Paiements de transfert.....	281
Détail des montants disponibles pour être dépensés.....	285
Revenus.....	286

Programme – Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère de l'Emploi et du Développement social**Résultat stratégique 1**

Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités.

Programme 1.1 : Sécurité du revenu

Ce programme prévoit le versement d'une pension de retraite, d'une pension de survivant, de prestations d'invalidité et de prestations pour enfants aux Canadiens, au moyen du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada, du Programme canadien pour l'épargne-invalidité et de la Prestation nationale pour enfants.

Programme 1.2 : Développement social

Ce programme vise à financer des programmes destinés aux sans-abri et aux personnes vulnérables à l'itinérance, ainsi que des programmes destinés aux enfants, aux familles, aux aînés, aux collectivités et aux personnes handicapées. Il permet de fournir à ces groupes les connaissances, l'information et les occasions nécessaires pour mettre en œuvre leurs propres solutions aux problèmes sociaux et économiques.

Résultat stratégique 2

Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.

Programme 2.1 : Apprentissage

Grâce à ce programme, les Canadiens peuvent poursuivre des études postsecondaires pour obtenir les compétences et les titres qui leur permettront d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de s'adapter à l'évolution du marché du travail. Le programme prévoit la réduction des obstacles à l'éducation par le versement d'une aide financière aux étudiants et aux apprentis, et d'incitatifs à l'épargne aux familles pour qu'elles puissent financer les études postsecondaires d'un enfant. Il permet aussi de fournir de l'information sur les occasions de formation et d'acquisition de compétences et des services de sensibilisation à cet égard. Ce programme contribue à l'inclusion de l'effectif en donnant aux Canadiens ayant les capacités scolaires requises plus de chances de poursuivre des études postsecondaires. Ce programme fonctionne en collaboration avec les provinces et les territoires, le secteur bénévole, les institutions financières, les fournisseurs de services et d'autres intervenants clés pour aider les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

Programme 2.2 : Compétences et emploi

Le programme Compétences et emploi a pour mandat de veiller à ce que les personnes actives sur le marché du travail canadien puissent bénéficier des mesures de soutien dont elles ont besoin pour intégrer le marché du travail ou s'y repositionner, afin de contribuer à la croissance économique en participant pleinement au marché du travail.

Les initiatives s'inscrivant dans ce programme concourent à la réalisation d'objectifs généraux communs, à savoir favoriser le perfectionnement des compétences, encourager la participation au marché du travail et garantir l'efficacité du marché du travail.

Résultat stratégique 3

Milieus de travail sécuritaires, équitables et productifs, et relations de travail coopératives.

Programme 3.1 : Travail

Ce programme vise à cultiver et à maintenir des relations industrielles stables et des milieux de travail sûrs, justes, sains, équitables et productifs dans les secteurs de compétence fédérale. Cette compétence englobe le transport interprovincial, les bureaux de poste et les services de messagerie, les télécommunications, le secteur bancaire, la manutention des grains, les installations nucléaires, les sociétés d'État fédérales, les entreprises ayant des contrats avec le gouvernement fédéral et les gouvernements autochtones et leurs employés. Le Programme du travail élabore des lois et des règlements sur le travail pour établir un équilibre adéquat entre les droits et les responsabilités des travailleurs et ceux des employeurs. Il gère également les affaires internationales et intergouvernementales en matière de travail du Canada.

Résultat stratégique 4

Excellence du service à l'échelle du gouvernement.

Programme 4.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement

Ce programme sert à appuyer les programmes du gouvernement du Canada en veillant à ce que les Canadiens disposent de l'information dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés au sujet des programmes et des services offerts ainsi que des outils nécessaires pour y avoir accès, tout en appuyant la transition vers les modes de service privilégiés. Les Canadiens peuvent accéder à des renseignements sur Emploi et Développement social Canada et sur d'autres programmes et services du gouvernement du Canada de la façon la plus accessible et pratique qui soit, obtenir rapidement des réponses précises à leurs questions et recevoir les renseignements ou les services dont ils ont besoin ou être aiguillés vers ceux-ci. Dans le cadre de ce programme, les renseignements et les services sont offerts aux Canadiens au moyen d'Internet, de la ligne 1 800 O-Canada, de services téléphoniques personnalisés et d'un réseau de points de service offrant des services en personne.

Programme 4.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada

Ce programme permet d'assurer la prestation, la supervision et la surveillance de services au nom de programmes d'autres ministères du gouvernement, en vertu d'ententes de prestation de services. Il permet aussi aux Canadiens d'avoir accès à un éventail de programmes, de prestations et de services du gouvernement du Canada (en personne, par téléphone, par la poste ou par Internet), en leur fournissant des renseignements de base et détaillés sur les programmes et les services, des services de réception des demandes et de vérification de leur exhaustivité, des services d'authentification des clients et de validation des pièces d'identité, un accès rapide et direct à des agents spécialisés d'autres ministères et une place dans le réseau de prestation de services pour les autres ministères. Il permet de sortir des cloisonnements des ministères et des programmes pour établir un réseau de prestation de services sans discontinuité et, ainsi, d'offrir des services de façon plus rapide, précise et rentable aux Canadiens.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 5.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société canadienne d'hypothèques et de logement**Résultat stratégique 1**

Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables.

Programme 1.1 : Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme

Une aide financière est fournie pour le portefeuille de logements sociaux existants afin de respecter les obligations contractées entre 1946 et 1993 dans le cadre d'ententes de subvention à long terme comportant diverses modalités. Une aide financière est versée aux provinces et aux territoires ainsi qu'aux Premières Nations pour les programmes suivants : programmes de logement social, notamment le logement public, coopératives d'habitation, logement sans but lucratif et logement pour Autochtones en milieu urbain, supplément au loyer, logement pour les ruraux et les Autochtones. Ce financement comprend les fonds versés par les provinces et les territoires aux termes d'ententes sur le logement social de même que l'aide financière accordée aux Premières Nations en vertu de ces ententes à long terme.

Programme 1.2 : Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable

Comprend des dépenses visant à : augmenter l'offre de logements abordables (construction, conversion ou aide comme les suppléments au loyer); préserver la qualité des logements abordables existants (rénovation); et soutenir des constructions neuves et des modifications à des logements abordables, pour offrir un hébergement à des victimes de violence familiale ou prolonger la durée de la vie autonome de personnes âgées ou de personnes handicapées. Ces engagements peuvent servir tous les Canadiens, notamment ceux vivant dans des réserves.

Programme 1.3 : Aide au logement

Les autres engagements contractuels relatifs à l'habitation et aux infrastructures municipales aident à réduire les problèmes d'accessibilité des ménages à revenu faible ou modeste, à fournir du logement aux étudiants et à fournir des moyens pour produire du logement locatif à prix abordable. Ce programme fournit également des services auxiliaires conformément au mandat de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cela comprend le Centre du logement abordable, les prêts accordés aux municipalités pour les infrastructures relatives au logement et d'autres engagements à long terme, comme les programmes visant les logements du marché et le programme visant les équipements communautaires.

Résultat stratégique 2

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur.

Programme 2.1 : Information d'analyse de marché

La Société canadienne d'hypothèques et de logement recueille, analyse et diffuse des données sur les marchés de l'habitation afin de favoriser la prise de décisions éclairées dans le domaine du logement par des clients du secteur de l'habitation, le public et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ceci comprend la diffusion des données sur les marchés du logement, des analyses et prévisions par voie de publications, de conférences, de séminaires, de tables rondes et des services de données sur commande. Pour répondre aux besoins des clients, la Société canadienne d'hypothèques et de logement réalise plusieurs enquêtes, dont celles portant sur les mises en chantier et les achèvements, les logements écoulés sur le marché, et les logements locatifs par l'entremise des Enquêtes sur le marché de l'habitation et de la diffusion d'information sur le marché de l'habitation.

Programme 2.2 : Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement élabore des politiques, réalise des recherches et diffuse de l'information sur des sujets liés au financement de l'habitation et aux marchés de capitaux, aux conditions de logement, ainsi qu'aux technologies et pratiques de l'habitat durable. Cette activité vise à soutenir et à renforcer les aspects économique, technique, social et durable du secteur canadien de l'habitation, et à faciliter l'élaboration et l'application de politiques fédérales en matière de logement.

Comprend l'examen des tendances du financement de l'habitation et des options stratégiques en matière de réglementation, de mesures incitatives et d'outils de titrisation sur les marchés primaires et secondaires; l'analyse des besoins particuliers en matière de logement de populations spécifiques comme les Autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les ménages à faible revenu, et la façon dont ces besoins peuvent être comblés; le recensement de méthodes concrètes pour faire avancer les technologies et pratiques durables dans le secteur de l'habitation. La Société canadienne d'hypothèques et de logement réalise cette activité en finançant des recherches, des projets de démonstration et l'évaluation de technologies, et en développant de l'information pertinente, utile et opportune qu'elle diffuse auprès de publics précis. Ces activités font mieux connaître et mieux comprendre les questions de logement et contribuent aux politiques, aux pratiques et à la prise de décisions du secteur, des consommateurs et du gouvernement.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Résultat stratégique 1

Conditions de travail et pratiques en milieu de travail améliorées qui mettent en valeur la santé, la sécurité et le mieux-être des travailleurs canadiens.

Programme 1.1 : Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestation de services et collaboration tripartite

Ce programme de services publics a pour objet de dispenser des renseignements gratuits sur la santé et la sécurité au travail afin d'aider les Canadiens dans leurs efforts en vue d'améliorer la santé et la sécurité dans leur milieu de travail. Les particuliers reçoivent de l'information au moyen d'un service personnalisé gratuit et impartial dispensé par téléphone, courriel, télécopieur, courrier ou en personne. Ils ont aussi accès à une vaste gamme de ressources électroniques et de documents imprimés pour répondre à leurs besoins en matière de santé et de sécurité. Il se peut que certains de ces produits et services soient offerts sur une base de recouvrement des coûts, et ces activités sont appuyées par des contributions financières de divers intervenants. En préparant des renseignements en matière de santé et de sécurité, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail recueille, traite, analyse, évalue, crée et publie des documents d'information qui font autorité en matière de santé et de sécurité au travail au profit de tous les travailleurs canadiens. Cette information est utilisée pour les activités d'éducation et de formation, la recherche, l'élaboration de politiques et de pratiques exemplaires, l'amélioration des programmes de santé et de sécurité, la conformité aux exigences réglementaires et divers usages personnels. Lorsque les produits ou services du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail sont fournis à des clients externes distincts et qu'ils comportent des avantages auxquels le contribuable moyen n'a pas accès, ces produits ou services sont intégrés au programme de recouvrement des coûts, et des frais d'utilisation sont imposés. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail encourage et facilite la consultation et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que la participation des syndicats, des gestionnaires et d'autres intervenants dans l'établissement et le maintien de normes élevées ainsi que dans la mise en œuvre d'initiatives sur la santé et la sécurité au travail adaptées au contexte canadien. Le partage de ressources conduit à l'élaboration coordonnée et mutuellement bénéfique de programmes, de produits et de services uniques. Les projets entrepris en collaboration sont habituellement soutenus par une aide financière et non financière de partenaires et d'intervenants et mènent à l'avancement d'initiatives relatives à la santé et à la sécurité.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Emploi et du Développement social										
-	576 846 158	-	-	576 846 158	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	4 197 739	-	4 197 739	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	93 213 096	-	93 213 096	1b	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	409 379	409 379		crédit 1 (Pêches et Océans)				
-	-	-	59 900 000	59 900 000		CT, crédit 5 ¹				
-	-	-	2 500 000	2 500 000		CT, crédit 10 ¹				
-	-	-	17 137 083	17 137 083		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	29 941 600	29 941 600		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	4 488 504	4 488 504		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(45 314)	(45 314)		crédit 1 (Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs)				
-	-	-	(110 855)	(110 855)		crédit 1 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
-	-	-	(22 804)	(22 804)		crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
-	-	-	(192 863)	(192 863)		crédit 10 (Santé)				
-	576 846 158	97 410 835	114 004 730	788 261 723		Total – Crédit 1	767 753 791	20 507 932	-	685 357 826
-	1 846 494 791	-	-	1 846 494 791	5	Subventions et contributions				
-	-	580 429 054	-	580 429 054	5a	Subventions et contributions				
-	-	31 828 075	-	31 828 075	5b	Subventions et contributions				
-	-	25 000 000	-	25 000 000	5c	Subventions et contributions				
-	-	-	1 182 860	1 182 860		Virement du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
Virement au :										
-	-	-	(674 584)	(674 584)		crédit 1 (Société canadienne d'hypothèques et de logement)				
-	-	-	(10 000 000)	(10 000 000)		crédit 10 (Conseil national de recherches du Canada)				
-	-	-	(36 500)	(36 500)		crédit 10 (Ressources naturelles)				
-	1 846 494 791	637 257 129	(9 528 224)	2 474 223 696		Total – Crédit 5	2 395 965 056	78 258 640	-	1 878 816 951
-	-	203 470 823	-	203 470 823	7c	Radiation de dettes – Prêts canadiens aux étudiants	200 039 294	3 431 529	-	174 802 163
-	231 417 662	12 158 448	5 786 968	249 363 078	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	249 363 078	-	-	227 233 834
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social –										
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et										
-	84 400	-	231	84 631	(S)	du Travail – Traitement et allocation pour automobile	84 631	-	-	83 816
-	38 810 000 000	(92 715 906)	(307 408 847)	38 409 875 247	(S)	Versements de la Sécurité de la vieillesse (L.R.C. (1985), ch. O-9)	38 409 875 247	-	-	36 749 167 282
-	11 848 000 000	(29 060 192)	(160 400 840)	11 658 538 968	(S)	Versements du Supplément de revenu garanti (L.R.C. (1985), ch. O-9)	11 658 538 968	-	-	10 922 423 837

-	1 135 015 909	123 836 742	64 107 392	1 322 960 043	(S) Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	1 322 960 043	-	-	974 571 302
-	843 000 000	37 000 000	19 290 584	899 290 584	(S) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes enregistré d'épargne-études afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	899 290 584	-	-	858 638 013
-	795 376 247	(26 347 227)	28 797 390	797 826 410	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	797 826 410	-	-	662 379 311
-	497 000 000	23 374 450	24 416 818	544 791 268	(S) Versements d'allocations (L.R.C. (1985), ch. O-9)	544 791 268	-	-	530 236 046
-	371 500 000	14 012 000	(47 342 270)	338 169 730	(S) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	338 169 730	-	-	320 180 391
-	200 600 000	2 084 000	(53 133 323)	149 550 677	(S) Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	149 550 677	-	-	179 917 592
-	143 000 000	7 000 000	14 812 403	164 812 403	(S) Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes enregistré d'épargne-études afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	164 812 403	-	-	133 343 188
-	49 250 000	-	(33 161 103)	16 088 897	(S) Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires et les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	16 088 897	-	-	18 971 126
-	44 000 000	-	(10 550 281)	33 449 719	(S) Paiements d'indemnités à des agents de l'État (L.R.C. (1985), ch. G-5) et à des marins marchands (L.R.C. (1985), ch. M-6)	33 449 719	-	-	40 229 133
-	24 000 000	-	(11 482 952)	12 517 048	(S) Prestation universelle pour la garde d'enfants	12 517 048	-	-	1 976 071 992
-	7 359 110	-	151 824	7 510 934	(S) Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	7 510 934	-	-	5 470 040
-	3 219 095	(229 516)	(56 281)	2 933 298	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi sur les Prêts aux Apprentis</i>	2 933 298	-	-	3 684 676
-	145 000	-	(145 000)	-	(S) Redressement du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	-	-	-	-
-	35 000	-	(35 000)	-	(S) Prestations de retraite supplémentaires – Pensions pour les agents des rentes sur l'État	-	-	-	-
-	182	-	(182)	-	(S) Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	-	-	-	(182)
-	(3 572 339)	-	543 275	(3 029 064)	(S) Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(3 029 064)	-	-	(4 229 434)

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
172 852	–	–	73 780	246 632	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	196 992	–	49 640	193 482
–	–	–	823 191	823 191	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	823 191	–	–	188 471
1 652 244	–	–	1 014 942	2 667 186	(S)	Dépenses en vertu du paragraphe 12(4) de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i>	1 650 952	1 292	1 014 942	1 151 348
–	–	–	(125)	(125)	(S)	Prestation liée au coût de l'énergie	(125)	–	–	–
1 825 096	57 422 855 615	1 009 251 586	(359 420 700)	58 074 511 597		Total budgétaire	57 971 247 622	102 199 393	1 064 582	56 338 965 704
–	280 883 274	221 453 803	634 882 364	1 137 219 441	(S)	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> (Net)	1 137 219 441	–	–	576 127 332
–	77 879 614	(10 970 074)	(17 408 513)	49 501 027	(S)	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi sur les Prêts aux Apprentis</i>	49 501 027	–	–	63 095 536
–	–	–	87 000	87 000	(S)	(L) Avance émis aux commissions provinciales des accidents du travail en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>	87 000	–	–	1 650 000
1 825 096	57 422 855 615	1 009 251 586	(359 420 700)	58 074 511 597		Total du ministère – Budgétaire	57 971 247 622	102 199 393	1 064 582	56 338 965 704
–	358 762 888	210 483 729	617 560 851	1 186 807 468		Total du ministère – Non budgétaire	1 186 807 468	–	–	640 872 868
Société canadienne d'hypothèques et de logement										
–	2 735 001 048	–	–	2 735 001 048	1	Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>				
–	–	40 880 175	–	40 880 175	1a	Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>				
–	–	1	–	1	1b	Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>				
–	–	1	–	1	1c	Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>				
–	–	–	674 584	674 584		Virement du :				
–	–	–	1 500 000	1 500 000		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	–	–		crédit 10 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
–	2 735 001 048	40 880 177	2 174 584	2 778 055 809		Total – Crédit 1	2 689 239 574	88 816 235	–	3 129 131 175

					(S)	(L) Avances consenties en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (L.R.C. (1985), ch. N-11)				
–	(644 790 000)	625 000 000	–	(19 790 000)			(1 076 543 130)	1 056 753 130	–	(770 376 300)
–	2 735 001 048	40 880 177	2 174 584	2 778 055 809		Total de l'organisme – Budgétaire	2 689 239 574	88 816 235	–	3 129 131 175
–	(644 790 000)	625 000 000	–	(19 790 000)		Total de l'organisme – Non budgétaire	(1 076 543 130)	1 056 753 130	–	(770 376 300)
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail										
–	3 956 267	–	–	3 956 267	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	231 974	231 974		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	135 038	135 038		CT, crédit 30 ¹				
–	3 956 267	–	367 012	4 323 279		Total – Crédit 1	4 323 279	–	–	4 107 752
–	621 134	–	407 769	1 028 903	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 028 903	–	–	1 069 997
					(S)	Dépenses des recettes conformément au paragraphe 6(1)(g) de la <i>Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail</i>				
1 597 697	4 300 000	–	1 581 066	7 478 763			4 804 791	–	2 673 972	4 752 648
1 597 697	8 877 401	–	2 355 847	12 830 945		Total de l'organisme – Budgétaire	10 156 973	–	2 673 972	9 930 397
3 422 793	60 166 734 064	1 050 131 763	(354 890 269)	60 865 398 351		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	60 670 644 169	191 015 628	3 738 554	59 478 027 276
–	(286 027 112)	835 483 729	617 560 851	1 167 017 468		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	110 264 338	1 056 753 130	–	(129 503 432)

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	2 794 536 001	2 707 483 531	87 052 470	–
Initiatives publicitaires	6 000 000	5 884 380	115 620	–
Mise en oeuvre du Guichet emplois 2014.....	2 649 152	2 221 286	427 866	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	773 042	–	773 042	–
Autre	1 118 567	–	1 118 567	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 016 815 039)	(1 947 835 406)	(68 979 633)	–
	788 261 723	767 753 791	20 507 932	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	2 470 234 616	2 395 965 056	74 269 560	–
Affectations bloquées				
Report	3 989 080	–	3 989 080	–
	2 474 223 696	2 395 965 056	78 258 640	–
Crédit 7c – Radiation de dettes – Prêts canadiens aux étudiants				
Radiation de dettes – Prêts étudiants.....	203 470 823	200 039 294	3 431 529	–
Montants législatifs	54 608 555 355	54 607 489 481	1 292	1 064 582
	58 074 511 597	57 971 247 622	102 199 393	1 064 582
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Crédit 1 – Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>				
Autre autorisation	2 763 105 809	2 689 239 574	73 866 235	–
Affectations bloquées				
Report	1 950 000	–	1 950 000	–
Réduction.....	13 000 000	–	13 000 000	–
	2 778 055 809	2 689 239 574	88 816 235	–
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	4 323 279	4 323 279	–	–
Montants législatifs	8 507 666	5 833 694	–	2 673 972
	12 830 945	10 156 973	–	2 673 972
Total du portefeuille ministériel	60 865 398 351	60 670 644 169	191 015 628	3 738 554

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de l'Emploi et du Développement social												
Sécurité du revenu	507 113 552	489 947 072	–	–	51 100 925 890	51 100 925 890	245 290 358	228 254 647	51 362 749 084	51 362 618 315	–	–
Développement social	41 984 659	41 792 841	–	–	670 808 343	653 565 028	–	–	712 793 002	695 357 869	–	–
Apprentissage	370 122 940	361 115 176	–	–	3 105 722 903	3 105 722 903	–	–	3 475 845 843	3 466 838 079	1 186 720 468	1 186 720 468
Compétences et emploi	1 179 049 056	1 166 747 947	–	–	1 779 729 402	1 718 736 402	945 908 143	935 887 615	2 012 870 315	1 949 596 734	–	–
Travail	244 431 966	244 258 693	–	–	17 793 067	17 770 741	135 897 739	135 777 800	126 327 294	126 251 634	87 000	87 000
Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	64 868 610	63 558 378	–	–	–	–	5 000 000	3 693 234	59 868 610	59 865 144	–	–
Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	198 352 799	164 695 649	–	–	(125)	(125)	179 390 050	145 808 750	18 962 624	18 886 774	–	–
Services internes	945 421 313	925 244 173	–	–	–	–	640 326 488	633 411 100	305 094 825	291 833 073	–	–
Total partiel	3 551 344 895	3 457 359 929	–	–	56 674 979 480	56 596 720 839	2 151 812 778	2 082 833 146	58 074 511 597	57 971 247 622	1 186 807 468	1 186 807 468
Revenus affectés aux dépenses	(2 151 812 778)	(2 082 833 146)	–	–	–	–	(2 151 812 778)	(2 082 833 146)	–	–	–	–
Total du ministère	1 399 532 117	1 374 526 783	–	–	56 674 979 480	56 596 720 839	–	–	58 074 511 597	57 971 247 622	1 186 807 468	1 186 807 468
Société canadienne d'hypothèques et de logement												
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	1 721 941 048	1 640 302 631	–	–	–	–	–	–	1 721 941 048	1 640 302 631	(514 179 000)	(1 057 124 083)
Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable	871 647 761	891 609 672	–	–	–	–	–	–	871 647 761	891 609 672	500 000	110 925
Aide au logement	126 574 000	91 856 770	–	–	–	–	–	–	126 574 000	91 856 770	493 889 000	(19 529 972)
Information d'analyse de marché	30 149 000	26 963 924	–	–	–	–	–	–	30 149 000	26 963 924	–	–
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	27 744 000	38 506 577	–	–	–	–	–	–	27 744 000	38 506 577	–	–
Total de l'organisme	2 778 055 809	2 689 239 574	–	–	–	–	–	–	2 778 055 809	2 689 239 574	(19 790 000)	(1 076 543 130)

Programmes—fin
(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail												
Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestations de services et collaboration tripartite	9 498 021	6 849 062	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services internes	3 332 924	3 307 911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total de l'organisme	12 830 945	10 156 973	—	—	—	—	—	—	—	12 830 945	10 156 973	—
Total du portefeuille ministériel	4 190 418 871	4 073 923 330	—	—	56 674 979 480	56 596 720 839	—	—	60 865 398 351	60 670 644 169	1 167 017 468	110 264 338

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Emploi et du Développement social									
Subventions									
-	114 552 200	(300 000)	(14 975 948)	99 276 252	Subventions aux apprentis	88 878 000	10 398 252	-	100 372 000
-	41 340 000	-	(6 121 539)	35 218 461	Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	34 991 429	227 032	-	34 681 954
-	15 650 000	-	-	15 650 000	Subventions pour des projets de petites envelopures du Fonds pour l'accessibilité	15 649 991	9	-	15 630 468
-	14 800 000	-	(10 619 596)	4 180 404	Subventions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabetisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	1 675 240	2 505 164	-	-
-	14 275 000	-	(6 821 831)	7 453 169	Subventions aux organismes sans but lucratif pour les activités admissibles à l'aide financière du Programme de partenariats pour le développement social	6 659 845	793 324	-	9 348 151
-	10 000 000	-	-	10 000 000	Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus	102 200	9 897 800	-	93 800
-	9 500 000	-	-	9 500 000	Subvention Passeport pour ma réussite Canada	9 500 000	-	-	9 500 000
-	1 703 000	-	(500 000)	1 203 000	Subvention de financement du travail	1 201 164	1 836	-	1 202 836
-	500 000	-	-	500 000	Subventions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	500 000	-	-	250 000
-	100 000	300 000	-	400 000	Subventions désignées à l'Organisation de coopération et de développement économiques	386 974	13 026	-	99 700
-	-	780 000	(12 164)	767 836	Subvention pour la formation et l'innovation en milieu syndical	767 836	-	-	-
-	-	25 000 000	-	25 000 000	Soutien de l'éducation postsecondaire et de la formation axée sur les compétences dans la province de Québec	25 000 000	-	-	-
-	38 810 000 000	(92 715 906)	(307 408 847)	38 409 875 247	(S) Versements de la Sécurité de la vieillesse (L.R.C. (1985), ch. O-9)	38 409 875 247	-	-	36 749 167 282
-	11 848 000 000	(29 060 192)	(160 400 840)	11 658 538 968	(S) Versements du Supplément de revenu garanti (L.R.C. (1985), ch. O-9)	11 658 538 968	-	-	10 922 423 837
-	1 135 015 909	123 836 742	64 107 392	1 322 960 043	(S) Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants	1 322 960 043	-	-	974 571 302

Paiements de transfert – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes d'épargne-études afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	899 290 584	–	–	858 638 013
–	843 000 000	37 000 000	19 290 584	899 290 584					
–	497 000 000	23 374 450	24 416 818	544 791 268	(S) Versements d'allocations (L.R.C. (1985), ch. O-9)	544 791 268	–	–	530 236 046
					(S) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	338 169 730	–	–	320 180 391
–	371 500 000	14 012 000	(47 342 270)	338 169 730					
					(S) Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	149 550 677	–	–	179 917 592
–	200 600 000	2 084 000	(53 133 323)	149 550 677					
					(S) Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes enregistrés d'épargne-études afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	164 812 403	–	–	133 343 188
–	143 000 000	7 000 000	14 812 403	164 812 403					
					(S) Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires, les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	16 088 897	–	–	18 971 126
–	49 250 000	–	(33 161 103)	16 088 897					
					(S) Paiements d'indemnités à des agents de l'État (L.R.C. (1985), ch. G-5) et à des marins marchands (L.R.C. (1985), ch. M-6)	1 170	–	–	1 870
–	5 000	–	(3 830)	1 170					
–	24 000 000	–	(11 482 952)	12 517 048	(S) Prestation universelle pour la garde d'enfants	12 517 048	–	–	1 976 071 992
–	–	–	(125)	(125)	(S) Prestation liées au coût de l'énergie	(125)	–	–	–
–	54 143 791 109	111 311 094	(529 357 171)	53 725 745 032	Total – Subventions	53 701 908 589	23 836 443	–	52 834 701 548

Contributions

Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources

–	677 223 000	109 431 138	13 521 000	800 175 138	communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	786 927 415	13 247 723	–	703 952 348
–	158 762 578	6 478 075	–	165 240 653	Contributions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour appuyer les activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada et pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	159 082 505	6 158 148	–	155 243 991
–	43 240 013	7 020 000	(3 624 323)	46 635 690	Contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, conseils de bande ou de tribu, détenteurs d'accord de la Stratégie pour la formation et les compétences des Autochtones, administrations municipales, organismes sans but lucratif, associations professionnelles, entreprises et organisations du secteur privé, consortiums, groupes de l'industrie, syndicats, organismes de réglementation, associations spéciales, établissements de santé publique, commissions scolaires, universités, collèges, cégeps, conseils sectoriels, conseils intersectoriels afin d'accroître la compétitivité et la productivité des milieux de travail en favorisant l'investissement dans les compétences de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences	30 513 655	16 122 035	–	11 823 737
–	12 000 000	–	–	12 000 000	Contributions à des organisations afin d'appuyer le développement des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielles	12 000 000	–	–	11 990 000
–	5 840 000	–	10 797 780	16 637 780	Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail ou des affaires, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au développement social des Canadiens et des autres participants à la vie canadienne	16 470 780	167 000	–	7 944 009
–	3 209 000	–	10 619 596	13 828 596	Contributions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	13 828 596	–	–	8 457 994
–	1 800 000	–	6 121 539	7 921 539	Paiements aux organismes sans but lucratif pour mettre au point des activités d'éducation et de sensibilisation de portée nationale ou provinciale/territoriale/régionale afin de réduire l'incidence de la violence et de la fraude à l'égard des aînés	7 921 539	–	–	7 559 966

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	4 350 000	276 033	4 626 033	Contributions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, à des organismes et instituts de recherche et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour aider les jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail et de vie tout en soutenant le service aux collectivités	4 626 033	–	–	–
–	679 125 978	(26 347 227)	25 548 447	678 327 198	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	678 327 198	–	–	553 280 789
–	7 359 110	–	151 824	7 510 934	(S) Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	7 510 934	–	–	5 470 040
–	1 930 299	(229 516)	(349 978)	1 350 805	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	1 350 805	–	–	665 615
–	182	–	(182)	–	(S) Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	–	–	–	(182)
–	(3 572 339)	–	543 275	(3 029 064)	(S) Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(3 029 064)	–	–	(4 229 434)
–	–	–	500 000	500 000	Programme de financement du travail	479 510	20 490	–	499 999
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	28 165 998
–	1 586 917 821	100 702 470	64 105 011	1 751 725 302	Total – Contributions	1 716 009 906	35 715 396	–	1 490 824 870
Autres paiements de transfert									
–	500 000 000	–	–	500 000 000	Paiements aux provinces et aux territoires pour la prestation de programmes et de services d'emploi dans le cadre du Fonds canadien pour la création d'emplois et dans le cadre des Ententes sur le marché du travail	500 000 000	–	–	550 000 000
–	222 000 000	–	839 454	222 839 454	Paiements aux provinces et aux territoires en vertu du Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées	222 839 454	–	–	222 000 000
–	–	75 000 000	–	75 000 000	Ententes sur le développement de la main-d'œuvre	56 293 199	18 706 801	–	–
–	–	399 669 692	–	399 669 692	Paiements aux provinces et aux territoires aux fins de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	399 669 691	1	–	–
–	722 000 000	474 669 692	839 454	1 197 509 146	Total – Autres paiements de transfert	1 178 802 344	18 706 802	–	772 000 000
–	56 452 708 930	686 683 256	(464 412 706)	56 674 979 480	Total du ministère	56 596 720 839	78 258 641	–	55 097 526 418

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de l'Emploi et du Développement social							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Sécurité du revenu				Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux – Passeport			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	245 290 358	228 254 647	212 371 393		177 830 075	145 392 598	109 038 137
Compétences et emploi				Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux – Divers			
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	936 902 400	930 270 953	891 818 977		1 559 975	416 152	430 649
Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux	9 005 743	5 616 662	2 932 771		179 390 050	145 808 750	109 468 786
Travail				Services internes			
Sommes recouvrables des organismes de l'État et d'autres ministères pour le paiement des indemnités aux accidenté(e)s du travail	134 997 739	134 997 739	125 022 890	Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	104 873 958	104 370 112	85 537 097
Remboursable par des organismes de l'État, d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux	900 000	780 061	748 509	Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux – Passeport	18 376 071	17 299 223	32 487 531
	135 897 739	135 777 800	125 771 399	Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	516 058 881	510 029 370	462 167 278
Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement				Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux – Divers			
Remboursable par des organismes de l'État, d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux	5 000 000	3 693 234	3 901 180		1 017 578	1 712 395	726 824
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	–	–	3 209 561		640 326 488	633 411 100	580 918 730
	5 000 000	3 693 234	7 110 741	Total budgétaire	2 151 812 778	2 082 833 146	1 930 392 797
Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada				Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
				Apprentissage			
				Remboursement de prêts en espèce			
					–	1 952 587 495	1 915 512 367
				Total non budgétaire	–	1 952 587 495	1 915 512 367
				Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 151 812 778	2 082 833 146	1 930 392 797
				Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	1 952 587 495	1 915 512 367

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de l'Emploi et du Développement social					
Autres revenus					
Revenus de placements			Petits soldes des comptes créditeurs et soldes créditeurs non remboursables	96 577	348 434
Trésorerie et créances			Revenus divers des retenues salariales		
Intérêt des dépôts bancaires	154 304	288 446	Frais de stationnement	6 964	640
Autres comptes			Droits et privilèges - Redevances et droit d'auteur	–	74
Dividendes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 675 000 000	–	Divers	1 001 215	234 340
Intérêt sur prêts canadiens aux étudiants	727 892 816	662 022 270		1 964 225 746	1 824 459 434
Intérêt sur prêts canadiens aux apprentis	1 575 832	337 720	Total du ministère	8 630 639 518	2 706 915 098
Paiements reçu sur prêts escomptés	4 004 258	–	Société canadienne d'hypothèques et de logement		
	6 408 627 210	662 648 436	Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Revenus de placements ¹		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	22 275 121	9 476 088	Prêts, placements et avances		
Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	20 112 045	16 208 880	Société canadienne d'hypothèques et de logement	263 736 852	359 582 141
Recouvrement de trop-payés de salaire	63 222	–			
	42 450 388	25 684 968	Revenus divers		
Ventes de biens et de services			Bénéfices nets en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	–	1 754 036
Services de nature réglementaire			Autres recouvrements de tiers	3 609 451	18 262 231
Travailleurs étrangers temporaires	37 930 450	40 185 405		3 609 451	20 016 267
Services de nature non réglementaire			Total de l'organisme	267 346 303	379 598 408
Passeport	162 691 821	141 525 668	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
Divers	14 632 875	12 194 328	Autres revenus		
Autres frais et droits			Ventes de biens et de services		
Accès à l'information	7 248	8 987	Ventes de biens et de produits d'information	5 346 175	5 299 358
	215 262 394	193 914 388	Autres frais et droits		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État			Revenus reportés	227 232	(67 465)
Produits de la vente d'immobilisations	38 646	127 959	Total de l'organisme	5 573 407	5 231 893
Gain sur disposition d'actifs non immobilisés	35 134	79 913	Sommaire du portefeuille ministériel		
	73 780	207 872	Autres revenus		
Revenus divers			Revenus de placements	6 672 364 062	1 022 230 577
Intérêts sur comptes débiteurs	78 441	89 549	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	42 450 388	25 684 968
Gain sur devises étrangères	2 957	24 300	Ventes de biens et de services	220 835 801	199 146 281
Location des logements d'État	162 767	159 429	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	73 780	207 872
Recouvrement des frais d'administration			Revenus divers	1 967 835 197	1 844 475 701
Assurance-emploi	1 560 474 679	1 462 114 305	Total du portefeuille ministériel	8 903 559 228	3 091 745 399
<i>Régime de pensions du Canada</i>	364 919 696	327 248 374			
Recouvrement de coûts auprès d'autres ministères					
pour des services administratifs généraux – Passeport	35 125 691	31 585 743			
Amendes en vertu de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	199 426	964 887			
Amendes en vertu du <i>Code canadien du travail</i>	70 000	397 000			
Compte de rentes – Surplus actuariel	1 072 288	638 190			
Compte d'assurance du service civil – Surplus actuariel	88 712	127 785			
Frais légaux	926 333	526 384			

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section 12

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Finances

Ministère des Finances

Société d'assurance-dépôts du Canada

**Agence de la consommation en matière
financière du Canada**

**Centre d'analyse des opérations et
déclarations financières du Canada**

Bureau du vérificateur général

**Bureau du surintendant des institutions
financières**

Monnaie royale canadienne

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	288
Sommaire du portefeuille ministériel.....	293
Détail budgétaire par affectation.....	297
Programmes.....	299
Paiements de transfert.....	301
Détail des montants disponibles pour être dépensés	303
Revenus	303

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère des Finances**Résultat stratégique 1**

Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens.

Programme 1.1 : Programme de paiements de transfert et d'impôt

Ce programme permet au gouvernement du Canada de s'acquitter de ses engagements en matière de paiements de transfert et d'impôt. Le programme administre les paiements de transfert et d'impôt aux provinces et aux territoires et aux gouvernements autochtones conformément aux lois et aux ententes négociées. Le programme s'acquitte également des engagements et des ententes avec des institutions financières internationales afin de contribuer à l'avancement économique des pays en développement. Le gouvernement du Canada conclut parfois des ententes ou édicte des lois afin de répondre à des pressions imprévues. Ces engagements peuvent donner lieu à des paiements, en général des paiements de transfert prévus par la loi, à un éventail de bénéficiaires tels que des particuliers, des organisations et d'autres ordres de gouvernement.

Programme 1.2 : Trésorerie et affaires financières

Ce programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs sur la gestion de la trésorerie et des affaires financières du gouvernement du Canada. Le programme permet de s'assurer que la trésorerie et les affaires financières du gouvernement du Canada sont gérées de manière efficiente au nom des contribuables canadiens. Ce programme assure l'orientation des activités de gestion de la dette du Canada, y compris le financement de la dette et des frais de service des nouveaux emprunts. Ce programme gère les placements dans les actifs financiers requis pour permettre au gouvernement du Canada de répondre à ses besoins en matière de liquidité. Le programme assure le refinancement permanent des titres du gouvernement du Canada qui arrivent à échéance ainsi que l'exécution du plan budgétaire et d'autres opérations financières du gouvernement, y compris la gouvernance des opérations d'emprunt des principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du gouvernement comme les sociétés d'État. Le programme surveille également le système qui veille à ce que le Canada dispose d'une quantité suffisante de monnaie canadienne (billets et pièces) en circulation afin de répondre aux besoins de l'économie canadienne.

Programme 1.3 : Cadre des politiques économique et budgétaire

Ce programme représente la principale source de conseils et de recommandations fournis au ministre des Finances, aux autres ministres et aux cadres supérieurs au regard des questions, des politiques et des programmes du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux secteurs des politiques économique, budgétaire et sociale, aux relations fédérales-provinciales, au secteur financier, à la fiscalité ainsi qu'aux finances et aux échanges internationaux. Le programme permet de veiller à ce que les ministres et les cadres supérieurs prennent des décisions éclairées au regard des politiques, des propositions et des programmes économiques, budgétaires et financiers. En définitive, le programme contribue à l'établissement d'un cadre économique et budgétaire solide et durable qui génère des revenus suffisants et harmonise la gestion des dépenses avec le plan budgétaire et les opérations financières du gouvernement du Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Résultat stratégique 1

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres, en agissant à titre d'instance de règlement, tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Résultat stratégique 1

Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée.

Programme 1.1 : Surveillance de la conformité et application des lois

Le programme de surveillance de la conformité et d'application des lois cherche à renforcer la conformité des Entités financières sous réglementation fédérale aux normes fédérales sur la protection du consommateur auxquelles elles sont soumises. Le programme vise également à promouvoir le respect des Entités financières sous réglementation fédérale aux divers codes de conduite et engagements publics adoptés par l'industrie pour mieux protéger ses clients.

Programme 1.2 : Littératie financière

Le programme de Littératie financière vise à renforcer les connaissances des consommateurs sur les obligations des Entités financières sous réglementation fédérale envers eux, ainsi qu'à améliorer la confiance, les connaissances et les compétences financières des Canadiens.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Résultat stratégique 1

Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

Programme 1.1 : Programme du renseignement financier

Le programme du renseignement financier du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, prescrit par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la Loi), est un élément du programme national de sécurité et de lutte contre la criminalité. Le programme vise à

empêcher les criminels et les groupes terroristes d'abuser du système financier du Canada tout en réduisant l'incitatif financier du crime organisé. La principale méthode d'intervention utilisée dans le cadre du programme consiste à analyser des opérations financières déclarées et d'autres renseignements que le Centre est autorisé à recevoir et à recueillir en vertu de la *Loi pour élaborer des produits de renseignement financier*, y compris des communications de renseignements tactiques et des produits de renseignement stratégique utiles aux fins d'enquête, de poursuite ou de compréhension des activités liées au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes.

Programme 1.2 : Programme de conformité

Le Programme de conformité du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada veille au respect de la partie 1 de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et des règlements d'application* (la Loi). Le programme de conformité a recours à une approche axée sur le risque pour exercer les activités d'application de loi, de relations et de soutien qui aident à assurer le respect des obligations législatives et réglementaires s'appliquant aux personnes et aux entités qui œuvrent dans le système financier canadien.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du vérificateur général

Résultat stratégique 1

Par nos travaux d'audit législatif, nous contribuons, pour le compte des Canadiens, à ce que le gouvernement soit bien géré et responsable.

Programme 1.1 : Audit législatif

Le Bureau effectue des études et des audits indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, aux gouvernements et à la population canadienne.

Bureau du surintendant des institutions financières

Résultat stratégique 1

Un système financier canadien sûr et stable.

Programme 1.1 : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Ce programme est axé sur la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de la surveillance, sur le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les enjeux qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ces institutions, et sur l'intervention en temps utile pour protéger les déposants et les souscripteurs contre des pertes indues, tout en reconnaissant que la direction et les conseils d'administration des institutions financières sont ultimement responsables et que certaines faillites d'institutions financières ne peuvent être évitées. Les coûts de ce programme sont récupérés par l'intermédiaire des cotisations de base, des frais d'utilisateur et des droits payés par les

institutions financières fédérales régies par la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la *Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada*, la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* et la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Le Bureau du surintendant des institutions financières tire également des revenus de la prestation de services à frais recouvrés offerts aux provinces dont il surveille les institutions aux termes d'accords prévoyant la rémunération des services.

Programme 1.2 : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Ce programme est axé sur la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux; il vise à s'assurer du respect des exigences minimales en matière de capitalisation et de l'observation des lois en vigueur et des exigences de l'instance de surveillance. Cela consiste à évaluer les risques qui planent sur les régimes de retraite auxquels participent les travailleurs œuvrant dans un secteur de compétence fédérale, et à intervenir rapidement et efficacement auprès de ces régimes afin de protéger les intérêts des participants et de leurs bénéficiaires, tout en reconnaissant que les administrateurs des régimes de retraite sont responsables au premier chef du régime et qu'un régime de retraite peut déroger à son obligation de verser les prestations promises. Ce programme consiste aussi à administrer un cadre de réglementation équilibré et adapté et à appliquer un processus d'agrément efficace et pertinent au plan prudentiel. Ce programme comprend en outre des activités d'évaluation du risque et d'intervention, des activités de réglementation et d'orientation ainsi que des activités liées à l'agrément des régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et à la *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs*, et à l'établissement de précédents relatifs à ces régimes. Le coût du programme est recouvré grâce aux droits que verse chaque régime de retraite fédéral en fonction du nombre de ses participants.

Résultat stratégique 2

Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.

Programme 2.1 : Évaluations actuarielles et services conseils

Par la mise en place du Régime de pensions du Canada, des régimes de retraite du secteur public et d'autres programmes sociaux, le gouvernement fédéral et les provinces ont pris des engagements envers les Canadiens et sont responsables des obligations financières qui en découlent. Dans certains cas, il s'agit d'engagements à long terme, et il est important que les décideurs, les parlementaires et les Canadiens les comprennent et saisissent les risques qui leur sont rattachés. Ce programme joue un rôle primordial et indépendant dans ce processus. Il fournit des freins et des contrepoids qui limitent les coûts futurs des différents régimes de retraite relevant de sa compétence. Dans le cadre du programme et conformément à la loi, nous fournissons une gamme de services actuariels aux responsables du Régime de pensions du Canada et à certains ministères fédéraux. Comme le prévoit la législation, nous effectuons des évaluations actuarielles du Régime de pensions du Canada, du programme de Sécurité de la vieillesse, du programme d'assurance emploi, du Programme canadien de prêts aux étudiants et des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des juges de nomination fédérale et des parlementaires.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Monnaie royale canadienne**Résultat stratégique 1**

Les résultats stratégiques de la Monnaie royale canadienne sont les suivants : élever la Monnaie royale canadienne au rang de marque de classe mondiale reconnue pour la qualité, l'innovation et le dépassement des attentes des clients; s'assurer que les pièces de circulation canadiennes et les services sont rentables, accessibles, pertinents et qu'ils incitent les Canadiens à célébrer leur histoire, leur culture et leurs valeurs; s'assurer que les pièces de circulation étrangères, les produits d'investissement et les services d'affinage, les pièces de collection et les autres produits et services connexes sont les meilleurs dans leurs marchés respectifs; générer un profit et maintenir la viabilité à long terme de l'entreprise grâce à un engagement continu à satisfaire les besoins des clients, à susciter la croissance et à être rentable; créer un milieu de travail où les employés font valoir les valeurs de l'entreprise et célèbrent leur succès; et s'assurer que la santé, la sécurité et l'environnement sont des critères prépondérants dans la création d'un milieu de travail idéal.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Finances										
-	89 280 597	-	-	89 280 597	1	Dépenses du programme				
-	-	31 952 332	-	31 952 332	1b	Dépenses du programme				
-	-	3 892 641	-	3 892 641	1c	Dépenses du programme				
Virement du :										
-	-	-	68 250	68 250		crédit 1 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)				
-	-	-	2 405 732	2 405 732		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	4 542 777	4 542 777		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	2 814 244	2 814 244		CT, crédit 30 ¹				
-	89 280 597	35 844 973	9 831 003	134 956 573		Total – Crédit 1	130 934 636	4 021 937	-	107 057 071
5 Autorisation pour le montant de l'aide en paiements directs à l'Association internationale de développement conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i>										
-	1	-	-	1			-	1	-	-
-	11 036 737	634 593	(824 985)	10 846 345	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 846 345	-	-	10 488 783
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
(S) Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)										
-	37 149 703 000	-	(25 769 047)	37 123 933 953			37 123 933 953	-	-	36 057 581 263
-	14 924 000 000	(699 000 000)	3 824 027	14 228 824 027	(S)	Intérêt sur la dette non échue	14 228 824 027	-	-	14 138 650 586
(S) Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)										
-	18 253 657 000	-	-	18 253 657 000	(S)	Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	18 253 657 000	-	-	17 880 415 000
(S) Autres frais d'intérêts										
-	13 748 395 000	-	-	13 748 395 000	(S)	Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	13 748 395 000	-	-	13 347 956 000
-	6 566 000 000	36 000 000	7 473 704	6 609 473 704	(S)	Paiements à l'Association internationale de développement	6 609 473 704	-	-	7 027 348 310
-	3 681 830 727	-	-	3 681 830 727	(S)	Financement des services de soins à domicile et de santé mentale	3 681 830 727	-	-	3 602 979 726
-	441 610 000	-	-	441 610 000	(S)	Paiement de péréquation supplémentaire – Nouvelle-Écosse (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	441 610 000	-	-	441 620 000
-	-	300 000 000	-	300 000 000	(S)		300 000 000	-	-	-
-	(27 918 000)	44 325 000	-	16 407 000	(S)		16 407 000	-	-	10 598 000
-	104 000 000	-	(9 917 032)	94 082 968	(S)	Achat de la monnaie canadienne	94 082 968	-	-	93 554 938
(S) Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire – Nouvelle-Écosse (<i>Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador</i>)										
-	19 957 000	-	-	19 957 000			19 957 000	-	-	33 255 000

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S)	Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000	–	–	51 200 000
–	51 200 000	–	–	51 200 000	(S)	Subventions législatives (Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, et autres autorisations législatives)	42 355 839	–	–	42 355 839
–	42 355 839	–	58	42 355 897	(S)	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(3 882 984 000)	–	–	(3 646 468 000)
–	(4 022 927 000)	71 371 000	68 572 000	(3 882 984 000)	(S)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(856 507 839)	–	–	(804 534 285)
–	(888 654 000)	16 429 000	15 717 161	(856 507 839)	(S)	Paiement de dettes comptabilisées antérieurement à titre de revenus	3 927 481	–	–	4 658 431
–	–	–	3 927 481	3 927 481	(S)	Pertes sur opérations de change	297 323 632	–	–	22 752 076
–	–	–	297 323 632	297 323 632	(S)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque conformément à la <i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i>	–	–	68 571 831	–
68 571 831	–	–	–	68 571 831	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	14 832	380	–
14 832	–	–	380	15 212	(S)	Paiements à la Banque de l'infrastructure du Canada	11 366 000	–	–	–
–	–	19 006 000	(7 640 000)	11 366 000						
68 586 663	90 143 611 301	(175 389 434)	362 518 582	90 399 327 112		Total budgétaire	90 326 718 131	4 036 770	68 572 211	88 421 552 238
–	–	–	257 200 158	257 200 158		Paiements en vertu de la <i>Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures</i> – Souscription initiale	257 200 158	–	–	–
–	–	53 400 000	(53 400 000)	–	(S)	Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures - Achat d'actions initiales par le Canada en vertu de la <i>Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures</i>	–	–	–	–
–	–	–	14 781 500 000	14 781 500 000	(S)	(L) Avances aux termes du paragraphe 12.2 de la <i>Loi sur le Financement agricole Canada</i> (Brut)	14 781 500 000	–	–	22 427 800 000
–	–	–	26 065 000 000	26 065 000 000	(S)	(L) Avances aux termes de l'article 19 de la <i>Loi sur la Banque de développement du Canada</i> (Brut)	26 065 000 000	–	–	27 538 000 000
–	–	–	1 893 732 000	1 893 732 000	(S)	(L) Avances aux termes du paragraphe 21(1) de la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> (Brut)	1 893 732 000	–	–	2 048 529 000
–	–	–	11 000 000	11 000 000	(S)	(L) Avances aux termes de l'article 13.1 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i> (Brut)	11 000 000	–	–	9 000 000
–	–	53 400 000	42 955 032 158	43 008 432 158		Total non budgétaire	43 008 432 158	–	–	52 023 329 000
68 586 663	90 143 611 301	(175 389 434)	362 518 582	90 399 327 112		Total du ministère – Budgétaire	90 326 718 131	4 036 770	68 572 211	88 421 552 238
–	–	53 400 000	42 955 032 158	43 008 432 158		Total du ministère – Non budgétaire	43 008 432 158	–	–	52 023 329 000

Société d'assurance-dépôts du Canada										
15 000 000 000	–	–	–	15 000 000 000	(S)	(L) Prêts en vertu de la <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> , paragraphe 10.1. Limite 15 000 000 000 \$ (Net)	–	–	15 000 000 000	–
15 000 000 000	–	–	–	15 000 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	15 000 000 000	–
Agence de la consommation en matière financière du Canada										
–	–	–	21 517 840	21 517 840	(S)	Paiements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	21 517 840	–	–	17 426 626
–	–	–	–	–	(S)	Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	38
–	–	–	21 517 840	21 517 840		Total de l'organisme – Budgétaire	21 517 840	–	–	17 426 664
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada										
–	45 942 822	–	–	45 942 822	1	Dépenses du programme				
–	–	420 000	–	420 000	1b	Dépenses du programme				
–	–	–	1 523 756	1 523 756		Virement du :				
–	–	–	2 552 125	2 552 125		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	1 045 343	1 045 343		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	45 942 822	420 000	5 121 224	51 484 046		Total – Crédit 1	50 174 856	1 309 190	–	50 443 518
–	5 282 731	–	(209 797)	5 072 934	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 072 934	–	–	4 963 007
46	–	–	151	197	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	46	151	–
46	51 225 553	420 000	4 911 578	56 557 177		Total de l'organisme – Budgétaire	55 247 790	1 309 236	151	55 406 525
Bureau du vérificateur général										
–	68 269 099	–	–	68 269 099	1	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1a	Dépenses du programme				
–	–	–	621 523	621 523		Virement du :				
–	–	–	3 538 955	3 538 955		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	3 276 173	3 276 173		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	68 269 099	1	7 436 651	75 705 751		Total – Crédit 1	74 024 292	1 681 459	–	70 837 601
–	9 232 872	–	(828 407)	8 404 465	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 404 465	–	–	8 190 332
1 107	–	–	338	1 445	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 107	–	338	1 292
1 107	77 501 971	1	6 608 582	84 111 661		Total de l'organisme – Budgétaire	82 429 864	1 681 459	338	79 029 225
Bureau du surintendant des institutions financières										
–	945 058	–	–	945 058	1	Dépenses du programme	945 058	–	–	945 058
69 477 067	149 215 269	–	3 281 610	221 973 946	(S)	Dépense des revenus conformément au paragraphe 17(2) de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>	154 054 685	–	67 919 261	147 074 430
–	–	–	2 722	2 722	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 722	–	–	1 888
69 477 067	150 160 327	–	3 284 332	222 921 726		Total de l'organisme – Budgétaire	155 002 465	–	67 919 261	148 021 376

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations						Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						PPP Canada Inc.²				
-	-	-	-	-		Crédits non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	2 950 000
-	-	-	-	-		Total de l'organisme – Budgétaire	-	-	-	2 950 000
						Monnaie royale canadienne				
					(S)	(L) Prêts à la Monnaie en vertu de la <i>Loi sur la Monnaie royale canadienne</i> :				
						Paragraphe 20(1) soit le montant global maximal de 75 000 000 le 11 mars 1999 (Net)				
75 000 000	-	-	-	75 000 000			-	-	75 000 000	-
75 000 000	-	-	-	75 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	-	-	75 000 000	-
138 064 883	90 422 499 152	(174 969 433)	398 840 914	90 784 435 516		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	90 640 916 090	7 027 465	136 491 961	88 724 386 028
15 075 000 000	-	53 400 000	42 955 032 158	58 083 432 158		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	43 008 432 158	-	15 075 000 000	52 023 329 000

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Suite au décret 2017-1329, et en vertu du paragraphe 209.1(3) de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, PPP Canada Inc. a cessé ses activités et l'organisation a été dissoute le 31 mars 2018.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Finances				
Ministère des Finances				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	102 723 024	99 735 865	2 987 159	–
Subventions et contributions	30 285 250	30 183 278	101 972	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	1 811 746	1 015 493	796 253	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	286 553	–	286 553	–
Revenus affectés aux dépenses	(150 000)	–	(150 000)	–
	<i>134 956 573</i>	<i>130 934 636</i>	<i>4 021 937</i>	–
Crédit 5 – Autorisation pour le montant de l'aide en paiements directs à l'Association internationale de développement conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i>				
Autre autorisation	<i>1</i>	–	<i>1</i>	–
Montants législatifs	90 264 370 538	90 195 783 495	14 832	68 572 211
	90 399 327 112	90 326 718 131	4 036 770	68 572 211
Agence de la consommation en matière financière du Canada				
Montants législatifs	21 517 840	21 517 840	–	–
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	51 405 229	50 174 856	1 230 373	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	78 817	–	78 817	–
	<i>51 484 046</i>	<i>50 174 856</i>	<i>1 309 190</i>	–
Montants législatifs	5 073 131	5 072 934	46	151
	56 557 177	55 247 790	1 309 236	151
Bureau du vérificateur général				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	78 365 751	74 422 690	3 943 061	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 660 000)	(398 398)	(2 261 602)	–
	<i>75 705 751</i>	<i>74 024 292</i>	<i>1 681 459</i>	–
Montants législatifs	8 405 910	8 405 572	–	338
	84 111 661	82 429 864	1 681 459	338

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Bureau du surintendant des institutions financières				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	945 058	945 058	–	–
Montants législatifs	221 976 668	154 057 407	–	67 919 261
	222 921 726	155 002 465	–	67 919 261
Total du portefeuille ministériel	90 784 435 516	90 640 916 090	7 027 465	136 491 961

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Finances												
Programme de paiements de transfert et d'impôt	99 954 170	31 340 012	–	–	68 969 854 738	68 969 854 738	–	–	69 069 808 908	69 001 194 750	11 000 000	11 000 000
Trésorerie et affaires financières	21 203 500 849	21 203 500 849	–	–	–	–	–	–	21 203 500 849	21 203 500 849	42 997 432 158	42 997 432 158
Cadre des politiques économique et budgétaire	80 183 197	77 606 570	–	–	285 250	183 278	–	–	80 468 447	77 789 848	–	–
Services internes	45 698 908	44 232 684	–	–	–	–	150 000	–	45 548 908	44 232 684	–	–
Total partiel	21 429 337 124	21 356 680 115	–	–	68 970 139 988	68 970 038 016	150 000	–	90 399 327 112	90 326 718 131	43 008 432 158	43 008 432 158
Revenus affectés aux dépenses	(150 000)	–	–	–	–	–	(150 000)	–	–	–	–	–
Total du ministère	21 429 187 124	21 356 680 115	–	–	68 970 139 988	68 970 038 016	–	–	90 399 327 112	90 326 718 131	43 008 432 158	43 008 432 158
Société d'assurance-dépôts du Canada												
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15 000 000 000	–
Agence de la consommation en matière financière du Canada												
	21 517 840	21 517 840	–	–	–	–	–	–	21 517 840	21 517 840	–	–
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada												
Programme du renseignement financier	25 546 332	25 228 215	–	–	–	–	–	–	25 546 332	25 228 215	–	–
Programme de conformité	23 065 868	21 475 777	–	–	–	–	–	–	23 065 868	21 475 777	–	–
Services internes	7 944 977	8 543 798	–	–	–	–	–	–	7 944 977	8 543 798	–	–
Total de l'organisme	56 557 177	55 247 790	–	–	–	–	–	–	56 557 177	55 247 790	–	–
Bureau du vérificateur général												
Audit législatif	86 771 661	82 828 262	–	–	–	–	2 660 000	398 398	84 111 661	82 429 864	–	–
Total partiel	86 771 661	82 828 262	–	–	–	–	2 660 000	398 398	84 111 661	82 429 864	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 660 000)	(398 398)	–	–	–	–	(2 660 000)	(398 398)	–	–	–	–
Total de l'organisme	84 111 661	82 429 864	–	–	–	–	–	–	84 111 661	82 429 864	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Bureau du surintendant des institutions financières												
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	154 012 140	80 924 601	–	–	–	–	–	–	154 012 140	80 924 601	–	–
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	4 335 253	4 574 503	–	–	–	–	–	–	4 335 253	4 574 503	–	–
Évaluations actuarielles et services-conseils	5 938 078	5 582 497	–	86 707	–	–	–	–	5 938 078	5 669 204	–	–
Services internes	56 917 255	60 369 095	1 719 000	3 465 062	–	–	–	–	58 636 255	63 834 157	–	–
Total de l'organisme	221 202 726	151 450 696	1 719 000	3 551 769	–	–	–	–	222 921 726	155 002 465	–	–
Monnaie royale canadienne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	75 000 000	–
Total du portefeuille ministériel	21 812 576 528	21 667 326 305	1 719 000	3 551 769	68 970 139 988	68 970 038 016	–	–	90 784 435 516	90 640 916 090	58 083 432 158	43 008 432 158

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Finances									
Contributions									
					Subvention pour le gouvernement de l'Alberta pour appuyer les mesures provinciales dans le secteur des ressources de l'Alberta	30 000 000	–	–	–
–	–	30 000 000	–	30 000 000					
–	35 000	68 250	182 000	285 250	Soutien à des initiatives stratégiques et de recherche	183 278	101 972	–	10 000
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	4 000 000
–	35 000	30 068 250	182 000	30 285 250	Total – Contributions	30 183 278	101 972	–	4 010 000
Autres paiements de transfert									
–	37 149 703 000	–	(25 769 047)	37 123 933 953	(S) Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	37 123 933 953	–	–	36 057 581 263
–	18 253 657 000	–	–	18 253 657 000	(S) Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	18 253 657 000	–	–	17 880 415 000
–	13 748 395 000	–	–	13 748 395 000	(S) Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	13 748 395 000	–	–	13 347 956 000
–	3 681 830 727	–	–	3 681 830 727	(S) Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	3 681 830 727	–	–	3 602 979 726
–	441 610 000	–	–	441 610 000	(S) Paiements à l'Association internationale de développement	441 610 000	–	–	441 620 000
–	51 200 000	–	–	51 200 000	(S) Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000	–	–	51 200 000
–	42 355 839	–	58	42 355 897	(S) Subventions législatives (Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, et autres autorisations législatives)	42 355 897	–	–	42 355 839
–	19 957 000	–	–	19 957 000	(S) Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire – Nouvelle-Écosse (<i>Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador</i>)	19 957 000	–	–	33 255 000
–	(27 918 000)	44 325 000	–	16 407 000	(S) Paiement de péréquation supplémentaire – Nouvelle-Écosse (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	16 407 000	–	–	10 598 000
–	(888 654 000)	16 429 000	15 717 161	(856 507 839)	(S) Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(856 507 839)	–	–	(804 534 285)

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	(4 022 927 000)	71 371 000	68 572 000	(3 882 984 000)	(S) Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(3 882 984 000)	–	–	(3 646 468 000)
–	–	300 000 000	–	300 000 000	(S) Financement des services de soins à domicile et de santé mentale	300 000 000	–	–	–
–	68 449 209 566	432 125 000	58 520 172	68 939 854 738	Total – Autres paiements de transfert	68 939 854 738	–	–	67 016 958 543
–	68 449 244 566	462 193 250	58 702 172	68 970 139 988	Total du portefeuille ministériel	68 970 038 016	101 972	–	67 020 968 543

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Finances			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Prestation de services de soutien internes à d'autres organisations conformément au paragraphe 29.1 (2) (a) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	150 000	–	109 903
Total du ministère – Budgétaire	150 000	–	109 903
Bureau du vérificateur général			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Audit législatif			
Audit de l'Organisation internationale du Travail	–	–	359 578
Services rendus aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs	660 000	184 393	143 569
Audits et enquêtes effectués en vertu de l'article 11 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>	2 000 000	214 005	–
Total de l'organisme – Budgétaire	2 660 000	398 398	503 147
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 810 000	398 398	613 050

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Finances		
Autres revenus		
Revenus de placements ¹		
Trésorerie et créances		
Banques à charte	38 828 484	26 243 662
Dépôts à court terme	100 341 951	48 107 576
Solde du compte du receveur général à la Banque du Canada	223 182 067	123 354 378
Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie	55 752 867	33 035 513
Comptes d'opérations de change		
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes – Virement des bénéficiaires	1 712 718 559	1 996 258 917
Fonds monétaire international – Souscriptions – Virement des bénéficiaires	8 465 903	1 870 962
Fonds monétaire international – Prêts	6 120 683	1 773 982
Prêts, placements et avances		
Banque du Canada – Virement des bénéficiaires	950 670 227	1 111 158 055
Corporation de développement des investissements du Canada – Dividendes	91 000 000	51 000 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	139 114 947	151 435 817
Financement agricole Canada	221 297 568	140 881 471
Banque de développement du Canada	147 578 808	81 741 478
Monnaie royale canadienne – Dividendes	64 200 000	29 000 000
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	58 944	58 944
Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance	1 545 694	639 514
Société financière internationale – Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique	3 140 622	2 290 841
Société financière internationale – Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	866 526	894 297
Gouvernements étrangers – Ukraine	6 959 726	6 860 000
Agence de la consommation en matière financière du Canada	43 167	24 453
	3 771 886 743	3 806 629 860
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrement de rémunérations, biens et services	586 444	116 234
Redressements des créanciers de l'exercice précédent	59 356	159 664
	645 800	275 898

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services			Revenus divers		
Droits et privilèges	–	24 000	Gain net de change	–	222
Autres frais et droits				–	222
Accès à l'information	4 315	4 000	Total de l'organisme	16 938 208	14 099 826
Frais de services administratifs récupérés	–	109 903			
	4 315	113 903	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada		
	4 315	137 903	Autres revenus		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	380	14 832	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Revenus divers			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	15 860	1 676
Pièces de monnaie canadienne	155 572 500	137 903 176	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	4 721	18 879
Gain net de change	38 103 277	178 275 026	Services aux autres ministères	29 833	–
Virement des comptes suivants, de montants non réclamés ou impayés depuis dix ans ou plus – Compte d'avance fixe en circulation – Chèques non réclamés	57 457 192	59 396 815		50 414	20 555
Soldes non réclamés reçus par la Banque du Canada en ce qui concerne les banques à charte	743 854	733 027	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	151	46
Virement – Dette échue en circulation	9 238 795	11 372 326	Revenus divers		
Frais de garantie	100 484 241	128 326 427	Intérêts et pénalités		
Produits d'autres montants adjugés par une cour	7 378	65 115	Intérêts sur les pénalités monétaires administratives	5 517	19 984
	361 607 237	516 071 912	Pénalité monétaire administrative	20 297	63 472
Total du ministère	4 134 144 475	4 323 130 405	Divers	255	58 219
				26 069	141 675
Agence de la consommation en matière financière du Canada			Total de l'organisme	76 634	162 276
Autres revenus			Bureau du vérificateur général		
Ventes de biens et de services			Autres revenus		
Services de nature réglementaire	16 352 989	13 635 005	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Services de nature non réglementaire	5 181	4 541	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	68 176	3 415
Ventes de biens et de produits d'information	40	20	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	98 494	941 879
Autres frais et droits				166 670	945 294
Revenus provenant d'amendes	580 000	460 000	Ventes de biens et de services		
Divers	(2)	–	Autres frais et droits	543 973	589 292
	16 938 208	14 099 566	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	338	1 107
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	38	Revenus divers		
			Gain net de change	3 070	2
			Total de l'organisme	714 051	1 535 695

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau du surintendant des institutions financières		
Autres revenus		
Ventes de biens et de services		
Services de nature réglementaire	146 009 653	139 599 888
Services de nature non réglementaire	10 191 419	9 611 828
Ventes de biens et de produits d'information	185	291
Autres frais et droits		
Revenus provenant d'amendes	121 150	49 100
Services aux autres ministères	114 826	385 340
	235 976	434 440
	156 437 233	149 646 447
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 722	1 888
Revenus divers		
Gain net de change	199	30
Total de l'organisme	156 440 154	149 648 365
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	3 771 886 743	3 806 629 860
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	862 884	1 241 747
Ventes de biens et de services	173 923 729	164 473 208
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 591	17 911
Revenus divers	361 636 575	516 213 841
Total du portefeuille ministériel	4 308 313 522	4 488 576 567

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 13

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

**Commission de l'immigration et du statut de
réfugié**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	308
Sommaire du portefeuille ministériel.....	312
Détail budgétaire par affectation.....	314
Programmes.....	315
Paievements de transfert.....	316
Détail des montants disponibles pour être dépensés	317
Revenus.....	317

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration**Résultat stratégique 1**

Participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée.

Programme 1.1 : Établissement et intégration des nouveaux arrivants

Conformément à la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les programmes sont élaborés en fonction des politiques qui soutiennent l'établissement, la réinstallation, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne. En fin de compte, l'intégration a pour but d'encourager les nouveaux arrivants à prendre part entièrement à la vie économique, sociale, politique et culturelle du Canada. Tous les résidents permanents sont admissibles aux programmes d'établissement et d'intégration. Les programmes sont offerts par des tiers (notamment, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les conseils scolaires, les établissements d'enseignement postsecondaire, les organisations d'aide à l'établissement, des intervenants non gouvernementaux et le secteur privé) partout au pays.

Programme 1.2 : Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens

Le Programme de la citoyenneté a pour but d'administrer les dispositions législatives en matière de citoyenneté et de promouvoir les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté canadienne. Citoyenneté et Immigration Canada gère l'octroi de la citoyenneté canadienne en élaborant, en mettant en œuvre et en appliquant des lois, des règlements et des politiques visant à protéger l'intégrité de la citoyenneté canadienne et à permettre aux demandeurs admissibles d'obtenir la citoyenneté ou de recevoir une preuve de citoyenneté. En outre, dans le cadre du Programme, on prévoit faire la promotion de la citoyenneté, tant auprès des nouveaux arrivants que des personnes nées au Canada, au moyen de divers événements, documents et projets. Ces activités promotionnelles visent tout particulièrement à améliorer la connaissance de l'histoire, des institutions et des valeurs du Canada, tout en favorisant la compréhension des droits et responsabilités inhérents à la citoyenneté canadienne.

Résultat stratégique 2

Mouvement migratoire de résidents permanents et temporaires qui renforce l'économie canadienne.

Programme 2.1 : Résidents permanents profitables à l'économie

Tirant ses origines des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ce programme vise la sélection des immigrants, ainsi que le traitement de leurs demandes, qui peuvent soutenir le développement d'un Canada fort et prospère au sein duquel les bienfaits de l'immigration sont répartis entre toutes les régions. L'acceptation de résidents permanents qualifiés aide le gouvernement à atteindre ses objectifs économiques, tels que constituer une main-d'œuvre qualifiée, répondre aux besoins immédiats et à long terme du marché du travail et soutenir la croissance de la population active à l'échelle nationale et régionale. La sélection et le traitement des demandes comprennent l'attribution de la résidence permanente aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

Programme 2.2 : Résidents temporaires profitables à l'économie

Tirant ses origines des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ce programme est axé sur l'établissement et l'application de règles pour régir l'entrée au Canada des étrangers autorisés à travailler temporairement et à étudier. La migration économique temporaire rehausse le commerce ainsi que les activités touchant la culture, l'éducation et les sciences, soutenant ainsi notre prospérité globale sur les plans économique et social et favorisant nos intérêts nationaux. La sélection et le traitement comprennent la délivrance de visas de résident temporaire, de permis de travail et de permis d'études aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

Résultat stratégique 3

Mouvement migratoire familial et humanitaire qui réunifie les familles et offre une protection aux personnes déplacées et persécutées.

Programme 3.1 : Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires

Les programmes de Citoyenneté et Immigration Canada pour motifs familiaux et discrétionnaires soutiennent la réalisation des objectifs sociaux du gouvernement du Canada dans le domaine de l'immigration. Ces objectifs consistent à réunir au Canada les familles et à assurer le traitement des cas exceptionnels. Les dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* relatives à la catégorie du regroupement familial permettent à des citoyens canadiens et à des résidents permanents du Canada de demander à parrainer des membres de leur famille qui sont admissibles, à savoir l'époux, le conjoint de fait, le partenaire conjugal, les enfants à leur charge, les parents et les grands-parents. Les dispositions discrétionnaires que contient la Loi sont utilisées dans les cas où il existe des circonstances d'ordre humanitaire ou des motifs d'intérêt public. Ces dispositions offrent la souplesse nécessaire pour régler les cas exceptionnels ou méritoires non prévus à la Loi et pour appuyer le gouvernement du Canada dans ses interventions humanitaires lors de catastrophes ou de crises mondiales. L'évaluation de l'admissibilité et le traitement comprennent l'attribution de la résidence permanente ou temporaire aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

Programme 3.2 : Protection des réfugiés

Le Programme de protection des réfugiés vise avant tout à sauver des vies et à protéger les personnes déplacées et persécutées. À l'étranger, des réfugiés et des personnes vivant des situations semblables à celles des réfugiés sont sélectionnés par des agents de visa canadien en vue d'être réinstallés au Canada à titre de résidents permanents. Conformément aux obligations légales du Canada à l'échelle internationale et nationale, les responsables du système d'octroi de l'asile évaluent les demandes d'asile des personnes qui se trouvent au Canada et accordent le statut de personne protégée lorsqu'une décision favorable est rendue par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, un tribunal quasi judiciaire indépendant.

Résultat stratégique 4

Gestion des mouvements migratoires et facilitation des déplacements qui favorisent les intérêts canadiens et protègent la santé et la sécurité des Canadiens.

Programme 4.1 : Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité

Citoyenneté et Immigration Canada facilite les déplacements des résidents permanents, des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires de bonne foi tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens grâce à une gestion efficace de la migration. Pour ce faire, Citoyenneté et Immigration Canada met en œuvre toute une série de mesures stratégiques et opérationnelles, obligeant notamment certaines personnes qui souhaitent entrer au pays à posséder un visa ou un autre type de document, et maintenant par ailleurs le cadre de politiques concernant les conditions d'entrée, les critères d'admissibilité, les mesures de lutte contre la fraude, la négociation d'ententes et de traités bilatéraux et multilatéraux d'échange de renseignements, ainsi que l'établissement des pratiques de gestion de l'identité. Citoyenneté et Immigration Canada fournit en outre de l'assistance aux migrants clandestins que l'on croit être à destination du Canada afin qu'ils retournent dans leur pays d'origine. Des partenariats stratégiques avec les ministères responsables de la sécurité publique et des organisations internationales constituent une autre composante essentielle de ce programme.

Programme 4.2 : Protection de la santé

Ce programme vise à fournir des services de santé efficaces aux immigrants en vue de gérer les aspects liés à la santé dans le cadre de l'entrée et de l'établissement des migrants au Canada. Le Programme vise aussi à faciliter l'arrivée des réfugiés qui se réinstallent au Canada et leur intégration, et ce, tout en contribuant à la protection de la santé et de la sécurité de tous les Canadiens et en veillant au maintien de services sociaux et de santé durables pour les Canadiens. Le Programme a pour objectif l'évaluation des risques pour la santé inhérents à l'immigration, et la coordination des activités en collaboration avec les partenaires internationaux et nationaux dans le domaine de la santé en vue d'élaborer des stratégies et des processus de gestion des risques pour évaluer les risques sanitaires que présentent les demandeurs souhaitant immigrer au Canada. Les stratégies, les processus et les interventions visent à réduire l'incidence des risques cernés sur la santé des Canadiens et sur les services de santé et les services sociaux du Canada.

Programme 4.3 : Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires et à l'intégration

Dans le cadre de son mandat, Citoyenneté et Immigration Canada cherche à exercer une influence sur les objectifs stratégiques internationaux en matière de mouvements migratoires et d'intégration. Pour ce faire, Citoyenneté et Immigration Canada élabore et promeut, de concert avec d'autres secteurs de la politique publique, les positions du Canada en ce qui a trait aux mouvements migratoires internationaux, à l'intégration et à la protection des réfugiés, par l'entremise de réunions avec des partenaires multilatéraux et bilatéraux, de l'adhésion à des organisations internationales et de la participation à des forums régionaux. Citoyenneté et Immigration Canada collabore étroitement avec des partenaires bilatéraux afin d'assurer l'efficacité de la gestion de la migration et de l'application des lois en matière d'immigration au moyen de l'échange de renseignements, notamment des données biométriques. L'élaboration de politiques en matière de mouvements migratoires internationaux aide le Canada à défendre ses intérêts sur le plan de la migration internationale et à respecter ses obligations et ses engagements à l'échelle internationale. Citoyenneté et Immigration Canada soutient la participation et les partenariats internationaux en adhérant et en offrant des contributions à des organisations comme l'Organisation internationale pour les migrations, la Conférence régionale sur la migration, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Conférence des cinq nations, le Forum mondial sur les migrations et le développement et les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations. Ce programme a recours au financement par paiement de transfert en ce qui touche le Programme d'élaboration des politiques en matière de migration (subventions), de même que l'adhésion à l'Organisation internationale pour les migrations (quotes-parts annuelles) et à l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (quotes-parts annuelles), anciennement appelée le Groupe d'action internationale pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste.

Programme 4.4 : Passeport

Citoyenneté et Immigration Canada est responsable du Programme de passeport et collabore avec Service Canada et Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Canada en vue d'offrir des services de passeport qui permettent aux voyageurs canadiens admissibles d'entrer dans d'autres pays. Au moyen d'un vaste réseau de prestation de services au Canada et à l'étranger, ce programme permet de communiquer de l'information, de recueillir et de traiter les demandes de titres de voyage canadiens, d'authentifier l'identité des requérants, de déterminer l'admissibilité de ces derniers et de délivrer des titres de voyage canadiens sûrs. Il prévoit également des activités en vue de prévenir et de détecter la fraude et l'utilisation abusive des titres de voyage. Le passeport canadien est un document de voyage et d'identité reconnu et respecté partout dans le monde, qui est offert aux Canadiens qui voyagent à l'étranger; le Canada et les gouvernements étrangers se fient à ce document pour prouver la citoyenneté canadienne d'un titulaire. Le Programme fonctionne selon le principe du recouvrement intégral des coûts, grâce aux droits perçus pour les services associés aux titres de voyage. Les droits perçus sont versés dans le Fonds renouvelable de Passeport Canada et ils sont gérés de manière à optimiser le bénéfice des contribuables canadiens.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 5.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Résultat stratégique 1

Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Programme 1.1 : Protection des réfugiés

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne des demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et des examens des risques avant renvoi des personnes visées par une mesure de renvoi.

Programme 1.2 : Appels des réfugiés

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels d'une décision de la Section de la protection des réfugiés en ce qui a trait à une demande d'asile.

Programme 1.3 : Appels en matière d'immigration

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne des demandes de parrainage refusées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent, les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels on a conclu qu'ils n'ont pas rempli leur obligation de résidence et les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Programme 1.4 : Enquêtes et contrôles des motifs de détention

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne des étrangers ou des résidents permanents qui sont présumés interdits de territoire au Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; et des étrangers ou des résidents permanents qui sont détenus en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations						Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration										
–	545 294 901	–	–	545 294 901	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	75 135 757	–	75 135 757	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	86 248 882	–	86 248 882	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	13 643 958	–	13 643 958	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	17 117 153	17 117 153		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	26 681 622	26 681 622		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	26 451 383	26 451 383		CT, crédit 30 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(9 248 797)	(9 248 797)		crédit 1 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
–	–	–	(192 311)	(192 311)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	(5 090 790)	(5 090 790)		crédit 5				
–	–	–	(816 021)	(816 021)		crédit 5 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
–	545 294 901	175 028 597	54 902 239	775 225 737		Total – Crédit 1	751 928 332	23 297 405	–	622 817 222
–	23 756 038	–	–	23 756 038	5	Dépenses en capital				
–	–	4 119 500	–	4 119 500	5a	Dépenses en capital				
–	–	4 560 663	–	4 560 663	5b	Dépenses en capital				
–	–	–	5 090 790	5 090 790		Virement du crédit 1				
–	23 756 038	8 680 163	5 090 790	37 526 991		Total – Crédit 5	22 056 966	15 470 025	–	20 785 766
–	–	397 019	–	397 019	7c	Radiation de dettes – prêts aux immigrants	389 166	7 853	–	1 962 794
–	1 170 171 545	–	–	1 170 171 545	10	Subventions et contributions				
–	–	60 879 389	–	60 879 389	10a	Subventions et contributions				
–	–	123 120 000	–	123 120 000	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	(4 000 000)	(4 000 000)		Virement au crédit 5 (Justice)				
–	1 170 171 545	183 999 389	(4 000 000)	1 350 170 934		Total – Crédit 10	1 304 457 410	45 713 524	–	1 187 264 671
–	58 690 393	10 346 934	(2 567 223)	66 470 104	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	66 470 104	–	–	62 004 066
–	84 400	–	200	84 600	(S)	Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté – Traitement et allocation pour automobile	84 600	–	–	83 724
–	–	–	–	–	(S)	Fonds renouvelable de Passeport Canada (<i>Loi sur les fonds renouvelables</i> (L.R.C. (1985), ch. R-8))				
1 022 550 147	(151 037 689)	–	151 037 689	1 022 550 147	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	(236 352 341)	–	1 258 902 488	(305 527 340)
11 304	–	–	15 988	27 292	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	2 045	9 259	15 988	31 125
–	–	–	6 698 512	6 698 512	(S)	Montants adjugés par une cour	6 698 512	–	–	7 341 976
–	–	–	65 417	65 417	(S)		65 417	–	–	13 036

-	-	-	1 028 938	1 028 938	(S)	Remboursement de frais à l'égard de demande terminée	1 028 938	-	-	2 226 889
-	-	-	419 763	419 763	(S)	Remboursements de frais à l'égard de demande terminée dans les catégories fédérales des investisseurs et des entrepreneurs	419 763	-	-	1 046 320
1 022 561 451	1 646 959 588	378 452 102	212 692 313	3 260 665 454		Total budgétaire	1 917 248 912	84 498 066	1 258 918 476	1 600 050 249
					(S)	(L) Prêts aux immigrants et aux réfugiés afin de faciliter l'arrivée des nouveaux venus en vertu de l'article 88 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> . Limite 126 600 000 \$ (Net)				
61 551 423	-	-	16 600 000	78 151 423			13 177 616	-	64 973 807	1 893 585
1 022 561 451	1 646 959 588	378 452 102	212 692 313	3 260 665 454		Total du ministère – Budgétaire	1 917 248 912	84 498 066	1 258 918 476	1 600 050 249
61 551 423	-	-	16 600 000	78 151 423		Total du ministère – Non budgétaire	13 177 616	-	64 973 807	1 893 585
						Commission de l'immigration et du statut de réfugié				
-	113 251 545	-	-	113 251 545	1	Dépenses du programme				
-	-	3 226 219	-	3 226 219	1a	Dépenses du programme				
						Virement du :				
-	-	-	2 773 372	2 773 372		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	4 446 678	4 446 678		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	1 034 310	1 034 310		CT, crédit 30 ¹				
-	113 251 545	3 226 219	8 254 360	124 732 124		Total – Crédit 1	118 363 648	6 368 476	-	103 317 368
-	13 832 325	420 180	(924 437)	13 328 068	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 328 068	-	-	12 181 640
-	-	-	667	667	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	667	-	-	459
-	127 083 870	3 646 399	7 330 590	138 060 859		Total de l'organisme – Budgétaire	131 692 383	6 368 476	-	115 499 467
1 022 561 451	1 774 043 458	382 098 501	220 022 903	3 398 726 313		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 048 941 295	90 866 542	1 258 918 476	1 715 549 716
61 551 423	-	-	16 600 000	78 151 423		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	13 177 616	-	64 973 807	1 893 585

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	642 369 605	631 919 851	10 449 754	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	2 078 535	1 936 467	142 068	–
Programme fédéral de santé intérimaire	124 264 423	122 548 067	1 716 356	–
Initiatives publicitaires	1 000 000	970 779	29 221	–
Réinstallation des réfugiés syriens	5 152 331	3 490 911	1 661 420	–
Affectations bloquées				
Report	7 892 622	–	7 892 622	–
Transfert/réaffectation	2 148 033	–	2 148 033	–
Autre	258 000	–	258 000	–
Revenus affectés aux dépenses	(9 937 812)	(8 937 743)	(1 000 069)	–
	775 225 737	751 928 332	23 297 405	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	22 994 752	22 056 966	937 786	–
Affectations bloquées				
Report	14 493 523	–	14 493 523	–
Transfert/réaffectation	38 716	–	38 716	–
	37 526 991	22 056 966	15 470 025	–
Crédit 7 – Radiation de dettes – Prêts aux immigrants				
Autre autorisation	397 019	389 166	7 853	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	1 221 636 159	1 190 525 072	31 111 087	–
Aide mondiale aux migrants irréguliers	3 000 000	1 001 228	1 998 772	–
Réinstallation des réfugiés syriens	125 534 775	112 931 110	12 603 665	–
	1 350 170 934	1 304 457 410	45 713 524	–
Montants législatifs	1 097 344 773	(161 582 962)	9 259	1 258 918 476
	3 260 665 454	1 917 248 912	84 498 066	1 258 918 476
Commission de l'immigration et du statut de réfugié				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	114 560 634	111 600 844	2 959 790	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	1 485 620	1 210 401	275 219	–
Coûts associés à la traduction (décision Devinat)	8 632 351	5 552 403	3 079 948	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	53 519	–	53 519	–
	124 732 124	118 363 648	6 368 476	–
Montants législatifs	13 328 735	13 328 735	–	–
	138 060 859	131 692 383	6 368 476	–
Total du portefeuille ministériel	3 398 726 313	2 048 941 295	90 866 542	1 258 918 476

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration												
Établissement et intégration des nouveaux arrivants	36 028 250	34 879 975	–	–	1 343 622 844	1 299 910 996	–	–	1 379 651 094	1 334 790 971	78 139 273	13 165 466
Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens	71 567 761	70 844 989	76 881	76 881	–	–	–	–	71 644 642	70 921 870	–	–
Résidents permanents profitables à l'économie	50 947 598	50 644 734	501 906	501 906	–	–	–	–	51 449 504	51 146 640	–	–
Résidents temporaires profitables à l'économie	58 595 924	54 661 242	3 543 584	496 566	–	–	8 937 743	8 937 743	53 201 765	46 220 065	–	–
Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires	58 762 151	58 390 608	–	–	–	–	–	–	58 762 151	58 390 608	12 150	12 150
Protection des réfugiés	47 248 970	45 897 911	–	–	–	–	–	–	47 248 970	45 897 911	–	–
Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité	139 814 486	130 296 479	15 602 589	3 801 627	3 000 000	1 001 228	–	–	158 417 075	135 099 334	–	–
Protection de la santé	135 138 964	133 352 834	–	–	–	–	–	–	135 138 964	133 352 834	–	–
Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires et à l'intégration	6 795 724	6 751 536	–	–	3 548 090	3 545 186	–	–	10 343 814	10 296 722	–	–
Passeport	1 631 877 199	403 152 173	–	–	–	–	609 327 052	639 504 514	1 022 550 147	(236 352 341)	–	–
Services internes	254 455 297	250 304 312	17 802 031	17 179 986	–	–	–	–	272 257 328	267 484 298	–	–
Total partiel	2 491 232 324	1 239 176 793	37 526 991	22 056 966	1 350 170 934	1 304 457 410	618 264 795	648 442 257	3 260 665 454	1 917 248 912	78 151 423	13 177 616
Revenus affectés aux dépenses	(618 264 795)	(648 442 257)	–	–	–	–	(618 264 795)	(648 442 257)	–	–	–	–
Total du ministère	1 872 967 529	590 734 536	37 526 991	22 056 966	1 350 170 934	1 304 457 410	–	–	3 260 665 454	1 917 248 912	78 151 423	13 177 616
Commission de l'immigration et du statut de réfugié												
Protection des réfugiés	48 182 993	54 430 852	–	–	–	–	–	–	48 182 993	54 430 852	–	–
Appels des réfugiés	21 991 696	11 948 348	–	–	–	–	–	–	21 991 696	11 948 348	–	–
Appels en matière d'immigration	19 576 426	16 580 449	–	–	–	–	–	–	19 576 426	16 580 449	–	–
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	11 780 226	10 927 591	–	–	–	–	–	–	11 780 226	10 927 591	–	–
Services internes	36 529 518	37 805 143	–	–	–	–	–	–	36 529 518	37 805 143	–	–
Total de l'organisme	138 060 859	131 692 383	–	–	–	–	–	–	138 060 859	131 692 383	–	–
Total du portefeuille ministériel	2 011 028 388	722 426 919	37 526 991	22 056 966	1 350 170 934	1 304 457 410	–	–	3 398 726 313	2 048 941 295	78 151 423	13 177 616

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration									
Subventions									
–	378 213 000	112 040 000	–	490 253 000	Subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration	490 253 000	–	–	378 213 000
–	350 000	–	1 020 000	1 370 000	Subvention pour l'élaboration des politiques sur les migrations	1 367 097	2 903	–	348 909
–	378 563 000	112 040 000	1 020 000	491 623 000	Total – Subventions	491 620 097	2 903	–	378 561 909
Contributions									
–	701 528 602	39 960 628	(2 988 845)	738 500 385	Programme d'établissement	714 482 559	24 017 826	–	649 218 270
–	85 625 943	31 998 761	(2 755 245)	114 869 459	Aide à la réinstallation	95 175 436	19 694 023	–	156 173 024
–	3 000 000	–	–	3 000 000	Aide mondiale aux migrants irréguliers	1 001 228	1 998 772	–	1 171 290
–	1 454 000	–	724 090	2 178 090	Organisation internationale pour les migrations	2 178 090	–	–	2 140 178
–	791 608 545	71 959 389	(5 020 000)	858 547 934	Total – Contributions	812 837 313	45 710 621	–	808 702 762
–	1 170 171 545	183 999 389	(4 000 000)	1 350 170 934	Total du portefeuille ministériel	1 304 457 410	45 713 524	–	1 187 264 671

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Résidents temporaires profitables à l'économie			
Expérience internationale Canada	8 937 743	8 937 743	10 015 199
Passeport			
Frais de passeport	609 327 052	639 504 514	658 516 845
Total budgétaire	618 264 795	648 442 257	668 532 044
Non budgétaires (rentées disponibles pour être dépensées)			
Établissement et intégration des nouveaux arrivants			
Remboursements de prêts en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	–	13 203 915	15 206 825
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	618 264 795	648 442 257	668 532 044
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	13 203 915	15 206 825

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration		
Autres revenus		
Revenus de placements		
Prêts, placements et avances		
Intérêt sur les prêts d'aide et de transport	237 225	280 176
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrement de mauvaises créances	2 240	4 415
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	5 724 285	5 644 122
Redressements des créanciers de l'exercice précédent	10 026 278	2 274 385
Services aux autres ministères		
Recouvrement de trop-payés de salaire	27 527	–
	15 780 330	7 922 922
Ventes de biens et services		
Droits et privilèges		
Droits de résidence permanente	104 184 100	115 907 981 ¹
Frais relatif à la conformité de l'employeur - Travailleurs étrangers exemptés	16 838 065	14 166 363 ¹
Permis de travail ouvert - Travailleurs étrangers exemptés	23 137 066	17 907 263 ¹
Droits exigibles pour l'octroi à la citoyenneté	9 016 410	9 163 085
Frais pour les services de passeport	639 270 618	658 245 452
	792 446 259	815 390 144
Services de nature réglementaire		
Frais pour les services de citoyenneté		
Attribution et preuve	51 518 490	49 827 504
Document relatif au statut de citoyenneté	3 707 100	4 604 170
Expérience internationale Canada		
Revenus non-redépendables	939 992	843 422
Revenus redépendables	8 937 743	10 015 199
Catégorie du regroupement familial (incluant parrainage)	54 790 935	54 701 296
Travailleurs qualifiés	66 913 354	83 289 640
Catégorie des gens d'affaires	4 528 734	12 400 088
Autres catégories	45 015 214	34 603 353
Catégorie des titulaires de permis	24 480	1 355
Carte de résident permanent	7 510 255	15 431 421
Visa de résident temporaire		
Entrée multiple	231 068 121	193 852 867
Maximum par famille	2 163 750	1 490 175
Permis de travail		
Permis de travail	57 649 411	51 584 456
Groupe d'artistes	8 255	2 563
Permis d'études	73 958 883	51 659 664

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Attestation et remplacement d'un document d'immigration - Sauf CRP	586 016	625 990	Sommaire du portefeuille ministériel		
Permis de séjour temporaire	1 445 154	1 085 896	Autres revenus		
Rétablissement du statut de résident temporaire	4 675 063	3 898 492	Revenus de placements	237 225	280 176
Réadaptation			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	16 225 026	8 564 574
Criminalité	604 500	503 700	Ventes de biens et de services	1 530 274 229	1 584 236 097
Grande criminalité	377 710	351 800	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	16 655	23 246
Autorisation de retour au Canada en vertu de la L52 (1)	680 320	3 330	Revenus divers	92 227	128 960
Données statistiques sur l'immigration	2 100	3 600	Total du portefeuille ministériel	1 546 845 362	1 593 233 053
Document de voyage	1 082 245	1 056 936			
Biométrie	31 672 680	28 018 236			
	<i>649 860 505</i>	<i>599 855 153</i>			
Ventes de biens et de produits d'information					
Accès à l'information	323 595	253 253			
Autres frais et droits					
Autres frais et droits	8 193	4 827			
Variation des revenus reportés	87 403 072	168 461 618			
Divers	232 605	271 102			
	<i>87 643 870</i>	<i>168 737 547</i>			
	<hr/>	<hr/>			
	1 530 274 229	1 584 236 097			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	15 988	22 787			
Revenus divers					
Intérêts et pénalités	21 331	17 845			
Gain/Perte sur change des paiements de transfert	3 163	3 646			
Gains sur dépôts bancaires de monnaie étrangère	5 000	3 520			
Frais de justice	8 207	93 132			
Divers	51 700	7 117			
	<i>89 401</i>	<i>125 260</i>			
Total du ministère	1 546 397 173	1 592 587 242			
Commission de l'immigration et du statut de réfugié					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	368 194	206 247			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	76 502	435 405			
	<hr/>	<hr/>			
	444 696	641 652			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	667	459			
Revenus divers	2 826	3 700			
Total de l'organisme	448 189	645 811			

¹ Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Section 14

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Infrastructure et Collectivités

Bureau de l'infrastructure du Canada

PPP Canada Inc.

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	320
Sommaire du portefeuille ministériel.....	323
Détail budgétaire par affectation.....	325
Programmes.....	326
Paiements de transfert.....	327
Revenus.....	328

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Bureau de l'infrastructure du Canada**Résultat stratégique 1**

Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère.

Programme 1.1 : Investissements dans les priorités nationales en matière d'infrastructure

Ce programme vise à allouer des fonds à des projets d'infrastructure qui favorisent l'atteinte des priorités nationales qui sont importantes pour les Canadiens. Le financement est fourni en fonction d'un examen fondé sur le mérite des propositions (par Infrastructure Canada et la Fédération canadienne des municipalités) ou en fonction d'allocations aux provinces et aux territoires. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles ou des initiatives des capacités. Les paiements sont effectués à mesure que les travaux progressent en vertu des modalités des ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte, le Fonds sur l'infrastructure frontalière, le Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk, le Fonds pour les infrastructures du transport en commun, le Fonds pour l'eau potable et les eaux usées, le Fonds de gestion des actifs, et le Fonds pour le renforcement de la capacité de lutte contre les changements climatiques.

Programme 1.2 : Financement permanent et souple pour les infrastructures

Afin d'appuyer le développement d'infrastructures communautaires pour les Canadiens, ce programme offre un financement prévisible et à long terme aux municipalités pour soutenir la planification municipale et la gestion des actifs à long terme dans le but de répondre aux priorités en matière d'infrastructure. On alloue du financement afin de bâtir et de remettre en état des infrastructures publiques dans le respect général des modalités des ententes administratives en vigueur. Les fonds fédéraux sont versés à l'avance et il n'est pas nécessaire de les utiliser au cours de l'année où ils sont versés. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant du paiement de transfert du Fonds de la taxe sur l'essence.

Programme 1.3 : Investissements dans les infrastructures de grande envergure

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure d'importance nationale, régionale et/ou locale. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements sont effectués à mesure que les travaux progressent en vertu des modalités des ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : les Projets nationaux et régionaux du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

Programme 1.4 : Projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent

Pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada en matière d'économie et de sécurité, ce programme permet d'assurer la mise en œuvre globale du projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent à Montréal, au Québec. Infrastructure Canada est l'autorité chargée de superviser la réalisation de ce projet qui permettra de fournir un passage sécuritaire et efficace aux résidents locaux, aux navetteurs et aux conducteurs de véhicules commerciaux. Le nouveau pont et son corridor contribueront à l'augmentation de la capacité et de l'efficacité des infrastructures des portes d'entrée et des corridors à l'échelle régionale et nationale. Le projet doit être réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Programme 1.5 : Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des zones rurales

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure de petites collectivités et de régions rurales afin soutenir les économies et les priorités locales et/ou régionales. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Fonds des petites collectivités du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada et le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada.

Programme 1.6 : Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires

Ce programme offre un financement prévisible à chaque province et territoire afin d'améliorer le réseau d'infrastructures publiques du Canada. Les paiements fédéraux destinés aux provinces et aux territoires sont effectués conformément aux modalités des ententes de financement signées, ce qui comprend l'acceptation des plans d'immobilisations et des rapports sur les dépenses par le gouvernement fédéral. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers afin d'augmenter l'investissement global dans les infrastructures publiques destinées aux Canadiens. Les paiements peuvent être effectués à l'avance et les dispositions de partage des coûts s'appliquent à un plan d'immobilisations dans son ensemble, et non aux initiatives particulières s'inscrivant dans un tel plan. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant du paiement de transfert du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

PPP Canada Inc.

Résultat stratégique 1

Transformer le Canada en chef de file des partenariats public-privé.

Programme 1.1 : Initiatives fédérales concernant les partenariats public-privé

Sous ce programme, les partenariats public-privé Canada Inc. sera responsable : - de la gestion d'un Fonds pour les partenariats public-privé, un programme d'infrastructure unique en son genre destiné à soutenir les projets de partenariats public-privé novateurs; - d'évaluer les occasions propices aux partenariats public-privé dans le cadre d'autres programmes d'infrastructure du gouvernement du Canada afin de s'assurer que ce genre d'arrangements soit examiné; - d'évaluer les possibilités de partenariats public-privé

et de prodiguer des conseils sur l'exécution des projets de partenariat public-privé à l'échelon fédéral; - d'agir à titre d'expert-conseil en matière de partenariats public-privé afin de favoriser le développement accru du marché des partenariats public-privé au Canada.

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

Résultat stratégique 1

Passage efficace et sécuritaire sur les infrastructures entretenues, exploitées et gérées par Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée.

Programme 1.1 : Gestion d'infrastructures fédérales telles que des ponts, des autoroutes et des tunnels, ainsi que des propriétés de la région de Montréal

Ce programme comprend l'exploitation et l'entretien des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la partie fédérale du pont Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, du tunnel de Melocheville et de l'estacade du pont Champlain, en y effectuant des travaux d'entretien régulier et d'entretien majeur.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Résultat stratégique 1

Pont sécuritaire, sûr et efficient pour le trafic de véhicules commerciaux et de passagers au-dessus de la rivière Détroit.

Programme 1.1 : Pont international de la rivière Détroit

L'Autorité du pont Windsor-Détroit est chargée de la mise en œuvre du projet du Pont international Gordie-Howe qui créera une alternative sécuritaire, sûre et efficace pour les passagers et les véhicules commerciaux au le passage frontalier Windsor-Detroit. Le projet du pont international Gordie-Howe éliminera les problèmes reliés au corridor transfrontalier dans la région, plus spécifiquement l'achalandage futur et la capacité nécessaire en cas de problème aux passages frontaliers existants. L'Autorité du pont Windsor-Détroit se chargera de la passation de marché pour le projet au nom du Canada et du Michigan. Conformément à l'Accord sur le passage frontalier entre le Canada et le Michigan, l'Autorité du pont Windsor-Détroit aura plusieurs responsabilités. Elle gèrera et supervisera la construction de l'ensemble du projet, à l'exception de l'exploitation et de l'entretien de l'échangeur I-75; elle préparera la documentation du partenariats public-privé pour l'approvisionnement, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement partiel du projet dans le cadre d'un partenariats public-privé; elle dirigera le processus de passation de marché pour le partenariats public-privé et choisira le soumissionnaire; elle signera le contrat de concession du partenariats public-privé; elle payera l'État du Michigan pour entreprendre l'achat des propriétés dans le Michigan; elle louera les propriétés du Michigan ou obtiendra les permis nécessaires; en ce qui concerne les propriétés que le Canada est en train d'acheter à Windsor, elle louera ces propriétés du Canada ou obtiendra les permis nécessaires; elle gèrera et supervisera le concessionnaire du partenariats public-privé pendant la durée de l'entente de concession. L'Autorité du pont Windsor-Détroit a loué au Canada les propriétés requises pour la portion canadienne du projet

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau de l'infrastructure du Canada										
-	126 917 348	-	-	126 917 348	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	83 706 418	-	83 706 418	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	-	1 019 500	1 019 500		Virement du :				
-	-	-	5 502 039	5 502 039		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	5 502 039	5 502 039		CT, crédit 25 ¹				
-	126 917 348	83 706 418	6 521 539	217 145 305		Total – Crédit 1	141 061 203	76 084 102	-	57 324 445
-	523 659 656	-	-	523 659 656	5	Dépenses en capital				
-	-	48 340 156	-	48 340 156	5b	Dépenses en capital				
-	-	-	24 563 828	24 563 828		Virement du crédit 33 ¹				
-	-	-	(20 211 750)	(20 211 750)		Virement au crédit 1 (Autorité du pont Windsor-Détroit)				
-	523 659 656	48 340 156	4 352 078	576 351 890		Total – Crédit 5	570 321 744	6 030 146	-	25 362 188
-	4 282 963 173	-	-	4 282 963 173	10	Contributions	1 536 772 728	2 746 190 445	-	1 047 776 305
-	6 106 320	1 220 000	(1 202 490)	6 123 830	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 123 830	-	-	5 286 930
-	-	-	-	-	(S)	Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités – Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Fonds de la taxe sur l'essence	2 071 932 904	-	-	2 071 932 904
-	2 071 932 904	-	-	2 071 932 904	(S)					
-	7 011 663 801	133 266 574	9 671 327	7 154 601 702		Total du ministère – Budgétaire	4 326 297 009	2 828 304 693	-	3 207 766 272
PPP Canada Inc.²										
-	11 800 000	-	-	11 800 000	1	Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement	5 900 000	5 900 000	-	8 850 000
-	267 700 000	-	-	267 700 000	5	Paiements à la société pour les investissements du Fonds PPP Canada	-	267 700 000	-	-
-	279 500 000	-	-	279 500 000		Total de l'organisme – Budgétaire	5 900 000	273 600 000	-	8 850 000
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.										
-	331 777 000	-	-	331 777 000	1	Paiements à la société	179 229 642	152 547 358	-	284 286 532
-	331 777 000	-	-	331 777 000		Total de l'organisme – Budgétaire	179 229 642	152 547 358	-	284 286 532

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Autorité du pont Windsor-Détoit										
-	258 916 050	-	-	258 916 050	1	Paievements à l'Autorité				
-	-	38 689 600	-	38 689 600	1b	Paievements à l'Autorité				
-	-	-	20 211 750	20 211 750		Virement du crédit 5 (Bureau de l'infrastructure du Canada)				
-	258 916 050	38 689 600	20 211 750	317 817 400		Total – Crédit 1	184 000 000	133 817 400	-	334 500 000
-	258 916 050	38 689 600	20 211 750	317 817 400		Total de l'organisme – Budgétaire	184 000 000	133 817 400	-	334 500 000
-	7 881 856 851	171 956 174	29 883 077	8 083 696 102		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 695 426 651	3 388 269 451	-	3 835 402 804

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Suite au décret 2017-1329, et en vertu du paragraphe 209.1(3) de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, PPP Canada Inc. a cessé ses activités et l'organisation a été dissoute le 31 mars 2018.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Infrastructure et Collectivités				
Bureau de l'infrastructure du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	208 754 477	141 061 203	67 693 274	–
Affectations bloquées				
Report	8 368 410	–	8 368 410	–
Transfert/réaffectation	22 418	–	22 418	–
	217 145 305	141 061 203	76 084 102	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	576 351 890	570 321 744	6 030 146	–
Crédit 10 – Contributions				
Subventions et contributions				
	1 536 772 728	1 536 772 728	–	–
Affectations bloquées				
Report	2 602 790 445	–	2 602 790 445	–
Transfert/réaffectation	143 400 000	–	143 400 000	–
	4 282 963 173	1 536 772 728	2 746 190 445	–
Montants législatifs	2 078 141 334	2 078 141 334	–	–
	7 154 601 702	4 326 297 009	2 828 304 693	–
PPP Canada Inc.				
Crédit 1 – Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement				
Paiements à la Société d'État	11 800 000	5 900 000	5 900 000	–
Crédit 5 – Paiements à la société pour les investissements du Fonds PPP Canada				
Paiements à la Société d'État	127 100 000	–	127 100 000	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	140 600 000	–	140 600 000	–
	267 700 000	–	267 700 000	–
	279 500 000	5 900 000	273 600 000	–
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.				
Crédit 1 – Paiements à la Société Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.				
Paiements à la Société d'État	218 409 000	179 229 642	39 179 358	–
Paiements à la Société d'État – Capital	113 368 000	–	113 368 000	–
	331 777 000	179 229 642	152 547 358	–
Autorité du pont Windsor-Détroit				
Crédit 1 – Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détroit				
Paiements à la Société d'État	145 876 638	64 000 000	81 876 638	–
Budget en capital	171 940 762	120 000 000	51 940 762	–
	317 817 400	184 000 000	133 817 400	–
Total du portefeuille ministériel	8 083 696 102	4 695 426 651	3 388 269 451	–

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Bureau de l'infrastructure du Canada												
Investissements dans les priorités nationales en matière d'infrastructure	18 682 669	9 398 156	1 491 643	1 019 775	3 137 493 263	718 862 559	–	–	3 157 667 575	729 280 490	–	–
Financement permanent et souple pour les infrastructures	2 799 471	662 892	–	–	2 071 932 904	2 071 932 904	–	–	2 074 732 375	2 072 595 796	–	–
Investissements dans les infrastructures de grande envergure	11 994 457	7 251 623	690 466	690 465	938 612 003	620 034 062	–	–	951 296 926	627 976 150	–	–
Projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent	131 726 271	71 932 832	572 966 917	567 798 743	–	–	–	–	704 693 188	639 731 575	–	–
Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des zones rurales	1 596 296	1 596 296	215 793	127 472	175 376 107	175 376 107	–	–	177 188 196	177 099 875	–	–
Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires	126 737	–	–	–	31 481 800	22 500 000	–	–	31 608 537	22 500 000	–	–
Services internes	56 427 834	56 427 834	987 071	685 289	–	–	–	–	57 414 905	57 113 123	–	–
Total du ministère	223 353 735	147 269 633	576 351 890	570 321 744	6 354 896 077	3 608 705 632	–	–	7 154 601 702	4 326 297 009	–	–
PPP Canada Inc.	279 500 000	5 900 000	–	–	–	–	–	–	279 500 000	5 900 000	–	–
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	218 409 000	132 952 614	113 368 000	46 277 028	–	–	–	–	331 777 000	179 229 642	–	–
Autorité du pont Windsor-Détroit	145 876 638	64 000 000	171 940 762	120 000 000	–	–	–	–	317 817 400	184 000 000	–	–
Total du portefeuille ministériel	867 139 373	350 122 247	861 660 652	736 598 772	6 354 896 077	3 608 705 632	–	–	8 083 696 102	4 695 426 651	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau de l'infrastructure du Canada									
Contributions									
–	1 688 830 373	–	–	1 688 830 373	Fonds pour les infrastructures du transport en commun	244 294 838	1 444 535 535	–	37 169 257
–	954 800 627	–	178 141 178	1 132 941 805	Fonds pour l'eau potable et les eaux usées	420 793 815	712 147 990	–	7 091 039
–	585 092 711	–	–	585 092 711	Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales et territoriales – Projets nationaux et régionaux	322 424 763	262 667 948	–	119 970 867
–	354 368 748	–	(51 144 481)	303 224 267	Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Grandes infrastructures	249 699 901	53 524 366	–	520 695 123
–	288 400 000	–	(54 477 495)	233 922 505	Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales	3 694 035	230 228 470	–	15 379 869
–	117 757 289	–	30 610 767	148 368 056	Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales et territoriales – Fonds des petites collectivités	148 368 056	–	–	113 768 736
–	73 496 291	–	(23 437 753)	50 058 538	Contributions en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	47 672 911	2 385 627	–	54 045 215
–	63 625 193	–	(14 138 958)	49 486 235	Contributions en vertu du Fonds pour l'infrastructure verte	28 542 018	20 944 217	–	44 958 101
–	43 200 000	–	(16 191 949)	27 008 051	Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités	27 008 051	–	–	42 626 711
–	26 600 000	–	(20 250 000)	6 350 000	Programme de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk	6 350 000	–	–	57 000 000
–	15 000 000	–	–	15 000 000	Renforcement de la capacité pour les défis liés aux changements climatiques	9 326 415	5 673 585	–	738 700
–	10 000 000	–	–	10 000 000	Fonds de gestion des actifs	5 793 398	4 206 602	–	783 800
–	5 310 141	–	(4 347 796)	962 345	Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure frontalière	68 040	894 305	–	–
–	–	–	236 487	236 487	Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Recherche et planification	236 487	–	–	343 530
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	30 155 357
–	4 226 481 373	–	25 000 000	4 251 481 373	Total – Contributions	1 514 272 728	2 737 208 645	–	1 044 726 305
Autres paiements de transfert									
–	2 071 932 904	–	–	2 071 932 904	(S) Fonds de la taxe sur l'essence	2 071 932 904	–	–	2 071 932 904
–	56 481 800	–	(25 000 000)	31 481 800	Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	22 500 000	8 981 800	–	3 050 000
–	2 128 414 704	–	(25 000 000)	2 103 414 704	Total – Autres paiements de transfert	2 094 432 904	8 981 800	–	2 074 982 904
–	6 354 896 077	–	–	6 354 896 077	Total du portefeuille ministériel	3 608 705 632	2 746 190 445	–	3 119 709 209

(S) Paiement de transfert législatif.

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau de l'infrastructure du Canada		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Païement en trop	54 322	3 342
Recouvrements de traitements, biens et services		
Traitements et salaires de base pour le personnel civil –		
Temps régulier – Emploi continu	128	5 301
Recouvrements de biens et services	2 850	10 650
Transferts à d'autres ordres de gouvernement		
Autres paiements de transfert	228 082	321 798
Autres paiements à l'industrie	–	69 709
Autres transferts à des organismes sans but lucratif	–	789 224
Païements aux sociétés d'État consolidées		
PPP Canada Inc.	43 500 000	–
Redressements des créditeurs de l'exercice précédent		
Traitement et salaires	26 226	108 588
Dépenses de fonctionnement	1 143 907	4 029
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	–	3 692 662
Transferts à d'autres ordres de gouvernement		
Autres paiements de transfert	64 326	2 324 554
Païements aux sociétés d'État consolidées		
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	933 459	–
	45 953 300	7 329 857
Revenus de placements		
Autres comptes		
Revenus de placements des sociétés d'État		
Autres produits de placements	3 405 250	–
Prêts, placements et avances		
Autres revenus de placements provenant de tiers		
Intérêts sur d'autres prêts et avances	3 416	–
	3 408 666	–
Revenus divers		
Revenus provenant de frais relatifs à l'accès à l'information	780	775
Revenus pour le projet du corridor du nouveau pont pour le		
Saint-Laurent	112 898	112 854
Divers	10	–
	113 688	113 629
Total du portefeuille ministériel	49 475 654	7 443 486

Section 15

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Innovation, Sciences et Développement économique

Ministère de l'Industrie

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Agence canadienne de développement économique du Nord

Agence spatiale canadienne

Commission canadienne du tourisme

Commission du droit d'auteur

**Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest
canadien**

**Agence de développement économique du Canada pour les
régions du Québec**

**Agence fédérale de développement économique pour le Sud
de l'Ontario**

Conseil national de recherches du Canada

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Conseil de recherches en sciences humaines

Conseil canadien des normes

Statistique Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	330
Sommaire du portefeuille ministériel.....	346
Détail budgétaire par affectation.....	354
Programmes.....	358
Paiements de transfert.....	362
Détail des montants disponibles pour être dépensés	368
Revenus	368

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère de l'Industrie**Résultat stratégique 1**

Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne.

Programme 1.1 : Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation

Ce programme établit l'orientation stratégique des politiques et des programmes qui visent à soutenir et à stimuler la recherche, le développement et l'innovation au Canada. Exécuté en collaboration avec les partenaires du Portefeuille, d'autres ministères et des intervenants externes des secteurs public et privé, ce programme favorise un environnement propice à l'innovation et fait la promotion de l'excellence scientifique.

Programme 1.2 : Financement de la recherche-développement industrielle

Ce programme aide les entreprises canadiennes à accroître leurs activités de recherche et développement par des investissements dans des projets d'innovation et des collaborations sous forme de contributions remboursables et non remboursables. Les projets appuyés dans le cadre de ce programme doivent produire des bénéfices pour le Canada, dont des investissements stratégiques en recherche et développement, le développement de nouvelles technologies et l'accroissement de la capacité, et de l'expertise du Canada dans le domaine de l'innovation.

Résultat stratégique 2

Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.

Programme 2.1 : Développement économique des collectivités

Ce programme soutient le développement économique des collectivités du Nord de l'Ontario comme le font les organismes de développement économique régional dans d'autres régions du Canada. Son principal objectif consiste à renforcer l'économie du Nord de l'Ontario en finançant, au moyen d'ententes de contribution, des projets de développement économique et communautaire réalisés par les secteurs public et privé et les organisations sans but lucratif, notamment le soutien des communautés minoritaires de langue officielle. Ce programme contribue également à améliorer la disponibilité de l'accès à Internet à large bande à l'ensemble du Canada et offre des ordinateurs aux écoles et aux organismes sans but lucratif.

Programme 2.2 : Recherche, financement et services pour les petites entreprises

Ce programme vise à améliorer la croissance et la compétitivité des petites entreprises ainsi qu'à favoriser l'activité entrepreneuriale à travers le Canada. Il sensibilise le gouvernement aux défis auxquels les petites entreprises sont confrontées; partage des connaissances et des compétences sur les petites et moyennes entreprises dans plusieurs

domaines, dont l'entrepreneuriat, le financement, l'innovation et les entreprises en croissance. Il aborde également les obstacles à la croissance comme le fardeau de la paperasse et offre des programmes qui aident à soutenir les petites et moyennes entreprises.

Programme 2.3 : Compétitivité et capacité industrielles

Ce programme aide les industries canadiennes à accroître leur compétitivité sur les marchés mondiaux et à améliorer leur capacité de développer et de commercialiser des produits et des services novateurs. Ce programme s'appuie sur la recherche et l'analyse et il établit des liens avec les associations, les gouvernements et les grandes entreprises afin d'acquérir des compétences relatives aux industries et aux secteurs canadiens. De telles compétences lui permettent de contribuer à l'élaboration de politiques, de lois et de règlements visant à renforcer la contribution de l'industrie à la performance en matière d'innovation et à la santé de l'économie canadienne. Ce programme collabore avec le secteur privé au développement industriel, il attire l'investissement et fait la promotion de l'expertise canadienne en plus de faire avancer les initiatives permettant d'accroître la productivité et de soutenir la croissance.

Résultat stratégique 3

Le marché canadien est efficace et concurrentiel.

Programme 3.1 : Spectre, télécommunications et économie numérique

Ce programme permet aux Canadiens de profiter d'une économie numérique concurrentielle à l'échelle mondiale qui favorise l'innovation, la productivité et la prospérité future. Le programme est responsable d'élaborer et d'administrer les procédures, les normes et les règlements nationaux qui régissent les industries de la radiocommunication et des télécommunications. Il met également en œuvre les cadres législatifs et stratégiques visant à encourager la concurrence, l'innovation, l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure numérique, la confiance dans le cybermarché et l'adoption accrue de technologies de l'information et des communications par les entreprises. Le programme permet de maximiser les avantages pour le public du spectre par sa gestion efficace et efficiente, par l'entremise de licences de spectre et de radio, des enchères, et d'activités de conformité et d'application. Il protège les intérêts des Canadiens dans l'industrie des radiocommunications et des télécommunications mondiales et il contribue au commerce international en ligne en négociant des traités et des accords internationaux. Ce programme réalise également des recherches avancées dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information afin de favoriser l'innovation et d'aider à l'élaboration de politiques, de règlements et à la réalisation de programmes.

Programme 3.2 : Cadres et réglementation du marché

Ce programme réglemente et surveille divers aspects du marché canadien, notamment la métrologie commerciale, l'insolvabilité, la régie des sociétés dont la constitution en société sous le régime fédéral, la propriété intellectuelle, l'accès au marché et la consommation. Le programme permet d'élaborer et d'administrer les lois, les règlements, les politiques et les procédures du cadre; d'élaborer, d'établir et de s'assurer que ceux-ci respectent les réformes réglementaires et les normes connexes; en plus de consulter les diverses parties intéressées ainsi que les organismes du portefeuille. Dans l'ensemble, ce programme profite aux entreprises et aux consommateurs canadiens en assurant l'intégrité du marché et en fournissant un environnement concurrentiel qui contribue à la performance du Canada en matière d'innovation.

Programme 3.3 : Concurrence dans le marché et investissements

Ce programme vise l'administration des lois fédérales relatives aux enquêtes portant sur les comportements anticoncurrentiels, ainsi que la réglementation générale des échanges et du commerce s'appliquant aux pratiques commerciales, ce qui comprend l'examen des fusions et les investissements étrangers importants. Ce programme assure la protection, la promotion et la défense des droits en faveur des marchés efficaces, de façon à encourager la croissance et le développement économiques continus, afin d'offrir aux consommateurs et aux entreprises des prix concurrentiels et un plus grand choix de produits.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence de promotion économique du Canada atlantique**Résultat stratégique 1**

Une économie concurrentielle au Canada atlantique.

Programme 1.1 : Développement des entreprises

Malgré l'amélioration récente de la situation économique et quelques occasions prometteuses à l'horizon (par exemple, dans les domaines de l'énergie et de la construction navale), il reste de grands défis à surmonter afin que la région puisse maximiser sa croissance. La productivité, qui dans un certain nombre de secteurs reste beaucoup plus faible au Canada atlantique que dans les principaux pays et dans d'autres régions du Canada, est l'un des indicateurs les plus révélateurs de l'existence de grands défis. L'Agence travaille en partenariat avec les entreprises, les intervenants, les industries et les institutions du Canada atlantique afin d'améliorer la croissance et la productivité de l'économie de la région et ainsi d'accroître la capacité concurrentielle, les revenus gagnés et la création d'emplois. L'Agence s'emploie à améliorer la capacité de croissance économique des régions rurales et urbaines du Canada atlantique au moyen de divers mécanismes stratégiques : en aidant les entreprises – particulièrement les petites et moyennes entreprises – quant à leur mise sur pied, à leur expansion ou à leur modernisation ainsi qu'au démarrage et à l'augmentation de leurs activités d'exportation; en établissant des partenariats avec les universités et d'autres institutions afin de renforcer la capacité de recherche-développement de la région, d'accroître les activités de commercialisation et d'améliorer la productivité de la région; et en faisant la promotion de la transition vers l'économie du savoir, transition à laquelle l'Agence participe.

Programme 1.2 : Développement des collectivités

L'économie de la région de l'Atlantique est fondée sur la grande diversité géographique, linguistique et culturelle de ses collectivités. Entre les régions rurales et les centres urbains, les occasions et les défis varient considérablement. Les collectivités sont à la base du développement économique et sont essentielles à la prospérité. L'Agence reconnaît l'importance des collectivités et appuie leurs efforts visant à développer les ressources dont elles ont besoin afin de contribuer pleinement à leur développement économique. Ainsi, en ce qui concerne le développement des collectivités, l'Agence concentre ses efforts et ses stratégies sur la création de collectivités dynamiques et durables où il y a une augmentation des activités économiques et commerciales et une infrastructure publique de qualité. L'Agence élabore et exécute des programmes qui satisfont les besoins particuliers en matière de développement économique des régions rurales du Canada atlantique et qui consolident la situation de la région. L'Agence collabore avec le secteur privé, les autres ordres de gouvernement, les autres ministères fédéraux, les établissements d'enseignement, les organismes sans but lucratif et les collectivités afin de conjuguer l'aide, de coordonner les efforts de développement économique, de cerner et d'exploiter les occasions émergentes et de s'attaquer aux difficultés économiques partout dans la région. Elle doit donc adopter une approche souple adaptée aux capacités, aux forces et aux difficultés réelles d'une collectivité donnée.

Programme 1.3 : Politiques, défense des intérêts et coordination

Le programme Politiques, défense des intérêts et coordination de l'Agence est essentiel pour cerner les occasions et les défis propres à l'économie régionale et y réagir efficacement. Le programme Politiques, défense des intérêts et coordination offre des renseignements, des analyses et des conseils bien fondés sur un grand éventail de questions et de sujets et appuie la prise de décision ministérielle et à l'échelle du cabinet du ministre et de l'Agence. Il aide l'Agence de promotion économique du Canada atlantique à remplir son mandat et à faire en sorte qu'elle demeure pertinente et sensibilisée aux occasions et aux défis qui se présentent au Canada atlantique en offrant des positions stratégiques et fondées en matière de politiques qui tiennent compte des possibilités de la région, en influençant les politiques et les programmes nationaux qui ont un effet sur le développement et les intérêts du Canada atlantique, et en coordonnant la création d'autres politiques et programmes dans la région pour constituer des approches intégrées en matière de développement.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence canadienne de développement économique du Nord

Résultat stratégique 1

Les économies territoriales développées et diversifiées qui soutiennent la prospérité de tous les résidents du Nord.

Programme 1.1 : Développement économique

Ce programme appuie le développement économique dans les trois territoires canadiens, à savoir, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Il est essentiel de faire en sorte que le Nord puisse participer activement à l'économie pour assurer la croissance économique du pays. Chaque territoire présente des occasions et des défis uniques qui exigent la mise en place de stratégies individuelles de développement économique durable, concurrentiel et diversifié. Grâce à l'aide financière qu'elle accorde, l'Agence canadienne de développement économique du Nord renforce et stimule l'économie du Nord en prenant des mesures pour faire progresser les efforts du secteur privé, autant ceux des petites et moyennes entreprises que ceux des industries de grande envergure. Le programme accorde aussi beaucoup d'importance à la création de conditions favorables à la réussite économique des collectivités, des organisations commerciales et des gens, y compris les Autochtones et non Autochtones du Nord.

Programme 1.2 : Politique et harmonisation

Ce programme appuie la recherche et l'analyse afin d'orienter la prise de décisions concernant les programmes et les politiques, de défendre les intérêts du Nord, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement fédéral, et de favoriser l'élaboration de stratégies, d'initiatives et de projets horizontaux qui contribueront à régler les occasions et les défis liés au développement économique dans le Nord.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence spatiale canadienne

Résultat stratégique 1

Les activités du Canada en matière d'exploration spatiale, de prestation de services depuis l'espace et de développement de capacités spatiales répondent aux besoins nationaux en matière de connaissances scientifiques, d'innovation et d'information.

Programme 1.1 : Données, informations et services spatiaux

Ce programme prévoit la fourniture de solutions spatiales (données, informations et services) et l'avancement de leur utilisation. Il vise aussi à installer et à faire fonctionner l'infrastructure au sol qui sert au traitement des données et à l'exploitation des satellites. Ce programme utilise des solutions spatiales qui aident les organismes du gouvernement du Canada à livrer des programmes et des services de plus en plus grandissants, diversifiés et rentables dans le cadre de leur mandat. Leur mandat est en lien avec les grandes priorités nationales comme la souveraineté, la défense, la sécurité et la sûreté, la gestion des ressources, la surveillance environnementale et le Nord. Il fournit aussi au milieu universitaire les données dont il a besoin pour mener ses propres recherches. La prestation des services dans le cadre de ce programme ainsi que la production et le traitement des données et des informations sont assurés en collaboration avec l'industrie spatiale canadienne, le milieu universitaire, les organismes du gouvernement du Canada, des organisations nationales et internationales, telles que des agences spatiales étrangères, des organismes à but non lucratif ainsi que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Cet effort de collaboration est officialisé par des ententes de partenariats nationaux et internationaux et des contrats. Ce programme utilise aussi des fonds du programme global de subventions et de contributions.

Programme 1.2 : Exploration spatiale

Ce programme fournit des recherches scientifiques et des technologies de signature canadienne ainsi que des astronautes qualifiés pour des projets internationaux d'exploration spatiale. Ce programme contribue à la Stratégie du gouvernement du Canada (Le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada). Il favorise la production de connaissances et génère des retombées technologiques qui aideront à améliorer la qualité de vie de la population canadienne. Il suscite l'enthousiasme de la population en général et contribue à l'édification du pays. Ce programme intéresse les communautés des sciences et des technologies et s'adresse essentiellement au milieu universitaire canadien et aux partenariats internationaux en exploration spatiale. L'industrie canadienne bénéficie aussi des travaux réalisés dans le cadre de ce programme. Ce programme est mené avec la participation d'agences spatiales étrangères et d'organismes du gouvernement du Canada. Cet effort de collaboration est officialisé par des ententes de partenariats internationaux, des contrats, des subventions et des contributions.

Programme 1.3 : Capacités spatiales futures du Canada

Ce programme permet d'attirer, de soutenir et de renforcer la masse critique de spécialistes du domaine spatial au Canada, de stimuler l'innovation et le savoir-faire en matière spatiale au Canada, ainsi que de conserver les installations du pays dans ce secteur. Ce faisant, il encourage la collaboration entre les secteurs public et privé, laquelle nécessite une approche concertée à l'égard des missions spatiales futures. Ce programme assure la présence stratégique et permanente du Canada dans l'espace et préserve les capacités du pays à livrer des biens spatiaux de renommée internationale destinés aux générations futures. Il cible le milieu universitaire, l'industrie et les jeunes, ainsi que les utilisateurs de solutions spatiales canadiennes (organismes du gouvernement du Canada) et les partenaires internationaux. Ce programme est mené avec la participation d'organismes de financement, d'organismes du gouvernement du Canada appuyés par des installations et des infrastructures gouvernementales, d'agences spatiales étrangères, d'organismes à but non lucratif et de gouvernements provinciaux. Cet effort de collaboration est officialisé par des contrats, des subventions, des contributions ou des ententes de partenariats nationaux ou internationaux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission canadienne du tourisme

Résultat stratégique 1

L'économie canadienne profite de la demande touristique soutenue des marchés de la Commission canadienne du tourisme.

Programme 1.1 : Marketing et ventes

Le programme Marketing et ventes cible trois grandes régions géographiques, soit les Amériques, l'Europe et l'Asie-Pacifique, ainsi que les activités touristiques liées aux réunions, congrès et voyages de motivation. Les initiatives de marketing et de vente sont axées sur trois canaux : la publicité et le marketing visant directement les consommateurs; l'industrie du tourisme; les relations publiques et médias. Ce programme est fondamental pour la Commission canadienne du tourisme, qui agit à titre d'organisme national de marketing du tourisme au Canada. Il permet d'appuyer directement les résultats de la Commission canadienne du tourisme, qui veut faire connaître davantage le Canada – et faire penser au Canada – comme destination touristique dans les marchés de la Commission canadienne du tourisme, et tirer des recettes des dépenses des visiteurs internationaux au Canada.

Programme 1.2 : Recherches et communications relatives au tourisme

Le programme Recherche et communication relatives au tourisme permet de produire et de communiquer des renseignements commerciaux stratégiques, des études sur les marchés et les consommateurs, des nouvelles sur le tourisme et des informations essentielles au maintien de l'avantage concurrentiel du secteur touristique canadien. Ce programme est nécessaire, car la Commission canadienne du tourisme a pour mission de « fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires. » (*Loi sur la Commission canadienne du tourisme*, article 5d).

Programme 1.3 : Développement de produits axés sur les expériences

Le programme Développement de produits axés sur les expériences influe sur la qualité et la quantité des expériences touristiques diversifiées et concurrentielles au Canada. Ce programme est essentiel pour les petites et moyennes entreprises canadiennes œuvrant dans le secteur du tourisme, car il s'agit de leur premier point de contact pour le développement de produits axés sur les expériences à l'image de la marque Canada, prêts à être lancés sur le marché international, et pertinents pour les consommateurs. Ces produits seront utilisés dans les initiatives de vente, de marketing et de relations avec les médias à la Commission canadienne du tourisme. Les produits et outils développés dans le cadre de ce programme, comme la trousse à outils des expériences (astuces pratiques pour transformer un produit touristique en une expérience et suivre les tendances des consommateurs), la trousse à outils de la marque (ressources approfondies sur l'établissement de la marque) et les ressources numériques (vidéos et photos) sont offertes gratuitement aux petites et moyennes entreprises dans l'optique de leur faciliter la commercialisation rapide de leurs produits, et ce, dans une perspective concurrentielle et durable au pays et à l'étranger.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission du droit d'auteur**Résultat stratégique 1**

Instaurer un processus décisionnel équitable qui incite à la création et à l'utilisation des œuvres protégées par un droit d'auteur.

Programme 1.1 : Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur

La Commission est un organisme de réglementation économique investi du pouvoir d'établir, de façon obligatoire ou à la demande d'un intéressé, des tarifs justes et équitables pour la rémunération des ayants droit quant à l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque la gestion de ce droit est confiée à une société de gestion collective. La Commission exerce aussi un pouvoir de surveillance des ententes intervenues entre les utilisateurs et les sociétés de gestion et délivre elle-même des licences lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien**Résultat stratégique 1**

Une économie diversifiée et en croissance dans l'Ouest canadien.

Programme 1.1 : Développement des entreprises et innovation

Le programme « Développement des entreprises et innovation » appuie les entreprises, les industries et les organisations de recherche de l'Ouest canadien en vue de rehausser l'innovation, la productivité et la participation internationale des entreprises. La fabrication à valeur ajoutée est renforcée par l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles technologies ou par des innovations à des processus de fabrication existants, ainsi que par des efforts pour pénétrer les marchés internationaux et accroître les investissements dans l'Ouest canadien. Ce programme soutient en outre certains membres du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien et d'autres partenaires connexes qui offrent des services aux entreprises et assurent l'accès aux capitaux dans l'Ouest canadien, à l'appui d'un entrepreneuriat accru. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués en vertu de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs et du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Le soutien financier du Réseau de services aux entreprises est constitué de fonds d'exploitation et d'entretien.

Programme 1.2 : Croissance économique des collectivités

Le programme « Croissance économique des collectivités » prévoit des initiatives de développement économique qui aident les collectivités à faire progresser leur économie, à s'adapter aux circonstances économiques difficiles et en constante évolution, ainsi qu'à se remettre de situations de ralentissement économique. Cela comprend le financement direct de projets et la prestation de soutien financier aux organisations de développement des collectivités. Ce programme aide en outre les collectivités à évaluer leurs forces, leurs faiblesses et leurs possibilités de nouvelle activité économique, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des plans de développement communautaire. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et du Programme de développement des collectivités.

Programme 1.3 : Politique, représentation et coordination

Créé en vertu de la *Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien* (1985), le programme « Politiques, représentation et coordination » habilite la ministre à promouvoir les intérêts de l'Ouest canadien en élaborant des politiques et des programmes, ainsi qu'en établissant des relations de coopération avec des intervenants clés. Les efforts relatifs au programme « Politiques, représentation et coordination » permettent à Diversification de l'économie de l'Ouest de représenter les intérêts de l'Ouest canadien, ce qui se traduit par des stratégies, des politiques et des programmes efficaces qui répondent aux besoins en matière de développement économique; de mener la collaboration aux échelles fédérale et intergouvernementale de manière à tirer profit de possibilités clés de croissance et de diversification à long terme dans les domaines de compétence fédérale ou fédérale-provinciale; et de mener des activités d'analyse économique sur lesquelles se fonderont les décisions relatives aux politiques et aux programmes. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Résultat stratégique 1

Les régions du Québec ont une économie en croissance.

Programme 1.1 : Développement des entreprises

Ce programme vise à appuyer le développement des entreprises tout au long de leur cycle de vie afin de soutenir la croissance de l'économie du Québec. Les entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises, sont des moteurs de développement économique. Elles sont reconnues pour générer une part importante de l'activité économique et pour créer des emplois dans les collectivités. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec contribue au renouvellement du bassin d'entreprises au Québec en appuyant l'émergence de nouvelles entreprises et la relève entrepreneuriale. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec s'emploie également à rehausser la compétitivité des entreprises existantes et à soutenir leur pérennité en améliorant leur performance, en appuyant des projets qui leur permettent de se moderniser, prendre de l'expansion, lancer ou étendre leurs activités d'exportation, renforcer leur capacité à innover, à commercialiser et à établir des partenariats. L'intervention de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans ce programme s'effectue principalement auprès des entreprises ou par le biais d'organismes à but non lucratif en appui aux entreprises et aux entrepreneurs. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec favorise le développement des entreprises par un programme de subventions et de contributions, le Programme de développement économique du Québec.

Programme 1.2 : Renforcement de l'économie des collectivités

Outre ses programmes réguliers, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec conçoit, administre et met en œuvre des programmes nationaux ou des initiatives ponctuelles ou ciblées. Ils ont tous pour objectif le renforcement de l'économie des collectivités afin d'accroître la croissance de l'économie du Québec. Ainsi, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec appuie le développement économique des collectivités et assure la gestion saine et efficace des programmes dédiés aux infrastructures pour le Québec. De plus, l'Agence de développement économique du Canada soutient l'activité économique des collectivités du Québec qui subissent un choc économique, qui doivent relever d'importants enjeux de développement ou qui saisissent des occasions d'affaires à long

terme. Ce programme vise les entreprises et les organismes à but non lucratif. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec intervient dans ce programme par l'entremise d'un financement supplémentaire temporaire ou permanent dédié du gouvernement du Canada ou de fonds spécifiques alloués par l'Agence par l'entremise du Programme de développement économique du Québec. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec intervient dans ce programme par l'entremise du Programme de développement économique du Québec selon différentes formes de financement : financement supplémentaire temporaire, financement permanent dédié du gouvernement du Canada et fonds spécifiques alloués par L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Enfin, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec intervient également à l'aide du financement permanent dédié au Programme de développement des collectivités ainsi qu'à titre de partenaire d'exécution d'Infrastructure Canada pour l'administration du Fonds Chantiers Canada (volets Collectivités et Grandes villes) au Québec.

Programme 1.3 : Développement économique des régions

Ce programme vise à renforcer la base économique des régions afin de soutenir la croissance de l'économie du Québec. Les régions québécoises se distinguent, entre autres, par leur structure industrielle et certaines sont plus sensibles aux fluctuations économiques. La prospérité du Québec repose sur la participation des différentes régions à l'économie, et ce, à la hauteur de leur plein potentiel. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec souhaite contribuer à bâtir des régions fortes et compétitives. Il y parvient en soutenant la prise en charge du milieu face à son développement économique, d'une part, et en stimulant les investissements dans toutes les régions du Québec, d'autre part. L'intervention de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans ce programme s'effectue principalement auprès d'organismes à but non lucratif. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec appuie le développement économique des régions par un programme de subventions et de contributions, le Programme de développement économique du Québec.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Résultat stratégique 1

Une économie compétitive dans le Sud de l'Ontario.

Programme 1.1 : Développement économique communautaire

Ce programme appuie les 288 collectivités (grandes et petites, rurales et urbaines, francophones et autochtones) du Sud de l'Ontario qui accueillent 12,7 millions de résidents. Ces collectivités sont essentielles à l'amélioration de la compétitivité économique et la prospérité à long terme de la région. Le Sud de l'Ontario est tributaire de collectivités qui peuvent attirer les plus grands talents et se mesurer à la concurrence aux fins d'investissement en tant que centres dynamiques du commerce et de l'apprentissage. Des collectivités vigoureuses, sécuritaires, modernes et économiquement diversifiées sont des éléments constitutifs essentiels de la compétitivité et de la prospérité du Canada à long terme. L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario continuera d'investir stratégiquement afin d'aborder les défis uniques que doivent relever certaines collectivités de l'Est de l'Ontario, de maintenir la vitalité économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de faire progresser les efforts de diversification régionale pour promouvoir le développement économique. L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario continuera également de travailler avec d'autres, y compris Infrastructure Canada, la province et les municipalités, pour répondre aux besoins d'infrastructure du Sud de l'Ontario. Au moyen des programmes visant à répondre aux besoins et aux circonstances distinctes dans les collectivités du Sud de l'Ontario, l'Agence fédérale de

développement économique pour le Sud de l'Ontario travaillera pour trouver des solutions locales à des défis et des débouchés locaux. L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario appuiera ce programme par l'administration d'accords de contribution avec des entreprises, des organisations à but non lucratif, des institutions postsecondaires et des municipalités.

Programme 1.2 : Innovation technologique

Le programme Innovation technologique appuie l'économie du Sud de l'Ontario en encourageant la création de produits, de services, de procédés, et de marchés novateurs afin de contribuer à la compétitivité de la région. Cet objectif est atteint en misant sur les grappes et les secteurs clés et en renforçant les liens entre les entreprises, les établissements d'enseignement postsecondaire et les organismes à but non lucratif de la région afin de tirer parti des principaux atouts régionaux et de stimuler la progression des technologies et des innovations porteuses de changement. En facilitant ces partenariats stratégiques, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario vise à améliorer la productivité, la compétitivité et le côté attrayant de la région qui en font un lieu de choix pour investir. Les investissements dans le cadre de ce programme appuient des activités à grande échelle, graduelles et porteuses de changement qui améliorera la productivité et la diversification des marchés. Bien qu'il soit accessible aux organismes à but lucratif et à but non lucratif, le financement de projet nécessite que les résultats bénéficient aux entreprises du Sud de l'Ontario. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués par le biais de l'administration des accords de contribution avec les entreprises, les organisations à but non lucratif et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Programme 1.3 : Développement des entreprises

Ce programme appuie les 360 000 entreprises (principalement des petites ou moyennes entreprises) du Sud de l'Ontario dans leurs efforts visant à favoriser la compétitivité en apportant un soutien à : encourager la croissance des entreprises en démarrage au moyen de services et de conseils aux entreprises; accéder au capital; aider les entreprises existantes à s'élargir sur les plans national et international; aider les entreprises et les secteurs à améliorer leur productivité; encourager les liens et les collaborations entre les entreprises et aider les entreprises du domaine de l'aérospatiale et de la défense du Sud de l'Ontario à réagir aux possibilités économiques provenant des marchés de défense du Canada. Ce programme, qui comprend des services offerts par Entreprises Canada Ontario, fournit des efforts ciblés aux entreprises de l'Ontario pendant leur cycle de vie, de l'entrepreneuriat à l'expansion. Les paiements de transfert pour appuyer ce programme seront effectués par l'administration d'accords de contribution avec des entreprises et des organisations à but non lucratif.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil national de recherches du Canada

Résultat stratégique 1

Les entreprises canadiennes prospèrent grâce à l'innovation technologique.

Programme 1.1 : Développement et progrès technologiques

Ce programme développe et perfectionne des technologies afin d'accroître la prospérité des industries canadiennes en appui à des priorités fédérales comme la Stratégie des sciences, des technologies et de l'innovation. Il couvre des initiatives de développement technologique « phares » d'envergure nationale, dont la masse critique est suffisante pour contribuer de façon manifeste à la prospérité du pays. Pour commercialiser des produits et des procédés innovateurs, les entreprises doivent développer les nouvelles technologies en processus de maturation sous la forme de nouvelles applications ou de prototypes, et les amener à un niveau de risque suffisamment compris pour être acceptable dans une perspective commerciale, financière et réglementaire. Le programme aspire à combler ce déficit technologique par des services de recherche et développement centrés sur la mission et des services techniques (p. ex. fabrication et conception sur mesure, mise à l'essai, prototypage, expansion à grande échelle, démonstration) dans des installations spécialisées.

Programme 1.2 : Programme d'aide à la recherche industrielle

Ce programme contribue à la croissance et à la prospérité des petites et moyennes entreprises canadiennes en stimulant l'innovation, l'adoption et/ou la commercialisation de produits, de services et de procédés de haute technologie au Canada. Cela se fait par 1) la prestation de conseils techniques et commerciaux connexes et de services de maillage facilités par un réseau de professionnels travaillant sur le terrain dans tout le pays; 2) des contributions à coûts partagés fondées sur le mérite; et 3) des contributions visant à soutenir l'embauche de diplômés postsecondaires. Le programme utilise les fonds des paiements de transfert suivants : Contributions aux entreprises; Contributions aux organisations; Programme emploi jeunesse, Développement des technologies contre le VIH du Canada, Programme d'accès à l'innovation des entreprises et Programme canadien des accélérateurs et incubateurs.

Résultat stratégique 2

Infrastructure de recherche et développement pour une économie du savoir novatrice.

Programme 2.1 : Infrastructure scientifique et mesures

Ce programme gère les installations et l'infrastructure scientifiques nationales d'importance cruciale pour la recherche et le développement, et l'innovation dans le secteur canadien des sciences et de la technologie. Il assure l'exploitation et l'administration des observatoires astronomiques du Canada, ainsi que le soutien au développement et à l'entretien de l'infrastructure métrologique canadienne, laquelle permet aux industries et aux chercheurs d'accéder à des mesures fiables et conformes aux normes nationales maintenues par le programme. Le programme aide les clients à tirer le maximum de cette infrastructure en leur facilitant l'accès à un large éventail de communautés d'utilisateurs canadiens et internationaux et en participant à des réseaux. De plus, l'installation de recherche subatomique du laboratoire national canadien de physique nucléaire et de physique des particules relève du programme, qui utilise les fonds du paiement de transfert suivant : laboratoire national canadien de physique nucléaire et de physique des particules.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Résultat stratégique 1

Le Canada est un chef de file mondial dans l'avancement, la mise à profit et l'application des nouvelles connaissances en sciences naturelles et en génie.

Programme 1.1 : La découverte – avancement des connaissances

Ce programme appuie la création de nouvelles connaissances et le maintien d'une vaste capacité de recherche canadienne de grande qualité en sciences naturelles et en génie par l'entremise de subventions accordées aux chercheurs. L'avancement des connaissances générées par ces subventions est essentiel pour favoriser l'établissement au Canada d'un système d'innovation et de recherche solide et concurrentiel à l'échelle mondiale. Les chercheurs universitaires reçoivent des fonds pour mener des travaux de recherche, appuyer l'accélération des programmes de recherche en temps opportun, acheter ou mettre au point de l'équipement de recherche ou faciliter leur accès à des ressources majeures et uniques.

Programme 1.2 : L'innovation – partenariats de recherche

Ce programme favorise les partenariats en sciences naturelles et en génie qui facilitent le transfert des connaissances et des compétences au secteur des utilisateurs par l'entremise de subventions à l'appui de projets de recherche et d'activités de réseaux qui devraient avoir des retombées socioéconomiques. De plus, les partenariats établis dans le cadre de ce programme permettent d'accroître la commercialisation des résultats de la recherche menée au Canada sous forme de produits, de services et de processus au profit de tous les Canadiens.

Programme 1.3 : Les gens – chercheurs de talent

Ce programme assure un appui afin d'attirer, de retenir et de former des personnes hautement qualifiées en sciences naturelles et en génie au Canada par l'entremise de programmes de chaires, de bourses et de suppléments. Ces activités sont essentielles au développement du capital humain nécessaire pour favoriser l'établissement au Canada d'un système d'innovation et de recherche solide et concurrentiel à l'échelle mondiale. Les chercheurs, les étudiants et les jeunes profitent des subventions qui appuient la recherche postsecondaire ainsi que des activités de sensibilisation dans les universités, les musées, les centres de sciences et les organismes communautaires.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil de recherches en sciences humaines

Résultat stratégique 1

Le Canada est un chef de file mondial de la recherche et de la formation en sciences humaines.

Programme 1.1 : Savoir : de nouvelles connaissances en sciences humaines

Ce programme offre des subventions pour appuyer la recherche en sciences humaines menée par des universitaires et des chercheurs travaillant seuls, en équipe et en partenariats entre les secteurs universitaire, public, privé et sans but lucratif afin d'appuyer la création d'une capacité de recherche organisationnelle. Ce programme est

nécessaire pour créer des savoirs et accroître la compréhension de l'être humain, de la société et du monde et favoriser la recherche de solutions à des défis sociétaux. Les objectifs du programme sont de générer des connaissances et une compréhension dans le cadre de perspectives disciplinaire, interdisciplinaire et intersectorielle; d'appuyer de nouvelles approches de recherche portant sur des thèmes complexes et importants; d'offrir aux étudiants une formation en recherche de qualité; de mobiliser les connaissances issues de la recherche destinées à des publics universitaires ou non; et de créer une capacité de recherche organisationnelle. La recherche appuyée par le programme pourra générer un impact d'ordre intellectuel, culturel, social et économique et accroître la capacité de recherche organisationnelle. On encourage les initiatives de recherche internationales qui offrent des occasions inouïes pour faire avancer la recherche canadienne. Les partenariats peuvent comprendre des partenaires canadiens et étrangers.

Programme 1.2 : Talent : attirer, garder au pays et former les étudiants et les chercheurs des sciences humaines

Ce programme offre du soutien aux étudiants des cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux sous forme de subventions et de chaires de recherche dans des établissements d'enseignement postsecondaire couvrant les salaires et le financement de la recherche. Ce programme est essentiel pour attirer, garder au pays et développer les talents en sciences humaines, pour former les chefs de file du milieu universitaire et des secteurs privé, public et sans but lucratif et pour créer des centres d'excellence en recherche de calibre mondial dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Le Programme vise à faire du Canada une destination de choix pour mener des travaux de recherche et suivre une formation en recherche.

Programme 1.3 : Connexion : mobilisation des connaissances en sciences humaines

Ce programme offre du financement (subventions et opérations) pour appuyer le flux multidirectionnel, l'échange et la coproduction du savoir en sciences humaines entre les chercheurs et les divers groupes de décideurs, de chefs d'entreprise, de groupes communautaires, d'enseignants et des médias travaillant seuls, en équipe, en partenariat ou en réseau. Ce programme est nécessaire pour stimuler la recherche de pointe compétitive à l'échelle internationale dans des domaines d'importance critique pour le Canada, pour créer des partenariats multisectoriels et pour accélérer l'utilisation des résultats de la recherche multidisciplinaire par les organismes au profit du développement social et économique du Canada. Le Programme augmente la disponibilité et l'utilisation du savoir émanant de la recherche en sciences humaines chez les publics universitaire et non universitaire; appuie la création de relations réciproques, de réseaux et d'outils conçus pour faciliter le travail universitaire; et rend ces outils plus accessibles aux publics non universitaires. Les occasions de financement offertes par ce programme visent à compléter les activités financées par les programmes Talent et Savoir.

Résultat stratégique 2

Que le Canada ait la capacité organisationnelle pour favoriser la recherche et les activités connexes dans le domaine des sciences humaines, des sciences naturelles, du génie et de la santé.

Programme 2.1 : Coûts indirects de la recherche

Ce programme offre du soutien aux établissements d'enseignement sous forme de subventions en sciences humaines, en sciences naturelles et génie et en santé. Ce programme est nécessaire pour constituer une capacité organisationnelle pour la recherche et les activités connexes en vue d'optimiser les investissements de la recherche financée par le gouvernement fédéral. Ce programme aide à contrebalancer les coûts centraux et départementaux encourus par les établissements d'enseignement pour appuyer la recherche qui ne sont pas attribuables spécifiquement aux projets de recherche tels les coûts d'éclairage et de chauffage, l'entretien des bibliothèques, laboratoires et espaces de réseautage pour la recherche, ou du soutien technique pour un site Web ou pour un système d'information de la bibliothèque de l'établissement afin d'aider les chercheurs à se concentrer sur des découvertes de pointe et l'excellence en recherche, et s'assurer que les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral sont menés dans des établissements de calibre mondial avec le meilleur équipement disponible et le meilleur soutien administratif qui soit. Le Programme est administré au nom des trois organismes subventionnaires canadiens par le Secrétariat des chaires dont les bureaux se trouvent dans les édifices du Conseil de recherches en sciences humaines. Ce programme a recourt au financement du paiement de transfert suivant : Coûts indirects de la recherche.

Programme 2.2 : Fonds d'excellence en recherche « Apogée Canada »

Le programme offre un soutien financier sous forme de subventions aux universités et collèges canadiens afin qu'ils excellent à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui créent des avantages économiques à long terme pour le Canada. Le programme aide les établissements sélectionnés compétitivement à mettre en œuvre des stratégies ambitieuses et ciblées pour attirer et retenir le talent, établir des partenariats nationaux et internationaux entre divers secteurs et entreprendre de la recherche de pointe. Par conséquent, le programme contribuera à accroître la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale axée sur les connaissances, à améliorer la santé des Canadiens et à enrichir la vie sociale et culturelle au Canada. Le programme est administré par le Conseil de recherches en sciences humaines en son nom et au nom des Instituts de recherche en santé du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et génies. Il a recours au financement du paiement de transfert suivant : Apogée Canada.

Programme 2.3 : Services internes

Ce programme offre du soutien à l'organisme en entier pour le financement des opérations et de l'entretien. Ce programme est essentiel pour appuyer la prestation de programmes et d'autres obligations organisationnelles dont des activités telles la gestion des ressources, la gouvernance et la gestion des actifs qui s'appliquent à l'organisme en entier plutôt qu'aux activités ne concernant qu'un programme en particulier.

Conseil canadien des normes

Résultat stratégique 1

Le Canada dispose d'un Système national de normes efficient et efficace.

Programme 1.1 : Programmes des normes

Le Conseil canadien des normes accrédite les organismes d'élaboration de normes du Canada. Il vérifie que ces organismes se conforment aux exigences d'accréditation en menant des activités de surveillance telles qu'une revue de la documentation et une évaluation sur place. Le Conseil canadien des normes examine également les normes que lui soumettent des organismes d'élaboration de normes en vue de les approuver en tant que Normes nationales du Canada. Cette désignation indique qu'il s'agit d'une norme canadienne officielle dans un domaine particulier. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été apportées ou non des modifications. Dans le cadre de son Programme des membres, le Conseil canadien des normes facilite et coordonne la participation du Canada aux activités d'organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité nationaux, régionaux et internationaux. Dans le cadre de ce programme, le Conseil canadien des normes recrute des personnes et des organismes qui participeront au nom du Canada aux activités de normalisation d'organismes comme l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale, deux des plus grandes organisations de normalisation volontaire au monde. Il initie les participants canadiens, leur donne une formation et reconnaît leur mérite. En participant aux activités de ces organismes, le gouvernement du Canada, l'industrie et les consommateurs s'assurent un avantage concurrentiel.

Programme 1.2 : Programmes de l'évaluation de la conformité

Dans le cadre de ses programmes d'évaluation de la conformité, le Conseil canadien des normes fournit des services d'accréditation aux laboratoires d'essais et d'étalonnage; aux organismes de certification des systèmes de management; aux organismes de certification du personnel; aux organismes de certification des produits et des services; aux organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre et aux organismes d'inspection. En effectuant des évaluations, des vérifications et des visites de suivi, le Conseil canadien des normes voit à ce que ces organismes d'évaluation de la conformité se conforment bel et bien aux exigences d'une norme donnée, que ce soit pour un produit, un service ou un système. L'accréditation d'un organisme par le Conseil canadien des normes peut accroître sa compétitivité. C'est ainsi que le Conseil canadien des normes veille à ce que des méthodes et produits plus sécuritaires et plus efficaces soient utilisés sur le marché canadien. Les programmes d'accréditation

du Conseil canadien des normes sont fondés sur des normes et des guides qui sont reconnus partout dans le monde. Le Conseil canadien des normes fait également partie de plusieurs organisations qui élaborent des ententes visant à assurer l'acceptation internationale des résultats d'évaluations de la conformité.

Programme 1.3 : Politiques des normes et de l'évaluation de la conformité

Le Conseil canadien des normes conseille les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organisations sectorielles et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires. De par son apport et l'examen qu'il fait des questions de normalisation touchant les accords commerciaux, le Conseil canadien des normes contribue de façon importante au développement du commerce international. L'intégration de pratiques normalisées dans la politique de réglementation constitue une protection supplémentaire pour la santé et la sécurité des Canadiens. Par l'intermédiaire de son site Web, de son Service d'information et de recherche et de son Centre de documentation technique, le Conseil canadien des normes met à la disposition des gouvernements, des entreprises et des consommateurs une information, la plus complète et la plus actuelle possible, sur les normes, la réglementation technique et l'évaluation de la conformité, au Canada et dans le monde. En tant que Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain, le Conseil canadien des normes est l'interlocuteur central au Canada pour les membres de l'Organisation mondiale du commerce cherchant des renseignements sur les conditions d'accès au marché liées à la normalisation.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Statistique Canada

Résultat stratégique 1

Les Canadiens ont accès à des renseignements statistiques actuels, pertinents et de qualité sur l'économie et la société canadienne en pleine évolution, et qui servent à alimenter les débats de fond, la recherche et la prise de décisions sur des questions d'ordre social et économique.

Programme 1.1 : Statistique économique et environnementale

Grâce au programme de la Statistique économique et environnementale, Statistique Canada crée une source fiable, pertinente et exhaustive de renseignements sur l'ensemble du spectre de l'économie du Canada afin d'éclairer le débat public concernant les questions économiques, d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économiques et de guider les entreprises dans leurs décisions. Ces statistiques permettent de satisfaire diverses ententes et exigences législatives énoncées dans les lois ou les règlements dans les domaines tels que la fiscalité.

Programme 1.2 : Infrastructure statistique

Grâce au programme de l'Infrastructure statistique, Statistique Canada administre les activités et les services pour assurer la solidité du système statistique. Ces activités et services comprennent la mise au point de méthodes statistiques rigoureuses, de concepts et de classifications normalisés, l'élaboration et la production d'information sur les enquêtes et les programmes statistiques de l'organisme, l'établissement et la tenue de registres d'entreprises et d'adresses à des fins statistiques. Les activités et les services incluent également la collecte de données pour les enquêtes de Statistique Canada, la production des publications de Statistique Canada, les bases de données en ligne; et la diffusion du véhicule officiel de Statistique Canada. De plus, celui-ci assure la coordination des aspects du processus intégré de planification stratégique de l'organisme qui veille au maintien de la continuité et la qualité des programmes.

Programme 1.3 : Statistique socioéconomique

Grâce au programme de la Statistique socioéconomique, Statistique Canada fournit de l'information intégrée et des analyses pertinentes sur les caractéristiques sociales et socioéconomiques des individus, des familles et des ménages, de même que sur les principaux facteurs qui ont des répercussions sur leur bien-être. Cette information sert à éclairer le débat public sur les questions socioéconomiques, d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales et à orienter la prise de décision dans les secteurs public et privé. Ces statistiques permettent de satisfaire des exigences statistiques énoncées dans les lois ou les règlements dans les domaines tels que le travail, l'immigration, les langues officielles et l'équité en matière d'emploi.

Programme 1.4 : Recensements

Grâce aux programmes du Recensement, Statistique Canada fournit des renseignements sur les changements de la population canadienne, des caractéristiques démographiques, et du secteur agricole. Cette information pose les fondements pour la prise de décisions dans les secteurs public et privé, ainsi que pour la recherche et l'analyse dans les domaines qui préoccupent la population canadienne. Le programme comprend le Recensement de la population (incluant l'Enquête nationale sur les ménages) et le Recensement de l'agriculture. Tant le Recensement de la population que celui de l'agriculture sont obligatoires selon les termes de la *Loi sur la statistique*. De plus, le Recensement de la population est prescrit par la *Loi constitutionnelle*.

Résultat stratégique 2

Les besoins particuliers des clients en matière de services statistiques de grande qualité offerts en temps opportuns sont satisfaits.

Programme 2.1 : Services statistiques à frais recouvrables

Grâce au programme des Services statistiques à frais recouvrables, Statistique Canada produit des services statistiques de haute qualité sur demande afin de répondre aux besoins spécifiques des institutions fédérales, provinciales et territoriales et d'autres clients qui ne sont pas satisfaits par le programme statistique de base.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Industrie										
–	356 511 722	–	–	356 511 722	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 288 806	–	1 288 806	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	23 903 710	–	23 903 710	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	820 146	–	820 146	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
–	–	–	30 000	30 000		crédit 1 (Agence spatiale canadienne)				
–	–	–	30 000	30 000		crédit 1 (Pêches et Océans)				
–	–	–	30 000	30 000		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	30 000	30 000		crédit 1 (Ressources naturelles)				
–	–	–	30 000	30 000		crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile)				
–	–	–	30 000	30 000		crédit 1 (Transports)				
–	–	–	14 645 996	14 645 996		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	22 093 146	22 093 146		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
–	–	–	(20 000)	(20 000)		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	(2 079 000)	(2 079 000)		crédit 1 (Conseil canadien des normes)				
–	–	–	(630 000)	(630 000)		crédit 5				
–	–	–	(21 600)	(21 600)		crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique)				
–	–	–	(10 000)	(10 000)		crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)				
–	–	–	(140 000)	(140 000)		crédit 10				
–	356 511 722	26 012 662	34 018 542	416 542 926		Total – Crédit 1	409 848 727	6 694 199	–	346 775 580
–	11 234 609	–	–	11 234 609	5	Dépenses en capital				
–	–	4 795 516	–	4 795 516	5a	Dépenses en capital				
Virement du :										
–	–	–	630 000	630 000		crédit 1				
–	–	–	915 536	915 536		CT, crédit 33 ¹				
–	11 234 609	4 795 516	1 545 536	17 575 661		Total – Crédit 5	16 925 527	650 134	–	14 559 638
–	2 038 304 873	–	–	2 038 304 873	10	Subventions et contributions				
–	–	19 000 000	–	19 000 000	10a	Subventions et contributions				
–	–	163 305 969	–	163 305 969	10b	Subventions et contributions				
–	–	4 520 900	–	4 520 900	10c	Subventions et contributions				
Virement du :										
–	–	–	140 000	140 000		crédit 1				
–	–	–	50 000	50 000		crédit 5 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)				
–	2 038 304 873	186 826 869	190 000	2 225 321 742		Total – Crédit 10	1 773 682 271	451 639 471	–	1 515 554 353

-	53 807 656	1 553 934	(2 006 628)	53 354 962	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53 354 962	-	-	50 056 005
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique – Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
-	2 000	-	-	2 000	(S)	Ministre d'État (Ministre des Sciences) – Allocation pour automobile	2 000	-	-	2 000
-	2 000	-	-	2 000	(S)	Ministre d'État (Ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme) – Allocation pour automobile	2 000	-	-	2 000
-	69 029 621	-	(17 729 402)	51 300 219	(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 36)	51 300 219	-	-	63 079 578
-	1 700 000	-	-	1 700 000	(S)	Subvention à Génome Canada	1 700 000	-	-	4 500 000
-	31 400 000	-	(9 400 000)	22 000 000	(S)	Contributions à Génome Canada	22 000 000	-	-	57 400 000
169 488 519	28 029 265	-	(28 029 265)	169 488 519	(S)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	18 990 174	-	150 498 345	6 501 630
-	-	-	7 500 000	7 500 000	(S)	Contributions à l'Institut canadien de recherches avancées	7 500 000	-	-	-
119 234	-	-	267 097	386 331	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	231 465	-	154 866	222 266
-	-	-	316 337	316 337	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	316 337	-	-	690 349
-	800 000	-	(800 000)	-	(S)	Subvention à Technologies du développement durable Canada pour le Fonds de biocarburants ProGen	-	-	-	27 476 242
-	-	-	-	-	(S)	Crédits not requis pour l'exercice en cours	-	-	-	10 644
169 607 753	2 590 906 146	219 188 981	(14 127 583)	2 965 575 297		Total budgétaire	2 355 938 282	458 983 804	150 653 211	2 086 913 785
-	300 000	-	-	300 000	L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	-	300 000	-	-
-	500 000	-	-	500 000	L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	-	500 000	-	-
1 950 000	-	-	-	1 950 000	L97b	Avances aux bureaux régionaux et aux employés affectés à l'étranger. <i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits.</i> Limite 1 950 000 \$ (Net)	-	-	1 950 000	-
1 950 000	800 000	-	-	2 750 000		Total non budgétaire	-	800 000	1 950 000	-
169 607 753	2 590 906 146	219 188 981	(14 127 583)	2 965 575 297		Total du ministère – Budgétaire	2 355 938 282	458 983 804	150 653 211	2 086 913 785
1 950 000	800 000	-	-	2 750 000		Total du ministère – Non budgétaire	-	800 000	1 950 000	-
Agence de promotion économique du Canada atlantique										
-	63 351 960	-	-	63 351 960	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	-	2 125 672	2 125 672		Virement du :				
-	-	-	3 211 106	3 211 106		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	1 250 000	1 250 000		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	-	-		CT, crédit 30 ¹				
-	63 351 960	-	6 586 778	69 938 738		Total – Crédit 1	67 005 669	2 933 069	-	61 978 440
-	240 222 493	-	-	240 222 493	5	Subventions et contributions				
-	-	40 584 308	-	40 584 308	5b	Subventions et contributions				
-	-	1	-	1	5c	Subventions et contributions				
-	-	-	9 600	9 600		Virement du :				
-	-	-	-	-		crédit 1 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)				
-	-	-	21 600	21 600		crédit 1 (Agence canadienne de développement économique du Nord)				

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	21 600	21 600		crédit 1 (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)				
–	–	–	80 000	80 000		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	21 600	21 600		crédit 1 (Industrie)				
–	–	–	3 050 000	3 050 000		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	(40 000)	(40 000)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	240 222 493	40 584 309	3 164 400	283 971 202		Total – Crédit 5	283 971 197	5	–	262 479 231
–	7 970 491	–	38 240	8 008 731	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 008 731	–	–	7 900 191
20 373	–	–	6 321	26 694	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	20 373	6 321	7 640
20 373	311 544 944	40 584 309	9 795 739	361 945 365		Total de l'organisme – Budgétaire	358 985 597	2 953 447	6 321	332 365 502
Agence canadienne de développement économique du Nord										
–	13 199 586	–	–	13 199 586	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	313 028	–	313 028	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	294 675	294 675		Virement du :				
–	–	–	443 736	443 736		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(21 600)	(21 600)		Virement au crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	–	–	–	–
–	13 199 586	313 028	716 811	14 229 425		Total – Crédit 1	13 632 362	597 063	–	13 618 933
–	35 500 000	–	–	35 500 000	5	Contributions				
–	–	4 537 297	–	4 537 297	5b	Contributions				
–	35 500 000	4 537 297	–	40 037 297		Total – Crédit 5	39 552 941	484 356	–	38 647 536
–	1 381 597	30 106	(176 953)	1 234 750	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 234 750	–	–	1 372 580
–	–	–	5 228	5 228	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	5 228	–
–	50 081 183	4 880 431	545 086	55 506 700		Total de l'organisme – Budgétaire	54 420 053	1 081 419	5 228	53 639 049
Agence spatiale canadienne										
–	161 268 874	–	–	161 268 874	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	8 612 533	–	8 612 533	1b	Dépenses de fonctionnement	–	–	–	–
–	–	–	2 449 055	2 449 055		Virement du :	–	–	–	–
–	–	–	9 224 885	9 224 885		CT, crédit 15 ¹	–	–	–	–
–	–	–	–	–		CT, crédit 25 ¹	–	–	–	–
–	–	–	337 669	337 669		CT, crédit 30 ¹	–	–	–	–
–	–	–	(30 000)	(30 000)		Virement au crédit 1 (Industrie)	–	–	–	–
–	161 268 874	8 612 533	11 981 609	181 863 016		Total – Crédit 1	175 307 040	6 555 976	–	170 422 135

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec										
–	36 755 088	–	–	36 755 088	1	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	1 210 490	1 210 490		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	1 909 040	1 909 040		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	1 597 793	1 597 793		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	(9 600)	(9 600)		Virement au crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique)				
–	36 755 088	–	4 707 723	41 462 811		Total – Crédit 1	40 309 823	1 152 988	–	37 611 815
–	262 729 505	–	–	262 729 505	5	Subventions et contributions				
–	–	5 000 000	–	5 000 000	5b	Subventions et contributions				
						Virement du :				
–	–	–	25 000	25 000		crédit 1 (Santé)				
–	–	–	10 000	10 000		crédit 1 (Industrie)				
–	–	–	500 000	500 000		crédit 1 (Conseil national de recherches du Canada)				
–	–	–	350 000	350 000		crédit 10 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	262 729 505	5 000 000	885 000	268 614 505		Total – Crédit 5	266 825 784	1 788 721	–	274 425 676
–	4 331 876	–	(51 600)	4 280 276	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 280 276	–	–	3 887 552
12 273	–	–	679	12 952	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	12 859	–	93	27 590
12 273	303 816 469	5 000 000	5 541 802	314 370 544		Total de l'organisme – Budgétaire	311 428 742	2 941 709	93	315 952 633
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario										
–	24 394 707	–	–	24 394 707	1	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	800 367	800 367		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	1 287 422	1 287 422		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	1 150 000	1 150 000		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	(21 600)	(21 600)		Virement au crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique)				
–	24 394 707	–	3 216 189	27 610 896		Total – Crédit 1	27 091 325	519 571	–	25 451 659
–	242 198 502	–	–	242 198 502	5	Subventions et contributions	220 105 694	22 092 808	–	193 845 849

-	2 755 440	-	298 671	3 054 111	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 054 111	-	-	2 838 104
-	-	-	577	577	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	577	-
-	269 348 649	-	3 515 437	272 864 086		Total de l'organisme – Budgétaire	250 251 130	22 612 379	577	222 135 612
Conseil national de recherches du Canada										
-	349 138 111	-	-	349 138 111	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	52 378 832	-	52 378 832	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	1 895 661	-	1 895 661	1b	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	410 186	410 186		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	12 310 672	12 310 672		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(500 000)	(500 000)		crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)				
-	-	-	(900 000)	(900 000)		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
-	-	-	(4 485 000)	(4 485 000)		crédit 10				
-	349 138 111	54 274 493	6 835 858	410 248 462		Total – Crédit 1	409 640 474	607 988	-	397 998 844
-	90 392 058	-	-	90 392 058	5	Dépenses en capital				
-	-	2 247 723	-	2 247 723	5a	Dépenses en capital				
-	-	-	14 482 531	14 482 531		Virement du CT, crédit 33 ¹				
-	90 392 058	2 247 723	14 482 531	107 122 312		Total – Crédit 5	69 610 046	37 512 266	-	69 907 811
-	353 335 834	-	-	353 335 834	10	Subventions et contributions				
-	-	10 000 000	-	10 000 000	10a	Subventions et contributions				
-	-	1	-	1	10b	Subventions et contributions				
Virement du :										
-	-	-	4 485 000	4 485 000		crédit 1				
-	-	-	10 000 000	10 000 000		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
-	353 335 834	10 000 001	14 485 000	377 820 835		Total – Crédit 10	294 036 926	83 783 909	-	343 050 127
-	39 486 231	7 294 958	5 423 405	52 204 594	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	52 204 594	-	-	54 776 842
(S) Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)(e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> (L.R.C. (1985), ch. N-15)										
132 863 750	-	-	-	132 863 750		Montant non dépensé au début de l'exercice				
-	168 000 000	-	38 283 727	206 283 727		Montant reçu au cours de l'exercice				
132 863 750	168 000 000	-	38 283 727	339 147 477		Total – Dépense des recettes	190 754 712	16 749 101	131 643 664	182 726 918
19 078	-	-	173 447	192 525	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	170 000	-	22 525	275 000
-	-	-	1 680	1 680	(S)	Honoraires – Agence de recouvrement	1 680	-	-	4 923
-	-	-	105 005	105 005	(S)	Pertes sur opérations de change	105 005	-	-	-
132 882 828	1 000 352 234	73 817 175	79 790 653	1 286 842 890		Total de l'organisme – Budgétaire	1 016 523 437	138 653 264	131 666 189	1 048 740 465

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie										
–	44 692 641	–	–	44 692 641	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	367 500	–	367 500	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	141 000	–	141 000	1b	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	1 959 870	1 959 870		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	2 170 076	2 170 076		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	1 166 667	1 166 667		CT, crédit 30 ¹				
–	44 692 641	508 500	5 296 613	50 497 754		Total – Crédit 1	47 685 085	2 812 669	–	43 950 654
–	1 156 971 837	–	–	1 156 971 837	5	Subventions				
–	–	3 332 270	–	3 332 270	5b	Subventions				
–	–	7 883 518	–	7 883 518	5c	Subventions				
						Virement du :				
–	–	–	3 031 334	3 031 334		Virement du crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	900 000	900 000		Virement du crédit 1 (Conseil national de recherches du Canada)				
						Virement au :				
–	–	–	(297 500)	(297 500)		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	(225 000)	(225 000)		crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
–	–	–	(4 514 546)	(4 514 546)		crédit 5 (Conseil de recherche en sciences humaines)				
–	1 156 971 837	11 215 788	(1 105 712)	1 167 081 913		Total – Crédit 5	1 165 593 171	1 488 742	–	1 142 066 653
–	4 786 888	50 200	603 059	5 440 147	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 440 147	–	–	5 071 764
200	–	–	134	334	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	200	134	–
–	578 779	–	(155 294)	423 485	(S)	Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</i>	423 485	–	–	171 822
200	1 207 030 145	11 774 488	4 638 800	1 223 443 633		Total de l'organisme – Budgétaire	1 219 141 888	4 301 611	134	1 191 260 893
Conseil de recherches en sciences humaines										
–	24 768 257	–	–	24 768 257	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 099 655	–	1 099 655	1b	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	10 000	10 000		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	1 183 287	1 183 287		CT, crédit 25 ¹				
–	24 768 257	1 099 655	1 193 287	27 061 199		Total – Crédit 1	24 499 123	2 562 076	–	24 226 029
–	751 814 696	–	–	751 814 696	5	Subventions				
–	–	885 326	–	885 326	5c	Subventions				

							Virement du :						
				50 000	50 000		crédit 1 (Défense nationale)						
				678 617	678 617		crédit 5 (Patrimoine canadien)						
				4 514 546	4 514 546		crédit 5 (Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie)						
				(1 016 866)	(1 016 866)		Virement au crédit 1 (Défense nationale)						
	751 814 696	885 326	4 226 297	756 926 319			Total – Crédit 5	756 635 673	290 646	–	–	748 676 303	
	2 565 927	90 431	51 330	2 707 688	(S)		Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 707 688	–	–	–	2 872 113	
	94 976	–	26 300	121 276	(S)		Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	121 276	–	–	–	179 602	
15 529	–	–	39	15 568	(S)		Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	15 568	–	–	–	–	
15 529	779 243 856	2 075 412	5 497 253	786 832 050			Total de l'organisme – Budgétaire	783 979 328	2 852 722	–	–	775 954 047	
Conseil canadien des normes													
	10 706 000	–	–	10 706 000	1		Paiements versés au Conseil						
	–	1	–	1	1b		Paiements versés au Conseil						
				2 079 000	2 079 000		Virement du :						
				1 043 494	1 043 494		crédit 1 (Industrie)						
							CT, crédit 30 ¹						
	10 706 000	1	3 122 494	13 828 495			Total – Crédit 1	13 828 495	–	–	–	10 515 380	
	10 706 000	1	3 122 494	13 828 495			Total de l'organisme – Budgétaire	13 828 495	–	–	–	10 515 380	
Statistique Canada													
	405 558 550	–	–	405 558 550	1		Dépenses du programme						
	–	14 348 243	–	14 348 243	1b		Dépenses du programme						
				17 486 665	17 486 665		Virement du :						
				39 627 349	39 627 349		CT, crédit 15 ¹						
				39 627 349	39 627 349		CT, crédit 25 ¹						
				27 886 171	27 886 171		CT, crédit 30 ¹						
	405 558 550	14 348 243	85 000 185	504 906 978			Total – Crédit 1	475 550 822	29 356 156	–	–	610 800 160	
	65 491 660	1 250 298	3 451 075	70 193 033	(S)		Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	70 193 033	–	–	–	70 693 538	
	–	–	27 300	27 300	(S)		Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	27 300	–	–	–	23 463	
	471 050 210	15 598 541	88 478 560	575 127 311			Total de l'organisme – Budgétaire	545 771 155	29 356 156	–	–	681 517 161	
302 564 577	7 646 059 305	414 373 122	245 501 196	8 608 498 200			Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	7 589 500 982	736 658 310	282 338 908	–	7 396 347 577	
1 950 000	800 000	–	–	2 750 000			Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	800 000	1 950 000	–	–	

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	522 242 781	517 217 146	5 025 635	–
Initiatives de publicité.....	500 000	500 000	–	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	1 639 104	–	1 639 104	–
Autre.....	29 460	–	29 460	–
Revenus affectés aux dépenses	(107 868 419)	(107 868 419)	–	–
	416 542 926	409 848 727	6 694 199	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	17 567 126	16 925 527	641 599	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	8 535	–	8 535	–
	17 575 661	16 925 527	650 134	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions.....	1 865 028 653	1 773 682 271	91 346 382	–
Affectations bloquées				
Report	360 293 089	–	360 293 089	–
	2 225 321 742	1 773 682 271	451 639 471	–
Montants législatifs	306 134 968	155 481 757	–	150 653 211
	2 965 575 297	2 355 938 282	458 983 804	150 653 211
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	69 603 678	67 005 669	2 598 009	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	335 060	–	335 060	–
	69 938 738	67 005 669	2 933 069	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions.....	283 971 202	283 971 197	5	–
Montants législatifs	8 035 425	8 008 731	20 373	6 321
	361 945 365	358 985 597	2 953 447	6 321
Agence canadienne de développement économique du Nord				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	14 215 425	13 632 362	583 063	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	14 000	–	14 000	–
	14 229 425	13 632 362	597 063	–
Crédit 5 – Contributions				
Subventions et contributions.....	40 037 297	39 552 941	484 356	–
Montants législatifs	1 239 978	1 234 750	–	5 228
	55 506 700	54 420 053	1 081 419	5 228

Agence spatiale canadienne				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	180 769 051	175 307 040	5 462 011	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	1 093 965	–	1 093 965	–
	<i>181 863 016</i>	<i>175 307 040</i>	<i>6 555 976</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	168 465 697	107 718 231	60 747 466	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	200 091	–	200 091	–
	<i>168 665 788</i>	<i>107 718 231</i>	<i>60 947 557</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	60 966 000	60 947 950	18 050	–
Montants législatifs	9 511 765	9 484 766	19 844	7 155
	<i>421 006 569</i>	<i>353 457 987</i>	<i>67 541 427</i>	<i>7 155</i>
Commission canadienne du tourisme				
Crédit 1 – Paiements à la Commission canadienne du tourisme				
	95 744 873	95 475 770	269 103	–
Commission du droit d'auteur				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	3 088 584	2 972 383	116 201	–
Montants législatifs	258 616	258 616	–	–
	<i>3 347 200</i>	<i>3 230 999</i>	<i>116 201</i>	–
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	38 319 370	37 029 259	1 290 111	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	298 345	–	298 345	–
	<i>38 617 715</i>	<i>37 029 259</i>	<i>1 588 456</i>	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	189 690 082	186 283 470	3 406 612	–
Montants législatifs	3 755 390	3 755 390	–	–
	<i>232 063 187</i>	<i>227 068 119</i>	<i>4 995 068</i>	–
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	41 119 650	40 309 823	809 827	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	343 161	–	343 161	–
	<i>41 462 811</i>	<i>40 309 823</i>	<i>1 152 988</i>	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	268 614 505	266 825 784	1 788 721	–
Montants législatifs	4 293 228	4 293 135	–	93
	<i>314 370 544</i>	<i>311 428 742</i>	<i>2 941 709</i>	<i>93</i>

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	27 270 230	27 091 325	178 905	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	340 666	–	340 666	–
	27 610 896	27 091 325	519 571	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	242 198 502	220 105 694	22 092 808	–
Montants législatifs	3 054 688	3 054 111	–	577
	272 864 086	250 251 130	22 612 379	577
Conseil national de recherches du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	410 121 158	409 640 474	480 684	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	127 304	–	127 304	–
	410 248 462	409 640 474	607 988	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	90 322 312	69 610 046	20 712 266	–
Affectations bloquées				
Report	16 800 000	–	16 800 000	–
	107 122 312	69 610 046	37 512 266	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	301 705 985	294 036 926	7 669 059	–
Affectations bloquées				
Report	76 114 850	–	76 114 850	–
	377 820 835	294 036 926	83 783 909	–
Montants législatifs	391 651 281	243 235 991	16 749 101	131 666 189
	1 286 842 890	1 016 523 437	138 653 264	131 666 189
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	49 676 860	47 685 085	1 991 775	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	820 894	–	820 894	–
	50 497 754	47 685 085	2 812 669	–
Crédit 5 – Subventions				
Subventions	1 167 081 913	1 165 593 171	1 488 742	–
Montants législatifs	5 863 966	5 863 632	200	134
	1 223 443 633	1 219 141 888	4 301 611	134

Conseil de recherches en sciences humaines				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	25 448 680	24 499 123	949 557	–
Affectations bloquées				
Report	1 255 557	–	1 255 557	–
Transfert/réaffectation.....	356 962	–	356 962	–
	27 061 199	24 499 123	2 562 076	–
Crédit 5 – Subventions				
Subventions	756 926 319	756 635 673	290 646	–
Montants législatifs	2 844 532	2 844 532	–	–
	786 832 050	783 979 328	2 852 722	–
Conseil canadien des normes				
Crédit 1 – Paiements versés au Conseil canadien des normes				
Paiements à la Société d'État.....	13 828 495	13 828 495	–	–
Statistique Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	587 307 560	566 178 538	21 129 022	–
Subventions et contributions.....	100 000	100 000	–	–
Règlement des OES	20 929 567	20 929 567	–	–
Affectations bloquées				
Report	15 085 011	–	15 085 011	–
Transfert/réaffectation.....	1 484 840	–	1 484 840	–
Revenus affectés aux dépenses	(120 000 000)	(111 657 283)	(8 342 717)	–
	504 906 978	475 550 822	29 356 156	–
Montants législatifs	70 220 333	70 220 333	–	–
	575 127 311	545 771 155	29 356 156	–
Total du portefeuille ministériel	8 608 498 200	7 589 500 982	736 658 310	282 338 908

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire												Non budgétaire	
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire				Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de l'Industrie														
Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de de l'innovation	28 434 914	20 964 296	–	–	1 629 540 938	1 292 514 573	–	–	1 657 975 852	1 313 478 869	–	–	–	–
Financement de la recherche-développement industrielle	9 350 541	7 357 411	–	–	402 679 466	387 636 540	–	–	412 030 007	394 993 951	–	–	–	–
Développement économique des collectivités	15 971 359	15 300 482	50 000	47 630	205 845 964	109 428 868	–	–	221 867 323	124 776 980	–	–	–	–
Recherche, financement et services pour les petites entreprises	21 064 081	21 632 160	–	–	61 450 219	58 600 219	–	–	82 514 300	80 232 379	–	–	–	–
Compétitivité et capacité industrielles	36 910 697	36 808 111	–	–	179 400	179 400	–	–	37 090 097	36 987 511	2 750 000	–	–	–
Spectre, télécommunications et économie numérique	96 052 015	100 700 027	14 762 184	14 474 178	5 718 000	5 718 000	8 393 299	8 393 299	108 138 900	112 498 906	–	–	–	–
Cadres et réglementation du marché	430 861 381	272 140 869	1 174 000	983 231	2 408 995	2 105 911	219 397 559	208 609 666	215 046 817	66 620 345	–	–	–	–
Concurrence dans le marché et investissements	52 952 244	55 238 192	78 104	72 913	–	–	9 951 490	9 951 490	43 078 858	45 359 615	–	–	–	–
Services internes	220 481 072	213 801 453	1 511 373	1 347 575	–	–	34 159 302	34 159 302	187 833 143	180 989 726	–	–	–	–
Total partiel	912 078 304	743 943 001	17 575 661	16 925 527	2 307 822 982	1 856 183 511	271 901 650	261 113 757	2 965 575 297	2 355 938 282	2 750 000	–	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(271 901 650)	(261 113 757)	–	–	–	–	(271 901 650)	(261 113 757)	–	–	–	–	–	–
Total du ministère	640 176 654	482 829 244	17 575 661	16 925 527	2 307 822 982	1 856 183 511	–	–	2 965 575 297	2 355 938 282	2 750 000	–	–	–
Agence de promotion économique du Canada atlantique														
Développement des entreprises	28 761 577	27 073 849	–	–	175 373 937	174 145 533	–	–	204 135 514	201 219 382	–	–	–	–
Développement des collectivités	13 015 144	11 771 416	–	–	104 022 265	105 458 178	–	–	117 037 409	117 229 594	–	–	–	–
Politiques, défense des intérêts et coordination	9 675 412	9 927 969	–	–	4 575 000	4 367 486	–	–	14 250 412	14 295 455	–	–	–	–
Services internes	26 522 030	26 241 166	–	–	–	–	–	–	26 522 030	26 241 166	–	–	–	–
Total de l'organisme	77 974 163	75 014 400	–	–	283 971 202	283 971 197	–	–	361 945 365	358 985 597	–	–	–	–
Agence canadienne de développement économique du Nord														
Développement économique	4 962 580	4 606 776	–	–	40 037 297	39 552 941	–	–	44 999 877	44 159 717	–	–	–	–
Politique et harmonisation	4 408 658	3 780 871	–	–	–	–	–	–	4 408 658	3 780 871	–	–	–	–
Services internes	6 098 165	6 479 465	–	–	–	–	–	–	6 098 165	6 479 465	–	–	–	–
Total de l'organisme	15 469 403	14 867 112	–	–	40 037 297	39 552 941	–	–	55 506 700	54 420 053	–	–	–	–

Agence spatiale canadienne												
Données, informations et services spatiaux	31 015 042	26 954 956	119 492 642	73 320 786	5 900 000	5 221 388	–	–	156 407 684	105 497 130	–	–
Exploration spatiale	83 680 805	79 984 232	26 284 523	19 739 850	1 900 000	1 878 224	–	–	111 865 328	101 602 306	–	–
Capacités spatiales futures du Canada	29 078 636	30 778 220	6 605 086	1 431 165	53 166 000	53 848 338	–	–	88 849 722	86 057 723	–	–
Services internes	47 600 298	47 074 398	16 283 537	13 226 430	–	–	–	–	63 883 835	60 300 828	–	–
Total de l'organisme	191 374 781	184 791 806	168 665 788	107 718 231	60 966 000	60 947 950	–	–	421 006 569	353 457 987	–	–
Commission canadienne du tourisme	95 744 873	95 475 770	–	–	–	–	–	–	95 744 873	95 475 770	–	–
Commission du droit d'auteur												
Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur	2 711 233	2 617 109	–	–	–	–	–	–	2 711 233	2 617 109	–	–
Services internes	635 967	613 890	–	–	–	–	–	–	635 967	613 890	–	–
Total de l'organisme	3 347 200	3 230 999	–	–	–	–	–	–	3 347 200	3 230 999	–	–
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien												
Développement des entreprises et innovation	16 950 607	14 770 333	–	–	89 693 796	91 755 127	–	–	106 644 403	106 525 460	–	–
Croissance économique des collectivités	4 063 893	5 073 450	–	–	98 496 286	93 116 199	–	–	102 560 179	98 189 649	–	–
Politique, représentation et coordination	8 019 794	7 828 697	–	–	1 500 000	1 412 144	–	–	9 519 794	9 240 841	–	–
Services internes	13 338 811	13 112 169	–	–	–	–	–	–	13 338 811	13 112 169	–	–
Total de l'organisme	42 373 105	40 784 649	–	–	189 690 082	186 283 470	–	–	232 063 187	227 068 119	–	–
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec												
Développement des entreprises	16 418 080	16 220 788	–	–	136 725 407	138 895 995	–	–	153 143 487	155 116 783	–	–
Renforcement de l'économie des collectivités	6 555 280	6 462 015	–	–	99 178 996	92 984 681	–	–	105 734 276	99 446 696	–	–
Développement économique des régions	2 374 619	2 282 002	–	–	32 710 102	34 945 108	–	–	35 084 721	37 227 110	–	–
Services internes	20 408 060	19 638 153	–	–	–	–	–	–	20 408 060	19 638 153	–	–
Total de l'organisme	45 756 039	44 602 958	–	–	268 614 505	266 825 784	–	–	314 370 544	311 428 742	–	–
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario												
Développement économique communautaire	4 300 853	4 032 129	–	–	101 879 705	98 515 450	–	–	106 180 558	102 547 579	–	–
Innovation technologique	2 281 062	2 255 075	–	–	86 744 566	68 016 013	–	–	89 025 628	70 271 088	–	–
Développement des entreprises	7 283 403	7 207 948	–	–	53 574 231	53 574 231	–	–	60 857 634	60 782 179	–	–
Services internes	16 800 266	16 650 284	–	–	–	–	–	–	16 800 266	16 650 284	–	–
Total de l'organisme	30 665 584	30 145 436	–	–	242 198 502	220 105 694	–	–	272 864 086	250 251 130	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Conseil national de recherches du Canada												
Développement et progrès technologiques	416 478 951	334 633 245	38 912 043	37 028 670	–	–	–	–	455 390 994	371 661 915	–	–
Programme d'aide à la recherche industrielle	68 471 405	59 620 193	–	–	221 854 886	216 926 954	–	–	290 326 291	276 547 147	–	–
Infrastructure scientifique et mesures	87 157 548	43 305 965	6 487 407	2 720 839	155 965 949	77 109 972	–	–	249 610 904	123 136 776	–	–
Services internes	219 791 839	215 317 062	71 722 862	29 860 537	–	–	–	–	291 514 701	245 177 599	–	–
Total de l'organisme	791 899 743	652 876 465	117 122 312	69 610 046	377 820 835	294 036 926	–	–	1 286 842 890	1 016 523 437	–	–
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie												
La découverte – avancement des connaissances	9 950 016	9 775 523	–	–	516 275 543	537 035 763	–	–	526 225 559	546 811 286	–	–
L'innovation – partenariats de recherche	19 472 383	17 902 279	–	–	363 462 911	360 315 376	–	–	382 935 294	378 217 655	–	–
Les gens – chercheurs de talent	5 234 045	5 109 233	–	–	287 343 459	268 242 032	–	–	292 577 504	273 351 265	–	–
Services internes	21 705 276	20 761 682	–	–	–	–	–	–	21 705 276	20 761 682	–	–
Total de l'organisme	56 361 720	53 548 717	–	–	1 167 081 913	1 165 593 171	–	–	1 223 443 633	1 219 141 888	–	–
Conseil de recherches en sciences humaines												
Savoir : de nouvelles connaissances en sciences humaines	7 384 795	6 683 651	–	–	177 799 743	179 417 489	–	–	185 184 538	186 101 140	–	–
Talent : attirer, garder au pays et former les étudiants et les chercheurs des sciences humaines	6 238 470	5 461 831	–	–	169 656 833	167 446 231	–	–	175 895 303	172 908 062	–	–
Connexion : mobilisation des connaissances en sciences humaines	1 769 181	1 519 223	–	–	28 026 429	28 388 300	–	–	29 795 610	29 907 523	–	–
Coûts indirects de la recherche	217 441	250 217	–	–	368 516 134	368 456 473	–	–	368 733 575	368 706 690	–	–
Fonds d'excellence en recherche « Apogée Canada »	579 578	658 887	–	–	12 927 180	12 927 180	–	–	13 506 758	13 586 067	–	–
Services internes	13 716 266	12 769 846	–	–	–	–	–	–	13 716 266	12 769 846	–	–
Total de l'organisme	29 905 731	27 343 655	–	–	756 926 319	756 635 673	–	–	786 832 050	783 979 328	–	–
Conseil canadien des normes	13 828 495	13 828 495	–	–	–	–	–	–	13 828 495	13 828 495	–	–

Statistique Canada

Statistique économique et environnementale	138 460 134	138 960 829	-	-	-	-	-	-	138 460 134	138 960 829	-	-
Infrastructure statistique	187 424 272	157 909 374	-	-	100 000	100 000	-	-	187 524 272	158 009 374	-	-
Statistique socioéconomique	101 143 836	101 745 964	-	-	-	-	-	-	101 143 836	101 745 964	-	-
Recensements	70 433 949	70 173 824	-	-	-	-	7 974 616	7 974 616	62 459 333	62 199 208	-	-
Services statistiques à frais recouvrables	124 816 528	116 473 811	-	-	-	-	112 025 384	103 682 667	12 791 144	12 791 144	-	-
Services internes	72 748 592	72 064 636	-	-	-	-	-	-	72 748 592	72 064 636	-	-
Total partiel	695 027 311	657 328 438	-	-	100 000	100 000	120 000 000	111 657 283	575 127 311	545 771 155	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(120 000 000)	(111 657 283)	-	-	-	-	(120 000 000)	(111 657 283)	-	-	-	-
Total de l'organisme	575 027 311	545 671 155	-	-	100 000	100 000	-	-	575 127 311	545 771 155	-	-
Total du portefeuille ministériel	2 609 904 802	2 265 010 861	303 363 761	194 253 804	5 695 229 637	5 130 236 317	-	-	8 608 498 200	7 589 500 982	2 750 000	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Industrie									
Subventions									
–	4 808 000	–	(4 723 000)	85 000	Subvention au Conseil consultatif canadien de la radio	85 000	–	–	85 000
–	550 000	–	(250 000)	300 000	Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	194 100	105 900	–	300 000
–	300 000	–	5 333 000	5 633 000	Subvention à l'Union internationale des télécommunications Genève (Suisse)	5 633 000	–	–	5 608 000
–	85 000	–	390 000	475 000	Subvention pour la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur	375 000	100 000	–	375 000
–	–	–	300 000	300 000	Subvention au programme Solutions innovatrices Canada	–	300 000	–	–
–	1 700 000	–	–	1 700 000	(S) Subvention à Génome Canada	1 700 000	–	–	4 500 000
–	800 000	–	(800 000)	–	(S) Subvention à Technologies du développement durable Canada pour le Fonds de biocarburants ProGen	–	–	–	27 476 242
–	8 243 000	–	250 000	8 493 000	Total – Subventions	7 987 100	505 900	–	38 344 242
Contributions									
–	995 423 553	–	1 336 351	996 759 904	Contributions en vertu du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	731 759 904	265 000 000	–	740 926 765
–	250 900 000	–	–	250 900 000	Contributions à la Fondation canadienne pour l'innovation	250 900 000	–	–	198 550 000
–	177 912 000	2 511 453	67 081 307	247 504 760	Contributions en vertu de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense	247 504 760	–	–	152 757 470
–	101 540 514	24 700 479	–	126 240 993	Contributions à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	101 540 514	24 700 479	–	57 758 760
–	98 566 809	–	(55 994 068)	42 572 741	Contributions en vertu du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile	42 572 741	–	–	22 127 500
–	76 000 000	1 702 775	(16 150 000)	61 552 775	Contributions en vertu du programme Un Canada branché	44 220 537	17 332 238	–	69 975 122
–	65 874 564	–	15 000 000	80 874 564	Contributions en vertu du programme Brancher pour innover	7 224 000	73 650 564	–	–
–	49 025 560	–	(23 815 913)	25 209 647	Contributions en vertu du Programme de démonstration de technologies	25 209 647	–	–	28 397 628
–	39 500 000	11 500 000	–	51 000 000	Contributions à Mitacs Inc.	51 000 000	–	–	38 900 000
–	35 400 000	–	–	35 400 000	Contributions à Génome Canada	35 400 000	–	–	5 000 000
–	31 840 000	4 600 000	(5 800 000)	30 640 000	Contributions en vertu du programme du Fonds spécial pour le développement du Nord de l'Ontario	30 640 000	–	–	31 540 000
–	24 484 628	4 367 302	(21 680 566)	7 171 364	Contributions dans le cadre du Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile	7 171 364	–	–	14 631 036
–	23 800 000	–	569 532	24 369 532	Contributions à CANARIE Inc.	22 300 000	2 069 532	–	20 000 000
–	16 000 000	–	–	16 000 000	Contributions au Centre pour la recherche et le développement sur les médicaments	16 000 000	–	–	–
–	10 000 000	–	–	10 000 000	Contributions à l'Institut Perimeter de physique théorique	10 000 000	–	–	10 000 000

–	8 360 008	–	–	8 360 008	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	8 360 008	–	–	8 360 008
–	6 000 000	–	(794 532)	5 205 468	Contributions au Réseau de cellules souches	5 205 468	–	–	6 794 532
–	5 200 000	–	1 800 000	7 000 000	Contributions en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	6 717 518	282 482	–	3 272 937
–	5 000 000	–	718 594	5 718 594	Contributions dans le cadre du programme Ordinateurs pour les écoles	5 503 898	214 696	–	5 684 811
–	3 200 242	2 625 000	(718 594)	5 106 648	Contributions dans la cadre de la Stratégie emploi jeunesse – programme Ordinateurs pour les écoles	4 596 442	510 206	–	4 008 678
–	3 000 000	–	550 000	3 550 000	Contributions au Conseil des académies canadiennes	3 550 000	–	–	3 452 545
–	2 600 000	–	225 000	2 825 000	Contributions à Parlons sciences	2 825 000	–	–	2 475 000
–	1 690 000	–	–	1 690 000	Contributions en vertu du Programme pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles	1 558 337	131 663	–	1 612 403
–	1 000 000	–	–	1 000 000	Contributions en vertu de l'initiative de développement économique	876 338	123 662	–	1 171 274
–	243 995	–	1 291 526	1 535 521	Contributions en vertu du Programme d'activités stratégiques	1 453 765	81 756	–	312 206
–	–	44 748 570	5 745 914	50 494 484	Contributions en vertu du Fonds Stratégique pour l'innovation	35 451 558	15 042 926	–	–
–	–	43 679 356	–	43 679 356	Contributions au titre de l'Initiative des supergrappes d'innovation	–	43 679 356	–	–
–	–	19 060 685	–	19 060 685	Contributions dans le cadre du programme CodeCan	17 899 923	1 160 762	–	–
–	–	7 000 000	–	7 000 000	Contributions à Futurpreneur Canada	7 000 000	–	–	7 000 000
–	–	7 000 000	–	7 000 000	Contributions à l'Institut canadien de recherches avancées	7 000 000	–	–	5 000 000
–	–	5 000 000	–	5 000 000	Contributions à l'Université de Waterloo aux fins de l'Institut de l'informatique quantique	5 000 000	–	–	5 000 000
–	–	2 800 000	50 000	2 850 000	Contributions en vertu du programme de soutien aux femmes entrepreneures	–	2 850 000	–	–
–	–	1 959 837	–	1 959 837	Contributions dans la cadre du programme d'accès abordable	1 228 000	731 837	–	–
–	–	1 675 512	–	1 675 512	Contributions en vertu du programme de développement de la technologie accessible	–	1 675 512	–	–
–	–	1 895 900	–	1 895 900	Contributions en vertu de la Stratégie emploi jeunesse – programme Compétences numériques des jeunes	–	1 895 900	–	–
–	–	–	29 725 449	29 725 449	Contributions en vertu du Programme C Series de Bombardier	29 725 449	–	–	55 447 443
–	–	–	1 021	1 021	(S) Contributions en vertu du programme Partenariat Technologique Canada	1 021	–	–	334 362
–	69 029 621	–	(17 729 402)	51 300 219	(S) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 36)	51 300 219	–	–	63 079 578
–	31 400 000	–	(9 400 000)	22 000 000	(S) Contributions à Génome Canada	22 000 000	–	–	57 400 000
–	–	–	7 500 000	7 500 000	(S) Contributions à l'Institut canadien de recherches avancées	7 500 000	–	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	9 040 879
–	2 132 991 494	186 826 869	(20 488 381)	2 299 329 982	Total – Contributions	1 848 196 411	451 133 571	–	1 630 010 937
–	2 141 234 494	186 826 869	(20 238 381)	2 307 822 982	Total du ministère	1 856 183 511	451 639 471	–	1 668 355 179
Agence de promotion économique du Canada Atlantique									
Subventions									
–	2 000 000	1	154 400	2 154 401	Subventions à des organismes pour promouvoir la collaboration et le développement économique	607 424	1 546 977	–	202 959
Contributions									
–	126 175 938	39 104 308	3 010 000	168 290 246	Contributions en vertu du Programme de développement des entreprises	174 809 155	(6 518 909)	–	157 272 396
–	44 900 000	–	–	44 900 000	Contributions pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique	36 274 360	8 625 640	–	30 653 122

Paiements de transfert – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	37 177 762	1 480 000	–	38 657 762	Contributions pour le Fonds des collectivités innovatrices	41 687 697	(3 029 935)	–	47 669 438
–	16 600 000	–	–	16 600 000	Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150	17 168 340	(568 340)	–	12 535 250
–	12 642 000	–	–	12 642 000	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	12 641 998	2	–	12 627 869
–	600 000	–	–	600 000	Contributions en vertu des mesures de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique	768 842	(168 842)	–	525 445
–	126 793	–	–	126 793	Contributions pour promouvoir et coordonner le développement économique dans l'île du Cap-Breton	13 381	113 412	–	992 752
–	238 222 493	40 584 308	3 010 000	281 816 801	Total – Contributions	283 363 773	(1 546 972)	–	262 276 272
–	240 222 493	40 584 309	3 164 400	283 971 202	Total de l'organisme	283 971 197	5	–	262 479 231
Agence canadienne de développement économique du Nord									
Contributions									
–	18 300 000	–	–	18 300 000	Contributions à l'appui de la participation des Autochtones à l'économie du Nord	18 154 015	145 985	–	9 646 579
–	10 800 000	4 537 297	–	15 337 297	Contributions pour la promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada	14 955 410	381 887	–	19 221 229
–	6 400 000	–	–	6 400 000	Contributions à l'appui du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	6 443 516	(43 516)	–	6 153 094
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	3 626 634
–	35 500 000	4 537 297	–	40 037 297	Total de l'organisme	39 552 941	484 356	–	38 647 536
Agence spatiale canadienne									
Subventions									
–	11 317 000	–	(2 641 382)	8 675 618	Programme global de subventions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	8 674 322	1 296	–	9 146 442
Contributions									
–	36 648 000	–	5 118 523	41 766 523	Contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne	41 766 413	110	–	34 498 797
–	13 001 000	–	(2 477 141)	10 523 859	Programme global de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	10 507 215	16 644	–	11 870 329
–	49 649 000	–	2 641 382	52 290 382	Total – Contributions	52 273 628	16 754	–	46 369 126
–	60 966 000	–	–	60 966 000	Total de l'organisme	60 947 950	18 050	–	55 515 568

Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien									
Subventions									
-	5 000 000	11 635 409	(7 700 000)	8 935 409	Subventions pour le Programme de diversification de l'Ouest	7 391 214	1 544 195	-	-
Contributions									
-	78 266 678	5 757 695	9 816 427	93 840 800	Contributions en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest	93 798 745	42 055	-	84 983 794
-	46 200 000	10 773 978	-	56 973 978	Contributions en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	55 153 616	1 820 362	-	35 426 022
-	28 156 322	-	(1 790 344)	26 365 978	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	26 365 978	-	-	28 228 125
-	3 900 000	-	(326 083)	3 573 917	Contributions en vertu de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs	3 573 917	-	-	4 105 575
-	156 523 000	16 531 673	7 700 000	180 754 673	Total – Contributions	178 892 256	1 862 417	-	152 743 516
-	161 523 000	28 167 082	-	189 690 082	Total de l'organisme	186 283 470	3 406 612	-	152 743 516
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec									
Subventions									
-	1 650 000	-	(1 650 000)	-	Subventions en vertu du Programme de développement économique du Québec	-	-	-	-
Contributions									
-	232 111 487	5 000 000	2 819 345	239 930 832	Contributions en vertu du Programme de développement économique du Québec	238 142 111	1 788 721	-	244 818 183
-	28 968 018	-	(284 345)	28 683 673	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	28 683 673	-	-	29 607 493
-	261 079 505	5 000 000	2 535 000	268 614 505	Total – Contributions	266 825 784	1 788 721	-	274 425 676
-	262 729 505	5 000 000	885 000	268 614 505	Total de l'organisme	266 825 784	1 788 721	-	274 425 676
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario									
Subventions									
-	459 000	-	-	459 000	Subvention à la Corporation de la Ville de Brantford	459 000	-	-	9 640 412
Contributions									
-	97 773 898	-	-	97 773 898	Contributions pour l'Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario	97 773 898	-	-	100 773 855
-	68 800 000	-	-	68 800 000	Contributions en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	65 435 745	3 364 255	-	18 730 978
-	53 300 000	-	-	53 300 000	Contributions pour le Fonds de fabrication de pointe	34 571 447	18 728 553	-	42 835 000
-	11 285 992	-	-	11 285 992	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	11 285 992	-	-	11 285 992
-	9 600 000	-	-	9 600 000	Contributions en vertu du Programme de développement de l'Est de l'Ontario	9 600 000	-	-	9 600 000

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	979 612	–	–	979 612	Contributions en vertu de l'initiative de développement économique – Langues officielles	979 612	–	–	979 612
–	241 739 502	–	–	241 739 502	Total – Contributions	219 646 694	22 092 808	–	184 205 437
–	242 198 502	–	–	242 198 502	Total de l'organisme	220 105 694	22 092 808	–	193 845 849
Conseil national de recherches du Canada									
Subventions									
–	560 000	1	85 000	645 001	Affiliations internationales	644 990	11	–	559 998
Contributions									
–	157 844 000	–	–	157 844 000	Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux entreprises	156 883 967	960 033	–	213 621 977
–	96 334 149	–	4 400 000	100 734 149	Contributions au Programme des observatoires astronomiques internationaux	21 903 992	78 830 157	–	20 991 704
–	54 572 800	–	–	54 572 800	Contribution à TRIUMF (Laboratoire national canadien pour la recherche en physique nucléaire et en physique des particules)	54 572 800	–	–	53 672 800
–	24 565 885	–	–	24 565 885	Contributions pour le Programme canadien des accélérateurs et incubateurs	23 967 946	597 939	–	24 341 747
–	13 800 000	–	–	13 800 000	Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux organisations	12 933 759	866 241	–	14 370 643
–	5 000 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000	Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions à la Stratégie emploi jeunesse	22 496 291	2 503 709	–	14 930 212
–	659 000	–	–	659 000	Paiement de la quote-part versée au Bureau international des poids et mesures	633 181	25 819	–	561 046
–	352 775 834	10 000 000	14 400 000	377 175 834	Total – Contributions	293 391 936	83 783 898	–	342 490 129
–	353 335 834	10 000 001	14 485 000	377 820 835	Total de l'organisme	294 036 926	83 783 909	–	343 050 127
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie									
Subventions									
–	887 833 122	3 332 270	3 633 834	894 799 226	Subventions et bourses	894 799 226	–	–	894 566 629
–	101 820 801	–	–	101 820 801	Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	101 820 801	–	–	66 506 108
–	52 530 071	4 576 400	(4 739 546)	52 366 925	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	52 366 925	–	–	52 200 459
–	42 580 000	–	–	42 580 000	Bourses d'études supérieures du Canada	42 553 759	26 241	–	42 562 444
–	31 590 000	–	–	31 590 000	Réseaux de centres d'excellence	31 590 000	–	–	33 430 050
–	16 216 667	–	–	16 216 667	Chaires d'excellence en recherche du Canada	14 816 667	1 400 000	–	25 448 000
–	9 754 676	1 948 000	200 000	11 902 676	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	11 902 676	–	–	12 494 569
–	8 350 000	–	–	8 350 000	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 287 499	62 501	–	8 307 394

-	6 296 500	-	(200 000)	6 096 500	Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise	6 096 500	-	-	6 551 000
-	-	1 359 118	-	1 359 118	Chaires de recherche Canada 150	1 359 118	-	-	-
-	1 156 971 837	11 215 788	(1 105 712)	1 167 081 913	Total de l'organisme	1 165 593 171	1 488 742	-	1 142 066 653
Conseil de recherches en sciences humaines									
Subventions									
-	369 403 000	-	(886 866)	368 516 134	Fonds de soutien à la recherche	368 456 473	59 661	-	368 440 841
-	275 602 916	-	898 617	276 501 533	Subventions et bourses	276 498 522	3 011	-	278 818 799
-	68 983 500	-	-	68 983 500	Bourses d'études supérieures du Canada	68 820 804	162 696	-	68 262 198
-	12 927 180	-	-	12 927 180	Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	12 927 180	-	-	7 398 817
-	8 770 000	-	-	8 770 000	Réseaux de centres d'excellence	8 770 000	-	-	8 911 000
-	8 300 000	-	-	8 300 000	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 234 722	65 278	-	8 231 943
-	4 634 100	311 529	-	4 945 629	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	4 945 629	-	-	5 711 093
-	1 494 000	-	-	1 494 000	Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise	1 494 000	-	-	1 477 000
-	1 400 000	-	-	1 400 000	Chaires d'excellence en recherche du Canada	1 400 000	-	-	1 250 000
-	300 000	-	4 214 546	4 514 546	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	4 514 546	-	-	174 612
-	-	573 797	-	573 797	Chaires de recherche Canada 150	573 797	-	-	-
-	751 814 696	885 326	4 226 297	756 926 319	Total de l'organisme	756 635 673	290 646	-	748 676 303
Statistique Canada									
Subventions									
-	100 000	-	-	100 000	Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	100 000	-	-	100 000
-	100 000	-	-	100 000	Total de l'organisme	100 000	-	-	100 000
-	5 406 596 361	287 216 672	1 416 604	5 695 229 637	Total du portefeuille ministériel	5 130 236 317	564 993 320	-	4 879 905 638

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de l'Industrie			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Spectre, télécommunications et économie numérique	8 393 299	8 393 299	6 643 184
Cadres et réglementation du marché			
Office de la propriété intellectuelle du Canada – Fonds renouvelable	164 033 231	153 245 338	153 919 810
Bureau du surintendant des faillites Canada	45 708 804	45 708 804	43 419 921
Corporations Canada	9 655 524	9 655 524	9 011 578
	219 397 559	208 609 666	206 351 309
Concurrence dans le marché et investissements	9 951 490	9 951 490	10 792 985
Services internes	34 159 302	34 159 302	29 730 023
Total du ministère – Budgétaire	271 901 650	261 113 757	253 517 501
Statistique Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Recensements	7 974 616	7 974 616	7 974 616
Services statistiques à frais recouvrables	112 025 384	103 682 667	101 847 543
Total de l'organisme – Budgétaire	120 000 000	111 657 283	109 822 159
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	391 901 650	372 771 040	363 339 660

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de l'Industrie		
Autres revenus		
Revenus de placements		
Prêts, placements et avances		
Banque de développement du Canada – Dividendes	–	68 648 726
Intérêts sur les prêts à recevoir	13 584 531	–
	13 584 531	68 648 726
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses de fonctionnement et d'entretien	2 985 377	297 170
Recouvrements de paiements de transfert	2 044 066	2 736 361
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	3 720 538	5 597 997
	8 749 981	8 631 528
Vente de biens et de services		
Droits et privilèges		
Frais d'enregistrement des marques de commerce, des brevets et des droits d'auteur	150 180 748	158 251 714
Redevances	1 301 040	1 961 503
Droits de permis	39 574 647	89 089 036
	191 056 435	249 302 253
Services de nature réglementaire		
Droits d'inspection	301 906	159 265
Autres services	63 288 956	61 433 979
	63 590 862	61 593 244
Services de nature non réglementaire	3 028 644	2 731 138
Ventes de biens et de produits d'information		
Ventes de produits d'information	360 638	326 671
Autres frais et droits		
Frais provenant de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	127	204
Frais provenant de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	62 221 498	54 849 132
Revenus reportés	168 697 792	253 838 817
Services aux autres ministères	34 159 302	29 730 023
Divers	8 930 364	7 693 958
	274 009 083	346 112 134
	532 045 662	660 065 440
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	267 097	158 891

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 228	–
Amendes – <i>Loi sur la concurrence</i> et produits pour consommateur (diverses lois)	35 794 947	22 073 763	Revenus divers	1 521	1 336
Prêts	299 880 373	313 016 816	Total de l'organisme	4 483 160	2 449 257
Paiements de transfert éventuellement recouvrables	46 975 460	55 195 552	Agence spatiale canadienne		
Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	166 853	548 346	Autres revenus		
Divers	26 180 708	23 364 507	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
	408 998 341	414 198 984	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	87 395	132 518
Total du ministère	963 645 612	1 151 703 569	Avances comptables	26 445	–
Agence de promotion économique du Canada atlantique			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	796 145	179 279
Autres revenus				909 985	311 797
Revenus de placements			Vente de biens et de services		
Prêts, placements et avances			Droits et privilèges		
Dividendes sur investissements	7 432	9 748	Revenus de redevances	119 258	36 519
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Services de nature non réglementaire		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	18 370 901	8 535 113	Revenus tirés de services d'essais fournis par le Laboratoire David Florida	388 252	530 452
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 073 341	980 737		507 510	566 971
	19 444 242	9 515 850	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 155	32 149
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	6 321	24 148	Revenus divers		
Revenus divers			Intérêts et pénalités	1 790	1 006
Recouvrements de contribution (prêts, avances et comptes débiteurs)	59 129 552	54 811 933	Gain net de change	351	3 351
Reconnaissance de revenus sur comptes débiteurs	–	71 024	Divers	256 360	362 537
Frais d'intérêts et charges diverses imputés aux clients	802 269	525 675		258 501	366 894
Produit de la vente d'investissement de portefeuille	6 227	2 252	Total de l'organisme	1 683 151	1 277 811
Divers	2 822	5 752	Commission du droit d'auteur		
	59 940 870	55 416 636	Autres revenus		
Total de l'organisme	79 398 865	64 966 382	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Agence canadienne de développement du Nord			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	12 428	6 631
Autres revenus			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	3 152	2 192
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs				15 580	8 823
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 547 721	807 264	Ventes de biens et de services		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 928 690	1 640 657	Autres frais et droits	120	205
	4 476 411	2 447 921	Total de l'organisme	15 700	9 028

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien			Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	38 724	79 146	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	170 688	37 580
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	848 143	497 390	Contributions	5 058	3 455
			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	305 702	152 068
	886 867	576 536		481 448	193 103
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	15 948	2 240	Ventes de biens et de services		
			Autres frais et droits	75	235
Revenus divers			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	577	–
Intérêt sur contributions remboursables	69 931	44 910			
Contributions remboursables	4 406 822	1 531 180	Revenus divers		
Divers	65	65	Prêts	24 895 402	30 088 892
	4 476 818	1 576 155	Intérêts	182 733	71 746
Total de l'organisme	5 379 633	2 154 931	Divers	6 074	52
			Paiements de transfert éventuellement recouvrables	–	39 190
				25 084 209	30 199 880
			Total de l'organisme	25 566 309	30 393 218
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec			Conseil national de recherches du Canada		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Dépenses de fonctionnement	23 065	2 729	Remboursement pour marchandises et services non fournis et divers autres remboursements	1 013 750	2 334 664
Subventions et contributions	2 327 547	5 064 708	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	2 214 489	2 997 113
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	476 615	186 008		3 228 239	5 331 777
	2 827 227	5 253 445	Ventes de biens et de services		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	679	12 273	Droits et privilèges		
			Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	11 229 011	8 317 435
Revenus divers			Location et utilisation de biens publics		
Intérêts et pénalités			Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	6 625 475	6 882 459
Intérêts sur contributions remboursables	869 033	438 366	Services de nature non réglementaire		
Contributions remboursables	75 919 665	71 853 717	Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	177 429 675	154 326 881
Divers	112	187			
	76 788 810	72 292 270			
Total de l'organisme	79 616 716	77 557 988			

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de produits d'information Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	6 554 506	7 734 319
Autres frais et droits Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	4 947 724	4 240 827
	206 786 391	181 501 921
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	173 447	264 217
Revenus divers		
Intérêts et pénalités	127 683	121 780
Divers	–	242 636
	127 683	364 416
Total de l'organisme	210 315 760	187 462 331

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Autres revenus

Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	97 216	9 008
Remboursement de subventions et de bourses d'études	3 983 372	3 947 562
Remboursement de trop payés de salaire	22 109	–
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	47 715	70 063
	4 150 412	4 026 633
Ventes de biens et de services		
Services de nature non réglementaire	216 988	–
Autres frais et droits		
Produits différés	(23 000)	25 000
Autres frais et droits – SharePoint	206 542	171 902
	400 530	196 902
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	134	200
Revenus divers	547	370
Total de l'organisme	4 551 623	4 224 105

Conseil de recherches en sciences humaines

Autres revenus

Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements – Dépenses de fonctionnement	2 467	4 231
Recouvrements – Paiements de transfert	1 301 743	3 238 447

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	27 292	17 700
	1 331 502	3 260 378
Ventes de biens et de services		
Services de nature non réglementaire	–	78 691
Autres frais et droits	121 361	101 141
	121 361	179 832
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	39	15 529
Revenus divers	938	178
Total de l'organisme	1 453 840	3 455 917

Statistique Canada

Autres revenus

Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 348 986	174 396
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	309 703	1 582 215
	1 658 689	1 756 611
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens et de produits d'information	129 915 428	111 211 578
Autres frais et droits	(53)	1
	129 915 375	111 211 579
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	27 300	23 463
Revenus divers		
Intérêts et pénalités	27 366	26 876
Divers	37 515	41 563
	64 881	68 439
Total de l'organisme	131 666 245	113 060 092

Sommaire du portefeuille ministériel

Autres revenus		
Revenus de placements	13 591 963	68 658 474
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	48 160 583	41 314 402
Ventes de biens et de services	869 777 024	953 723 085
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	503 925	533 110
Revenus divers	575 743 119	574 485 558
Total du portefeuille ministériel	1 507 776 614	1 638 714 629

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 16

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Justice

Ministère de la Justice

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Commission canadienne des droits de la personne

Service administratif des tribunaux judiciaires

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

Bureau du directeur des poursuites pénales

**Commissariats à l'information et à la protection
de la vie privée du Canada**

Registraire de la Cour suprême du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique, description des programmes ou responsabilités essentielles.....	374
Sommaire du portefeuille ministériel.....	382
Détail budgétaire par affectation.....	386
Programmes/Responsabilités essentielles	389
Paievements de transfert.....	392
Détail des montants disponibles pour être dépensés	394
Revenus	395

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère de la Justice**Résultat stratégique 1**

Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice, la dualité juridique, les droits de la personne, le respect de la vie privée, l'accès à l'information et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le Bureau fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le Bureau contribue également à sensibiliser davantage tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes aux problèmes systémiques, et il fournit des recommandations à ce sujet et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le Bureau favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants à l'intention des victimes; il traite les plaintes des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; il sensibilise aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris la Charte canadienne des droits des victimes et les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité; il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; et il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'Ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Résultat stratégique 2

Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.

Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et de services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités politiques et de programmes du gouvernement et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Résultat stratégique 1

Services efficaces et efficaces qui appuient les présidents et les membres des tribunaux dans l'exercice de leurs responsabilités légales et protègent leur indépendance de façon à promouvoir la confiance des Canadiens dans le système des tribunaux fédéraux.

Programme 1.1 : Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux

Le programme des Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux offre un soutien et des conseils en matière de recherche, d'analyse et de rédaction ainsi que d'autres services de soutien, y compris des services d'enquête et de médiation, pour aider les tribunaux à s'acquitter de leurs responsabilités légales. Ces services sont fournis par les employés du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, comme des conseillers juridiques, des spécialistes de secteurs d'activités, des adjoints des tribunaux et du personnel de recherche.

Programme 1.2 : Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux

Le programme gère les crédits alloués pour le versement du salaire des présidents et des membres des tribunaux et toute autre forme de rémunération prévue dans les lois habilitante des tribunaux et les décrets.

Programme 1.3 : Services du greffe

Le programme des Services du greffe offre des services du greffe à l'appui des tribunaux. Le programme travaille en étroite collaboration avec les présidents et les membres des tribunaux pour veiller à ce que les affaires portées devant les tribunaux soient entendues et réglées avec célérité et de manière juste, impartiale et efficace, en conformité avec les obligations statutaires. Les services offerts comprennent : traiter les documents des tribunaux, tenir et protéger les dossiers des tribunaux; informer le public des procédures des tribunaux; participer à l'établissement du calendrier et au déroulement des audiences et appuyer la communication des décisions des tribunaux aux parties et au public. Le programme des Services du greffe est également responsable de l'élaboration des normes de services et de la surveillance à ce titre, de l'évaluation du rendement des différentes fonctions du greffe et de la mise en œuvre des améliorations requises.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission canadienne des droits de la personne

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Plaintes relatives aux droits de la personne

Fournir à la population Canadienne un mécanisme permettant de déposer des plaintes relatives aux droits de la personne et de fournir des recours aux victimes de discrimination; réduire les cas de discrimination systémique; représenter l'intérêt du public dans les affaires juridiques pour faire progresser les droits de la personne au Canada.

Responsabilité essentielle 1.2 : Mobilisation et promotion des intérêts

Agir à titre de porte-parole crédible pour l'égalité au Canada – Mon Canada inclut tout le monde; promouvoir les droits de la personne à grande échelle au Canada en sensibilisant le public aux enjeux liés aux droits de la personne et mobiliser la société civile, les gouvernements, les employeurs et le public dans le dialogue et l'action afin d'influencer le changement à l'égard des droits de la personne.

Responsabilité essentielle 1.3 : Vérifications d'équité en matière d'emploi

Assurer la conformité des employeurs relativement aux exigences législatives d'équité en matière d'emploi; encourager les employeurs à identifier les obstacles à l'emploi et à mettre en œuvre des pratiques exemplaires afin d'éliminer les écarts dans la représentation des femmes, des groupes de minorités visibles, des Autochtones et des personnes handicapées.

Responsabilité essentielle 1.4 : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Service administratif des tribunaux judiciaires

Résultat stratégique 1

Le public a accès en temps opportun et de manière équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Programme 1.1 : Services du greffe

Les Services du greffe relèvent de la compétence de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Les greffes traitent les documents légaux, renseignent les parties sur les procédures de la cour, maintiennent les dossiers de la cour, participent aux audiences, appuient et assurent l'exécution des ordonnances de la cour, et collaborent étroitement avec les bureaux des quatre juges en chef pour faire en sorte que les audiences soient tenues et que les décisions soient rendues avec diligence. Les Services du greffe sont fournis dans toutes les provinces et tous les territoires par l'entremise d'un réseau de bureaux permanents, ainsi qu'en vertu d'entente avec les partenaires provinciaux et territoriaux.

Programme 1.2 : Services judiciaires

Les Services judiciaires offrent des services juridiques et du soutien administratif judiciaire pour aider les membres de la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt à s'acquitter de leurs fonctions judiciaires. Ces services sont fournis par des conseillers juridiques, des administrateurs judiciaires, des auxiliaires juridiques, des jurilinguistes, des adjointes judiciaires, le personnel de la bibliothèque, et des proposés aux audiences, sous la direction des quatre juges en chef.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

Résultat stratégique 1

Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Programme 1.1 : Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Le paiement de salaires, d'indemnités et de pensions aux juges de nomination fédérale des cours supérieures et des cours d'appel du Canada ainsi qu'à leurs survivants.

Programme 1.2 : Commissariat à la magistrature fédérale

La prestation de services aux juges de nomination fédérale, y compris les services de rémunération et de pension, les services financiers, la gestion de l'information et de l'infotechnologie, la formation linguistique, la publication du Recueil des décisions des Cours fédérales, les services au ministre de la Justice par l'intermédiaire du Secrétariat des nominations à la magistrature, y compris les nominations à la Cour suprême du Canada, ainsi que les programmes internationaux.

Programme 1.3 : Conseil canadien de la magistrature

L'exécution de programmes pour les Canadiens et l'apport d'un soutien administratif aux divers comités établis par le Conseil canadien de la magistrature, qui est composé de tous les juges en chef et juges en chef adjoints du Canada, ainsi que des juges principaux des cours supérieures du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du directeur des poursuites pénales**Résultat stratégique 1**

Poursuivre les infractions criminelles et les infractions réglementaires prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et juste.

Programme 1.1 : Programme de poursuites en matière de drogues, de sécurité nationale et des territoires du Nord

Ce programme favorise la protection de la société canadienne contre la criminalité par la prestation de services de consultation juridique au cours des enquêtes policières, de même que la poursuite des infractions suivantes : toutes les infractions en matière de drogues prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* ainsi que toutes les infractions connexes liées au crime organisé et aux produits de la criminalité à l'échelle nationale, à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick où le Bureau du directeur des poursuites pénales n'intente des poursuites relatives à de telles infractions que dans les cas où la Gendarmerie Royale du Canada a déposé les accusations; conformément à des ententes avec les provinces, les infractions prévues au Code criminel lorsqu'elles sont liées à des accusations en matière de drogues; toutes les infractions prévues au Code criminel dans les trois territoires; les infractions liées à la sécurité nationale et au terrorisme; et les infractions liées aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Dans le cadre de ce programme, on prévoit également la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions d'intérêt commun relatives à la justice pénale.

Programme 1.2 : Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques

Ce programme favorise la protection de la société canadienne contre la criminalité par la prestation de services de consultation juridique aux services de police et aux organismes d'enquête fédéraux, de même que la poursuite des infractions suivantes : infractions à des lois fédérales destinées à protéger l'environnement et les ressources naturelles, ainsi que la santé économique et sociale du pays (p. ex., *Loi sur les pêches*, *Loi de l'impôt sur le revenu*, *Loi sur le droit d'auteur*, *Loi électorale du Canada*, *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, *Loi sur la concurrence*, *Loi sur les douanes*, *Loi sur l'accise* et *Loi sur la taxe d'accise*); et les infractions liées à la fraude, y compris la fraude sur les marchés financiers et celles se rapportant à la corruption d'agents publics étrangers. Ce programme prévoit également le recouvrement des amendes fédérales impayées ainsi que la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions d'intérêt commun relatives à la justice pénale.

Résultat stratégique 2

Les activités de conformité et d'application aux termes de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire* sont menées par le commissaire aux élections fédérales de manière indépendante, impartiale et équitable.

Programme 2.1 : Observation et contrôle d'application

Ce programme favorise l'intégrité du processus électoral du Canada en donnant au commissaire aux élections fédérales, un agent indépendant, le mandat de recevoir des plaintes et de mener des enquêtes concernant des manquements possibles au titre de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. Ce programme prévoit le recours à des mesures correctives non punitives et informelles en réponse à certaines situations de non-conformité, ainsi que la conclusion de transactions avec des contrevenants. Il comprend également la prise de mesures de contrôle d'application en vue de répondre à des situations de non-conformité. Dans le cadre de ce programme, il faut également décider quelles questions seront renvoyées au directeur des poursuites pénales avec une recommandation que des accusations soient déposées.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

Résultat stratégique 1

Le droit des personnes à la protection de la vie privée est protégé.

Programme 1.1 : Activités relatives à la conformité

Ce programme supervise la conformité aux lois fédérales en matière de vie privée qui s'appliquent aux organisations du secteur public et du secteur privé, contribuant ainsi à la protection du droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens. Dans le cadre de ce programme, le Commissariat fait enquête sur les plaintes concernant la protection de la vie privée et répond aux demandes de renseignements des particuliers et des entreprises, examine les rapports concernant les incidents et a le pouvoir d'entreprendre ses propres enquêtes lorsqu'il est justifié de le faire (plaintes déposées par le ou la commissaire). Au moyen de vérifications et d'examins, le Commissariat évalue aussi la mesure dans laquelle les organismes se plient aux exigences des deux lois fédérales régissant la protection de la vie privée et fait des recommandations concernant les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée en application de la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée du Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce programme est appuyé par une équipe juridique qui offre des conseils d'expert et du soutien aux recours en justice, et une équipe de recherche composée d'agents principaux de soutien technique et d'évaluation des risques.

Programme 1.2 : Recherche et élaboration des politiques

Ce programme accroît les connaissances en matière de protection de la vie privée, élabore des positions de principe et fournit des conseils stratégiques au sujet de l'ensemble des questions liées à la protection de la vie privée aux parlementaires ainsi qu'aux intervenants des institutions gouvernementales et du secteur privé. Grâce à ce programme, le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée est un centre d'expertise sur les nouveaux enjeux en matière de protection de la vie privée au Canada et ailleurs, car il mène des recherches sur les tendances et les avancées technologiques, effectue un suivi et des analyses sur les initiatives législatives et réglementaires, formule des conseils stratégiques d'ordre juridique, technique et liés aux politiques sur les principaux enjeux, et élabore des positions de principe qui renforcent la protection du droit à la vie privée au sein du secteur public et du secteur privé. Une part importante du travail consiste à aider le ou la commissaire et les hauts fonctionnaires à conseiller le Parlement sur l'incidence éventuelle des lois, des programmes gouvernementaux et des initiatives du secteur privé sur la vie privée proposés. Depuis 2004, le Programme comprend l'administration du Programme des contributions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui finance des

initiatives indépendantes de recherche et de transfert des connaissances connexes en matière de protection de la vie privée, afin d'accroître les connaissances et d'en favoriser l'application de façon à rehausser la protection de la vie privée des Canadiens.

Programme 1.3 : Sensibilisation du grand public

Ce programme promeut la connaissance et la compréhension des droits et des obligations en vertu de la législation fédérale en matière de protection de la vie privée. Dans le cadre de ce programme, le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée entreprend des activités de communication et de sensibilisation du public, dont des allocutions et des événements spéciaux, des expositions, des relations avec les médias, ainsi que la création et la distribution de matériel promotionnel et pédagogique. Les activités de sensibilisation du public permettent à chacun d'avoir accès à de l'information sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels pour se protéger et exercer ses droits. Ces activités permettent également aux organisations fédérales et du secteur privé de mieux comprendre leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Résultat stratégique 2

Les droits en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés.

Programme 2.1 : Conformité avec les obligations prévues à la *Loi sur l'accès à l'information*

La *Loi sur l'accès à l'information* est l'autorité législative en vertu de laquelle la commissaire à l'information exerce les activités de surveillance suivantes : faire enquête sur les plaintes des demandeurs et d'entreprises; examiner le rendement des institutions gouvernementales; transmettre les résultats des enquêtes/examens et les recommandations aux plaignants, aux institutions gouvernementales et au Parlement; assurer la mise en application grâce au contrôle judiciaire; et offrir des conseils au Parlement sur des questions d'accès à l'information. Le Commissariat appuie la commissaire dans la réalisation de ces activités.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 : Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée

Voir le texte d'introduction.

Programme 3.2 : Services internes – Commissariat à l'information

Voir le texte d'introduction.

Registraire de la Cour suprême du Canada

Résultat stratégique 1

L'administration du tribunal de dernier ressort du Canada est efficace et indépendante.

Programme 1.1 : Opérations de la Cour

En vue de rendre ses décisions, la Cour a besoin du soutien du Bureau du registraire en matière de gestion des instances, et ce, à compter de la réception d'une demande d'autorisation d'appel jusqu'au prononcé du jugement sur l'appel. Cet appui consiste à fournir des services aux justiciables; à étudier les demandes d'autorisation d'appel et à préparer des avis sur l'opportunité d'accorder ou non l'autorisation d'appeler; à préparer des résumés des demandes d'autorisation d'appel; à fournir des conseils en

matière de procédure; à revoir et à résumer les mémoires lorsque la demande d'autorisation d'appel est accordée; à recevoir, contrôler et conserver toute documentation relative à une instance; à vérifier le respect des délais impartis pour s'assurer que les parties se conforment aux Règles de la Cour suprême du Canada; à enregistrer les actes de procédure à l'égard des appels; à répondre aux demandes de renseignements relatives aux instances; à réviser et résumer les décisions de la Cour; à publier celles-ci dans le Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada, aux termes de la *Loi sur la Cour suprême*; et à fournir des services de bibliothèque juridique en mettant à la disposition des usagers une collection complète de documents imprimés et électroniques pour appuyer les travaux de recherche juridique effectués par les utilisateurs à la Cour et les membres de la profession juridique.

Programme 1.2 : Paiements aux juges de la Cour suprême du Canada conformément à la *Loi sur les juges*

La *Loi sur les juges* est une loi visant tous les juges de nomination fédérale et s'applique, de ce fait, aux juges de la Cour suprême du Canada. La *Loi sur les juges* fixe le traitement des salaires des juges de la Cour suprême du Canada et prévoit d'autres paiements auxquels ils ont droit, notamment en matière d'allocations de déménagement, de représentation, de faux frais, de conférences, ainsi que de pension. Le Bureau du registraire traite ces paiements conformément à la *Loi sur les juges*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Justice										
–	234 300 919	–	–	234 300 919	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	5 122 201	–	5 122 201	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1	–	1	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	50 000	50 000		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	6 894 556	6 894 556		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	26 330 153	26 330 153		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(433 790)	(433 790)		Virement au crédit 1 (Santé)				
–	234 300 919	5 122 202	32 840 919	272 264 040		Total – Crédit 1	252 800 841	19 463 199	–	245 298 460
–	350 315 319	–	–	350 315 319	5	Subventions et contributions				
–	–	40 000 000	–	40 000 000	5a	Subventions et contributions				
–	–	–	4 000 000	4 000 000		Virement du crédit 10 (Citoyenneté et Immigration)				
–	350 315 319	40 000 000	4 000 000	394 315 319		Total – Crédit 5	387 257 144	7 058 175	–	374 462 688
–	71 459 018	717 966	(5 319 071)	66 857 913	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	66 857 913	–	–	69 973 539
					(S)	Ministre de la Justice et procureur général du Canada –				
–	84 400	–	200	84 600		Traitement et allocation pour automobile	84 600	–	–	83 500
1 573	–	–	3 658	5 231	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 573	–	3 658	1 259
1 573	656 159 656	45 840 168	31 525 706	733 527 103		Total du ministère – Budgétaire	707 002 071	26 521 374	3 658	689 819 446
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs										
–	52 628 925	–	–	52 628 925	1	Dépenses du programme				
–	–	2 656 949	–	2 656 949	1a	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1b	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	45 314	45 314		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	397 850	397 850		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	1 208 067	1 208 067		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	3 322 498	3 322 498		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	1 475 304	1 475 304		CT, crédit 30 ¹				
–	52 628 925	2 656 950	6 449 033	61 734 908		Total – Crédit 1	57 442 432	4 292 476	–	52 686 143
–	8 391 224	266 405	(585 164)	8 072 465	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 072 465	–	–	7 475 864
895	–	–	1 592	2 487	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	895	1 592	–
895	61 020 149	2 923 355	5 865 461	69 809 860		Total de l'organisme – Budgétaire	65 514 897	4 293 371	1 592	60 162 007

					Commission canadienne des droits de la personne				
-	19 222 932	-	-	19 222 932	1	Dépenses du programme			
					Virement du :				
-	-	-	610 985	610 985		CT, crédit 15 ¹			
-	-	-	1 019 117	1 019 117		CT, crédit 25 ¹			
-	19 222 932	-	1 630 102	20 853 034		Total – Crédit 1	20 494 500	358 534	- 19 234 432
-	2 600 188	-	(187 705)	2 412 483	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 412 483	-	- 2 445 592
207	-	-	105	312	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	312	-	- 546
207	21 823 120	-	1 442 502	23 265 829		Total de l'organisme – Budgétaire	22 907 295	358 534	- 21 680 570
					Service administratif des tribunaux judiciaires				
-	68 590 696	-	-	68 590 696	1	Dépenses du programme			
-	-	1 000 000	-	1 000 000	1b	Dépenses du programme			
-	-	3 475 320	-	3 475 320	1c	Dépenses du programme			
					Virement du :				
-	-	-	1 846 755	1 846 755		CT, crédit 15 ¹			
-	-	-	3 062 116	3 062 116		CT, crédit 25 ¹			
-	-	-	811 209	811 209		CT, crédit 30 ¹			
-	68 590 696	4 475 320	5 720 080	78 786 096		Total – Crédit 1	75 914 975	2 871 121	- 65 607 852
-	6 657 003	317 988	(110 579)	6 864 412	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 864 412	-	- 6 660 446
7 786	-	-	14 122	21 908	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 786	-	14 122 -
-	-	-	3 878	3 878	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	3 878	-	- 8 950
7 786	75 247 699	4 793 308	5 627 501	85 676 294		Total de l'organisme – Budgétaire	82 791 051	2 871 121	14 122 72 277 248
					Bureau du commissaire à la magistrature fédérale Bureau				
-	8 779 358	-	-	8 779 358	1	du commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement			
-	-	265 150	-	265 150	1c	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement			
					Virement du :				
-	-	-	133 940	133 940		CT, crédit 15 ¹			
-	-	-	405 439	405 439		CT, crédit 25 ¹			
-	-	-	215 000	215 000		CT, crédit 30 ¹			
-	8 779 358	265 150	754 379	9 798 887		Total – Crédit 1	8 814 268	984 619	- 8 542 826
-	3 525 036	-	-	3 525 036	5	Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement			
-	-	700 000	-	700 000	5b	Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement			
					Virement du :				
-	-	-	18 398	18 398		CT, crédit 15 ¹			
-	-	-	75 681	75 681		CT, crédit 25 ¹			
-	-	-	35 000	35 000		CT, crédit 30 ¹			
-	3 525 036	700 000	129 079	4 354 115		Total – Crédit 5	3 165 256	1 188 859	- 2 571 867

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	910 616	18 580	(96 085)	833 111	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	833 111	–	–	794 821
					(S)	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1)				
–	558 662 575	–	(3 025 279)	555 637 296			555 637 296	–	–	534 886 933
–	571 877 585	983 730	(2 237 906)	570 623 409		Total de l'organisme – Budgétaire	568 449 931	2 173 478	–	546 796 447
Bureau du directeur des poursuites pénales										
–	161 657 167	–	–	161 657 167	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	1 464 733	1 464 733		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	8 761 182	8 761 182		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	2 642 235	2 642 235		CT, crédit 30 ¹				
–	161 657 167	–	12 868 150	174 525 317		Total – Crédit 1	162 543 127	11 982 190	–	158 186 352
–	18 215 455	–	(2 683 638)	15 531 817	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 531 817	–	–	16 300 211
–	1 554 207	–	1 855 971	3 410 178	(S)	Dépenses électorales	3 410 178	–	–	3 039 792
					(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	–	–	–	58 442
15 493	–	–	–	15 493	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	15 493	–	–	–
15 493	181 426 829	–	12 040 483	193 482 805		Total de l'organisme – Budgétaire	181 500 615	11 982 190	–	177 584 797
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada										
–	9 946 659	–	–	9 946 659	1	Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du programme				
–	–	1 804 207	–	1 804 207	1b	Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	238 560	238 560		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	496 368	496 368		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	148 247	148 247		CT, crédit 30 ¹				
–	9 946 659	1 804 207	883 175	12 634 041		Total – Crédit 1	12 507 692	126 349	–	11 818 752
–	22 075 133	–	–	22 075 133	5	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	599 872	599 872		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	1 082 596	1 082 596		CT, crédit 25 ¹				

-	-	-	122 077	122 077		CT, crédit 30 ¹				
-	22 075 133	-	1 804 545	23 879 678		Total – Crédit 5	23 237 576	642 102	-	21 295 678
-	3 517 184	-	55 557	3 572 741	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 572 741	-	-	3 569 558
9 654	-	-	63	9 717	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	9 654	63	-
9 654	35 538 976	1 804 207	2 743 340	40 096 177		Total de l'organisme – Budgétaire	39 318 009	778 105	63	36 683 988
Registraire de la Cour suprême du Canada										
-	24 916 433	-	-	24 916 433	1	Dépenses du programme				
-	-	131 691	-	131 691	1b	Dépenses du programme				
-	-	28 909	-	28 909	1c	Dépenses du programme				
Virement du :										
-	-	-	625 945	625 945		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	1 168 135	1 168 135		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	1 177 863	1 177 863		CT, crédit 30 ¹				
-	24 916 433	160 600	2 971 943	28 048 976		Total – Crédit 1	26 681 784	1 367 192	-	23 513 974
-	2 257 574	-	486 630	2 744 204	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 744 204	-	-	2 587 860
-	7 708 915	-	281 936	7 990 851	(S)	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1 et ses modifications)	7 990 851	-	-	7 572 984
-	-	-	330	330	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	330	-	-	4 608
-	34 882 922	160 600	3 740 839	38 784 361		Total de l'organisme – Budgétaire	37 417 169	1 367 192	-	33 679 426
35 608	1 637 976 936	56 505 368	60 747 926	1 755 265 838		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 704 901 038	50 345 365	19 435	1 638 683 929

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Justice				
Ministère de la Justice				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	577 502 953	567 654 817	9 848 136	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	4 580 738	1 457 806	3 122 932	–
Affectations bloquées				
Report	4 849 836	–	4 849 836	–
Transfert/réaffectation	1 378 592	–	1 378 592	–
Réduction.....	263 703	–	263 703	–
Revenus affectés aux dépenses	(316 311 782)	(316 311 782)	–	–
	272 264 040	252 800 841	19 463 199	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	392 815 319	387 191 893	5 623 426	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	1 500 000	65 251	1 434 749	–
	394 315 319	387 257 144	7 058 175	–
Montants législatifs	66 947 744	66 944 086	–	3 658
	733 527 103	707 002 071	26 521 374	3 658
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	91 547 083	80 500 297	11 046 786	–
Coûts associés à la traduction (décision Devinat).....	120 000	120 000	–	–
Affectations bloquées				
Réduction.....	1 652 970	–	1 652 970	–
Revenus affectés aux dépenses	(31 585 145)	(23 177 865)	(8 407 280)	–
	61 734 908	57 442 432	4 292 476	–
Montants législatifs	8 074 952	8 072 465	895	1 592
	69 809 860	65 514 897	4 293 371	1 592
Commission canadienne des droits de la personne				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	22 780 644	22 530 484	250 160	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	108 374	–	108 374	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 035 984)	(2 035 984)	–	–
	20 853 034	20 494 500	358 534	–
Montants législatifs	2 412 795	2 412 795	–	–
	23 265 829	22 907 295	358 534	–

Service administratif des tribunaux judiciaires				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	74 821 832	72 079 953	2 741 879	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	3 835 022	3 835 022	–	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	129 242	–	129 242	–
	78 786 096	75 914 975	2 871 121	–
Montants législatifs	6 890 198	6 876 076	–	14 122
	85 676 294	82 791 051	2 871 121	14 122
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale				
Crédit 1 – Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	9 398 284	8 854 468	543 816	–
Affectations bloquées				
Autre	675 603	–	675 603	–
Revenus affectés aux dépenses	(275 000)	(40 200)	(234 800)	–
	9 798 887	8 814 268	984 619	–
Crédit 5 – Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	4 354 115	3 165 256	1 188 859	–
Montants législatifs	556 470 407	556 470 407	–	–
	570 623 409	568 449 931	2 173 478	–
Bureau du directeur des poursuites pénales				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	188 084 317	179 772 820	8 311 497	–
Coûts liés au recouvrement des amendes	9 000 000	397 503	8 602 497	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	183 000	–	183 000	–
Revenus affectés aux dépenses	(22 742 000)	(17 627 196)	(5 114 804)	–
	174 525 317	162 543 127	11 982 190	–
Montants législatifs	18 957 488	18 957 488	–	–
	193 482 805	181 500 615	11 982 190	–
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada				
Crédit 1 – Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	12 192 924	12 066 575	126 349	–
Réduction de l'inventaire	441 117	441 117	–	–
	12 634 041	12 507 692	126 349	–
Crédit 5 – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	23 144 102	22 912 240	231 862	–
Subventions et contributions	500 000	475 745	24 255	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	435 576	–	435 576	–
Revenus affectés aux dépenses	(200 000)	(150 409)	(49 591)	–
	23 879 678	23 237 576	642 102	–
Montants législatifs	3 582 458	3 572 741	9 654	63
	40 096 177	39 318 009	778 105	63

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Registraire de la Cour suprême du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	27 451 651	26 681 784	769 867	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	597 325	–	597 325	–
	28 048 976	26 681 784	1 367 192	–
Montants législatifs	10 735 385	10 735 385	–	–
	38 784 361	37 417 169	1 367 192	–
Total du portefeuille ministériel	1 755 265 838	1 704 901 038	50 345 365	19 435

Programmes/Responsabilités essentielles

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Justice												
Gestion responsable du cadre juridique canadien	40 558 485	36 564 380	–	–	394 315 319	387 257 144	–	–	434 873 804	423 821 524	–	–
Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 335 012	1 201 148	–	–	–	–	–	–	1 335 012	1 201 148	–	–
Programme des services juridiques au gouvernement	470 504 485	454 685 471	–	–	–	–	268 354 683	268 354 683	202 149 802	186 330 788	–	–
Services internes	143 125 584	143 605 710	–	–	–	–	47 957 099	47 957 099	95 168 485	95 648 611	–	–
Total partiel	655 523 566	636 056 709	–	–	394 315 319	387 257 144	316 311 782	316 311 782	733 527 103	707 002 071	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(316 311 782)	(316 311 782)	–	–	–	–	(316 311 782)	(316 311 782)	–	–	–	–
Total du ministère	339 211 784	319 744 927	–	–	394 315 319	387 257 144	–	–	733 527 103	707 002 071	–	–
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs												
Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux	32 902 949	29 050 855	–	–	–	–	7 334 358	6 029 267	25 568 591	23 021 588	–	–
Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux	27 263 196	20 513 819	–	–	–	–	13 716 270	8 788 880	13 546 926	11 724 939	–	–
Services du greffe	17 828 584	15 273 584	–	–	–	–	8 414 139	5 717 588	9 414 445	9 555 996	–	–
Services internes	23 400 276	23 854 504	–	–	–	–	2 120 378	2 642 130	21 279 898	21 212 374	–	–
Total partiel	101 395 005	88 692 762	–	–	–	–	31 585 145	23 177 865	69 809 860	65 514 897	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(31 585 145)	(23 177 865)	–	–	–	–	(31 585 145)	(23 177 865)	–	–	–	–
Total de l'organisme	69 809 860	65 514 897	–	–	–	–	–	–	69 809 860	65 514 897	–	–
Commission canadienne des droits de la personne												
Plaintes relatives aux droits de la personne	9 176 632	9 035 218	–	–	–	–	–	–	9 176 632	9 035 218	–	–
Mobilisation et promotion des intérêts	4 784 063	4 710 338	–	–	–	–	–	–	4 784 063	4 710 338	–	–
Vérifications d'équité en matière d'emploi	1 170 455	1 152 418	–	–	–	–	–	–	1 170 455	1 152 418	–	–
Services internes	10 170 663	10 045 305	–	–	–	–	2 035 984	2 035 984	8 134 679	8 009 321	–	–
Total partiel	25 301 813	24 943 279	–	–	–	–	2 035 984	2 035 984	23 265 829	22 907 295	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 035 984)	(2 035 984)	–	–	–	–	(2 035 984)	(2 035 984)	–	–	–	–
Total de l'organisme	23 265 829	22 907 295	–	–	–	–	–	–	23 265 829	22 907 295	–	–

Programmes/Responsabilités essentielles – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Service administratif des tribunaux judiciaires												
Services du greffe	27 269 890	26 584 562	–	–	–	–	–	–	27 269 890	26 584 562	–	–
Services judiciaires	30 818 251	30 436 368	–	–	–	–	–	–	30 818 251	30 436 368	–	–
Services internes	27 588 153	25 770 121	–	–	–	–	–	–	27 588 153	25 770 121	–	–
Total de l'organisme	85 676 294	82 791 051	–	–	–	–	–	–	85 676 294	82 791 051	–	–
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale												
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>												
Commissariat à la magistrature fédérale	10 003 010	8 783 591	–	–	–	–	275 000	40 200	9 728 010	8 743 391	–	–
Conseil canadien de la magistrature	4 531 303	3 342 444	–	–	–	–	–	–	4 531 303	3 342 444	–	–
Services internes	726 800	726 800	–	–	–	–	–	–	726 800	726 800	–	–
Total partiel	570 898 409	568 490 131	–	–	–	–	275 000	40 200	570 623 409	568 449 931	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(275 000)	(40 200)	–	–	–	–	(275 000)	(40 200)	–	–	–	–
Total de l'organisme	570 623 409	568 449 931	–	–	–	–	–	–	570 623 409	568 449 931	–	–
Bureau du directeur des poursuites pénales												
Programme de poursuites en matière de drogues, de sécurité nationale et des territoires du Nord												
Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques	47 986 748	37 288 576	–	–	–	–	22 542 000	17 519 538	25 444 748	19 769 038	–	–
Observation et contrôle d'application	5 155 003	4 895 778	–	–	–	–	–	–	5 155 003	4 895 778	–	–
Services internes	21 576 372	21 187 295	–	–	–	–	200 000	107 658	21 376 372	21 079 637	–	–
Total partiel	216 224 805	199 127 811	–	–	–	–	22 742 000	17 627 196	193 482 805	181 500 615	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(22 742 000)	(17 627 196)	–	–	–	–	(22 742 000)	(17 627 196)	–	–	–	–
Total de l'organisme	193 482 805	181 500 615	–	–	–	–	–	–	193 482 805	181 500 615	–	–
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada												
Activités relatives à la conformité	12 424 822	12 112 252	–	–	–	–	–	–	12 424 822	12 112 252	–	–
Recherche et élaboration des politiques	3 459 583	3 321 410	–	–	500 000	475 745	–	–	3 959 583	3 797 155	–	–

Sensibilisation du grand public	3 066 508	2 770 740	-	-	-	-	-	-	3 066 508	2 770 740	-	-
Conformité avec les obligations prévues à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	10 598 700	9 906 179	-	-	-	-	-	-	10 598 700	9 906 179	-	-
Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée	7 080 719	7 159 633	-	-	-	-	200 000	150 409	6 880 719	7 009 224	-	-
Services internes – Commissariat à l'information	3 165 845	3 722 459	-	-	-	-	-	-	3 165 845	3 722 459	-	-
Total partiel	39 796 177	38 992 673	-	-	500 000	475 745	200 000	150 409	40 096 177	39 318 009	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(200 000)	(150 409)	-	-	-	-	(200 000)	(150 409)	-	-	-	-
Total de l'organisme	39 596 177	38 842 264	-	-	500 000	475 745	-	-	40 096 177	39 318 009	-	-
Registraire de la Cour suprême du Canada												
Opérations de la Cour	18 253 680	17 453 512	-	-	-	-	-	-	18 253 680	17 453 512	-	-
Paiements aux juges de la Cour suprême du Canada conformément à la <i>Loi sur les juges</i>	7 990 851	7 990 851	-	-	-	-	-	-	7 990 851	7 990 851	-	-
Services internes	12 539 830	11 972 806	-	-	-	-	-	-	12 539 830	11 972 806	-	-
Total de l'organisme	38 784 361	37 417 169	-	-	-	-	-	-	38 784 361	37 417 169	-	-
Total du portefeuille ministériel	1 360 450 519	1 317 168 149	-	-	394 815 319	387 732 889	-	-	1 755 265 838	1 704 901 038	-	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Justice									
Subventions									
–	3 250 000	–	–	3 250 000	Subventions provenant du Fonds d'aide aux victimes	2 230 896	1 019 104	–	2 284 080
–	1 749 158	–	(141 856)	1 607 302	Subvention à l'appui du Programme juridique de partenariat et d'innovation	1 582 972	24 330	–	1 524 158
–	600 000	–	(282 875)	317 125	Subventions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	81 727	235 398	–	83 965
–	79 655	–	(5)	79 650	Subventions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	79 650	–	–	79 643
–	–	50 000	–	50 000	Subventions versées en vertu du Fonds du Programme de la justice applicable aux Autochtones	50 000	–	–	50 000
–	5 678 813	50 000	(424 736)	5 304 077	Total – Subventions	4 025 245	1 278 832	–	4 021 846
Contributions									
–	141 692 415	–	–	141 692 415	Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes	141 692 415	–	–	141 692 415
–	119 727 507	–	–	119 727 507	Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique	119 727 507	–	–	135 627 507
–	24 537 265	–	–	24 537 265	Contributions provenant du Fonds d'aides aux victimes	24 211 192	326 073	–	16 463 951
–	11 048 000	–	239 933	11 287 933	Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes – Placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	11 287 933	–	–	11 048 000
–	9 094 900	–	(4 117 544)	4 977 356	Contributions à la mise en œuvre des obligations linguistiques de la <i>Loi sur les contraventions</i>	3 666 498	1 310 858	–	3 882 648
–	7 961 363	–	–	7 961 363	Contributions aux provinces en vertu du Fonds pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	7 950 845	10 518	–	7 918 177
–	6 406 593	–	–	6 406 593	Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	6 406 593	–	–	6 256 593
–	5 892 845	–	282 875	6 175 720	Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	6 175 720	–	–	6 247 291
–	4 425 345	–	(239 928)	4 185 417	Contributions à l'appui du Fonds de justice pour les jeunes	4 111 997	73 420	–	4 226 123
–	4 150 000	–	(47 836)	4 102 164	Contributions visant la composante relative au service d'un avocat rémunéré par l'État du Programme d'aide juridique	1 104 758	2 997 406	–	–
–	3 631 276	–	150 000	3 781 276	Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie	3 781 276	–	–	3 646 000

–	2 900 000	9 750 000	–	12 650 000	Contributions versées en vertu du Fonds du Programme de la justice applicable aux Autochtones	12 650 000	–	–	13 531 043
–	1 288 997	–	67 332	1 356 329	Contributions à l'appui du Programme juridique de partenariats et d'innovation	1 356 329	–	–	1 266 867
–	1 000 000	–	–	1 000 000	Contributions versées en vertu du Programme d'avocats spéciaux	44 448	955 552	–	152 764
–	550 000	–	(453 500)	96 500	Fonds de réserve des équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés	56 500	40 000	–	–
–	250 000	–	60 409	310 409	Contributions versées à la Conférence de La Haye de droit international privé	310 409	–	–	296 044
–	80 000	–	114 115	194 115	Contributions versées à l'Institut international pour l'unification du droit privé	194 114	1	–	178 226
–	–	16 000 000	–	16 000 000	Contributions au financement du Fonds canadien de justice familial	15 934 485	65 515	–	15 997 656
–	–	14 200 000	8 368 880	22 568 880	Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés	22 568 880	–	–	–
–	–	–	–	–	Contributions à l'appui de l'aide juridique – Sécurité publique et lutte contre le terrorisme	–	–	–	912 915
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 096 622
–	344 636 506	39 950 000	4 424 736	389 011 242	Total – Contributions	383 231 899	5 779 343	–	370 440 842
–	350 315 319	40 000 000	4 000 000	394 315 319	Total du ministère	387 257 144	7 058 175	–	374 462 688
					Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada				
					Contributions				
–	500 000	–	–	500 000	Programme de contributions relatif à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	475 745	24 255	–	489 416
–	500 000	–	–	500 000	Total de l'organisme	475 745	24 255	–	489 416
–	350 815 319	40 000 000	4 000 000	394 815 319	Total du portefeuille ministériel	387 732 889	7 082 430	–	374 952 104

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Justice				Bureau du commissaire à la magistrature fédérale			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme des services juridiques au gouvernement	268 354 683	268 354 683	264 017 889	Commissariat à la magistrature fédérale	275 000	40 200	43 200
Services internes	47 957 099	47 957 099	42 277 180	Total de l'organisme – Budgétaire	275 000	40 200	43 200
Total du ministère – Budgétaire	316 311 782	316 311 782	306 295 069	Bureau du directeur des poursuites pénales			
Service canadien d'appui aux tribunaux				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques			
Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux				Services internes	22 542 000	17 519 538	17 926 895
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	3 700 717	2 986 429	3 370 353		200 000	107 658	85 213
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	3 633 641	3 042 838	2 174 426	Total de l'organisme – Budgétaire	22 742 000	17 627 196	18 012 108
	7 334 358	6 029 267	5 544 779	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada			
Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	6 920 856	3 940 680	4 605 129		200 000	150 409	138 607
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	6 795 414	4 848 200	4 206 029	Total de l'organisme – Budgétaire	200 000	150 409	138 607
	13 716 270	8 788 880	8 811 158	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	373 149 911	359 343 436	345 014 552
Services du greffe				Services internes			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	4 245 545	3 352 858	3 182 922	Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	1 069 885	1 281 412	–
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	4 168 594	2 364 730	1 589 380	Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	1 050 493	1 360 718	–
	8 414 139	5 717 588	4 772 302		2 120 378	2 642 130	–
Services internes				Total de l'organisme – Budgétaire			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	1 069 885	1 281 412	–	Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	1 069 885	1 281 412	–
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	1 050 493	1 360 718	–	Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	1 050 493	1 360 718	–
	2 120 378	2 642 130	–	Total de l'organisme – Budgétaire	31 585 145	23 177 865	19 128 239
Total de l'organisme – Budgétaire	31 585 145	23 177 865	19 128 239	Commission canadienne des droits de la personne			
Commission canadienne des droits de la personne				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Services internes			
Services internes				Services de soutien interne	2 035 984	2 035 984	1 397 329
Services de soutien interne	2 035 984	2 035 984	1 397 329	Total de l'organisme – Budgétaire	2 035 984	2 035 984	1 397 329
Total de l'organisme – Budgétaire	2 035 984	2 035 984	1 397 329				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Justice			Revenus divers		
Autres revenus			Recouvrement des frais d'administration		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Assurance-emploi	14 199 558	9 174 302
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			<i>Régimes de pension du Canada</i>	14 094 157	13 230 031
Autres ministères du gouvernement	62 129	6 968	Divers	134	82
Divers	2 048 267	654 855			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	7 704 321	11 188 074			
	<u>9 814 717</u>	<u>11 849 897</u>			
Ventes de biens et de services			Total de l'organisme	28 401 298	22 571 231
Services de nature réglementaire			Commission canadienne des droits de la personne		
Enregistrement de divorces	660 630	677 427	Autres revenus		
Services d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	7 584 047	7 824 229	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	24 051	4 767
Services de nature non réglementaire	8 244 677	8 501 656	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Crédit net/Revenus des services juridiques	23 642 825	5 453 205	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	85 958	10 577
Autres frais et droits					
Revenus des services juridiques	335 897 643	347 078 947			
	<u>367 785 145</u>	<u>361 033 808</u>			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 658	1 573			
	<u>3 658</u>	<u>1 573</u>			
Revenus divers			Ventes de biens et de services		
Amendes et confiscations	1 789 152	406 830	Autres frais et droits		
Location de résidences et services publics	15 792	28 435	Services de soutien internes	2 035 984	1 397 329
Société d'État facturée	1 263	49 938			
Produits d'autres montants adjugés par une cour	82 502	1 665 716			
Divers	3 795	3 297			
	<u>1 892 504</u>	<u>2 154 216</u>			
	<u>1 892 504</u>	<u>2 154 216</u>	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	105	558
Total du ministère	379 496 024	375 039 494	Revenus divers	205	235
			Total de l'organisme	2 146 303	1 413 466
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs			Service administratif des tribunaux judiciaires		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	116 134	71 555
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	81 010	34 078	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	123 352	–
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	24 847	107 257			
Services aux autres ministères	–	24 586			
	<u>105 857</u>	<u>165 921</u>			
	<u>105 857</u>	<u>165 921</u>			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 592	895			
	<u>1 592</u>	<u>895</u>			
			Ventes de biens et de services		
			Services de nature réglementaire		
			Droits de dépôt	1 378 038	1 514 615
			Dépenses de la Cour	66 638	98 288
				<u>1 444 676</u>	<u>1 612 903</u>
			Ventes de biens et de produits d'information		
			Ventes de photocopies et d'enregistrements audio	86 560	95 540
				<u>1 531 236</u>	<u>1 708 443</u>
			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	14 122	7 786

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers			Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada		
Amendes de la Cour	1 500	264 716	Autres revenus		
Recouvrement des frais d'administration – Assurance-emploi	1 016 639	1 097 799	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Divers	–	137	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	54 894	3 603
	1 018 139	1 362 652	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	17 755	27 045
Total de l'organisme	2 802 983	3 150 436	Transfert interministériel de recouvrements de trop-payés	1 200	–
				73 849	30 648
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale			Ventes de biens et de services		
Autres revenus			Autres frais et droits		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 363	514	Recette sur le crédit		
Ventes de biens et de services			Frais d'utilisation relatifs aux services de soutien internes	150 408	138 607
Services de nature non réglementaire	40 200	43 200	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	63	9 654
Revenus divers			Revenus divers	315	7 391
Retenues au Compte de pension de retraite de la fonction publique – Juges	15 277 853	14 916 537	Total de l'organisme	224 635	186 300
Total de l'organisme	15 321 416	14 960 251	Registraire de la Cour suprême du Canada		
			Autres revenus		
Bureau du directeur des poursuites pénales			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Autres revenus			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	24 109	25 853
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	9 737	–
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	376 648	91 057		33 846	25 853
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	–	15	Ventes de biens et de services		
	376 648	91 072	Location et utilisation de biens publics	48 327	36 417
Ventes de biens et de services			Ventes de biens et de produits d'information		
Services de nature non réglementaire			Ventes d'enregistrements audio et vidéo des audiences de la cour	35	1 330
Charge de revenus affectés au crédit	19 476 565	19 890 050	Vente de motifs de jugement	870	855
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	15 493	Ventes de Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada	10 050	11 900
Revenus divers				10 955	14 085
Amendes et confiscations	653 551	788 141	Autres frais et droits		
Location de résidences et services publics	583 311	488 236	Photocopies	16 363	15 440
Facturation de société d'État	23 974	36 669	Frais d'enregistrement	63 630	74 498
Divers	670	130	Divers	32 204	26 823
	1 261 506	1 313 176		112 197	116 761
Total de l'organisme	21 114 719	21 309 791		171 479	167 263

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
Gain sur disposition d'actifs non immobilisés à des tiers	330	252
Revenus divers		
Contributions des juges pour des rentes	118 875	112 170
Divers	50	140
	118 925	112 310
Total de l'organisme	324 580	305 678
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	10 757 775	12 250 804
Ventes de biens et de services	391 191 017	384 378 700
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	19 870	36 211
Revenus divers	47 863 296	42 270 932
Total du portefeuille ministériel	449 831 958	438 936 647

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 17

Comptes publics du Canada 2017-2018

Parlement

Chambre des communes

Bibliothèque du Parlement

**Commissariat aux conflits d'intérêts
et à l'éthique**

Bureau du directeur parlementaire du budget

Bureau du conseiller sénatorial en éthique

Service de protection parlementaire

**Secrétariat du Comité des parlementaires sur
la sécurité nationale et le renseignement**

Sénat

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique, description des programmes ou responsabilités essentielles	400
Sommaire du portefeuille ministériel.....	404
Détail budgétaire par affectation.....	406
Programmes/Responsabilités essentielles.....	408
Paievements de transfert	410
Détail des montants disponibles pour être dépensés.....	411
Revenus	411

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Chambre des communes**Résultat stratégique 1**

Soutien administratif et professionnel efficace aux députés, individuellement et collectivement, dans le cadre de leurs rôles de législateurs et de représentants de 338 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.

Programme 1.1 : Députés et agents supérieurs de la Chambre

Les députés assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent aux comités permanents et aux comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés élaborent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers en collaboration avec les autres députés de leur parti, et guident le travail du service de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions telles que Président de la Chambre, vice-président de la Chambre, leaders à la Chambre et whips en chef.

Programme 1.2 : Administration de la Chambre

Les employés de la Chambre sont chargés de fournir des services aux députés élus pour une législature. De plus, ils sont en permanence au service de la Chambre en tant qu'institution, assurant la continuité d'une législature à l'autre, l'accès aux archives parlementaires et la stabilité de l'infrastructure à l'appui des députés dans le processus démocratique. Les employés de la Chambre offrent des conseils et du soutien dans une vaste gamme de domaines tels que : les services procéduraux, législatifs et juridiques; la gestion et les technologies de l'information; la gestion des immeubles; la sécurité; les services de restauration; les finances; les ressources humaines; et la santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et le travail des députés dans leur rôle de législateur et de représentant des 338 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.

Bibliothèque du Parlement**Résultat stratégique 1**

Un Parlement informé et accessible.

Programme 1.1 : Services d'information aux parlementaires

Ce programme offre aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Résultat stratégique 1

Le public peut avoir confiance que les titulaires de charge publique et les députés rencontrent les exigences des mesures d'observation régissant leur conduite en ce qui concerne les conflits d'intérêts.

Programme 1.1 : Application de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et du Code régissant les conflits d'intérêts des députés

La commissaire donne des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés sur l'observation de la *Loi sur les conflits d'intérêts* (la Loi) et du Code des députés, respectivement. Elle a également pour mission de fournir des avis confidentiels au Premier ministre sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique. La commissaire peut mener une enquête pour déterminer si un député a contrevenu ou non au Code ou peut procéder à un examen pour déterminer si un titulaire ou un ex-titulaire de charge publique a contrevenu à la Loi. Ce programme vise à réduire au minimum les possibilités de conflit entre les intérêts personnels des titulaires de charge publique ou les députés et leurs fonctions officielles, et de prévoir les moyens de régler de tels conflits, le cas échéant, dans l'intérêt public.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du directeur parlementaire du budget

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Analyse financière et économique

Le directeur parlementaire du budget fournit, de façon indépendante, pertinente, opportune et impartiale des analyses afin d'aider les parlementaires à remplir leur rôle constitutionnel consistant à demander des comptes au gouvernement. Le directeur parlementaire du budget fournit au Parlement, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et de l'économie canadienne, et, à la demande de tout comité ou parlementaire, d'évaluer le coût

financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement. De plus, le directeur parlementaire du budget est responsable de la préparation de l'estimation des coûts des engagements énoncés dans les plateformes des divers partis politiques durant les élections. De plus amples renseignements sur le Bureau du directeur parlementaire du budget se trouvent dans les rapports annuels, que l'on peut consulter sur le site Web de l'organisation. Les présidents du Sénat et de la Chambre des communes sont les ministres compétents pour cette organisation.

Bureau du conseiller sénatorial en éthique

Résultat stratégique 1

Les sénateurs respectent les obligations découlant du Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs de manière à aider à assurer l'intégrité du Sénat en tant qu'institution.

Programme 1.1 : Administration

Le mandat du conseiller sénatorial en éthique consiste à administrer et à interpréter le code qui établit des normes de conduite pour les sénateurs. Voici les principales fonctions du conseiller sénatorial en éthique : fournir des conseils et des avis confidentiels sur toute question relative aux obligations des sénateurs en vertu du code; examiner les déclarations confidentielles annuelles (liste des sources de revenus, éléments d'actif, éléments de passif, contrats avec le gouvernement, intérêts financiers et autres), aviser les sénateurs des conflits d'intérêts possibles et des mesures de conformité; préparer des résumés publics; enquêter, au besoin, sur la conformité au code.

Service de protection parlementaire

Résultat stratégique 1

La sécurité physique des parlementaires, des employés, des visiteurs, des immeubles ou parties d'immeubles faisant partie de la Cité parlementaire, y compris les biens qui y sont situés ou les événements qui s'y déroulent, et de la Colline parlementaire.

Programme 1.1 : Sécurité physique

Le Service de protection parlementaire est responsable de la sécurité physique partout dans la Cité parlementaire et sur la Colline parlementaire. Ceci inclus la sécurité physique de la Cité parlementaire, des parlementaires, de leur personnel et des invités du Parlement, ainsi que tout visiteur de la Colline parlementaire et/ou de la Cité parlementaire, y compris les biens qui y sont situés ou les événements qui s'y déroulent.

Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Aider le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement à remplir son mandat

La responsabilité fondamentale du Secrétariat englobe une variété d'activités pour veiller à ce que le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement ait facilement accès à l'information pertinente ainsi qu'à des conseils stratégiques et d'experts pour mener des examens et produire des rapports ainsi que pour à la satisfaction des exigences en matière de sécurité.

Responsabilité essentielle 1.2 : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Sénat

Résultat stratégique 1

Faire en sorte que le contexte soit le plus propice possible à une contribution efficace des sénateurs à la législation fédérale et aux politiques publiques dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

Programme 1.1 : Sénateurs, hauts fonctionnaires, et bureaux des sénateurs

Assure la prestation aux sénateurs des services prévus par la loi, comme l'autorisent la *Loi sur le Parlement du Canada* et la *Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement*. Les dépenses de fonctionnement des bureaux des sénateurs sont payées conformément aux politiques et aux lignes directrices établies. Les dépenses comprises dans ces deux catégories sont les suivantes : indemnités de session et de fonction des sénateurs et cotisations aux régimes de retraite et allocations de retraite; frais de déplacement et de télécommunication; rémunération additionnelle des hauts fonctionnaires du Sénat; dépenses du personnel et dépenses relatives au fonctionnement des bureaux des hauts fonctionnaires du Sénat; dépenses de recherche et de bureau des sénateurs, y compris les dépenses de personnel et le coût du matériel et des services nécessaires au fonctionnement de leurs bureaux respectifs; fonds de recherche pour les caucus.

Programme 1.2 : Soutien administratif

Offre le soutien nécessaire à la prestation efficace, efficiente et économique des programmes décrits sous les deux autres activités de programme du Sénat. Le programme Soutien administratif fournit des locaux et de l'équipement, des outils, de l'information, des biens et services, et des conseils spécialisés sur tous les aspects des activités. Les dépenses liées à ce programme sont les suivantes : services financiers et gestion du matériel; ressources humaines; services de sécurité institutionnelle; services d'information; gestion de la technologie de l'information; aménagement et entretien des locaux; services de poste, de messagerie et d'imprimerie; réparations, métiers et transports; amélioration de la gouvernance au moyen notamment de vérifications internes et d'une gestion stratégique.

Programme 1.3 : Chambre, comités et associations

Assure la prestation du soutien et des services nécessaires aux sénateurs qui font partie des comités permanents, spéciaux ou mixtes, ainsi qu'aux associations parlementaires, c'est-à-dire les produits liés à la procédure, aux mesures législatives et à l'information, tels que les décisions du Président, la rédaction des mesures législatives, les publications officielles et la télédiffusion; les services administratifs tels que les budgets et la logistique des réunions. Les dépenses liées à ce programme sont les suivantes : salaires du greffier du Sénat et aux secteurs législatifs; journaux, comptes rendus des débats et les publications; comités, associations et échanges parlementaires; télédiffusion; communications; programme des pages du Sénat.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Chambre des communes										
-	318 131 715	-	-	318 131 715	1	Dépenses du programme				
-	-	32 585 677	-	32 585 677	1b	Dépenses du programme				
-	318 131 715	32 585 677	-	350 717 392		Total – Crédit 1	328 003 649	22 713 743	-	302 931 032
-	38 643 307	1 559 744	(4 984 159)	35 218 892	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35 218 892	-	-	32 767 447
					(S)	Députés – Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et contributions au compte d'allocation de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires				
-	119 299 378	793 400	7 067 391	127 160 169			127 160 169	-	-	109 195 919
-	476 074 400	34 938 821	2 083 232	513 096 453		Total de l'organisme – Budgétaire	490 382 710	22 713 743	-	444 894 398
Bibliothèque du Parlement										
-	42 510 256	-	-	42 510 256	1	Dépenses du programme				
-	-	375 000	-	375 000	1b	Dépenses du programme				
-	-	2 380 000	-	2 380 000	1c	Dépenses du programme				
-	-	-	(1 510 379)	(1 510 379)		Affectation réputée au crédit 1 (Bureau du directeur parlementaire du budget) ²				
-	42 510 256	2 755 000	(1 510 379)	43 754 877	1	Total – Crédit 1	41 112 174	2 642 703	-	37 871 853
-	5 247 241	395 640	(1 122 943)	4 519 938	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 519 938	-	-	4 569 814
-	47 757 497	3 150 640	(2 633 322)	48 274 815		Total de l'organisme – Budgétaire	45 632 112	2 642 703	-	42 441 667
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique										
-	6 178 280	-	-	6 178 280	1	Dépenses du programme	5 973 165	205 115	-	5 594 657
-	723 271	-	(58 014)	665 257	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	665 257	-	-	638 245
-	6 901 551	-	(58 014)	6 843 537		Total de l'organisme – Budgétaire	6 638 422	205 115	-	6 232 902
Bureau du directeur parlementaire du budget³										
-	-	690 652	-	690 652	1	Dépenses du programme	1 819 087	381 944	-	-
-	-	-	1 510 379	1 510 379		Affectation réputée du crédit 1 (Bibliothèque du Parlement) ²				
-	-	690 652	1 510 379	2 201 031		Total – Crédit 1				
-	-	40 575	125 491	166 066	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	166 066	-	-	-
-	-	731 227	1 635 870	2 367 097		Total de l'organisme – Budgétaire	1 985 153	381 944	-	-

						Bureau du conseiller sénatorial en éthique				
–	1 120 500	–	–	1 120 500	1	Dépenses du programme	922 207	198 293	–	841 493
–	111 627	–	(18 992)	92 635	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	92 635	–	–	80 978
–	1 232 127	–	(18 992)	1 213 135		Total de l'organisme – Budgétaire	1 014 842	198 293	–	922 471
						Service de protection parlementaire				
–	62 100 000	–	–	62 100 000	1	Dépenses du programme				
–	–	3 272 189	–	3 272 189	1a	Dépenses du programme				
–	–	14 245 794	–	14 245 794	1b	Dépenses du programme				
–	62 100 000	17 517 983	–	79 617 983		Total – Crédit 1	71 748 117	7 869 866	–	59 599 369
–	6 162 800	911 899	(1 638 527)	5 436 172	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 436 172	–	–	5 180 957
–	68 262 800	18 429 882	(1 638 527)	85 054 155		Total de l'organisme – Budgétaire	77 184 289	7 869 866	–	64 780 326
						Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement⁴				
–	–	2 187 779	–	2 187 779	3b	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	3c	Dépenses du programme				
–	–	–	2 073 827	2 073 827		Virement du crédit 1 (Bureau du Conseil privé)				
–	–	2 187 780	2 073 827	4 261 607		Total – Crédit 3	579 141	3 682 466	–	–
–	–	65 124	(65 124)	–	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	–	–	–	–
–	–	2 252 904	2 008 703	4 261 607		Total de l'organisme – Budgétaire	579 141	3 682 466	–	–
						Sénat				
–	69 584 548	–	–	69 584 548	1	Dépenses du programme	60 461 030	9 123 518	–	51 981 002
–	7 687 852	–	(1 399 293)	6 288 559	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 288 559	–	–	5 841 350
					(S)	Dignitaires du Sénat et sénateurs – Traitements, allocations et autres paiements versés au président du Sénat, aux sénateurs et autres dignitaires du Sénat en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> ; contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires (R.S.C. (1985), ch. M-5)				
–	26 601 965	–	12 603 393	39 205 358			39 205 358	–	–	22 856 404
–	103 874 365	–	11 204 100	115 078 465		Total de l'organisme – Budgétaire	105 954 947	9 123 518	–	80 678 756
–	704 102 740	59 503 474	12 583 050	776 189 264		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	729 371 616	46 817 648	–	639 950 520

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

³ Suite au décret 2017-1159 et suivant la *Loi n° 1 d'exécution du budget, 2017*, la *Loi sur le Parlement du Canada* a été modifiée pour faire du directeur parlementaire du budget un agent du Parlement indépendant. Ces changements entrent en vigueur le 21 septembre 2017. Le Bureau du directeur parlementaire du budget qui faisait auparavant partie de la Bibliothèque du Parlement figure maintenant en tant qu'organisation à part entière dans les Comptes publics du Canada.

⁴ Conformément au décret C.P. 2017-1236 et en vertu de la *Loi sur le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement*, le Secrétariat du Conseil des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement a été créé, et le leader du gouvernement à la Chambre des communes a été désigné ministre compétent aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Parlement				
Chambre des communes				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	379 885 611	357 831 774	22 053 837	–
Subventions et contributions	1 682 466	1 022 560	659 906	–
Revenus affectés aux dépenses	(30 850 685)	(30 850 685)	–	–
	350 717 392	328 003 649	22 713 743	–
Montants législatifs	162 379 061	162 379 061	–	–
	513 096 453	490 382 710	22 713 743	–
Bibliothèque du Parlement				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	44 754 877	42 056 691	2 698 186	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 000 000)	(944 517)	(55 483)	–
	43 754 877	41 112 174	2 642 703	–
Montants législatifs	4 519 938	4 519 938	–	–
	48 274 815	45 632 112	2 642 703	–
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	6 178 280	5 973 165	205 115	–
Montants législatifs	665 257	665 257	–	–
	6 843 537	6 638 422	205 115	–
Bureau du directeur parlementaire du budget				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	2 201 031	1 819 087	381 944	–
Montants législatifs	166 066	166 066	–	–
	2 367 097	1 985 153	381 944	–
Bureau du conseiller sénatorial en éthique				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	1 120 500	922 207	198 293	–
Montants législatifs	92 635	92 635	–	–
	1 213 135	1 014 842	198 293	–

Service de protection parlementaire				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	80 772 023	72 902 157	7 869 866	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 154 040)	(1 154 040)	–	–
	79 617 983	71 748 117	7 869 866	–
Montants législatifs	5 436 172	5 436 172	–	–
	85 054 155	77 184 289	7 869 866	–
Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	4 261 607	579 141	3 682 466	–
	4 261 607	579 141	3 682 466	–
Sénat				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	69 154 548	60 032 216	9 122 332	–
Subventions et contributions	430 000	428 814	1 186	–
	69 584 548	60 461 030	9 123 518	–
Montants législatifs	45 493 917	45 493 917	–	–
	115 078 465	105 954 947	9 123 518	–
Total du portefeuille ministériel	776 189 264	729 371 616	46 817 648	–

Programmes/Responsabilités essentielles

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Chambre des communes												
Députés et agents supérieurs de la												
Chambre	319 061 964	303 358 316	–	–	1 616 585	976 044	1 684 657	1 684 657	318 993 892	302 649 703	–	–
Administration de la Chambre	223 202 708	216 852 519	–	–	65 881	46 516	29 166 028	29 166 028	194 102 561	187 733 007	–	–
Total partiel	542 264 672	520 210 835	–	–	1 682 466	1 022 560	30 850 685	30 850 685	513 096 453	490 382 710	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(30 850 685)	(30 850 685)	–	–	–	–	(30 850 685)	(30 850 685)	–	–	–	–
Total de l'organisme	511 413 987	489 360 150	–	–	1 682 466	1 022 560	–	–	513 096 453	490 382 710	–	–
Bibliothèque du Parlement												
Services d'information aux												
parlementaires	36 213 816	34 483 708	–	–	–	–	1 000 000	944 517	35 213 816	33 539 191	–	–
Services internes	13 060 999	12 092 921	–	–	–	–	–	–	13 060 999	12 092 921	–	–
Total partiel	49 274 815	46 576 629	–	–	–	–	1 000 000	944 517	48 274 815	45 632 112	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 000 000)	(944 517)	–	–	–	–	(1 000 000)	(944 517)	–	–	–	–
Total de l'organisme	48 274 815	45 632 112	–	–	–	–	–	–	48 274 815	45 632 112	–	–
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique												
Application de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> et du Code régissant												
les conflits d'intérêts des députés	5 175 372	4 113 712	–	–	–	–	–	–	5 175 372	4 113 712	–	–
Services internes	1 668 165	2 524 710	–	–	–	–	–	–	1 668 165	2 524 710	–	–
Total de l'organisme	6 843 537	6 638 422	–	–	–	–	–	–	6 843 537	6 638 422	–	–
Bureau du directeur parlementaire du budget												
Analyse financière et économique	2 367 097	1 985 153	–	–	–	–	–	–	2 367 097	1 985 153	–	–
Total de l'organisme	2 367 097	1 985 153	–	–	–	–	–	–	2 367 097	1 985 153	–	–
Bureau du conseiller sénatorial en éthique												
	1 213 135	1 014 842	–	–	–	–	–	–	1 213 135	1 014 842	–	–

Service de protection parlementaire												
Sécurité physique	86 208 195	78 338 329	-	-	-	-	1 154 040	1 154 040	85 054 155	77 184 289	-	-
Total partiel	86 208 195	78 338 329	-	-	-	-	1 154 040	1 154 040	85 054 155	77 184 289	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(1 154 040)	(1 154 040)	-	-	-	-	(1 154 040)	(1 154 040)	-	-	-	-
Total de l'organisme	85 054 155	77 184 289	-	-	-	-	-	-	85 054 155	77 184 289	-	-
Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement												
Aider le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement à remplir son mandat												
	1 348 591	579 141	-	-	-	-	-	-	1 348 591	579 141	-	-
Services internes	2 913 016	-	-	-	-	-	-	-	2 913 016	-	-	-
Total de l'organisme	4 261 607	579 141	-	-	-	-	-	-	4 261 607	579 141	-	-
Sénat												
Sénateurs, agents supérieurs du Sénat, et bureaux des sénateurs												
	70 445 274	62 389 468	-	-	48 948	48 948	-	-	70 494 222	62 438 416	-	-
Soutien administratif	26 596 278	26 701 254	-	-	5 000	5 000	-	-	26 601 278	26 706 254	-	-
Chambre, comités et associations	17 502 151	16 329 463	-	-	480 814	480 814	-	-	17 982 965	16 810 277	-	-
Total de l'organisme	114 543 703	105 420 185	-	-	534 762	534 762	-	-	115 078 465	105 954 947	-	-
Total du portefeuille ministériel	773 972 036	727 814 294	-	-	2 217 228	1 557 322	-	-	776 189 264	729 371 616	-	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Chambre des communes									
Contributions									
–	1 682 466	–	–	1 682 466	Paiements aux associations parlementaires et de procédure	1 022 560	659 906	–	977 354
–	1 682 466	–	–	1 682 466	Total de l'organisme	1 022 560	659 906	–	977 354
Sénat									
Subventions									
–	167 000	–	(118 052)	48 948	(S) Pensions aux sénateurs à la retraite	48 948	–	–	48 283
Contributions									
–	430 000	–	(1 186)	428 814	Contributions aux associations parlementaires	428 814	–	–	415 411
–	–	–	57 000	57 000	Contributions aux universités	57 000	–	–	–
–	430,000	–	55,814	485,814	Total—Contributions	485,814	–	–	415,411
–	597,000	–	(62,238)	534,762	Total de l'organisme	534 762	–	–	463 694
–	2 279 466	–	(62 238)	2 217 228	Total du portefeuille ministériel	1 557 322	659 906	–	1 441 048

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Chambre des communes			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Députés et agents supérieurs de la Chambre			
Produits de la vente de biens	3 415	3 415	–
Droits d'affiliation à des associations parlementaires	18 056	18 056	22 235
Recouvrement de coûts avec les ministères et les institutions parlementaires	1 112 957	1 112 957	864 387
Autres recouvrements	550 229	550 229	439 026
	1 684 657	1 684 657	1 325 648
Administration de la Chambre			
Produits de la vente de biens	30 704	30 704	50 291
Produits des Services de restauration	4 718 872	4 718 872	4 051 825
Recouvrement de coûts avec les ministères et les institutions parlementaires	23 987 608	23 987 608	15 871 036
Autres recouvrements	428 844	428 844	392 958
	29 166 028	29 166 028	20 366 110
Total de l'organisme – Budgétaire	30 850 685	30 850 685	21 691 758
Bibliothèque du Parlement			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services d'information aux parlementaires	1 000 000	944 517	727 313
Total de l'organisme – Budgétaire	1 000 000	944 517	727 313
Service de protection parlementaire			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Sécurité physique			
Recouvrement de coûts avec les ministères et les institutions parlementaires	1 040 663	1 040 663	–
Autres recouvrements	113 377	113 377	–
	1 154 040	1 154 040	–
Total de l'organisme – Budgétaire	1 154 040	1 154 040	–
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	33 004 725	32 949 242	22 419 071

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Chambre des communes		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	312 574	284 698
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	142 508	119 042
	455 082	403 740
Ventes de biens et de services		
Services de nature non réglementaire	17 705 300	13 532 788
Ventes de biens et de produits d'information	12 912 843	7 983 291
Autres frais et droits		
Frais d'utilisation pouvant être dépensés de nouveau	127 324	116 602
Divers	79 783	19 780
	207 107	136 382
	30 825 250	21 652 461
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	25 435	39 297
Total de l'organisme	31 305 767	22 095 498
Bibliothèque du Parlement		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	61 055	21 578
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	75 202	5 840
	136 257	27 418
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens et de produits d'information	946 921	737 788
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	562
Total de l'organisme	1 083 178	765 768

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 657	–
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	81 316	9 791
	83 973	9 791
Revenus divers		
Revenus provenant de pénalités	2 000	1 500
Total de l'organisme	85 973	11 291
Bureau du conseiller sénatorial en éthique		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	87
Total de l'organisme	–	87
Service de protection parlementaire		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	42 556	23 810
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	154 731	111 235
	197 287	135 045
Ventes de biens et de services		
Services de nature non-réglementaire	1 027 611	–
Ventes de biens et de produits d'information	104 573	–
Autres frais et droits		
Frais d'utilisation pouvant être dépensés de nouveau	21 855	9 421
	1 154 039	9 421
Total de l'organisme	1 351 326	144 466

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Sénat		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	36 582	77 583
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	100 906	180 974
	137 488	258 557
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	11 932	14 703
Revenus divers		
Divers	4 664	3 905
Total de l'organisme	154 084	277 165
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 010 087	834 638
Ventes de biens et de services	32 926 210	22 399 670
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	37 367	54 562
Revenus divers	6 664	5 405
Total du portefeuille ministériel	33 980 328	23 294 275

Section 18

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Patrimoine canadien

Ministère du Patrimoine canadien
Conseil des Arts du Canada
Société Radio-Canada
Musée canadien des droits de la personne
Musée canadien de l'histoire
Musée canadien de l'immigration du Quai 21
Musée canadien de la nature
**Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications
canadiennes**
Bibliothèque et Archives du Canada
Société du Centre national des Arts
Commission de la capitale nationale
Office national du film
Musée des beaux-arts du Canada
Musée national des sciences et de la technologie
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme
Téléfilm Canada
Commission des champs de bataille nationaux

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes.....	414
Sommaire du portefeuille ministériel.....	429
Détail budgétaire par affectation.....	436
Programmes.....	440
Paievements de transfert.....	443
Détail des montants disponibles pour être dépensés.....	446
Revenus.....	447

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère du Patrimoine canadien**Résultat stratégique 1**

Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.

Programme 1.1 : Langues officielles

Patrimoine canadien joue un rôle important dans la coordination horizontale du dossier des langues officielles au sein du gouvernement fédéral et notamment en termes de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Patrimoine canadien est également responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles*. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat du gouvernement : « Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».

Programme 1.2 : Appartenance au Canada

Ce Programme vise à promouvoir l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens la fierté et un idéal national. Il permet de célébrer le Canada et de le commémorer auprès des Canadiens et de renforcer la compréhension des valeurs partagées, de la diversité culturelle et de la connaissance du Canada. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la participation des Canadiens, incluant les jeunes, et leur donne l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions et des contributions. Le concept fondamental de ce programme est de promouvoir la connaissance et les expériences du Canada auprès des Canadiens.

Programme 1.3 : Engagement et participation communautaire

Ce Programme vise à engager les Canadiens et à leur offrir la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion sociale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène; d'exprimer, de célébrer et de préserver le patrimoine local; de contribuer à l'accroissement du respect des droits de la personne au Canada et à la sensibilisation à ces droits; et d'élaborer des initiatives novatrices et culturellement appropriées afin d'appuyer les efforts des communautés autochtones pour la revitalisation et la préservation de leurs langues et cultures. Ce Programme comporte des avantages sociaux solides, car il contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce Programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.

Résultat stratégique 2

Les expressions artistiques et le contenu culturel sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.

Programme 2.1 : Industries culturelles

Ce Programme aide les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant et en évolution. Cet objectif est atteint grâce à l'octroi de subventions, de contributions, et de crédits d'impôt, ainsi que par des politiques et des mesures législatives et réglementaires. Favoriser la compétitivité et les extrants créatifs de ces industries fait en sorte que les auditoires canadiens et internationaux ont accès à un éventail de contenu canadien dans une variété de formats et de plateformes, et contribue à l'économie canadienne.

Programme 2.2 : Arts

Ce Programme offre aux Canadiens des opportunités de s'intéresser aux arts, contribue à la résilience du secteur des arts et approfondit les liens entre les organismes culturels et leurs communautés. Ce Programme encourage l'accès et la participation, la résilience et l'excellence dans les arts pour tous les Canadiens en appuyant des établissements qui proposent une formation de haut calibre aux artistes et interprètes pour les préparer à des carrières professionnelles, la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles, l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale, l'amélioration des pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine ainsi que le développement de partenariats dans le secteur. Des politiques et des mesures législatives et réglementaires concernant le secteur canadien des arts sont aussi utilisées pour contribuer aux objectifs du Programme.

Programme 2.3 : Patrimoine

Ce Programme assure que le patrimoine culturel du Canada soit préservé et que tous les Canadiens y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information; à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but premier de ce Programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

Résultat stratégique 3

Les Canadiens participent et excellent dans le sport.

Programme 3.1 : Sport

Ce Programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, en mettant en œuvre des initiatives qui appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Le concept de base de ce Programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports, et ce, en fournissant du financement, de l'expertise et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives, aux intervenants du domaine et organisateurs de manifestations sportives.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil des Arts du Canada

Résultat stratégique 1

Une offre artistique excellente, diversifiée et renouvelée qui favorise la participation des Canadiens, enrichit leurs communautés et permet d'accéder aux marchés internationaux.

Programme 1.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société Radio-Canada

Résultat stratégique 1

Un service de radiodiffusion public national dont le contenu est principalement canadien et qui rassemble les citoyens autour d'un contenu canadien.

Programme 1.1 : Services de télévision, de radio et nature numériques

Comme le stipule son mandat dans la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991, CBC/Radio-Canada livre une gamme complète de services de radio, de télévision, nature numérique, à l'échelle nationale, régionale et locale, pour les Canadiens. La Société offre une programmation qui renseigne, éclaire et divertit, en français, en anglais, en langues autochtones et en langues étrangères sur Radio Canada International. L'exécution de ces services est adaptée en fonction du caractère unique des marchés desservis.

Programme 1.2 : Transmission et distribution des émissions

La distribution du service de radiodiffusion nationale aux Canadiens, dans presque toutes les parties du pays, par satellite, micro-ondes et lignes terrestres. CBC/Radio-Canada fournit le signal donnant accès à des récepteurs radio et télé individuels au moyen de ses émetteurs, paie les affiliés privés qui diffusent ses émissions, et offre des installations pour diffusion en différé, selon les divers fuseaux horaires du pays.

Programme 1.3 : Chaînes spécialisées pour des auditoires spécifiques

Une variété de chaînes de télévision en langues française et anglaise distribuées par satellite et par câble qui ciblent un segment spécifique de l'auditoire et qui offrent une programmation populaire, distinctive et de grande qualité aux Canadiens. Les coûts additionnels d'exploitation sont financés à partir des revenus générés.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée canadien des droits de la personne

Résultat stratégique 1

Connaissance approfondie des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

Programme 1.1 : Contenu et programmation du Musée

En devenant le premier musée du monde consacré à l'étude des droits de la personne, le Musée canadien des droits de la personne ouvre de nouvelles voies : un musée de cette nature est sans précédent. Durant les premières années, l'objectif principal de cette activité sera d'établir un programme public novateur et unique rendant possible le développement de la recherche et l'avancement des connaissances, la création d'expositions accessibles et interactives et d'une programmation éducative qui encourage le dialogue et la réflexion, la capacité de sensibiliser la population partout au Canada, de s'engager envers elle et de lui fournir un service adéquat, de même qu'un service de marketing et de communications efficace pour garantir que les programmes et les services offerts par le Musée canadien des droits de la personne sont très bien connus.

Programme 1.2 : Locaux

L'objectif de cette activité durant les premières années sera de gérer toutes les étapes du projet de construction – y compris le choix du plan final – jusqu'à sa mise en service et son inauguration officielle. Le Conseil sera entièrement responsable de la supervision de tous les aspects du projet de construction, dont le choix du plan final, l'établissement des délais pour la construction, et la gestion des risques tout au long du projet. Avant l'ouverture du Musée canadien des droits de la personne, il faudra établir des mécanismes adéquats pour permettre un entretien et un fonctionnement efficaces et pour en assurer la sécurité, l'accessibilité et la viabilité permanentes.

Programme 1.3 : Intendance et gestion de la société

L'activité d'intendance et de gestion de la société a pour but de garantir que les fonds publics et privés investis dans le Musée canadien des droits de la personne sont gérés de façon transparente et responsable, que les ressources sont déployées, développées, dirigées, administrées et contrôlées de manière efficace, et que la société maximise la valeur de sa contribution à la population et à la société canadiennes.

Musée canadien de l'histoire

Résultat stratégique 1

Connaissance, appréciation et respect des réalisations culturelles humaines et du comportement humain, et intérêt pour ceux-ci, grâce à des collections d'objets historiques et culturels, des expositions, des programmes et des recherches reflétant un point de vue canadien.

Programme 1.1 : Locaux

Gérer et maintenir toutes les installations ainsi que les services de sécurité et d'accueil connexes.

Programme 1.2 : Exposition, éducation et communication

Développer, maintenir et faire connaître les expositions, les programmes et les activités pour accroître la connaissance, la compréhension critique de même que le respect et le degré d'appréciation de toutes les réalisations culturelles et du comportement humain.

Programme 1.3 : Collection et recherche

Gérer, développer, conserver et faire de la recherche sur les collections afin d'améliorer l'exécution des programmes et d'accroître les connaissances scientifiques.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Résultat stratégique 1

Les Canadiens et Canadiennes participent à la création et à l'exploration des récits, des thèmes et de l'histoire de l'immigration au Canada, qui se poursuit de nos jours.

Programme 1.1 : Installations

Le programme Installations assure des installations sécuritaires et fonctionnelles qui rencontrent toutes les normes de sécurité et de construction incluant des installations rénovées qui contribuent à la vision et au mandat du Musée. Ce programme fait en sorte que les installations louées par le Musée appuient la réalisation du mandat du Musée; contribuent à offrir une expérience riche, stimulante et engageante aux visiteurs et sont sécuritaires, sécurisées et accessibles. Les améliorations aux installations optimisent l'utilisation de l'espace pour la programmation publique, sont gérées prudemment et respectent la nature patrimoniale du site. Les installations incluent les améliorations locatives et l'exploitation des bâtiments, incluant la sécurité.

Programme 1.2 : Expérience des visiteurs et création de liens

Le programme Expérience des visiteurs et création de liens a pour but d'offrir à l'auditoire du Musée l'accès à un contenu riche et à de la programmation qui reflètent les expériences diverses et les contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne. Ce programme est également conçu dans le but d'impliquer intensément les Canadiens et Canadiennes dans la construction et l'exploration de ces thèmes clés en les encourageant à rechercher leur propre histoire d'immigration familiale à la partager. Le Musée effectue des recherches et présente des études vivantes sur l'immigration au Canada à travers une variété de supports incluant : des expositions polyvalentes et permanentes, des programmes sur le site et au-dehors, des expositions itinérantes, des publications, des expositions virtuelles ainsi que d'autres outils de médias sociaux. L'expérience des visiteurs et la création de liens inclut : recherche et développement de contenu, interprétation et création de liens (incluant programmation publique et expositions), rayonnement national, partenariats, services et structure d'accueil des visiteurs (incluant les activités des bénévoles).

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée canadien de la nature

Résultat stratégique 1

L'intérêt et le respect à l'égard de la nature de même que la connaissance et le degré d'appréciation, par la collecte d'objets d'histoire naturelle, les programmes d'éducation du public et la recherche offrant une perspective principalement axée sur le Canada.

Programme 1.1 : Édifices et terrains

Apport d'installations sécuritaires et fonctionnelles répondant à toutes les exigences relatives à la sécurité et aux codes du bâtiment, y compris un Musée rénové qui contribue à la réalisation de la vision et du mandat du Musée.

Programme 1.2 : Inspiration et engagement

Élaboration et entretien des expositions, des programmes, des publications électroniques et imprimées, du site Web nature.ca, des activités visant à faire comprendre et apprécier la nature et des activités génératrices de revenus telles que l'avancement, les services aux visiteurs et les opérations auxiliaires.

Programme 1.3 : Recherche et découverte

Exploration du passé et préparation des Canadiens à l'avenir grâce à des activités de systématique et de recherche appliquée, et à l'établissement de réseaux et de liens avec les milieux scientifiques du Canada et de l'étranger.

Programme 1.4 : Entretien et accessibilité des collections

Développement, préservation et mise à la disposition du public de collections d'objets d'histoire naturelle, de spécimens et de documents répondant aux besoins croissants des secteurs public et privé à l'égard de la recherche, de l'éducation et de la prise de décisions éclairées concernant la nature.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Résultat stratégique 1

Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial.

Programme 1.1 : Protection au sein du système de communication

À travers ce programme, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes favorise la conformité et la mise en application de ses lois et règlements divers, y compris la réglementation des communications non sollicitées. Cela aide à garantir que les Canadiens aient accès à des services de communication d'urgence tels que le service 9-1-1 et les systèmes d'alerte. En conséquence, les Canadiens ont une protection accrue et bénéficient d'un système de communication plus sûr.

Programme 1.2 : Connexion au système de communication

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes favorise le développement ordonné d'un système de communication pour tous les Canadiens afin de renforcer la structure sociale et économique du Canada, ainsi qu'à améliorer la sécurité et les intérêts des Canadiens. Ce programme vise à garantir que les Canadiens aient accès à un choix de services de communication de qualité et novateurs à des prix abordables ainsi qu'à du contenu canadien captivant et créatif.

Programme 1.3 : Création de contenu canadien

Ce programme vise à garantir une richesse en matière d'offre de contenu canadien à l'ensemble des Canadiens sur une variété de plates-formes. Dans le processus de ses ordonnances, décisions, cadres de réglementation et d'autres activités réglementaire, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes encourage la création relative à l'expression canadienne en fournissant un large éventail d'émissions dans lesquelles les Canadiens ont la possibilité d'exprimer leurs états d'esprit, leurs opinions, leurs idées, leurs valeurs et leur créativité artistique. En diffusant du contenu canadien dans des émissions de divertissement et en offrant de l'information ainsi qu'une analyse concernant le Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes donne l'occasion aux Canadiens de participer à la vie démocratique et culturelle de leur pays.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bibliothèque et Archives du Canada**Résultat stratégique 1**

Le patrimoine documentaire du Canada est préservé et rendu accessible aux générations actuelles et futures.

Programme 1.1 : Préservation du patrimoine documentaire

Bibliothèque et Archives Canada gère une vaste collection de documents dans une grande variété de formats, tant numériques qu'analogiques, afin d'en assurer la préservation et l'accessibilité à long terme. Les activités de préservation se répartissent en plusieurs catégories : • activités associées à la gestion physique de la collection, comme la circulation et l'entreposage; • activités qui concernent la restauration et la conservation, afin de prévenir la détérioration des documents et de réparer les dommages; • activités liées à la reproduction et aux copies de remplacement, destinées à garantir la préservation et l'accessibilité des documents trop fragiles pour être consultés; • activités de numérisation; • activités de gestion et stratégies novatrices mises en œuvre pour garantir l'intégrité et l'authenticité des ressources documentaires numériques ainsi que leur accessibilité actuelle et à long terme. Ce programme inclut aussi la gestion des édifices à vocation particulière sous la garde de Bibliothèque et Archives Canada, comme le Centre de préservation à Gatineau, le Centre de préservation de pellicule de nitrate ainsi que l'installation pour l'entreposage des collections à haute densité, qui offrent des conditions optimales pour empêcher la détérioration des documents et assurer leur intégrité physique, leur authenticité et leur accessibilité à long terme.

Programme 1.2 : Accès au patrimoine documentaire

Ce programme offre l'accès aux versions originales et numériques des collections de Bibliothèque et Archives Canada en les faisant connaître et en les rendant disponibles au moyen de ses services de consultation et de reproduction, ainsi que par des prêts à d'autres institutions. Ces services sont offerts à divers endroits au Canada, en personne, en ligne, et par d'autres voies. Bibliothèque et Archives Canada donne accès à sa collection grâce à sa programmation publique, qui prend la forme d'expositions et

d'événements, parfois réalisés en collaboration avec d'autres institutions. Pour accroître l'accès à sa collection, Bibliothèque et Archives Canada conçoit des pages Web qui comprennent des informations contextuelles et des bases de données, en plus d'offrir toujours plus de ressources documentaires en ligne grâce aux activités de numérisation collaboratives. Bibliothèque et Archives Canada donne accès aux documents gouvernementaux en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en fournissant, entre autres, les dossiers personnels des membres des Forces armées canadiennes et d'anciens employés de la fonction publique fédérale. Enfin, le Programme pour les collectivités du patrimoine documentaire offre des contributions financières visant à faire connaître les institutions locales du patrimoine documentaire au pays, à faciliter l'accès à leurs collections et à accroître leur capacité à les préserver de manière durable.

Programme 1.3 : Acquisition et traitement du patrimoine documentaire

Ce programme englobe toutes les activités destinées à cibler, évaluer, acquérir et traiter le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures. Les collections de Bibliothèque et Archives Canada se composent de ressources documentaires publiées et non publiées, produites sur divers supports et formats, tant analogiques que numériques. Les acquisitions de Bibliothèque et Archives Canada sont régies par des textes juridiques : • en vertu du Règlement sur le dépôt légal de publications et de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, les éditeurs canadiens doivent donner des exemplaires de leurs publications à Bibliothèque et Archives Canada; • en vertu de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, les ressources documentaires gouvernementales qui présentent un intérêt historique et archivistique doivent être transférées à Bibliothèque et Archives Canada dès que leur délai de conservation est échu. Afin de constituer une collection représentative de la société canadienne, Bibliothèque et Archives Canada acquiert aussi des documents présentant une valeur historique créés par des personnes, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé. Le traitement du patrimoine documentaire comprend l'évaluation aux fins de sélection, la classification, la description et la mise en contexte. Le processus englobe les activités par lesquelles les documents acquis sont décrits, organisés et répertoriés. Il en résulte des bases de données, des index de catalogues et d'autres outils qui aident les utilisateurs à repérer les ressources documentaires de Bibliothèque et Archives Canada.

Résultat stratégique 2

L'information gouvernementale courante est gérée afin d'assurer la responsabilisation du gouvernement.

Programme 2.2 : Élaboration d'autorisations de disposition

Pour permettre une tenue de documents efficace au sein des institutions fédérales, Bibliothèque et Archives Canada accorde des autorisations de disposer des documents. Ces autorisations indiquent quels documents, en raison de leur intérêt historique, doivent être transférés à Bibliothèque et Archives Canada au terme de leur vie active. Les autres documents qui arrivent au terme de leur délai de conservation sont pris en charge par l'institution qui les a créés.

Programme 2.1 : Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux

De concert avec les organismes centraux, les ministères et organismes fédéraux, les comités intergouvernementaux et d'autres partenaires, Bibliothèque et Archives Canada joue un rôle prépondérant dans l'élaboration de normes, d'outils et de pratiques exemplaires en matière de gestion de l'information et de tenue de documents. Bibliothèque et Archives Canada aide les institutions fédérales à gérer les ressources documentaires : en offrant des conseils sur la tenue et la gestion de documents; en préparant et en donnant des séances de formation et de sensibilisation aux fonctionnaires fédéraux dans le cadre de colloques et de forums sur la tenue de documents; en établissant des réseaux au sein de la collectivité de la gestion de l'information du gouvernement du Canada; en coordonnant des projets qui appuient les efforts des bibliothèques fédérales et de leurs ministères respectifs.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société du Centre national des Arts

Résultat stratégique 1

Arts d'interprétation forts et dynamiques dans la région de la capitale nationale et à travers le Canada.

Programme 1.1 : Aménagement

Exploitation et administration du Centre national des Arts.

Programme 1.2 : Programmation

Programmation des arts de la scène dans le domaine de la musique, du théâtre français, du théâtre anglais, de la danse et d'autres formes de programmation, ainsi que les services de soutien à la programmation.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission de la capitale nationale

Résultat stratégique 1

La région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiennes et les Canadiens.

Programme 1.1 : Intendance et protection de la capitale

Par ce programme, la Commission de la capitale nationale vise à protéger des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada et à continuer de mettre en valeur la capitale pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes. En qualité d'intendante des terrains et des biens fédéraux de la région, la Commission de la capitale nationale remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens culturels, naturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public qui soit sécuritaire, respectueux et convenable. En outre, la Commission de la capitale nationale promeut et régit les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux, et conserve les ressources naturelles par une saine gestion de l'environnement. Par sa participation à des projets d'aménagement foncier, son acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, la Commission de la capitale nationale est plus en mesure de voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale. Afin d'évaluer le succès du programme « Intendance et protection de la capitale » à protéger les actifs de la capitale pour les générations actuelles et futures de Canadiens et Canadiennes, la Commission de la capitale nationale vérifie si les biens bâtis de la capitale sont accessibles, sans danger, remis en état et entretenus. Elle vérifie également si le caractère historique exceptionnel des biens patrimoniaux de la capitale est préservé et si les principaux espaces naturels sont protégés.

Programme 1.2 : Planification de la capitale

Par le truchement du programme « Planification de la capitale », la Commission de la capitale nationale oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux afin de faire en sorte que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils tiennent compte du rôle et de l'importance de la capitale.

Par des plans à long terme, l'identification d'une masse de terrains d'intérêt national et des processus d'examen et d'approbation, elle peut veiller à ce que, dans la région de la capitale du Canada, les terrains fédéraux soient utilisés de manière à refléter et à respecter l'importance, le milieu naturel et le patrimoine de la capitale. En outre, la Commission de la capitale nationale collabore avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales sur des enjeux relatifs aux transports. Pour faire en sorte que l'infrastructure, les terrains et les édifices fédéraux reflètent le rôle et l'importance d'une capitale nationale, la Commission de la capitale nationale surveille l'efficacité de sa vision, de ses plans et de ses politiques. En outre, elle vérifie si l'on tient compte de ces éléments dans l'emplacement, la conception et l'aspect visuel des actifs fédéraux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Office national du film

Résultat stratégique 1

Les histoires et les perspectives canadiennes sont présentes dans les médias audiovisuels et rendues accessibles à la population du Canada et du reste du monde.

Programme 1.1 : Production audiovisuelle

Ce programme contribue à donner aux Canadiens une meilleure compréhension des enjeux auxquels est confronté leur pays et fait connaître les points de vue canadiens aux autres nations. À titre de producteur du secteur public, l'Office national du film produit des œuvres audiovisuelles originales qui reflètent les diverses perspectives canadiennes - culturelles, régionales et autochtones, entre autres - et qui émanent des divers créateurs et communautés composant le pays. Ce programme intervient dans des domaines où le secteur privé est absent et donne aux créateurs la possibilité d'explorer les avancées artistiques et technologiques en matière de forme et de contenu. Elle assure également la découverte, le perfectionnement et l'encadrement des talents et de la créativité au sein des communautés de cinéastes et des autres communautés de créateurs. La programmation de l'Office national du film est nécessaire pour assurer aux Canadiens l'accès à diverses voix et à divers contenus dans les deux langues officielles. Elle fait la promotion de la culture et des valeurs canadiennes dans le cadre d'événements à caractère historique ou culturel de portée nationale. Alors que la consommation médiatique de la population canadienne migre vers Internet, l'Office national du film s'impose comme chef de file dans la création de contenu numérique innovateur, dans les deux langues officielles. Les activités de production englobent la conceptualisation, la recherche, le développement et la production de documentaires, de films d'animation, de contenu nouveau média et d'autres formes émergentes.

Programme 1.2 : Accessibilité et interaction avec l'auditoire

Ce programme fait en sorte que les auditoires canadiens et du reste du monde peuvent accéder à du contenu canadien innovateur reflétant les histoires et les perspectives canadiennes, le regarder, en discuter et interagir avec celui-ci. Alors que la consommation médiatique migre vers Internet, le contenu canadien doit être rendu disponible sur tous les supports numériques et mobiles. Les mécanismes utilisés comprennent la distribution, le marketing et la commercialisation des œuvres audiovisuelles au moyen d'un catalogue diversifié, d'un fonds d'archives bien établi et du développement de marchés diversifiés (p. ex., salles, télévision, consommateur et institutionnel), par le truchement d'Internet et des canaux traditionnels, au Canada et à l'étranger. Grâce à ces activités, l'Office national du film rend ses œuvres largement accessibles partout au Canada, notamment dans les communautés mal desservies et éloignées ainsi que dans les communautés autochtones et de langue officielle en situation minoritaire. Les activités de l'Office national du film liées à l'accessibilité et à l'interaction avec l'auditoire contribuent au dynamisme de la culture et du patrimoine canadiens.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée des beaux-arts du Canada

Résultat stratégique 1

Grâce à des collections d'œuvres d'art anciennes et contemporaines, à des programmes et à de la recherche reflétant un point de vue particulier mais non exclusif sur le Canada, favoriser l'intérêt, les connaissances, l'appréciation et le respect des arts visuels.

Programme 1.1 : Installations

Veiller à ce que les installations soient sécuritaires et adéquates à la préservation et à l'exposition de la collection nationale, et facilement accessibles au public.

Programme 1.2 : Rayonnement

Encourager un vaste accès à la collection, aux expositions, aux recherches et au savoir-faire du Musée dans tout le Canada et à l'étranger. Ce programme comprend les expositions présentées dans la région de la capitale nationale, ailleurs au Canada et à l'étranger, les programmes éducatifs, les publications ainsi que les activités de communication et de marketing conçues pour intéresser un public aussi vaste que possible.

Programme 1.3 : Collection

Acquérir, préserver, étudier et documenter des œuvres anciennes et contemporaines afin d'illustrer et de présenter le patrimoine des arts visuels. Ce programme comprend la recherche muséologique, les acquisitions et la préservation.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée national des sciences et de la technologie

Résultat stratégique 1

Intérêt, connaissance, appréciation et respect à l'égard de la science et la technologie par l'entremise de la collection des objets scientifiques et technologiques, des programmes et de la recherche reflétant un point de vue canadien.

Programme 1.1 : Installations

Les installations font partie intégrante de l'exploitation des musées. Elles servent non seulement à loger les employés, mais aussi à accueillir les visiteurs et à abriter la collection. Les installations ont une grande incidence sur la fréquentation d'un musée. Une architecture adéquate attire les visiteurs, rehausse l'expérience qu'ils y vivent et fait partie de l'image publique de l'institution comme symbole de son mandat. Les commentaires des visiteurs portent en grande partie sur leur satisfaction ou leur insatisfaction quant à la qualité des installations et des services connexes.

Programme 1.2 : Partage des connaissances

La Société cherche à inciter les Canadiens à découvrir, à examiner et à interpréter l'évolution passée et récente des sciences et de la technologie ainsi que ses répercussions sur la société et sur eux-mêmes. Elle entend leur inspirer un sens d'identité et d'appartenance ainsi qu'une fierté de l'histoire et des réalisations scientifiques et technologiques du Canada. Elle encourage également leur participation active et éclairée au développement de notre société technologique. C'est surtout pour que les Canadiens apprennent à mieux se connaître et à mieux connaître leur pays que le patrimoine scientifique et technologique du Canada mérite d'être interprété. De la même façon qu'il oriente la recherche et la gestion de la collection, le thème « la transformation du Canada » guide la Société dans ses activités visant à diffuser ses connaissances. Ces activités servent à mettre en relief l'évolution historique des sciences et de la technologie, à fournir des renseignements sur les objets de la collection, ainsi qu'à examiner les rapports entre les sciences, la technologie et la société canadienne. La Société utilise trois principaux modes de diffusion des connaissances : ses installations publiques, ses sites Web et ses publications.

Programme 1.3 : Préservation du patrimoine

La préservation du patrimoine comprend deux éléments principaux : la gestion de la collection, qui inclut la restauration et la préservation, et la recherche, qui comprend les activités contribuant à établir une base de connaissances sur le patrimoine scientifique et technologique du Canada. Puisque la Société est la seule institution au Canada qui collectionne des objets représentatifs des sciences et de la technologie dans leur ensemble, il lui incombe de constituer une collection nationale. Étant donné l'ampleur de son champ d'action, des choix critiques s'imposent quant au contenu de la collection et aux priorités. Les activités liées au développement de la collection aident la Société à prendre des décisions éclairées sur le contenu de la collection, tandis que les activités de gestion de la collection comprennent les activités nécessaires pour gérer les objets acquis par la Société. La Société a reconnu sept grands domaines dans lesquels elle concentrera ses activités de recherche, soit l'aviation, les communications, la fabrication, les ressources naturelles, les ressources renouvelables y compris l'agriculture, l'instrumentation scientifique et les transports.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Résultat stratégique 1

Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.

Programme 1.1 : Avancement de l'égalité pour les femmes

Dans le cadre de ce programme, Condition Féminine Canada appuie l'action et l'innovation en investissant dans des projets qui conduisent vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'un programme de subventions et contributions pour les organismes canadiens qui mènent à l'échelon communautaire des projets contribuant au progrès de l'égalité dans les collectivités du Canada. Les projets financés sont de portée nationale, régionale ou locale et aident à créer des conditions propices à la réussite des Canadiennes. Les projets sont axés sur l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes et leur participation à la vie démocratique. De nature et portée variées, ils emploient un éventail de méthodes et de stratégies pour répondre aux enjeux complexes qui touchent les femmes. Concrètement, le programme investit dans des projets qui intègrent des considérations liées au genre et qui augmentent ou améliorent l'accès à une gamme de possibilités, de services et de ressources (soutien, information, outils, etc.). Ces projets comptent sur la participation des parties intéressées, comme des groupes de femmes, des organismes communautaires, des institutions publiques et le secteur privé. Le programme facilite également la collaboration, le réseautage et les partenariats pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'avancement des femmes au Canada. Condition Féminine Canada facilite le réseautage, crée au besoin des partenariats pour répondre aux questions transversales touchant les femmes et les filles, échange des connaissances et aide les organismes œuvrant au progrès de l'égalité des sexes à accéder aux connaissances, aux ressources et aux outils.

Programme 1.2 : Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes

Le Canada s'est engagé, conformément à différents instruments nationaux et internationaux, à promouvoir l'égalité entre les sexes. Ce programme entreprend des activités de communication visant à faire la promotion des initiatives de l'organisme et de dates commémoratives clés (c.-à-d. la Journée internationale de la femme, le Mois de l'histoire des femmes, la Journée internationale des filles et la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes) en vue de mieux faire connaître la situation des femmes au Canada et d'amener la population canadienne à participer aux efforts visant à faire progresser l'égalité entre les sexes. Pour que les progrès vers l'égalité entre les sexes se poursuivent, le gouvernement exige que les organisations fédérales prennent le genre en considération dans leurs lois, politiques et programmes. Ce programme joue un rôle prépondérant dans le développement de la capacité des organisations fédérales en matière d'analyse comparative entre les sexes plus en leur offrant de l'information, des outils, de la formation, des conseils spécialisés et un accès aux réseaux. L'analyse comparative entre les sexes plus éclaire la prise de décisions et augmente la probabilité que les lois, les politiques et les programmes répondent aux besoins de populations de femmes et d'hommes d'horizons divers. Ce programme joue le rôle de courtier du savoir en étudiant les lacunes et les enjeux en matière d'égalité entre les sexes, en fournissant une analyse stratégique et des conseils et en facilitant la collaboration entre les principales parties intéressées, y compris les organisations fédérales, en vue d'influencer la prise de décisions et de mesures.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Téléfilm Canada**Résultat stratégique 1**

Contenu audiovisuel de qualité créé par des Canadiens et promu auprès des auditoires du Canada et du monde entier.

Programme 1.1 : Investissement dans le développement et soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne

Téléfilm soutient financièrement le développement et la production de longs métrages canadiens (incluant les coproductions en vertu de traités) qui ont un potentiel de succès au Canada et à l'étranger. La participation financière peut prendre diverses formes comme des investissements, des avances à remboursements conditionnels ou des

contributions. Le soutien financier vise à assurer que les joueurs de l'industrie aient la possibilité de créer et de produire leurs œuvres au Canada. Téléfilm appuie également l'industrie en faisant des recommandations au ministre du Patrimoine canadien quant à la certification de coproductions réalisées en vertu des traités de coproductions audiovisuelles.

Programme 1.2 : Soutien promotionnel au contenu canadien au Canada et à l'étranger

Les activités de soutien à la promotion de Téléfilm permettent aux distributeurs, producteurs et réalisateurs canadiens d'assurer que le contenu audiovisuel qu'ils produisent soit vu et apprécié par les auditoires canadiens et internationaux. Ces activités sont d'une importance capitale pour la promotion et la protection de l'industrie audiovisuelle canadienne. Elles permettent en outre à l'industrie audiovisuelle canadienne d'attirer des acheteurs potentiels et des investisseurs du secteur privé et de l'étranger pour des projets existants ou qui seront développés avec des Canadiens - ce qui contribue en soi à la vigueur de l'économie canadienne. De plus, les activités de promotion des succès canadiens sur la scène internationale contribuent à élargir les auditoires et à accroître la notoriété du contenu canadien sur la scène internationale. Une importance particulière est accordée au développement et à l'intégration d'initiatives numériques afin de rejoindre les auditoires cibles par des stratégies à la fois innovatrices et efficaces. Parmi les activités de soutien à la promotion figurent les suivantes : l'aide financière pour la mise en marché et la promotion de longs métrages canadiens accordée généralement sous la forme d'avances à remboursements conditionnels; l'aide financière en appui aux entreprises canadiennes de production et de distribution pour assurer la promotion, la vente et la distribution de leurs productions dans le cadre des grands marchés et festivals. Le soutien peut également prendre la forme d'initiatives de développement de marché visant à stimuler la recherche de sources alternatives de financement et la création de nouveaux partenariats; l'aide financière accordée sous forme de contributions à des événements et initiatives qui répondent aux besoins des marchés nationaux et internationaux et qui contribuent à la promotion du contenu et des talents canadiens. Ces activités favorisent la notoriété des œuvres canadiennes et leur accès par le public.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission des champs de bataille nationaux

Résultat stratégique 1

Le parc des Champs-de-Bataille de Québec est un site historique et urbain prestigieux, naturel, accessible, sécuritaire et éducatif.

Programme 1.1 : Conservation et mise en valeur

Par ce programme, la Commission des champs de bataille nationaux assure la préservation et l'intégrité du parc des Champs-de-Bataille pour les générations futures. Pour ce faire, elle effectue l'entretien et l'amélioration lorsque requis des infrastructures, de l'aménagement paysager et offre un site sûr à tous les usagers et les visiteurs, qu'ils soient canadiens ou étrangers.

Programme 1.2 : Éducation et services publics

Ce programme vise à faire connaître l'histoire du site ainsi que les richesses de celui-ci sur les plans culturel, récréatif et naturel, de manière à ce que ce parc joue tant son rôle de parc historique que de parc urbain. Pour ce faire, la Commission des champs de bataille nationaux assure l'accueil des visiteurs, offre des expositions, des activités pédagogiques et des services publics de qualité et diffuse de l'information à l'intention de tous les usagers et visiteurs, tant canadiens qu'étrangers.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère du Patrimoine canadien										
–	208 821 920	–	–	208 821 920	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	262 951	–	262 951	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	9 432 260	–	9 432 260	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	3 819 942	–	3 819 942	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
–	–	–	5 990 862	5 990 862		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	9 274 843	9 274 843		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	5 079 042	5 079 042		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
–	–	–	(300 000)	(300 000)		crédit 1 (Conseil des Arts du Canada)				
–	–	–	(100 000)	(100 000)		crédit 1 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
–	–	–	(50 000)	(50 000)		crédit 1 (Musée canadien de l'histoire)				
–	–	–	(50 000)	(50 000)		crédit 1 (Justice)				
–	–	–	(50 000)	(50 000)		crédit 1 (Bibliothèque et Archives du Canada)				
–	–	–	(10 000)	(10 000)		crédit 1 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
–	–	–	(2 500 000)	(2 500 000)		crédit 1 (Téléfilm Canada)				
–	–	–	(3 000 000)	(3 000 000)		crédit 5				
–	208 821 920	13 515 153	14 284 747	236 621 820		Total – Crédit 1	216 015 962	20 605 858	–	186 894 545
–	1 210 058 005	–	–	1 210 058 005	5	Subventions et contributions				
–	–	6 577 100	–	6 577 100	5a	Subventions et contributions				
–	–	24 896 194	–	24 896 194	5b	Subventions et contributions				
–	–	23 910 208	–	23 910 208	5c	Subventions et contributions				
Virement du :										
–	–	–	3 000 000	3 000 000		crédit 1				
–	–	–	200 000	200 000		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	–	–	100 000	100 000		crédit 5 (Anciens Combattants)				
–	–	–	1 440 000	1 440 000		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
Virement au :										
–	–	–	(141 000)	(141 000)		crédit 1 (Conseil des Arts du Canada)				
–	–	–	(160 000)	(160 000)		crédit 1 (Musée canadien de l'histoire)				
–	–	–	(360 000)	(360 000)		crédit 1 (Bibliothèque et Archives du Canada)				
–	–	–	(20 000)	(20 000)		crédit 5 (Musée national des sciences et de la technologie)				
–	–	–	(678 617)	(678 617)		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
–	–	–	(4 078 679)	(4 078 679)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	1 210 058 005	55 383 502	(698 296)	1 264 743 211		Total – Crédit 5	1 258 198 236	6 544 975	–	1 182 495 138
–	23 715 445	554 533	(2 038 468)	22 231 510	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	22 231 510	–	–	21 251 795
–	84 400	–	200	84 600	(S)	Ministre du Patrimoine canadien – Traitement et allocation pour automobile	84 600	–	–	83 500

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S)	Ministre d'État (Ministre des Sports et des Personnes handicapées) – Allocation pour automobile	1 600	–	–	2 000
–	2 000	–	(400)	1 600						
–	1 196 000	–	235 113	1 431 113	(S)	Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 431 113	–	–	1 427 751
–	637 000	–	253 716	890 716	(S)	Paielements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i> (L.R.C. (1985), ch. L-8)	890 716	–	–	906 832
–	182 000	–	10 147	192 147	(S)	Prestations de retraite supplémentaires – Lieutenants-gouverneurs précédents	192 147	–	–	184 914
20 749	–	–	20 376	41 125	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	20 749	–	20 376	21 448
20 749	1 444 696 770	69 453 188	12 067 135	1 526 237 842		Total du ministère – Budgétaire	1 499 066 633	27 150 833	20 376	1 393 267 923
Conseil des Arts du Canada										
–	257 347 387	–	–	257 347 387	1	Paielements au Conseil				
–	–	1	–	1	1b	Paielements au Conseil				
–	–	1	–	1	1c	Paielements au Conseil				
–	–	–	300 000	300 000		Virement du : crédit 1 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	200 000	200 000		crédit 1 (Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
–	–	–	141 000	141 000		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	725 919	725 919		CT, crédit 15 ¹				
–	257 347 387	2	1 366 919	258 714 308		Total – Crédit 1	258 714 308	–	–	222 574 389
–	257 347 387	2	1 366 919	258 714 308		Total de l'organisme – Budgétaire	258 714 308	–	–	222 574 389
Société Radio-Canada										
–	1 076 202 798	–	–	1 076 202 798	1	Paielements à la Société pour les dépenses de fonctionnement				
–	–	–	34 059 687	34 059 687		Virement du CT, crédit 15 ¹				
–	1 076 202 798	–	34 059 687	1 110 262 485		Total – Crédit 1	1 110 262 485	–	–	1 002 306 798
–	4 000 000	–	–	4 000 000	5	Paielements à la Société pour le fonds de roulement	4 000 000	–	–	4 000 000
–	107 821 000	–	–	107 821 000	10	Paielements à la Société pour les dépenses en capital	107 821 000	–	–	106 717 000
–	1 188 023 798	–	34 059 687	1 222 083 485		Total de l'organisme – Budgétaire	1 222 083 485	–	–	1 113 023 798
Musée canadien des droits de la personne										
–	24 865 000	–	–	24 865 000	1	Paielements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				

-	-	-	487 335	487 335	Virement du CT, crédit 15 ¹				
-	24 865 000	-	487 335	25 352 335	Total – Crédit 1	25 352 335	-	-	33 604 000
-	24 865 000	-	487 335	25 352 335	Total de l'organisme – Budgétaire	25 352 335	-	-	33 604 000
Musée canadien de l'histoire									
-	71 600 477	-	-	71 600 477	1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
-	-	464 000	-	464 000	1b Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
-	-	1	-	1	1c Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
-	-	-	50 000	50 000	Virement du :				
-	-	-	138 043	138 043	crédit 1 (Patrimoine canadien)				
-	-	-	160 000	160 000	crédit 1(Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)				
-	-	-	1 262 858	1 262 858	crédit 5 (Patrimoine canadien)				
-	-	-	337 684	337 684	CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	-	-	CT, crédit 30 ¹				
-	71 600 477	464 001	1 948 585	74 013 063	Total – Crédit 1	74 013 063	-	-	77 746 477
-	71 600 477	464 001	1 948 585	74 013 063	Total de l'organisme – Budgétaire	74 013 063	-	-	77 746 477
Musée canadien de l'immigration du Quai 21									
-	7 820 000	-	-	7 820 000	1 Paiement au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
-	-	-	142 724	142 724	Virement du CT, crédit 15 ¹				
-	7 820 000	-	142 724	7 962 724	Total – Crédit 1	7 962 724	-	-	7 900 000
-	7 820 000	-	142 724	7 962 724	Total de l'organisme – Budgétaire	7 962 724	-	-	7 900 000
Musée canadien de la nature									
-	32 515 112	-	-	32 515 112	1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
-	-	-	535 439	535 439	Virement du :				
-	-	-	218 057	218 057	CT, crédit 15 ¹				
-	32 515 112	-	753 496	33 268 608	CT, crédit 30 ¹				
-	32 515 112	-	753 496	33 268 608	Total – Crédit 1	33 268 608	-	-	29 770 297
-	32 515 112	-	753 496	33 268 608	Total de l'organisme – Budgétaire	33 268 608	-	-	29 770 297
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes									
-	5 040 595	-	-	5 040 595	1 Dépenses du programme				
-	-	-	52 680	52 680	Virement du :				
-	-	-	2 637 884	2 637 884	CT, crédit 15 ¹				
-	5 040 595	-	2 690 564	7 731 159	CT, crédit 25 ¹				
-	5 040 595	-	2 690 564	7 731 159	Total – Crédit 1	5 810 415	1 920 744	-	5 158 521

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	6 445 602	–	(211 591)	6 234 011	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 234 011	–	–	6 232 070
–	–	–	207	207	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	207	–	–	955
–	11 486 197	–	2 479 180	13 965 377		Total de l'organisme – Budgétaire	12 044 633	1 920 744	–	11 391 546
Bibliothèque et Archives du Canada										
–	92 746 852	–	–	92 746 852	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 579 884	–	1 579 884	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	2 333 908	–	2 333 908	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
–	–	–	50 000	50 000		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	405 000	405 000		crédit 1 (Agence Parcs Canada)				
–	–	–	360 000	360 000		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	1 721	1 721		CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	3 370 950	3 370 950		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	4 695 976	4 695 976		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	3 148 077	3 148 077		CT, crédit 30 ¹				
–	92 746 852	3 913 792	12 031 724	108 692 368		Total – Crédit 1	105 074 404	3 617 964	–	95 947 976
–	12 153 065	–	–	12 153 065	5	Dépenses en capital				
–	–	–	2 244 799	2 244 799		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	12 153 065	–	2 244 799	14 397 864		Total – Crédit 5	11 459 359	2 938 505	–	8 423 673
–	10 319 298	328 830	222 830	10 870 958	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 870 958	–	–	10 104 355
12 028	–	–	11 136	23 164	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	12 028	–	11 136	24 634
12 028	115 219 215	4 242 622	14 510 489	133 984 354		Total de l'organisme – Budgétaire	127 416 749	6 556 469	11 136	114 500 638
Société du Centre national des Arts										
–	140 034 681	–	–	140 034 681	1	Paievements à la Société pour les dépenses de fonctionnement				
–	–	–	1 289 675	1 289 675		Virement du CT, crédit 15 ¹				
–	140 034 681	–	1 289 675	141 324 356		Total – Crédit 1	141 324 356	–	–	135 309 431
–	140 034 681	–	1 289 675	141 324 356		Total de l'organisme – Budgétaire	141 324 356	–	–	135 309 431
Commission de la capitale nationale										
–	67 590 380	–	–	67 590 380	1	Paievements à la Commission pour les dépenses de fonctionnement				
–	–	–	775 978	775 978		Virement du CT, crédit 30 ¹				
–	67 590 380	–	775 978	68 366 358		Total – Crédit 1	66 130 358	2 236 000	–	67 834 325

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	(68 250)	(68 250)		Virement au :				
–	–	–	(27 000)	(27 000)		crédit 1 (Finances)				
						crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	15 608 148	5 746 426	731 709	22 086 283		Total – Crédit 1	20 727 156	1 359 127	–	13 330 347
–	20 580 000	–	–	20 580 000	5	Subventions et contributions				
						Virement du :				
–	–	–	100 000	100 000		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	100 000	100 000		crédit 1 (Secrétariat du Conseil du Trésor)				
–	–	–	100 000	100 000		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	100 000	100 000		crédit 13 (Services aux Autochtones Canada)				
–	–	–	(100 000)	(100 000)		Virement au :				
–	–	–	(50 000)	(50 000)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
						crédit 10 (Industrie)				
–	20 580 000	–	250 000	20 830 000		Total – Crédit 5	20 830 000	–	–	20 480 000
–	1 787 273	425 853	(468 049)	1 745 077	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 745 077	–	–	1 459 269
–	2 000	–	–	2 000	(S)	Ministre d'État (Ministre de la Condition féminine) – Allocation pour automobile	2 000	–	–	–
–	–	–	58	58	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	58	–
–	37 977 421	6 172 279	513 718	44 663 418		Total de l'organisme – Budgétaire	43 304 233	1 359 127	58	35 269 616
						Téléfilm Canada				
–	100 453 551	–	–	100 453 551	1	Paiements à la société devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>				
–	–	1	–	1	1c	Paiements à la société devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>				
						Virement du :				
–	–	–	2 500 000	2 500 000		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	618 484	618 484		CT, crédit 15 ¹				
–	100 453 551	1	3 118 484	103 572 036		Total – Crédit 1	103 572 036	–	–	97 453 551
–	100 453 551	1	3 118 484	103 572 036		Total de l'organisme – Budgétaire	103 572 036	–	–	97 453 551
						Commission des champs de bataille nationaux				
–	7 520 761	–	–	7 520 761	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	91 966	91 966		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	323 088	323 088		CT, crédit 25 ¹				
–	7 520 761	–	415 054	7 935 815		Total – Crédit 1	6 756 994	1 178 821	–	6 635 647

-	343 166	-	134 581	477 747	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	477 747	-	-	486 422
-	1 850 000	-	666 943	2 516 943	(S)	Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 516 943	-	-	2 201 505
-	9 713 927	-	1 216 578	10 930 505		Total de l'organisme – Budgétaire	9 751 684	1 178 821	-	9 323 574
4 248 307	3 806 755 337	82 790 695	80 008 674	3 973 803 013		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 908 550 185	60 013 542	5 239 286	3 589 903 764

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
 Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
 Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
 Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Patrimoine canadien				
Ministère du Patrimoine canadien				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	218 775 076	214 229 698	4 545 378	–
Budget en capital	10 491 533	8 194 164	2 297 369	–
Initiatives publicitaires	4 500 000	4 479 630	20 370	–
Canada 150, Transactions non monétaires.....	15 000 000	–	15 000 000	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	462 646	–	462 646	–
Revenus affectés aux dépenses	(12 607 435)	(10 887 530)	(1 719 905)	–
	236 621 820	216 015 962	20 605 858	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	1 260 958 624	1 258 198 236	2 760 388	–
Affectations bloquées				
Report	1 500 000	–	1 500 000	–
Autre	2 284 587	–	2 284 587	–
	1 264 743 211	1 258 198 236	6 544 975	–
Montants législatifs	24 872 811	24 852 435	–	20 376
	1 526 237 842	1 499 066 633	27 150 833	20 376
Conseil des Arts du Canada				
Crédit 1 – Paiements au Conseil des Arts du Canada				
Paiements à la Société d'État	258 714 308	258 714 308	–	–
Société Radio-Canada				
Crédit 1 – Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement				
Paiements à la Société d'État	1 110 262 485	1 110 262 485	–	–
Crédit 5 – Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement				
Paiements à la Société d'État	4 000 000	4 000 000	–	–
Crédit 10 – Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État	107 821 000	107 821 000	–	–
	1 222 083 485	1 222 083 485	–	–
Musée canadien des droits de la personne				
Crédit 1 – Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État	24 903 335	24 903 335	–	–
Budget en capital	449 000	449 000	–	–
	25 352 335	25 352 335	–	–

Musée canadien de l'histoire				
Crédit 1 – Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État.....	69 182 063	69 182 063	–	–
Budget en capital.....	4 831 000	4 831 000	–	–
	74 013 063	74 013 063	–	–
Musée canadien de l'immigration du Quai 21				
Crédit 1 – Paiements au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État.....	7 842 724	7 842 724	–	–
Budget en capital.....	120 000	120 000	–	–
	7 962 724	7 962 724	–	–
Musée canadien de la nature				
Crédit 1 – Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État.....	27 196 608	27 196 608	–	–
Budget en capital.....	6 072 000	6 072 000	–	–
	33 268 608	33 268 608	–	–
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement.....	59 272 056	57 370 528	1 901 528	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	19 216	–	19 216	–
Revenus affectés aux dépenses.....	(51 560 113)	(51 560 113)	–	–
	7 731 159	5 810 415	1 920 744	–
Montants législatifs.....	6 234 218	6 234 218	–	–
	13 965 377	12 044 633	1 920 744	–
Bibliothèque et Archives du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement.....	106 863 768	103 930 857	2 932 911	–
Subventions et contributions.....	1 544 121	1 526 924	17 197	–
Affectations bloquées				
Report.....	306 837	–	306 837	–
Transfert/réaffectation.....	525 921	–	525 921	–
Autre.....	1 721	–	1 721	–
Revenus affectés aux dépenses.....	(550 000)	(383 377)	(166 623)	–
	108 692 368	105 074 404	3 617 964	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital.....	14 280 199	11 459 359	2 820 840	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	117 665	–	117 665	–
	14 397 864	11 459 359	2 938 505	–
Montants législatifs.....	10 894 122	10 882 986	–	11 136
	133 984 354	127 416 749	6 556 469	11 136
Société du Centre national des Arts				
Crédit 1 – Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement				
Paiements à la Société d'État.....	141 324 356	141 324 356	–	–

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commission de la capitale nationale				
Crédit 1 – Paiements à la Commission pour les dépenses de fonctionnement				
Paiements à la Société d'État.....	66 130 358	66 130 358	–	–
Affectations bloquées				
Report	2 236 000	–	2 236 000	–
	68 366 358	66 130 358	2 236 000	–
Crédit 5 – Paiements à la Commission pour les dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État.....	23 499 870	23 499 870	–	–
Affectations bloquées				
Report	1 395 000	–	1 395 000	–
	24 894 870	23 499 870	1 395 000	–
	93 261 228	89 630 228	3 631 000	–
Office national du film				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	68 508 359	67 005 709	1 502 650	–
Régime d'avantages sociaux des employés.....	7 857 112	7 857 112	–	–
Affectations bloquées				
Report	12 000 000	–	12 000 000	–
Revenus affectés aux dépenses	(8 452 446)	(7 516 344)	(936 102)	–
	79 913 025	67 346 477	12 566 548	–
Montants législatifs.....	4 215 530	(992 186)	–	5 207 716
	84 128 555	66 354 291	12 566 548	5 207 716
Musée des beaux-arts du Canada				
Crédit 1 – Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État.....	35 748 243	35 748 243	–	–
Budget en capital.....	5 665 000	5 665 000	–	–
Affectations bloquées				
Report	5 650 000	–	5 650 000	–
	47 063 243	41 413 243	5 650 000	–
Crédit 5 – Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité				
Paiements à la Société d'État.....	8 000 000	8 000 000	–	–
	55 063 243	49 413 243	5 650 000	–
Musée national des sciences et de la technologie				
Crédit 1 – Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État.....	30 733 076	30 733 076	–	–
Budget en capital.....	114 544 500	114 544 500	–	–
	145 277 576	145 277 576	–	–

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme				
Crédit 1 – Dépenses du fonctionnement				
Budget de fonctionnement	22 063 283	20 727 156	1 336 127	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	23 000	–	23 000	–
	22 086 283	20 727 156	1 359 127	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	20 830 000	20 830 000	–	–
Montants législatifs	1 747 135	1 747 077	–	58
	44 663 418	43 304 233	1 359 127	58
Téléfilm Canada				
Crédit 1 – Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>				
Paiements à la Société d'État	103 572 036	103 572 036	–	–
Commission des champs de bataille nationaux				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	7 007 815	6 756 994	250 821	–
Affectations bloquées				
Report	928 000	–	928 000	–
	7 935 815	6 756 994	1 178 821	–
Montants législatifs	2 994 690	2 994 690	–	–
	10 930 505	9 751 684	1 178 821	–
Total du portefeuille ministériel	3 973 803 013	3 908 550 185	60 013 542	5 239 286

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère du Patrimoine canadien												
Langues officielles	16 134 302	15 382 668	1 027 956	724 056	349 839 127	348 197 797	–	–	367 001 385	364 304 521	–	–
Appartenance au Canada	39 741 925	46 208 091	1 009 175	710 828	154 417 415	152 309 854	2 630 992	2 630 992	192 537 523	196 597 781	–	–
Engagement et participation communautaire	47 268 556	24 152 585	1 170 065	824 154	59 809 405	58 492 780	1 508 210	–	106 739 816	83 469 519	–	–
Industries culturelles	31 990 207	29 386 425	724 327	510 191	285 304 585	285 192 812	5 667 307	5 667 307	312 351 812	309 422 121	–	–
Arts	16 229 529	13 760 680	1 309 675	922 489	188 304 880	188 061 531	–	–	205 844 084	202 744 700	–	–
Patrimoine	18 161 376	17 194 250	1 691 640	1 550 605	21 051 064	20 258 203	1 000 000	788 305	39 904 080	38 214 753	–	–
Sport	12 381 915	12 068 328	859 552	605 438	207 099 598	206 768 122	–	–	220 341 065	219 441 888	–	–
Services internes	80 619 860	84 325 873	2 699 143	2 346 403	–	–	1 800 926	1 800 926	81 518 077	84 871 350	–	–
Total partiel	262 527 670	242 478 900	10 491 533	8 194 164	1 265 826 074	1 259 281 099	12 607 435	10 887 530	1 526 237 842	1 499 066 633	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(12 607 435)	(10 887 530)	–	–	–	–	(12 607 435)	(10 887 530)	–	–	–	–
Total du ministère	249 920 235	231 591 370	10 491 533	8 194 164	1 265 826 074	1 259 281 099	–	–	1 526 237 842	1 499 066 633	–	–
Conseil des Arts du Canada	258 714 308	258 714 308	–	–	–	–	–	–	258 714 308	258 714 308	–	–
Société Radio-Canada	1 114 262 485	1 114 262 485	107 821 000	107 821 000	–	–	–	–	1 222 083 485	1 222 083 485	–	–
Musée canadien des droits de la personne	25 352 335	25 352 335	–	–	–	–	–	–	25 352 335	25 352 335	–	–
Musée canadien de l'histoire	74 013 063	74 013 063	–	–	–	–	–	–	74 013 063	74 013 063	–	–
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	7 962 724	7 962 724	–	–	–	–	–	–	7 962 724	7 962 724	–	–
Musée canadien de la nature	33 268 608	33 268 608	–	–	–	–	–	–	33 268 608	33 268 608	–	–
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes												
Protection au sein du système de communication	11 819 397	11 559 090	–	–	–	–	6 105 762	6 105 762	5 713 635	5 453 328	–	–
Connexion au système de communication	21 451 426	19 409 731	–	–	–	–	18 536 251	18 536 251	2 915 175	873 480	–	–
Création de contenu canadien	16 974 733	16 364 109	–	–	–	–	14 548 486	14 548 486	2 426 247	1 815 623	–	–

Services internes	15 279 934	16 271 816	-	-	-	-	12 369 614	12 369 614	2 910 320	3 902 202	-	-
Total partiel	65 525 490	63 604 746	-	-	-	-	51 560 113	51 560 113	13 965 377	12 044 633	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(51 560 113)	(51 560 113)	-	-	-	-	(51 560 113)	(51 560 113)	-	-	-	-
Total de l'organisme	13 965 377	12 044 633	-	-	-	-	-	-	13 965 377	12 044 633	-	-
Bibliothèque et Archives du Canada												
Préservation du patrimoine documentaire	26 244 747	26 924 429	12 487 461	9 643 888	-	-	-	52 470	38 732 208	36 515 847	-	-
Accès au patrimoine documentaire	36 320 654	34 320 214	1 356 906	1 268 319	1 544 121	1 526 924	550 000	293 136	38 671 681	36 822 321	-	-
Acquisition et traitement du patrimoine documentaire	13 391 138	12 390 511	25 000	21 375	-	-	-	-	13 416 138	12 411 886	-	-
Élaboration d'autorisations de disposition	3 511 859	3 499 786	-	-	-	-	-	-	3 511 859	3 499 786	-	-
Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux	3 544 462	3 532 554	-	-	-	-	-	37 771	3 544 462	3 494 783	-	-
Services internes	35 579 509	34 146 349	528 497	525 777	-	-	-	-	36 108 006	34 672 126	-	-
Total partiel	118 592 369	114 813 843	14 397 864	11 459 359	1 544 121	1 526 924	550 000	383 377	133 984 354	127 416 749	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(550 000)	(383 377)	-	-	-	-	(550 000)	(383 377)	-	-	-	-
Total de l'organisme	118 042 369	114 430 466	14 397 864	11 459 359	1 544 121	1 526 924	-	-	133 984 354	127 416 749	-	-
Société du Centre national des Arts	141 324 356	141 324 356	-	-	-	-	-	-	141 324 356	141 324 356	-	-
Commission de la capitale nationale	68 366 358	66 130 358	24 894 870	23 499 870	-	-	-	-	93 261 228	89 630 228	-	-
Office national du film												
Production audiovisuelle	45 596 620	36 666 048	-	-	-	-	2 473 000	5 058 651	43 123 620	31 607 397	-	-
Accessibilité et interaction avec l'auditoire	32 923 756	25 608 658	-	-	-	-	5 979 446	2 457 693	26 944 310	23 150 965	-	-
Services internes	14 060 625	11 595 929	-	-	-	-	-	-	14 060 625	11 595 929	-	-
Total partiel	92 581 001	73 870 635	-	-	-	-	8 452 446	7 516 344	84 128 555	66 354 291	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(8 452 446)	(7 516 344)	-	-	-	-	(8 452 446)	(7 516 344)	-	-	-	-
Total de l'organisme	84 128 555	66 354 291	-	-	-	-	-	-	84 128 555	66 354 291	-	-
Musée des beaux-arts du Canada	55 063 243	49 413 243	-	-	-	-	-	-	55 063 243	49 413 243	-	-
Musée national des sciences et de la technologie	145 277 576	145 277 576	-	-	-	-	-	-	145 277 576	145 277 576	-	-
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme												
Avancement de l'égalité pour les femmes	8 459 758	5 934 597	-	-	20 830 000	20 830 000	-	-	29 289 758	26 764 597	-	-
Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes	5 665 804	6 823 305	-	-	-	-	-	-	5 665 804	6 823 305	-	-
Services internes	9 707 856	9 716 331	-	-	-	-	-	-	9 707 856	9 716 331	-	-
Total de l'organisme	23 833 418	22 474 233	-	-	20 830 000	20 830 000	-	-	44 663 418	43 304 233	-	-

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Téléfilm Canada												
Investissement dans le développement et soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne	69 324 531	69 845 827	–	–	–	–	–	–	69 324 531	69 845 827	–	–
Soutien promotionnel au contenu canadien au Canada et à l'étranger	21 110 786	21 633 626	–	–	–	–	–	–	21 110 786	21 633 626	–	–
Services internes	13 136 719	12 092 583	–	–	–	–	–	–	13 136 719	12 092 583	–	–
Total de l'organisme	103 572 036	103 572 036	–	–	–	–	–	–	103 572 036	103 572 036	–	–
Commission des champs de bataille nationaux												
Conservation et mise en valeur	2 519 144	2 415 323	–	–	–	–	–	–	2 519 144	2 415 323	–	–
Éducation et services publics	1 126 196	1 151 080	–	–	–	–	–	–	1 126 196	1 151 080	–	–
Services internes	7 285 165	6 185 281	–	–	–	–	–	–	7 285 165	6 185 281	–	–
Total de l'organisme	10 930 505	9 751 684	–	–	–	–	–	–	10 930 505	9 751 684	–	–
Total du portefeuille ministériel	2 527 997 551	2 475 937 769	157 605 267	150 974 393	1 288 200 195	1 281 638 023	–	–	3 973 803 013	3 908 550 185	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisations des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère du Patrimoine canadien									
Subventions									
-	72 775 054	-	(5 153 399)	67 621 655	Subventions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	67 572 677	48 978	-	70 094 059
-	44 480 000	-	(28 396 166)	16 083 834	Subventions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	16 013 215	70 619	-	7 096 736
-	33 322 973	-	(20 934 520)	12 388 453	Subventions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	12 388 453	-	-	9 557 992
-	28 000 000	5 000 000	-	33 000 000	Subventions au Programme d'aide aux athlètes	32 998 500	1 500	-	27 998 926
-	20 000 000	-	(1 095 807)	18 904 193	Subventions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	18 904 193	-	-	19 266 900
-	16 500 000	-	(560 088)	15 939 912	Subventions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	15 939 912	-	-	13 429 116
-	14 355 000	-	(5 237 446)	9 117 554	Subventions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	9 113 149	4 405	-	8 845 780
-	8 300 000	-	(6 610 794)	1 689 206	Subventions au Fonds du livre du Canada	1 689 206	-	-	1 674 486
-	8 000 000	-	(4 002)	7 995 998	Subvention à TV5 Monde	7 993 100	2 898	-	7 177 817
-	7 000 000	-	(1 956 527)	5 043 473	Subventions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	5 035 512	7 961	-	4 741 462
-	5 599 842	-	(4 429 512)	1 170 330	Subventions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	1 170 330	-	-	946 693
-	4 663 680	-	(1 292 045)	3 371 635	Subventions en vertu du Programme d'aide aux musées	2 797 103	574 532	-	1 892 778
-	3 000 000	-	(121 862)	2 878 138	Subventions à l'appui du Programme du multiculturalisme	2 875 638	2 500	-	2 371 598
-	2 000 000	-	(2 000 000)	-	Subventions au Fonds de la musique du Canada	-	-	-	-
-	1 150 060	-	(1 150 060)	-	Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	-	-	-	-
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada à titre d'indemnités pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions :									
-	147 372	-	-	147 372	Québec	147 372	-	-	147 372
-	105 627	-	-	105 627	Ontario	105 627	-	-	105 627
-	97 814	-	-	97 814	Colombie-Britannique	97 814	-	-	97 814
-	77 590	-	-	77 590	Terre-Neuve-et-Labrador	77 590	-	-	77 590
-	75 940	-	-	75 940	Alberta	75 940	-	-	75 940
-	73 762	-	-	73 762	Manitoba	73 762	-	-	73 762
-	73 758	-	-	73 758	Saskatchewan	73 758	-	-	73 758
-	64 199	-	-	64 199	Nouvelle-Écosse	64 199	-	-	64 199
-	62 947	-	-	62 947	Nouveau-Brunswick	62 947	-	-	62 947
-	57 071	-	-	57 071	Île-du-Prince-Édouard	57 071	-	-	57 071
-	100 000	-	(60 000)	40 000	Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs	40 000	-	-	20 000
-	100 000	-	(80 000)	20 000	Subventions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	20 000	-	-	20 000
-	-	3 000 000	-	3 000 000	Subvention à la Fondation Rideau Hall	3 000 000	-	-	-
-	-	265 208	-	265 208	Subvention à la Fondation Michaëlle Jean	265 208	-	-	220 581

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisations des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	637 000	–	253 716	890 716	(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i> (L.R.C. (1985), ch. L-8)	890 716	–	–	906 832
–	182 000	–	10 147	192 147	(S) Prestations de retraite supplémentaires – Lieutenants-gouverneurs précédents	192 147	–	–	184 914
–	271 001 689	8 265 208	(78 818 365)	200 448 532	Total – Subventions	199 735 139	713 393	–	177 282 750
Contributions									
–	201 849 017	753 701	17 208 188	219 810 906	Contributions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	218 169 576	1 641 330	–	221 717 092
–	146 615 064	1 590 000	6 141 041	154 346 105	Contributions au Programme de soutien au sport	154 016 129	329 976	–	146 856 428
–	134 146 077	–	–	134 146 077	Contributions pour soutenir le Fonds des médias du Canada	134 146 077	–	–	134 146 077
–	105 923 289	753 701	9 792 448	116 469 438	Contributions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	116 469 438	–	–	117 322 428
–	101 158 613	–	(2 015 900)	99 142 713	Contributions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	99 042 512	100 201	–	100 064 737
–	62 370 962	11 403 792	34 514 054	108 288 808	Contributions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	106 251 876	2 036 932	–	82 938 775
–	28 866 301	800 000	6 658 634	36 324 935	Contributions au Fonds du livre du Canada	36 324 934	1	–	35 328 323
–	24 374 231	1 225 000	1 690 903	27 290 134	Contributions au Fonds de la musique du Canada	27 289 309	825	–	26 240 731
–	22 779 440	–	(27 800)	22 751 640	Contributions pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	22 653 000	98 640	–	22 721 000
–	19 865 000	5 000 000	(5 111 507)	19 753 493	Contributions au Programme d'accueil	19 753 493	–	–	23 219 000
–	19 156 935	19 055 000	(4 128 679)	34 083 256	Contributions à l'appui du Programme des Autochtones	33 229 626	853 630	–	16 632 870
–	17 686 359	–	682 302	18 368 661	Contributions à l'appui de l'initiative Échanges Canada	18 368 651	10	–	18 309 465
–	15 477 742	500 000	2 477 195	18 454 937	Contributions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	18 420 890	34 047	–	17 512 462
–	11 076 284	5 537 100	1 066 045	17 679 429	Contributions en vertu du Programme d'aide aux musées	17 461 100	218 329	–	14 339 998
–	5 521 316	–	(392 951)	5 128 365	Contributions à l'appui du Programme du multiculturalisme	5 070 801	57 564	–	5 394 321
–	5 000 000	–	–	5 000 000	Contribution au Harbourfront Centre	5 000 000	–	–	1 000 000
–	3 300 000	–	4 708 010	8 008 010	Contributions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	7 930 436	77 574	–	7 436 693
–	3 291 234	–	(2 741 654)	549 580	Contributions à l'appui du Programme de contestation judiciaire	228 628	320 952	–	444 000
–	3 087 330	–	1 294 626	4 381 956	Contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	4 381 956	–	–	2 668 076
–	2 960 900	–	–	2 960 900	Contributions à TV5	2 960 900	–	–	2 960 898
–	1 999 544	500 000	4 776 136	7 275 680	Contributions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	7 216 609	59 071	–	4 190 581
–	1 972 205	–	1 095 807	3 068 012	Contributions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	3 065 512	2 500	–	2 704 505

-	1 353 023	-	696 982	2 050 005	Contributions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	2 050 005	-	-	2 155 674
-	44 450	-	52	44 502	Contributions au Groupe de travail pour la coopération internationale sur la recherche, la mémoire et l'enseignement de l'Holocauste	44 502	-	-	-
-	939 875 316	47 118 294	78 383 932	1 065 377 542	Total – Contributions	1 059 545 960	5 831 582	-	1 006 304 134
-	1 210 877 005	55 383 502	(434 433)	1 265 826 074	Total du ministère	1 259 281 099	6 544 975	-	1 183 586 884
Bibliothèque et Archives du Canada									
Subventions									
-	25 000	4 900	1 721	31 621	Système international de données sur les publications en série	31 620	1	-	26 571
-	11 000	1 500	-	12 500	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques	12 455	45	-	11 436
Contributions									
-	1 500 000	-	-	1 500 000	Programme d'appui aux collectivités du patrimoine documentaire	1 482 849	17 151	-	1 500 000
-	1 536 000	6 400	1 721	1 544 121	Total de l'organisme	1 526 924	17 197	-	1 538 007
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme									
Subventions									
-	15 560 000	-	(3 488 356)	12 071 644	Programme de promotion de la femme – Subventions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	12 071 644	-	-	15 360 000
Contributions									
-	5 020 000	-	3 738 356	8 758 356	Programme de promotion de la femme – Contributions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	8 758 356	-	-	5 120 000
-	20 580 000	-	250 000	20 830 000	Total de l'organisme	20 830 000	-	-	20 480 000
-	1 232 993 005	55 389 902	(182 712)	1 288 200 195	Total du portefeuille ministériel	1 281 638 023	6 562 172	-	1 205 604 891

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère du Patrimoine canadien			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Appartenance au Canada	2 630 992	2 630 992	1 906 910
Engagement et participation communautaire	1 508 210	–	–
Industries culturelles	5 667 307	5 667 307	5 190 200
Patrimoine	1 000 000	788 305	808 885
Services internes	1 800 926	1 800 926	1 764 252
Total du ministère – Budgétaire	12 607 435	10 887 530	9 670 247
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Protection au sein du système de communication			
Droits relatifs aux télécommunications non sollicitées, droits de licence de radiodiffusion de la partie I et droits de télécommunication	6 105 762	6 105 762	5 955 790
Connexion au système de communication			
Droits de télécommunication et droits de licence de radiodiffusion de la partie I	18 536 251	18 536 251	17 184 045
Création de contenu canadien			
Droits de licence en radiodiffusion de la partie I et droits de télécommunication	14 548 486	14 548 486	13 116 212
Services internes			
Droits de licence de radiodiffusion de la partie I, droits de télécommunication et droits relatifs aux télécommunications non sollicitées	12 369 614	12 369 614	11 429 041
Total de l'organisme – Budgétaire	51 560 113	51 560 113	47 685 088
Bibliothèque et Archives du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Préservation du patrimoine documentaire	–	52 470	–
Accès au patrimoine documentaire	550 000	293 136	314 887
Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux	–	37 771	–
Total de l'organisme – Budgétaire	550 000	383 377	314 887

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Office national du film			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Production audiovisuelle	2 473 000	5 058 651	1 806 451
Accessibilité et interaction avec l'auditoire	5 979 446	2 457 693	2 467 758
Services internes	–	–	22 748
Total de l'organisme – Budgétaire	8 452 446	7 516 344	4 296 957
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	73 169 994	70 347 364	61 967 179

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère du Patrimoine canadien					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	207	955
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 827 549	1 940 751	Revenus divers		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 660 463	666 522	Intérêts et pénalités	651 941	1 728 260
	4 488 012	2 607 273	Total de l'organisme	171 290 693	171 685 125
Ventes de biens et de services			Bibliothèque et Archives du Canada		
Location et utilisation de biens publics	73 950	41 050	Autres revenus		
Services de nature non réglementaire	6 286 437	5 331 200	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Ventes de biens et de produits d'information	26 631	25 100	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	343 394	85 038
Autres frais et droits	4 564 835	4 405 819	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	111 744	57 868
	10 951 853	9 803 169		455 138	142 906
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	20 376	20 760	Ventes de biens et de services		
Revenus divers			Ventes de biens et de produits d'information	190 255	190 477
Produits des loteries fédérales/provinciales	74 062 312	73 013 065	Autres frais et droits		
Divers	246 190	500 035	Autres revenus générés par les services de reproduction	204 123	190 465
	74 308 502	73 513 100		394 378	380 942
Total du ministère	89 768 743	85 944 302	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	11 136	12 028
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes			Revenus divers	59 443	56 410
Autres revenus			Total de l'organisme	920 095	592 286
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Office national du film		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	280 040	12 638	Autres revenus		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	84 613	15 412	Ventes de biens et de services		
	364 653	28 050	Droits et privilèges	1 033 158	1 108 817
Ventes de biens et de services			Services de nature non réglementaire	36 800	98 718
Droits et privilèges	112 178 502	110 629 697	Ventes de biens et de produits d'information	6 447 297	3 103 253
Services de nature réglementaire			Autres frais et droits		
Droits de licence de radiodiffusion de la partie I	27 615 645	28 596 593	Gains sur les réévaluations de change en fin d'exercice	(912)	(8 832)
Droits de télécommunication	27 179 745	27 425 254	Revenus reportés	55 239	(32 461)
Droits relatifs aux télécommunications non sollicitées	3 300 000	3 300 000		54 327	(41 293)
Autres frais et droits	58 095 390	59 321 847		7 571 582	4 269 495
Revenus reportés : Droits de licences de radiodiffusion de la partie I	–	(23 684)	Revenus divers	438	121
	170 273 892	169 927 860	Total de l'organisme	7 572 020	4 269 616

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	24 375	14 761
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	5 512	59 082
	<u>29 887</u>	<u>73 843</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	58	–
Revenus divers	195	–
Total de l'organisme	30 140	73 843
Commission des champs de bataille nationaux		
Autres revenus		
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Article 21.9 de la <i>Loi sur la gestion des finances</i>		
<i>publiques</i>	2 516 940	2 201 507
Total de l'organisme	2 516 940	2 201 507
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	5 337 690	2 852 072
Ventes de biens et de services	191 708 645	186 582 973
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	31 777	33 743
Revenus divers	75 020 519	75 297 891
Total du portefeuille ministériel	272 098 631	264 766 679

Section 19

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Pêches, Océans et Garde côtière canadienne

Ministère des Pêches et des Océans

**Office de commercialisation du poisson
d'eau douce**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	450
Sommaire du portefeuille ministériel.....	458
Détail budgétaire par affectation.....	460
Programmes.....	461
Païements de transfert.....	462
Détail des montants disponibles pour être dépensés	464
Revenus.....	464

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère des Pêches et des Océans**Résultat stratégique 1**

Des eaux sécuritaires et sécurisées.

Programme 1.1 : État de préparation opérationnelle de la flotte

Le programme sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière canadienne consiste à offrir des navires, des aéroglisseurs, des hélicoptères et des petites embarcations sécuritaires et fiables, avec à leur bord des équipages compétents et professionnels prêts à répondre aux besoins sur l'eau et en mer. Ce programme comprend la gestion et les opérations de la flotte, l'entretien de la flotte, ainsi que l'achat des biens de la flotte. Le programme permet d'assurer que la flotte civile fédérale satisfait aux besoins actuels et émergents et aux priorités des Canadiens et du Canada. Le programme soutient les programmes de la Garde côtière, les activités scientifiques, halieutiques et aquacoles, et les activités des autres ministères fédéraux qui nécessitent un soutien sur l'eau dans le cadre de leur mandat. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue à l'exécution de ce programme. Le fondement juridique de ce programme repose dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Programme 1.2 : État de préparation des actifs terrestres

L'état de préparation des actifs terrestres de la Garde côtière canadienne veille à ce que les actifs de la Garde côtière autres que la flotte soient disponibles et fiables afin d'assurer l'exécution des programmes de la Garde côtière canadienne. Ces actifs autres que la flotte comprennent les aides à la navigation fixes et flottantes telles que les aides visuelles (bouées), les aides sonores (cornes de brume), les aides radar (réflecteurs et balises) ainsi que les aides maritimes de longue portée telles que le système de localisation GPS différentiel, les systèmes électroniques de communication et de navigation et plus de 300 tours radio. Le programme sur l'état de préparation des actifs terrestres assure la disponibilité et à la fiabilité de ces actifs grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, d'ingénierie, d'acquisition, d'entretien et d'aliénation. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue grandement à l'exécution de ce programme par son offre de formation technique. Ce programme est réalisé en coordination avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les activités associées à la gestion des actifs terrestres de la Garde côtière canadienne et de leur cycle de vie sont régies par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les Règlements sur les marchés de l'État, ainsi que par des politiques, des directives et des lignes directrices du Conseil du Trésor, du Secrétariat du Conseil du Trésor, d'Industrie Canada et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le fondement juridique de ce programme repose sur la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Programme 1.3 : Produits et services hydrographiques

Pour pouvoir utiliser les voies navigables canadiennes en toute sécurité, il faut connaître les limites physiques à la navigation. Le Service hydrographique du Canada contribue à la sécurité sur les voies navigables canadiennes en procédant à des levés hydrographiques, principalement à bord de navires de la Garde côtière canadienne, dans le but de mesurer, de décrire et de cartographier les caractéristiques physiques des océans et des eaux continentales navigables du Canada. À titre d'autorité au Canada en matière d'hydrographie, le Service hydrographique du Canada utilise ces données afin de produire en temps opportun des cartes marines et publications nautiques à jour et

précises à l'appui du le transport maritime dans les eaux internationales et intérieures conformément aux exigences de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) de l'Organisation maritime internationale. En plus de favoriser les objectifs stratégiques en matière de sûreté et de sécurité des eaux, les données hydrographiques représentent le fondement sur lequel s'appuie une gamme d'activités de recherche et développement dans les secteurs de l'ingénierie, de la recherche océanique, de la sûreté et de la navigation maritimes, de la gestion des océans, des sciences des écosystèmes et des énergies renouvelables et non renouvelables.

Programme 1.4 : Services de recherche et sauvetage

Le programme Services de recherche et sauvetage en mer de la Garde côtière canadienne dirige, exécute et entretient l'état de préparation de 5,3 millions de kilomètres carrés du réseau fédéral de recherche et de sauvetage en mer avec l'aide de nombreux intervenants et partenaires, dont la Garde côtière auxiliaire canadienne et la Défense nationale. Grâce à la communication, à la coordination et à la réalisation des interventions de recherche et sauvetage, ainsi qu'à la sensibilisation aux opérations, le programme augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations de détresse sur l'eau. Les programmes État de préparation opérationnelle de la flotte et Services de communications et de trafic maritimes apportent une contribution essentielle à la réalisation du programme. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Programme 1.5 : Services de communications et de trafic maritimes

Le programme des Services de communication et de trafic maritimes est offert par la Garde côtière canadienne. La sécurité des marins et la protection du milieu marin dans les eaux canadiennes dépendent toutes deux de la diffusion efficace et rapide de l'information. Le programme veille à ce qu'un système de communication fiable soit disponible jour et nuit afin de contribuer à la sauvegarde de la vie humaine en mer, en plus de protéger le milieu marin et d'assurer la navigation sécuritaire et efficace dans les voies navigables canadiennes. Les services consistent, entre autres, à assurer la communication de détresse et la communication radio générale en mer, la diffusion de bulletins d'information sur la sécurité maritime, le contrôle des navires qui entrent dans les eaux canadiennes, la réglementation du trafic maritime dans certaines zones des eaux canadiennes ainsi que la prestation de renseignements maritimes à d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral ainsi que d'offrir aux marins un service radiotéléphonique de correspondance publique dans les secteurs non desservis par un système téléphonique public. Les programmes État de préparation des actifs terrestres et Collège de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à ce programme. Le fondement juridique du programme repose sur la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Programme 1.6 : Prévisions océaniques

En tant que nation maritime bordée par trois océans, le Canada doit comprendre les processus des océans et leur influence sur notre environnement, nos écosystèmes et nos communautés riveraines. Pour y arriver, le Ministère fait des recherches et effectue la surveillance à long terme des principaux paramètres océaniques (température, niveau de la mer, nutriments, marées, degré de salinité, etc.), et il gère les données ainsi obtenues pour en assurer l'intégrité et l'accessibilité. À leur tour, les nouvelles connaissances acquises par le Ministère permettent à ce dernier de donner des conseils et de fournir des produits et des services qui soutiennent les décisions de gestion des écosystèmes, l'adaptation aux changements climatiques, la préparation aux situations d'urgence (p. ex., alertes au tsunami, ondes de tempête), les activités de recherche et sauvetage, l'atténuation des répercussions des déversements d'hydrocarbures, ainsi que les opérations en mer comme les pêches et l'exploration pétrolière extracôtière. Les clients du programme sont notamment la Garde côtière canadienne, d'autres ministères et organismes fédéraux (comme Environnement Canada, le ministère de la Défense nationale, Transports Canada, Sécurité publique Canada), diverses industries maritimes (p. ex., les domaines comme la navigation commerciale, l'exploration pétrolière extracôtière, l'industrie de la pêche), la communauté scientifique marine canadienne et internationale, ainsi que les Canadiens.

Programme 1.7 : Collège de la Garde côtière canadienne

Le Collège de la Garde côtière canadienne, l'établissement de formation de la Garde côtière nationale, bilingue et décernant des diplômes, offre aux professionnels de la marine l'enseignement nécessaire afin de pouvoir offrir des programmes pour aider à réaliser la mission et le mandat de la Garde côtière dans les domaines de la sûreté et sécurité en mer et de la protection de l'environnement. Les programmes sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte, l'état de préparation des actifs terrestres, les

Services de communication et de trafic maritimes, les Services de recherche et sauvetage et les Services d'intervention environnementale de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à ce programme. Le fondement juridique de ce programme repose dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Programme 1.8 : Sécurité maritime

Le Programme de sûreté maritime de la Garde côtière canadienne vient en appui au travail des ministères et agences fédéraux ayant des mandats de sécurité maritime et nationale, dont la Gendarmerie royale du Canada, les Forces canadiennes, l'Agence des services frontaliers du Canada, Sécurité publique Canada et Transports Canada, au moyen de la diffusion d'une expertise et de renseignements maritimes et avec l'offre de soutien des navires. Les programmes sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte, de Services de communication et de trafic maritimes et sur l'état de préparation des actifs terrestres apportent une contribution essentielle à la réalisation du programme de sûreté maritime. Celui-ci est d'ailleurs offert en collaboration avec le programme de conservation et protection du Ministère. Le fondement juridique de l'appui à d'autres ministères ou organismes repose principalement dans la *Loi sur les océans*.

Résultat stratégique 2

Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères.

Programme 2.1 : Ports pour petits bateaux

En vertu de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance* et de son règlement connexe, le programme des Ports pour petits bateaux exploite et entretient un réseau national de ports qui répondent aux besoins essentiels et changeants de l'industrie de la pêche commerciale, et appuient les intérêts généraux des collectivités côtières. L'investissement dans l'infrastructure des ports pour petits bateaux assure la prospérité économique du secteur maritime et de l'industrie des pêches au Canada et contribue à la sécurité publique. Le programme des Ports pour petits bateaux utilise ses ressources pour maintenir en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale. Le Programme est réalisé en collaboration avec les administrations portuaires, des organisations locales à but non lucratif qui représentent les intérêts des pêcheurs commerciaux et de la collectivité en général et qui gèrent les ports en fonction des accords de location conclus avec Pêches et Océans Canada. Conformément au mandat du programme concernant le soutien à l'industrie de la pêche commerciale, la propriété des ports de pêche à faible activité et des ports de plaisance est transférée à des tierces parties par dessaisissement. Le programme des Ports pour petits bateaux est financé par des crédits annuels et repose sur deux programmes de paiements de transfert, soit le Programme de subvention par catégorie de ports pour petits bateaux et le Programme de dessaisissement des ports pour petits bateaux.

Programme 2.2 : Gestion intégrée des pêches

Dans le cadre du Programme de gestion intégrée des pêches, les pêches canadiennes sont administrées en consultation avec les groupes autochtones, les ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, l'industrie privée et des intervenants non gouvernementaux. Le programme favorise la durabilité en attribuant les ressources récoltables parmi les pêcheurs commerciaux, les pêcheurs sportifs et les groupes autochtones, ainsi que l'aquaculture pour les semences, les naissains¹ et les stocks de géniteurs². Il tire son autorité de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril et des règlements connexes*, et il s'appuie sur des évaluations scientifiques pour mettre au point des outils tels que les plans de gestion intégrée des pêches et les stratégies de rétablissement.

Programme 2.3 : Stratégies et gouvernance autochtones

Le programme Stratégies et gouvernance autochtones sert à établir et à maintenir des relations solides et stables avec les groupes autochtones, tout en favorisant des occasions économiques liées à la pêche pour les collectivités autochtones, ce qui contribue à maintenir un régime de gestion des pêches stable, répondant à des règles communes et transparentes pour tous. Pour ce faire, le programme appuie la participation des groupes autochtones aux pêches, lorsque la gestion de la pêche est assumée par Pêches et Océans Canada et que les ententes de revendications territoriales n'ont pas été conclues, en particulier pour répondre à trois objectifs : la gestion des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles, la gestion collaborative (établir la capacité nécessaire pour participer aux processus de gestion des pêches) et la conservation (établir la surveillance et la production de rapports). Ce travail est réalisé grâce aux mesures suivantes : les accords de contribution relatifs aux pêches autochtones, les négociations relatives aux traités sur les pêches et l'élaboration d'un mandat, les conseils stratégiques pour la gestion continue des droits des Autochtones, le renouvellement des

programmes et des politiques autochtones, les politiques de répartition, les cadres de mise en œuvre des traités ainsi que la consultation et la participation liées aux pêches. Ce programme utilise les fonds des paiements de transfert suivants : Stratégie relative aux pêches autochtones, Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques, Fonds autochtone pour les espèces en péril, Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique et mesures reliées aux traités.

Programme 2.4 : Navigation maritime

Le programme de navigation maritime de la Garde côtière canadienne offre aux secteurs du transport maritime commercial national et international, aux pêcheurs et aux utilisateurs d'embarcations de plaisance des renseignements et des services qui facilitent le déplacement sécuritaire, économique et efficace des navires. Les services du programme consiste à fournir de l'information relative aux relevés et aux prévisions sur certains chenaux commerciaux afin de déterminer la profondeur d'eau disponible, les restrictions ou dangers pour la navigation; à procurer des services de dragage; des structures maritimes pour l'entretien de voies navigables dans certains chenaux de navigation; des aides à la navigation, par exemple des aides maritimes à courte portée, comme les bouées, des aides à la navigation fixes, le système mondial de localisation différentiel, ainsi que de l'information à l'intention des navigateurs; de l'aide aux navires emprisonnés dans la glace; l'entretien de passage dans des eaux couvertes de glace; le déglacage des ports commerciaux et de pêche; fournir des conseils sur la navigation dans les glaces et des renseignements sur les glaces, et un service d'escorte aux navires pour traverser les eaux couvertes de glace; et de surveiller et briser les embâcles afin de prévenir les inondations sur le fleuve Saint-Laurent. Les services du programme contribuent au développement de l'Arctique en transportant des marchandises et des biens aux communautés du Nord et en maintenant une présence canadienne maritime visible dans le Nord. Le programme est offert en coordination avec les programmes de la Garde côtière sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte et sur l'état de préparation des biens à terre, du Service hydrographique du Canada, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et d'Environnement Canada. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Programme 2.5 : Programme d'aquaculture durable

Le Programme d'aquaculture durable a pour objet de contribuer à la durabilité environnementale, économique et sociale du secteur de l'aquaculture canadien. Le secteur aquacole du Canada est assujéti à l'un des cadres réglementaires les plus stricts au monde, qui vise à assurer sa durabilité environnementale. Le mandat réglementaire de Pêches et Océans Canada pour ce programme est tiré de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur le développement de la pêche* et de la *Loi sur les océans*. Le Ministère est l'autorité réglementaire principale en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard. De plus, Pêches et Océans Canada met en œuvre le Programme d'aquaculture durable d'une manière horizontale et intégrée en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, afin d'établir des conditions optimales pour assurer une gestion durable du secteur appuyée sur la science. Le Ministère collabore avec l'industrie, les provinces et les territoires, les groupes autochtones et d'autres intervenants pour assurer le succès et la durabilité à long terme du secteur canadien de l'aquaculture.

Programme 2.6 : Programme de mise en valeur des salmonidés

Le Programme de mise en valeur des salmonidés appuie l'atteinte des objectifs ministériels de gestion des pêches en produisant du saumon aux fins de récolte, d'évaluation des stocks et de conservation. De plus, le Programme de mise en valeur des salmonidés mobilise les communautés, les écoles, les Premières Nations et le public envers l'intendance du saumon au moyen d'activités de renseignement, d'activités communautaires, et de projets de collaboration destinés à restaurer et conserver les habitats essentiels du saumon de la Colombie Britannique et du Yukon. Le Programme contribue économiquement à une pêche au saumon de grande valeur par la production de saumons destinés aux pêches commerciales et récréatives du Pacifique. Grâce à des efforts d'amélioration des principaux stocks, le Programme de mise en valeur des salmonidés aide le Canada à remplir ses obligations d'amélioration découlant du Traité Canada États Unis sur le saumon du Pacifique et favorise l'accès sécuritaire aux marchés internationaux pour les produits du saumon du Canada. Le Programme de mise en valeur des salmonidés collabore étroitement avec le programme de gestion intégrée des pêches, le programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie Britannique et les programmes de santé des animaux aquatiques et de biotechnologie et génomique. De plus, les divers volets du Programme de mise en valeur des salmonidés sont coordonnés avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les administrations municipales.

Programme 2.7 : Engagement à l'échelle internationale

Le programme d'engagement à l'échelle internationale assure aux Canadiens l'accès à des ressources halieutiques gérées à l'échelle internationale, favorise la gestion durable des pêches et la santé des écosystèmes marins sur le plan mondial, et contribue à instaurer une forme de commerce international stable pour le poisson et les produits de la mer canadiens. Le programme fait progresser ses objectifs grâce à des engagements multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'à des stratégies coordonnées avec des partenaires internationaux.

Programme 2.8 : Santé des animaux aquatiques

En collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Ministère assure la prestation du Programme national sur la santé des animaux aquatiques. L'objectif de ce programme est de prévenir l'introduction et la propagation de maladies infectieuses graves d'importance nationale et internationale, et ce, à la fois chez les animaux aquatiques sauvages et d'élevage. Cette mesure de prévention est essentielle pour protéger la santé des ressources aquatiques du Canada ainsi que le marché intérieur et le marché d'exportation en ce qui concerne les poissons et fruits de mer. Du même coup, le Programme national sur la santé des animaux aquatiques augmente la stabilité économique et le potentiel de croissance des industries et des régions qui dépendent de ces ressources. Le Ministère fournit des avis scientifiques, mène des essais diagnostiques et fait de la recherche; ces travaux servent de fondement à la certification de santé des animaux aquatiques et appuient l'exercice des responsabilités fédérales en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur les pêches*. Le programme favorise également la réalisation d'autres programmes de Pêches et Océans Canada, comme le Programme de mise en valeur des salmonidés, le Programme de biotechnologie et de génomique, ainsi que le Programme des sciences de l'aquaculture durable.

Programme 2.9 : Biotechnologie et génomique

Le Ministère doit veiller à ce que ses employés acquièrent les connaissances nécessaires aux fins de la réglementation et de l'évaluation des risques des produits du poisson dérivés des innovations apportées dans les domaines de la biotechnologie et de la génomique. La biotechnologie et la génomique peuvent fournir des techniques de pointe et des stratégies en vue d'assurer le développement durable des ressources aquatiques. Le fait que le Ministère utilise ces outils permet au Canada d'accroître sa capacité de protéger les espèces en péril, de gérer l'ouverture et la fermeture des pêches, de poursuivre les braconniers, d'améliorer les pratiques aquacoles, de limiter les éclosions de maladies et d'assainir les sites contaminés.

Programme 2.10 : Programme d'adaptation au changement climatique

Pêches et Océans Canada contribue à la croissance et à la durabilité de nombreux secteurs maritimes, et la valeur de ses actifs liés aux infrastructures représente des milliards de dollars. Le Ministère doit pouvoir modifier ses décisions et ses activités en fonction des effets des changements climatiques. Le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques permet d'évaluer le risque, d'acquérir des connaissances scientifiques et d'élaborer des outils d'adaptation, ce qui facilite l'intégration de considérations liées aux changements climatiques et de stratégies de gestion adaptative au processus décisionnel du Ministère. Qu'il s'agisse de la gestion des ressources halieutiques, des ports pour petits bateaux ou de la navigation maritime, le processus décisionnel doit tenir compte des changements climatiques pour garantir que le Canada continue à tirer des avantages sociaux et économiques de ses océans et ses eaux continentales. Ce programme n'est qu'un élément d'un programme horizontal beaucoup plus vaste qui comprend neuf ministères fédéraux, y compris Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, et l'Agence de la santé publique du Canada.

Programme 2.11 : Délimitation du territoire

La définition et la description des frontières maritimes du Canada se fondent sur des données hydrographiques et une expertise en géodésie marine. Le Service hydrographique du Canada et les Services océanographiques de Pêches et Océans Canada fournissent des données hydrographiques et nautiques ainsi qu'une expertise en géodésie marine. Les experts techniques du programme définissent la position géographique de toutes les limites et les frontières maritimes des eaux territoriales du Canada et fournissent la preuve de nature géodésique nécessaire à la résolution de différends frontaliers (p. ex., la mer de Beaufort et l'île Hans) et de poursuites résultant de la violation du droit maritime international (p. ex., la pêche étrangère), ainsi que d'autres infractions dans les eaux canadiennes. En faisant reconnaître ces limites et ces frontières à l'échelle internationale, le Canada réussit à affirmer son droit de souveraineté sur les ressources et à assurer la sécurité de ses frontières maritimes. Le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et en 2013, il a présenté à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies (la Commission)

des preuves que des limites extérieures du plateau continental du Canada ont été fixées au-delà de la zone économique exclusive actuelle de 200 milles marins. Cette présentation partielle portait sur le plateau continental étendu de l'Atlantique. Le Canada a également soumis un rapport préliminaire indiquant qu'une demande sur l'Arctique sera présentée lorsque de plus amples données auront été recueillies. Le Ministère collabore étroitement avec Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada et Ressources naturelles Canada afin de préparer la deuxième demande, qui vise à présenter et défendre les preuves que le Canada a soumises à la Commission.

Résultat stratégique 3

Des écosystèmes aquatiques durables.

Programme 3.1 : Conformité et application de la loi

Le programme Conformité et application de la loi assure la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques du Canada ainsi que la protection des espèces en péril, de l'habitat du poisson et des océans. Ce programme repose sur une approche de gestion et d'application des règlements, et utilise un certain nombre d'outils pour atteindre ses objectifs, ce qui inclut la promotion de la conformité aux lois, aux règlements et aux mesures de gestion grâce à l'éducation et à une intendance partagée, la réalisation d'activités de suivi, de contrôle et de surveillance, et la gestion des cas importants et des enquêtes spéciales. Les sous-programmes du Service national du renseignement sur les pêches, du service Activités d'application de la loi et du service Préparation du programme et état de préparation opérationnelle appuient la réalisation des activités d'application de la loi. En outre, ce programme fonctionne en étroite collaboration avec le Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches, la Gendarmerie royale du Canada et divers partenaires nationaux et internationaux, dont l'industrie, pour garantir des pêches paisibles et ordonnées. Il apporte également une contribution importante, avec la Garde côtière canadienne, à la protection de la souveraineté canadienne et aide le ministère de la Défense nationale à cerner les menaces possibles à la sécurité maritime. Il joue aussi un rôle de premier plan avec le Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches, Environnement Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques afin d'assurer la protection du public contre la consommation de produits de la mer contaminés.

Programme 3.2 : Protection des pêches

Le Programme de protection des pêches vise à s'assurer que les pêches commerciales, récréatives et autochtones sont productives et durables. Dans le cadre de ses principales activités opérationnelles, le Programme de protection des pêches est responsable de l'administration des dispositions relatives à la protection des pêches de la *Loi sur les pêches*, y compris la création de lignes directrices et de règlements. Dans le cadre du programme, on procède à l'examen et à l'autorisation des travaux, réalisations et activités proposés qui peuvent avoir des répercussions sur les poissons et leur habitat, on assume des responsabilités législatives en lien avec les régimes fédéraux d'évaluation environnementale, et on met en application l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, concernant l'obligation de consulter à propos de la délivrance d'autorisations. On offre également des conseils scientifiques spécialisés aux ministères gardiens fédéraux afin d'encourager une gestion efficace des sites contaminés par l'intermédiaire du Plan d'action pour les sites contaminés. La durabilité et la productivité continue des pêches commerciales, récréatives et autochtones sont atteintes surtout lorsque les partenaires et les intervenants ayant des intérêts communs travaillent ensemble afin de conserver et de protéger le poisson et l'habitat du poisson. Dans le cadre du Programme de protection des pêches, on a conclu des ententes de partenariat avec certains organismes fédéraux et certaines provinces, leur permettant de mener des examens initiaux des projets pour déterminer s'ils ont besoin de conseils ou s'ils doivent faire l'objet d'un examen par le Programme de protection des pêches, en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives préconise une approche fondée sur le partenariat en offrant du financement aux acteurs des pêches récréatives et aux groupes de conservation qui entreprennent des activités de restauration de l'habitat du poisson. Enfin, le Programme de protection des pêches contribue à la gestion des problèmes liés aux espèces aquatiques envahissantes grâce à la collaboration fédérale-provinciale-territoriale et à l'élaboration d'outils réglementaires visant à prévenir l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes.

Programme 3.3 : Gestion des océans

Le programme de gestion des océans s'appuie sur une approche intégrée et fondée sur des données probantes pour gérer les questions concernant les océans et collaborer avec les autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les groupes autochtones et les intervenants. Fondé sur la science, ce programme relève un certain

nombre de défis qui touchent les océans canadiens, tels que la santé des océans, la perte d'habitat marin, la réduction de la biodiversité et les demandes croissantes d'accès aux espaces et aux ressources océaniques. Le programme recueille, diffuse et examine de l'information sur les répercussions écologiques, sociales et économiques afin d'assurer la protection, la conservation et l'utilisation durables des océans du Canada. Le fondement juridique du programme découle de la *Loi sur les océans* et de la Stratégie de gestion des océans du Canada, laquelle offre au Ministère un cadre pour la gestion des écosystèmes estuariens, côtiers et marins.

Programme 3.4 : Services d'intervention environnementale

La Garde côtière canadienne est l'organisme fédéral responsable de garantir une intervention appropriée lors de tous les déversements provenant de navires ou d'origine inconnue dans les eaux canadiennes et les eaux faisant l'objet d'ententes internationales. Le Programme des services d'intervention environnementale minimise les répercussions des incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique. Par l'entremise de ce programme, la Garde côtière canadienne établit un niveau de préparation et de services d'intervention approprié et uniforme à l'échelle du pays dans les eaux canadiennes. De plus, elle surveille et enquête sur tous les signalements de pollution marine au Canada conjointement avec d'autres ministères fédéraux. Elle entretient également des communications avec les partenaires du programme, dont Transports Canada et Environnement Canada, afin d'assurer une approche uniforme et coordonnée en matière d'intervention dans les cas d'incidents de pollution marine. Le programme État de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière contribue à l'exécution de ce programme. Le programme est offert en collaboration avec d'autres ministères fédéraux en ce qui concerne l'information sur la surveillance et les avis scientifiques, et avec les propriétaires de navire et les organismes d'intervention commerciaux pour appuyer les efforts d'intervention. Le fondement juridique du programme repose sur la *Loi sur les océans*, sur la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, et sur la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Programme 3.5 : Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* est l'outil législatif utilisé par le gouvernement fédéral pour protéger les espèces sauvages en péril inscrites à la liste. Elle définit le processus pour effectuer des évaluations scientifiques sur l'état espèces sauvages, par une organisation indépendante, et pour l'inscription des espèces considérées comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. En outre, la *Loi sur les espèces en péril* comporte des dispositions sur la protection, le rétablissement, et la conservation des espèces sauvages inscrites, de leur résidence et de leur habitat essentiel. Le ministre des Pêches et des Océans est le ministre compétent pour toutes les espèces aquatiques en péril au Canada (sauf ceux se trouvant sur les territoires domaniaux administrés par Parcs Canada). Le programme est géré selon les principes clés énoncés dans la Loi, comme la gérance, l'engagement, la consultation, la coopération, la conformité et l'application de la loi. Ce programme s'appuie sur la recherche scientifique, sociale et économique, ainsi que sur les opinions des intervenants et de la communauté. Ces renseignements permettent ensuite de soutenir l'évaluation et l'inscription des espèces, le rétablissement et la protection des espèces en péril inscrites grâce à des programmes de rétablissement et à des plans d'action et de gestion, la détermination et la protection de l'habitat essentiel de ces espèces, la mise en œuvre de mesures de rétablissement et la production de rapports sur les progrès réalisés. Le Programme sur les espèces en péril aide à améliorer l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques afin que ceux-ci demeurent sains et productifs pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Résultat stratégique 1

Réglementer le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Pêches et des Océans										
-	1 258 375 596	-	-	1 258 375 596	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	215 272 236	-	215 272 236	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	15 363 018	-	15 363 018	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	1 528 644	-	1 528 644	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
			1 150 300	1 150 300		crédit 1 (Environnement)				
			41 426 258	41 426 258		CT, crédit 15 ¹				
			51 593 839	51 593 839		CT, crédit 25 ¹				
			25 000 000	25 000 000		CT, crédit 30 ¹				
			(409 379)	(409 379)		Virement au :				
			(30 000)	(30 000)		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
			(12 994 742)	(12 994 742)		crédit 1 (Industrie)				
						crédit 10				
-	1 258 375 596	232 163 898	105 736 276	1 596 275 770		Total – Crédit 1	1 575 248 652	21 027 118	-	1 342 300 961
-	751 805 774	-	-	751 805 774	5	Dépenses en capital				
-	-	79 887 440	-	79 887 440	5a	Dépenses en capital				
-	-	29 745 946	-	29 745 946	5b	Dépenses en capital				
-	-	350 000	-	350 000	5c	Dépenses en capital				
-	-	-	112 710 012	112 710 012		Virement du CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(1 732 739)	(1 732 739)		Virement au crédit 5 (Services partagés Canada)				
-	751 805 774	109 983 386	110 977 273	972 766 433		Total – Crédit 5	783 924 389	188 842 044	-	792 860 998
-	70 969 884	-	-	70 969 884	10	Subventions et contributions				
-	-	64 265 647	-	64 265 647	10a	Subventions et contributions				
-	-	10 877 675	-	10 877 675	10b	Subventions et contributions				
-	-	850 000	-	850 000	10c	Subventions et contributions				
-	-	-	12 994 742	12 994 742		Virement du crédit 1				
			(68 640)	(68 640)		Virement au :				
			(150 000)	(150 000)		crédit 10 (Environnement)				
						crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	70 969 884	75 993 322	12 776 102	159 739 308		Total – Crédit 10	128 862 428	30 876 880	-	99 552 292
-	119 721 274	17 219 652	(8 603 637)	128 337 289	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	128 337 289	-	-	115 253 587
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne – Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	65 045

3 810 753	–	–	3 307 809	7 118 562	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 005 670	–	3 112 892	2 607 069
–	–	–	1 340	1 340	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	1 340	–	–	24 129
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	14 155
3 810 753	2 200 956 928	435 360 258	224 195 363	2 864 323 302		Total du ministère – Budgétaire	2 620 464 368	240 746 042	3 112 892	2 352 678 236
Office de commercialisation du poisson d'eau douce										
					L30b	Prêts à l'Office et garanties de prêts en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> . Le total de tous montants empruntés par l'Office en vertu de l'autorisation de l'article 16 est limité à 50 000 000 \$ (Net)				
50 000 000	–	–	–	50 000 000			–	–	50 000 000	–
50 000 000	–	–	–	50 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	50 000 000	–
3 810 753	2 200 956 928	435 360 258	224 195 363	2 864 323 302		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 620 464 368	240 746 042	3 112 892	2 352 678 236
50 000 000	–	–	–	50 000 000		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–	50 000 000	–

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	1 616 453 717	1 609 005 932	7 447 785	–
Programme d'aquaculture durable Canada	9 500 358	8 640 732	859 626	–
Affectations bloquées				
Report	9 557 626	–	9 557 626	–
Transfert/réaffectation	8 196 119	–	8 196 119	–
Réduction	481 900	–	481 900	–
Autre	650	–	650	–
Revenus affectés aux dépenses	(47 914 600)	(42 398 012)	(5 516 588)	–
	<i>1 596 275 770</i>	<i>1 575 248 652</i>	<i>21 027 118</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	898 435 609	783 623 128	114 812 481	–
Programme d'aquaculture durable Canada	301 261	301 261	–	–
Affectations bloquées				
Report	62 038 032	–	62 038 032	–
Transfert/réaffectation	1 389 825	–	1 389 825	–
Réduction	10 601 706	–	10 601 706	–
	<i>972 766 433</i>	<i>783 924 389</i>	<i>188 842 044</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	129 891 961	128 862 428	1 029 533	–
Affectations bloquées				
Report	29 003 412	–	29 003 412	–
Réduction	263 525	–	263 525	–
Autre	580 410	–	580 410	–
	<i>159 739 308</i>	<i>128 862 428</i>	<i>30 876 880</i>	–
Montants législatifs	135 541 791	132 428 899	–	3 112 892
Total du portefeuille ministériel	2 864 323 302	2 620 464 368	240 746 042	3 112 892

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Pêches et des Océans												
État de préparation opérationnelle de la flotte	431 873 614	429 208 120	516 495 711	405 332 757	576 824	576 800	21 987 400	19 321 906	926 958 749	815 795 771	–	–
État de préparation des actifs terrestres	105 165 643	101 673 124	72 375 574	67 936 640	–	–	12 423 200	10 915 835	165 118 017	158 693 929	–	–
Produits et services hydrographiques	40 937 623	40 937 623	3 495 364	3 228 282	242 821	241 219	–	–	44 675 808	44 407 124	–	–
Services de recherche et sauvetage	36 153 137	36 153 138	4 013 763	2 138 921	6 361 000	6 311 000	–	–	46 527 900	44 603 059	–	–
Services de communications et de trafic maritimes	43 659 657	43 615 357	4 753 447	188 567	–	–	44 300	–	48 368 804	43 803 924	–	–
Prévisions océaniques	18 825 313	18 825 312	2 868 332	2 845 511	632 172	609 848	–	–	22 325 817	22 280 671	–	–
Collège de la Garde côtière canadienne	21 106 326	19 438 794	1 100	1 100	–	–	1 700 000	42 700	19 407 426	19 397 194	–	–
Sécurité maritime	9 660 619	9 660 619	543 684	15 545	–	–	–	–	10 204 303	9 676 164	–	–
Ports pour petits bateaux	55 803 136	50 803 161	182 906 444	156 903 455	3 375 820	3 375 819	–	–	242 085 400	211 082 435	–	–
Gestion intégrée des pêches	167 526 675	167 499 214	4 509 818	4 390 705	19 671 664	13 291 249	–	–	191 708 157	185 181 168	–	–
Stratégies et gouvernance autochtones	19 552 606	19 552 606	3 000	3 000	87 020 892	71 756 736	–	–	106 576 498	91 312 342	–	–
Navigation maritime	67 806 944	67 806 945	7 711 139	4 569 813	–	–	11 759 700	12 117 571	63 758 383	60 259 187	–	–
Programme d'aquaculture durable	28 046 527	27 743 002	575 585	449 466	1 028 226	1 006 018	–	–	29 650 338	29 198 486	–	–
Programme de mise en valeur des salmonidés	29 472 973	29 472 973	403 000	–	2 072 318	1 491 908	–	–	31 948 291	30 964 881	–	–
Engagement à l'échelle internationale	16 810 016	16 810 016	37 000	35 850	512 832	351 009	–	–	17 359 848	17 196 875	–	–
Santé des animaux aquatiques	6 930 210	6 930 210	812 204	812 204	–	–	–	–	7 742 414	7 742 414	–	–
Biotechnologie et génomique	3 532 489	3 532 489	15 000	11 925	–	–	–	–	3 547 489	3 544 414	–	–
Programme d'adaptation au changement climatique	2 895 965	2 895 965	–	–	–	–	–	–	2 895 965	2 895 965	–	–
Délimitation du territoire	888 900	888 900	–	–	–	–	–	–	888 900	888 900	–	–
Conformité et application de la loi	111 849 789	111 840 851	2 680 367	2 099 483	–	–	–	–	114 530 156	113 940 334	–	–
Protection des pêches	60 346 447	60 345 910	4 872 104	2 011 376	28 012 237	22 134 782	–	–	93 230 788	84 492 068	–	–
Gestion des océans	65 344 535	65 343 042	3 165 980	3 165 980	6 418 559	6 367 120	–	–	74 929 074	74 876 142	–	–
Services d'intervention environnementale	36 178 937	34 247 739	3 526 070	125 398	1 035 000	1 035 000	–	–	40 740 007	35 408 137	–	–
Espèces en péril	20 889 153	20 886 000	126 000	115 715	92 920	92 920	–	–	21 108 073	21 094 635	–	–
Services internes	378 474 927	363 964 453	156 875 747	127 542 696	2 686 023	221 000	–	–	538 036 697	491 728 149	–	–
Total partiel	1 779 732 161	1 750 075 563	972 766 433	783 924 389	159 739 308	128 862 428	47 914 600	42 398 012	2 864 323 302	2 620 464 368	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(47 914 600)	(42 398 012)	–	–	–	–	(47 914 600)	(42 398 012)	–	–	–	–
Total du ministère	1 731 817 561	1 707 677 551	972 766 433	783 924 389	159 739 308	128 862 428	–	–	2 864 323 302	2 620 464 368	–	–
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	50 000 000	–
Total du portefeuille ministériel	1 731 817 561	1 707 677 551	972 766 433	783 924 389	159 739 308	128 862 428	–	–	2 864 323 302	2 620 464 368	50 000 000	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Pêches et des Océans									
Subventions									
–	500 000	–	1 055 000	1 555 000	Programme de subvention globale pour la disposition de ports pour petits bateaux	1 555 000	–	–	3 400 000
–	500 000	–	(279 000)	221 000	Subventions pour l'aliénation des phares excédentaires	221 000	–	–	455 000
–	245 500	–	1 500 000	1 745 500	Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	163 296	1 582 204	–	201 308
–	100 000	–	(100 000)	–	Subvention pour supporter les groupes autochtones dans les négociations de mesures de conservation	–	–	–	–
–	–	–	1 225 555	1 225 555	Programme d'urgence d'aide liée aux conditions des glaces à l'intention des pêcheurs commerciaux de la côte Est	1 224 683	872	–	–
–	1 345 500	–	3 401 555	4 747 055	Total – Subventions	3 163 979	1 583 076	–	4 056 308
Contributions									
–	27 002 530	42 053 160	(1 430 152)	67 625 538	Contributions à l'appui d'une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, aux ententes de gestion des pêches coopératives et aux consultations liées aux ententes de pêches des Autochtones	52 049 909	15 575 629	–	45 679 412
–	15 882 140	903 582	3 235 044	20 020 766	Contributions en vertu du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques	19 883 727	137 039	–	21 611 394
–	10 000 000	–	(679 251)	9 320 749	Contributions à l'appui du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives	8 956 715	364 034	–	9 840 246
–	6 021 000	300 000	263 424	6 584 424	Ententes de contributions pour permettre aux associations liées à la Garde côtière auxiliaire canadienne de procéder à des activités autorisées relatives aux opérations de recherche et de sauvetage en mer, de la prévention de recherche et de sauvetage en mer et d'autres activités liées à la sécurité	6 534 400	50 024	–	5 521 000
–	5 220 000	6 260 000	4 127 581	15 607 581	Programme de contribution aux sciences marines et d'eaux douces	15 432 471	175 110	–	4 273 033
–	1 544 728	–	106 994	1 651 722	Contributions à l'appui du Programme de contribution à la recherche universitaire afin de soutenir le perfectionnement et la recherche universitaire relativement aux priorités scientifiques	1 651 605	117	–	2 300 368
–	962 000	–	1 122 880	2 084 880	Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	1 504 470	580 410	–	1 586 277
–	750 000	1 000 000	(715 000)	1 035 000	Programme volontaire pour les bateaux des collectivités autochtones	1 035 000	–	–	–
–	500 000	100 000	1 205 821	1 805 821	Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux	1 805 819	2	–	1 090 919

–	500 000	–	692 400	1 192 400	Programme de Fonds d'aide financière aux participants pour les examens liés aux poissons, à leur habitat et à la navigation	1 000 690	191 710	–	2 058 553
–	495 000	2 070 000	926 268	3 491 268	Contribution visant à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de conservations	3 440 165	51 103	–	40 763
–	485 486	–	396 022	881 508	Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	790 207	91 301	–	1 239 719
–	261 500	–	–	261 500	Contribution au Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon en vue de mettre en œuvre les responsabilités qui se rapportent aux règlements des revendications territoriales globales	261 500	–	–	254 300
–	–	15 000 000	–	15 000 000	Fonds de restauration de l'habitat côtier	9 679 316	5 320 684	–	–
–	–	166 580	(116 580)	50 000	Programme de participation et de contribution financière à la formation et aux exercices	50 000	–	–	–
–	–	6 940 000	(4 075)	6 935 925	Contribution à l'appui du secteur des pêches et des fruits de mer du Canada atlantique	202 494	6 733 431	–	–
–	–	450 000	92 920	542 920	Contributions à l'appui du Programme sur les espèces aquatiques envahissantes	541 918	1 002	–	–
–	–	750 000	150 251	900 251	Contributions pour soutenir l'adoption de technologies propres au sein de l'industrie de l'aquaculture et des pêches par l'entremise du Programme d'adoption des technologies propres pour les pêches et l'aquaculture	878 043	22 208	–	–
–	69 624 384	75 993 322	9 374 547	154 992 253	Total – Contributions	125 698 449	29 293 804	–	95 495 984
–	70 969 884	75 993 322	12 776 102	159 739 308	Total du portefeuille ministériel	128 862 428	30 876 880	–	99 552 292

Détails des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Pêches et des Océans			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
État de préparation opérationnelle de la flotte			
Droits des services de déglacage	9 318 300	2 797 332	3 473 308
Droits des services maritimes	12 669 100	16 524 574	13 089 806
	21 987 400	19 321 906	16 563 114
État de préparation des actifs terrestres			
Droits des services de déglacage	2 053 000	372 759	765 233
Droits des services maritimes	10 370 200	10 543 076	10 714 607
	12 423 200	10 915 835	11 479 840
Services de communications et de trafic maritimes			
Radiotéléphonie de la Garde côtière	44 300	–	–
Collège de la garde côtière canadienne			
	1 700 000	42 700	101 975
Navigation maritime			
Droits des services maritimes	4 750 400	4 175 636	4 889 957
Droits des services de déglacage	2 409 300	2 118 870	914 217
Droits de tonnage pour les services de dragage d'entretien dans le chenal maritime du Saint-Laurent	4 600 000	5 823 065	6 722 854
	11 759 700	12 117 571	12 527 028
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	47 914 600	42 398 012	40 671 957

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Pêches et des Océans		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6 570 934	3 274 788
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	3 341 816	3 214 353
	9 912 750	6 489 141
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges		
Permis	37 989 351	34 916 723
Concessions ostréicoles	250 279	264 448
Permis de transfert de technologie	2 697 268	1 764 540
Enregistrements des bateaux et des pêcheurs	3 548 033	3 944 243
Ports pour petits bateaux		
Baux, droits d'amarrage et droits de quaiage	971 211	1 227 739
Permis	11 177	1 625
Autres revenus d'amarrage	–	300
	45 467 319	42 119 618
Services de nature non réglementaire		
Location de terrains, bâtiments, véhicules et machines	461 904	497 882
Divers	192 467	192 622
Revenus disponibles pour être dépensés – Revenus tirés d'une activité de crédit net – Facture		
Services de déglacage	4 920 112	4 603 190
Droits des services maritimes	30 489 437	29 431 606
Droits pour les services de dragage d'entretien basé sur la jauge	5 772 073	6 324 531
Collège de la Garde côtière canadienne	37 500	105 000
Divers	78 840	76 640
	41 952 333	41 231 471
Ventes de biens et de produits d'information		
Produits des ventes de publications	655 065	908 362
Divers	–	5 220
	655 065	913 582
	88 074 717	84 264 671
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
	3 307 809	3 968 055
Revenus divers		
Gain net de change	1 340 910	–
Produit de l'aliénation des biens immobiliers	23 776	494 148
Saisies et confiscations	560 673	223 119

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Amendes	2 749 260	(937 849)
Activités d'intervention en lien à la pollution par les hydrocarbures	753 493	3 422 132 ¹
Divers	1 271 372	588 529 ¹
	6 699 484	3 790 079
Total du portefeuille ministériel	107 994 760	98 511 946

¹ Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 20

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Ressources naturelles

Ministère des Ressources naturelles

Énergie atomique du Canada, Limitée

**Commission canadienne de sûreté
nucléaire**

Office national de l'énergie

Administration du pipe-line du Nord

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique, description des programmes ou responsabilités essentielles.....	468
Sommaire du portefeuille ministériel.....	474
Détail budgétaire par affectation.....	477
Programmes/Responsabilités essentielles	479
Paievements de transfert.....	481
Détail des montants disponibles pour être dépensés	484
Revenus	485

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère des Ressources naturelles**Résultat stratégique 1**

Les secteurs des ressources naturelles canadiens sont concurrentiels à l'échelle mondiale.

Programme 1.1 : Programmes législatifs – zones extracôtières de l'Atlantique

Par le biais de ce programme, Ressources naturelles Canada surveille et facilite la mise en œuvre des accords de versement de paiements et des paiements de transfert en vertu des lois de mise en œuvre sur les hydrocarbures extracôtières de l'Atlantique. Le programme comprend les programmes de paiements de transfert suivants: Office Canada-Terre-Neuve-Labrador des hydrocarbures extracôtières; Paiement au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures; Paiements au Compte néo-écossais des recettes extracôtières; Règlement portant sur les paiements rectificatifs à l'égard de parts de la Couronne-Nouvelle-Écosse et Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtières.

Programme 1.2 : Innovation menant à de nouveaux produits et procédés

Optimiser l'utilisation des ressources naturelles canadiennes ainsi que les procédés par lesquels elles sont exploitées améliorerait la productivité et la compétitivité des secteurs des ressources naturelles. L'objectif de ce programme est d'optimiser la productivité et la compétitivité en encourageant l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés et la création de nouveaux produits. Ces objectifs sont réalisés par le biais des activités de recherche et développement et par le soutien apporté à ce genre d'activités, ainsi que par la fourniture de cadres et de politiques et l'offre de démonstrations se rapportant aux nouvelles applications et technologies et aux nouveaux procédés et produits.

Programme 1.3 : Investissement dans les secteurs des ressources naturelles

Investir dans l'exploitation des ressources naturelles est coûteux et risqué en raison des incertitudes inhérentes à la viabilité économique potentielle des projets de ressources naturelles. Il existe de nombreux facteurs à prendre en compte dans la décision d'élaborer ou non un projet de ressources naturelles. Dans certains cas, le manque d'information peut nuire à la capacité des investisseurs ou des sociétés d'évaluer correctement les possibilités. L'objectif de ce programme est d'encourager l'investissement dans les secteurs des ressources naturelles en faisant mieux connaître les possibilités, les règlements et les obligations à l'industrie. Les avantages attendus d'un investissement pourront ainsi être mieux évalués et une comparaison pourra par la suite être faite selon le coût et les risques, permettant la prise de décisions d'investissement plus exhaustives. Cet objectif est réalisé en fournissant du financement et en communiquant de l'information sur les facteurs qui déterminent la viabilité économique potentielle des projets de ressources naturelles.

Programme 1.4 : Accès au marché et diversification

Les secteurs des ressources naturelles du Canada font face à deux obstacles importants à l'accès au marché et à la diversification: 1) les obstacles commerciaux et politiques; 2) le manque de connaissances sur les produits des ressources naturelles du Canada et le manque de confiance du public. Ce programme vise à éliminer ces obstacles et à soutenir la création et le développement de marchés des produits canadiens des ressources naturelles en mettant de l'information à la disposition des Canadiens, en appuyant les négociations sur la réduction des obstacles commerciaux et en veillant à ce que la réglementation soit à jour. Cela aide à maintenir l'accès des secteurs des ressources naturelles aux marchés actuels et à accroître leur accès à de nouveaux segments de marché.

Résultat stratégique 2

Les secteurs des ressources naturelles et les consommateurs sont respectueux de l'environnement.

Programme 2.1 : Innovation technologique

La Science et Technologie est primordiale pour relever les défis que rencontrent les secteurs des ressources naturelles dans l'exploitation responsable. Par l'entremise de ce programme, Ressources naturelles Canada encourage les secteurs universitaire, industriel et public à effectuer des recherches, ainsi qu'à élaborer et à faire la démonstration d'options innovantes afin de faire face aux enjeux. Cet objectif est atteint par la production et la diffusion de connaissances scientifiques, ainsi que par le développement et la démonstration de nouvelles technologies.

Programme 2.2 : Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone

Les marchés de l'énergie du Canada sont définis par les décisions des consommateurs et des producteurs d'énergie. Cependant, il existe plusieurs obstacles à l'adoption des pratiques écoénergétiques et à la mise en œuvre de sources à plus faible émission de carbone, entre autres un manque de connaissance des options disponibles et de leurs avantages, une capacité d'adoption insuffisante (en raison par exemple des cadres de réglementation, des codes et des normes) et le risque financier. L'objectif de ce programme est de surmonter ces obstacles en encourageant les consommateurs et les producteurs à adopter des technologies, des produits, des services et des pratiques énergétiques plus propres et efficaces et en leur donnant la possibilité de le faire. Cet objectif est réalisé au moyen d'activités d'information et de sensibilisation, d'incitations ciblées et d'interventions d'ordre réglementaire qui suivent le rythme des changements technologiques.

Programme 2.3 : Gestion responsable des ressources naturelles

Une meilleure connaissance des risques pour l'environnement et des pratiques respectueuses de l'environnement contribue à prévenir et à réduire les impacts environnementaux de l'exploitation passée, présente et future des ressources naturelles. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux ministères, aux organismes de réglementation et à l'industrie d'évaluer ces impacts, et d'exploiter, de surveiller et de maintenir les ressources de façon responsable. Ces objectifs sont atteints par la prestation d'évaluations et de connaissances fondées sur des données scientifiques fiables.

Résultat stratégique 3

Les Canadiens ont l'information nécessaire pour gérer leurs terres et leurs ressources naturelles, et sont protégés contre les risques associés.

Programme 3.1 : Protection des Canadiens et des ressources naturelles

L'exploitation des ressources naturelles et les changements qui surviennent dans l'environnement comportent des risques pour la santé des humains, des ressources naturelles et de l'infrastructure. L'objectif de ce programme est de permettre aux autres ministères, aux collectivités et au secteur privé de gérer ces risques. Ressources naturelles Canada atteint cet objectif en fournissant la réglementation et les connaissances nécessaires, en s'acquittant des responsabilités prévues par la loi et en s'assurant que la capacité appropriée est en place.

Programme 3.2 : Information sur la masse terrestre

Les secteurs public, universitaire et privé, ainsi que la population canadienne, s'appuient sur de l'information complète, à jour et accessible sur la masse terrestre pour prendre des décisions socioéconomiques et environnementales éclairées. Ce programme offre un accès libre au cadre fondamental et au système d'information géomatique du Canada, y compris le positionnement tridimensionnel exact, des images satellites à haute résolution et autres produits de télédétection, des levés officiels (frontières), des services de cartographie et d'autres applications d'analyse. De plus, il fournit du soutien logistique dans le Nord et une surveillance réglementaire d'un cadre robuste de système de propriété des terres du Canada.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Énergie atomique du Canada, Limitée**Résultat stratégique 1**

Être le principal fournisseur mondial de produits et de services nucléaires. Protéger la santé et la sécurité du public, de notre personnel et de l'environnement. Réduire au minimum les obligations liées aux déchets nucléaires pour les générations futures.

Programme 1.1 : Installations et activités nucléaires

Ce programme appuie les opérations d'Énergie atomique du Canada, Limitée et exige des installations importantes telles que des réacteurs, des circuits expérimentaux, des cellules chaudes et des installations de gestion des déchets.

Programme 1.2 : Affaires commerciales

Commercialisation totale de la vente de produits et services nucléaires. Les activités commerciales utilisent la recherche et développement selon le principe du recouvrement intégral des coûts et génèrent des recettes qui sont redonnées à l'entreprise. Les profits commerciaux permettent de financer tout d'abord la plate-forme nucléaire (y compris les laboratoires nationaux de recherche à Chalk River), mais aussi la mise au point des technologies du nouveau réacteur, y compris le réacteur Canada Deutérium Uranium avancé de la nouvelle génération. Les différents secteurs d'activités et les services et produits connexes offrent aux clients des solutions d'affaires innovatrices et rentables. Ces ventes, dirigées principalement vers les centrales nucléaires, permettent d'optimiser la production d'une énergie sécuritaire et sûre à l'échelle internationale. L'énergie nucléaire est un élément essentiel de la solution visant à améliorer la qualité de l'air et les changements climatiques partout dans le monde.

Programme 1.3 : Recherche et développement

Activités de recherche et développement entreprises pour maintenir et améliorer l'expertise scientifique et technologique du Canada, pour appuyer la production d'une électricité écologique et rentable par les réacteurs Canada Deutérium Uranium, ainsi que pour les autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire telles que la médecine nucléaire. Plus particulièrement, cela occasionne le maintien de la propriété intellectuelle développée au cours des 60 dernières années, incluant les connaissances de base relatives aux matières, à la physique des réacteurs, à la chimie, aux composants critiques, à l'irradiation et à l'environnement, et pouvant avoir une incidence sur la sûreté, l'obtention de permis et la base de conception de la technologie Canada Deutérium Uranium.

Programme 1.4 : Déclassement et gestion des déchets

Les programmes de déclassement et de gestion des déchets devront se poursuivre dans les établissements d'Énergie atomique du Canada, Limitée pendant les 70 à 100 prochaines années au moins. Les responsabilités aux établissements d'Énergie atomique du Canada, Limitée émanent de différentes sources, y compris les activités en temps de guerre, les déchets provenant des universités, des installations médicales, des entreprises du gouvernement et de l'industrie situées partout au Canada, et d'une variété de programmes de recherche et développement réalisés pour appuyer le programme nucléaire canadien. Les activités assurent le stockage et la surveillance des déchets nucléaires, le déclassement et le démantèlement des installations excédentaires, ainsi que la réalisation des projets de restauration de l'environnement. La portée de ces travaux comprend également la gestion opérationnelle des installations qui ont été transférées au déclassement.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Résultat stratégique 1

Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et un public informé sur l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada.

Programme 1.1 : Réacteurs nucléaires

Le programme régleme les installations associées à l'énergie nucléaire (centrales nucléaires et réacteurs de recherche) dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme régleme toutes les étapes du cycle de vie des réacteurs nucléaires de puissance et des réacteurs de recherche, de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement de l'installation et à l'abandon du site une fois les activités commerciales terminées. Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité qui s'inscrivent dans ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation du présent programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

Programme 1.2 : Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics

Le programme vise à informer la population canadienne, dont les titulaires canadiens de permis nucléaires, les fournisseurs, la communauté universitaire, des groupes d'intérêts particuliers, des groupes autochtones, d'autres ministères, d'autres gouvernements et des organisations internationales, que les installations et activités nucléaires sont utilisées de manière sûre et en conformité avec les exigences réglementaires et les données scientifiques et techniques les plus pertinentes. L'exécution du programme passe par le processus de génération de données scientifiques et techniques, l'institutionnalisation des données contenues dans le cadre de réglementation et la diffusion de l'information au moyen de divers canaux et de diverses pratiques de mobilisation.

Programme 1.3 : Substances nucléaires et équipement réglementé

Le programme fournit aux Canadiens l'assurance que les substances nucléaires et l'équipement réglementé sont réglementés afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Commission canadienne de sûreté nucléaire délivre des certificats pour la conception des appareils à rayonnement et de l'équipement réglementé afin de veiller à leur utilisation sécuritaire et délivre des permis pour la manutention et l'utilisation sécuritaires des substances nucléaires, des appareils à rayonnement et de l'équipement réglementé. De plus, la Commission canadienne de sûreté nucléaire accrédite les opérateurs d'équipement de gammagraphie, qui doivent posséder une accréditation afin de pouvoir utiliser les appareils d'exposition, ainsi que certains responsables de la radioprotection. La Commission canadienne de sûreté nucléaire surveille les activités réglementées pour assurer la sécurité des travailleurs et du grand public, et pour protéger l'environnement. Les permis délivrés sont classés en fonction du genre d'activité

autorisée, des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés, ainsi que des risques associés. Les activités réglementées pour lesquelles des permis sont délivrés se rapportent à quatre groupes distincts : médical, industriel, commercial et universitaire et recherche. Chacun de ces groupes manipule et utilise des substances nucléaires et de l'équipement réglementé dans le cadre de son travail. La Commission canadienne de sûreté nucléaire réalise des activités de vérification de la conformité dans le but de surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires. Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité associées à ce programme sont toutes gérées à l'aide d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'activité réglementée. Les résultats des activités de réglementation associées à ce programme sont régulièrement communiqués au public et à d'autres parties intéressées. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans l'optique d'une amélioration continue.

Programme 1.4 : Cycle du combustible nucléaire

Le programme réglemente les installations associées au cycle du combustible nucléaire (mines et usines de concentration d'uranium, installations de traitement nucléaire et installations de gestion des déchets nucléaires), dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie de ces installations, de la préparation de l'emplacement à la construction, à l'exploitation et au déclassement (ou la gestion à long terme dans le cas de certaines installations de gestion des déchets nucléaires). Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité rattachées à ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation du présent programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui se fonde sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

Programme 1.5 : Non-prolifération nucléaire

Le programme fournit au public canadien et à la communauté internationale l'assurance que le développement, la production et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés sont sûrs et sécuritaires et conformes aux mesures de contrôle ainsi qu'aux obligations et aux engagements internationaux convenus par le Canada, dont ceux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le cadre de son mandat, la Commission canadienne de sûreté nucléaire met en œuvre des mesures de contrôle qui respectent la non-prolifération nucléaire, notamment des accords nationaux et internationaux, les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et des évaluations et des autorisations pour l'importation et l'exportation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés (technologie).

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Office national de l'énergie

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Processus décisionnel

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention du gouverneur en conseil à l'égard de demandes, ce qui comprend la réalisation d'évaluations environnementales, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles. Les demandes concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes

internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Responsabilité essentielle 1.2 : Surveillance de la sécurité de l'environnement

Fixer des attentes réglementaires pour les sociétés réglementées par l'Office national de l'énergie et veiller à l'exécution tout le long du cycle de vie des activités liées à l'énergie – de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation. Les activités concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Responsabilité essentielle 1.3 : Information sur l'énergie

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Responsabilité essentielle 1.4 : Mobilisation

Mener des activités d'engagement auprès des parties prenantes et des Autochtones relativement à des sujets qui concernent le mandat et le rôle de l'Office national de l'énergie, au-delà de la participation relative aux projets précis.

Responsabilité essentielle 1.5 : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Administration du pipe-line du Nord

Résultat stratégique 1

S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficace et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

Programme 1.1 : Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska

Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Ressources naturelles										
-	496 759 758	-	-	496 759 758	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	1 580 875	-	1 580 875	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	16 210 451	-	16 210 451	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	1 096 567	-	1 096 567	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	2 446 290	2 446 290		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-	60 000	60 000		crédit 1 (Transports)				
-	-	-	16 916 936	16 916 936		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	24 104 691	24 104 691		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	12 639 100	12 639 100		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(30 000)	(30 000)		crédit 1 (Industrie)				
-	-	-	(949 000)	(949 000)		crédit 10				
-	496 759 758	18 887 893	55 188 017	570 835 668		Total – Crédit 1	556 633 185	14 202 483	-	522 006 206
5										
-	55 781 300	-	-	55 781 300		Dépenses en capital				
Virement du :										
-	-	-	737 387	737 387		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	12 663 796	12 663 796		CT, crédit 33 ¹				
-	55 781 300	-	13 401 183	69 182 483		Total – Crédit 5	51 020 288	18 162 195	-	75 060 056
10										
-	324 921 046	-	-	324 921 046		Subventions et contributions				
-	-	7 000 000	-	7 000 000	10a	Subventions et contributions				
-	-	18 165 000	-	18 165 000	10b	Subventions et contributions				
-	-	62 739 075	-	62 739 075	10c	Subventions et contributions				
Virement du :										
-	-	-	949 000	949 000		crédit 1				
-	-	-	100 000	100 000		crédit 1 (Office national de l'énergie)				
-	-	-	36 500	36 500		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
-	324 921 046	87 904 075	1 085 500	413 910 621		Total – Crédit 10	381 082 400	32 828 221	-	234 070 491
-	53 401 693	1 190 874	(1 834 264)	52 758 303	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	52 758 303	-	-	51 190 695
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Ministre des Ressources naturelles – Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
-	387 366 755	-	(140 631 816)	246 734 939	(S)	Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôticières	246 734 939	-	-	455 431 601
-	6 623 774	-	268 692 899	275 316 673	(S)	Paiements au compte des recettes extracôticières de la Nouvelle-Écosse	275 316 673	-	-	12 960 118

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Administration du pipe-line du Nord										
–	465 000	–	–	465 000	1	Dépenses du programme	221 805	243 195	–	250 994
–	29 830	–	(25 829)	4 001	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 001	–	–	3 337
–	–	–	5 315 360	5 315 360	(S)	Païement en vertu de l'article 24(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	5 315 360	–	–	–
–	494 830	–	5 289 531	5 784 361		Total de l'organisme – Budgétaire	5 541 166	243 195	–	254 331
15 411 946	2 528 256 886	115 355 740	212 042 400	2 871 066 972		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 642 014 676	216 976 167	12 076 129	2 364 129 093

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
 Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
 Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
 Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	600 717 877	575 142 625	25 575 252	–
Commission d'établissement de soldats – Manitoba.....	490 352	490 352	–	–
Commission de la frontière internationale – Section canadienne.....	1 736 349	1 671 362	64 987	–
Affectations bloquées				
Report	872 670	–	872 670	–
Transfert/réaffectation	139 420	–	139 420	–
Revenus affectés aux dépenses	(33 121 000)	(20 671 154)	(12 449 846)	–
	570 835 668	556 633 185	14 202 483	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	61 854 890	50 983 295	10 871 595	–
Commission de la frontière internationale – Section canadienne.....	40 610	36 993	3 617	–
Affectations bloquées				
Report	7 198 000	–	7 198 000	–
Transfert/réaffectation	88 983	–	88 983	–
	69 182 483	51 020 288	18 162 195	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	395 443 121	381 082 400	14 360 721	–
Affectations bloquées				
Report	18 467 500	–	18 467 500	–
	413 910 621	381 082 400	32 828 221	–
Montants législatifs	585 238 394	577 516 342	–	7 722 052
	1 639 167 166	1 566 252 215	65 192 899	7 722 052
Énergie atomique du Canada, Limitée				
Crédit 1 – Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État.....	801 297 724	709 388 740	91 908 984	–
Budget en capital	165 300 001	117 206 260	48 093 741	–
Affectations bloquées				
Report	4 757 438	–	4 757 438	–
	971 355 163	826 595 000	144 760 163	–

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commission canadienne de sûreté nucléaire				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	40 696 145	39 020 262	1 675 883	–
Subventions et contributions	2 931 261	2 603 778	327 483	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	49 713	–	49 713	–
	43 677 119	41 624 040	2 053 079	–
Montants législatifs	112 512 844	108 169 265	81	4 343 498
	156 189 963	149 793 305	2 053 160	4 343 498
Office national de l'énergie				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	83 910 228	82 824 757	1 085 471	–
Subventions et contributions	5 364 067	2 476 558	2 887 509	–
Coûts associés à la traduction (décision Devinat).....	343 455	201 643	141 812	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	611 908	–	611 908	–
	90 229 658	85 502 958	4 726 700	–
Montants législatifs	8 340 661	8 330 032	50	10 579
	98 570 319	93 832 990	4 726 750	10 579
Administration du pipe-line du Nord				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	455 000	221 805	233 195	–
Subventions et contributions	10 000	–	10 000	–
	465 000	221 805	243 195	–
Montants législatifs	5 319 361	5 319 361	–	–
	5 784 361	5 541 166	243 195	–
Total du portefeuille ministériel	2 871 066 972	2 642 014 676	216 976 167	12 076 129

Programmes/Responsabilités essentielles

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Ressources naturelles												
Programmes législatifs – zones extracôtières de l'Atlantique	–	–	–	–	524 634 823	524 634 823	–	–	524 634 823	524 634 823	–	–
Innovation menant à de nouveaux produits et procédés	51 546 710	51 521 056	6 570 723	4 781 201	64 387 245	64 264 014	2 700 000	2 059 856	119 804 678	118 506 415	–	–
Investissement dans les secteurs des ressources naturelles	69 833 129	69 828 337	7 625 378	7 372 236	2 377 000	1 875 853	797 000	38 297	79 038 507	79 038 129	–	–
Accès au marché et diversification	49 404 732	46 637 940	5 048 072	1 968 920	28 544 974	20 693 447	175 000	106 657	82 822 778	69 193 650	–	–
Innovation technologique	135 557 465	126 048 094	10 245 664	10 233 953	118 905 355	102 769 457	20 229 000	11 291 949	244 479 484	227 759 555	–	–
Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone	47 766 370	46 365 860	2 615 000	739 879	198 139 977	190 135 944	151 000	–	248 370 347	237 241 683	–	–
Gestion responsable des ressources naturelles	30 974 442	30 619 428	1 795 283	1 721 198	15 000	15 000	543 500	115 379	32 241 225	32 240 247	–	–
Protection des Canadiens et des ressources naturelles	69 351 408	68 028 111	15 138 827	11 612 082	1 491 070	1 278 685	8 032 000	7 880 870	77 949 305	73 038 008	–	–
Information sur la masse terrestre	68 909 192	59 781 950	6 640 494	6 496 383	50 000	50 000	5 712 077	4 754 830	69 887 609	61 573 503	–	–
Services internes	146 560 868	137 057 207	13 503 042	6 094 436	–	–	125 500	125 441	159 938 410	143 026 202	–	–
Total partiel	669 904 316	635 887 983	69 182 483	51 020 288	938 545 444	905 717 223	38 465 077	26 373 279	1 639 167 166	1 566 252 215	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(38 465 077)	(26 373 279)	–	–	–	–	(38 465 077)	(26 373 279)	–	–	–	–
Total du ministère	631 439 239	609 514 704	69 182 483	51 020 288	938 545 444	905 717 223	–	–	1 639 167 166	1 566 252 215	–	–
Énergie atomique du Canada, Limitée	811 055 162	826 595 000	160 300 001	–	–	–	–	–	971 355 163	826 595 000	–	–
Commission canadienne de sûreté nucléaire												
Réacteurs nucléaires	44 147 591	46 375 052	–	–	–	–	–	–	44 147 591	46 375 052	–	–
Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics	26 333 818	24 485 456	–	–	2 931 261	2 603 778	–	–	29 265 079	27 089 234	–	–
Substances nucléaires et équipement réglementé	19 496 085	13 452 249	–	–	–	–	–	–	19 496 085	13 452 249	–	–
Cycle du combustible nucléaire	11 227 829	10 847 005	–	–	–	–	–	–	11 227 829	10 847 005	–	–
Non-prolifération nucléaire	6 602 765	4 920 301	–	–	–	–	–	–	6 602 765	4 920 301	–	–
Services internes	45 450 614	47 109 464	–	–	–	–	–	–	45 450 614	47 109 464	–	–
Total du ministère	153 258 702	147 189 527	–	–	2 931 261	2 603 778	–	–	156 189 963	149 793 305	–	–

Programmes/Responsabilités essentielles – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Office national de l'énergie												
Processus décisionnel	26 189 244	21 817 291	–	–	5 364 067	2 476 558	–	–	31 553 311	24 293 849	–	–
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	31 877 647	23 004 346	–	–	–	–	–	–	31 877 647	23 004 346	–	–
Information sur l'énergie	8 311 633	10 444 458	–	–	–	–	–	–	8 311 633	10 444 458	–	–
Mobilisation	4 640 405	4 898 235	–	–	–	–	–	–	4 640 405	4 898 235	–	–
Services internes	22 187 323	31 192 102	–	–	–	–	–	–	22 187 323	31 192 102	–	–
Total de l'organisme	93 206 252	91 356 432	–	–	5 364 067	2 476 558	–	–	98 570 319	93 832 990	–	–
Administration du pipe-line du Nord												
Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska	5 774 361	5 541 166	–	–	10 000	–	–	–	5 784 361	5 541 166	–	–
Total de l'organisme	5 774 361	5 541 166	–	–	10 000	–	–	–	5 784 361	5 541 166	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 694 733 716	1 680 196 829	229 482 484	51 020 288	946 850 772	910 797 559	–	–	2 871 066 972	2 642 014 676	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Ressources naturelles									
Subventions									
–	1 823 000	115 000	999 823	2 937 823	Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, au développement et à la promotion des activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Ministère	2 890 322	47 501	–	1 685 996
–	800 000	–	(128 750)	671 250	Subventions à l'appui du programme Géocartographie de l'énergie et des minéraux	639 653	31 597	–	800 000
–	600 000	–	–	600 000	Subventions à l'appui de l'Initiative géoscientifique ciblée	576 811	23 189	–	567 023
–	–	179 306	–	179 306	Défis des technologies propres	25 000	154 306	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	2 290 112
–	3 223 000	294 306	871 073	4 388 379	Total — Subventions	4 131 786	256 593	–	5 343 131
Contributions									
–	119 553 000	–	(4 528 280)	115 024 720	Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable	107 220 330	7 804 390	–	122 280 295
–	106 059 835	–	3 829 000	109 888 835	Contributions à l'appui du programme d'innovation énergétique	94 183 206	15 705 629	–	10 874 426
–	35 020 728	4 500 000	(4 399 271)	35 121 457	Contribution à l'appui du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière	35 120 891	566	–	26 640 000
–	19 600 000	2 600 000	1 700 000	23 900 000	Contributions à l'appui du programme de promotion de l'innovation en foresterie	23 895 615	4 385	–	19 584 720
–	11 600 000	2 450 000	(1 440 000)	12 610 000	Programme de contribution pour le développement des marchés	12 533 643	76 357	–	10 675 000
–	10 909 883	–	2 485 000	13 394 883	Contributions à l'appui des transports et des carburants de remplacement	13 349 494	45 389	–	2 119 000
–	4 667 500	–	–	4 667 500	Contributions à l'appui de la phase de nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar	–	4 667 500	–	–
–	3 630 100	–	1 152 167	4 782 267	Contributions à l'appui du programme d'efficacité énergétique	4 712 124	70 143	–	1 673 499
–	2 368 000	–	–	2 368 000	Renouvellement et augmentation des fonds pour les instituts de recherche forestière	2 368 000	–	–	2 368 000
–	1 505 000	–	665 064	2 170 064	Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, au développement et à la promotion des activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Ministère	2 147 514	22 550	–	2 020 861
–	1 476 000	–	(355 000)	1 121 000	Contributions à l'appui du Fonds d'aide financière aux participants pour les consultations auprès des Autochtones	752 072	368 928	–	1 683 348
–	1 250 000	–	290 000	1 540 000	Programme scientifique d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures	1 537 425	2 575	–	400 000
–	1 000 000	–	–	1 000 000	Contributions à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques	807 582	192 418	–	537 574
–	1 000 000	1 000 000	226 582	2 226 582	Contributions à l'appui du développement économique des Autochtones	1 959 767	266 815	–	–

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	1 000 000	–	423 915	1 423 915	Contributions à l'appui de la participation des Autochtones aux dialogues sur les politiques	1 111 413	312 502	–	2 771 965
–	558 000	7 000 000	36 500	7 594 500	Stratégie emploi jeunesse	7 594 026	474	–	1 615 265
–	500 000	–	–	500 000	Programme GéoConnexions	483 720	16 280	–	428 434
–	–	62 500 000	–	62 500 000	Contribution à la Fédération canadienne des municipalités pour le Fonds municipal vert	62 500 000	–	–	–
–	–	59 769	–	59 769	Contributions pour les défis des technologies propres	10 000	49 769	–	–
–	–	–	128 750	128 750	Contributions à l'appui du programme Géocartographie de l'énergie et des minéraux	50 000	78 750	–	–
–	387 366 755	–	(140 631 816)	246 734 939	(S) Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières	246 734 939	–	–	455 431 601
–	6 623 774	–	268 692 899	275 316 673	(S) Paiements au compte des recettes extracôtières de la Nouvelle-Écosse	275 316 673	–	–	12 960 118
–	1 817 724	–	(1 764 405)	53 319	(S) Paiements de rajustement à l'égard de la part de la Couronne pour les ressources pétrolières extracôtières de la Nouvelle-Écosse	53 319	–	–	1 606 953
–	8 835 000	–	(6 872 535)	1 962 465	(S) Contribution à l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtières	1 962 465	–	–	2 207 782
–	4 355 000	–	(3 787 573)	567 427	(S) Contribution à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtières	567 427	–	–	1 224 359
–	–	7 500 000	–	7 500 000	Contributions pour appuyer les comités autochtones de consultation et de surveillance de projets d'infrastructure énergétique	4 613 792	2 886 208	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	25 345 085
–	730 696 299	87 609 769	115 850 997	934 157 065	Total – Contributions	901 585 437	32 571 628	–	704 448 285
–	733 919 299	87 904 075	116 722 070	938 545 444	Total du ministère	905 717 223	32 828 221	–	709 791 416
Commission canadienne de sûreté nucléaire									
Subventions									
–	75 000	–	–	75 000	Subventions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien	74 150	850	–	68 750

					Contributions				
-	925 000	-	-	925 000	Programme d'aide financière aux participants	598 367	326 633	-	233 541
					Contributions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien ainsi que du Programme canadien à l'appui des garanties				
-	770 000	-	1 161 261	1 931 261		1 931 261	-	-	1 565 837
-	1 695 000	-	1 161 261	2 856 261	Total – Contributions	2 529 628	326 633	-	1 799 378
-	1 770 000	-	1 161 261	2 931 261	Total de l'organisme	2 603 778	327 483	-	1 868 128
					Office national de l'énergie				
					Contributions				
					Programme d'aide financière aux participants				
					Contribution aux participants est d'encourager une participation publique efficace afin d'assurer que les préoccupations et les valeurs du public sont considérées dans le cadre du processus d'audience de l'Office national de l'énergie				
-	5 364 067	-	-	5 364 067		2 476 558	2 887 509	-	794 359
-	5 364 067	-	-	5 364 067	Total de l'organisme	2 476 558	2 887 509	-	794 359
					Administration du pipe-line du Nord				
					Contributions				
					Contributions pour les consultations avec des groupes autochtones et autres sur le projet de gazoduc de la route de l'Alaska				
-	10 000	-	-	10 000		-	10 000	-	-
-	10 000	-	-	10 000	Total de l'organisme	-	10 000	-	-
-	741 063 366	87 904 075	117 883 331	946 850 772	Total du portefeuille ministériel	910 797 559	36 053 213	-	712 453 903

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Ressources naturelles				Information sur la masse terrestre			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Vente de biens et services			
Innovation menant à de nouveaux produits et procédés				Revenus divers			
Vente de biens et services	2 641 000	2 052 164	2 204 170	5 344 077			
Revenus divers	59 000	7 692	25 972	368 000			
	2 700 000	2 059 856	2 230 142	5 712 077			
Investissement dans les secteurs des ressources naturelles				Services internes			
Vente de biens et de services	40 000	38 297	2 768	Vente de biens et de services			
Revenus divers	757 000	–	–	125 500			
	797 000	38 297	2 768	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			
Accès au marché et diversification				38 465 077			
Revenus divers	175 000	106 657	97 226	26 373 279			
				29 410 248			
Innovation technologique							
Vente de biens et services	20 224 000	11 288 325	13 874 104				
Revenus divers	5 000	3 624	–				
	20 229 000	11 291 949	13 874 104				
Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone							
Vente de biens et services	151 000	–	36 172				
Gestion responsable des ressources naturelles							
Vente de biens et services	74 000	37 320	544 561				
Revenus divers	469 500	78 059	332 988				
	543 500	115 379	877 549				
Protection des Canadiens et des ressources naturelles							
Vente de biens et services	5 406 000	5 289 665	4 354 415				
Revenus divers	2 626 000	2 591 205	2 113 443				
	8 032 000	7 880 870	6 467 858				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Ressources naturelles			Commission canadienne de sûreté nucléaire		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 343 255	961 122	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	383 718	187 912
Recouvrements de paiements de transfert	409 106	3 819 373	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	345 370	251 281
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	3 436 081	4 274 990			
	<u>5 188 442</u>	<u>9 055 485</u>		<u>729 088</u>	<u>439 193</u>
Ventes de biens et de services			Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges			Services de nature réglementaire		
Redevances sur les licences, permis et droits d'auteur	521 038 018	431 284 909	Recouvrement de frais	113 284 351	108 001 587
Licences et permis	1 705 844	1 747 685	Autres frais et droits		
	<u>522 743 862</u>	<u>433 032 594</u>	Revenus reportés des services de nature réglementaire	224 933	516 561
Location et utilisation de biens publics	585 850	627 167		<u>113 509 284</u>	<u>108 518 148</u>
Services de nature réglementaire	1 930 460	2 042 664	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	11 362	28 083
Services de nature non réglementaire	20 015 142	23 636 785			
Ventes de biens et de produits d'information			Revenus divers		
Graphiques, cartes et plans	536 058	370 527	Intérêts et pénalités		
Ventes d'autres produits	1 562 557	3 264 159	Sanctions administratives pécuniaires	25 560	37 879
	<u>2 098 615</u>	<u>3 634 686</u>	Autres revenus divers		
Autres frais et droits			Accès à l'information	1 455	595
Services fournis aux autres ministères aux termes de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	125 441	139 806		<u>27 015</u>	<u>38 474</u>
Divers	220 690 125	171 375 795	Total de l'organisme	114 276 749	109 023 898
	<u>220 815 566</u>	<u>171 515 601</u>			
	<u>768 189 495</u>	<u>634 489 497</u>	Office national de l'énergie		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	209 284	254 453	Autres revenus		
	<u>209 284</u>	<u>254 453</u>	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Revenus divers			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	60 078	13 808
Intérêt sur arriérés de débiteurs	35 862	74 656	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	130 600	761 268
Autres revenus divers	-	30 000		<u>190 678</u>	<u>775 076</u>
	<u>35 862</u>	<u>104 656</u>	Ventes de biens et de services		
Total du ministère	773 623 083	643 904 091	Droits et privilèges	500	50
			Services de nature réglementaire	105 138 622	90 273 394
			Autres frais et droits		
			Revenus provenant d'amendes	438	840
			Divers	6 273 613	7 959
				<u>6 274 051</u>	<u>8 799</u>
				<u>111 413 173</u>	<u>90 282 243</u>

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	10 579	50
Revenus divers		
Intérêt sur arriérés de débiteurs	–	4 228
Total de l'organisme	111 614 430	91 061 597
Administration du pipe-line du Nord		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	1 100	10 993
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges	27 594	27 594
Services de nature réglementaire	227 369	246 000
Autres frais et droits	512 495	737 435
	767 458	1 011 029
Total de l'organisme	768 558	1 022 022
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6 109 308	10 280 747
Ventes de biens et de services	993 879 410	834 300 917
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	231 225	282 586
Revenus divers	62 877	147 358
Total du portefeuille ministériel	1 000 282 820	845 011 608

Section 21

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Revenu national

Agence du revenu du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Description des responsabilités essentielles	488
Sommaire du portefeuille ministériel.....	489
Détail budgétaire par affectation.....	491
Responsabilités essentielles	492
Paievements de transfert.....	493
Détail des montants disponibles pour être dépensés	494
Revenus.....	494

Agence du revenu du Canada

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Impôt

S'assurer que le système fiscal d'autocotisation volontaire du Canada est maintenu en fournissant aux contribuables le soutien et les renseignements nécessaires pour comprendre et pour respecter leurs obligations fiscales, et prendre des mesures d'observation et d'exécution au besoin pour maintenir l'intégrité du système, en offrant des moyens de recours lorsque les contribuables pourraient être en désaccord avec une cotisation ou une décision.

Responsabilité essentielle 1.2 : Prestations

S'assurer que les Canadiens obtiennent le soutien et les renseignements dont ils ont besoin pour obtenir l'appui et les renseignements nécessaires pour savoir quelles sont les prestations auxquels ils pourraient avoir droit, pour qu'ils reçoivent leurs paiements de prestations en temps opportun, et qu'ils aient des moyens de recours lorsqu'ils sont en désaccord avec une décision sur leur admissibilité aux prestations.

Responsabilité essentielle 1.3 : Ombudsman des contribuables

Les Canadiens ont accès à un examen crédible et indépendant des plaintes liées au service au sujet de l'Agence du revenu du Canada.

Responsabilité essentielle 1.4 : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Agence du revenu du Canada										
182 213 512	3 173 383 552	–	–	3 355 597 064	1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	44 941 394	–	44 941 394	1b	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	19 241 916	–	19 241 916	1c	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	–	52 184 856	52 184 856		Virement du : CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	8 903 205	8 903 205		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	342 845 490	342 845 490		CT, crédit 30 ¹				
182 213 512	3 173 383 552	64 183 310	403 933 551	3 823 713 925		Total – Crédit 1	3 692 875 684	11 768 698	119 069 543	3 378 439 921
21 437 880	59 363 678	–	–	80 801 558	5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	73 594 724	1 061 364	6 145 470	74 872 686
–	424 347 682	8 061 142	7 604 365	440 013 189	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	440 013 189	–	–	452 570 731
–	84 400	–	200	84 600	(S)	Ministre du Revenu national – Traitement et allocation pour automobile	84 600	–	–	83 500
–	165 720 262	–	667 232	166 387 494	(S)	Dépenses des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	166 387 494	–	–	163 733 679
–	340 000 000	–	(6 446 651)	333 553 349	(S)	Versements d'allocations spéciales pour enfants	333 553 349	–	–	319 659 267
–	–	–	62 735	62 735	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	62 735	–	–	160 629
–	–	–	1 184 329	1 184 329	(S)	Montants adjugés par une cour – Cour canadienne de l'impôt	1 184 329	–	–	530 013
–	–	–	124	124	(S)	Droits des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	124	–	–	–
–	–	–	2 357	2 357	(S)	Montants adjugés par la Cour suprême	2 357	–	–	–
–	–	–	844	844	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	844	–	–	–

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations						Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	7 916	7 916	(S)	Pertes sur opérations de change	7 916	–	–	–
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	(102 663)
203 651 392	4 162 899 574	72 244 452	407 017 002	4 845 812 420		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 707 767 345	12 830 062	125 215 013	4 389 947 763

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
 Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
 Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
 Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
Budget de fonctionnement	3 680 254 345	3 565 153 882	–	115 100 463
Initiatives publicitaires.....	998 059	998 059	–	–
Fiducies non-résidentes et biens d'un fonds de placement non-résident.....	20 986 424	19 373 674	–	1 612 750
Locaux et services de biens immobiliers.....	320 539 808	320 539 808	–	–
Paiements au Québec pour l'administration de la TPS	144 178 810	141 822 480	–	2 356 330
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	11 174 196	–	11 174 196	–
Réduction.....	594 502	–	594 502	–
Revenus affectés aux dépenses	(355 012 219)	(355 012 219)	–	–
	3 823 713 925	3 692 875 684	11 768 698	119 069 543
Crédit 5 – Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
Budget en capital	79 650 542	73 505 072	–	–
Fiducies non-résidentes et biens d'un fonds de placement non-résident.....	89 652	89 652	–	6 145 470
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	1 061 364	–	1 061 364	–
	80 801 558	73 594 724	1 061 364	6 145 470
Montants législatifs	941 296 937	941 296 937	–	–
Total du portefeuille ministériel	4 845 812 420	4 707 767 345	12 830 062	125 215 013

Responsabilités essentielles

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Agence du revenu du Canada												
Impôt	3 455 433 162	3 432 641 756	9 218 000	7 727 950	–	–	295 025 098	295 025 098	3 169 626 064	3 145 344 608	–	–
Prestations	152 838 265	144 044 456	2 812 000	2 421 868	333 553 349	333 553 349	721 065	721 065	488 482 549	479 298 608	–	–
Ombudsman des contribuables	3 325 836	3 210 404	–	–	–	–	–	–	3 325 836	3 210 404	–	–
Services internes	1 174 872 469	1 075 734 875	68 771 558	63 444 906	–	–	59 266 056	59 266 056	1 184 377 971	1 079 913 725	–	–
Total partiel	4 786 469 732	4 655 631 491	80 801 558	73 594 724	333 553 349	333 553 349	355 012 219	355 012 219	4 845 812 420	4 707 767 345	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(355 012 219)	(355 012 219)	–	–	–	–	(355 012 219)	(355 012 219)	–	–	–	–
Total du portefeuille ministériel	4 431 457 513	4 300 619 272	80 801 558	73 594 724	333 553 349	333 553 349	–	–	4 845 812 420	4 707 767 345	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisations des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					Agence du revenu du Canada				
					Autres paiements de transfert				
–	340 000 000	–	(6 446 651)	333 553 349	(S) Versements d'allocations spéciales pour enfants	333 553 349	–	–	319 659 267
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	(109 802)
–	340 000 000	–	(6 446 651)	333 553 349	Total du portefeuille ministériel	333 553 349	–	–	319 549 465

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Agence du revenu du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Impôt	295 025 098	295 025 098	–
Prestations	721 065	721 065	–
Services internes	59 266 056	59 266 056	57 384 391
Recouvrements et observation en matière de production des déclarations	–	–	203 605 138
Cotisations des déclarations et traitement des paiements	–	–	30 319 421
Aide aux contribuables et aux entreprises	–	–	60 096 352
Appels	–	–	17 984 833
Programmes de prestations	–	–	782 843
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	355 012 219	355 012 219	370 172 978

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Agence du revenu du Canada		
Revenus fiscaux		
Impôt sur le revenu		
Particuliers	128 807 201 572	122 147 612 340
Sociétés	45 958 548 140	40 542 098 511
Non-résidents	7 845 250 585	7 071 620 224
	182 611 000 297	169 761 331 075
Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée (TVH)	18 507 233 835	17 117 609 547
Décret de remise de la taxe gouvernementale	(2 333 662 209)	(2 074 303 511)
Crédit aux particuliers	(4 578 583 824)	(4 464 615 818)
	11 594 987 802	10 578 690 218
Taxe d'accise – Carburant moteur – Essence	4 433 565 468	4 414 563 836
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel		
Essence d'aviation et carboréacteur	93 064 184	66 796 990
Combustible diesel	1 144 481 136	1 071 025 039
	1 237 545 320	1 137 822 029
Droits d'accise		
Spiritueux	793 443 916	673 361 987
Bière	557 500 303	571 769 462
Spiritueux rafraîchissants	34 174 352	26 527 686
Vin	315 287 599	280 468 600
Cigarettes	1 686 742 225	1 814 113 649
Cigares	4 416 561	4 284 288
Tabac manufacturé	112 641 259	70 043 247
	3 504 206 215	3 440 568 919
Droits d'exportation de produits de bois d'œuvre		
Droits d'exportation de produits de bois d'œuvre	–	(104 345)
Droits sur les remboursements de dépôts douaniers pour le bois d'œuvre	–	(17 321)
	–	(121 666)
Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	822 568 968	767 855 682

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Autres taxes et droits d'accise – Taxes à la fabrication			Revenus divers		
Climatiseurs pour automobiles	193 121 347	181 564 505	Intérêts et pénalités		
Primes d'assurance	916 998	6 937 373	Impôt sur le revenu des particuliers	2 322 065 510	2 492 244 804
Écoprélèvement	10 505 467	9 602 000	Impôt sur le revenu des sociétés	1 296 393 836	983 668 055
	204 543 812	198 103 878	Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée (TVH), taxe d'accise, droits de douane et autres droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	683 957 099	602 048 529
Total des revenus fiscaux	204 408 417 882	190 298 813 971	Intérêts payés sur les remboursements		
Autres revenus			Impôt sur le revenu des particuliers	(116 428 632)	(91 040 184)
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	7 798 387	400 280	Impôt sur le revenu des sociétés	(358 154 907)	(210 693 835)
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	792 943	1 240 553	Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée (TVH), droits de douane à l'importation et taxe d'accise	(43 107 043)	(35 692 132)
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	8 591 330	1 640 833		(517 690 582)	(337 426 151)
Ventes de biens et de services			Dons à l'État	6 515	8 826
Droits et privilèges	360 000	285 000	Autres revenus divers		
Location et utilisation de biens publics	–	7 812	Gain net de change	3 931	10 563
Services de nature réglementaire			Amendes imposées par le tribunal	6 541 367	6 747 604
Frais de perception d'assurance-emploi et du <i>Régime de pensions du Canada</i>	355 012 219	370 172 978	Recouvrement d'avantages sociaux des employés	56 579 225	60 007 812
Frais d'entente anticipée en matière de prix	1 124 309	1 906 714	Autres	2 454 588	1 136 681
Divers	30 146	217 266		65 579 111	67 902 660
Services de nature non réglementaire	356 166 674	372 296 958		3 850 311 489	3 808 446 723
Frais administratifs des programmes provinciaux	117 462 685	112 896 603	Total des autres revenus	4 394 965 726	4 360 549 207
Autres ministères du gouvernement – Recouvrements de coûts	44 501 575	47 788 030	Total du portefeuille ministériel	208 803 383 608	194 659 363 178
Divers	709 986	651 433			
	162 674 246	161 336 066			
Ventes de biens et de produits d'information					
Vente d'articles non réclamés, sceaux, etc.	39 120	39 120			
Autres frais et droits					
Frais d'administration pour titres non payés	365	150			
Revenus reportés	(23 776)	(384 717)			
Régime d'avantages sociaux des employés – Recouvrements de coûts non disponibles pour être dépensés	16 770 817	16 708 132			
Divers	12 726	12 501			
	16 760 132	16 336 066			
	536 000 172	550 301 022			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	62 735	160 629			

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 22

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Santé

Ministère de la Santé

Agence canadienne d'inspection des aliments

Instituts de recherche en santé du Canada

**Conseil d'examen du prix des médicaments
brevetés**

Agence de la santé publique du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	498
Sommaire du portefeuille ministériel.....	507
Détail budgétaire par affectation.....	512
Programmes.....	514
Paiements de transfert.....	516
Détail des montants disponibles pour être dépensés	520
Revenus	520

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère de la Santé**Résultat stratégique 1**

Les collectivités des Premières Nations et des Inuits bénéficient de services de santé et de prestations qui répondent à leurs besoins de sorte à améliorer leur état de santé.

Programme 1.1 : Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits

En vertu du programme de prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits, le programme des services de santé non assurés met à la disposition des membres inscrits des Premières Nations et des résidents inuits reconnus au Canada une gamme spécifiée de produits et services médicaux nécessaires qui ne sont pas offerts aux clients admissibles dans le cadre de programmes privés ou provinciaux/territoriaux. Les services de santé non assurés comprennent les produits pharmaceutiques; le matériel médical et les fournitures médicales; les soins dentaires; les soins de la vue; les services de counseling et d'intervention d'urgence en santé mentale; le transport à des fins médicales pour recevoir des services de santé nécessaires du point de vue médical qui ne sont pas disponibles dans une réserve ou dans la collectivité de résidence. Le programme paie également les cotisations du régime provincial d'assurance-maladie pour les clients admissibles en Colombie-Britannique (depuis juillet 2013, le programme paie également les cotisations de santé non assurés ne paye plus les cotisations pour les membres de Premières Nations qui résident en Colombie-Britannique, qui sont devenus des clients de l'autorité sanitaire des Premières Nations en vertu de l'entente tripartite sur la santé conclue avec la Colombie-Britannique. et des ententes auxiliaires) Les services de santé sont assurés par des fournisseurs inscrits (p. ex. pharmaciens, dentistes) du secteur privé et financés par l'entremise des bureaux régionaux ou du système électronique de traitement des demandes du programme. Certains services sont aussi fournis en vertu d'accords de contribution conclus avec des organismes inuits et des Premières Nations et les gouvernements territoriaux au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'objectif du programme est de fournir des services de santé non assurés qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé des membres des communautés des Premières Nations et des Inuits. Ce programme utilise des fonds provenant du transfert de paiement suivant: Prestations supplémentaires en santé pour les Premières Nations et les Inuits.

Programme 1.2 : Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits

La *Loi sur le ministère de la Santé* (1996) et la Politique de 1979 sur la santé des Indiens accordent aux Premières Nations et aux Inuits du Canada le pouvoir d'offrir le programme de soins de santé primaires aux Premières Nations et aux Inuits du Canada. Les soins de santé primaires comprennent la promotion de la santé, la prévention des maladies, la protection de la santé publique (y compris la surveillance) et les soins primaires (lorsque les individus obtiennent des services de diagnostic, des soins curatifs, des services de réadaptation, des services de soutien, des services d'aiguillage, ainsi que des soins palliatifs et de fin de vie). Le Ministère administre des accords de contribution et des dépenses ministérielles directes liées au développement des enfants, au bien-être mental, aux modes de vie sains, au contrôle et à la prise en charge des maladies transmissibles, à l'hygiène du milieu, aux soins cliniques et aux clients, ainsi qu'aux soins à domicile et en milieu communautaire. L'objectif du programme est d'améliorer la santé et la sécurité des personnes, des familles et des collectivités inuites et des Premières Nations.

Programme 1.3 : Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits

La *Loi sur le ministère de la Santé* (1996) et la Politique de 1979 sur la santé des Indiens accordent au programme Soutien à l'infrastructure de santé à l'intention des Premières Nations et des Inuits le pouvoir d'administrer les accords de contribution et les dépenses ministérielles directes dans le but de soutenir la prestation de programmes et de services de santé. Le programme fait la promotion du renforcement des capacités des collectivités des Premières Nations et des Inuits à concevoir, à gérer, à offrir et à évaluer des programmes et des services de santé. Afin de mieux répondre aux besoins uniques en santé des personnes, des familles et des collectivités inuites et des Premières Nations, ce programme appuie également l'innovation dans la prestation des programmes et des services de santé; les partenariats entre Santé Canada, les provinces et les Premières Nations en ce qui concerne la gouvernance des services de santé; l'intégration accrue des services de santé des provinces et des Premières Nations. L'objectif du programme est d'aider à améliorer la capacité des membres des collectivités des Premières Nations et des Inuits d'influer sur des programmes et des services de santé offerts aux membres, aux familles et aux collectivités des Premières Nations et des Inuits.

Résultat stratégique 2

Les risques et avantages pour la santé associés aux aliments, aux produits, aux substances et aux facteurs environnementaux sont gérés de façon appropriée et sont communiqués aux Canadiens.

Programme 2.1 : Produits de santé

La *Loi sur le ministère de la Santé* et la *Loi sur les aliments et drogues* ainsi que la réglementation connexe confèrent à Santé Canada le pouvoir d'élaborer, de tenir à jour et de mettre en œuvre un cadre réglementaire régissant un vaste éventail de produits de santé utilisés au quotidien par les Canadiens, notamment des médicaments pharmaceutiques, des produits biologiques et radiopharmaceutiques, des matériels médicaux et des produits de santé naturels. Santé Canada vérifie que les exigences réglementaires relatives à l'innocuité, à la qualité et à l'efficacité des produits de santé sont respectées en procédant à des évaluations des risques, qui peuvent prendre la forme d'activités de contrôle et de surveillance, de vérification de la conformité et d'application de la réglementation. De plus, Santé Canada fournit des renseignements fondés sur des données probantes et faisant autorité aux Canadiens et aux principaux intervenants, dont les professionnels de la santé tels que les médecins, les pharmaciens et les praticiens en santé naturelle, afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées. L'objectif du programme est de s'assurer que des produits de santé sont sûrs, efficaces et de qualité supérieure pour les Canadiens.

Programme 2.2 : Risques pour la santé liés à l'environnement

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et la *Loi sur le ministère de la Santé* confèrent au programme sur les risques pour la santé liés à l'environnement le pouvoir d'évaluer et de gérer les risques pour la santé associés aux changements climatiques, à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau potable et aux substances nouvelles et existantes. Ce programme est étroitement liée aux activités de programme de Santé Canada en matière de produits de santé, de salubrité des aliments et de nutrition, de sécurité des produits de consommation et de pesticides, car la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les produits antiparasitaires* et la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* confèrent le pouvoir de gérer les risques pour la santé que posent les substances dans les produits en vertu de ces programmes. Les principales activités comprennent l'évaluation et la gestion des risques, ainsi que la recherche et la biosurveillance des substances; un soutien technique pour les urgences chimiques qui exigent une intervention fédérale coordonnée; l'élaboration de lignes directrices pour la qualité de l'air intérieur et extérieur; l'élaboration et la diffusion de lignes directrices pour la qualité de l'eau; et la fourniture d'un soutien spécialisé lié aux évaluations environnementales et aux sites contaminés. L'objectif du programme est de protéger la santé des Canadiens par l'évaluation et la prise en charge des risques pour la santé associés aux contaminants dans l'environnement, particulièrement les substances, et de fournir des avis spécialisés et des lignes directrices aux Canadiens et aux partenaires du gouvernement concernant les effets sur la santé de facteurs environnementaux comme les contaminants de l'air et de l'eau et le changement climatique.

Programme 2.3 : Consommation problématique de substances

En vertu de plusieurs lois, le programme sur la consommation et l'abus de substances régleme les produits du tabac et les substances désignées. Conformément à la *Loi sur le tabac* et à la réglementation connexe, le programme régleme la fabrication, la vente, l'étiquetage et la promotion des produits du tabac. Il dirige également la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, dont l'objectif consiste à réduire la prévalence du tabagisme par des activités de réglementation, de programmation, d'éducation et d'application de la loi. En vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et de la réglementation connexe, le programme régleme l'accès aux substances désignées et aux précurseurs chimiques afin d'appuyer leur utilisation légitime et de diminuer le risque de détournement à des fins illicites. À titre de ministère partenaire dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, le programme appuie la prévention, la promotion de la santé et les initiatives de traitement, de même que les mesures d'application qui visent à réduire la consommation et l'abus de substances, y compris l'abus de médicaments prescrits. De plus, le programme fournit en temps utile des renseignements fondés sur des données probantes à d'importants intervenants, comme les organismes d'application de la loi, les professionnels de la santé, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Canadiens. L'objectif du programme est de gérer les risques pour la santé des Canadiens découlant de la consommation de produits du tabac, et de l'usage illicite des substances désignées et des précurseurs chimiques.

Programme 2.4 : Salubrité des aliments et nutrition

La *Loi sur le ministère de la Santé* et la *Loi sur les aliments et drogues* autorisent Santé Canada à élaborer, à maintenir et à mettre en œuvre un cadre réglementaire portant sur la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments est responsable de l'application des normes relatives à la salubrité. Santé Canada veille à l'élaboration et à la promotion de politiques et de normes nationales pour une saine alimentation qui sont fondées sur des données probantes et qui s'adressent aux Canadiens et aux principaux intervenants, dont les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et les associations industrielles, afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées au sujet des aliments et de la sécurité nutritionnelle, ainsi qu'en matière de saine alimentation. Les objectifs du programme sont de gérer les risques pour la santé et la sécurité des Canadiens associés aux aliments et à leur consommation ainsi que d'informer les Canadiens des avantages découlant d'une saine alimentation.

Programme 2.5 : Pesticides

La *Loi sur les produits antiparasitaires* confère à Santé Canada le pouvoir de réglementer et d'enregistrer les pesticides dans le cadre du programme sur les pesticides. Dans le cadre de ce programme, Santé Canada mène des activités qui couvrent tout le cycle de vie des pesticides, notamment l'évaluation de la valeur de produit et des risques qu'il présente pour la santé et l'environnement, la gestion du risque, la surveillance, la vérification de la conformité et l'application des règlements à la suite de la commercialisation, la réévaluation de l'utilisation, l'annulation ou le retrait progressif des produits qui ne respectent pas les normes en vigueur, la tenue de consultations et la sensibilisation du public. Santé Canada est également un acteur important dans les efforts internationaux (p. ex. Accord de libre-échange nord-américain, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Cadre de coopération en matière de réglementation) visant à harmoniser les approches réglementaires. Cette participation permet d'avoir accès à une science de pointe qui appuie les décisions réglementaires et assure la cohérence de l'évaluation des pesticides. L'objectif du programme est de protéger la santé et la sécurité des Canadiens en lien avec l'utilisation des pesticides.

Programme 2.6 : Sécurité des produits de consommation et des matières dangereuses utilisées au travail

Les programmes de la sécurité des produits de consommation et sur les matières dangereuses utilisées au travail appuient les efforts visant à protéger les Canadiens contre les produits de consommation et les produits chimiques dangereux. Le programme de la sécurité des produits de consommation aide l'industrie à s'acquitter de sa responsabilité d'assurer la sécurité de ses produits conformément aux pouvoirs conférés par la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, la *Loi sur les aliments et drogues* et le Règlement sur les cosmétiques. De plus, le programme appuie la responsabilité des consommateurs de prendre des décisions éclairées au sujet de l'achat et de l'utilisation de produits. Les efforts de Santé Canada sont axés sur trois secteurs : la prévention active; la surveillance ciblée et l'intervention rapide. La *Loi sur les produits dangereux* et la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* confèrent au programme de la sécurité des matières dangereuses utilisées au travail le pouvoir d'assurer l'application d'une norme nationale pour la communication des renseignements sur les dangers fondée sur l'étiquetage de sécurité et des fiches signalétiques pour les produits chimiques dangereux servant dans les lieux de travail canadiens, ainsi que la protection des renseignements commerciaux

confidentiels connexes. Les objectifs du programme sont de déterminer, d'évaluer, de gérer et de communiquer les risques pour la santé et la sécurité des Canadiens liés aux produits de consommation et aux cosmétiques, ainsi que de communiquer les dangers associés aux matières utilisées au travail.

Programme 2.7 : Radioprotection

La *Loi sur le ministère de la Santé*, la *Loi sur les dispositifs émettant des radiations* et la *Loi de mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires* autorisent le programme de radioprotection à surveiller et à réglementer l'exposition aux radiations de source naturelle ou artificielle, ainsi qu'à donner des conseils et à faire des comptes rendus à ce sujet. De plus, le programme est autorisé en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* à gérer le Service national de dosimétrie, qui assure la surveillance de l'exposition professionnelle aux rayonnements. Les principaux éléments du programme sont la surveillance environnementale et de l'exposition professionnelle; la gestion de plans, de processus, de capacités et de comités inter-organisationnels dans le cas d'une urgence nucléaire qui requiert une intervention fédérale coordonnée; le soutien technique en cas d'urgence radiologique/nucléaire nécessitant une intervention fédérale coordonnée; la prestation d'un programme de sensibilisation au radon et la réglementation des dispositifs émettant des radiations. L'objectif du programme consiste à informer et à conseiller les autres ministères du gouvernement du Canada, à collaborer avec les partenaires internationaux et à informer les Canadiens sur les risques pour la santé associés aux radiations et sur les stratégies visant à gérer ces risques.

Résultat stratégique 3

Un système de santé qui répond aux besoins des Canadiens.

Programme 3.1 : Politique du système de santé canadien

Le programme sur la politique du système de santé canadien offre des conseils stratégiques et des services de recherche et d'analyse visant à appuyer la prise de décisions relatives aux enjeux du système de santé, ainsi qu'un soutien aux provinces, aux territoires, aux partenaires et aux intervenants quant aux priorités du système de soins de santé. En ayant à l'esprit l'équité à long terme, la viabilité et le caractère abordable des soins de santé, Santé Canada collabore avec des partenaires et cible ses efforts afin d'améliorer le système de soins de santé, notamment l'accès aux services de santé et la qualité et l'intégration de ces services. En gérant les ententes de subventions et contributions de pair avec d'importants partenaires en santé de tout le pays, le programme des politiques relatives au système de santé canadien contribue à régler les problèmes prioritaires en santé, ce qui nécessite un leadership national et de forts partenariats. L'objectif du programme vise à favoriser l'amélioration du système de soins de santé de manière à aider les Canadiens à préserver et à améliorer leur santé.

Programme 3.2 : Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Le programme de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire consiste en l'exécution des responsabilités de Santé Canada en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Cette loi oblige le gouvernement fédéral à favoriser la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'utilisation de l'anglais et du français dans la société canadienne. Le programme prévoit des consultations régulières auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada; l'appui rendant possible la prestation de services et de programmes de contribution aux communautés de langue officielle en situation minoritaire; la reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens quant aux réalisations de Santé Canada en vertu de l'article 41; la coordination de la sensibilisation et des activités de Santé Canada en ce qui a trait à la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à la réponse aux besoins de ces communautés en matière de santé. Les objectifs du programme sont d'améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'accroître l'usage des langues officielles dans la prestation des services de soins de santé. Ce programme utilise des fonds provenant du paiement de transfert suivant : Programme de contribution pour la santé des communautés de langue officielle.

Programme 3.3 : Services de santé spécialisés

Le programme des services de santé spécialisés aide le gouvernement du Canada à remplir son obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés et celle des dignitaires en visite officielle. Santé Canada fournit des services de counseling, de développement organisationnel et de soutien en cas d'incident critique aux ministères

fédéraux par l'entremise d'un réseau de professionnels de la santé mentale travaillant à contrat, en plus d'apporter une aide immédiate aux employés après un incident traumatique dans le milieu de travail. Santé Canada fournit des services consultatifs de santé et d'hygiène au travail afin de s'assurer que tous les fonctionnaires respectent les exigences médicales de santé et sécurité afin d'effectuer leurs fonctions de façon sécuritaire et efficace et de prévenir les blessures et les maladies liées au travail. Santé Canada contribue de façon proactive à la réduction du nombre de jours de travail perdus pour cause de maladie dans l'administration fédérale au moyen de la prestation de services de santé professionnelle et psychosociale aux fonctionnaires fédéraux. Santé Canada arrange aussi la fourniture de services de santé aux personnes jouissant d'une protection internationale qui viennent au Canada pour des rencontres internationales ou des visites officielles, comme les chefs de gouvernement ou les membres de la famille royale. Une personne jouissant d'une protection internationale est un représentant d'un État, habituellement un chef d'État ou un membre de la famille royale, ou un représentant d'une organisation internationale à caractère intergouvernemental. L'objectif du programme consiste à poursuivre la prestation des services et à maintenir la santé au travail des fonctionnaires fédéraux qui peuvent fournir des résultats aux Canadiens en toutes circonstances, ainsi qu'à assurer la prestation de services de santé pour les personnes jouissant d'une protection internationale.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence canadienne d'inspection des aliments

Résultat stratégique 1

Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Programme 1.1 : Programme de salubrité des aliments

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et autres risques sanitaires inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives qui servent à vérifier que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et visent à décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments peut mieux détecter, suivre et atténuer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies d'origine alimentaire. Le Programme contribue à la santé publique et donne confiance dans le système alimentaire canadien.

Programme 1.2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits d'origine animale du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels à la santé publique. Il réalise ses objectifs en atténuant les risques que posent pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques) les maladies réglementées, ce qui passe par la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, l'atténuation et la gestion des risques pour le bétail et les produits alimentaires dérivés associés aux aliments pour animaux, la promotion du bien-être des animaux et la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'Agence canadienne d'inspection des aliments à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de lutter contre ces maladies dans les populations

animales. En outre, il contribue à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance dans la santé des animaux, la salubrité des produits et sous-produits d'origine animale, et la sécurité des systèmes de production.

Programme 1.3 : Programme des ressources végétales

Le Programme des ressources végétales vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et de la santé publique et de la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints par la réglementation des produits agricoles et forestiers, l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des ressources végétales. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme donne confiance dans les végétaux, les systèmes de production de végétaux et les produits végétaux, tout en contribuant à la protection des ressources végétales du Canada.

Programme 1.4 : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Le programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments contribue à l'établissement d'un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des données scientifiques qui aide les producteurs d'aliments, d'animaux ou de végétaux à se conformer aux exigences des pays importateurs et à mener des activités commerciales représentant des milliards de dollars pour l'économie canadienne. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationales fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'Agence canadienne d'inspection des aliments contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique. Ce programme bénéficie de financement du paiement de transfert suivant: Programme d'aide fédéral.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Instituts de recherche en santé du Canada

Résultat stratégique 1

Le Canada est un chef de file mondial dans la création, la dissémination et l'application de connaissances issues de la recherche en santé.

Programme 1.1 : Recherche libre

Ce programme finance le développement et le soutien d'un bassin d'éminents chercheurs et stagiaires bien formés pour mener des recherches conformément à l'éthique sur tous les aspects de la santé. La recherche financée englobe la recherche biomédicale, la recherche clinique, la recherche sur les services et systèmes de santé, ou la recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations, ainsi que d'autres types de recherche, au besoin. Ce programme vise l'avancement et l'application des connaissances en santé en vue d'améliorer les systèmes de santé et les résultats sur la santé. Les subventions et les bourses versées financent la recherche ou appuient la carrière ou la formation des chercheurs. C'est le chercheur qui détermine le domaine particulier de sa recherche.

Programme 1.2 : Recherche priorisée

Ce programme finance des chercheurs menant de la recherche conformément à l'éthique dans des domaines naissants ou ciblés sur tous les aspects de la santé en fonction de l'évolution des besoins et des priorités des Canadiens. La recherche financée englobe la recherche biomédicale, la recherche clinique, la recherche sur les services et systèmes de santé, ou la recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations, ainsi que d'autres types de recherche, au besoin. Ce programme vise l'avancement et l'application des connaissances en santé dans des domaines de recherche précis qu'ont désignés les Instituts de recherche en santé du Canada après avoir consulté d'autres ministères, des partenaires et des intervenants en vue d'améliorer les systèmes de santé et les résultats sur la santé dans ces domaines prioritaires. Les subventions versées financent la recherche ou appuient la carrière ou la formation des chercheurs.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés**Résultat stratégique 1**

Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée.

Programme 1.1 : Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires et qui est responsable de s'assurer que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne sont pas excessifs en vertu des facteurs d'examen du prix prévus à la *Loi sur les brevets* (la Loi). Pour décider si un prix est excessif, le Conseil doit tenir compte des facteurs suivants : les prix de vente du médicament et des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique au Canada et dans les sept pays de comparaison nommés dans le Règlement sur les médicaments brevetés (le Règlement); les variations de l'indice des prix à la consommation; et, conformément à la Loi, tous les autres facteurs précisés par les règlements d'application visant l'examen du prix. En vertu de la Loi et du Règlement, les brevetés sont tenus de faire rapport des renseignements sur les prix et les ventes pour chaque médicament breveté vendu au Canada, jusqu'à échéance du brevet ou des brevets. Le personnel du Conseil examine les renseignements soumis par les brevetés au lancement et à chaque période de rapport et ce, pour tous les médicaments brevetés vendus au Canada. S'il conclut que le prix d'un médicament breveté semble excessif, le personnel du Conseil mène une enquête relativement au prix. Une enquête peut se solder par un des résultats suivants : la fermeture de l'enquête lorsqu'il apparaît que le prix est non excessif; un engagement de conformité volontaire par lequel le breveté s'engage à réduire le prix de son produit et à rembourser les recettes excessives au moyen d'un paiement et (ou) d'une réduction de prix d'un autre produit médicamenteux breveté; ou une audience publique dont l'objet est de déterminer si le prix du produit médicamenteux est ou non excessif, y compris une ordonnance corrective rendue par le Conseil. Si le panel d'audience du Conseil conclut, à l'issue d'une audience publique, qu'un prix est ou était excessif, il peut ordonner au breveté de réduire le prix et de prendre des mesures afin de rembourser les recettes excessives. Ce programme assure la protection des Canadiens et de leur système des soins de santé en effectuant l'examen des prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada afin d'éviter les prix excessifs.

Programme 1.2 : Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés rend annuellement compte au Parlement, par le truchement du ministre de la Santé, de ses activités d'examen du prix, des prix des médicaments brevetés et des tendances observées au niveau des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses de recherches et développement rapportées par les brevetés pharmaceutiques. En soutien à cette exigence en matière de rapport, le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques fournit des renseignements complets et précis sur les tendances relatives aux prix auxquels les fabricants vendent les médicaments brevetés au Canada et aux dépenses de recherche-développement des brevetés à l'intention des intervenants intéressés, notamment : l'industrie (de marque, biotechnologique et générique); les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; les groupes de défense des droits des consommateurs et des patients; les tiers payants; et autres. Ces renseignements permettent également de rassurer les Canadiens que les prix des médicaments brevetés ne sont pas excessifs. De plus, suite à l'établissement du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé, le ministre de la Santé a demandé au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés d'effectuer des analyses des tendances relatives au prix, à l'utilisation et aux coûts des médicaments d'ordonnance brevetés et non brevetés afin de s'assurer que le système de santé du Canada possède des renseignements plus exhaustifs et précis sur l'utilisation de tout médicament d'ordonnance et sur les facteurs à l'origine des augmentations des coûts. Cette fonction vise à fournir aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux autres intervenants intéressés, une source d'information centrale et fiable concernant les prix de tout médicament d'ordonnance.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence de la santé publique du Canada

Résultat stratégique 1

Protéger les Canadiens et les aider à améliorer leur santé.

Programme 1.1 : Promotion de la santé et prévention des maladies

Le Programme de promotion de la santé et de prévention des maladies vise à améliorer la santé générale de l'ensemble de la population – notamment les populations les plus vulnérables – en favorisant un développement sain chez les enfants, les adultes et les aînés, en réduisant les inégalités en matière de santé et en prévenant les maladies chroniques et les blessures, ainsi que les maladies infectieuses, et en atténuant leur incidence. En collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants, le Programme prépare et met en œuvre les aspects fédéraux de cadres et de stratégies (p. ex. Freiner l'obésité juvénile : Cadre d'action fédéral, provincial et territorial pour la promotion du poids santé; des approches nationales en matière d'immunisation et de lutte contre le VIH/sida), qui visent à promouvoir la santé et à prévenir la maladie. Le Programme exécute des fonctions en santé publique primaire (promotion de la santé, surveillance, science et recherche relatives aux maladies, aux risques connexes et aux facteurs protecteurs) pour guider la mise en œuvre de cadres, de stratégies et d'interventions fondés sur des données probantes.

Programme 1.2 : Infrastructure de la santé publique

Le Programme d'infrastructure de santé publique permet de renforcer la capacité de la main-d'œuvre en santé publique, l'échange d'information, les réseaux fédéraux, provinciaux et territoriaux et la capacité scientifique du Canada. Ces éléments d'infrastructure sont nécessaires pour appuyer une pratique et un processus décisionnel efficaces en santé publique au Canada. En collaboration avec des intervenants aux échelons fédéral, provincial et territorial, et dans le cadre des mécanismes de collaboration

existants, le programme appuie la planification et l'établissement d'investissements stratégiques et ciblés dans l'infrastructure en santé publique, y compris dans les domaines de la recherche sur la santé publique et de la formation, les outils, les pratiques exemplaires, les normes et les mécanismes permettant de faciliter l'échange d'information et les interventions coordonnées. Les laboratoires de santé publique assurent un leadership en recherche, de l'innovation technique, des services de laboratoire de référence, de la surveillance, une capacité d'intervention en cas d'éclosion de maladie et une coordination nationale des laboratoires afin d'orienter les politiques et les pratiques de santé publique. Grâce à ces mécanismes de renforcement des capacités et à cette expertise scientifique, le gouvernement du Canada facilite la coordination efficace et l'exécution d'interventions rapides en santé publique, qui sont nécessaires à la mise en œuvre d'un système national de santé publique intégré et fondé sur des données probantes et l'excellence en science. Les intervenants clés comprennent des organisations de santé publique locales, régionales, provinciales, nationales et internationales, des praticiens et des décideurs, des chercheurs et des universitaires, des associations professionnelles et des organisations non gouvernementales.

Programme 1.3 : Sécurité en matière de santé

Le Programme de sécurité en matière de santé adopte une approche tous risques en ce qui concerne la sécurité sanitaire de la population canadienne, ce qui permet au gouvernement du Canada de prévenir les incidents et les urgences en santé publique, de s'y préparer et d'intervenir à leur égard. Le Programme vise à renforcer la résilience de la population et des communautés, ce qui augmente les capacités d'adaptation et de réponse. Pour ce faire, les interventions du Programme comprennent la prise de mesures avec des collaborateurs internationaux et des administrations clés. Ces mesures sont prises grâce à l'exécution des obligations du Canada en vertu du Règlement sanitaire international ainsi qu'à l'administration et à l'application des lois et des règlements pertinents.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Santé										
-	1 943 584 804	-	-	1 943 584 804	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	13 146 424	-	13 146 424	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	153 352 138	-	153 352 138	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	34 377 223	-	34 377 223	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	433 790	433 790		crédit 1 (Justice)				
-	-	-	108 000	108 000		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	45 207 340	45 207 340		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	55 156 889	55 156 889		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(493 026)	(493 026)		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	(500 000)	(500 000)		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	(342 227)	(342 227)		crédit 1 (Gendarmerie Royale du Canada)				
-	-	-	(25 000)	(25 000)		crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)				
-	-	-	(28 619 527)	(28 619 527)		crédit 10				
-	-	-	(100 000)	(100 000)		crédit 10 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	(538 462 643)	(538 462 643)		Affectations réputées au crédit 1 (Services aux Autochtones Canada) ²				
-	1 943 584 804	200 875 785	(467 636 404)	1 676 824 185		Total – Crédit 1	1 573 216 945	103 607 240	-	1 925 790 694
-	37 230 214	-	-	37 230 214	5	Dépenses en capital				
-	-	310 000	-	310 000	5a	Dépenses en capital				
-	-	720 000	-	720 000	5b	Dépenses en capital				
-	-	540 000	-	540 000	5c	Dépenses en capital				
-	-	-	7 317 367	7 317 367		Virement du CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(4 105 814)	(4 105 814)		Affectations réputées au crédit 5 (Services aux Autochtones Canada) ²				
-	37 230 214	1 570 000	3 211 553	42 011 767		Total – Crédit 5	31 395 566	10 616 201	-	28 922 226
-	2 116 553 920	-	-	2 116 553 920	10	Subventions et contributions				
-	-	48 315 710	-	48 315 710	10a	Subventions et contributions				
-	-	111 582 923	-	111 582 923	10b	Subventions et contributions				
Virement du :										
-	-	-	28 619 527	28 619 527		crédit 1				
-	-	-	192 863	192 863		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
-	-	-	240 000	240 000		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	600 000	600 000		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
-	-	-	(300 000)	(300 000)		Virement au :				
-	-	-	(1 000 000)	(1 000 000)		crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
-	-	-	(200 000)	(200 000)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	(515 133 462)	(515 133 462)		crédit 10 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-				Affectations réputées au crédit 10 (Services aux Autochtones Canada) ²				
-	2 116 553 920	159 898 633	(486 981 072)	1 789 471 481		Total – Crédit 10	1 669 373 765	120 097 716	-	1 993 219 093
-	119 444 779	9 322 101	(20 120 376)	108 646 504	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	108 646 504	-	-	114 907 547
-	84 400	-	1 110	85 510	(S)	Ministre de la Santé – Traitement et allocation pour automobile	85 510	-	-	83 500
49 430	-	-	253 864	303 294	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	43 096	6 334	253 864	530 896
-	-	-	171 575	171 575	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	171 575	-	-	233 066
-	-	-	25 847 647	25 847 647	(S)	Inforoute Santé du Canada Inc.	25 847 647	-	-	37 877 924
-	-	-	748	748	(S)	Honoraires – Agence de recouvrement	748	-	-	1 756
-	51 462 891	-	808 465	52 271 356	(S)	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	52 271 356	-	-	50 175 018
-	-	-	30 000 000	30 000 000	(S)	Paiements en vertu de la <i>Loi sur les brevets</i> (Médicaments brevetés)	30 000 000	-	-	-
-	-	-	-	-		Crédits non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	1 475 404
49 430	4 268 361 008	371 666 519	(914 442 890)	3 725 634 067		Total du ministère – Budgétaire	3 491 052 712	234 327 491	253 864	4 153 217 124
-	525 744 799	-	-	525 744 799	1	Agence canadienne d'inspection des aliments				
-	-	30 858 352	-	30 858 352	1a	Dépenses de fonctionnement et contributions				
-	-	1	-	1	1b	Dépenses de fonctionnement et contributions				
-	-	17 244 054	-	17 244 054	1c	Dépenses de fonctionnement et contributions				
-	-	-	7 128 000	7 128 000		Virement du :				
-	-	-	25 000	25 000		crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire)				
-	-	-	24 582 004	24 582 004		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	5 793 298	5 793 298		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	(252 000)	(252 000)		CT, crédit 30 ¹				
-	525 744 799	48 102 407	37 276 302	611 123 508		Virement au crédit 1 (Commission de la fonction publique)				
-	49 256 401	-	-	49 256 401	5	Total – Crédit 1	594 596 763	16 526 745	-	576 458 091
-	-	534 343	-	534 343	5a	Dépenses en capital				
-	-	-	(812 500)	(812 500)		Dépenses en capital				
-	-	-				Virement du :				
-	-	-				crédit 5 (Agriculture et Agroalimentaire)				

-	-	-	100 000	100 000		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	14 577 435	14 577 435		CT, crédit 33 ¹				
-	49 256 401	534 343	13 864 935	63 655 679		Total – Crédit 5	43 874 129	19 781 550	-	47 948 394
-	72 987 394	7 559 170	(12 216 663)	68 329 901	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	68 329 901	-	-	72 237 069
13 202 652	53 161 000	-	3 466 996	69 830 648	(S)	Dépenses des recettes conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	25 417 775	-	44 412 873	48 052 973
-	3 500 000	-	2 872 561	6 372 561	(S)	Paielements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> (L.C. (1997) ch. 6)	6 372 561	-	-	40 867 951
262 129	-	-	283 203	545 332	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	299 739	-	245 593	318 966
-	-	-	126 640	126 640	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	126 640	-	-	28 416
-	-	-	76	76	(S)	Honoraires – Agence de recouvrement	76	-	-	-
13 464 781	704 649 594	56 195 920	45 674 050	819 984 345		Total de l'organisme – Budgétaire	739 017 584	36 308 295	44 658 466	785 911 860
Instituts de recherche en santé du Canada										
-	52 633 510	-	-	52 633 510	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	287 623	-	287 623	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	-	1 743 954	1 743 954		Virement du :				
-	-	-	2 080 904	2 080 904		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	-	-		CT, crédit 30 ¹				
-	52 633 510	287 623	3 824 858	56 745 991		Total – Crédit 1	55 987 769	758 222	-	51 405 064
-	1 027 148 842	-	-	1 027 148 842	5	Subventions				
-	-	3 650 000	-	3 650 000	5b	Subventions				
-	-	3 467 219	-	3 467 219	5c	Subventions				
-	-	-	22 804	22 804		Virement du :				
-	-	-	1 033 564	1 033 564		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
-	-	-	-	-		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	225 000	225 000		crédit 5 (Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie)				
-	-	-	300 000	300 000		crédit 10 (Santé)				
-	1 027 148 842	7 117 219	1 581 368	1 035 847 429		Total – Crédit 5	1 035 405 341	442 088	-	1 024 248 877
-	5 818 621	36 956	(87 502)	5 768 075	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 768 075	-	-	5 676 403
-	-	-	7 298	7 298	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	7 298	-
-	1 085 600 973	7 441 798	5 326 022	1 098 368 793		Total de l'organisme – Budgétaire	1 097 161 185	1 200 310	7 298	1 081 330 344
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés										
-	9 930 556	-	-	9 930 556	1	Dépenses du programme				
-	-	-	184 493	184 493		Virement du :				
-	-	-	373 663	373 663		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	100 000	100 000		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	-	-		CT, crédit 30 ¹				
-	9 930 556	-	658 156	10 588 712		Total – Crédit 1	8 892 357	1 696 355	-	9 225 595

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	935 765	–	(89 400)	846 365	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	846 365	–	–	907 916
–	–	–	472	472	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	472	–	–	448
–	10 866 321	–	569 228	11 435 549		Total de l'organisme – Budgétaire	9 739 194	1 696 355	–	10 133 959
Agence de la santé publique du Canada										
–	322 134 984	–	–	322 134 984	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	8 223 627	–	8 223 627	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 217 908	–	1 217 908	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
–	–	–	500 000	500 000		crédit 1 (Santé)				
–	–	–	75 000	75 000		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	8 721 932	8 721 932		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	16 531 029	16 531 029		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	624 768	624 768		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
–	–	–	(25 000)	(25 000)		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
–	–	–	(108 000)	(108 000)		crédit 1 (Santé)				
–	–	–	(200 000)	(200 000)		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	(1 033 564)	(1 033 564)		crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
–	–	–	(2 243 000)	(2 243 000)		crédit 5				
–	–	–	(240 000)	(240 000)		crédit 10 (Santé)				
–	–	–	(400 000)	(400 000)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	(3 000 000)	(3 000 000)		crédit 10				
–	322 134 984	9 441 535	19 203 165	350 779 684		Total – Crédit 1	340 095 980	10 683 704	–	325 585 280
–	7 199 069	–	–	7 199 069	5	Dépenses en capital				
Virement du :										
–	–	–	2 243 000	2 243 000		crédit 1				
–	–	–	350 000	350 000		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	548 224	548 224		CT, crédit 33 ¹				
–	7 199 069	–	3 141 224	10 340 293		Total – Crédit 5	10 012 204	328 089	–	5 956 089
–	200 927 114	–	–	200 927 114	10	Subventions et contributions				
–	–	15 400 000	–	15 400 000	10a	Subventions et contributions				
–	–	5 695 366	–	5 695 366	10b	Subventions et contributions				
–	–	350 000	–	350 000	10c	Subventions et contributions				
Virement du :										
–	–	–	3 000 000	3 000 000		crédit 1				
–	–	–	116 750	116 750		crédit 1 (Santé)				

-	-	-	200 000	200 000		crédit 10 (Santé)				
-	-	-	50 000	50 000		crédit 13 (Services aux Autochtones Canada)				
-	200 927 114	21 445 366	3 366 750	225 739 230		Total – Crédit 10	217 109 560	8 629 670	-	189 506 070
-	28 261 022	306 441	(1 000 804)	27 566 659	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 566 659	-	-	26 887 592
40 677	-	-	55 988	96 665	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	53 678	-	42 987	30 288
					(S)	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	12 264 473	-	-	11 251 694
-	13 412 742	-	(1 148 269)	12 264 473		Crédits non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	15
40 677	571 934 931	31 193 342	23 618 054	626 787 004		Total de l'organisme – Budgétaire	607 102 554	19 641 463	42 987	559 217 028
13 554 888	6 641 412 827	466 497 579	(839 255 536)	6 282 209 758		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	5 944 073 229	293 173 914	44 962 615	6 589 810 315

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Santé				
Ministère de la Santé				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	1 161 558 686	1 109 538 367	52 020 319	–
Soutien en santé de résolution des pensionnats indiens	14 054 685	14 054 685	–	–
Services de santé non assurés.....	652 156 769	652 156 769	–	–
Initiatives de publicité.....	1 500 000	1 500 000	–	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	2 392 675	1 645 645	747 030	–
Affectations bloquées				
Report	5 691 000	–	5 691 000	–
Transfert/réaffectation.....	72 630 340	–	72 630 340	–
Autre.....	200 000	–	200 000	–
Revenus affectés aux dépenses	(233 359 970)	(205 678 521)	(27 681 449)	–
	<i>1 676 824 185</i>	<i>1 573 216 945</i>	<i>103 607 240</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	33 662 767	30 926 264	2 736 503	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	540 000	469 302	70 698	–
Affectations bloquées				
Report	7 809 000	–	7 809 000	–
	<i>42 011 767</i>	<i>31 395 566</i>	<i>10 616 201</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions.....	1 464 737 590	1 462 390 912	2 346 678	–
Soutien en santé de résolution des pensionnats indiens	24 957 759	24 957 759	–	–
Services de santé non assurés.....	142 170 853	142 170 853	–	–
Stratégie canadienne de lutte contre le cancer.....	39 900 000	39 854 241	45 759	–
Affectations bloquées				
Report	27 469 966	–	27 469 966	–
Transfert/réaffectation.....	90 235 313	–	90 235 313	–
	<i>1 789 471 481</i>	<i>1 669 373 765</i>	<i>120 097 716</i>	–
Montants législatifs	217 326 634	217 066 436	6 334	253 864
	<i>3 725 634 067</i>	<i>3 491 052 712</i>	<i>234 327 491</i>	<i>253 864</i>
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et contributions				
Budget de fonctionnement	609 119 157	593 792 728	15 326 429	–
Subventions et contributions.....	844 000	804 035	39 965	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	1 160 351	–	1 160 351	–
	<i>611 123 508</i>	<i>594 596 763</i>	<i>16 526 745</i>	–

Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	54 568 825	43 874 129	10 694 696	–
Affectations bloquées				
Report	8 510 800	–	8 510 800	–
Transfert/réaffectation.....	576 054	–	576 054	–
	63 655 679	43 874 129	19 781 550	–
Montants législatifs	145 205 158	100 546 692	–	44 658 466
	819 984 345	739 017 584	36 308 295	44 658 466
Instituts de recherche en santé du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	56 184 177	55 987 769	196 408	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	561 814	–	561 814	–
	56 745 991	55 987 769	758 222	–
Crédit 5 – Subventions				
Subventions	1 035 847 429	1 035 405 341	442 088	–
Montants législatifs	5 775 373	5 768 075	–	7 298
	1 098 368 793	1 097 161 185	1 200 310	7 298
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	8 120 798	7 999 148	121 650	–
Audiences d'intérêt public.....	2 424 655	893 209	1 531 446	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	43 259	–	43 259	–
	10 588 712	8 892 357	1 696 355	–
Montants législatifs	846 837	846 837	–	–
	11 435 549	9 739 194	1 696 355	–
Agence de la santé publique du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	346 446 745	336 803 049	9 643 696	–
Écllosion de la maladie à virus Ebola.....	2 537 657	2 412 226	125 431	–
Initiatives publicitaires.....	1 000 000	840 000	160 000	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	1 003 916	705 787	298 129	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	456 448	–	456 448	–
Revenus affectés aux dépenses	(665 082)	(665 082)	–	–
	350 779 684	340 095 980	10 683 704	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	9 817 293	9 490 218	327 075	–
Écllosion de la maladie à virus Ebola.....	523 000	521 986	1 014	–
	10 340 293	10 012 204	328 089	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions.....	225 739 230	217 109 560	8 629 670	–
Montants législatifs	39 927 797	39 884 810	–	42 987
	626 787 004	607 102 554	19 641 463	42 987
Total du portefeuille ministériel	6 282 209 758	5 944 073 229	293 173 914	44 962 615

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Santé												
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits	796 889 719	729 322 843	–	–	150 873 478	142 170 853	75 774 773	75 774 773	871 988 424	795 718 923	–	–
Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits	159 501 628	157 480 436	359 392	359 392	688 501 903	607 762 078	2 631 435	2 631 435	845 731 488	762 970 471	–	–
Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits	16 724 820	16 724 820	58 771	58 771	572 417 139	571 624 276	–	–	589 200 730	588 407 867	–	–
Produits de santé	273 283 457	244 496 742	6 709 184	6 709 184	9 830 000	9 830 000	104 130 326	83 870 587	185 692 315	177 165 339	–	–
Consommation problématique de substances	101 818 795	90 203 274	915 000	671 077	25 839 006	12 969 040	–	–	128 572 801	103 843 391	–	–
Risques pour la santé liés à l'environnement	91 763 815	87 732 888	1 763 722	1 763 722	–	–	56 400	–	93 471 137	89 496 610	–	–
Salubrité des aliments et nutrition	65 108 946	65 108 372	3 115 000	2 956 470	–	–	–	–	68 223 946	68 064 842	–	–
Pesticides	51 770 971	51 767 914	1 648 509	1 648 509	–	–	11 646 749	11 714 028	41 772 731	41 702 395	–	–
Sécurité des produits de consommation et des matières dangereuses utilisées au travail	38 142 378	34 374 643	960 000	472 190	–	–	454 000	–	38 648 378	34 846 833	–	–
Radioprotection	24 283 639	23 773 715	2 038 554	1 967 856	–	–	5 864 000	5 359 851	20 458 193	20 381 720	–	–
Politique du système de santé canadien	38 235 333	38 101 852	–	–	364 057 601	347 065 164	–	–	402 292 934	385 167 016	–	–
Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire	1 480 086	636 736	–	–	33 800 001	33 800 001	–	–	35 280 087	34 436 737	–	–
Services de santé spécialisés	40 878 932	35 640 471	243 175	243 175	–	–	21 338 482	16 195 579	19 783 625	19 688 067	–	–
Services internes	371 780 623	364 749 549	24 200 460	14 545 220	–	–	11 463 805	10 132 268	384 517 278	369 162 501	–	–
Total partiel	2 071 663 142	1 940 114 255	42 011 767	31 395 566	1 845 319 128	1 725 221 412	233 359 970	205 678 521	3 725 634 067	3 491 052 712	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(233 359 970)	(205 678 521)	–	–	–	–	(233 359 970)	(205 678 521)	–	–	–	–
Total du ministère	1 838 303 172	1 734 435 734	42 011 767	31 395 566	1 845 319 128	1 725 221 412	–	–	3 725 634 067	3 491 052 712	–	–
Agence canadienne d'inspection des aliments												
Programme de salubrité des aliments	367 866 342	330 603 173	43 397 616	28 049 789	303 723	303 723	–	–	411 567 681	358 956 685	–	–
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	131 117 457	120 919 937	7 938 459	7 860 076	6 513 286	6 473 321	–	–	145 569 202	135 253 334	–	–
Programme des ressources végétales	79 033 731	71 298 701	3 163 198	3 159 351	388 427	388 427	–	–	82 585 356	74 846 479	–	–

Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	36 710 624	31 714 715	–	–	11 125	11 125	–	–	36 721 749	31 725 840	–	–
Services internes	134 383 951	133 430 333	9 156 406	4 804 913	–	–	–	–	143 540 357	138 235 246	–	–
Total de l'organisme	749 112 105	687 966 859	63 655 679	43 874 129	7 216 561	7 176 596	–	–	819 984 345	739 017 584	–	–
Instituts de recherche en santé du Canada												
Recherche libre	15 968 560	18 768 737	–	–	715 391 609	706 343 866	–	–	731 360 169	725 112 603	–	–
Recherche priorisée	17 064 000	14 342 776	–	–	320 455 820	329 061 475	–	–	337 519 820	343 404 251	–	–
Services internes	29 488 804	28 644 331	–	–	–	–	–	–	29 488 804	28 644 331	–	–
Total de l'organisme	62 521 364	61 755 844	–	–	1 035 847 429	1 035 405 341	–	–	1 098 368 793	1 097 161 185	–	–
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés												
Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	7 189 268	5 611 178	–	–	–	–	–	–	7 189 268	5 611 178	–	–
Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	1 547 082	1 498 746	–	–	–	–	–	–	1 547 082	1 498 746	–	–
Services internes	2 699 199	2 629 270	–	–	–	–	–	–	2 699 199	2 629 270	–	–
Total de l'organisme	11 435 549	9 739 194	–	–	–	–	–	–	11 435 549	9 739 194	–	–
Agence de la santé publique du Canada												
Promotion de la santé et prévention des maladies	117 875 218	114 216 001	–	–	218 145 610	209 590 167	–	–	336 020 828	323 806 168	–	–
Infrastructure de la santé publique	99 907 276	99 888 586	9 732 293	9 566 119	7 593 620	7 519 393	–	–	117 233 189	116 974 098	–	–
Sécurité en matière de santé	71 411 935	69 374 988	608 000	446 085	–	–	665 082	665 082	71 354 853	69 155 991	–	–
Services internes	102 178 134	97 166 297	–	–	–	–	–	–	102 178 134	97 166 297	–	–
Total partiel	391 372 563	380 645 872	10 340 293	10 012 204	225 739 230	217 109 560	665 082	665 082	626 787 004	607 102 554	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(665 082)	(665 082)	–	–	–	–	(665 082)	(665 082)	–	–	–	–
Total de l'organisme	390 707 481	379 980 790	10 340 293	10 012 204	225 739 230	217 109 560	–	–	626 787 004	607 102 554	–	–
Total du portefeuille ministériel	3 052 079 671	2 873 878 421	116 007 739	85 281 899	3 114 122 348	2 984 912 909	–	–	6 282 209 758	5 944 073 229	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Santé									
Subventions									
-	-	-	25 847 647	25 847 647	(S) Subvention pour appuyer la Commission de la santé mentale Canada	25 847 647	-	-	14 243 652
-	-	-	30 000 000	30 000 000	(S) Subvention au profit de Inforoute Santé du Canada Inc. dans le but d'accélérer le développement des télé dossiers de santé et l'élaboration de normes communes de télématique dans l'ensemble du Canada, ainsi que de perfectionner les applications de télésanté	30 000 000	-	-	37 877 924
-	-	-	55 847 647	55 847 647	Total – Subventions	55 847 647	-	-	52 121 576
Contributions									
-	802 295 540	65 779 498	(179 573 135)	688 501 903	Contributions aux soins de santé primaires des Premières Nations et des Inuits	607 762 078	80 739 825	-	694 651 345
-	752 465 894	35 416 510	(215 465 265)	572 417 139	Contributions au soutien à l'infrastructure de la santé des Premières Nations et des Inuits	571 624 276	792 863	-	752 135 571
-	220 707 524	8 702 625	(78 536 671)	150 873 478	Contributions aux prestations supplémentaires en santé des Premières Nations et des Inuits	142 170 853	8 702 625	-	210 429 939
-	78 748 979	3 000 000	-	81 748 979	Contribution à l'Institut canadien d'information sur la santé	81 748 979	-	-	78 863 979
-	47 500 000	-	-	47 500 000	Contribution au Partenariat canadien contre le cancer	39 854 241	7 645 759	-	47 500 000
-	33 800 000	-	1	33 800 001	Programme de contribution pour les langues officielles en santé	33 800 001	-	-	36 400 000
-	29 000 000	18 000 000	-	47 000 000	Contribution à Inforoute Santé du Canada	47 000 000	-	-	21 000 000
-	27 000 000	-	-	27 000 000	Programme du fonds canadien de recherche sur le cerveau	20 000 000	7 000 000	-	24 992 085
-	26 874 000	-	(15 789 484)	11 084 516	Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé	8 737 838	2 346 678	-	9 284 670
-	26 350 014	-	(511 008)	25 839 006	Programme sur l'usage et les dépendances aux substances	12 969 040	12 869 966	-	22 793 236
-	17 000 000	-	-	17 000 000	Contribution à la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé	17 000 000	-	-	17 000 000
-	16 058 769	2 000 000	-	18 058 769	Contribution à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	18 058 769	-	-	16 058 769
-	14 250 000	-	-	14 250 000	Programme de contribution de la Commission de la santé mentale du Canada	14 250 000	-	-	-
-	8 323 200	-	1 644 490	9 967 690	Programme de contributions aux survivants de la thalidomide	9 967 690	-	-	11 185 847
-	7 600 000	-	-	7 600 000	Contribution à l'Institut canadien sur la sécurité des patients	7 600 000	-	-	7 600 000
-	5 000 000	-	1 250 000	6 250 000	Société canadienne du sang : programme de recherche et de développement sur le sang	6 250 000	-	-	5 175 000
-	3 580 000	-	-	3 580 000	Contribution destinée à renforcer le système de don et de transplantation de tissus et d'organes au Canada	3 580 000	-	-	3 580 000

-	-	27 000 000	-	27 000 000	Fonds d'investissement en santé pour les territoires	27 000 000	-	-	20 000 000
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	1 113 401
-	2 116 553 920	159 898 633	(486 981 072)	1 789 471 481	Total – Contributions	1 669 373 765	120 097 716	-	1 979 763 842
-	2 116 553 920	159 898 633	(431 133 425)	1 845 319 128	Total du ministère	1 725 221 412	120 097 716	-	2 031 885 418
Agence canadienne d'inspection des aliments									
Contributions									
-	819 000	-	25 000	844 000	Contributions à l'appui du Programme d'aide fédéral (S) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	804 035	39 965	-	1 243 488
-	3 500 000	-	2 872 561	6 372 561		6 372 561	-	-	40 867 951
-	4 319 000	-	2 897 561	7 216 561	Total de l'organisme	7 176 596	39 965	-	42 111 439
Instituts de recherche en santé du Canada									
Subventions									
-	907 125 027	3 650 000	1 356 368	912 131 395	Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel	911 875 155	256 240	-	910 868 003
-	34 646 332	-	-	34 646 332	Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	34 646 332	-	-	25 489 387
-	21 740 400	-	-	21 740 400	Réseaux de centres d'excellence	21 740 000	400	-	22 589 000
-	21 250 000	-	-	21 250 000	Bourses d'études supérieures du Canada	21 150 359	99 641	-	21 104 926
-	13 000 000	-	-	13 000 000	Subventions d'appui aux instituts	13 000 000	-	-	12 013 832
-	9 679 500	2 649 000	-	12 328 500	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	12 328 500	-	-	10 771 143
-	8 350 000	-	-	8 350 000	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 264 193	85 807	-	8 270 836
-	7 933 333	-	-	7 933 333	Chaires d'excellence en recherche du Canada	7 933 333	-	-	9 800 000
-	3 344 250	-	-	3 344 250	Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	3 344 250	-	-	3 106 750
-	80 000	-	200 000	280 000	Chaires de recherche industrielle dans les collèges	280 000	-	-	160 000
-	-	-	25 000	25 000	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	25 000	-	-	75 000
-	-	818 219	-	818 219	Chaires de recherche Canada 150	818 219	-	-	-
-	1 027 148 842	7 117 219	1 581 368	1 035 847 429	Total de l'organisme	1 035 405 341	442 088	-	1 024 248 877
Agence de la santé publique du Canada									
Subventions									
-	18 894 000	2 150 000	-	21 044 000	Subventions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et collaboration intersectorielle	2 001 628	19 042 372	-	1 853 586
-	1 280 000	-	300 000	1 580 000	Subvention à des organismes internationaux sans but lucratif admissibles pour soutenir des projets ou programmes en matière de santé	1 505 777	74 223	-	2 123 773

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	860 000	–	–	860 000	Subventions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	200 157	659 843	–	478 938
–	240 000	–	–	240 000	Subventions à des étudiants diplômés, à des étudiants au niveau postdoctoral et à des établissements d'enseignement postsecondaire pour augmenter les compétences et capacités professionnelles afin de renforcer le domaine de la santé publique	–	240 000	–	–
–	21 274 000	2 150 000	300 000	23 724 000	Total – Subventions	3 707 562	20 016 438	–	4 456 297
Contributions									
–	82 088 000	–	–	82 088 000	Contributions à des organismes communautaires à but non lucratif afin d'appuyer le développement et la prestation de services continus de prévention et d'intervention précoce qui visent à diminuer les problèmes de santé et de développement de jeunes enfants vulnérables au Canada	81 821 038	266 962	–	81 225 731
–	44 609 242	3 545 366	66 750	48 221 358	Contributions à des personnes et à des organisations pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines du renforcement des capacités communautaires, de la stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et de collaborations intersectorielle	56 681 545	(8 460 187)	–	44 338 988
–	32 134 000	15 400 000	–	47 534 000	Contributions aux organisations et aux institutions autochtones sans but lucratif locales ou régionales constituées en société, en vue d'élaborer des programmes d'intervention précoce pour les enfants autochtones d'âge préscolaire et leurs familles	44 118 458	3 415 542	–	32 479 550
–	15 631 758	–	3 000 000	18 631 758	Contribution pour appuyer l'Initiative fédérale sur le VIH/sida	29 069 527	(10 437 769)	–	23 048 615
–	2 190 000	–	–	2 190 000	Contributions à la Société canadienne du sang et/ou à d'autres organismes de transfusion et/ou de transplantation désignés, à l'appui d'activités de surveillance des effets indésirables	1 711 430	478 570	–	1 913 206

-	2 037 114	350 000	-	2 387 114	Contributions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	-	2 387 114	-	2 043 683
-	963 000	-	-	963 000	Contributions à des organisations non gouvernementales, des sociétés, d'autres ordres de gouvernement, des établissements d'enseignement postsecondaires, et des personnes pour appuyer le développement et la création de produits et d'outils de perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique	-	963 000	-	-
-	179 653 114	19 295 366	3 066 750	202 015 230	Total – Contributions	213 401 998	(11 386 768)	-	185 049 773
-	200 927 114	21 445 366	3 366 750	225 739 230	Total de l'organisme	217 109 560	8 629 670	-	189 506 070
-	3 348 948 876	188 461 218	(423 287 746)	3 114 122 348	Total du portefeuille ministériel	2 984 912 909	129 209 439	-	3 287 751 804

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Santé			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits	75 774 773	75 774 773	119 701 641
Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits	2 631 435	2 631 435	4 798 418
Produits de santé	104 130 326	83 870 587	81 825 741
Risques pour la santé liés à l'environnement	56 400	–	–
Pesticides	11 646 749	11 714 028	7 895 102
Sécurité des produits de consommation et des matières dangereuses utilisées au travail	454 000	–	–
Radioprotection	5 864 000	5 359 851	5 054 933
Services de santé spécialisés	21 338 482	16 195 579	14 740 122
Services internes	11 463 805	10 132 268	9 767 374
Total du ministère – Budgétaire	233 359 970	205 678 521	243 783 331
Agence de la santé publique du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Sécurité en matière de santé	665 082	665 082	594 722
Total de l'organisme – Budgétaire	665 082	665 082	594 722
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	234 025 052	206 343 603	244 378 053

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Santé		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements des achats de biens et de services	5 009 489	3 587 531
Recouvrements des paiements de transfert	14 129 316	12 978 239
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	3 044 593	4 213 694
	22 183 398	20 779 464
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges		
Revenus provenant de la vente de médicaments	27 498 829	27 086 296
Matériel médical	16 911 950	15 011 362
Réglementation de la lutte antiparasitaire – Entretien	7 182 902	5 384 139
Redevances	4 027	7 857
	51 597 708	47 489 654
Location et utilisation de biens publics	62 843	65 289
Services de nature réglementaire		
Revenus provenant de la vente de médicaments	40 011 014	41 496 636
Matériel médical	5 300 273	6 049 838
Réglementation de la lutte antiparasitaire	4 630 684	2 642 065
Divers	89 006	9 435
	50 030 977	50 197 974
Services de nature non réglementaire		
Services d'hospitalisation	2 429 822	3 628 702
Services de santé	78 958 642	117 785 037
Service de dosimétrie	5 938 253	5 281 506
Programme d'aide aux employés	16 182 113	14 834 780
Revenus provenant de la vente de médicaments	1 187 572	1 788 483
Services aux autres ministères	57 330 050	55 026 491
Divers	1 861 918	2 267 646
	163 888 370	200 612 645
Autres frais et droits		
Revenus provenant d'amendes	1 491 219	986 185
Divers	20 027 575	13 736 159
Services aux autres ministères	2 255 797	2 294 497
	23 774 591	17 016 841
	289 354 489	315 382 403

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	253 864	580 326	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés		
Revenus divers			Autres revenus		
Gain net de change	–	8 417	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Produit de l'aliénation des biens immobiliers	–	91 123	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	13 653	7 226
Services de santé	–	181 078	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	–	7 361
Intérêts sur débiteurs en souffrance	340 016	211 302		13 653	14 587
Location et utilisation de biens publics	19 680	85 662	Ventes de biens et de services		
Montants adjugés par une cour	46 867	–	Autres frais et droits		
Divers	280 864	275 478	Engagements de conformité volontaire	32 943 963	5 412 096
	687 427	853 060	Paiements de règlement	–	4 842 243
Total du ministère	312 479 178	337 595 253	Divers	15	5
Agence canadienne d'inspection des aliments				32 943 978	10 254 344
Autres revenus			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	472	448
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 421 181	1 202 513	Revenus divers		
Ventes de biens et de services			Montants adjugés par une cour	4 000	–
Droits et privilèges	7 134	7 010	Total de l'organisme	32 962 103	10 269 379
Location et utilisation de biens publics	27 985	35 363	Agence de la santé publique du Canada		
Services de nature réglementaire	54 376 021	52 198 585	Autres revenus		
Autres frais et droits	1 671 495	1 250 458	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
	56 082 635	53 491 416	Recouvrements des achats de biens et de services	1 263 157	853 158
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	283 203	282 703	Recouvrements des paiements de transfert	1 034 775	2 447 903
Revenus divers	146 974	709 555	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	560 655	736 836
Total de l'organisme	59 933 993	55 686 187		2 858 587	4 037 897
Instituts de recherche en santé du Canada			Ventes de biens et de services		
Autres revenus			Droits et privilèges		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Redevances	121 240	23 391
Recouvrements de bourses d'exercices antérieurs	4 419 903	5 042 279	Location et utilisation de biens publics	7 059	58 421
Recouvrements de services à des tiers d'exercices antérieurs	35 601	27 300	Services de nature non réglementaire		
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	172 651	57 363	Autres services de nature non réglementaire	668 832	638 520
	4 628 155	5 126 942	Services aux autres ministères	14 159 799	13 596 006
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 298	–		14 828 631	14 234 526
Revenus divers	759	884	Autres frais et droits		
Total de l'organisme	4 636 212	5 127 826	Divers	98 176	90 813
				15 055 106	14 407 151
			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	55 988	62 977

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers		
Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	(10 509)	11 671
Divers	–	2
	(10 509)	11 673
Total de l'organisme	17 959 172	18 519 698
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	33 104 974	31 161 403
Ventes de biens et de services	393 436 208	393 535 314
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	600 825	926 454
Revenus divers	828 651	1 575 172
Total du portefeuille ministériel	427 970 658	427 198 343

Section 23

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Sécurité publique et Protection civile

Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

Agence des services frontaliers du Canada

Service canadien du renseignement de sécurité

**Commission civile d'examen et de traitement des plaintes
relatives à la Gendarmerie royale du Canada**

Service correctionnel du Canada

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Gendarmerie royale du Canada

**Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale
du Canada**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique, description des programmes ou responsabilités essentielles	524
Sommaire du portefeuille ministériel.....	534
Détail budgétaire par affectation.....	539
Programmes/Responsabilités essentielles.....	543
Paievements de transfert	546
Détail des montants disponibles pour être dépensés.....	549
Revenus	550

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère de la Sécurité publique et Protection civile**Résultat stratégique 1**

Un Canada sécuritaire et résilient.

Programme 1.1 : Gestion des mesures d'urgence

Sécurité publique Canada travaille en vue d'assurer la protection du Canada et des Canadiens en agissant à titre de leader national de la gestion des urgences et en établissant une orientation claire pour la gestion des urgences et la protection des infrastructures essentielles pour le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences* de 2007. Au moyen d'une approche fondée sur le risque et en travaillant en étroite collaboration avec les institutions fédérales, les provinces, les territoires, la collectivité des premiers intervenants, le secteur privé et leurs homologues internationaux pour traiter l'ensemble des risques (naturels, technologiques et anthropiques), les responsables du programme contribuent à la sécurité et à la résilience du Canada au moyen de l'élaboration de politiques et de programmes et de la coordination pour ce qui est des quatre fonctions de la gestion des urgences, soit la prévention et l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Le programme vise à mener et à coordonner les recherches, les évaluations des risques et les activités d'élaboration et de planification de politiques à long terme afin de renforcer la cohérence et la contribution du programme à la mise en place d'un leadership national en matière de gestion des urgences; à coordonner et à surveiller la capacité du gouvernement fédéral de gérer et d'intervenir en cas de situations d'urgence pangouvernementales; à aider les provinces et les territoires à améliorer leurs capacités; à promouvoir une normalisation améliorée et une culture d'amélioration continue grâce à la compilation, à l'analyse et à la mise en œuvre de leçons retenues et de pratiques exemplaires. En outre, le programme encourage la sensibilisation du public à la gestion des mesures d'urgence en intervenant directement auprès des Canadiens et des entreprises par l'entremise de diverses tribunes de sensibilisation et de gestion des mesures d'urgence.

Programme 1.2 : Lutte au crime

La criminalité continue d'être une préoccupation de taille pour les Canadiens, lesquels reconnaissent l'importance du rôle que joue le gouvernement fédéral relativement aux questions de criminalité partout au pays. Le programme de lutte au crime offre un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que la coordination et le soutien des programmes au moyen d'un ensemble d'activités liées à la prévention du crime, à l'application de la loi et à la réadaptation des personnes qui ont commis un acte criminel. L'objectif de ce programme est de réduire les risques de criminalité en collaborant étroitement avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et des collectivités dans le but de concevoir et d'exécuter des programmes nationaux particuliers propres aux régions et aux collectivités.

Programme 1.3 : Sécurité nationale

Le programme de la sécurité nationale vise à s'assurer que le Canada est préparé à un éventail de menaces liées à la sécurité nationale et qu'il peut y répondre. Le programme de la sécurité nationale joue un rôle de coordination dans les efforts de prévention, de détection, de déni et de réponse du portefeuille de la Sécurité publique et d'autres ministères et organismes du gouvernement sur des enjeux touchant la sécurité nationale. Afin d'atteindre cet objectif, le programme collabore avec des partenaires opérationnels et stratégiques pour offrir au gouvernement des conseils stratégiques sur des questions qui évoluent rapidement et souvent de nature délicate. Le programme

de la sécurité nationale aide également le ministre et le sous-ministre à s'acquitter de leurs principales obligations statutaires et cherche à cerner et à pallier les lacunes dans la capacité du Canada à aborder les menaces à la sécurité nationale. Il coordonne, analyse et élabore des politiques et met en œuvre des processus liés à des enjeux comme les infrastructures essentielles, la cybersécurité, la prolifération des armes de destruction massive et la lutte contre le terrorisme. En raison de leur complexité, de leur importance et de leurs répercussions possibles sur les droits individuels et les lois en matière de sécurité nationale, les programmes et les politiques doivent être bien fondés, bien gouvernés et bien exécutés; ce programme joue un rôle central dans le soutien des décideurs afin d'atteindre ce but au nom des Canadiens.

Programme 1.4 : Stratégies frontalières

Le programme de stratégies frontalières permet d'offrir un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que d'assurer la coordination et une certaine cohérence relativement à diverses questions touchant les frontières telles que les douanes, l'immigration, les réfugiés et la citoyenneté, ainsi que l'application transfrontalière de la loi de façon à ce que les objectifs en matière de sécurité soient atteints d'une manière facilitant le déroulement des activités commerciales et les déplacements légitimes, et que les risques liés à la sécurité et à la fraude diminuent. L'objectif de ce programme est de promouvoir la sécurité et le bien-être économique des Canadiens au moyen d'une gestion sûre et efficace des frontières du Canada. Le programme permet également de faire progresser les objectifs liés aux infrastructures essentielles grâce à une coordination efficace entre les ministères et les organismes fédéraux et à l'établissement de partenariats avec les secteurs de l'industrie. Pour ce faire, les responsables du programme élaborent et soutiennent des activités ciblées de gestion frontalière et dirigent le dialogue continu entre le Canada et les États-Unis sur les aspects stratégiques et opérationnels des politiques frontalières, notamment la mise en œuvre du plan d'action Par-delà la frontière. Le programme met en œuvre des mesures transfrontalières concernant la circulation de biens et de personnes en cas d'urgence et fournit un leadership et des conseils stratégiques, ainsi qu'une coordination horizontale des organismes du portefeuille de Sécurité publique et d'autres ministères fédéraux pour les questions touchant les frontières. Ce programme joue un rôle central relativement au soutien offert au gouvernement en matière de prise de décisions éclairées concernant la politique frontalière, la gestion des frontières et l'application transfrontalière de la loi au profit des Canadiens.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence des services frontaliers du Canada

Résultat stratégique 1

Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée des risques liés aux frontières.

Programme 1.1 : Détermination de l'admissibilité

À travers le programme de détermination de l'admissibilité, l'Agence des services frontaliers du Canada élabore, maintient et administre les politiques, les règlements, les procédures et les partenariats grâce auxquels les agents des services frontaliers sont en mesure d'intercepter les personnes et les marchandises inadmissibles au Canada, de procéder, conformément aux normes établies, au traitement des personnes et des biens marchandises légitimes en voie d'entrer au Canada. De plus, l'Agence des services frontaliers du Canada développe, maintient et administre des politiques, règlements, procédures et partenariats pour contrôler les exportations des marchandises à partir du Canada. Dans le cadre du traitement de la filière des voyageurs, les agents des services frontaliers interrogent les personnes à leur arrivée pour déterminer si ces personnes, ainsi que leurs marchandises personnelles, satisfont aux exigences des lois et règlements applicables pour entrer au Canada. Les agents des services frontaliers décident ensuite s'ils doivent accorder l'entrée au pays de ces personnes ou les diriger vers un traitement plus poussé (p. ex. : paiement de droits et taxes, délivrance d'un document)

ou un examen physique. Dans le cadre du traitement de la filière commerciale, les transporteurs et les importateurs doivent fournir des renseignements à l'Agence des services frontaliers du Canada à leur arrivée au Canada ou avant. Les agents des services frontaliers examinent l'état des décisions préalables à l'arrivée ou la documentation d'accompagnement fournie pour déterminer si les marchandises satisfont aux exigences des lois et règlements applicables pour entrer au Canada. Suivant cette détermination, l'agent des services frontaliers peut exiger que les marchandises soient soumises à un traitement plus poussé ou encore à un examen ou à une analyse scientifique ou technique. Une fois l'examen approfondi des marchandises terminé, les marchandises visées peuvent être saisies et des sanctions peuvent être imposées. Avec quelques exceptions, toutes les marchandises exportées du Canada doivent être déclarées par un document écrit à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Programme 1.2 : Exécution de la loi relative à l'immigration

Le Programme d'exécution de la loi en matière d'immigration permet de déterminer si les ressortissants étrangers et les résidents permanents non admissibles au Canada ou susceptibles de l'être sont identifiés, assujettis à une enquête, détenus, surveillés ou expulsés du Canada. Les ressortissants étrangers et les résidents permanents du Canada que l'on croit inadmissibles font l'objet d'enquêtes. D'ailleurs, les agents d'exécution de la loi dans les bureaux intérieurs de l'Agence des services frontaliers du Canada peuvent rédiger un rapport contre ces personnes. Selon le type d'inadmissibilité, le bien-fondé du rapport en question est examiné par un délégué du ministre ou un décideur indépendant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, examen auquel prend part également un agent d'audiences de l'Agence des services frontaliers du Canada représentant le ministre de la Sécurité publique et protection civile. Une fois l'examen terminé, une mesure de renvoi pourrait être prise à l'égard du ressortissant étranger ou du résident permanent concerné. Les mesures de renvoi concernant les revendicateurs du statut de réfugié sont conditionnelles et n'entrent pas en vigueur tant que la revendication n'a pas été abandonnée, retirée ou rejetée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Programme 1.3 : Programme d'évaluation des risques

Le Programme d'évaluation des risques permet de repousser les frontières en cherchant à identifier les personnes, marchandises et transports à risque élevé le plus tôt possible dans le continuum des voyages et du commerce afin de prévenir l'entrée de personnes et marchandises inadmissibles. Ceci bénéficie aux voyageurs et à la communauté des affaires en permettant à l'Agence de concentrer ses activités d'examen et d'interdictions sur les personnes et biens à risque élevé; facilitant ainsi l'entrée des personnes et biens à faible risque. L'Agence utilise des systèmes automatisés d'évaluation du risque et du renseignement pour identifier les risques potentiels à la sécurité et la protection des voyageurs et des marchandises.

Programme 1.4 : Gestion du commerce et des revenus

Le Programme de gestion du commerce et des revenus permet de s'assurer que les droits et les taxes dus au gouvernement du Canada sont perçus conformément aux exigences canadiennes en matière de déclaration des échanges commerciaux et des importations. Aux fins de la présente description de programme, le terme « droits » désigne les droits et les taxes applicables ou imposés sur des marchandises importées en vertu de certaines lois que l'Agence des services frontaliers du Canada est chargée d'administrer. Le Programme permet également d'administrer les accords commerciaux internationaux et régionaux, ainsi que les lois et les règlements régissant le commerce des marchandises. Dans le cadre du Programme, les négociations inhérentes au libre-échange contribuent au renforcement des règles internationales relatives au commerce et à l'ouverture de nouveaux marchés pour les Canadiens.

Programme 1.5 : Partenariats sûrs et fiables

À travers le Programme des partenariats sûrs et fiables, l'Agence des services frontaliers du Canada travaille en étroite collaboration avec les clients, les autres ministères et les partenaires internationaux de la gestion des frontières pour améliorer la sécurité de la chaîne commerciale et des voyageurs tout en mettant à la disposition des négociants et des voyageurs à faible risque préalablement approuvés des processus frontaliers simplifiés et efficaces. L'Agence des services frontaliers du Canada élabore et administre des programmes et des ententes de coopération avec ses partenaires pour assurer une conformité avec les normes internationales (p. ex. : le Cadre de normes de l'Organisation mondiale des douanes) et encourager l'adoption de pratiques exemplaires dans la gestion des frontières à l'échelle mondiale. En augmentant le nombre de membres des programmes pour voyageurs ou entreprises dignes de confiance, l'Agence des services frontaliers du Canada peut rehausser sa capacité à atténuer les risques à l'avance et axer ses efforts d'examen sur l'identification des voyageurs et des négociants présentant un risque inconnu ou plus élevé.

Programme 1.6 : Enquêtes criminelles

Le Programme des enquêtes criminelles, l'Agence des services frontaliers du Canada vise à assurer l'intégrité de la législation frontalière. De plus, il contribue à la sécurité publique et à la sécurité économique du Canada en permettant de mener des enquêtes et de poursuivre les voyageurs, les importateurs, les exportateurs et toute autre personne ayant commis des infractions contrevenant à la législation frontalière du Canada. Les enquêteurs de l'Agence des services frontaliers du Canada étudient les infractions potentielles à la législation frontalière et recueillent des preuves au moyen de diverses techniques d'enquête, notamment des mandats de perquisition, des ordonnances de communication et des analyses judiciaires numériques. Les infractions dont il est question sont liées notamment à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, à diverses lois régissant les aliments, les végétaux et les animaux, ainsi qu'à toute autre loi frontalière. De concert avec le Service des poursuites pénales du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada poursuit les personnes ou les entreprises qui enfreignent les lois frontalières du Canada.

Programme 1.7 : Recours

Le Programme des recours vise à mettre à la disposition des entreprises et des particuliers un mécanisme accessible pour bénéficier d'un examen impartial des plaintes liées au service, ainsi que des décisions commerciales et des mesures d'exécution prises par l'Agence des services frontaliers du Canada. Le Programme permet de s'assurer que les décisions prises par les fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada sont justes et transparentes, et correspondent exactement aux politiques de l'Agence des services frontaliers du Canada et aux lois administrées par celle-ci. Les intéressés peuvent remplir une demande s'ils sont en désaccord avec une mesure d'exécution ou une décision commerciale de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou s'ils souhaitent déposer une plainte ou offrir un compliment au sujet des services fournis par l'Agence des services frontaliers du Canada. Une fois la demande ou la plainte soumise, les clients reçoivent en temps opportun un accusé de réception de l'appel ou de la plainte. Les fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada effectuent ensuite un examen de l'appel ou de la plainte en prenant en considération les lois administrées par l'Agence des services frontaliers du Canada, les politiques de l'Agence des services frontaliers du Canada, le point de vue du client et, s'il y a lieu, les opinions techniques des experts de l'Agence des services frontaliers du Canada ou les avis juridiques du ministère de la Justice du Canada. Les personnes qui ne sont pas satisfaites de l'examen de l'Agence des services frontaliers du Canada peuvent en appeler auprès du tribunal ou de l'organisme d'examen externe à propos. Le Programme de recours facilite également l'examen des plaintes externes de discrimination déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne et il aide le ministère de la Justice à représenter l'Agence vis-à-vis des appels déposés auprès de la Cour fédérale, de tribunaux divers et d'autres organismes externes.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service canadien du renseignement de sécurité

Résultat stratégique 1

Les renseignements servent à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens.

Programme 1.1 : Programme de renseignement

Dans le cadre de ce programme, le Service canadien du renseignement de sécurité recueille, traite et analyse des informations et des renseignements sur les activités qui peuvent être soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et des Canadiens, en fait rapport au gouvernement du Canada et le conseille à cet égard. Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et pour soutenir les activités de la Défense nationale et des Affaires étrangères,

le Service canadien du renseignement de sécurité prête aussi assistance au ministre de la Défense nationale et au ministre des Affaires étrangères, dans les limites du Canada, en recueillant des informations ou des renseignements dans le cadre de ce programme.

Programme 1.2 : Programme de filtrage de sécurité

Le programme de filtrage de sécurité est une des responsabilités principales du Service canadien du renseignement de sécurité et une de ses fonctions les plus visibles. Il a pour but d'empêcher des personnes qui ne sont pas canadiennes et qui suscitent des préoccupations ou représentent des risques en matière de sécurité d'entrer au Canada ou d'y obtenir la résidence permanente, ainsi que d'empêcher quiconque suscite des préoccupations en matière de sécurité d'avoir accès à des biens, à des sites ou à des informations sensibles du gouvernement. Par l'entremise de ses bureaux situés dans les missions canadiennes à l'étranger, le Service canadien du renseignement de sécurité examine attentivement les dossiers des demandeurs et des immigrants éventuels dont les antécédents suscitent des préoccupations en matière de sécurité. Le Service canadien du renseignement de sécurité fournit aussi des évaluations de sécurité à tous les ministères et organismes fédéraux (sauf à la Gendarmerie royale du Canada) conformément aux dispositions de la Politique du gouvernement sur la sécurité. Les évaluations de sécurité entrent dans les programmes suivants : filtrage pour le gouvernement, filtrage lié aux sites sensibles, filtrage pour des pays étrangers, filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté et filtrage des demandes du statut de réfugié.

Commission civile d'examen et de traitements des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique 1

Confiance du public envers la Gendarmerie royale du Canada.

Programme 1.1 : Examen civil de la conduite des membres de la Gendarmerie royale du Canada dans l'exercice de leurs fonctions

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada Commission civile d'examen et de traitement des plaintes est un organisme indépendant créé par le Parlement. Son rôle consiste à effectuer un examen juste et indépendant de la conduite de membres de la Gendarmerie royale du Canada dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce faire, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes reçoit les plaintes du public au sujet de la conduite de membres de la Gendarmerie royale du Canada et surveille les enquêtes de la Gendarmerie royale du Canada concernant les plaintes. Si le plaignant n'est pas satisfait des conclusions de la Gendarmerie royale du Canada concernant sa plainte, il peut demander à la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes d'effectuer un examen indépendant sur la conduite des membres et la manière dont la Gendarmerie royale du Canada a traité l'affaire. Après avoir examiné une plainte, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes peut conclure qu'elle est satisfaite de la manière dont la Gendarmerie royale du Canada a réglé la plainte ou elle peut tirer des conclusions et formuler des recommandations à l'intention du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et du ministre de la Sécurité publique à l'égard des sujets de préoccupation énoncés dans la plainte. La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes examine également des activités particulières de la Gendarmerie royale du Canada, fait rapport aux provinces qui passent des contrats de services avec la Gendarmerie royale du Canada, effectue des recherches, assure la sensibilisation du public et la liaison avec les collectivités et fait appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service correctionnel du Canada

Résultat stratégique 1

La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.

Programme 1.1 : Garde

Le Programme de garde contribue à la sécurité publique en répondant aux besoins quotidiens des délinquants, notamment à leurs besoins en matière de santé et de sécurité, d'alimentation, d'habillement, de logement, de services de santé mentale et de soins de santé physique. Il comprend en outre des mesures de sécurité en établissement, comme la lutte contre le trafic des drogues, et des mesures de contrôle appropriées pour prévenir les incidents.

Programme 1.2 : Interventions correctionnelles

Le Programme des interventions correctionnelles contribue à la sécurité publique grâce à des activités d'évaluation et à des interventions de programme pour les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont conçues pour favoriser la réhabilitation de ces derniers et pour faciliter leur réinsertion réussie dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois. Le programme mobilise les citoyens canadiens pour en faire des partenaires du Service correctionnel du Canada dans la réalisation de son mandat correctionnel et assure la liaison avec les victimes d'actes criminels.

Programme 1.3 : Surveillance dans la collectivité

Le Programme de surveillance dans la collectivité contribue à la sécurité publique par l'administration des activités communautaires, notamment l'offre de possibilités de logement, l'établissement de partenariats communautaires et la prestation de services de santé dans la collectivité, au besoin. Le Programme de surveillance dans la collectivité fournit la structure nécessaire pour favoriser la réinsertion sociale réussie et en toute sécurité des délinquants.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

Résultat stratégique 1

Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun et de façon raisonnable.

Programme 1.1 : Ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale

Dans le cadre de ce programme, le Bureau de l'enquêteur correctionnel mène des enquêtes sur les plaintes déposées par les détenus concernant des agissements, des omissions, des décisions et des recommandations de Service correctionnel du Canada. Il a également la responsabilité d'examiner les politiques et les procédures applicables aux secteurs faisant l'objet de plaintes et de formuler des recommandations, de veiller à ce que les sujets de plaintes systémiques soient recensés et fassent l'objet des mesures appropriées et de revoir toutes les enquêtes effectuées par le Service correctionnel du Canada en application de l'article 19 en cas de décès ou de blessure grave d'un détenu.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle présente donc l'information par responsabilité essentielle.

Responsabilité essentielle 1.1 : Décisions relatives à la mise en liberté sous condition

La mise en liberté sous condition est fondée sur le principe selon lequel la mise en liberté graduelle des délinquants, lorsqu'elle est justifiée, améliore la sécurité de la collectivité. Les décisions judiciaires fondées sur le risque de récidive ainsi que le recours à des programmes et à des traitements efficaces et à une surveillance efficace dans la collectivité sont tous des éléments qui contribuent au processus. Dans le cadre de cette responsabilité principale, le personnel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada fournit en temps utile aux commissaires des renseignements exacts pour la prise de décisions, et il élabore des programmes de formation et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions.

Responsabilité essentielle 1.2 : Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition

Cette responsabilité principale permet à la Commission des libérations conditionnelles du Canada d'exercer ses activités de manière transparente et responsable, conformément aux dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Elle concerne les victimes d'actes criminels et le grand public, car il consiste à fournir de l'information, notamment l'accès au registre des décisions de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, et à donner de l'aide aux personnes qui assistent aux audiences à titre d'observateurs. La responsabilité principale sert aussi à encourager la participation des citoyens, à mener des enquêtes sur des incidents tragiques survenus dans la collectivité, à surveiller le rendement de la Commission des libérations conditionnelles du Canada et à rendre compte des processus de mise en liberté sous condition.

Responsabilité essentielle 1.3 : Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence

La suspension du casier vise à faciliter la réinsertion sociale d'une personne, s'il y a lieu. C'est une mesure officielle dont l'objet est d'effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire chez les personnes reconnues coupables d'une infraction à une loi fédérale qui, après avoir purgé la peine qui leur avait été imposée et avoir laissé s'écouler une période d'attente déterminée, se conduisent en citoyens respectueux des lois. La suspension du casier peut être révoquée ou annulée si une personne est condamnée pour une nouvelle infraction punissable par voie de mise en accusation ou, dans certains cas, une infraction punissable par procédure sommaire, si la personne a cessé de bien se conduire, ou s'il existe des preuves qu'elle avait fait une déclaration inexacte ou trompeuse ou avait caché de l'information. Dans le cadre de cette responsabilité principale, la Commission des libérations conditionnelles du Canada vérifie l'admissibilité des demandeurs et s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande de suspension du casier, réunit les renseignements nécessaires pour rendre ses décisions et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels. La responsabilité principale consiste aussi à évaluer les demandes de personnes qui désirent bénéficier de la prérogative royale de clémence (clémence) et à formuler des recommandations à cet égard, ainsi que donner des avis au ministre sur le bien fondé de chaque cas. La clémence n'est accordée que dans des circonstances exceptionnelles dans des cas où le bien fondé de la demande a été établi et où il est question d'infractions à des lois fédérales, lorsque la loi ne prévoit aucun autre moyen de réduire les effets négatifs graves des sanctions imposées pour des actes criminels.

Responsabilité essentielle 1.4 : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique 1

Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens

Programme 1.1 : Opérations policières

Aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ce programme fournit aux Canadiens des services de police aux niveaux fédéral, provincial et municipal et dans les collectivités autochtones. Comme le précise la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ces services comprennent toutes les fonctions des agents de la paix en ce qui concerne le maintien de la paix, la prévention du crime et des infractions aux lois fédérales et à celles en vigueur dans la province où ils peuvent être employés, et l'arrestation des criminels, des contrevenants et des autres personnes pouvant être légalement mises sous garde; l'exécution de tous les mandats – ainsi que les obligations et services s'y rattachant – qui peuvent, aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, des autres lois fédérales ou de celles en vigueur dans une province, être légalement exécutés par des agents de la paix; ainsi que les autres attributions déterminées par le gouverneur en conseil ou le commissaire. Les activités générales d'application de la loi qui viennent s'ajouter aux activités de sensibilisation menées par les employés de la Gendarmerie royale du Canada auprès du public, d'entreprises et d'autres ministères ou organismes du Canada, font que ce programme contribue à un Canada sécuritaire et sécurisé. On citera par exemple les séances d'information sur la prévention de la criminalité, la sécurité nationale, la criminalité financière, le crime organisé et les drogues, que la Gendarmerie royale du Canada anime afin de réduire la victimisation des Canadiens. En outre, ce programme voit à la protection des personnes désignées et à la sécurité lors d'événements majeurs, ce qui a pour effet d'atténuer les menaces possibles à l'égard de la population canadienne. Enfin, ce programme offre un soutien opérationnel et technique de haut niveau à la collectivité canadienne d'application de la loi. Toutes ces activités contribuent à l'atteinte par la Gendarmerie royale du Canada de son but ultime qui est de réduire la criminalité dont sont victimes les Canadiens.

Programme 1.2 : Services canadiens d'application de la loi

Ce programme fournit le soutien nécessaire sur le plan scientifique, technique, didactique et des enquêtes afin que la communauté policière canadienne puisse offrir à ses partenaires et aux collectivités qu'elle sert des services de police et d'application de la loi proactifs axés sur les renseignements. De plus, ce programme offre des occasions de formation aux membres de la communauté policière canadienne afin de leur permettre de perfectionner leurs compétences et ainsi d'assurer plus efficacement la sécurité du Canada.

Résultat stratégique 2

Sécurité du revenu pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité.

Programme 2.1 : Paiements de transfert

Ce programme apporte une sécurité du revenu aux employés de la Gendarmerie royale du Canada et à leur famille à leur pension ou en cas d'invalidité ou de décès. Ce programme veille à fournir un niveau adéquat de soutien aux personnes qui vivent une situation hors de leur contrôle en raison de leur emploi à la Gendarmerie royale du Canada. Ce programme vise à assurer le versement de prestations soit selon les conditions de la subvention ou selon les exigences de diverses lois, notamment la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*.

Résultat stratégique 3

Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale.

Programme 3.1 : Opérations policières internationales

En vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ce programme fait avancer le programme pour la sécurité et la paix mondiale du Canada par la collaboration et le soutien de la communauté policière internationale, et contribue à faire du Canada et du reste du monde un endroit plus sûr. Ce programme vise la portée transnationale de la criminalité en alimentant des relations avec des partenaires policiers à l'échelle mondiale et en adhérant au réseau mondial d'échange de renseignements d'INTERPOL. De plus, la Gendarmerie royale du Canada participe activement à diverses missions de maintien de la paix à l'étranger où elle aide les pays à risque à renforcer leur capacité d'application de la loi.

Programme 3.2 : Culture et patrimoine de la police canadienne

Dans le but de protéger l'image de la Gendarmerie royale du Canada qui est bien connue à l'étranger ainsi que sa réputation et son riche patrimoine, ce programme met de l'avant l'image positive de la Gendarmerie royale du Canada en nouant des liens avec des organismes d'application de la loi, des organismes gouvernementaux et des partenaires communautaires canadiens et étrangers. Le programme offre des conseils et des analyses aux clients internes et externes, dont les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, les établissements d'enseignement, les représentants de la famille royale et les organisations non gouvernementales, relativement à l'aspect cérémonial des activités et événements spéciaux (Jeux olympiques, expositions, sommets, funérailles de policiers). Par ce programme, la Gendarmerie royale du Canada contribue au rayonnement de la culture et du patrimoine canadiens.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada**Résultat stratégique 1**

Un processus décisionnel équitable et transparent en matière de relations de travail qui renforce la responsabilité.

Programme 1.1 : Examen d'appels

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada est un tribunal administratif indépendant qui favorise des relations de travail justes et équitables et contribue à renforcer la responsabilité à tous les échelons au sein de la Gendarmerie royale du Canada. Outre les tribunaux, le Comité externe d'examen constitue le seul

mécanisme d'examen indépendant que peuvent utiliser les membres et la direction de la Gendarmerie royale du Canada pour traiter les questions de relations de travail. Le Comité externe d'examen examine en toute impartialité des appels interjetés contre certaines mesures disciplinaires imposées à des membres de la Gendarmerie royale du Canada et contre des décisions écrites concernant des plaintes de harcèlement, des révocations de nomination, des licenciements, des rétrogradations et des ordres de cessation du versement de la solde et des indemnités. La Gendarmerie royale du Canada renvoie les dossiers sur ces questions devant le Comité externe d'examen pour examen en application des articles 33 et 45.15 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et de l'article 17 du Règlement de la Gendarmerie royale du Canada. Le Comité externe d'examen examine tous les documents des dossiers renvoyés par la Gendarmerie royale du Canada, lesquels peuvent comprendre des déclarations de la part de membres (plaignants, intimés et autres), des enregistrements vidéo ou audio et des dépositions de témoins, des documents historiques de dossiers de ressources humaines ainsi que d'autres documents. Après l'examen d'un dossier, le Comité externe d'examen présente ses conclusions et recommandations au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (qui rend une décision finale) et aux parties. Dans ses conclusions et recommandations, le Comité externe d'examen veille à ce que les principes généraux du droit administratif et du droit du travail, tout comme les obligations prévues dans la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et d'autres lois pertinentes telles que la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, soient respectés dans le processus décisionnel. Le Comité externe d'examen formule parfois des recommandations afin que des modifications de portée générale soient apportées ou que des mesures soient prises pour régler des questions soulevées dans un dossier (p. ex., des modifications aux politiques ou aux pratiques de gestion de la Gendarmerie royale du Canada ou de la formation nouvelle ou supplémentaire à l'intention des membres ou des gestionnaires de la Gendarmerie royale du Canada). Les membres de la Gendarmerie royale du Canada et le public peuvent consulter les résumés des conclusions et des recommandations du Comité externe d'examen ainsi que les rapports et les documents de recherche de l'organisation en consultant le site Web et les publications du Comité externe d'examen; les membres de la Gendarmerie royale du Canada y ont aussi accès par l'intermédiaire d'exposés et d'autres activités de liaison.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile										
-	123 231 161	-	-	123 231 161	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	4 234 441	-	4 234 441	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	4 969 798	-	4 969 798	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	2 649 033	-	2 649 033	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
-	-	-	43 500	43 500		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	4 296 151	4 296 151		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	3 934 452	3 934 452		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	2 188 073	2 188 073		CT, crédit 30 ¹				
-	-	-	(30 000)	(30 000)		Virement au crédit 1 (Industrie)				
-	123 231 161	11 853 272	10 432 176	145 516 609		Total – Crédit 1	139 294 307	6 222 302	-	151 982 128
-	914 540 358	-	-	914 540 358	5	Subventions et contributions				
-	-	56 299 614	-	56 299 614	5b	Subventions et contributions				
-	-	18 859 241	-	18 859 241	5c	Subventions et contributions				
						Virement du :				
-	-	-	105 000	105 000		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	521 270	521 270		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	(43 480 774)	(43 480 774)		Virement au crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	914 540 358	75 158 855	(42 854 504)	946 844 709		Total – Crédit 5	805 147 909	141 696 800	-	1 031 209 114
-	14 737 940	678 114	(871 253)	14 544 801	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 544 801	-	-	14 337 194
					(S)	Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile –				
-	84 400	-	200	84 600		Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
-	-	-	20 538	20 538		Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	20 538	-
-	1 052 593 859	87 690 241	(33 272 843)	1 107 011 257		Total du ministère – Budgétaire	959 071 617	147 919 102	20 538	1 197 611 936
Agence des services frontaliers du Canada										
122 503 987	1 388 555 431	-	-	1 511 059 418	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	198 962 446	-	198 962 446	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	11 051 631	-	11 051 631	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	3 267 327	-	3 267 327	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
-	-	-	124 587	124 587		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	1 700 000	1 700 000		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	12 644 800	12 644 800		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	19 464 313	19 464 313		CT, crédit 30 ¹				

				(319 795)	(319 795)		Virement au :						
				(5 593)	(5 593)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)						
							crédit 1 (Services partagés Canada)						
122 503 987	1 388 555 431	213 281 404	33 608 312	1 757 949 134			Total – Crédit 1	1 500 393 332	97 998 126	159 557 676	1 421 329 862		
86 893 790	202 466 241	–	–	289 360 031	5		Dépenses en capital						
–	–	5 431 431	–	5 431 431	5a		Dépenses en capital						
–	–	70 000	–	70 000	5b		Dépenses en capital						
–	–	18 042 576	–	18 042 576	5c		Dépenses en capital						
							Virement au :						
				(12 350 000)	(12 350 000)		crédit 5 (Travaux publics et Services						
				(4 028 365)	(4 028 365)		gouvernementaux)						
							crédit 5 (Services partagés Canada)						
86 893 790	202 466 241	23 544 007	(16 378 365)	296 525 673			Total – Crédit 5	108 227 899	128 365 395	59 932 379	105 128 994		
–	170 674 564	15 028 212	(26 005 154)	159 697 622	(S)		Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	159 697 622	–	–	171 549 821		
89 392	–	–	30 677	120 069	(S)		Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	70 985	–	49 084	926 789		
							Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices						
–	–	–	45 504	45 504	(S)		antérieurs	45 504	–	–	15 355		
–	–	–	–	–			Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	67		
209 487 169	1 761 696 236	251 853 623	(8 699 026)	2 214 338 002			Total de l'organisme – Budgétaire	1 768 435 342	226 363 521	219 539 139	1 698 950 888		
							Service canadien du renseignement de sécurité						
–	526 615 028	–	–	526 615 028	1		Dépenses du programme						
–	–	275 157	–	275 157	1a		Dépenses du programme						
–	–	7 814 966	–	7 814 966	1b		Dépenses du programme						
							Virement du :						
–	–	–	200 000	200 000			crédit 5 (Défense nationale)						
–	–	–	13 400 304	13 400 304			CT, crédit 15 ¹						
–	–	–	20 764 812	20 764 812			CT, crédit 25 ¹						
–	–	–	122 369	122 369			CT, crédit 30 ¹						
–	–	–	(1 989 746)	(1 989 746)			Virement au crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et						
							Développement)						
–	526 615 028	8 090 123	32 497 739	567 202 890			Total – Crédit 1	541 703 799	25 499 091	–	543 277 271		
–	50 477 031	47 511	(5 673 170)	44 851 372	(S)		Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	44 851 372	–	–	45 631 679		
483 755	–	–	380 376	864 131	(S)		Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	443 783	39 972	380 376	507 245		
483 755	577 092 059	8 137 634	27 204 945	612 918 393			Total de l'organisme – Budgétaire	586 998 954	25 539 063	380 376	589 416 195		
							Commission civile d'examen et de traitement des plaintes						
							relatives à la Gendarmerie royale du Canada						
–	9 020 809	–	–	9 020 809	1		Dépenses du programme						
							Virement du :						
–	–	–	202 598	202 598			CT, crédit 15 ¹						
–	–	–	451 290	451 290			CT, crédit 25 ¹						
–	9 020 809	–	653 888	9 674 697			Total – Crédit 1	8 190 848	1 483 849	–	8 190 190		
–	915 080	–	(84 097)	830 983	(S)		Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	830 983	–	–	845 762		
–	9 935 889	–	569 791	10 505 680			Total de l'organisme – Budgétaire	9 021 831	1 483 849	–	9 035 952		

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Service correctionnel du Canada										
–	1 962 343 216	–	–	1 962 343 216	1	Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions				
–	–	12 037 835	–	12 037 835	1b	Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions				
–	–	105 897 636	–	105 897 636	1c	Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions				
Virement du :										
–	–	–	200 000	200 000		crédit 1 (Environnement)				
–	–	–	7 297 614	7 297 614		crédit 5				
–	–	–	52 732 045	52 732 045		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	81 963 990	81 963 990		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	62 563 121	62 563 121		CT, crédit 30 ¹				
–	1 962 343 216	117 935 471	204 756 770	2 285 035 457		Total – Crédit 1	2 239 588 609	45 446 848	–	2 003 124 017
–	208 941 724	–	–	208 941 724	5	Dépenses en capital				
Virement du :										
–	–	–	46 000 077	46 000 077		CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	212 731	212 731		crédit 5 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	(7 297 614)	(7 297 614)		Virement au crédit 1				
–	208 941 724	–	38 915 194	247 856 918		Total – Crédit 5	185 624 348	62 232 570	–	153 756 625
–	229 424 223	21 999 326	(46 491 316)	204 932 233	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	204 932 233	–	–	208 106 840
8 072 277	–	–	–	8 072 277	(S)	Fonds renouvelable CORCAN	(3 536 197)	–	11 608 474	(3 916 587)
183 308	–	–	1 762 449	1 945 757	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 477 813	–	467 944	1 731 660
–	–	–	25 174	25 174	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	25 174	–	–	1 846
8 255 585	2 400 709 163	139 934 797	198 968 271	2 747 867 816		Total budgétaire	2 628 111 980	107 679 418	12 076 418	2 362 804 401
L14b Prêts à des personnes sous surveillance obligatoire et aux libérés conditionnels en vertu du Compte des prêts aux libérés conditionnels, Loi n° 3 de 1982-1983 portant affectation de crédits. Limite 50 000 \$ (Net)										
44 749	–	–	–	44 749			500	–	44 249	450
8 255 585	2 400 709 163	139 934 797	198 968 271	2 747 867 816		Total de l'organisme – Budgétaire	2 628 111 980	107 679 418	12 076 418	2 362 804 401
44 749	–	–	–	44 749		Total de l'organisme – Non budgétaire	500	–	44 249	450
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada										
–	4 102 301	–	–	4 102 301	1	Dépenses du programme				
Virement du :										
–	–	–	123 641	123 641		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	183 214	183 214		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	46 919	46 919		CT, crédit 30 ¹				
–	4 102 301	–	353 774	4 456 075		Total – Crédit 1	4 369 377	86 698	–	4 197 024

-	513 203	-	(32 133)	481 070	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	481 070	-	-	495 747
-	4 615 504	-	321 641	4 937 145		Total de l'organisme – Budgétaire	4 850 447	86 698	-	4 692 771
Commission des libérations conditionnelles du Canada										
-	40 677 794	-	-	40 677 794	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
-	-	-	1 300 761	1 300 761		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	2 315 795	2 315 795		CT, crédit 25 ¹				
-	40 677 794	-	3 616 556	44 294 350		Total – Crédit 1	42 038 492	2 255 858	-	41 050 204
-	5 586 177	-	93 030	5 679 207	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 679 207	-	-	5 754 607
-	-	-	7 558	7 558	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 558	-	-	13 220
-	-	-	4 567	4 567	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	4 567	-	-	7 410
-	46 263 971	-	3 721 711	49 985 682		Total de l'organisme – Budgétaire	47 729 824	2 255 858	-	46 825 441
Gendarmerie royale du Canada										
-	1 888 011 496	-	-	1 888 011 496	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	96 531 066	-	96 531 066	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	224 519 870	-	224 519 870	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
-	-	-	342 227	342 227		crédit 1 (Santé)				
-	-	-	308 000	308 000		crédit 1 (Transports)				
-	-	-	43 480 774	43 480 774		crédit 5 (Sécurité publique et protection civile)				
-	-	-	70 025 298	70 025 298		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	139 942 225	139 942 225		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	45 760 983	45 760 983		CT, crédit 30 ¹				
						Virement au :				
-	-	-	(397 850)	(397 850)		crédit 1 (Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs)				
-	-	-	(1 700 000)	(1 700 000)		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
-	-	-	(348 066)	(348 066)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(1 609)	(1 609)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	1 888 011 496	321 050 936	297 411 982	2 506 474 414		Total – Crédit 1	2 273 087 600	233 386 814	-	1 922 106 379
-	327 465 645	-	-	327 465 645	5	Dépenses en capital				
-	-	10 018 474	-	10 018 474	5b	Dépenses en capital				
-	-	22 715 260	-	22 715 260	5c	Dépenses en capital				
						Virement du :				
-	-	-	235 040	235 040		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	37 607 468	37 607 468		CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(212 731)	(212 731)		Virement au crédit 5 (Service correctionnel du Canada)				
-	327 465 645	32 733 734	37 629 777	397 829 156		Total – Crédit 5	256 358 698	141 470 458	-	235 794 707
-	223 573 483	-	-	223 573 483	10	Subventions et contributions				
-	-	5 000 000	-	5 000 000	10b	Subventions et contributions				
-	-	4 500 000	-	4 500 000	10c	Subventions et contributions				
-	223 573 483	9 500 000	-	233 073 483		Total – Crédit 10	230 685 907	2 387 576	-	202 929 139

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	70 293 491	6 586 275	(3 421 716)	73 458 050	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	73 458 050	–	–	66 573 189
–	363 214 725	17 466 889	(19 375 610)	361 306 004	(S)	Pensions et autres prestations des employés – Membres de la Gendarmerie royale du Canada	361 306 004	–	–	574 114 273
–	10 000 000	–	(2 220 242)	7 779 758	(S)	Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> (L.R.C. (1970), ch. R-10)	7 779 758	–	–	9 392 163
–	–	–	269 390	269 390	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	269 390	–	–	1 098 718
6 946 759	–	–	6 081 931	13 028 690	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	8 038 483	–	4 990 207	5 617 516
6 946 759	2 882 558 840	387 337 834	316 375 512	3 593 218 945		Total de l'organisme – Budgétaire	3 210 983 890	377 244 848	4 990 207	3 017 626 084
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada										
–	847 634	–	–	847 634	1	Dépenses du programme				
–	–	835 946	–	835 946	1b	Dépenses du programme				
–	–	–	7 248	7 248		Virement du : CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	32 152	32 152		CT, crédit 25 ¹				
–	847 634	835 946	39 400	1 722 980		Total – Crédit 1	1 443 436	279 544	–	1 368 145
–	97 876	91 189	(56 077)	132 988	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	132 988	–	–	156 133
–	945 510	927 135	(16 677)	1 855 968		Total de l'organisme – Budgétaire	1 576 424	279 544	–	1 524 278
225 173 268	8 736 411 031	875 881 264	505 173 325	10 342 638 888		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	9 216 780 309	888 851 901	237 006 678	8 928 487 946
44 749	–	–	–	44 749		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	500	–	44 249	450

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Sécurité publique et Protection civile				
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	141 573 128	136 763 319	4 809 809	–
Budget en capital	1 023 850	545 717	478 133	–
Initiatives de publicité.....	2 500 000	2 481 551	18 449	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	1 879 742	785 583	1 094 159	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	428 909	200 659	228 250	–
Examen en matière de sécurité nationale	753 333	562 651	190 682	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	57 647	–	57 647	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 700 000)	(2 045 173)	(654 827)	–
	<i>145 516 609</i>	<i>139 294 307</i>	<i>6 222 302</i>	–
Crédit 5 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions.....	831 430 262	797 473 709	33 956 553	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	17 064 241	7 674 200	9 390 041	–
Affectations bloquées				
Report	98 350 206	–	98 350 206	–
	<i>946 844 709</i>	<i>805 147 909</i>	<i>141 696 800</i>	–
Montants législatifs	14 649 939	14 629 401	–	20 538
	1 107 011 257	959 071 617	147 919 102	20 538
Agence des services frontaliers du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	1 600 145 667	1 517 872 932	–	82 272 735
Réinstallation des réfugiés syriens	392 170	392 170	–	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	185 170	160 229	–	24 941
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	3 108 769	3 108 769	–	–
Affectations bloquées				
Report	16 566 011	–	16 566 011	–
Transfert/réaffectation	81 432 115	–	81 432 115	–
Autre	77 260 000	–	–	77 260 000
Revenus affectés aux dépenses	(21 140 768)	(21 140 768)	–	–
	<i>1 757 949 134</i>	<i>1 500 393 332</i>	<i>97 998 126</i>	<i>159 557 676</i>
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	168 160 278	108 227 899	–	59 932 379
Affectations bloquées				
Report	126 182 417	–	126 182 417	–
Transfert/réaffectation	2 182 978	–	2 182 978	–
	<i>296 525 673</i>	<i>108 227 899</i>	<i>128 365 395</i>	<i>59 932 379</i>
Montants législatifs	159 863 195	159 814 111	–	49 084
	2 214 338 002	1 768 435 342	226 363 521	219 539 139

Détail budgétaire par affectation – suite

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Service canadien du renseignement de sécurité				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	543 635 838	537 684 311	5 951 527	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	4 962 600	3 779 654	1 182 946	–
Examen en matière de sécurité nationale	275 157	232 373	42 784	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	7 461	7 461	–	–
Affectations bloquées				
Report	17 630 000	–	17 630 000	–
Transfert/réaffectation	691 834	–	691 834	–
	567 202 890	541 703 799	25 499 091	–
Montants législatifs	45 715 503	45 295 155	39 972	380 376
	612 918 393	586 998 954	25 539 063	380 376
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	9 547 933	8 190 848	1 357 085	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	126 764	–	126 764	–
	9 674 697	8 190 848	1 483 849	–
Montants législatifs	830 983	830 983	–	–
	10 505 680	9 021 831	1 483 849	–
Service correctionnel du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions				
Budget de fonctionnement	2 251 170 335	2 237 330 057	13 840 278	–
Subventions et contributions	2 258 552	2 258 552	–	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	122 500	–	122 500	–
Autre	31 484 070	–	31 484 070	–
	2 285 035 457	2 239 588 609	45 446 848	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	246 760 630	185 624 348	61 136 282	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	1 096 288	–	1 096 288	–
	247 856 918	185 624 348	62 232 570	–
Montants législatifs	214 975 441	202 899 023	–	12 076 418
	2 747 867 816	2 628 111 980	107 679 418	12 076 418

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	4 449 075	4 369 377	79 698	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	7 000	–	7 000	–
	4 456 075	4 369 377	86 698	–
Montants législatifs	481 070	481 070	–	–
	4 937 145	4 850 447	86 698	–
Commission des libérations conditionnelles du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	49 930 386	47 161 022	2 769 364	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	8 764	–	8 764	–
Revenus affectés aux dépenses	(5 644 800)	(5 122 530)	(522 270)	–
	44 294 350	42 038 492	2 255 858	–
Montants législatifs	5 691 332	5 691 332	–	–
	49 985 682	47 729 824	2 255 858	–
Gendarmerie royale du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	1 634 943 773	1 634 943 773	–	–
Services de police contractuelle	2 549 048 286	2 527 721 432	21 326 854	–
Opérations internationales de maintien et de soutien de la paix	19 535 563	19 535 563	–	–
Rétablir l'efficacité de la police fédérale	153 500 000	153 500 000	–	–
Ententes sur les analyses biologiques	13 108 000	12 518 618	589 382	–
Le règlement du recours collectif	120 550 080	20 261 072	100 289 008	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	45 756 000	45 756 000	–	–
Affectations bloquées				
Report	88 847 476	–	88 847 476	–
Transfert/réaffectation	2 042 659	–	2 042 659	–
Autre	20 880 817	–	20 880 817	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 141 738 240)	(2 141 148 858)	(589 382)	–
	2 506 474 414	2 273 087 600	233 386 814	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	170 231 401	132 565 654	37 665 747	–
Rétablir l'efficacité de la police fédérale	2 938 000	2 938 000	–	–
Services de police contractuelle	161 128 274	111 428 478	49 699 796	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	9 426 566	9 426 566	–	–
Affectations bloquées				
Report	32 300 000	–	32 300 000	–
Transfert/réaffectation	81 028	–	81 028	–
Réduction	7 652 880	–	7 652 880	–
Autre	14 071 007	–	14 071 007	–
	397 829 156	256 358 698	141 470 458	–
Crédit 10 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions	233 073 483	230 685 907	2 387 576	–
Montants législatifs	455 841 892	450 851 685	–	4 990 207
	3 593 218 945	3 210 983 890	377 244 848	4 990 207

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	1 721 980	1 443 436	278 544	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation.....	1 000	–	1 000	–
	1 722 980	1 443 436	279 544	–
Montants législatifs	132 988	132 988	–	–
	1 855 968	1 576 424	279 544	–
Total du portefeuille ministériel	10 342 638 888	9 216 780 309	888 851 901	237 006 678

Programmes/Responsabilités essentielles

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile												
Gestion des mesures d'urgence	37 029 753	33 613 571	62 500	46 819	761 157 565	647 183 084	–	–	798 249 818	680 843 474	–	–
Lutte au crime	33 627 191	32 593 896	–	–	176 223 654	150 357 310	–	–	209 850 845	182 951 206	–	–
Sécurité nationale	27 004 954	25 709 280	961 350	498 898	376 106	376 106	–	–	28 342 410	26 584 284	–	–
Stratégies frontalières	3 734 608	3 725 413	–	–	9 087 384	7 231 409	–	–	12 821 992	10 956 822	–	–
Services internes	60 446 192	59 781 004	–	–	–	–	2 700 000	2 045 173	57 746 192	57 735 831	–	–
Total partiel	161 842 698	155 423 164	1 023 850	545 717	946 844 709	805 147 909	2 700 000	2 045 173	1 107 011 257	959 071 617	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 700 000)	(2 045 173)	–	–	–	–	(2 700 000)	(2 045 173)	–	–	–	–
Total du ministère	159 142 698	153 377 991	1 023 850	545 717	946 844 709	805 147 909	–	–	1 107 011 257	959 071 617	–	–
Agence des services frontaliers du Canada												
Détermination de l'admissibilité	962 212 405	826 828 979	212 311 934	77 020 230	–	–	–	–	1 174 524 339	903 849 209	–	–
Exécution de la loi relative à l'immigration	182 878 799	163 748 029	42 076 247	12 584 518	–	–	–	–	224 955 046	176 332 547	–	–
Programme d'évaluation des risques	204 976 334	160 282 560	816 291	5 925 803	–	–	–	–	205 792 625	166 208 363	–	–
Gestion du commerce et des revenus	76 281 579	71 376 710	18 126 020	128 736	–	–	11 161 422	11 161 422	83 246 177	60 344 024	–	–
Partenariats sûrs et fiables	59 695 069	37 186 161	5 538 437	2 685 339	–	–	9 979 346	9 979 346	55 254 160	29 892 154	–	–
Enquêtes criminelles	42 013 428	31 505 572	224 751	–	–	–	–	–	42 238 179	31 505 572	–	–
Recours	12 516 608	10 119 205	–	–	–	–	–	–	12 516 608	10 119 205	–	–
Services internes	398 378 875	380 300 995	17 431 993	9 883 273	–	–	–	–	415 810 868	390 184 268	–	–
Total partiel	1 938 953 097	1 681 348 211	296 525 673	108 227 899	–	–	21 140 768	21 140 768	2 214 338 002	1 768 435 342	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(21 140 768)	(21 140 768)	–	–	–	–	(21 140 768)	(21 140 768)	–	–	–	–
Total de l'organisme	1 917 812 329	1 660 207 443	296 525 673	108 227 899	–	–	–	–	2 214 338 002	1 768 435 342	–	–
Service canadien du renseignement de sécurité												
Programme de renseignement	561 462 951	539 665 365	–	–	–	–	–	–	561 462 951	539 665 365	–	–
Programme de filtrage de sécurité	51 455 442	47 333 589	–	–	–	–	–	–	51 455 442	47 333 589	–	–
Total de l'organisme	612 918 393	586 998 954	–	–	–	–	–	–	612 918 393	586 998 954	–	–

Programmes/Responsabilités essentielles – fin

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada												
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	7 903 173	5 975 083	–	–	–	–	–	–	7 903 173	5 975 083	–	–
Services internes	2 602 507	3 046 748	–	–	–	–	–	–	2 602 507	3 046 748	–	–
Total de l'organisme	10 505 680	9 021 831	–	–	–	–	–	–	10 505 680	9 021 831	–	–
Service correctionnel du Canada												
Garde	1 534 734 253	1 530 268 730	218 886 844	163 007 559	2 258 552	2 258 552	–	–	1 755 879 649	1 695 534 841	–	–
Interventions correctionnelles	604 511 066	544 278 303	1 059 516	1 059 516	–	–	120 291 614	107 093 216	485 278 968	438 244 603	44 749	500
Surveillance dans la collectivité	157 908 045	152 653 238	7 727 970	7 727 970	–	–	–	–	165 636 015	160 381 208	–	–
Services internes	320 890 596	320 122 025	20 182 588	13 829 303	–	–	–	–	341 073 184	333 951 328	–	–
Total partiel	2 618 043 960	2 547 322 296	247 856 918	185 624 348	2 258 552	2 258 552	120 291 614	107 093 216	2 747 867 816	2 628 111 980	44 749	500
Revenus affectés aux dépenses	(120 291 614)	(107 093 216)	–	–	–	–	(120 291 614)	(107 093 216)	–	–	–	–
Total de l'organisme	2 497 752 346	2 440 229 080	247 856 918	185 624 348	2 258 552	2 258 552	–	–	2 747 867 816	2 628 111 980	44 749	500
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada												
Ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale	3 848 255	3 631 480	–	–	–	–	–	–	3 848 255	3 631 480	–	–
Services internes	1 088 890	1 218 967	–	–	–	–	–	–	1 088 890	1 218 967	–	–
Total de l'organisme	4 937 145	4 850 447	–	–	–	–	–	–	4 937 145	4 850 447	–	–
Commission des libérations conditionnelles du Canada												
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	36 536 166	35 275 468	–	–	–	–	–	–	36 536 166	35 275 468	–	–
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	4 577 677	4 266 874	–	–	–	–	–	–	4 577 677	4 266 874	–	–

Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	6 218 314	5 199 437	-	-	-	-	5 644 800	5 122 530	573 514	76 907	-	-
Services internes	8 298 325	8 110 575	-	-	-	-	-	-	8 298 325	8 110 575	-	-
Total partiel	55 630 482	52 852 354	-	-	-	-	5 644 800	5 122 530	49 985 682	47 729 824	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(5 644 800)	(5 122 530)	-	-	-	-	(5 644 800)	(5 122 530)	-	-	-	-
Total de l'organisme	49 985 682	47 729 824	-	-	-	-	-	-	49 985 682	47 729 824	-	-
Gendarmerie royale du Canada												
Opérations policières	3 952 617 328	3 859 552 404	212 786 613	137 232 250	323 000	363 030	2 105 491 814	2 105 491 814	2 060 235 127	1 891 655 870	-	-
Services canadiens d'application de la loi	183 514 576	161 158 850	31 877 706	27 126 433	15 037 000	14 980 514	21 484 654	20 895 272	208 944 628	182 370 525	-	-
Paiements de transfert	-	-	-	-	225 366 241	223 026 852	-	-	225 366 241	223 026 852	-	-
Opérations policières internationales	69 088 118	43 472 831	-	69 182	27 000	-	-	-	69 115 118	43 542 013	-	-
Culture et patrimoine de la police canadienne	12 782 134	13 955 054	-	97 624	100 000	95 269	-	-	12 882 134	14 147 947	-	-
Services internes	878 272 632	779 169 246	153 164 837	91 833 209	-	-	14 761 772	14 761 772	1 016 675 697	856 240 683	-	-
Total partiel	5 096 274 788	4 857 308 385	397 829 156	256 358 698	240 853 241	238 465 665	2 141 738 240	2 141 148 858	3 593 218 945	3 210 983 890	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(2 141 738 240)	(2 141 148 858)	-	-	-	-	(2 141 738 240)	(2 141 148 858)	-	-	-	-
Total de l'organisme	2 954 536 548	2 716 159 527	397 829 156	256 358 698	240 853 241	238 465 665	-	-	3 593 218 945	3 210 983 890	-	-
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada												
Examen d'appels	1 855 968	1 576 424	-	-	-	-	-	-	1 855 968	1 576 424	-	-
Total de l'organisme	1 855 968	1 576 424	-	-	-	-	-	-	1 855 968	1 576 424	-	-
Total du portefeuille ministériel	8 209 446 789	7 620 151 521	943 235 597	550 756 662	1 189 956 502	1 045 872 126	-	-	10 342 638 888	9 216 780 309	44 749	500

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile									
Subventions									
–	3 100 000	–	–	3 100 000	Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd	3 099 750	250	–	3 100 000
–	2 460 000	–	(1 863 234)	596 766	Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	596 765	1	–	1 003 231
–	1 796 144	–	–	1 796 144	Autres organismes nationaux de bénévolat actifs dans le secteur de la justice pénale	1 796 144	–	–	1 777 113
–	400 000	–	(215 645)	184 355	Fonds pour la résilience communautaire	129 132	55 223	–	40 811
–	150 000	–	–	150 000	Programme de coopération en matière de cybersécurité	150 000	–	–	120 693
–	–	–	1 000 000	1 000 000	Subventions aux partenaires provinciaux pour le Système national de repérage afin de repérer et de surveiller les délinquants violents à risque élevé qui mettent en péril la sécurité publique	1 000 000	–	–	499 196
–	–	38 595 900	–	38 595 900	Subvention à la Croix-Rouge canadienne à l'appui des efforts de secours aux victimes des feux de forêt de 2017 en Colombie-Britannique	38 595 900	–	–	–
–	–	1 000 000	–	1 000 000	Subvention à la Croix-Rouge canadienne à l'appui des efforts de secours aux victimes d'inondations en 2017	1 000 000	–	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	120 668 053
–	7 906 144	39 595 900	(1 078 879)	46 423 165	Total – Subventions	46 367 691	55 474	–	127 209 097
Contributions									
–	679 300 000	–	563 177	679 863 177	Contributions versées aux provinces à titre d'aide financière en cas de catastrophes naturelles	581 512 971	98 350 206	–	712 717 054
–	125 081 662	762 914	(40 758 948)	85 085 628	Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, ainsi qu'aux conseils de bande, aux représentants officiels des Autochtones vivant dans les réserves, aux collectivités autochtones établies sur les terres de la Couronne et aux groupes Inuits conformément au Programme de services de police des Premières Nations	85 085 628	–	–	88 435 013
–	41 167 892	1 000 000	2 043 109	44 211 001	Contributions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	42 860 836	1 350 165	–	31 575 432
–	36 897 000	–	(6 071 366)	30 825 634	Programme national d'atténuation des catastrophes	14 574 721	16 250 913	–	4 884 019
–	6 900 000	–	–	6 900 000	Programme de contributions pour les analyses biologiques	6 900 000	–	–	6 900 000
–	6 818 554	–	(253 584)	6 564 970	Programme de contributions à l'appui du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage	6 426 865	138 105	–	6 071 589
–	2 281 000	16 029 800	(25 616)	18 285 184	Programme de contribution pour combattre les crimes graves et le crime organisé	3 259 270	15 025 914	–	1 786 813
–	2 035 600	–	93 616	2 129 216	Programme de contribution visant à combattre l'exploitation sexuelle des enfants et la traite de personnes	2 034 389	94 827	–	2 557 599

-	2 000 000	-	1 200 000	3 200 000	Programme de contribution pour les coûts extraordinaires des services de police de la capitale nationale	3 200 000	-	-	2 000 000
-	2 000 000	-	215 645	2 215 645	Fonds pour la résilience communautaire	1 852 826	362 819	-	680 095
-	700 000	706 000	105 000	1 511 000	Programme de contributions à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones	832 669	678 331	-	944 059
-	500 000	-	-	500 000	Association internationale des pompiers, Canada	500 000	-	-	500 000
-	362 000	-	559 758	921 758	Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités complémentaires à celles du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	921 758	-	-	644 428
-	250 506	-	249 494	500 000	Programme de contribution de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage	500 000	-	-	500 000
-	190 000	-	-	190 000	Programme de contribution au Secrétariat de COSPAS-SARSAT	190 000	-	-	190 000
-	150 000	-	-	150 000	Programme de coopération en matière de cybersécurité	150 000	-	-	174 501
-	-	17 064 241	-	17 064 241	Cadre sur les coûts de sécurité dans le cadre des événements internationaux d'envergure	7 674 200	9 390 041	-	4 849 915
-	-	-	304 090	304 090	Indemnisation des accidents du travail	304 085	5	-	308 234
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	38 281 266
-	906 634 214	35 562 955	(41 775 625)	900 421 544	Total – Contributions	758 780 218	141 641 326	-	904 000 017
-	914 540 358	75 158 855	(42 854 504)	946 844 709	Total du ministère	805 147 909	141 696 800	-	1 031 209 114
Service correctionnel du Canada									
Subventions									
-	120 000	-	-	120 000	Subvention à l'Université de la Saskatchewan pour le Centre de recherche judiciaire	120 000	-	-	120 000
-	120 000	-	-	120 000	Total – Subventions	120 000	-	-	120 000
Contributions									
-	-	-	2 138 552	2 138 552	Programme national de contributions pour les infrastructures du Service correctionnel du Canada	2 138 552	-	-	4 660 076
-	-	-	2 138 552	2 138 552	Total – Contributions	2 138 552	-	-	4 660 076
-	120 000	-	2 138 552	2 258 552	Total de l'organisme	2 258 552	-	-	4 780 076
Gendarmerie royale du Canada									
Subventions									
-	205 500 000	9 500 000	-	215 000 000	Indemnisation des membres de la Gendarmerie royale du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions (L.R.C. (1985), ch. R-11)	212 910 845	2 089 155	-	185 481 804
-	2 586 483	-	-	2 586 483	Plan de prestations des survivants de la GRC	2 336 249	250 234	-	1 988 478
-	1 000 000	-	-	1 000 000	Subvention pour promouvoir l'application de la loi par le biais de la prévention du crime, la formation et les relations publiques	968 300	31 700	-	997 877
-	10 000 000	-	(2 220 242)	7 779 758	(S) Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> (L.R.C. (1970), ch. R-10)	7 779 758	-	-	9 392 163
-	219 086 483	9 500 000	(2 220 242)	226 366 241	Total – Subventions	223 995 152	2 371 089	-	197 860 322

Paiement de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Contributions									
					Contributions aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones et/ou à d'autres communautés ou organismes (sans but lucratif)	14 470 513	16 487	–	14 460 980
–	14 487 000	–	–	14 487 000					
–	233 573 483	9 500 000	(2 220 242)	240 853 241	Total de l'organisme	238 465 665	2 387 576	–	212 321 302
–	1 148 233 841	84 658 855	(42 936 194)	1 189 956 502	Total du portefeuille ministériel	1 045 872 126	144 084 376	–	1 248 310 492

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Services de soutien internes fournis à d'autres ministères	2 700 000	2 045 173	2 063 060
Total de l'organisme – Budgétaire	2 700 000	2 045 173	2 063 060
Agence des services frontaliers du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Gestion du commerce et des revenus	11 161 422	11 161 422	10 973 426
Partenariats sûrs et fiables	9 979 346	9 979 346	10 154 133
Total de l'organisme – Budgétaire	21 140 768	21 140 768	21 127 559
Service correctionnel du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Interventions correctionnelles			
Corcan (OSS)	120 291 614	107 093 216	92 188 476
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Interventions correctionnelles			
Compte des prêts aux libérés conditionnels	–	(1 061)	(1 540)
Total de l'organisme – Budgétaire	120 291 614	107 093 216	92 188 476
Total de l'organisme – Non budgétaire	–	(1 061)	(1 540)
Commission des libérations conditionnelles du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence			
Frais de service de 631 \$	5 644 800	5 122 530	3 856 820
Total de l'organisme – Budgétaire	5 644 800	5 122 530	3 856 820

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Gendarmerie royale du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Opérations policières	2 105 491 814	2 105 491 814	1 959 696 354
Services canadiens d'application de la loi	21 484 654	20 895 272	21 162 929
Services internes	14 761 772	14 761 772	14 063 446
Total de l'organisme – Budgétaire	2 141 738 240	2 141 148 858	1 994 922 729
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 291 515 422	2 276 550 545	2 114 158 644
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	(1 061)	(1 540)

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile			Autres revenus		
Autres revenus			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 591 349	1 813 382
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 713 639	6 903 146	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	1 152 941	1 791 589
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	52 374 385	7 220 687			
	54 088 024	14 123 833		2 744 290	3 604 971
Ventes de biens et de services			Ventes de biens et de services		
Services de nature non réglementaire			Droits et privilèges	390 262	343 905
Revenu disponible	2 045 173	2 063 060	Services de nature réglementaire	16 149 190	14 583 429
			Services de nature non réglementaire	7 914 435	8 197 210
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	20 538	–	Autres frais et droits	673	41 823
Revenus divers	59 211	46 529		24 454 560	23 166 367
Total du ministère	56 212 946	16 233 422	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	30 677	989 821
Agence des services frontaliers du Canada			Revenus divers		
Revenus fiscaux			Intérêts et pénalités	34 004 686	23 479 712
Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée (TVH)	25 179 308 408	23 819 459 677	Autres revenus divers		
Décret de remise de la taxe gouvernementale	(23 034 062)	(30 204 285)	Amendes imposées par le tribunal	1 596 530	521 444
	25 156 274 346	23 789 255 392	Saisies	8 778 476	5 975 027
Taxe d'accise – Carburant moteur – Essence	67 577 655	81 706 554	Divers	1 457 873	1 863 557
Droits de douane à l'importation	5 416 239 899	5 477 359 377		45 837 565	31 839 740
			Total des autres revenus	73 067 092	59 600 899
Droits d'accise			Total de l'organisme	32 094 483 465	30 869 838 821
Spiritueux	445 680	228 586	Service canadien du renseignement de sécurité		
Bière	4 424	6 014	Autres revenus		
Cigarettes	1 208 530 261	1 286 147 803	Revenus de placements		
Cigares	42 696 210	51 494 463	Autres comptes		
Tabac naturel canadien en feuilles	100 949 457	94 865 870	Intérêts des dépôts bancaires	1 090	–
	1 352 626 032	1 432 742 736			
Autres taxes et droits d'accise – Taxes à la fabrication			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Automobiles	3 025 823	2 229 219	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	519 140	171 665
Climatiseurs pour automobiles	22 398 663	22 232 847	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	57 937	317 812
Vins	4 097 039	3 735 990		577 077	489 477
Divers	(823 084)	975 807	Ventes de biens et de services		
	28 698 441	29 173 863	Services de nature réglementaire	767 880	1 025 065
Total des revenus fiscaux	32 021 416 373	30 810 237 922	Autres frais et droits	2 122 027	1 980 784
				2 889 907	3 005 849
			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	380 376	483 862
			Revenus divers	45 549	10 274
			Total de l'organisme	3 893 999	3 989 462

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Commandes téléphoniques	100	215
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	26 274	7 731	Réclamations de l'État	8 658	7 866
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	29 624	125 040	Produits d'autres montants adjugés par une cour	34 903	3 150
			Divers	329 997	365 648
	55 898	132 771		510 148	523 010
Revenus divers	3 758	7 721			
Total de l'organisme	59 656	140 492	Total de l'organisme	128 305 211	101 680 846
Service correctionnel du Canada			Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	17 969	–
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	10 646 611	3 459 498	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	49 700	34 726
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	5 022 693	1 755 356	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	67 669	34 726
	15 669 304	5 214 854	Revenus divers	219	40
			Total de l'organisme	67 888	34 766
Ventes de biens et de services			Commission des libérations conditionnelles du Canada		
Location et utilisation de biens publics			Autres revenus		
Locations	1 162 770	1 051 433	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Chambre et pension – Détenus	344 746	381 497	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	121 170	37 027
	1 507 516	1 432 930	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	78 534	30 879
Services de nature non réglementaire				199 704	67 906
Services psychiatriques – Contrat	818 152	696 576	Ventes de biens et de services		
Entretien des détenus – Contrat (accords fédéraux-provinciaux)	974 712	61 053	Services de nature réglementaire		
Frais d'accès à l'information	1 795	2 345	Recettes générées pour services visant le traitement des demandes de Suspension du casier	6 877 269	5 177 986
Vente CORCAN – Frais de formation	26 582 761	21 168 304	Autres frais et droits		
	28 377 420	21 928 278	Accès à l'information	100	120
Ventes de biens et de produits d'information				6 877 369	5 178 106
Vente CORCAN – Vente de produits manufacturés	80 086 380	69 714 556	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 558	5 741
Autres frais et droits			Revenus divers		
Revenus différés	391 994	1 296 070	Produits d'autres montants adjugés par une cour	1 893	1 833
	110 363 310	94 371 834	Gain net de change	–	388
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 762 449	1 571 148		1 893	2 221
			Total de l'organisme	7 086 524	5 253 974
Revenus divers					
Amendes et confiscations	136 373	146 117			
Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	117	–			
Commissions sur la perception de la taxe de vente provinciale	–	14			

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Gendarmerie royale du Canada					
Autres revenus					
Revenus de placements			Revenus divers		
Autres comptes			Produit de l'aliénation des biens immobiliers	915 260	5 322 296
Prêts et avances à des personnes affectées à l'étranger			Divers	2 385 870	1 002 649
Intérêt	8 565	4 105		3 301 130	6 324 945
			Total de l'organisme	2 586 175 614	2 291 583 636
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	12 744 054	9 460 346	Autres revenus		
Recouvrement de dépenses des consultants en technologies de l'information et en télécommunications	4 549	530 033	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrement des pièces de véhicules divers	–	559 548	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	10	93
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	4 240 200	8 069 343			
	16 988 803	18 619 270	Revenus divers	–	15
			Total de l'organisme	10	108
Ventes de biens et de services			Sommaire du portefeuille ministériel		
Services de nature réglementaire			Revenus fiscaux	32 021 416 373	30 810 237 922
Droits applicables aux armes à feu / Dactylogrammes	33 768 621	31 975 063	Autres revenus		
Accès à l'information	38 005	24 287	Revenus de placements	9 655	4 105
	33 806 626	31 999 350	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	90 390 779	42 287 901
Services de nature non réglementaire			Ventes de biens et de services	2 706 425 504	2 386 723 918
Services de police aux gouvernements locaux	882 836 989	761 536 117	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	8 283 529	10 747 186
Services de police aux gouvernements provinciaux et territoriaux	1 575 438 157	1 409 106 280	Revenus divers	49 759 473	38 754 495
Autres revenus provenant de droits et redevances	67 800	–	Total des autres revenus	2 854 868 940	2 478 517 605
Frais de licence	2 025	696	Total du portefeuille ministériel	34 876 285 313	33 288 755 527
Stationnement payé	86 661	93 542			
Location de bâtiments résidentiels	11 870 978	11 647 539			
Location de bâtiments non résidentiels	31 049	38 350			
Ventes de produits d'information	116 880	124 078			
Ventes d'autres biens	3 513 134	3 632 544			
Divers	48 349 950	45 147 362			
	2 522 313 623	2 231 326 508			
Autres frais et droits					
Revenus reportés	2 814 699	(4 746 343)			
Divers	860 237	359 187			
	3 674 936	(4 387 156)			
	2 559 795 185	2 258 938 702			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	6 081 931	7 696 614			

Section 24

Comptes publics du Canada
2017-2018

Services aux Autochtones

Ministère des Services aux Autochtones
Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	554
Sommaire du portefeuille ministériel.....	557
Détail budgétaire par affectation.....	559
Programmes.....	560
Paiements de transfert.....	561
Détail des montants disponibles pour être dépensés	563
Revenus.....	563

Ministère des Services aux Autochtones Canada**Résultat stratégique 1**

Services aux Autochtones Canada travaille en collaboration avec des partenaires en vue d'améliorer la qualité de vie et l'accès à des services de haute qualité pour les peuples autochtones. Notre vision est d'aider les Premières Nations, les Inuits et les Métis à concevoir, gérer et offrir des services à leurs communautés.

Programme 1.1 : Infrastructure et capacité

Ce programme accorde du financement et fournit une aide consultative aux collectivités des Premières Nations pour la construction, l'acquisition, l'exploitation et l'entretien des infrastructures communautaires dans les réserves. Ces infrastructures comprennent les systèmes d'approvisionnement en eau potable, les réseaux d'égout et les édifices communautaires. Le programme inclut également du soutien pour l'aide à la gestion des urgences, les projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que du soutien financier et consultatif pour les réseaux d'aqueduc et d'égout, les installations d'enseignement, le logement et les autres infrastructures communautaires comme les routes et les ponts, l'électrification et les édifices communautaires. En fin de compte, ce programme permet aux Premières Nations de participer pleinement à l'économie canadienne grâce à la mise en place d'infrastructures qui répondent aux normes établies et aux besoins des collectivités des Premières Nations.

Programme 1.2 : Éducation

L'objectif général de ce programme est de travailler en partenariat avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants du milieu de l'éducation en vue de soutenir les étudiants admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites pour qu'ils obtiennent des résultats comparables à ceux des autres Canadiens en matière d'éducation. Le programme Éducation accorde du financement pour un enseignement primaire et secondaire adapté à la culture, à l'intention des élèves admissibles qui résident habituellement dans une réserve; le programme accorde également un soutien financier pour l'enseignement postsecondaire des étudiants admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites.

Programme 1.3 : Gouvernance et institutions gouvernementales

Ce programme soutient les gouvernements des Premières Nations ainsi que les institutions et les organisations de gouvernance autochtone. Ce soutien a pour but de favoriser le renforcement des capacités de la fonction publique autochtone, des élus et des entités qui administrent des services regroupés au nom ou pour les gouvernements et des collectivités des Premières Nations. Les gouvernements des Premières Nations transparents et responsables attirent les investissements, créent des possibilités et offrent un soutien efficace à leurs citoyens. Les institutions et les organisations transparentes et responsables renforcent la structure des gouvernements autochtones partout au Canada, aident les collectivités autochtones et leur gouvernement à attirer des investissements et soutiennent la participation des Autochtones à l'économie du Canada. En définitive, l'adoption de pratiques de saine gouvernance est essentielle à la participation active des Autochtones à la société et à l'économie du Canada.

Programme 1.4 : Développement social

Ce programme accorde du financement dans le cadre de cinq sous-programmes sociaux : Aide au revenu, Prestation nationale pour enfants, Aide à la vie autonome, Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et Prévention de la violence familiale. Ensemble, ces sous-programmes aident les membres des Premières Nations et leurs collectivités à devenir plus autonomes, à protéger les personnes et les familles susceptibles d'être victimes de violence, à fournir du soutien à la prévention afin de permettre aux personnes et aux familles de mieux prendre soin de leurs enfants, et à soutenir une participation accrue au marché du travail. Ce programme aide les hommes, les femmes et les enfants des collectivités des Premières Nations de partout au Canada à acquérir une plus grande indépendance et une plus grande autonomie, en octroyant des fonds aux Premières Nations et à leurs organisations, aux provinces et à d'autres bénéficiaires qui fournissent des services individuels et familiaux aux résidents des réserves (et aux résidents des Premières Nations du Yukon). Ces services aident les collectivités des Premières Nations à répondre aux besoins fondamentaux et particuliers, à soutenir l'employabilité et la participation au marché du travail, de même qu'à favoriser la sécurité des personnes et des familles. Grâce à ces cinq sous-programmes sociaux, les Premières Nations peuvent mieux assurer leur propre développement, saisir les possibilités et contribuer activement à l'économie et à la société canadienne dans leur ensemble.

Programme 1.5 : Programmes urbains pour les peuples autochtones

Ce programme favorise la participation des Autochtones vivant en milieu urbain et des communautés autochtones en milieu urbain à l'économie. Il comporte deux volets : le Développement des capacités communautaires et les Partenariats urbains. Le volet Développement des capacités communautaires accorde du financement aux organismes communautaires autochtones en milieu urbain pour offrir des programmes et des services conçus pour éliminer les obstacles et favoriser des partenariats novateurs. Le volet Partenariats urbains comprend une composante planification et une composante mise en œuvre. La composante planification soutient les collectivités par l'entremise d'une participation multipartite (secteur privé, municipalités, groupes autochtones) à la conception et à l'élaboration de plans stratégiques régionaux et à la détermination des priorités communautaires. Ces plans sont ensuite partagés avec l'Association nationale des centres d'amitié, qui, en retour, met en œuvre les priorités dans le cadre de projets communautaires. Ce programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions à l'appui de la stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

Programme 1.6 : Développement économique des communautés

Ce programme fait la promotion des conditions qui contribueront à améliorer le développement économique des communautés et la prospérité des Canadiens autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones et sa vision intitulée « Améliorer la valeur des actifs autochtones » orientent ce programme, qui fait la promotion d'une autosuffisance et d'une participation accrues aux circuits économiques ainsi que du bien être communautaire. Pour ce faire, les institutions et les Premières Nations bénéficient d'un soutien pour la gestion des terres et de l'environnement de même que pour leur développement économique.

Programme 1.7 : Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits

En vertu du programme de prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits, le programme des services de santé non assurés met à la disposition des membres inscrits des Premières Nations et des résidents inuits reconnus au Canada une gamme spécifiée de produits et services médicaux nécessaires qui ne sont pas offerts aux clients admissibles dans le cadre de programmes privés ou provinciaux/territoriaux. Les services de santé non assurés comprennent les produits pharmaceutiques; le matériel médical et les fournitures médicales; les soins dentaires; les soins de la vue; les services de counseling et d'intervention d'urgence en santé mentale; le transport à des fins médicales pour recevoir des services de santé nécessaires du point de vue médical qui ne sont pas disponibles dans une réserve ou dans la collectivité de résidence. Le programme paie également les cotisations du régime provincial d'assurance-maladie pour les clients admissibles en Colombie-Britannique (depuis juillet 2013, le programme des services de santé non assurés ne paye plus les cotisations pour les membres de Premières Nations qui résident en Colombie-Britannique, qui sont devenus des clients de l'autorité sanitaire des Premières Nations en vertu de l'entente tripartite sur la santé conclue avec la Colombie-Britannique. et des ententes auxiliaires). Les services de santé sont assurés par des fournisseurs inscrits (p. ex. pharmaciens, dentistes) du secteur privé et financés par l'entremise des bureaux régionaux ou du système électronique de traitement des demandes du programme. Certains services sont aussi fournis en vertu d'accords de contribution conclus avec des organismes inuits et des Premières Nations et les gouvernements territoriaux au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'objectif du programme est de fournir des services de santé non assurés qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé des membres des communautés des Premières Nations et des Inuits. Ce programme utilise des fonds provenant du transfert de paiement suivant: Prestations supplémentaires en santé pour les Premières Nations et les Inuits.

Programme 1.8 : Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits

La *Loi sur le ministère de la Santé* (1996) et la Politique de 1979 sur la santé des Indiens accordent aux Premières Nations et aux Inuits du Canada le pouvoir d'offrir le programme de soins de santé primaires aux Premières Nations et aux Inuits du Canada. Les soins de santé primaires comprennent la promotion de la santé, la prévention des maladies, la protection de la santé publique (y compris la surveillance) et les soins primaires (lorsque les individus obtiennent des services de diagnostic, des soins curatifs, des services de réadaptation, des services de soutien, des services d'aiguillage, ainsi que des soins palliatifs et de fin de vie). Le Ministère administre des accords de contribution et des dépenses ministérielles directes liées au développement des enfants, au bien-être mental, aux modes de vie sains, au contrôle et à la prise en charge des maladies transmissibles, à l'hygiène du milieu, aux soins cliniques et aux clients, ainsi qu'aux soins à domicile et en milieu communautaire. L'objectif du programme est d'améliorer la santé et la sécurité des personnes, des familles et des collectivités inuites et des Premières Nations.

Programme 1.9 : Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits

La *Loi sur le ministère de la Santé* (1996) et la Politique de 1979 sur la santé des Indiens accordent au programme Soutien à l'infrastructure de santé à l'intention des Premières Nations et des Inuits le pouvoir d'administrer les accords de contribution et les dépenses ministérielles directes dans le but de soutenir la prestation de programmes et de services de santé. Le programme fait la promotion du renforcement des capacités des collectivités des Premières Nations et des Inuits à concevoir, à gérer, à offrir et à évaluer des programmes et des services de santé. Afin de mieux répondre aux besoins uniques en santé des personnes, des familles et des collectivités inuites et des Premières Nations, ce programme appuie également l'innovation dans la prestation des programmes et des services de santé; les partenariats entre Santé Canada, les provinces et les Premières Nations en ce qui concerne la gouvernance des services de santé; l'intégration accrue des services de santé des provinces et des Premières Nations. L'objectif du programme est d'aider à améliorer la capacité des membres des collectivités des Premières Nations et des Inuits d'influer sur des programmes et des services de santé offerts aux membres, aux familles et aux collectivités des Premières Nations et des Inuits.

Programme 1.10 : Autres revendications

Ce programme vise les paiements liés au règlement des litiges et/ou aux règlements à l'amiable pour toute revendication qui ne peut pas être classée dans un des autres programmes actuels d'Affaires autochtones et du Nord Canada. Les principales activités pourraient comprendre : l'évaluation du bien fondé de la réclamation, la négociation d'une convention de règlement selon les besoins, le versement de toute indemnité pécuniaire et le financement et la mise en œuvre d'activités connexes aux termes d'une convention de règlement et/ou sur instruction d'une cour ou d'un tribunal.

Programme 1.11: Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						Ministère des Services aux Autochtones Canada¹				
-	-	79 457 992	-	79 457 992	3c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
-	-	-	199 000	199 000		crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire)				
-	-	-	45 516 026	45 516 026		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	69 588 068	69 588 068		CT, crédit 5 ²				
-	-	-	(19 252 143)	(19 252 143)		Virement au crédit 13				
-	-	-	538 462 643	538 462 643		Affectations réputées au crédit 1 (Santé) ³				
-	-	-	63 633 136	63 633 136		Affectations réputées au crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord Canadien) ³				
-	-	79 457 992	698 146 730	777 604 722		Total – Crédit 3	705 938 292	71 666 430	-	-
-	-	1	-	1	7c	Dépenses en capital				
-	-	-	4 105 814	4 105 814		Affectations réputées au crédit 5 (Santé) ³				
-	-	-	274 539	274 539		Affectations réputées au crédit 5 (Affaires indiennes et du Nord Canadien) ³				
-	-	1	4 380 353	4 380 354		Total – Crédit 7	3 915 458	464 896	-	-
-	-	211 736 742	-	211 736 742	13c	Subventions et contributions				
						Virement du :				
-	-	-	19 252 143	19 252 143		crédit 3				
-	-	-	23 700 000	23 700 000		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	90 235 313	90 235 313		CT, crédit 5 ²				
						Virement au :				
-	-	-	(100 000)	(100 000)		crédit 5 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)				
-	-	-	(836 744)	(836 744)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	(66 750)	(66 750)		crédit 10 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	515 133 462	515 133 462		Affectations réputées au crédit 10 (Santé) ³				
-	-	-	2 741 174 337	2 741 174 337		Affectations réputées au crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord Canadien) ³				
-	-	211 736 742	3 388 491 761	3 600 228 503		Total – Crédit 13	3 528 465 874	71 762 629	-	-
-	-	-	19 000	19 000	(S)	Montants adjugés par une cour	19 000	-	-	-
-	-	-	64 771	64 771	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 184	-	62 587	-
-	-	-	29 939 140	29 939 140	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	29 939 140	-	-	-
-	-	-	10	10	(S)	Rentes versées aux Indiens - Paiements en vertu de traités	10	-	-	-

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	19 518 646	19 518 646	(S)	Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	19 518 646	–	–	–
–	–	–	32 490 796	32 490 796	(S)	Paieement sur le Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte d'expansion économique des Indiens (limite autorisée 60 000 000 \$). Changement de responsabilité du portefeuille ministériel (Affaires indiennes et du Nord canadien)	–	–	32 490 796	–
–	–	291 194 735	4 173 051 207	4 464 245 942		Total budgétaire	4 287 798 604	143 893 955	32 553 383	–
–	–	–	48 517 156	48 517 156	L20	Prêts et garanties de prêts en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens. Tel que modifié par le crédit 7b de la Loi de crédits no ^o 4 pour 1996-1997. Limite de 48 550 835 \$ (Net). Changement de responsabilité du portefeuille ministériel (Affaires indiennes et du Nord canadien)	–	–	48 517 156	–
–	–	–	48 517 156	48 517 156		Total non budgétaire	–	–	48 517 156	–
–	–	291 194 735	4 173 051 207	4 464 245 942		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 287 798 604	143 893 955	32 553 383	–
–	–	–	48 517 156	48 517 156		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–	48 517 156	–

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Suite aux décrets 2017-1464 et 2017-1465, le ministère des Services aux Autochtones Canada a été créé. La ministre des Services aux Autochtones a été nommée ministre compétente aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques, et des sections du ministère de la Santé et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont été transférées au nouveau ministère. Ces changements sont entrés en vigueur le 30 novembre 2017.

² Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

³ Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones Canada				
Crédit 3 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	320 604 731	258 375 735	62 228 996	–
Services de santé non assurés.....	487 944 346	446 857 230	41 087 116	–
Soutien en santé de résolution des pensionnats indiens.....	13 785 209	13 735 109	50 100	–
Affectations bloquées				
Report	27 928 469	–	27 928 469	–
Revenus affectés aux dépenses	(72 658 033)	(13 029 782)	(59 628 251)	–
	777 604 722	705 938 292	71 666 430	–
Crédit 7 – Dépenses en capital				
Budget en capital	4 380 354	3 915 458	464 896	–
Crédit 13 – Subventions et contributions				
Subventions et contributions.....	3 331 106 831	3 331 106 831	–	–
Services de santé non assurés.....	104 239 297	103 385 642	853 655	–
Coûts d'intervention et de rétablissement dans les réserves.....	71 912 473	71 912 473	–	–
Investissements d'atténuation dans les Premières Nations.....	4 244 258	4 244 258	–	–
Soutien en santé de résolution des pensionnats indiens.....	17 816 670	17 816 670	–	–
Affectations bloquées				
Report	70 908 974	–	70 908 974	–
	3 600 228 503	3 528 465 874	71 762 629	–
Montants législatifs.....	82 032 363	49 478 980	–	32 553 383
Total du portefeuille ministériel	4 464 245 942	4 287 798 604	143 893 955	32 553 383

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Services aux Autochtones Canada												
Infrastructure et capacité	26 555 557	26 555 557	927 661	927 661	1 207 569 381	1 178 052 321	–	–	1 235 052 599	1 205 535 539	–	–
Éducation	17 673 124	17 673 124	–	–	805 337 287	802 337 287	–	–	823 010 411	820 010 411	–	–
Gouvernance et institutions gouvernementales	17 031 154	17 031 154	–	–	167 974 375	167 974 375	–	–	185 005 529	185 005 529	–	–
Développement social	8 486 541	8 486 541	–	–	761 563 022	761 563 022	–	–	770 049 563	770 049 563	–	–
Programmes urbains pour les peuples autochtones	711 576	711 576	–	–	36 673 321	36 673 321	–	–	37 384 897	37 384 897	–	–
Développement économique des communautés	32 490 796	–	–	–	–	–	–	–	32 490 796	–	48 517 156	–
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits	570 612 247	471 388 037	–	–	104 239 297	103 385 642	69 839 468	11 702 374	605 012 076	563 071 305	–	–
Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits	134 117 405	124 893 954	1 711 669	1 596 738	276 839 074	258 861 903	2 818 565	1 327 408	409 849 583	384 025 187	–	–
Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits	23 012 968	12 464 241	894 146	544 181	239 136 659	239 136 659	–	–	263 043 773	252 145 081	–	–
Autres revendications	45 141 500	45 141 500	–	–	20 414 743	–	–	–	65 556 243	45 141 500	–	–
Services internes	36 943 594	24 582 714	846 878	846 878	–	–	–	–	37 790 472	25 429 592	–	–
Total partiel	912 776 462	748 928 398	4 380 354	3 915 458	3 619 747 159	3 547 984 530	72 658 033	13 029 782	4 464 245 942	4 287 798 604	48 517 156	–
Revenus affectés aux dépenses	(72 658 033)	(13 029 782)	–	–	–	–	(72 658 033)	(13 029 782)	–	–	–	–
Total du portefeuille ministériel	840 118 429	735 898 616	4 380 354	3 915 458	3 619 747 159	3 547 984 530	–	–	4 464 245 942	4 287 798 604	48 517 156	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Services aux Autochtones Canada									
Subventions									
–	–	24 000 000	75 125 808	99 125 808	Subvention pour le financement du soutien des bandes	99 125 808	–	–	–
–	–	–	3 017 152	3 017 152	Subvention à la bande indienne de Miawpukkek pour appuyer des programmes désignés	3 017 152	–	–	–
–	–	–	45 000	45 000	Subventions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	45 000	–	–	–
–	–	–	3 039 539	3 039 539	Subventions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	3 039 539	–	–	–
–	–	–	369 081	369 081	Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	369 081	–	–	–
–	–	–	942	942	Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	942	–	–	–
–	–	–	10	10	(S) Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	10	–	–	–
–	–	24 000 000	81 597 532	105 597 532	Total – Subventions	105 597 532	–	–	–
Contributions									
–	–	73 853 731	14 589 257	88 442 988	Contributions pour appuyer la gestion des urgences dans le cadre des activités dans les réserves	88 442 988	–	–	–
–	–	45 000 000	62 841 796	107 841 796	Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	107 841 796	–	–	–
–	–	33 000 000	368 883 263	401 883 263	Contributions pour fournir des services de protection et de prévention aux femmes, aux enfants et aux familles	401 883 263	–	–	–
–	–	30 097 446	1 089 346 001	1 119 443 447	Contributions pour appuyer la construction et l'entretien des infrastructures communautaires	1 069 511 644	49 931 803	–	–
–	–	–	36 673 321	36 673 321	Contributions à l'appui des Programmes urbains pour les peuples autochtones	36 673 321	–	–	–
–	–	–	104 239 297	104 239 297	Contributions aux prestations supplémentaires en santé des Premières Nations et des Inuits	103 385 642	853 655	–	–
–	–	5 000 000	25 574 355	30 574 355	Contributions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	27 574 355	3 000 000	–	–

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	785 565	276 053 509	276 839 074	Contributions aux soins de santé primaires des Premières Nations et des Inuits	258 861 903	17 977 171	–	–
–	–	–	239 136 659	239 136 659	Contributions au soutien à l'infrastructure de la santé des Premières Nations et des Inuits	239 136 659	–	–	–
–	–	–	962 239	962 239	Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	962 239	–	–	–
–	–	–	65 448 210	65 448 210	Contributions servant à la prestation de services publics dans le domaine du soutien aux gouvernements indiens et à l'établissement de systèmes solides de gouvernance, d'administration et de responsabilisation	65 448 210	–	–	–
–	–	–	356 640 220	356 640 220	Contributions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	356 640 220	–	–	–
–	–	–	666 506 112	666 506 112	Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	666 506 112	–	–	–
–	–	–	19 518 646	19 518 646	(S) Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	19 518 646	–	–	–
–	–	187 736 742	3 326 412 885	3 514 149 627	Total – Contributions	3 442 386 998	71 762 629	–	–
–	–	211 736 742	3 408 010 417	3 619 747 159	Total du portefeuille ministériel	3 547 984 530	71 762 629	–	–

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Services aux Autochtones Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits	69 839 468	11 702 374	–
Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits	2 818 565	1 327 408	–
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	72 658 033	13 029 782	–

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Services aux Autochtones Canada		
Autres revenus		
Revenus de placements ¹		
Prêts, placements et avances		
Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens	5 282	–
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves	66 185	–
	71 467	–
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Remboursements de frais de fonctionnement et d'entretien	163 245	–
Vente de biens et de services		
Location et utilisation de biens publics	23 335	–
Services de nature non réglementaire		
Services d'hospitalisation	998 435	–
Services de santé	6 222 665	–
Divers	679 792	–
	7 900 892	–
Autres frais et droits		
Divers	111 599	–
	8 035 826	–
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	64 771	–
Revenus divers		
Intérêts sur débiteurs en souffrance	91 225	–
Divers	18 231	–
	109 456	–
Total du portefeuille ministériel	8 444 765	–

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 25

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Services publics et Approvisionnement

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Société canadienne des postes

Commission de la fonction publique

Services partagés Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	566
Sommaire du portefeuille ministériel.....	571
Détail budgétaire par affectation.....	574
Programmes.....	576
Paiements de transfert.....	578
Détail des montants disponibles pour être dépensés	579
Revenus.....	579

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources de dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux**Résultat stratégique 1**

Services et programmes centraux de haute qualité qui répondent aux besoins des organisations fédérales, assurant ainsi l'intendance et de meilleurs résultats à la population canadienne.

Programme 1.1 : Gestion des locaux et services immobiliers

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit aux ministères et aux organismes fédéraux des locaux à bureaux abordables et des installations à utilisation commune qui appuient la prestation de leurs programmes et services. Le ministère assure l'intendance de divers travaux publics, par exemple des immeubles, des ponts et des barrages, et de trésors nationaux tels que la Cité parlementaire ainsi que d'autres biens patrimoniaux dans l'ensemble du Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit également aux ministères, aux organismes fédéraux et au Parlement du Canada des services immobiliers souples et économiques.

Programme 1.2 : Approvisionnements

Ce programme offre aux organisations fédérales des solutions en matière d'approvisionnement, comme des contrats spécialisés, des offres à commandes, des arrangements en matière d'approvisionnement et des protocoles d'entente pour l'achat d'une vaste gamme de biens et de services, y compris des services de construction. Ce programme fournit des services d'approvisionnement et des services communs connexes selon les principes de l'approvisionnement éclairé (engagement dès le début, gouvernance efficace, avis indépendants et avantages pour les Canadiens) au moyen d'un processus ouvert, équitable et transparent pour assurer le meilleur rapport qualité prix à la population canadienne et au gouvernement fédéral.

Programme 1.3 : Receveur général du Canada

Ce programme gère les opérations du Trésor fédéral, produit les Comptes publics et tient à jour les comptes du Canada. Il offre également aux ministères fédéraux, sur une base facultative, un système ministériel de gestion des finances et du matériel et un service de paiement de factures.

Programme 1.4 : Administration de la paye et des pensions fédérales

Ce programme vise à offrir aux autres ministères et organismes fédéraux des systèmes et des processus centraux fiables pour l'administration de la paye et des pensions. Les services d'administration de la paye et des pensions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada permettent au Ministère de s'assurer que les employés et les pensionnés du gouvernement du Canada reçoivent en temps opportun les montants qui leur sont dus.

Programme 1.5 : Gestion linguistique et services connexes

Ce programme définit le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada comme étant un intervenant clé dans l'infrastructure de prestation de services du gouvernement fédéral. Le Bureau, seul fournisseur interne de services linguistiques au gouvernement, offre des services de traduction, de révision, d'interprétation et d'autres services linguistiques au Parlement, aux tribunaux ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux. Il est aussi l'autorité du gouvernement fédéral en matière de terminologie et a reçu le mandat d'élaborer des normes terminologiques pour garantir des communications claires, uniformes et de qualité au sein du gouvernement. Le programme découle de la *Loi sur le Bureau de la traduction*.

Programme 1.6 : Programmes et services spécialisés

Ce programme assure la prestation en temps opportun de programmes et de services spécialisés de haute qualité et accessibles aux institutions fédérales.

Programme 1.7 : Programmes et services d'intégrité

Ce programme assure la prestation en temps opportun de programmes et de services spécialisés de haute qualité et accessibles au gouvernement du Canada pour appuyer une gestion et des opérations saines, prudentes et éthiques.

Programme 1.8 : Ombudsman de l'approvisionnement

Ce programme, exercé sans lien de dépendance avec le gouvernement, permet d'examiner les pratiques d'approvisionnement des ministères et organismes fédéraux, d'enquêter sur les plaintes des fournisseurs relatives à l'attribution ou à l'administration des contrats fédéraux et de veiller à donner accès à un mécanisme extrajudiciaire de règlement des différends pour les contrats existants. Ce programme contribue à promouvoir l'équité, l'ouverture et la transparence du processus d'approvisionnement.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société canadienne des postes

Résultat stratégique 1

Compensation pour la prestation de services liés au courrier parlementaire et à la documentation à l'usage des personnes aveugles transmis en franchise en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes*.

Programme 1.1 : Paiements concernant les programmes publics

Paiements concernant des services que la Société assure en franchise en vue d'appuyer les programmes publics du gouvernement : le courrier parlementaire franc de port et les documents à l'usage des aveugles.

Commission de la fonction publique**Résultat stratégique 1**

Une fonction publique hautement compétente, non partisane et représentative, capable d'offrir des services dans les deux langues officielles et où les nominations sont fondées sur le mérite et les valeurs que sont la justice, l'accès, la représentativité et la transparence.

Programme 1.1 : Services de dotation et d'évaluation

Le programme lié aux services de dotation et d'évaluation permet de mettre à jour les systèmes de ressourcement qui font le lien entre les Canadiens et les fonctionnaires à la recherche de possibilités d'emploi dans la fonction publique fédérale et les ministères et organismes responsables de l'embauche. Il fournit des services d'évaluation et des produits connexes, tels que recherche et développement, consultation, évaluation et counseling pouvant être utilisés pour le recrutement, la sélection et le perfectionnement dans toute la fonction publique fédérale. Ce programme inclut également l'offre de services, de programmes et de produits de ressourcement aux ministères et organismes, aux Canadiens et aux fonctionnaires grâce à des unités de service à la clientèle situées partout au Canada.

Programme 1.2 : Surveillance de l'intégrité de la dotation et de l'impartialité politique

Le programme lié à la surveillance de l'intégrité en matière de dotation et d'impartialité politique assure la responsabilisation à l'égard de la mise en œuvre de la politique et du cadre réglementaire en matière de nomination dans le but de veiller à la protection de l'intégrité de la dotation au sein de la fonction publique et de s'assurer que la dotation est exempte d'influence politique. Ce programme comprend la surveillance du rendement des ministères et organismes et du respect par ces derniers des exigences législatives; l'exécution de vérifications et d'études; la réalisation d'enquêtes et la présentation au Parlement de rapports sur l'intégrité de la dotation à la fonction publique et de l'impartialité politique de la fonction publique.

Programme 1.3 : Intégrité du système de dotation et impartialité politique

Le programme lié à l'intégrité du système de dotation et impartialité politique est axée sur la protection, par un tiers indépendant, des principes du mérite et de l'impartialité politique dans la fonction publique fédérale. Ce programme comprend l'établissement et la défense de positions de principe et d'orientations en matière de politiques stratégiques, la réalisation de travaux de recherche stratégique, l'établissement de politiques et de normes pour la Commission de la fonction publique, la formulation de conseils, d'interprétations et de lignes directrices, ainsi que l'administration des pouvoirs délégués et non délégués, incluant les langues officielles, le régime des activités politiques et l'administration des priorités.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Services partagés Canada

Résultat stratégique 1

Services d'infrastructure de technologie de l'information modernes, fiables, sécuritaires et économiques à l'appui des priorités et de la prestation des programmes du gouvernement.

Programme 1.1 : Centre de données

Ce programme assure des services de centre de données qui aident les organisations partenaires à fournir des programmes et des services à la population canadienne. Il assure l'initiative de transformation du regroupement des centres de données, qui vise à consolider les centres de données existants et à déplacer les activités dans sept centres modernes, sécuritaires et fiables. Il prévoit une gestion complète du cycle de vie (stratégie, planification, conception, mise à l'essai, déploiement, exploitation et mise hors service) des centres de données pour l'infrastructure de technologie de l'information du gouvernement du Canada. Il inclut également la gestion de bout en bout des complexes physiques; la mise en place d'environnements informatiques pour les organisations partenaires de Services partagés Canada et pour les besoins internes de Services partagés Canada dans toutes les plateformes informatiques, et la prestation d'un soutien technique ainsi que la certification des opérations quotidiennes, des applications utilisées dans les opérations et des environnements informatiques des bases de données.

Programme 1.2 : Télécommunications

Ce programme fournit des services de données, de voix et de conférence dans l'ensemble du gouvernement du Canada aux organisations clientes et partenaires, ce qui améliore la prestation de services et augmente la valeur pour la population canadienne. Les services de réseau de données comprennent la fourniture et le soutien permanent de réseaux de communications et de données électroniques à plateformes multiples et à protocoles multiples. Les services de communication de la voix comprennent les services locaux et interurbains, de même que des services de voix protégés et d'autres services connexes. Les services de conférence comprennent la prestation d'un ensemble de services de vidéoconférence, de conférence Web et d'audioconférence aux organisations clientes et partenaires.

Programme 1.3 : Cybersécurité et sécurité de la technologie de l'information

Ce programme préserve la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, l'usage prévu et la valeur des renseignements conservés, traités ou transmis par voie électronique en établissant des mesures de sécurité conformes à la Politique sur la sécurité du gouvernement et à la Norme opérationnelle de sécurité : Gestion de la sécurité des technologies de l'information. Les services inclus dans ce programme sont fournis aux ministères et aux organismes du gouvernement du Canada.

Programme 1.4 : Courriel et technologie en milieu de travail

Ce programme aide les organisations clientes et partenaires à assurer l'approvisionnement, la configuration, la gestion et la protection des services de courriels, incluant la transition vers un système de courriel consolidé dans l'ensemble du gouvernement du Canada. Il donne également accès à un approvisionnement en matériel informatique et en logiciels ainsi qu'à du soutien à l'égard d'applications propres à un programme ou à des applications ministérielles. Cela inclut l'approvisionnement et le soutien technique pour les postes de travail ainsi que les fonctionnalités du réseau local, (matériel ou virtuel). Certains services sont offerts à titre facultatif aux organisations clientes et partenaires.

Programme 1.5 : Gestion de programmes

Ce programme est constitué de fonctions habilitantes qui assurent la prestation de services au sein de Services partagés Canada qui ne sont pas considérées des services internes au sens de ce que prévoit le Secrétariat du Conseil du Trésor et qui sont communs à tous les ministères. Ces fonctions soutiennent les besoins opérationnels spécifiques et fondamentaux à la prestation du mandat de Service partagés Canada. Cela inclut les fonctions stratégiques telles que la gestion des comptes, l'architecture d'entreprise et la surveillance des progrès du plan de transformation et des activités d'analyse connexes. Il inclut également des fonctions de gestion des services.

Programme 1.6 : Services infonuagiques publics fournis par des courtiers

Ce programme fournit des services de courtage d'infonuagiques publics qui aident Services partagés Canada et les organisations partenaires à fournir des programmes et des services à la population canadienne. Les services comprennent un accès au catalogue des fournisseurs de services d'infonuagique publics pour toutes les catégories d'infonuagique, incluant l'Infrastructure comme service, la Plateforme comme service et le Logiciel comme service.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux										
-	2 134 161 650	-	-	2 134 161 650	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	159 985 195	-	159 985 195	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	12 064 000	12 064 000		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	27 281 036	27 281 036		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	56 795 057	56 795 057		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	25 413 005	25 413 005		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(459 519)	(459 519)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(500 000)	(500 000)		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	(1 210 006)	(1 210 006)		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-	(529 669)	(529 669)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	(30 433 000)	(30 433 000)		crédit 5				
-	2 134 161 650	159 985 195	88 420 904	2 382 567 749		Total – Crédit 1	2 231 626 713	150 941 036	-	1 930 668 064
-	1 441 927 728	-	-	1 441 927 728	5	Dépenses en capital				
-	-	28 756 764	-	28 756 764	5c	Dépenses en capital				
Virement du :										
-	-	-	30 433 000	30 433 000		crédit 1				
-	-	-	12 350 000	12 350 000		crédit 5 (Agence des services frontaliers du Canada)				
-	-	-	2 100 000	2 100 000		crédit 5 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	44 020 011	44 020 011		CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(6 974 827)	(6 974 827)		Virement au crédit 5 (Services partagés Canada)				
-	1 441 927 728	28 756 764	81 928 184	1 552 612 676		Total – Crédit 5	1 297 049 674	255 563 002	-	1 187 447 922
-	107 826 353	13 828 072	(8 552 728)	113 101 697	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	113 101 697	-	-	102 749 433
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement –										
-	84 400	-	(166)	84 234	(S)	Traitement et allocation pour automobile	84 234	-	-	83 500
36 688 658	-	-	-	36 688 658	(S)	Fonds renouvelable des services optionnels	1 498 440	-	35 190 218	(9 145 982)
52 351 012	3 956 604	-	(3 956 604)	52 351 012	(S)	Fonds renouvelable du Bureau de la traduction	2 991 783	-	49 359 229	(9 078 442)
224 051 427	6 125 449	-	(6 125 449)	224 051 427	(S)	Fonds renouvelable des Services immobiliers	7 375 085	-	216 676 342	(29 042 510)
100 000 000	-	-	-	100 000 000	(S)	Fonds renouvelable de la production de défense	-	-	100 000 000	-
321 505	-	-	186 726	508 231	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	173 971	147 534	186 726	289 677
Païement en remplacement d'impôts fonciers versés aux										
-	-	-	579 548 157	579 548 157	(S)	municipalités et à d'autres autorités taxatrices	579 548 157	-	-	593 474 917
-	-	-	(572 758 174)	(572 758 174)	(S)	Recouvrements des ministères responsables	(572 758 174)	-	-	(562 019 872)
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercice										
-	-	-	216 745	216 745	(S)	antérieurs	216 745	-	-	-
413 412 602	3 694 082 184	202 570 031	158 907 595	4 468 972 412		Total budgétaire	3 660 908 325	406 651 572	401 412 515	3 205 426 707

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
1 677 238	–	14 000 000	–	15 677 238	L7c	Caisses d'avance fixe, avances à justifier et avances recouvrables. Limite 36 000 000 \$ (Net)	1 029 460	–	14 647 778	33 923
70 353 611	–	–	–	70 353 611	(S)	(L) <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> de 1993, article 12, paragraphes 1, 2, 3 et 4. Limite 50 000 000 \$ (Net)	(3 652 378)	–	74 005 989	(2 176 577)
72 030 849	–	14 000 000	–	86 030 849		Total non budgétaire	(2 622 918)	–	88 653 767	(2 142 654)
413 412 602	3 694 082 184	202 570 031	158 907 595	4 468 972 412		Total du ministère – Budgétaire	3 660 908 325	406 651 572	401 412 515	3 205 426 707
72 030 849	–	14 000 000	–	86 030 849		Total du ministère – Non budgétaire	(2 622 918)	–	88 653 767	(2 142 654)
Société canadienne des postes										
–	22 210 000	–	–	22 210 000	1	Paiements à la Société à des fins spéciales	22 210 000	–	–	22 210 000
					(S)	(L) Prêts à la Société en vertu de la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> , articles 28, 29 et 30. Limite globale 500 000 000 \$ (Net)	–	–	500 000 000	–
500 000 000	–	–	–	500 000 000			–	–	500 000 000	–
–	22 210 000	–	–	22 210 000		Total de l'organisme – Budgétaire	22 210 000	–	–	22 210 000
500 000 000	–	–	–	500 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	500 000 000	–
Commission de la fonction publique										
–	72 137 719	–	–	72 137 719	1	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1b	Dépenses du programme				
						Virement du :				
			252 000	252 000		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
			2 888 052	2 888 052		CT, crédit 15 ¹				
			4 270 609	4 270 609		CT, crédit 25 ¹				
–	72 137 719	1	7 410 661	79 548 381		Total – Crédit 1	75 829 518	3 718 863	–	66 714 150
–	11 373 214	–	(1 538 310)	9 834 904	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 834 904	–	–	9 108 096
–	–	–	1 594	1 594	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 594	–	–	642
–	–	–	2 680	2 680	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercice antérieurs	2 680	–	–	220
–	83 510 933	1	5 876 625	89 387 559		Total de l'organisme – Budgétaire	85 668 696	3 718 863	–	75 823 108
Services partagés Canada										
–	1 263 902 106	–	–	1 263 902 106	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	14 704 740	–	14 704 740	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	20 455 242	–	20 455 242	1c	Dépenses de fonctionnement				

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	1 187 180 231	1 059 468 514	127 711 717	–
Fonction d'administration de compensation centrale et du receveur général	103 872 721	82 304 197	21 568 524	–
Services immobiliers	2 207 015 047	2 160 117 034	46 898 013	–
Services linguistiques	36 824 304	34 703 259	2 121 045	–
Coûts et programme d'assurance de profits	2 503 747	2 482 948	20 799	–
Programme d'innovation Construire au Canada	39 536 003	39 484 287	51 716	–
Initiatives publicitaires	2 500 000	2 362 498	137 502	–
Opérations du Cap-Breton	37 093 683	30 321 648	6 772 035	–
Après-mise en œuvre du système de paye	127 556 884	121 887 094	5 669 790	–
Planification préalable et projets spécifiques non amortissables	40 289 968	35 580 107	4 709 861	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	11 813 717	9 548 614	2 265 103	–
Affectations bloquées				
Report	34 935 008	–	34 935 008	–
Transfert/réaffectation	1 162 643	–	1 162 643	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 449 716 207)	(1 346 633 487)	(103 082 720)	–
	2 382 567 749	2 231 626 713	150 941 036	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	945 423 320	884 336 664	61 086 656	–
Biens immobiliers – Contrat de location-acquisition	148 040 163	148 040 163	–	–
Biens immobiliers – Réaménagement / aménagement	268 577 492	239 283 868	29 293 624	–
Après-mise en œuvre du système de paye	25 388 979	25 388 979	–	–
Affectations bloquées				
Report	165 163 089	–	165 163 089	–
Transfert/réaffectation	19 633	–	19 633	–
	1 552 612 676	1 297 049 674	255 563 002	–
Montants législatifs	533 791 987	132 231 938	147 534	401 412 515
	4 468 972 412	3 660 908 325	406 651 572	401 412 515
Société canadienne des postes				
Crédit 1 – Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales				
Paiements à la Société d'État	22 210 000	22 210 000	–	–
Commission de la fonction publique				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	93 632 554	84 312 442	9 320 112	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	167 827	–	167 827	–
Revenus affectés aux dépenses	(14 252 000)	(8 482 924)	(5 769 076)	–
	79 548 381	75 829 518	3 718 863	–
Montants législatifs	9 839 178	9 839 178	–	–
	89 387 559	85 668 696	3 718 863	–

Services partagés Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	1 866 101 862	1 827 388 410	38 713 452	–
Frais de déménagement et frais relatifs aux locaux du SCT.....	428 909	385 439	43 470	–
L'appui de l'information et de l'infrastructure de technologie de l'information du gouvernement du Canada	12 349 340	6 449 149	5 900 191	–
Mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission	48 674 636	48 674 636	–	–
La présidence canadienne du G7 en 2018.....	15 820 650	14 601 293	1 219 357	–
Affectations bloquées				
Transfert/réaffectation	2 879 216	–	2 879 216	–
Revenus affectés aux dépenses	(547 919 822)	(547 919 822)	–	–
	1 398 334 791	1 349 579 105	48 755 686	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	360 403 796	341 296 958	19 106 838	–
Frais de déménagement et frais relatifs aux locaux du SCT.....	2 393 751	2 039 842	353 909	–
L'appui de l'information et de l'infrastructure de technologie de l'information du gouvernement du Canada	26 010 815	5 363 035	20 647 780	–
Mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission	104 128 395	91 717 054	12 411 341	–
La présidence canadienne du G7 en 2018.....	150 000	71 069	78 931	–
Affectations bloquées				
Report	25 103 920	–	25 103 920	–
Transfert/réaffectation	1 481 433	–	1 481 433	–
Réduction.....	3 261 000	–	3 261 000	–
Revenus affectés aux dépenses	(71 622 240)	(71 622 240)	–	–
	451 310 870	368 865 718	82 445 152	–
Montants législatifs	79 468 472	79 468 472	–	–
	1 929 114 133	1 797 913 295	131 200 838	–
Total du portefeuille ministériel	6 509 684 104	5 566 700 316	541 571 273	401 412 515

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire												Non budgétaire	
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire				Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux														
Gestion des locaux et services immobiliers	4 765 002 751	4 325 927 945	1 501 862 770	1 264 259 568	6 789 983	6 789 983	2 978 851 217	2 851 411 369	3 294 804 287	2 745 566 127				
Approvisionnements	528 502 294	426 298 762					217 561 162	250 219 236	310 941 132	176 079 526				
Receveur général du Canada	147 077 298	123 807 479	1 700 000	902 061			20 165 341	20 283 129	128 611 957	104 426 411				
Administration de la paye et des pensions fédérales	297 286 097	297 061 805	29 002 572	20 932 825			117 733 800	118 887 919	208 554 869	199 106 711				
Gestion linguistique et services connexes	280 567 544	228 985 371					158 266 054	158 248 703	122 301 490	70 736 668				
Programmes et services spécialisés	184 534 483	157 382 366					141 263 246	114 736 305	43 271 237	42 646 061				
Programmes et services d'intégrité	53 102 675	45 763 092	6 993 256				28 188 253	22 816 659	31 907 678	22 946 433				
Ombudsman de l'approvisionnement	4 158 062	3 776 030							4 158 062	3 776 030				
Services internes	462 739 147	353 633 649	13 054 078	10 955 220			151 371 525	68 964 511	324 421 700	295 624 358				
Fonds de caisse à montant fixe, avances à justifier et avances remboursables												15 677 238	1 029 460	
Administration des biens saisis												70 353 611	(3 652 378)	
Total partiel	6 722 970 351	5 962 636 499	1 552 612 676	1 297 049 674	6 789 983	6 789 983	3 813 400 598	3 605 567 831	4 468 972 412	3 660 908 325		86 030 849	(2 622 918)	
Revenus affectés aux dépenses	(3 813 400 598)	(3 605 567 831)					(3 813 400 598)	(3 605 567 831)						
Total du ministère	2 909 569 753	2 357 068 668	1 552 612 676	1 297 049 674	6 789 983	6 789 983	–	–	4 468 972 412	3 660 908 325		86 030 849	(2 622 918)	
Société canadienne des postes	22 210 000	22 210 000	–	–	–	–	–	–	22 210 000	22 210 000		500 000 000	–	
Commission de la fonction publique														
Services de dotation et d'évaluation	42 526 913	36 026 790					14 252 000	8 482 924	25 405 317	27 543 866				
Surveillance de l'intégrité de la dotation et de l'impartialité politique	14 642 061	13 301 618							14 642 061	13 301 618				
Intégrité du système de dotation et impartialité politique	15 493 513	14 075 121							15 493 513	14 075 121				
Services internes	30 977 072	30 748 091							33 846 668	30 748 091				
Total partiel	103 639 559	94 151 620	–	–	–	–	14 252 000	8 482 924	89 387 559	85 668 696		–	–	
Revenus affectés aux dépenses	(14 252 000)	(8 482 924)					(14 252 000)	(8 482 924)						
Total de l'organisme – Budgétaire	89 387 559	85 668 696	–	–	–	–	–	–	89 387 559	85 668 696		–	–	

Services partagés Canada												
Centre de données	523 667 804	523 667 804	293 205 445	293 205 445	–	–	214 632 033	214 632 033	602 241 216	602 241 216	–	–
Télécommunications	787 861 082	787 283 169	124 803 560	95 773 315	–	–	289 524 941	289 524 941	623 139 701	593 531 543	–	–
Cybersécurité et sécurité de la TI	200 405 303	158 131 309	64 766 793	30 695 342	–	–	47 467 291	47 467 291	217 704 805	141 359 360	–	–
Courriel et technologie en milieu de travail	151 866 531	145 965 950	32 835 250	16 488 566	–	–	49 860 778	49 860 778	134 841 003	112 593 738	–	–
Gestion de programmes	185 663 048	185 663 048	4 170 784	1 174 012	–	–	18 006 463	18 006 463	171 827 369	168 830 597	–	–
Services infonuagiques publics fournis par des courtiers	1 198 561	1 195 364	482 807	482 807	–	–	50 556	50 556	1 630 812	1 627 615	–	–
Services internes	175 060 756	175 060 755	2 668 471	2 668 471	–	–	–	–	177 729 227	177 729 226	–	–
Total partiel	2 025 723 085	1 976 967 399	522 933 110	440 487 958	–	–	619 542 062	619 542 062	1 929 114 133	1 797 913 295	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(547 919 822)	(547 919 822)	(71 622 240)	(71 622 240)	–	–	(619 542 062)	(619 542 062)	–	–	–	–
Total de l'organisme	1 477 803 263	1 429 047 577	451 310 870	368 865 718	–	–	–	–	1 929 114 133	1 797 913 295	–	–
Total du portefeuille ministériel	4 498 970 575	3 893 994 941	2 003 923 546	1 665 915 392	6 789 983	6 789 983	–	–	6 509 684 104	5 566 700 316	586 030 849	(2 622 918)

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux									
Subventions									
–	–	–	579 548 157	579 548 157	(S) Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices	579 548 157	–	–	593 474 917
–	–	–	(572 758 174)	(572 758 174)	(S) Recouvrement auprès des ministères ayant la garde des biens immobiliers	(572 758 174)	–	–	(562 019 872)
–	–	–	6 789 983	6 789 983	Total du portefeuille ministériel	6 789 983	–	–	31 455 045

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Gestion des locaux et services immobiliers	2 978 851 217	2 851 411 369	2 713 310 743
Approvisionnement	217 561 162	250 219 236	234 194 538
Receveur général du Canada	20 165 341	20 283 129	19 366 882
Administration de la paye et des pensions fédérales	117 733 800	118 887 919	132 149 262
Gestion linguistique et services connexes	158 266 054	158 248 703	164 204 763
Programmes et services spécialisés	141 263 246	114 736 305	129 874 124
Programmes et services d'intégrité	28 188 253	22 816 659	23 679 678
Services internes	151 371 525	68 964 511	162 334 081
Total budgétaire	3 813 400 598	3 605 567 831	3 579 114 071
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Recouvrement– Caisse d'avance fixe	15 677 238	–	–
Administration des biens saisis	–	31 871 916	39 249 643
Total non budgétaire	15 677 238	31 871 916	39 249 643
Total du ministère – Budgétaire	3 813 400 598	3 605 567 831	3 579 114 071
Total du ministère – Non budgétaire	15 677 238	31 871 916	39 249 643
Commission de la fonction publique			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services de dotation et d'évaluation			
Services d'évaluation, de counselling et produits	14 252 000	8 482 924	8 506 135
Total de l'organisme – Budgétaire	14 252 000	8 482 924	8 506 135
Services partagés Canada			
Centre de données	214 632 033	214 632 033	–
Télécommunications	289 524 941	289 524 941	–
Cybersécurité et sécurité de la TI	47 467 291	47 467 291	–
Courriel et technologie en milieu de travail	49 860 778	49 860 778	–
Gestion de programmes	18 006 463	18 006 463	–
Services infonuagiques publics fournis par des courtiers	50 556	50 556	–
Services d'infrastructure de technologie de l'information	–	–	552 636 042
Total de l'organisme – Budgétaire	619 542 062	619 542 062	552 636 042
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 447 194 660	4 233 592 817	4 140 256 248
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	15 677 238	31 871 916	39 249 643

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux		
Autres revenus		
Revenus de placements		
Prêts, placements et avances		
Société immobilière du Canada limitée—Dividende	–	6 500 000
Construction de défense Canada – Dividende	–	8 500 000
	–	15 000 000
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	27 307 219	13 396 506
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	26 899 266	25 514 259
	54 206 485	38 910 765
Ventes de biens et de services		
Location et utilisation de biens publics	841 129 338	878 715 394
Services de nature réglementaire		
Bénéfices de bassins de radoub	9 375 181	6 003 519
Divers	138 439 317	151 167 944
	147 814 498	157 171 463
Services de nature non réglementaire		
Location, licences et permis	681 856 500	756 641 851
Ventes de biens et de produits d'information		
Publications	2 545 746	2 872 999
Divers	1 689 218 785	1 545 250 664
	1 691 764 531	1 548 123 663
Autres frais et droits	251 755 391	233 844 635
	3 614 320 258	3 574 497 006
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	186 726	321 505
Revenus divers		
Dons à l'État	97 768	48 356
Produits de l'aliénation des biens immobiliers	8 063 508	10 607 828
Divers	79 501 350	73 744 841
	87 662 626	84 401 025
Total du ministère	3 756 376 095	3 713 130 301

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Direction des opérations de la paye et de la gestion des services			Ventes de biens et de services		
Autres revenus			Services de nature non réglementaire	620 924 816	553 543 014
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Ventes de biens et de produits d'information	317	–
Paye en arriérés	24 326 378	18 341 575	Autres frais et droits	(1 273 001)	143 388
Total de la direction	24 326 378	18 341 575		619 652 132	553 686 402
Commission de la fonction publique			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 244	291
Autres revenus			Revenus divers		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Intérêts et pénalités	1 100	14 079
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	886 235	154 973	Autres revenus divers	11 284 262	10 068 645
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	209 234	154 604		11 285 362	10 082 724
	1 095 469	309 577	Total de l'organisme	644 850 340	571 555 762
Ventes de biens et de services			Sommaire du portefeuille ministériel		
Services de nature non réglementaire			Autres revenus		
Services d'évaluation, de counselling et produits			Revenus de placements	–	15 000 000
Outils et produits d'évaluation et services aux cadres	8 485 661	8 510 869	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	93 539 934	65 348 262
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 594	642	Ventes de biens et de services	4 242 458 051	4 136 694 277
Revenus divers			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	189 564	322 438
Services d'évaluation, d'analyse et d'orientation professionnelle			Revenus divers	100 164 618	95 705 504
Régime d'avantages sociaux imputé sur les services d'évaluation, de counselling et produits	1 216 195	1 221 019	Total du portefeuille ministériel	4 436 352 167	4 313 070 481
Divers	435	736			
	1 216 630	1 221 755			
Total de l'organisme	10 799 354	10 042 843			
Services partagés Canada					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 645 014	360 591			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	12 266 588	7 425 754			
	13 911 602	7 786 345			

Section 26

*Comptes publics du Canada
2017-2018*

Transports

Ministère des Transports

**Administration canadienne de la sûreté
du transport aérien**

Office des transports du Canada

Marine Atlantique S.C.C.

La Société des ponts fédéraux Limitée

VIA Rail Canada Inc.

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	582
Sommaire du portefeuille ministériel.....	589
Détail budgétaire par affectation.....	592
Programmes.....	594
Paiements de transfert.....	596
Détail des montants disponibles pour être dépensés	598
Revenus	599

Programme : Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources de dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

Ministère des Transports**Résultat stratégique 1**

Un réseau de transport efficient.

Programme 1.1 : Infrastructures de transport

Le Programme infrastructures de transport a pour objet de superviser, de financer et de gérer les infrastructures de transport multimodal dans le cadre du mandat de Transports Canada en vue d'améliorer l'efficacité et la prestation des services, dans l'intérêt des contribuables canadiens. Les fonctions qui s'y rattachent sont les suivantes : assurer la gestion de certains biens liés au transport commercial exploités par des tierces parties pour le compte du gouvernement fédéral (administrations aéroportuaires, administrations portuaires, ponts sous compétence fédérale, VIA Rail, Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent, Marine Atlantique); fournir le financement pour des infrastructures stratégiques de transport au Canada pour appuyer les objectifs fédéraux; et élaborer une politique d'infrastructure des transports à la suite de consultations avec les intervenants. Le Programme gère également les ports et les aéroports de Transports Canada, appuie les services essentiels dans les collectivités éloignées, gère les engagements existants, procède à la cession des biens, et en confie l'exploitation à forfait, dans la mesure du possible.

Programme 1.2 : Portes d'entrée et corridors

Le Canada est une nation commerçante; l'efficacité et la fiabilité du réseau de transport, pour ce qui est du soutien à ces activités commerciales, influent directement sur la prospérité et le bien-être de la nation. Pour cette raison, il est impératif que le gouvernement fédéral joue un rôle dans le développement d'un réseau de transport intégré reliant les importateurs et les exportateurs aux marchés et aux fournisseurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de plus en plus complexes. Inspiré par le Cadre de politique national pour les portes et les corridors commerciaux stratégiques, le Programme des portes d'entrée et corridors appuie le commerce international du Canada, en créant un réseau de transport lié au commerce plus efficace, fiable et homogène au Canada. Les fonctions qui s'y rattachent sont les suivantes : élaborer des initiatives pour améliorer et intégrer des réseaux de transport dans les principales régions; favoriser les partenariats entre tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé; appuyer et surveiller les projets qui contribuent à la capacité accrue et à l'efficacité de l'infrastructure des portes d'entrée et des corridors; élaborer et mettre en place des mesures qui éliminent les obstacles au développement efficace des portes d'entrée et des corridors; et commercialiser l'utilisation des portes d'entrée et des corridors au Canada et à l'échelle internationale.

Programme 1.3 : Cadres qui appuient le marché des transports

Le Programme cadres qui appuient le marché des transports permet d'encourager l'efficacité des transports en favorisant un secteur des transports concurrentiel et viable. Les fonctions qui s'y rattachent sont les suivantes : établir des régimes qui régissent le comportement économique des transporteurs dans tous les modes de transport; définir des règles de gouvernance pour tous les fournisseurs d'infrastructures de transport qui relèvent d'une autorité fédérale; surveiller et analyser le réseau de transport, effectuer des recherches, et produire des rapports relativement au réseau de transport; promouvoir l'innovation dans les transports; permettre aux Canadiens d'avoir accès aux transports; représenter les intérêts du Canada dans le cadre des négociations commerciales, sur les tribunes internationales par rapport aux transports et auprès d'autres

organismes internationaux; favoriser l'accès aux marchés dans le contexte du commerce international; favoriser une plus grande coopération afin d'appuyer l'activité économique; et s'acquitter de certaines responsabilités fédérales à l'égard de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*.

Résultat stratégique 2

Un réseau de transport sécuritaire et sûr.

Programme 2.1 : Sécurité aérienne

Le Programme de sécurité aérienne, sous l'autorité de la *Loi sur l'aéronautique*, permet d'appliquer et de surveiller les politiques, les règlements et les normes nécessaires à la sécurité des activités de l'aviation civile à l'intérieur des frontières canadiennes, y compris l'établissement des normes de sécurité pour la conception et la fabrication de produits aéronautiques en harmonie avec les normes internationales. Le Programme : favorise la sécurité du réseau aérien; assure la surveillance du secteur de l'aviation; et applique les conventions internationales signées par le Canada. De plus, le Programme offre des services aériens et la formation connexe afin d'appuyer les activités de Transports Canada et d'autres ministères.

Programme 2.2 : Sécurité maritime

Le Programme de Sécurité maritime, en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, de la *Loi sur la protection de la navigation*, de la *Loi de la convention sur la sécurité des conteneurs*, de la *Loi sur le pilotage*, de la *Loi sur le cabotage* et de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, permet d'élaborer, d'administrer et de mettre en œuvre les politiques, les règlements et les normes nécessaires au déroulement des activités maritimes en toute sécurité conformément aux normes internationales. Le Programme : favorise la sécurité du réseau de transport maritime; permet d'assurer la surveillance de l'industrie maritime, y compris les bâtiments canadiens et étrangers (embarcations de plaisance et autres); applique les conventions internationales signées par le Canada; protège le droit du public de naviguer sur les voies navigables canadiennes; réglemente les feux ou les balises nécessaires pour assurer la sécurité de la navigation pendant et/ou après la construction de certains ouvrages; réglemente la mise à l'eau de bouées privées conformément au Règlement sur les bouées privées pris en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*; et agit à titre de Receveur d'épaves selon la partie 7 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Programme 2.3 : Sécurité ferroviaire

En vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, le Programme de la sécurité ferroviaire élabore, administre et surveille les politiques et les outils de réglementation nécessaires à la sécurité des activités ferroviaires de façon à être cohérent avec les normes et les niveaux nord-américains et internationaux de sécurité. Le Programme favorise la sécurité au sein du réseau de transport ferroviaire et offre une surveillance de l'industrie ferroviaire. De plus, le Programme fait la promotion de la sécurité publique aux passages à niveau, détermine les risques d'intrusion et fournit des fonds pour améliorer la sécurité aux passages à niveau.

Programme 2.4 : Transport des marchandises dangereuses

Le Programme de transport des marchandises dangereuses, sous l'autorité de la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses*, élabore, applique et surveille les politiques, les règlements et les normes nécessaires pour assurer le transport sécuritaire des marchandises dangereuses au Canada par tous les modes de transport en harmonie avec les normes internationales, et fournit une expertise en intervention d'urgence dans le cas d'un rejet de marchandises dangereuses. Ce Programme vise également à préparer et à coordonner l'intervention dans le cadre de menaces et d'incidents de sûreté et de sécurité susceptibles d'avoir des répercussions sur le réseau de transport national ou le Ministère en raison de substances chimiques, radiologiques, biologiques, nucléaires ou explosives. Le Programme : contribue à la sécurité du transport des marchandises dangereuses; surveille l'industrie du transport; applique les conventions internationales signées par le Canada; et intervient lors de situations d'urgence qui ont une incidence sur la sécurité des Canadiens.

Programme 2.5 : Sécurité des véhicules automobiles

Le Programme de la sécurité des véhicules automobiles, que régit la *Loi sur la sécurité automobile* et la *Loi sur les transports routiers*, élabore, administre et supervise les politiques, règlements et normes nécessaires à assurer la sécurité des véhicules automobiles et celles des activités commerciales d'une manière qui réponde aux normes nationales et internationales. Le Programme contribue à la réduction des décès et des blessures causés par la route et supervise la sécurité au sein de l'industrie automobile.

Programme 2.6 : Sûreté aérienne

Le Programme de sûreté aérienne permet d'élaborer, d'administrer et de surveiller les politiques, les règlements et les normes nécessaires à la sûreté des activités de l'aviation conformément aux normes internationales. Le Programme est fondé sur les risques. Il promeut la sûreté du réseau de transport aérien et permet d'assurer la surveillance de la sûreté de l'industrie de l'aviation tout en veillant à ce que le Canada respecte les normes internationales.

Programme 2.7 : Sûreté maritime

Le Programme de sûreté maritime, en vertu de la *Loi sur la sûreté du transport maritime*, permet d'élaborer, d'administrer et de surveiller les politiques, les règlements et les normes nécessaires au déroulement des activités maritimes en toute sécurité conformément aux normes internationales. Le Programme favorise la sûreté du réseau de transport maritime et permet d'assurer la surveillance de l'industrie du transport maritime réglementée et d'appliquer les conventions internationales signées par le Canada. Le Programme permet de coordonner l'élaboration de politiques et de règlements en matière de sûreté maritime dans l'ensemble du gouvernement du Canada au moyen du Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime, dont la direction lui incombe, et d'activités connexes. L'initiative de la sûreté maritime ne sera plus considérée comme une initiative horizontale, comme c'était le cas depuis son lancement en 2001. Cette initiative fera cependant toujours partie de l'« Analyse des programmes » de la Section II du Rapport sur les plans et les priorités et du Rapport ministériel sur le rendement de chaque organisme fédéral participant. Les rapports horizontaux précédents sur cette initiative se trouvent dans la Base de données sur les résultats des initiatives horizontales du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Programme 2.8 : Sécurité et sûreté multimodale

Le Programme de sécurité et sûreté multimodale contribue aux politiques et aux normes qui servent à rehausser la sécurité et la sûreté dans plus d'un mode de transport (par exemple, grâce à des services ministériels d'application de la loi, à des systèmes de gestion intégrés et à des évaluations de renseignements). Ce Programme offre également une formation technique aux inspecteurs et aux experts techniques afin d'obtenir et de maintenir les compétences requises, pour être en mesure de respecter et même de dépasser les normes nationales uniformes. En dernier lieu, ce Programme prépare et coordonne les interventions en cas de menaces émergentes visant la sécurité et la sûreté, et de situations qui pourraient avoir des répercussions sur le réseau national des transports ou le Ministère.

Programme 2.9 : Sûreté du transport terrestre et intermodal

Le Programme de la sûreté du transport terrestre et intermodal, en s'appuyant sur la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* élabore, gère et supervise les politiques, les cadres réglementaires et volontaires, les normes ainsi que les documents directeurs nécessaires à la conduite sûre des activités liées au transport terrestre et intermodal. Le Programme encourage la sûreté du réseau de transport terrestre et intermodal au Canada.

Résultat stratégique 3

Un réseau de transport respectueux de l'environnement.

Programme 3.1 : Gérance de l'environnement – Transport

Le Programme gérance de l'environnement – Transport permet à Transports Canada de s'acquitter de ses responsabilités en vue d'offrir un réseau de transport national respectueux de l'environnement et résilient pour les Canadiens, en assurant la conformité aux obligations environnementales du Ministère par rapport aux lois, aux

règlements, aux politiques et aux lignes directrices, ainsi que respecter les engagements du Ministère envers les peuples autochtones. Ce Programme permet d'assumer les responsabilités de Transports Canada à l'égard de la mise en application d'une stratégie ministérielle de développement durable en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*; de s'assurer que les terres et les installations de Transports Canada sont gérées de façon respectueuse de l'environnement, conformément à la législation et aux politiques fédérales; d'offrir un soutien fonctionnel relatif aux évaluations environnementales, notamment pour les projets d'exploitation des ressources; de gérer les lieux contaminés; de donner des conseils sur la consultation, la mobilisation, les négociations et la mise en œuvre de traités Autochtones; et chercher à améliorer la résilience du réseau de transport national face aux événements climatiques extrêmes actuels et à venir.

Programme 3.2 : Air pur – Transport

Le Programme air pur – transport de Transports Canada fait progresser le programme de l'air pur du gouvernement fédéral dans le secteur des transports. Il complète également d'autres programmes fédéraux visant à réduire les émissions atmosphériques et de gaz à effet de serre pour améliorer la santé des Canadiens et l'environnement pour les générations à venir. Ses deux objectifs principaux sont les suivants : réglementer les émissions atmosphériques et/ou de gaz à effet de serre provenant des secteurs aériens, maritimes et ferroviaires, et mettre en œuvre les obligations et les engagements de Transports Canada dans le cadre du programme de l'air pur.

Programme 3.3 : Eau propre – Transport

Le Programme eau propre – transport protège le milieu marin en réduisant la pollution de l'eau provenant des activités du secteur des transports. Le Programme réglemente et surveille les répercussions des déversements provenant des navires dans le milieu marin, réglemente les eaux de ballast, et contribue à établir des règles nationales et internationales qui régissent les restrictions touchant la responsabilité en cas d'incidents de pollution marine. Cette activité fait progresser le programme eau propre du gouvernement dans le secteur des transports et complète d'autres programmes fédéraux visant à protéger la santé des Canadiens et l'environnement pour les générations à venir. Le Programme représente également le Canada dans le cadre de discussions en vue d'établir des normes internationales en guise de prévention de la pollution par des bâtiments naviguant en eaux canadiennes et de s'occuper de la menace que représentent les espèces aquatiques envahissantes.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Résultat stratégique 1

Les programmes de contrôle aux aéroports désignés du Canada protègent les voyageurs.

Programme 1.1 : Contrôle préembarquement

Le Contrôle préembarquement est le mandat le plus public et le plus visible de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. Les agents de contrôle de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien effectuent le contrôle de sûreté des passagers et de leurs effets personnels aux points de contrôle des aéroports de l'ensemble du pays. Les passagers font l'objet d'un contrôle avant d'entrer dans la zone sécurisée d'une aérogare. Les agents de contrôle utilisent diverses technologies et procédures de contrôle pour examiner les passagers et leurs effets personnels afin de s'assurer qu'ils ne transportent pas d'articles potentiellement dangereux comme des armes à feu, des engins incendiaires ou des explosifs. Aucun objet ou matériel figurant sur la Liste d'articles interdits de Transports Canada n'est permis à bord d'un aéronef, ce qui élimine la possibilité qu'ils soient utilisés pour causer du tort. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien s'assure que le Contrôle préembarquement

demeure compatible avec les exigences de ses partenaires internationaux en matière de sûreté aérienne en investissant dans la nouvelle technologie de pointe et la formation des agents de contrôle, et en améliorant sans cesse ses procédures opérationnelles.

Programme 1.2 : Contrôle des bagages enregistrés

En plus d'effectuer le contrôle des passagers et de leurs bagages de cabine, les agents de contrôle utilisent de l'équipement spécialisé pour contrôler les bagages enregistrés des passagers dans le but de prévenir le transport d'articles, comme les explosifs, qui pourraient constituer un danger pour le transport aérien, ajoutant ainsi un niveau vital de sûreté pour la protection du public voyageur. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien achète l'équipement et l'intègre au système de manutention des bagages de l'aéroport, supervise l'utilisation et l'entretien de l'équipement et gère la formation des agents de contrôle sur l'équipement de détection. Du même coup, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien effectue continuellement des essais et des évaluations de nouveaux équipements et de nouvelles technologies, en plus de mesurer le rendement et d'exercer la surveillance de ses processus et systèmes de Contrôle des bagages enregistrés.

Programme 1.3 : Contrôle des non-passagers

Conformément aux directives de Transports Canada, les agents de contrôle de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien effectuent, sur une base aléatoire, le contrôle des personnes accédant aux zones réglementées des aéroports de classe I et II, ce qui fournit une mesure supplémentaire de sûreté. Font partie des non-passagers : les membres d'équipage et le personnel de cabine, le personnel du service à la clientèle des compagnies aériennes, les traiteurs, les préposés à l'entretien, les bagagistes, les fournisseurs et le personnel des concessions et des services aéroportuaires.

Programme 1.4 : La carte d'identité pour les zones réglementées

Le système de la carte d'identité pour les zones réglementées est le premier système d'identité à double lecture biométrique (iris et empreintes digitales) au monde pour les non-passagers qui doivent accéder aux zones réglementées des aéroports. Les cartes d'identité sont munies d'une puce informatique qui comprend un microprocesseur et suffisamment de mémoire pour stocker les données biométriques des empreintes digitales et de l'iris. Le système comprend les cartes, des lecteurs d'empreintes digitales et d'iris installés dans les aéroports et une infrastructure de réseau reliant les aéroports à une base de données centrale sécurisée. Pleinement opérationnel depuis le 31 janvier 2007, le système de carte d'identité pour les zones réglementées est en place dans les aéroports de classe I et II et possède une capacité d'interface avec les systèmes de contrôle d'accès des aéroports.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Office des transports du Canada**Résultat stratégique 1**

Règlement des différends et réglementation économique du réseau de transport national transparents, justes et rapides.

Programme 1.1 : Réglementation économique

L'Office assure le soutien d'un système de transport fédéral efficace et accessible pour les utilisateurs, les fournisseurs de services et les autres intervenants par l'intermédiaire de la réglementation économique des modes de transport aérien, ferroviaire et maritime de compétence fédérale. Il agit comme régulateur du transport aérien en mettant en application la *Loi sur les transports au Canada* et les règlements connexes, en administrant un système de délivrance de licences et de permis d'affrètement, en autorisant les arrangements de partage de codes et de réservation de capacité et d'entente de location d'aéronefs avec équipage, en soutenant les négociations des accords aériens bilatéraux et en s'assurant que les conditions de transport des transporteurs aériens sont conformes à la législation canadienne. Il élabore des règlements et des codes de pratiques pour enlever du réseau de transport fédéral les obstacles abusifs aux possibilités de déplacement des personnes ayant une déficience. L'Office réglemente les transports ferroviaires par la délivrance de certificats d'aptitude et par l'application de la loi avec les exigences d'assurance minimales conformes à la législation canadienne. Il établit les frais de chemins de fer, approuve la construction de lignes de chemin de fer, surveille la cessation de service, établit la valeur nette de récupération des lignes de chemin de fer et établit des prix d'interconnexion et le revenu admissible maximal pour le transport du grain de l'Ouest. En matière de transport maritime, il agit en tant qu'organisme de réglementation économique en déterminant si des navires canadiens adaptés sont disponibles en cas de demande d'utilisation des navires étrangers.

Programme 1.2 : Processus décisionnel formel et modes alternatifs de règlement des différends

L'Office fournit des services de règlement de différends formels et informels aux utilisateurs, aux fournisseurs de services et aux autres parties concernées par le réseau de transport fédéral, y compris la facilitation, la médiation, l'arbitrage et le processus décisionnel formel. En tant que tribunal quasi judiciaire, l'Office a le pouvoir de rendre des décisions judiciaires et des arrêtés sur les questions qui relèvent de sa compétence en ce qui a trait aux modes de transport ferroviaire, aérien et maritime de compétence fédérale, ainsi qu'au transport extraprovincial par autocar, dans le cadre de son mandat en matière d'accessibilité. Il règle les différends entre les voyageurs aériens et les transporteurs aériens concernant les conditions de transport aérien; les personnes ayant une déficience et les fournisseurs de services concernant les obstacles abusifs aux possibilités de déplacement de ces dernières au sein du réseau de transport fédéral; les expéditeurs ferroviaires, les compagnies de chemin de fer et ceux qui sont touchés par le service de chemin de fer concernant le niveau de service; les expéditeurs et les compagnies de chemin de fer lorsqu'ils sont incapables de négocier les ententes sur le niveau de service; les municipalités, les provinces et les administrations routières en matière des franchissements et les frais associés à la lutte contre l'incendie, les propriétaires fonciers et les compagnies de chemin de fer concernant des questions d'infrastructure ferroviaire; les chemins de fer et les personnes ou les collectivités concernées par le bruit et les vibrations ferroviaires; les sociétés de transport publiques et les compagnies de chemin de fer concernant les conditions ou les montants à payer pour l'utilisation des chemins de fer, le terrain, l'équipement, les aménagements ou les services; les propriétaires de navires canadiens concernant le cabotage, ainsi que les administrations de pilotage et les administrations portuaires au sujet des droits pour les services de pilotage ou des droits de port.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 : Services internes

Voir le texte d'introduction.

Marine Atlantique S.C.C.

Résultat stratégique 1

Un service traversier sûr, fiable, efficace, abordable et écologique entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse.

Programme 1.1 : Services de traversier

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État mère qui remplit l'obligation constitutionnelle du Canada envers Terre-Neuve-et-Labrador de fournir un service de traversier à longueur d'année entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Port aux Basques Terre-Neuve-et-Labrador. Elle exploite également un service saisonnier non prévu par la Constitution entre North Sydney et Argentia Terre-Neuve-et-Labrador.

La Société des ponts fédéraux Limitée

Résultat stratégique 1

Le transport sécuritaire et efficient sur l'infrastructure est maintenu, exploité et géré par La Société des ponts fédéraux Limitée.

Programme 1.1 : Construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes

Ce programme englobe la construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, afin de remplacer le pont détérioré du chenal Nord du pont international de la Voie maritime, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes sur l'île Cornwall.

VIA Rail Canada Inc.

Résultat stratégique 1

Un service ferroviaire voyageur national sûr, sécuritaire, efficient, fiable et durable sur le plan de l'environnement qui répond aux besoins des voyageurs canadiens.

Programme 1.1 : Exploitation d'un réseau national de services ferroviaires voyageurs

Exploitation de services à longueur d'année à l'intérieur du corridor Québec-Windsor, de services voyageurs transcontinentaux entre Halifax et Montréal et entre Toronto et Vancouver, et de services dans les régions et les localités éloignées situées dans le Nord et les zones périphériques du pays.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Transports										
-	596 606 256	-	-	596 606 256	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	40 968 956	-	40 968 956	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	35 258 582	-	35 258 582	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	755 921	-	755 921	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	22 510 820	22 510 820		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	24 267 423	24 267 423		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	4 000 000	4 000 000		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(460 280)	(460 280)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(30 000)	(30 000)		crédit 1 (Industrie)				
-	-	-	(60 000)	(60 000)		crédit 1 (Ressources naturelles)				
-	-	-	(308 000)	(308 000)		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	(4 067)	(4 067)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	596 606 256	76 983 459	49 915 896	723 505 611		Total – Crédit 1	678 268 055	45 237 556	-	534 936 182
-	138 591 900	-	-	138 591 900	5	Dépenses en capital				
-	-	500 000	-	500 000	5a	Dépenses en capital				
-	-	3 200 000	-	3 200 000	5b	Dépenses en capital				
-	-	-	21 261 004	21 261 004		Virement du CT, crédit 33 ¹				
-	138 591 900	3 700 000	21 261 004	163 552 904		Total – Crédit 5	100 027 353	63 525 551	-	89 538 022
-	113 975 543	-	-	113 975 543	10	Subventions et contributions – Portes d'entrée et corridors				
-	-	-	(698 500)	(698 500)		Virement au crédit 1 (La Société des ponts fédéraux Limitée)				
-	113 975 543	-	(698 500)	113 277 043		Total – Crédit 10	58 990 203	54 286 840	-	157 175 918
-	185 061 604	-	-	185 061 604	15	Subventions et contributions – Infrastructures de transport				
-	-	25 116 838	-	25 116 838	15b	Subventions et contributions – Infrastructures de transport				
-	185 061 604	25 116 838	-	210 178 442		Total – Crédit 15	118 128 881	92 049 561	-	122 967 546
-	37 739 369	-	-	37 739 369	20	Subventions et contributions – Autre				
-	-	9 384 841	-	9 384 841	20a	Subventions et contributions – Autre				
-	-	8 199 232	-	8 199 232	20b	Subventions et contributions – Autre				
-	37 739 369	17 584 073	-	55 323 442		Total – Crédit 20	31 622 127	23 701 315	-	32 157 368
-	68 807 343	6 014 516	(4 804 579)	70 017 280	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	70 017 280	-	-	63 887 310
-	84 400	-	200	84 600	(S)	Ministre des Transports – Traitement et allocation pour automobile	84 600	-	-	83 500
-	92 821 122	-	(18 672 770)	74 148 352	(S)	Paiements versés conformément aux ententes de la Voie maritime du Saint-Laurent conclues dans le cadre de la <i>Loi maritime du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 10)	74 148 352	-	-	123 523 640

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S)	Païement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i> (L.C. (1993), ch. 43)	64 942 486	–	–	63 588 278
–	65 845 012	–	(902 526)	64 942 486	(S)	Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont (crédit 107, <i>Loi des subsides n° 5 de 1963</i> , L.C. (1963), ch. 42)	3 300 000	–	–	3 300 000
3 014 650	–	–	3 322 646	6 337 296	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	6 157 764	–	179 532	–
–	–	–	32 749	32 749	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	32 749	–	–	1 020
–	–	–	915	915	(S)	Droits des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la Gestion des finances publiques</i>	915	–	–	–
3 014 650	1 302 832 549	129 398 886	49 455 035	1 484 701 120		Total du ministère – Budgétaire	1 205 720 765	278 800 823	179 532	1 191 158 784
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien										
–	584 584 214	–	–	584 584 214	1	Païements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	–	150 800 000	–	150 800 000	1a	Païements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	–	25 300 000	–	25 300 000	1b	Païements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	584 584 214	176 100 000	–	760 684 214		Total – Crédit 1	723 429 207	37 255 007	–	725 303 977
–	584 584 214	176 100 000	–	760 684 214		Total de l'organisme – Budgétaire	723 429 207	37 255 007	–	725 303 977
Office des transports du Canada										
–	27 714 765	–	–	27 714 765	1	Dépenses du programme				
–	–	–	762 149	762 149		Virement du :				
–	–	–	1 214 517	1 214 517		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	856 977	856 977		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	27 714 765	–	2 833 643	30 548 408		Total – Crédit 1	25 987 911	4 560 497	–	23 869 488
–	3 199 401	–	(39 495)	3 159 906	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 159 906	–	–	3 078 589
–	30 914 166	–	2 794 148	33 708 314		Total de l'organisme – Budgétaire	29 147 817	4 560 497	–	26 948 077

						Marine Atlantique S.C.C.							
-	76 545 000	-	-	76 545 000	1	Paiements à la société							
-	-	134 920 000	-	134 920 000	1a	Paiements à la société							
-	-	2 269 000	-	2 269 000	1b	Paiements à la société							
-	76 545 000	137 189 000	-	213 734 000		Total – Crédit 1	146 682 515	67 051 485	-	98 967 000			
-	76 545 000	137 189 000	-	213 734 000		Total de l'organisme – Budgétaire	146 682 515	67 051 485	-	98 967 000			
						La Société des ponts fédéraux Limitée							
-	22 885 386	-	-	22 885 386	1	Paiements à la Société							
-	-	1	-	1	1c	Paiements à la Société							
-	-	-	698 500	698 500		Virement du crédit 10 (Transports)							
-	22 885 386	1	698 500	23 583 887		Total – Crédit 1	20 047 538	3 536 349	-	41 781 858			
-	22 885 386	1	698 500	23 583 887		Total de l'organisme – Budgétaire	20 047 538	3 536 349	-	41 781 858			
						VIA Rail Canada Inc.							
-	221 004 897	-	-	221 004 897	1	Paiements à la Société							
-	-	235 397 834	-	235 397 834	1a	Paiements à la Société							
-	221 004 897	235 397 834	-	456 402 731		Total – Crédit 1	357 536 154	98 866 577	-	348 387 317			
-	221 004 897	235 397 834	-	456 402 731		Total de l'organisme – Budgétaire	357 536 154	98 866 577	-	348 387 317			
3 014 650	2 238 766 212	678 085 721	52 947 683	2 972 814 266		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 482 563 996	490 070 738	179 532	2 432 547 013			

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Transports				
Ministère des Transports				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement				
Budget de fonctionnement	765 274 554	751 255 275	14 019 279	–
La présidence canadienne du G7 en 2018	308 567	113 292	195 275	–
Affectations bloquées				
Report	30 510 915	–	30 510 915	–
Transfert/réaffectation	135 310	–	135 310	–
Autre	376 777	–	376 777	–
Revenus affectés aux dépenses	(73 100 512)	(73 100 512)	–	–
	723 505 611	678 268 055	45 237 556	–
Crédit 5 – Dépenses en capital				
Budget en capital	151 232 677	100 027 353	51 205 324	–
Affectations bloquées				
Report	10 617 453	–	10 617 453	–
Transfert/réaffectation	1 702 774	–	1 702 774	–
	163 552 904	100 027 353	63 525 551	–
Crédit 10 – Subventions et contributions – Portes d'entrée et corridors				
Subventions et contributions	80 277 043	58 990 203	21 286 840	–
Affectations bloquées				
Report	33 000 000	–	33 000 000	–
	113 277 043	58 990 203	54 286 840	–
Crédit 15 – Subventions et contributions – Infrastructures de transport				
Subventions et contributions	135 479 070	118 128 881	17 350 189	–
Affectations bloquées				
Report	74 699 372	–	74 699 372	–
	210 178 442	118 128 881	92 049 561	–
Crédit 20 – Subventions et contributions – Autre				
Subventions et contributions	51 992 325	31 622 127	20 370 198	–
Affectations bloquées				
Report	3 331 117	–	3 331 117	–
	55 323 442	31 622 127	23 701 315	–
Montants législatifs	218 863 678	218 684 146	–	179 532
	1 484 701 120	1 205 720 765	278 800 823	179 532
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien				
Crédit 1 – Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
Paiements à la Société d'État	647 529 271	647 529 271	–	–
Budget en capital	111 938 334	75 899 936	36 038 398	–
Affectations bloquées				
Report	1 216 609	–	1 216 609	–
	760 684 214	723 429 207	37 255 007	–

Office des transports du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme				
Budget de fonctionnement	26 924 764	25 987 911	936 853	–
Affectations bloquées				
Report	3 522 137	–	3 522 137	–
Transfert/réaffectation	101 507	–	101 507	–
	30 548 408	25 987 911	4 560 497	–
Montants législatifs	3 159 906	3 159 906	–	–
	33 708 314	29 147 817	4 560 497	–
Marine Atlantique S.C.C.				
Crédit 1 – Paiements à Marine Atlantique S.C.C.				
Paiements à la Société d'État	146 130 000	85 282 515	60 847 485	–
Budget en capital	67 604 000	61 400 000	6 204 000	–
	213 734 000	146 682 515	67 051 485	–
La Société des ponts fédéraux Limitée				
Crédit 1 – Paiements à La Société des ponts fédéraux Limitée				
Paiements à la Société d'État	20 111 030	20 047 538	63 492	–
Affectations bloquées				
Report	3 472 857	–	3 472 857	–
	23 583 887	20 047 538	3 536 349	–
VIA Rail Canada Inc.				
Crédit 1 – Paiements à VIA Rail Canada Inc.				
Paiements à la Société d'État	295 321 331	271 709 947	23 611 384	–
Budget en capital	96 021 358	85 826 207	10 195 151	–
Affectations bloquées				
Report	65 060 042	–	65 060 042	–
	456 402 731	357 536 154	98 866 577	–
Total du portefeuille ministériel	2 972 814 266	2 482 563 996	490 070 738	179 532

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Transports												
Infrastructures de transport	168 617 844	130 983 322	101 301 561	62 154 824	278 420 928	186 371 367	19 515 551	19 515 551	528 824 782	359 993 962	–	–
Portes d'entrée et corridors	2 324 647	2 620 186	200 000	–	113 277 043	58 990 203	–	–	115 801 690	61 610 389	–	–
Cadres qui appuient le marché des transports	33 655 529	33 754 324	768 786	–	24 000	24 000	64 152	64 152	34 384 163	33 714 172	–	–
Sécurité aérienne	216 718 904	214 905 832	24 100 295	11 724 116	230 000	186 432	39 871 041	39 871 041	201 178 158	186 945 339	–	–
Sécurité maritime	87 356 286	84 060 645	1 992 560	1 789 656	8 741 233	3 267 871	11 176 168	11 176 168	86 913 911	77 942 004	–	–
Sécurité ferroviaire	32 813 509	28 954 954	1 178 998	1 178 998	24 134 706	16 255 260	204 117	204 117	57 923 096	46 185 095	–	–
Transport des marchandises dangereuses	38 267 934	35 338 565	1 425 208	1 218 553	–	–	–	–	39 693 142	36 557 118	–	–
Sécurité des véhicules automobiles	21 086 067	21 532 484	9 029 640	3 616 801	6 791 720	3 268 163	1 458 957	1 458 957	35 448 470	26 958 491	–	–
Sûreté aérienne	30 171 539	26 943 070	271 443	–	–	–	4 779	4 779	30 438 203	26 938 291	–	–
Sûreté maritime	14 127 858	12 628 531	72 276	–	–	–	–	–	14 200 134	12 628 531	–	–
Sécurité et sûreté multimodale	15 045 516	22 126 418	1 800 921	1 800 921	–	–	255 922	255 922	16 590 515	23 671 417	–	–
Sûreté du transport terrestre et intermodal	6 631 291	6 415 019	–	–	–	–	–	–	6 631 291	6 415 019	–	–
Gérance de l'environnement – Transport	69 142 957	54 082 239	20 371	–	2 150 000	1 056 564	–	–	71 313 328	55 138 803	–	–
Air pur – Transport	22 692 892	19 655 844	1 464 497	859 497	11 061 799	6 392 022	–	–	35 219 188	26 907 363	–	–
Eau propre – Transport	26 642 741	25 664 360	8 696 525	4 454 164	2 189 984	1 171 815	580	580	37 528 670	31 289 759	–	–
Services internes	161 931 801	182 144 434	11 229 823	11 229 823	–	–	549 245	549 245	172 612 379	192 825 012	–	–
Total partiel	947 227 315	901 810 227	163 552 904	100 027 353	447 021 413	276 983 697	73 100 512	73 100 512	1 484 701 120	1 205 720 765	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(73 100 512)	(73 100 512)	–	–	–	–	(73 100 512)	(73 100 512)	–	–	–	–
Total du ministère	874 126 803	828 709 715	163 552 904	100 027 353	447 021 413	276 983 697	–	–	1 484 701 120	1 205 720 765	–	–
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	760 684 214	723 429 207	–	–	–	–	–	–	760 684 214	723 429 207	–	–
Office des transports du Canada												
Réglementation économique	12 639 547	11 270 040	–	–	–	–	–	–	12 639 547	11 270 040	–	–
Processus décisionnel formel et modes alternatives de règlement des différends	9 516 208	9 891 185	–	–	–	–	–	–	9 516 208	9 891 185	–	–
Services internes	11 552 559	7 986 592	–	–	–	–	–	–	11 552 559	7 986 592	–	–
Total de l'organisme	33 708 314	29 147 817	–	–	–	–	–	–	33 708 314	29 147 817	–	–

Marine Atlantique S.C.C.	213 734 000	146 682 515	-	-	-	-	-	-	213 734 000	146 682 515	-	-
La Société des ponts fédéraux Limitée	23 583 887	20 047 538	-	-	-	-	-	-	23 583 887	20 047 538	-	-
VIA Rail Canada Inc.	456 402 731	357 536 154	-	-	-	-	-	-	456 402 731	357 536 154	-	-
Total du portefeuille ministériel	2 362 239 949	2 105 552 946	163 552 904	100 027 353	447 021 413	276 983 697	-	-	2 972 814 266	2 482 563 996	-	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Transports									
Subventions									
-	46 987 200	-	-	46 987 200	Programme de transfert des biens portuaires	-	46 987 200	-	-
-	29 784 793	-	-	29 784 793	Subvention à la province de la Colombie-Britannique à l'égard de la prestation de services de traversier et de cabotage pour marchandises et voyageurs	29 782 285	2 508	-	29 157 898
-	800 000	675 000	-	1 475 000	Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire	49 000	1 426 000	-	-
-	450 000	(200 000)	-	250 000	Subventions à l'appui des initiatives en matière de transports propres	250 000	-	-	250 000
-	200 000	3 734 841	-	3 934 841	Programme de financement de la participation communautaire	982 892	2 951 949	-	275 618
-	130 000	-	-	130 000	Subvention au Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité de l'Organisation de l'aviation civile internationale	129 033	967	-	130 000
-	-	400 000	-	400 000	Programme pour la protection des côtes et voies navigables à travers le Canada	173 658	226 342	-	-
-	-	200 000	(200 000)	-	Subventions pour appuyer l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord	-	-	-	90 000
-	-	200 000	-	200 000	Subventions pour appuyer l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs de transport	-	200 000	-	-
-	-	25 000	-	25 000	Programme de promotion de l'innovation en matière de transport	-	25 000	-	-
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	125 000
-	78 351 993	5 034 841	(200 000)	83 186 834	Total – Subventions	31 366 868	51 819 966	-	30 028 516
Contributions									
-	81 422 921	-	(698 500)	80 724 421	Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers	45 818 832	34 905 589	-	147 664 998
-	38 000 000	819 917	(655 000)	38 164 917	Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	34 929 182	3 235 735	-	32 323 739
-	32 552 622	-	-	32 552 622	Fonds d'infrastructure de transport de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique	13 171 371	19 381 251	-	9 510 920
-	27 036 763	-	-	27 036 763	Fonds pour le Programme de transfert des installations portuaires	840 251	26 196 512	-	5 375 382
-	20 725 000	1 934 706	-	22 659 706	Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire	16 206 260	6 453 446	-	20 000
-	16 720 000	24 201 921	-	40 921 921	Programme de contributions aux services de traversier	38 718 245	2 203 676	-	40 595 398
-	11 829 848	-	-	11 829 848	Contributions aux provinces pour défrayer le coût des améliorations des systèmes routiers dans le but d'augmenter leur efficacité globale et de promouvoir la sécurité, tout en encourageant, d'un point de vue régional et économique, le développement industriel et le tourisme : Entente pour le développement du réseau routier de l'Outaouais	685 868	11 143 980	-	736 172
-	11 200 000	-	-	11 200 000	Programme ferroviaire voyageur dans les collectivités éloignées	10 030 456	1 169 544	-	11 192 000
-	8 177 704	2 900 000	(1 360 904)	9 716 800	Contribution à l'appui des transports propres	5 300 390	4 416 410	-	5 042 883
-	4 442 681	2 349 039	-	6 791 720	Programme de paiements de transfert pour la sécurité routière	3 268 163	3 523 557	-	3 487 963

-	1 600 000	-	655 000	2 255 000	Programme pour l'exploitation et l'entretien des aéroports	1 989 092	265 908	-	1 879 777
-	1 489 984	-	-	1 489 984	Contribution pour le Centre d'excellence pour le transport maritime des hydrocarbures et du gaz naturel liquéfié	1 158 867	331 117	-	781 847
-	1 000 000	70 000	-	1 070 000	Programme de réfection des bandes d'atterrissage de la côte du Labrador	646 723	423 277	-	930 000
-	1 000 000	-	343 904	1 343 904	Contribution à l'appui de la sécurité nautique	1 343 904	-	-	1 327 786
-	484 000	-	-	484 000	Allocations aux anciens employés des services des chemins de fer, des navires à vapeur et des télécommunications de Terre-Neuve mutés aux Chemins de fer nationaux du Canada	221 498	262 502	-	250 258
-	419 000	-	-	419 000	Association des transports du Canada	285 280	133 720	-	431 922
-	200 000	90 487	372 000	662 487	Programme de Fonds d'aide financière aux participants pour les examens liés aux poissons, à leur habitat et à la navigation	495 759	166 728	-	1 863 835
-	100 000	-	-	100 000	Versements aux autres gouvernements ou organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien des aéroports, des installations de navigation aérienne et des voies aériennes	57 399	42 601	-	54 628
-	24 000	-	-	24 000	Programme de bourses pour le Groupe de recherches sur les transports au Canada	24 000	-	-	24 000
-	-	5 250 000	-	5 250 000	Programme pour la protection des côtes et voies navigables à travers le Canada	1 341 171	3 908 829	-	-
-	-	50 000	-	50 000	Contributions pour appuyer l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs de transport	-	50 000	-	-
-	-	-	845 000	845 000	Contribution pour l'Initiative d'adaptation des transports dans le nord	841 632	3 368	-	738 514
-	65 845 012	-	(902 526)	64 942 486	(S) Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i> (L.C. (1993), ch. 43)	64 942 486	-	-	63 588 278
-	3 300 000	-	-	3 300 000	(S) Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont (crédit 107, <i>Loi des subsides n° 5 de 1963</i> , L.C. (1963), ch. 42)	3 300 000	-	-	3 300 000
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	18 040 294
-	327 569 535	37 666 070	(1 401 026)	363 834 579	Total – Contributions	245 616 829	118 217 750	-	349 160 594
-	405 921 528	42 700 911	(1 601 026)	447 021 413	Total du portefeuille ministériel	276 983 697	170 037 716	-	379 189 110

(S) Paiement de transferts législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Transports				Sécurité ferroviaire			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Inspections et certifications			
Infrastructures de transport							
Revenus des ports publics provenant des frais d'utilisation et des permis d'utilisation de quais	7 155 034	7 155 034	6 090 107		204 117	204 117	192 644
Revenus provenant de locations et concessions	5 539 836	5 539 836	6 705 430	Sécurité des véhicules automobiles			
Revenus des aéroports provenant des frais d'utilisation et des contrats de service	6 684 590	6 684 590	7 085 394	Revenus provenant du Programme du registraire des véhicules importés	1 432 080	1 432 080	1 267 399
Produit des ventes et de la formation	116 857	116 857	125 465	Revenus provenant de locations et concessions	23 877	23 877	23 663
Inspections et certifications	1 025	1 025	15 974	Revenus de location – Centre d'essais pour véhicules automobiles	3 000	3 000	–
Divers	18 209	18 209	17 476		1 458 957	1 458 957	1 291 062
	19 515 551	19 515 551	20 039 846	Sûreté aérienne			
Cadres qui appuient le marché des transports				Inspections et certifications			
Revenus provenant des prévisions fournies par les services aériens	64 152	64 152	62 642		4 779	4 779	57 504
Sécurité aérienne				Sécurité et sûreté multimodale			
Entretien des aéronefs et services de vol	27 587 189	27 587 189	25 432 325	Produit des ventes et de la formation	255 922	255 922	371 500
Frais d'utilisation en vertu du Règlement de l'aviation canadien	7 856 150	7 856 150	8 286 527	Revenus provenant de locations et concessions	–	–	2 250
Inspections et certifications	2 167 283	2 167 283	2 575 780		255 922	255 922	373 750
Produit des ventes et de la formation	180 931	180 931	161 526	Eau propre - Transport			
Revenus provenant de locations et concessions	868 981	868 981	557 855	Frais d'utilisation en vertu des divers règlements de la sûreté maritime			
Divers	1 210 507	1 210 507	1 387 061		580	580	380
	39 871 041	39 871 041	38 401 074	Services internes			
Sécurité maritime				Revenus provenant de locations et concessions			
Frais d'utilisation en vertu des divers règlements de la sûreté maritime	10 759 738	10 759 738	12 157 622		471 562	471 562	413 477
Inspections et certifications	18 333	18 333	6 567	Produit des ventes et de la formation	475	475	–
Produit des ventes et de la formation	8 754	8 754	8 667	Divers	77 208	77 208	68 445
Divers	389 343	389 343	80 541		549 245	549 245	481 922
	11 176 168	11 176 168	12 253 397	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			
					73 100 512	73 100 512	73 154 221

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Transports					
Autres revenus					
Revenus de placements ¹			Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>		
Prêts, placements et avances			Administrations aéroportuaires – Paiements de loyer		
Administration portuaire de Belledune	172 623	170 375		5 985 640	6 762 612
Administration portuaire de Halifax	1 908 664	1 849 267		374 753 670	348 892 056
Administration portuaire de Hamilton	985 407	1 181 977		395 033 654	369 284 360
Administration portuaire de Montréal	4 259 086	4 151 709	Services de nature réglementaire		
Administration portuaire de Nanaimo	190 755	179 447	Frais d'utilisation imposés en vertu des lois propres à des programmes des ministères – Frais d'utilisation imposés	19 226 368	22 071 141
Administration portuaire d'Oshawa	32 257	33 403	Services de nature non réglementaire		
Administration portuaire de Port Alberni	97 278	103 964	Frais d'utilisation imposés en vertu des lois habilitantes des ministères – Frais d'utilisation imposés en vertu des lois propres à des programmes des ministères – Frais d'utilisation imposés	15 397 779	13 969 373
Administration portuaire de Prince Rupert	3 128 241	3 328 733	Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	203 295	367 949
Administration portuaire de Québec	1 519 933	1 271 999	Frais d'utilisation imposés en vertu de contrats	29 206 914	26 959 896
Administration portuaire du Saguenay	66 109	54 736		44 807 988	41 297 218
Administration portuaire de Saint John	768 423	554 050	Ventes de biens et de produits d'information		
Administration portuaire de Sept-Îles	188 691	182 780	Frais d'utilisation imposés en vertu des lois habilitantes des ministères – Frais d'utilisation imposés en vertu des lois propres à des programmes des ministères	426 657	(340 129)
Administration portuaire de St John's	159 614	150 636	Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	520 145	597 117
Administration portuaire de Thunder Bay	77 608	74 985		946 802	256 988
Administration portuaire de Toronto	3 483 363	2 883 961	Autres frais et droits		
Administration portuaire de Trois-Rivières	147 794	142 551	Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	680	1 482
Administration portuaire Vancouver Fraser	6 931 113	6 711 104	Revenus pour les règlements des dommages aux wagons-trémies du CN	593 139	373 544
Administration portuaire de Windsor	31 359	32 726	Revenus pour les règlements des dommages aux wagons-trémies du CP	393 721	87 527
			Frais d'utilisation imposés en vertu de contrats	(683)	(751)
			Revenus reportés	234 367	(186 751)
			Revenus indirects générés par les services des aéronefs	43 432	42 944
				1 264 656	317 995
				465 979 769	439 495 837
	24 148 318	23 058 403			
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
C.T.M.A. Traversier ltée	320 777	672 469			
Divers	619 484	315 556			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent					
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	1 570 086	3 142 663			
Divers	1 311 528	1 099 331			
	3 821 875	5 230 019			
Ventes de biens et de services					
Droits et privilèges					
Revenus de redevances	358	7 582			
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	4 699 943	6 260 553			
	4 700 301	6 268 135			
Location et utilisation de biens publics					
Location à bail de wagons-trémies – CN	2 275 166	1 854 567			
Location à bail de wagons-trémies – CP	9 712 000	9 751 231			
Frais d'utilisation imposés et perçus en vertu de diverses lois et pouvant être dépensés de nouveau	2 307 178	2 023 894			

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 322 646	3 014 650
Revenus divers		
Amendes, pénalités et produits d'autres montants adjugés par une cour	1 758 669	1 395 549
Produits de cession des ventes de biens immobiliers	19 862 449	3 979 091
Divers	92 103	17 670
	21 713 221	5 392 310
Total du ministère	518 985 829	476 191 219
Office des transports du Canada		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	22 976	6 303
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	231	–
	23 207	6 303
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Divers	100	75
Revenus divers		
Intérêts et pénalités	313	617
Divers	317 750	108 750
	318 063	109 367
Total de l'organisme	341 370	115 745
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	24 148 318	23 058 403
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 845 082	5 236 322
Ventes de biens et de services	465 979 869	439 495 912
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 322 646	3 014 650
Revenus divers	22 031 284	5 501 677
Total du portefeuille ministériel	519 327 199	476 306 964

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section **27**

Comptes publics du Canada
2017-2018

Index

	<i>Page</i>			<i>Page</i>	
	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
A					
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	581	531	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.....	269	189
Administration du pipe-line du Nord	467	427	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	287	207
Affaires autochtones et du Nord	127	297	Centre de la sécurité des télécommunications	231	401
Affaires mondiales.....	145	239	Centre de recherches pour le développement international	145	239
Agence canadienne d'évaluation environnementale	251	171	Chambre des communes	399	455
Agence canadienne d'inspection des aliments	497	259	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	215	469
Agence canadienne de développement économique du Nord	329	337	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	523	485
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	329	337	Comité externe d'examen ds griefs militaires	231	401
Agence de la consommation en matière financière du Canada	287	207	Commissariat à l'intégrité du secteur public	201	551
Agence de la santé publique du Canada.....	497	259	Commissariat au lobbying.....	201	551
Agence de promotion économique du Canada atlantique	329	337	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique.....	399	455
Agence des services frontaliers du Canada	523	485	Commissariat aux langues officielles	215	469
Agence du revenu du Canada	487	417	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	373	377
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	329	337	Commission canadienne de sûreté nucléaire	467	427
Agence Parcs Canada	251	171	Commission canadienne des droits de la personne.....	373	377
Agence spatiale canadienne	329	337	Commission canadienne des grains.....	167	123
Agriculture et Agroalimentaire	167	123	Commission canadienne du lait.....	167	123
Anciens Combattants	181	565	Commission canadienne du tourisme	329	337
Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice.....	56	54	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	523	485
Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits	101	96	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire.....	231	401
Autorisations disponibles des exercices antérieurs	113	108	Commission de l'immigration et du statut de réfugié.....	307	285
Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice.....	120	116	Commission de la capitale nationale	413	137
Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	122	118	Commission de la fonction publique.....	565	515
Autorité du pont Windsor-Détroit.....	319	327	Commission des champs de bataille nationaux	413	137
B					
Bibliothèque du Parlement.....	399	455	Commission des libérations conditionnelles du Canada.....	523	485
Bibliothèque et Archives du Canada.....	413	137	Commission du droit d'auteur.....	329	337
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.....	215	469	Commission mixte internationale (section canadienne)	145	239
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	523	485	Conseil canadien des normes	329	337
Bureau de l'infrastructure du Canada	319	327	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	497	259
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	413	137	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.....	413	137
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale.....	373	377	Conseil de recherches en sciences humaines.....	329	337
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.....	231	401	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.....	329	337
Bureau du Conseil privé	215	469	Conseil des Arts du Canada	413	137
Bureau du conseiller sénatorial en éthique.....	399	455	Conseil du Trésor	201	551
Bureau du directeur des poursuites pénales	373	377	Conseil national de recherches du Canada	329	337
Bureau du directeur général des élections.....	215	469	Conseil privé.....	215	469
Bureau du directeur parlementaire du budget	399	455	Corporation commerciale canadienne	145	239
Bureau du secrétaire du gouverneur général	193	447	D		
Bureau du surintendant des institutions financières	287	207	Défense nationale.....	231	401
Bureau du vérificateur général.....	287	207	Dépenses ministérielles par article courant	22	22
			Dépenses ministérielles par catégorie.....	12	12

	<i>Page</i>	
	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
D – fin		
Détail budgétaire par affectation – Se référer à la section ministérielle appropriée		
Détail des autres charges des autres portefeuilles ministériels	21	21
Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel	20	20
Détail des montants disponibles pour être dépensés – Se référer à la section ministérielle appropriée		
E		
École de la fonction publique du Canada.....	201	551
Énergie atomique du Canada, Limitée.....	467	427
Environnement et Changement climatique	251	171
État consolidé des revenus et charges	11	11
Exportation et développement Canada (Compte du Canada).....	145	239
F		
Famille, Enfants et Développement social.....	269	189
Financement agricole Canada	167	123
Finances.....	287	207
G		
Gendarmerie royale du Canada.....	523	485
I		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	307	285
Infrastructure et Collectivités.....	319	327
Innovation, Sciences et Développement économique	329	337
Instituts de recherche en santé du Canada.....	497	259
Investir au Canada	145	239
J		
Justice.....	373	377
M		
Marine Atlantique S.C.C.	581	531
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.....	167	123
Ministère de l'Emploi et du Développement social	269	189
Ministère de l'Environnement	251	171
Ministère de l'Industrie.....	329	337
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	307	285
Ministère de la Défense nationale	231	401
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	329	337
Ministère de la Justice	373	377

	<i>Page</i>	
	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
M – fin		
Ministère de la Santé.....	497	259
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.....	523	485
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	145	239
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	127	297
Ministère des Anciens Combattants	181	565
Ministère des Finances.....	287	207
Ministère des Pêches et des Océans	449	223
Ministère des Ressources naturelles.....	467	427
Ministère des Services aux Autochtones Canada	553	315
Ministère des Transports	581	531
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.....	565	515
Ministère du Patrimoine canadien.....	413	137
Monnaie royale canadienne.....	287	207
Musée canadien de l'immigration du Quai 21.....	413	137
Musée canadien de l'histoire.....	413	137
Musée canadien de la nature	413	137
Musée canadien des droits de la personne.....	413	137
Musée des beaux-arts du Canada	413	137
Musée national des sciences et de la technologie	413	137
O		
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	449	223
Office des transports du Canada.....	581	531
Office national de l'énergie.....	467	427
Office national du film	413	137
P		
Paiements de transfert–Se référer à la section ministérielle appropriée		
Parlement	399	455
Patrimoine canadien.....	413	137
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	449	223
PPP Canada Inc.	319	327
Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc., Les	319	327
Programmes–Se référer à la section ministérielle appropriée		
Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel	42	41
Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel	48	47
Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives)	50	49
R		
Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges.....	30	29
Récapitulation des charges externes par catégorie.....	18	18

	<i>Page</i>			<i>Page</i>	
	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
R – fin			V		
Récapitulation des revenus externes par provenance	36	35	Ventes de biens et de services	38	37
Registraire de la Cour suprême du Canada	373	377	VIA Rail Canada Inc.	581	531
Responsabilités essentielles – Se référer à la section ministérielle appropriée					
Ressources naturelles	467	427			
Résultat stratégique et description des programmes – Se référer à la section ministérielle appropriée					
Revenu national	487	417			
Revenus–Se référer à la section ministérielle appropriée					
Revenus ministériels	31	30			
S					
Santé	497	259			
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	215	469			
Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	399	455			
Secrétariat du Conseil du Trésor	201	551			
Sécurité publique et Protection civile	523	485			
Sénat	399	455			
Service administratif des tribunaux judiciaires	373	377			
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	373	377			
Service canadien du renseignement de sécurité	523	485			
Service correctionnel du Canada	523	485			
Service de protection parlementaire	399	455			
Services aux Autochtones	553	315			
Services partagés Canada	565	515			
Services publics et Approvisionnement	565	515			
Société canadienne d'hypothèques et de logement	269	189			
Société canadienne des postes	565	515			
Société d'assurance-dépôts du Canada	287	207			
Société des ponts fédéraux Limitée, La	581	531			
Société du Centre national des Arts	413	137			
Société Radio-Canada	413	137			
Sommaire du portefeuille ministériel –Se référer à la section ministérielle appropriée					
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	127	297			
Statistique Canada	329	337			
T					
Tableaux sommaires et Appendices	9	9			
Téléfilm Canada	413	137			
Transports	581	531			
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	181	565			